N° 225-226 Janvier-Avril 1931

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉ EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉ PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs
WACE

Tome LVII

PARIS (VI°)

LIBRAIRIE ANCIENNE ÉDOUARD CHAMPION

5, QUAI MALAQUAIS, 5

TOUS DROITS RÉSERVÉS

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Paris : 70 fr. — Départements..... 75 fr.
Étranger..... 115 fr.
Les abonnements ne se font que pour l'année entière et à partir de janvier.
L'année une fois terminée se vend, prise à Paris..... 150 fr.

SOMMAIRE DU PRÉSENT NUMÉRO

Pages

I. Arnold, Wace et l'*Historia regum Britanniae* de Geoffroi de Monmouth..... 1
E. Hoepffner, La *Philomena* de Chrétien de Troyes..... 13
F. J. Tanquerey, Chrétien de Troyes est-il l'auteur de *Guillaume d'Angleterre*?..... 75
F. Lot, Les auteurs du Conte du Graal..... 117
— Sur la date du *Lancelot* en prose..... 137
M. Lot-Borodine, Autour du Saint Graal, II..... 147

MÉLANGES

C. Brunel et M. Gouron, Fragment d'un sixième manuscrit de *Jaufre*. 206
E. Walberg, Sur les vv. 1423-4 du *Poème moral*..... 209
J. Frappier, Sur un remaniement de la *Mort Artu* dans un manuscrit du XIVe siècle : le Palatinus latinus 1967..... 214
E.-R. Labande, Un fragment inédit du *Roman d'Alexandre*..... 222
A. Ewert, Deux fragments du *Roman de la Rose*..... 233

COMPTES RENDUS

E. Buron, *Ymago Mundi* de Pierre d'Ailly (M. Roques)..... 235
Ch. Grimm, Étude sur le roman de *Flamenca* (M. Roques)..... 237
A. Berry, Florilège des troubadours (H. K. Stone)..... 239
G. Gougenheim, Étude sur les périphrases verbales de la langue française (J. Damourette)..... 242
J. Melander, Les poésies de Robert de Castel (A. Långfors)..... 255
H. Dirickx-Van der Stræten, La *Vie de saint Jehan Bouche d'Or* et la *Vie de sainte Dieudonnée, sa mère* (A. Långfors)..... 258

PÉRIODIQUES..... 265

CHRONIQUE..... 278

Les prochains numéros contiendront :

E. C. Fawtier-Jones, Les vies de sainte Catherine d'Alexandrie (*suite*).
L. Foulet, Études de syntaxe française (*suite*).
R. T. Holbrook, Pour le commentaire de *Maistre Pierre Pathelin* (*suite*).
J. Jud, Mots d'origine gauloise (*suite*).
L. E. Kastner, Allusions historiques dans Bertran de Born.
A. Långfors, Mélanges de poésie française (*suite*).
A. Pauphilet, Robert de Clari.
A. Piaget, *La Fleur de lis*.
M. Roques, Notes sur *Maistre Pierre Pathelin*.
— Notes sur le texte de Joinville.
Ch. Samaran, Lectures sous les rayons ultra-violets (*suite*).

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

WACE
ET
L'HISTORIA REGUM BRITANNIAE
DE GEOFFROI DE MONMOUTH

L'édition critique du *Brut* de Wace ne pouvait guère se faire avant ces dernières années, où nous venons de voir paraître deux éditions de l'*Historia* de Geoffroi de Monmouth qui en est la source principale. Ces éditions ont paru toutes deux en 1929, l'une en France, l'autre en Amérique, et il se trouve que chacun des éditeurs a choisi un manuscrit différent pour servir de texte à son édition. Il y a plus : avec une seule exception, chaque éditeur a choisi des manuscrits différents pour fournir les variantes qu'il jugeait essentielles pour la reconstitution exacte du manuscrit primitif. Ainsi M. Faral (dont j'adopte les sigles) nous fournit les leçons de *G*, *E*, *P*, et *R*, M. Griscom celles de G^1, *E* et *H*. Ayant en vue la préparation d'une nouvelle édition du *Brut* de Wace, je ne pouvais que me féliciter de cette richesse de renseignements sur la source principale de son œuvre, et il me semblait que l'on pouvait dès maintenant espérer déterminer, sinon le manuscrit exact, du moins le type de manuscrit de l'*Historia* que Wace avait utilisé. Au premier abord, ce petit problème ne semblait d'ailleurs présenter aucune difficulté ; on n'avait qu'à accepter le classement des manuscrits de l'*Historia* établi par les éditeurs, et instituer une collation de tous les passages offrant des modifications importantes.

Les manuscrits connus de l'*Historia* sont, d'après M. Griscom, au nombre de 190, dont 48 du XII^e^ siècle. Ils se répartissent par leurs dédicaces en quatre groupes fort inégaux :

I — avec double dédicace à Robert de Gloucester et Galeran de Meulan, sept manuscrits.

II — avec double dédicace au roi Étienne et à Robert de Gloucester, un manuscrit (*E*).

III — avec dédicace à Robert de Gloucester seul, tous les autres manuscrits sauf celui du groupe IV.

IV — sans dédicace, un manuscrit (*P*).

En 1927 (*Romania*, LIII, 1-42), M. Faral parlait de quatre éditions successives de l'œuvre de Geoffroi (voir aussi l'article de M. Griscom dans *Speculum*, I (1926), pp. 129-156, qui signalait trois éditions). Si ces éditions avaient comporté des améliorations successives, il aurait fallu opter pour l'une d'elles, sans doute la dernière, et établir le texte de celle-ci sans se reporter aux manuscrits peut-être antérieurs mais qui ne présentaient pas le texte le plus autorisé. Mais ces quatre éditions ne se distinguaient, paraît-il, que par leurs dédicaces et par des retouches sans importance que le texte subissait comme résultat de ces changements de dédicaces. De plus, les « éditions » II et IV n'étant représentées que par un manuscrit chacun, il aurait fallu beaucoup de courage pour opter pour l'une d'elles contre la tradition des sept ou des cent quatre-vingts manuscrits des éditions I et III. M. Griscom nous dit avoir trouvé des corrections dans les manuscrits du groupe III qui étaient manifestement de la main de Geoffroi lui-même : « a great majority of the manuscripts with a single dedication, which I have examined, show manifest signs of editorial revision on the part of Geoffrey himself » (p. 96 de son édition). Le groupe III serait ainsi indépendant par son texte autant que par sa dédicace du groupe I [1].

M. Griscom estimait qu'il suffisait de publier le texte d'un des manuscrits de chacune des éditions I, II et III. Et c'est ce que fit aussi M. Faral, quoiqu'il semblât douter de l'efficacité de ce moyen de classement, s'étant, par exemple, aperçu que l'édition II faisait partie, par son texte, de l'édition I. Dans la *Légende*

1. Pourtant j'ai lu moi-même toutes les variantes du ms. *H* qui représente dans l'édition de M. Griscom le groupe III, sans m'être aperçu d'autre chose que de trois interpolations. Celle de *cum germano suo decem milibus militum comitatus* à la page 399 de l'édition Griscom pourrait fort bien être le fait du scribe. Quant à l'interpolation du passage « *Vae tibi Neustria...* » cette phrase paraît également dans le ms. *G*, qui est du groupe I, et ne figure pas dans *R*, qui représente dans l'édition de M. Faral le groupe III. La troisième variante : *In unamquamque decurio statuet qui leges subditis dabit* (p. 391) n'est ni dans *G* ni dans *R*.

Arthurienne (t. III, préface à l'édition de l'*Historia*), il ne parla plus d'éditions, mais de « formes », de « types », ne différant essentiellement que par leur dédicaces (p. 64 : « A ne considérer que les dédicaces de l'œuvre, les mss. ..... se présentent sous quatre formes différentes »). Ensuite il établit le classement d'une partie des manuscrits, à savoir les huit qui constituent les « types » I et II. Cinq de ces manuscrits (G^1, G^2, G^6, G^7, E) sont du XII^e^ siècle, trois (G, G^4, G^5) du XIII^e^. Ils ont tous une double dédicace, et ils remontent, d'après le classement de M. Faral, à un archétype perdu *a*. Choisissant comme le meilleur de ces huit le ms. *G*, qui, d'après les renseignements fournis par M. Griscom, serait du XIII^e^ ou du XIV^e^ siècle, il le compare avec *P* (le seul ms. qui soit sans dédicace ; du XIII^e^ siècle), avec *R* (très bon manuscrit, avec dédicace à Robert de Gloucester seul ; datant de 1138 au plus tard) et avec *E* (qui est un des huit manuscrits classés en premier lieu). Cela va fort bien en ce qui concerne les types II et IV. Nous ne possédons qu'un manuscrit de chacun de ces types, et M. Faral nous le donne en entier. On conviendra aussi que les mss. *G* et *E* suffisent pour déterminer les sept manuscrits du type I, bien que *E*, qui a été révisé, ne soit pas un des meilleurs exemples de ce groupement ; mais les 180 manuscrits du type III ? Nous n'aurons qu'un seul manuscrit pour les représenter tous, et ce manuscrit aura été choisi seulement sur la foi de sa dédicace. « Puisque, par convention, je n'ai pas examiné à fond d'autres manuscrits du type *R* que le manuscrit *R* lui-même », dit M. Faral, *Légende arth.*, III, 69), il n'existe « aucun moyen de reconnaître ni d'éliminer les leçons propres à *R*, même quand elles ne représentent que l'erreur ou l'arrangement tout personnels du copiste de ce manuscrit ». Heureusement, M. Griscom a choisi le ms. *H* pour représenter de son côté le groupe III. Nous saurons donc déterminer les leçons de ce groupe, si tant est que ces manuscrits constituent un groupe homogène, par la comparaison des deux mss. *R* et *H*.

Revenons au classement de M. Faral. Les relations de *G*, *E*, *P* et *R* sont enchevêtrées, mais il a pu s'apercevoir, si je le comprends bien, que pour la plus grande partie du texte, le groupement *GEP* s'oppose à *R* (p. 66 : parag. 1-44 et parag. 115-145... étroite parenté des manuscrits du groupe *GE*...

parenté plus large des manuscrits du groupe *GEP*, p. 67 : parag. 45-114... parenté étroite des manuscrits du groupe *EP*... parenté plus large des manuscrits du groupe *GEP*). Le ms. *R* est indépendant de ce groupe : il y a eu des rapports particuliers entre les traditions de *G* et de *R* « qu'il est impossible de déterminer », rapports qui se manifestent dans les paragraphes 45-114 et 146-paragraphe final, surtout dans ces derniers. Mais « à ne considérer que les trois premières parties de l'ouvrage, on serait tenté de croire que la tradition de *R* représente un état du texte meilleur, et par conséquent, plus ancien que le groupe *GEP* » (p. 68) [1].

Quant à la question de l'influence qu'aurait subie *G* ou *R*, M. Faral croit que c'est le ms. *R* qui aurait été influencé par *G*, car, dit-il (*Romania*, LV, 507), « il est deux passages où les mss G^1E, divergeant de *GR* (associés dans une même leçon), présentent une leçon conforme à un modèle imité par Geoffroy. Ce sont donc, ici, les mss G^1 et *E* qui présentent la leçon primitive. Et si un ms. du groupe I (en l'espèce le ms. *G*) porte une erreur commune avec le groupe III (représenté par *R*), c'est le signe que l'erreur a été épousée non pas du type III par le type *G*, mais du type *G* par le type III ». Tout cela ne paraît pas très certain. Au paragraphe 87, 14, les mss. G^1EP sont d'accord pour omettre le nom de la fille de Dionotus. Ce nom paraît dans *G*, qui pourtant appartient au groupe G^1EP. N'est-

1. On voit dans la quatrième partie, dit M. Faral, que le groupe *GR*, caractérisé par certaines erreurs, ne possède qu'une autorité inférieure à celle du groupe *EP*. Mais infériorité ne veut pas nécessairement dire dépendance : les mss. *GR* peuvent toujours représenter une tradition autre que celle de G^1EP ; d'ailleurs il arrive, même dans cette quatrième partie, que *R* ait la bonne leçon, contre les mss *GEP*. Au paragraphe 168, 12, la bonne leçon est *consulem Moriud* ; cette leçon apparaît dans les deux mss G^1 et *R*. *E* et *P* ont omis le nom, *G* et *H* y ont substitué *Hoelum consulem*. Ce même consul apparaît de nouveau plus tard (parag. 175, 2), et tous les manuscrits sont d'accord pour l'appeler Moriud. Ici comme ailleurs, la tradition de *R* est donc meilleure que celle du groupe *GEP*, quoique le système de M. Faral l'oblige à accepter d'abord la leçon « Hoel », ensuite la leçon « Moriud ». Notons aussi que cette faute commune à *G* et à *H* indique qu'il y a un manuscrit intermédiaire entre *a* et *G* (nous avons déjà remarqué ce rapport entre *G* et *H* à propos de l'interpolation « *Vae tibi Neustria*... »).

il pas plus facile de croire que *G* a emprunté ce nom à la tradition de *R*, qui l'a pareillement, plutôt que de supposer qu'il l'eût ajouté de son propre cru, pour le transmettre ensuite à *R* ? Quoi qu'il en soit de cette influence, et de celle, moins importante, puisqu'il n'y est question que de deux manuscrits, entre *E* et *P*, il me semblait que je pouvais résumer l'interprétation de M. Faral par le schéma suivant :

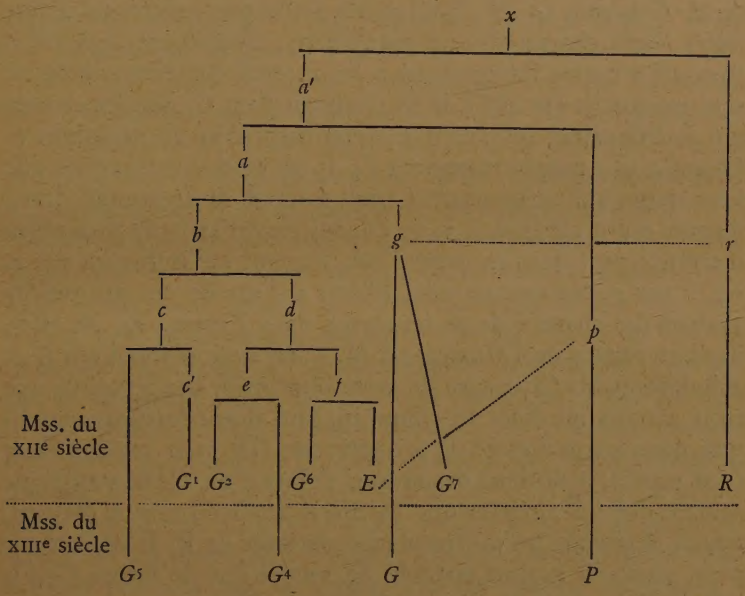

Ce schéma est celui de l'éditeur lui-même en ce qui concerne les branches qui dépendent du ms. *a*. Il tient compte de la « plus large parenté des mss. *GEP* » ; il marque l'excellente tradition indépendante du ms. *R*, et il indique par le pointillé qu'il y a eu des rapports entre la tradition de *G* et de *R* d'une part, de *E* et de *P* d'autre part, rapports qu'on peut se représenter de diverses façons, surtout en ce qui concerne la tradition de *P*, qui ne survit que dans un seul manuscrit du XIIIe siècle. Quant à *H*, que M. Faral n'a pas connu, faut-il le rattacher à *R* parce qu'il appartient au « type » III, ou faut-il conclure de l'interpolation *Vae tibi Neustria*... et d'autres erreurs communes

dans *GH* qu'il dépend du ms. *g*? Problème d'importance fort secondaire, puisque Wace écrivait en 1155 et que ces deux manuscrits sont du XIII^e^ siècle. L'existence d'un ms. *g* résulte de ce que nous venons de dire en note; celle de *c'* de l'article de M. Faral (*Romania*, LV, 503).

Dans cet article, il parut cependant que le schéma ci-dessus ne représentait plus la conception de l'éditeur. Car, voulant établir la supériorité du manuscrit choisi par lui, *G*, sur celui de M. Griscom, G^1, M. Faral se mit à compter les erreurs manifestes dans chacun de ces manuscrits. Seulement, comme il trouvait « moins intéressantes » les erreurs contenues dans un seul manuscrit (p. 488), il ne comptait dans G^1 que les erreurs qui se trouvaient aussi dans *E*, remontant ainsi au prototype *b*. Quant à son propre manuscrit *G*, il ne voulait y compter que les erreurs qui se trouvaient aussi dans *R*. Il remontait donc, d'après notre schéma, à *x*, ce qui lui garantissait un minimum d'erreurs, sauf dans les parties où, *g* ayant été influencé par *r*, ou *r* par *g*, les erreurs particulières à l'un de ces manuscrits avaient des chances de se retrouver dans l'autre. Et, en effet, dans les parties de l'*Historia* où M. Faral avait d'abord cru *G* et *R* indépendants (85 pages de texte imprimé), il n'a trouvé que trois erreurs minimes en commun, sans doute fortuites, tandis que dans les parties où le groupement *GR* était censé exister (146 pages), le nombre des erreurs s'élève à 22. Cette statistique semble donc démontrer que M. Faral avait eu raison d'abord, quand il croyait à l'indépendance partielle de *R*. Il n'y croyait plus, puisqu'il jugeait possible de mettre sur le même pied la collation de G^1 et *E*, de *G* et *R*. Son nouveau classement semblait être le suivant (p. 508) :

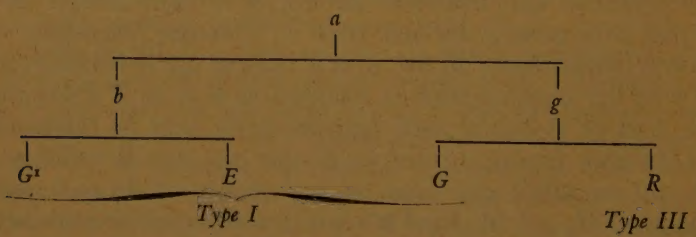

Cette parenté entre les groupes I et III a été discutée par lu

aux pp. 506-508 de son article, mais d'une façon qui semble par trop sommaire. « Les deux types paraissent remonter, dit-il, à un archétype commun où déjà ne manquaient pas d'erreurs » (p. 506). Et il cite dix erreurs qui appartiennent également aux groupes I et III. Le type III remonte donc, par ces erreurs, aussi bien que le type I, à un archétype *a*. Mais qu'est-ce en fait que le type III ? Sont-ce ces 180 manuscrits dont le meilleur représentant est *R* ? Oui, dit M. Faral (p. 507), je parle du « type III, représenté par *R* ». Non, dit-il (en note à la page 506), ces erreurs qui groupent I et III ne sont pas dans le ms. *R*[1].

M. Faral paraît ainsi en contradiction avec lui-même. Le ms. *R* appartient par sa dédicace au groupe III, qui dépend de *a*. Y appartient-il par son texte ? M. Faral le dit, mais il ne le prouve pas. Il se plaît même à accumuler l'évidence contre cette supposition, car il nous signale jusqu'à douze endroits où *R* contient une leçon satisfaisante qui n'était pas dans *a* (p. 508). Et comme les manuscrits du type III remontent, d'après lui, à *a*, *R* a sans doute puisé à une source indépendante ? Non pas ; « l'on peut parfaitement admettre que les leçons du type III (c'est-à-dire, du ms. *R*) ne sont que des corrections, inspirées par le sentiment de la logique et de la langue, à des passages manifestement altérés. Rien n'oblige à les considérer comme des leçons primitives » (p. 508). Sans doute, mais puisque la plupart de ces « corrections » citées par M. Faral se trouvent aussi dans le ms. *P*, faut-il admettre que le scribe de ce manuscrit aussi ait songé, de lui-même, à des corrections identiques ? N'est-il pas plus aisé de croire que ces leçons, communes à deux manuscrits indépendants, sont les bonnes leçons, de croire par conséquent que la mauvaise leçon a été introduite par *a*, et de conclure que, quoi qu'il en soit des manuscrits du type III, le ms. *R* est (du moins en partie) indépendant du groupe I ?

Pour en revenir à Wace, nous disposons, pour notre recherche, du texte entier de six manuscrits (*G*[1] *E P G R H*), et du classement des manuscrits que nous venons de citer et que nous devons utiliser avec des réserves, à cause de son insuffisance

1. Sauf le n° 9, mais dans ce cas, *G* et *H* sont d'accord pour omettre le passage, et l'on voudrait justement savoir si *H* ne représente pas la tradition du type III tout autant, voire plus, que le ms. *R*.

visible en ce qui concerne les relations des mss *G*, *H* et *R*, et par suite des 180 manuscrits dits du type III. Est-il possible de déterminer, du moins d'une façon approximative, le manuscrit dont s'est servi Wace pour écrire son roman de *Brut* ?

Il est d'abord facile de se convaincre qu'aucun des manuscrits dont nous possédons les variantes n'est celui qui a servi à Wace, car à tous il manque des passages qui paraissent dans le *Brut*. Ainsi, pour le ms. G^1, les bourdons aux paragraphes 159, 8 (d'après la numérotation de l'édition Faral) ; 165, 15 ; 205, 13, où Wace a utilisé un manuscrit avec le texte entier (vss. 11088, 11618, 15234). Le second de ces bourdons nous permet d'éliminer également *c'* (v. *Romania*, LV, 503). Au ms. *E* il manque de nombreux passages qui figurent dans le *Brut* : 20, 39 (Wace, 1012), 148, 13 (Wace, 9638). Au ms. *R*, 81, 28 (Wace, 5987) ; 100, 37 (Wace, 7326) ; 147, 46 (Wace, 9595). Il manque également des passages aux mss. *G*, *P* et *H*, mais ces manuscrits, étant du XIII^e^ siècle, n'entrent pas en ligne de compte. Il faut cependant remarquer qu'il y a des passages qui, présents dans tous les autres manuscrits, manquent dans *G* et *H*, ainsi 137, 33 ; 150, 2 ; 156, 19 ; 158, 4 ; 189, 9. Ces passages sont dans Wace (vss. 8867, 9768, 10482, 10912, 14327). Bien que ces deux manuscrits soient du XIII^e^ siècle, il se peut que ces omissions communes remontent à un manuscrit antérieur à 1155, mais qui en tout cas n'aurait pas été celui dont se servait Wace.

Là où les mss. G^1E s'opposent à *GPRH*, c'est la leçon de ces derniers manuscrits que Wace paraît avoir connue ; ainsi 17, 8 (Wace, 712) ; 149, 7 (Wace, 9668). De même lorsque G^1EP s'opposent à *GHR*, c'est à la leçon de *GHR* que Wace s'attache. Ainsi 87, 14 G^1EP *Geronem*, *GHR Gerionem*, Wace 654 *Gerrion*. Il est vrai qu'il ne faut pas trop se fier à l'examen des noms propres, fort exposés à la déformation ; et, pour la plupart, je n'ai tenu aucun compte des leçons de Leroux de Lincy, qui utilisait un manuscrit fort inexact à cet égard. Mais au paragraphe 87, 14, les mots *cui nomen erat Ursula* sont omis par les mss. G^1EP. Wace traduit ce passage (v. 6133) ; il s'ensuit que le manuscrit dont il se servait n'appartenait pas à la tradition de G^1EP, mais à celle de *GHR* ou à une autre tradition qui ne nous est pas parvenue. Un bourdon au parag. 156, 20

permettra de préciser encore, en nous ramenant à *GHR*. En principe, nous n'avons tenu aucun compte d'omissions communes à Wace et à un manuscrit ou groupe de manuscrits, car Wace traduisait fort librement. Ajoutant beaucoup de son propre cru, il omettait aussi bien des détails qui devaient se trouver dans le texte latin qu'il avait devant les yeux. Ainsi, lorsqu'une omission dans Wace correspond à une omission dans un manuscrit quelconque de l'*Historia*, on n'a pas le droit de s'imaginer qu'il existe un rapport particulier entre ces deux textes : il peut toujours être question d'une omission volontaire de la part de Wace. Mais dans le cas qui nous occupe (parag. 156, 20), nous sommes en présence d'un bourdon qui change le sens du passage. $GG^{7}RH$ écrivent : *Alia quidem (ecclesia)..... canonicorum conventu subnixa, tertiam metropolitanam sedem Britanniae habebat ; qui, astronomiae atque ceteris artibus eruditi, cursus stellarum diligenter observabat.* Et Wace de traduire (vss. 10483 et suivants) :

La fu li cies de l'evesquie ;
Mult i avoit rice clergie
Et canoines de bone vie
Qui savoient d'astronomie ;
Des estoiles s'entremettoient.....

En fait, comme l'a montré M. Faral, les chanoines ne s'intéressaient à l'astronomie que par suite d'un bourdon ; après *sedem Britanniae habebat*, la bonne leçon (celle de $G^{1}EP$) continue : *praeterea gymnasium ducentorum philosophorum habebat.* Donc, à moins que ce bourdon ait été perpétré indépendamment par un manuscrit inconnu, ce qui est fort peu probable, le manuscrit de Wace doit être l'un des manuscrits de la tradition *GHR*, tradition qui remonte à *gr* d'après notre premier schéma, à *g* d'après le second.

Puisque nous ne possédons pas le ms. *g* (ni le ms. *r*, si tant est qu'il ait jamais existé), nous ne pouvons obtenir plus de précisions que par la méthode de la faute commune. Que Wace ait la bonne leçon de *R* et non pas la mauvaise de *G*, comme il arrive souvent, cela ne prouve rien ; les fautes de *G* ont fort bien pu être introduites par les divers scribes qui se sont succédé depuis *g*. Même si Wace a la leçon de *R* contre *G* et *H*,

cela indique seulement qu'il y a eu des rapports secondaires entre *G* et *H*, peut-être postérieurs à la transcription du manuscrit de Wace. Ainsi 107, 13 la bonne leçon doit être celle de *G*¹*EPR* (donc la leçon de *g*, si *R* dépend de *g*) : *me strictis brachiis deosculabatur*, contre *GH brachiis suis deosculabatur*. Wace traduit (v. 7610) *me baisoit estroitement* : c'est la leçon de *G*¹*EPR*, non pas celle de *GH*. Mais la leçon *strictis* pouvait avoir été dans *g*. De même aux paragraphes 147, 40; 154, 16; 170, 3. Tout cela ne postule qu'un manuscrit intermédiaire entre *g* et *GH*.

Mais que Wace ait la mauvaise leçon de *G*, de *H* ou de *R* contre la bonne leçon des autres manuscrits, cela permettra de préciser encore. Et c'est ce qui a lieu en deux endroits. D'abord au paragraphe 81 : il s'agit de pourvoir à la succession, le roi Constantinus étant mort sans héritier. L'on propose Maximianus, fils de Joelin (ou Loelin), oncle de la mère de Constantinus, parce qu'il est breton par son père.

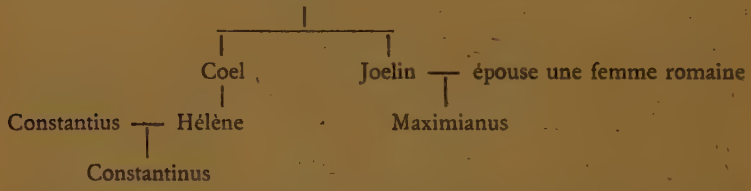

La tradition de *GH* nous renseigne fort exactement sur les prétentions de Maximianus : *Maximianus*, dit-elle, *erat autem patre Britannus, quia Joelinus, de quo superius mentionem feceram, avunculus Helene matris Constantini* (*H. avunculus Helene Constantini mâtris*) *ipsum generaverat*. Et cependant il s'agit ici d'une correction particulière à la tradition de *GH*, car les mss *G*¹*EPR* (c'est-à-dire des représentants attitrés de tous les types) s'accordent pour ne pas mentionner le nom d'Hélène ; ils écrivent : *Maximianus erat autem patre Britannus, quia Joelinus, avunculus Constantini, de quo superius mentionem feceram, ipsum generaverat*. Wace, lui, introduit le nom d'Hélène :

> Maximien..... fils Loelin,
> Cosins Helaine et Costentin,
> De Breton nés est par son pere.

La leçon de Wace n'est pas précisément celle de *GH* ; pour-

tant le fait de mentionner les deux noms est un indice qui fait pencher vers ces deux manuscrits plutôt que vers *R* (ou *r*).

Au paragraphe 95, 5 les mss. *GH* se détachent de nouveau de la leçon que tous les autres manuscrits s'accordent à donner. Comme dans le cas précédent, nous sommes bien obligés de croire que la leçon de G^1 *E PR* est celle de Geoffroi, quoique le sens ne nous permette pas de distinguer entre les deux leçons.

G^1EPR	*magis ac magis eos donare (EP domare) nitebatur·*
GH	*magis ac magis eos honorabat.*
Wace	Et plus et plus les honoroit (v. 6772).

Un troisième cas est le suivant :

parag. 101, 1 :	G^1EPR	*dixit Hengistus ad eum (R eam).*
	GH	*dixit Hengistus ad regem*
	Wace	ce dist Hengist al roi (v. 7207).

Mais ici la leçon de Wace peut avoir été amenée par la rime ; dans l'un ou l'autre cas il se sépare de la leçon de *R*.

Ces cas sont, on le voit, fort rares ; cela tient à la nature même du problème. Il fallait trouver des fautes communes à Wace et à l'un des mss. *G*, *H* ou *R* ; ces fautes ne se produisent presque pas, et c'est parce que le ms. de Wace combinait les bonnes leçons de ces deux familles, étant ou bien le ms. *g* qui profitait de la tradition de *R* (suivant le premier système de classement), ou bien un manuscrit tout proche de *g*, mais divergeant sur *G* plutôt que sur *R* (suivant le second système). Les manuscrits du type I sont exclus.

Ce résultat, s'il est exact, facilitera sans doute en bien des endroits la résolution des problèmes que poseront les variantes dans le texte du *Brut*. Il peut aussi bien servir, en quelques endroits, à l'éclaircissement du texte de Geoffroi. Car si la traduction de Wace s'est faite, comme cela paraît être le cas, sur un manuscrit qui était la source du ms. *G*, il s'ensuit que cette traduction pourra nous enseigner à l'occasion si la leçon de *G* est vraiment celle qui a été héritée de *g*, ou si ce n'est qu'une variante sans valeur due au scribe. En voici deux exemples. Au paragraphe 157, 41 la leçon de G^1ERH est la suivante : *Facetae enim mulieres . . . nullius amorem habere dignabuntur, nisi tertio*

in militia probatus esset. Efficiebantur ergo castae et meliores, et milites pro amore illarum nobiliores. Or *G* et *P* écrivent, l'un *castae quaeque mulieres*, l'autre *castae et mulieres* au lieu de *castae et meliores*. M. Faral imprime la leçon de *G*; d'après son système de variantes, il y avait équilibre, puisque la leçon de *GP* s'opposait à celle de *ER*. Mais la leçon de Wace (v. 10799, cité d'après les mss. anglais) est :

> Et les dames meillors esteient
> Et plus castement en viveient.

g avait ainsi la leçon de G^1ERH; les leçons de *G* et de *P* sont deux erreurs commises séparément.

Au paragraphe 165, 15, ce sont *GE* qui, écrivant *minorem*, s'opposent à *PR* qui portent la leçon *super minorem*. M. Faral imprime *minorem*, mais ici encore, Wace s'accorde avec *PR*, et d'ailleurs avec G^1 et *H*, en faveur de la leçon *super minorem*, qui doit être, par conséquent, la bonne, et aussi celle de *g*. L'omission de *super* n'est qu'une erreur commise indépendamment par *G* et par *E*.

Ivor Arnold.

LA
PHILOMENA DE CHRÉTIEN DE TROYES

I

S'il est dans notre littérature médiévale un problème irritant, c'est bien celui de l'auteur du poème intitulé *Philomena*. Depuis le jour où G. Paris, en 1884, découvrit ce petit poème, inséré dans la vaste composition de l'*Ovide moralisé* [1], la question de son attribution est restée ouverte, et aucune des opinions contradictoires émises jusqu'ici n'a réussi à s'imposer nettement. Il semble cependant que, des discussions des dernières années, il se dégage un courant général de plus en plus favorable à l'attribution du poème à Chrétien de Troyes [2]. Si nous revenons sur cette question, c'est que nous croyons pouvoir ajouter en faveur de cette thèse quelques arguments nouveaux à ceux qu'on avait fait valoir jusqu'à présent.

Les adversaires de Chrétien, Foerster en particulier [3], s'appuyaient principalement sur des considérations d'ordre linguistique. Or celles-ci sont aujourd'hui sérieusement battues en brèche. D'une part, la thèse de M. Zaman a fait voir de la façon la plus convaincante que nombre des « irrégularités » linguistiques qu'on attribuait sans plus à l'auteur de *Philomena*, doivent être portées au compte soit des copistes plus récents, soit de l'auteur de l'*Ovide moralisé* lui-même [4]. Ainsi s'expliquerait au vers 631 l'emploi de *fel* comme cas-régime que M. de Boer attribuait, à tort, à une influence anglonor-

1. *Histoire littéraire de la France*, t. XXIX, p. 489 ss.
2. Voir la bibliographie dressée par F. Zaman, *L'Attribution de Philomena à Chrétien de Troyes*, Amsterdam, 1928, p. 33-36.
3. *Kristian von Troyes' Wörterbuch*, 1914, p. 24*-27*.
4. *Loc. cit.*, p. 36-70.

mande chez Chrétien [1]. Dans la combinaison de *tres* avec *bele* (v. 211), où M. de Boer voyait de la part de Chrétien une « hardiesse de novateur » (p. XXXVIII), un *tres* plus récent a peut-être simplement pris la place d'un ancien *moult*, de même que *car*, aux vers 1018 et 1349, s'est substitué à *que*, suivant un usage encore inconnu à Chrétien, mais fréquent au XIV^e^ siècle.

D'autre part, nous avons renoncé aujourd'hui à exiger des poètes médiévaux la correction, ou, disons mieux, la rigidité grammaticale qu'on leur attribuait autrefois. De fait, cette conception de la langue littéraire était étrangère au moyen âge. Ce qui caractérise celle-ci, c'est au contraire un mélange de formes dialectales des provenances les plus diverses, parmi lesquelles l'auteur choisissait selon ses besoins ou ses préférences. Il est évident que le talent de Chrétien s'était formé par la lecture et l'étude des œuvres littéraires de son temps. Or, il connaissait — nous le ferons voir plus loin — le roman de *Brut* de Wace, le roman de *Thèbes*, et certainement encore d'autres poèmes, écrits, comme ceux-ci, dans la langue littéraire de l'Ouest. Les formes étrangères qu'il trouve là, il les mêle au besoin à celles de son propre dialecte. Cela surtout dans ses premières œuvres où, moins sûr de lui-même et moins maître de sa langue, il se soumet encore plus facilement à une autorité étrangère. De là, ces doublets qu'il emploie comme tous ses contemporains [2], et que Foerster a eu tort d'écarter systématiquement de son édition. Il faut bien se rendre compte qu'alors déjà la langue poétique n'est pas exactement celle des chartes. Ainsi la préférence accordée plus tard à *poïst* n'exclut pas *peüst* dans *Philomena* (*: seüst* 1071) ou dans *Cligès* (908 ; 5605-6). Ainsi *iert* peut très bien exister à côté de *iere*, cette

1. Édition de *Philomena*, 1909, p. XXXVIII et s. ; cf. Zaman, *loc. cit.* p. 59-63. Avant de connaître le travail de M. Zaman, nous avions nous-même abouti au même résultat. Formule assez fréquente, semble-t-il, au XIV^e^ siècle, *fel tirant* reparaît encore au cas-régime dans *Ov. mor.*, IV, 1377, comme vocatif dans les *Miracles Nostre Dame*, IX, 530 ; un accusatif *fel* se trouve déjà chez Guillaume de Lorris, éd. Langlois, v. 3156; *du fel Julien*, *Mir. Nostre Dame*, XIII, 878. *Fel* pourrait avoir été substitué dans le texte primitif à *vil* ; cf. *li vilz maufez*, v. 1065.

2. Comme le font aussi les troubadours pour le provençal.

dernière forme étant surtout employée à la rime, sans que pour cela on doive la généraliser. Et pourquoi Chrétien n'aurait-il pas emprunté à Wace et à *Thèbes* la forme *el*, si commode à côté de *ele*, et dont il s'est d'ailleurs encore servi à plusieurs reprises (*Cligès* 1574, 2812, 5704; *Yvain* 6639)? Toutefois ce dernier cas n'est peut-être pas si simple ; il appelle une remarque.

La forme *el* n'est pas assurée par la rime, dit très justement M. Zaman [1]. Mais ceci ne signifie rien, pour la simple raison que les rimes en *el* sont, sinon inexistantes, du moins extrêmement rares [2]. Ce qui est par contre très significatif, c'est la façon dont les formes *el* et *ele* se répartissent dans le poème. Le texte critique de M. de Boer donne 14 cas de *el*, dont la moitié incontestables, contre 73 cas de *ele*. Sur ces quatorze *el*, il n'y en a pas moins de douze (dont tous les cas assurés) qui se trouvent entassés exactement dans les 200 vers qui vont du vers 1007 au vers 1218, de sorte que la proportion s'établit ici à 12 *el* contre 22 *ele*. Dans tout le reste du poème, soit environ 1250 vers, il n'y a plus que deux cas de *el*; encore ceux-ci sont-ils douteux [3]. La proportion est donc là de 2 à 51. Est-ce un pur hasard ? C'est difficile à admettre. Mais quand on constate qu'*el* est d'un usage courant dans la langue de l'auteur de l'*Ovide moralisé*, il est permis d'attribuer au moins une partie des nombreuses formes raccourcies du pronom au remanieur dont l'intervention aura été plus forte dans ces deux cents vers qu'ailleurs. Ceci n'exclut pas du reste la forme *el* pour Chrétien lui-même [4].

La certitude que ne donne pas, et ne peut pas donner, l'examen des sons et des formes, l'obtiendra-t-on par l'étude lexicologique ? Celle-ci n'a pas encore été faite. Il est vrai que M. de Boer consacre un chapitre de son Introduction à l'étude du

1. *Loc. cit.*, p. 49-50.

2. Pour rimer avec *el*, nous ne voyons guère que *chevel*, rarement employé au singulier, et *cel*, remplacé dans l'emploi tonique par *celui*. Le Tableau des rimes qui a été dressé pour le *Roman de Thèbes* et le *Roman de la Rose* ne relève pas une seule rime en *el*.

3. Vers 201 et 1466. On pourrait chaque fois lire *que* pour *qu'el*.

4. Pour les autres faits d'ordre linguistique nous renvoyons à l'étude de M. Zaman qui donne l'essentiel.

vocabulaire [1], mais il ne traite qu'un côté de la question. Il montre bien les nombreuses concordances lexicologiques de *Philomena* avec les autres œuvres de Chrétien et aboutit ainsi à la conclusion que « le vocabulaire de Chrétien li Gois ne diffère pas essentiellement de celui de l'auteur d'*Érec* et d'*Yvain* » (p. LXXVI). Mais il passe sous silence les différences qui existent aussi. Et ces différences sont nombreuses et souvent significatives [2].

Il faut cependant procéder avec prudence. Ainsi on ne tiendra pas compte des termes techniques employés par l'auteur de *Philomena* dans certains épisodes qui n'ont pas leur pendant dans l'œuvre de Chrétien de Troyes. C'est, par exemple, toute la terminologie relative au travail de Philomène : *filer* (1092 et 871) et *filé* (sbst., 1091) ; *ostille* (1094) ; *escheviauz* et *fusees* (1104) ; *desvuidier* (1105) [3] ; l'énumération des oiseaux de mauvais augure : *duc*, *huat*, *cucu* (avec les variantes *huant* et *chahu*), *fresaie* (21-23) ; les jeux, inconnus par ailleurs, de la *bufe* et de la *hamee* (179). Il y a aussi des mots rares, tels que *aneïlle* (350), *belonc* (649), *hupe copée* (1448), *pelé* (dans *uis pelé* 1347), *ves* (1012), qui manquent chez Chrétien pour la simple raison qu'il n'avait pas eu l'occasion de les employer. Enfin il faut encore compter avec le hasard qui a pu empêcher la reprise d'un mot même d'un usage courant, comme *gendre* (89), *ovriere* (188), *sarqueu* (1041 ; 1042 ; 1050) ; *huche* (1102) ; *viaire* (128) ; *defaillir* (1076) ; *descoler* (1309) ; *descoragier* (456)[4] ; *prolongier* (1370) [4] ; *sofire* (129) [5]. Si l'on ne voit plus reparaître ailleurs les *vins deliiez*, les *cygnes* et les *paons*, qui figurent sur la table du roi Pandion, cela peut tenir au fait que Chrétien

1. Chap. VII, p. LXXIII-VII.

2. L'absence regrettable d'un glossaire de l'*Ovide moralisé*, et d'autre part l'insuffisance notoire de nos dictionnaires d'ancien français, donnent nécessairement un caractère provisoire aux résultats de nos recherches.

3. Godefroy et le *Dictionnaire Général* n'en donnent pas d'exemple antérieur au XIIIe siècle ; mais cela ne prouve pas que ces termes n'aient pas déjà existé auparavant.

4. Le *Dict. Gén.* ne donne pas d'exemple de ce mot antérieur au XIIIe s.

5. Ajoutons ici le mot de *regné* (38) qui ne figure jamais chez Chrétien, mais qui est assuré dans *Philomena* par la rime avec *né* et qui est extrêmement fréquent dans l'*Ovide moralisé*, très souvent dans la même rime avec *né*.

de Troyes s'est toujours efforcé d'être bref dans les descriptions de repas et d'éviter les détails trop précis. Ce qui est plus frappant, c'est de voir réunis dans le récit de la traversée de Térée (v. 69-92) toute une série de termes techniques maritimes qui figurent dans presque tous les romans de l'époque, mais qui ne paraissent guère chez Chrétien lui-même, bien que l'occasion de s'en servir ne lui eût point manqué [1]. Ce sont les *maz* (71) et les *cordes* (77) dont on ne trouve d'autre exemple que dans *Guillaume d'Angleterre* (750; 2050; 2327); c'est *tref* dans le sens de « voile » (71), mot que Chrétien n'emploie qu'avec le sens de « tente » [2]; c'est *haule*, ou plutôt *havle* (92) [3], forme plus récente, due à un copiste, de *havne* ou *hafne*, si fréquent chez Marie de France, Thomas d'Angleterre, et ailleurs, mais qui ne paraît jamais chez Chrétien [4]. C'est la locution *s'empeindre en mer* (76), qu'on trouve dans *Brut* et dans *Eneas*, mais que Chrétien n'emploie jamais [5]. C'est enfin *sigler* (79), si fréquent chez tous les contemporains de Chrétien, mais dont celui-ci ne s'est jamais servi lui-même. Est-ce une raison pour l'écarter comme auteur de ces vers ? Non. Tous ces mots sont

---

1. Voir la traversée d'Alexandre dans *Cligès* (228-275) et notamment les nombreuses scènes de navigation de *Guillaume d'Angleterre*, s'il est permis d'attribuer cette œuvre à Chrétien de Troyes.

2. On n'a pas remarqué jusqu'ici que la rime *trez* : *entrez* (v. 71-72) dans le texte critique est fausse, *tref* n'ayant jamais eu d'autre forme au pluriel que *tres*. Il faut donc admettre une rime de *s* : *z*, dont M. de Boer (pp. XXVII et XXVIII) n'a pu signaler dans notre texte qu'un seul exemple d'une valeur douteuse (*oisiaus* : *viauz*, v. 1445-6; voir la note de l'éditeur et Schultz-Gora, *Zeitschr. für roman. Philologie*, XXXVII, 1913, p. 241). Il est vrai que Chrétien s'est quelquefois permis cette rime; mais ici, où visiblement l'auteur vise à une rime riche, une pareille liberté de sa part serait étonnante. Aussi bien, la divergence entre les groupes de manuscrits *x* et *y* prouve-t-elle que le passage a subi quelque altération. La rime était excellente au XIVe siècle où *z* était réduit à *s*, donc *tres* : *entrés*; cf. *nez* (pour *nes*, *navis*) : *empenez*, *Ov. mor.*, IV, 6724-5.

3. Schultz-Gora, *loc. cit.*, p. 237.

4. Godefroy donne la forme *havle* dans une charte de 1277 et chez Froissart, donc seulement à la fin du XIIIe et au XIVe siècle.

5. Marie de France et Thomas d'Angleterre n'ont que le synonyme *se mettre en mer*, dont se sert aussi Chrétien.

bien du XII^e siècle [1]. Le poète champenois les a certainement connus, au moins par ses lectures, sinon par son expérience personnelle. Sans doute, il ne les emploie plus ailleurs. C'est qu'encore une fois il se contente alors de descriptions plus brèves et dans lesquelles il semble vouloir éviter de parti pris une terminologie trop technique [2].

Mais il y a encore d'autres cas où *Philomena* semble se différencier au point de vue lexicologique des œuvres de Chrétien. Ce poème se distingue par une forte proportion de latinismes et de mots savants dont beaucoup ne figurent pas chez Chrétien. Ce sont des termes d'école : *autor* et *gramaire* (194), *glose* (300), *sentence* (371), *essemple* (1016), dans le sens que Chrétien exprime toujours par *essemplaire* (*Erec* 419, *Cligès* 5251) ; des termes religieux : *celebrer* (38), *temple* (1015), *sacrefier* (1014, 1018) et *sacrefise* (1011, etc.) ; des termes juridiques : *crime* (227), *maufaitor* (754) ; des abstraits : *subjection* (430), *senefiance* (26), *decevement* (907) et *sostenement* (366), des verbes : *exorter* (971), *manifester* (1099), *poser* (1103), *prolongier* (1307). Ces mots paraissent ici en partie pour la première fois. Or, on sait que c'est surtout à partir du XIII^e et du XIV^e siècles que la langue française est envahie par des formations latines comme on les a ici. Faut-il donc y voir un apport d'une époque postérieure à Chrétien ? On en a un semblant de preuve dans le mot *exorter* (971), déjà relevé par J. Acher [3], pur latinisme qui remplace à partir du XIII^e siècle la forme plus ancienne d'*enorter*, encore seule employée par Chrétien. Mais d'autre part n'oublions pas qu'en maints endroits de son œuvre l'auteur de *Philomena* se révèle comme frais émoulu de l'école et qu'il aime à faire montre de son érudition nouvellement acquise [4]. De plus, ayant sous les yeux un texte latin qu'il « translate »,

1. A l'exception de la locution *a un sible* (81) dont nous aurons encore à nous occuper.

2. Il ne dira que *voile* pour *tref*, ce mot désignant autre chose, *port* pour *havne*, *se mettre en mer* et *aler par mer*, pour *s'empeindre* et *sigler*.

3. *Zeitschr. f. roman. Phil.*, XXXIII, 1909, p. 589, note 2.

4. Si l'on se rappelle la complaisance avec laquelle il cite Platon, Homère et Caton *qui moult furent de grant savoir* (131-133), on n'oubliera pas que Chrétien, dans *Erec*, invoque avec le même orgueil — et tout aussi mal à propos — l'autorité de Macrobe (6738).

il lui était difficile de se soustraire à l'influence de son modèle : il devait nécessairement être amené à lui emprunter des termes latins. L'abondance de latinismes dans un texte comme celui-ci ne prouve donc en soi rien contre l'attribution du poème à Chrétien.

Un autre point sur lequel *Philomena* semble se séparer des œuvres de Chrétien, c'est l'usage relativement considérable que fait son auteur des diminutifs. Outre *petitet* et *vermeillet* qui se trouvent aussi chez Chrétien [1], notre texte donne encore *grossettes* (153), *mamelettes* et *pomettes* (161-162), *vieillette* (1093). Ce penchant caractérise plutôt les derniers siècles du moyen âge où il sévit avec une force croissante jusqu'au XVI[e] siècle. Il est vrai que dans *Philomena*, ces mots sont tous réunis, à l'exception du dernier, dans le même passage, le portrait de la jeune fille. Or, là précisément, l'emploi des diminutifs s'introduit dès l'époque de Chrétien. Celui-ci lui-même parle de la *bochete* riante de Soredamor [2] et des *sourcius brunez* de Blancheflor [3], de même que l'auteur d'*Eneas* (3997-8) relève dans le portrait de Camille sa *bochete petitete*. Mais ces formes sont encore peu nombreuses : le *Roman de Thèbes* ne les emploie pas, quand il décrit les filles d'Adraste ou Antigone et Ismène [4], ni Marie de France dans son portrait de la fée de *Lanval*, ni Benoît de Sainte-More dans sa galerie de portraits au début du *Roman de Troie*. On peut donc à juste titre s'étonner de la quantité de ces diminutifs en un passage aussi court et se demander s'ils ne seraient pas en partie dus à un remaniement du texte. Le cas de *vieillette* au vers 1093 donne à cette supposition une grande probabilité. Le mot ne se trouve que dans les manuscrits de la famille *y*; *B*, unique représentant de la famille *x* pour ce vers, donne *vilaine*. Or, d'une enquête minutieuse à laquelle nous nous sommes livrés sur les rapports réciproques de *x* et *y*, il résulte qu'en règle générale *y* rajeunit le texte de *x* qui reste plus près de l'original. Dans notre cas particulier on

1. *Petitet* dans *Erec*, 3631 et *Cligès* 3420 ; *vermeillet* seulement dans une variante d'*Erec* 1758.

2. *Cligès* 821.

3. *Perceval* 1795.

4. Cependant il attribue à la belle Salemandre des lèvres *grossetes* (8431), comme *Philomena*.

constate qu'à d'autres reprises encore (v. 1103, 1250, 1254) un groupe de manuscrits (y ou γ) a substitué le terme de *vieille* à celui de *vilaine* qui est confirmé soit par la rime (v. 869), soit par l'accord de tous les manuscrits (v. 1084 et 1258) [1]. Il ressort de là qu'au vers 1093 la leçon *vieillete* est d'une date plus récente et ne se trouvait pas dans le texte original. Le même fait se répète dans les romans de Chrétien : le diminutif *vermeillete* n'est qu'une variante unique d'*Erec* 1758 ; *bochete* se trouve encore dans *Cligès* comme variante d'un seul manuscrit aux vers 830 et 2778 ; dans *Perceval* 6974, le manuscrit Cangé a substitué *pucelete* à *pucele*. Par contre, les diminutifs abondent dans l'*Ovide moralisé* : Daphné (l. I, v. 2879 ss.) a la bouche *petitete*, la face *rosine*, les mamelles *duretes*... comme *pometes* ; un peu plus loin, on trouve encore *greslet* et *roselet* (3727-8), *jonete* et *pucelete* (3909-10), etc. [2]. Dans ces conditions ce n'est pas une hardiesse excessive que d'admettre dans le portrait de Philomène la main d'un remanieur à qui on attribuera au moins une partie des diminutifs [3] entassés ici [4].

Cette hypothèse acquiert, sinon une certitude, du moins une forte probabilité par le fait qu'il y a dans le poème une série de mots étrangers à la langue de Chrétien et de son temps. Le

---

1. *Vieille* ne se trouve qu'une seule fois attesté dans le texte (v. 1108). Nous ferons voir ailleurs la raison de cette modification.

2. Ils abondent déjà dans le *Roman de la Rose* qui a si souvent servi de modèle au traducteur d'Ovide ; voir p. ex. la description de dame Beauté (*Rose* 994-1015), où l'on trouve *graillete*, cheveuz *blondez*, *jonete* et encore *graillete* ; celle de Leesse (840-864) avec *bouchete*, *petitete* (deux fois) ; celle de la robe du Dieu d'amour (879 ss.) avec ses *floretes* et *amoretes*, *escuciaus*, *oiselez*, *lionciaus* et son *chapelet* autour duquel *voletoient* des *rossignolets*.

3. Si l'on peut laisser à Chrétien les vers 153-154 (*levres grossettes* et *vermeillettes*), difficiles à séparer du contexte, le couplet 161-162 (*pomettes* : *mamelettes*) me semble bien, pour d'autres raisons encore, ajouté par un auteur plus récent.

4. On pourrait encore opposer le diminutif *arondele*, du vers 1432, — la même forme reparaît un peu plus loin dans le texte de l'*Ovide moralisé*, voir App. III, v. 22, dans l'édition de Boer — à la forme *aronde* dont Chrétien s'est servi dans *Cligès* 7 et *Lancelot* 5838. Mais comme chacune de ces formes est appelée par la rime, et que d'autre part le diminutif *arondele* est déjà attesté à côté d'*aronde* pour l'époque de Chrétien (cf. Tobler, *Altfranzösisches Woerterbuch*, s. v.), le fait est sans valeur.

même passage donne *guignier* (v. 148), synonyme de « farder ». Le mot n'est attesté dans ce sens qu'à partir du XIII[e] siècle [1]. Guillaume de Lorris s'en sert à deux reprises (v. 1004 et 2170). Or, il y a une singulière ressemblance entre l'un des passages du *Roman de la Rose* et notre texte :

S'estoit graillete e aligniee ;
Ne fu fardee ne guigniee
(*Rose* 1003-4)

Large entroeil, sorciz aligniez ;
Nes ot ne fardez ne guigniez
(*Philom.* 147-8)

Il y a là non seulement la même combinaison des deux synonymes et la même rime léonine, mais il y a aussi un emploi curieux du mot *aligniez*. Dans les exemples qu'on en a, ce mot qualifie toujours le corps humain dans son ensemble, la stature. Tobler le traduit très justement par « gerade, von Leibesgestalt » [2], et ses exemples correspondent tous à cette définition. Son application aux sourcils de Philomène est donc assez surprenante et l'on se demande si ce n'est pas l'auteur de l'*Ovide moralisé* qui aura ajouté ici ces deux vers sous l'inspiration de Guillaume de Lorris qu'il connaissait bien. On remarquera que chez Guillaume le mot *aligniez* a exactement le sens habituel, et que le deuxième vers y est indispensable. Dans *Philomena*, par contre, *aligniez* n'est pas précisément le terme propre, et le deuxième vers est du pur remplissage, cadrant d'ailleurs mal avec ce qui précède : on ne se farde pas les sourcils. Si l'on ajoute que l'auteur de l'*Ovide moralisé* emploie lui-même encore souvent le mot si rare de *guignier* [3], on avouera que l'attribution du couplet 147-148 au remanieur de notre conte n'est pas chose trop osée.

Un peu plus loin, dans la description du repas du roi Pandion, on a le mot *eschançon*. Il a certainement existé du temps de Chrétien, mais il n'était alors pas d'un usage fréquent, au moins dans les textes littéraires [4]. Chrétien de Troyes ne se

---

1. Godefroy le signale dans la *Vie des Pères*. Il est assez rare pour que Langlois, dans son édition du *Roman de la Rose*, marque encore d'un point d'interrogation la traduction qu'il en donne.

2. Tobler, *Altfranzös. Wörterbuch*, I, s. v.

3. *Ov. mor.*, III, 2111-2 ; IV, 2054-5 ; 2254-5.

4. Godefroy n'en cite qu'un seul exemple antérieur au XIV[e] siècle, dans

sert lui-même que du terme de *bouteillier* (*Erec* 1529, 2062, 6447). C'est aussi le titre que Wace donne à Béduier, le *botillier* du roi Artus (*Brut* 10415, 11603, 12499) [1]. La présence du mot *eschançon* dans *Philomena* a donc de quoi nous surprendre. Mais à vrai dire, il ne figure que dans les manuscrits de la famille *x*. Ceux d'*y* donnent un texte tout différent où le mot ne paraît pas :

x		y
Li seneschaus, li conestables,		Li seneschaus, li conestables,
Li panetier, li eschançon,	585	Et li queus (*lire* : queu) et li panetier
Chascuns ot cure et cusançon		N'ont cure de plus atargier.
D'atorner et d'apareillier		Li un corent les tables metre...
Ce qu'apartient a son mestier.		
Li un corent les tables metre...		

Le texte d'*y* se rapproche singulièrement d'un passage d'*Erec* :

Bien commanda as panetiers
Et as queus et as botelliers (2061-2).

C'est donc certainement *y* qui ici a conservé le texte primitif, tandis que dans la source commune du groupe *x* le passage a été modifié et amplifié [2]. Ainsi s'explique sans peine la présence insolite du mot qui nous occupe.

La locution *a un sible* (81), assurée par la rime avec *paisible*, et qui signifie ici, d'après le contexte « d'un trait », « sans encombre », n'est attestée que chez Guillaume de Machaut, au XIV^e^ siècle [3]. Le terme était rare ; Godefroy n'en cite pas d'autre

---

la *Chanson des Loherains*. Seule une édition critique pourra dire si le mot y est ancien. Rutebeuf l'emploie déjà.

1. Wace, et plus tard Joinville, donnent aussi *bouteillerie* ; de même encore Guillaume de Machaut dans son *Remede de Fortune* (éd. Hoepffner, II, 1911, v. 3913-5), un peu avant 1342, avec *paneterie* et *cuisine*. Mais quelques années plus tard, les quatre Offices de l'Ostel du Roy chez Deschamps sont *Panneterie*, *Eschansonnerie*, *Cuisine* et *Sausserie* (éd. Queux de Saint-Hilaire, VII, 1891, p. 175).

2. C'est ce que révèle aussi la rime léonine *eschançon : cusançon* ; cf. le cas analogue d'*aligniez : guigniez* (147-148).

3. *Confort d'ami*, v. 3059 (t. III, p. 108). Le sens est ici « d'une seule voix, unanimement ».

exemple. En le remplaçant par la leçon *sigle*, malgré l'assonance qui en résulte, les manuscrits du groupe *y* avouent que le mot *sible* leur était inconnu. Il est peu probable qu'il remonte à Chrétien lui-même. Ici encore, un remanieur a dû changer le texte primitif.

Sans doute faut-il aussi expliquer par un remaniement du texte l'abus qui s'y fait du mot *tirant*. Chrétien lui-même ne l'emploie pas, mais le traducteur pourrait avoir été influencé ici par son modèle latin. Cependant la proportion dans laquelle il figure dans le poème français (pas moins de six fois) peut sembler excessive pour un mot qui ne paraît pas avoir été d'un usage fréquent à l'époque de Chrétien de Troyes [1]. Et en effet, au vers 12, les manuscrits *y* donnent *li rois* au lieu de *tiranz*, et au vers 631 *au fel tirant* doit être attribué, comme on l'a vu, aussi pour des raisons grammaticales, à l'auteur de l'*Ovide moralisé* [2].

Enfin voici le cas le plus probant : le mot *renardie* (929). Pour que ce terme se répandît, il fallait d'abord que le *Roman de Renart* eût rendu célèbre le surnom du *goupil*. Le mot ne devient en effet d'un usage courant que vers la fin du XII^e^ siècle ; mais il prend bientôt, à partir du XIII^e^ siècle, une extension remarquable [3]. Comment Chrétien aurait-il pu l'employer dans *Philomena* ? Cela placerait cette œuvre, supposition inadmissible, après 1175, et même quelque temps après cette date, puisqu'il fallait laisser à l'abstrait *renardie* le temps de se former et de prendre la signification qu'il a de « tromperie, tricherie ». Mais le fait s'explique sans difficulté si l'on attri-

---

1. Il ne se trouve dans aucun des trois romans antiques et ne fait son apparition que dans les romans pseudo-antiques comme le *Partenopeus de Blois* et le *Dolopathos*. Il ne devient fréquent qu'à partir du XIII^e^ siècle.

2. Cf. Zaman, *loc. cit.*, p. 62-63, et ci-dessus, p. 13. Peut-être le texte primitif donnait-il *au vil tirant*, cf. v. 1300 : *au traïtor, au vil deable*, et l'auteur de l'*Ovide moralisé* aura substitué à cette leçon une formule qu'il répète encore ailleurs (cf. I, 1359 ; V, 1722). On remarquera que dans tout le passage précédent les deux groupes *x* et *y* sont fortement différenciés. C'est un indice de remaniements qui ont été opérés dans le texte primitif.

3. L. Foulet, *Le Roman de Renard*, 1914, p. 43. Il n'y a pas un seul des grands auteurs du XIV^e^ siècle, Machaut, Froissart, Deschamps, qui n'ait employé ce terme.

bue le mot à l'auteur de l'*Ovide moralisé*. Comme dans *Cligès* 4447 [1], le texte primitif portait ici sans doute : *par barat et par tricherie*. Un remanieur du XIII[e] ou du XIV[e] siècle aura remplacé ce dernier mot par le terme plus actuel et plus expressif de *renardie*.

Si l'étude lexicologique dénonce ainsi dans notre texte la présence d'un remanieur, sans doute l'auteur de l'*Ovide moralisé* en personne, qui intervient dans la rédaction du récit et y introduit des changements souvent considérables, elle permet d'autre part aussi de reconnaître en maints endroits la survivance du texte primitif, datant du XII[e] siècle et attribué à Chrétien de Troyes. Ici, la tradition manuscrite du poème peut fournir une aide précieuse. Entre les deux familles de manuscrits *x* et *y*, les différences essentielles proviennent du fait que leurs rédacteurs, et de préférence celui d'*y*, ont remanié le texte qu'ils reproduisaient, de manière à l'adapter aux habitudes linguistiques du XIV[e] siècle. Les termes démodés sont remplacés par d'autres plus modernes ; aux rimes trop simples on substitue des rimes riches ou léonines ; des traits archaïques dans le récit sont supprimés. Ainsi les divergences entre les manuscrits donnent des indications utiles sur la version primitive et les modifications qui y ont été apportées [2].

Dans le passage consacré à l'éducation de Philomène, les deux familles de manuscrits se séparent à deux reprises. D'abord dans l'énumération des talents musicaux de la jeune fille. Nous plaçons les deux textes en regard l'un de l'autre :

x		*y*
Et sot bien faire vers et letre	195	Et sot bien faire vers et letre
Et, quant li plot, li entremetre		Et, quant li plot, li entremetre
Et del sautier et de la lire		Et del sautier et de la lire —
— Plus en sot qu'en ne porroit dire —		Plus en sot qu'en ne porroit dire,
Et de la gigue et de la rote [3].		Que nulz ne l'en porroit passer.

1. *N'i ot barat ne tricherie* ; cf. aussi *Cligès* 4537, var.

2. Nous ne pouvons pas donner ici cette étude dans tous ses détails. Quelques cas particulièrement caractéristiques suffiront pour faire voir les renseignements qu'on peut en tirer.

3. Pour notre façon de lire les vers 197-199, voir J. Acher, *Zeitschr. f. roman. Phil.*, XXXIII, 1909, p. 588-9, et comparer les vers 189-191.

Soz ciel n'a lai ne son ne note
Qu'el ne seüst bien vïeler.
Et tant sot sagement parler...

(les vers 199-201 manquent)

Et tant sot sagement parler...

On voit que *lai* figure encore ici dans l'acception primitive du mot comme composition instrumentale à exécuter sur la vielle ou sur la rote, et la combinaison de *lai* et *note*, telle que nous l'avons ici, augmentée par *son* pour parfaire le vers, est, comme l'a fait voir M. Foulet [1], la formule la plus ancienne, employée, et sans doute mise à la mode, par Wace. Archaïque aussi la *rote*, souvent nommée au XII^e^ siècle [2], mais qui ne figure déjà plus dans la grande énumération d'instruments de musique chez Jean de Meun [3], pas plus qu'au XIV^e^ siècle dans l'imitation de ce dernier passage dans le *Remède de Fortune* de Guillaume de Machaut [4], dans la *Panthère d'amour* [5] ou dans l'une des interpolations du *Roman de Fauvel* [6] ni ailleurs. Ajoutons que *gigue* aussi devient d'un emploi de plus en plus restreint à partir du XIII^e^ siècle, et qu'à la même date *psautier* sera de préférence remplacé par *psalterion* ou *sauterion* [7]. Il ne peut donc pas s'agir ici d'une interpolation dans *x*; c'est au contraire *y* qui, comme ailleurs encore, a supprimé la partie de ce passage qui gênait par son caractère archaïque.

L'autre passage concerne l'aptitude de la jeune princesse à dresser des oiseaux de chasse. De nouveau, *x* est plus riche en détails qu'*y* :

x		*y*
D'espreviers sot et de faucons	182	D'espreviers sot et de faucons
Et del gentil et del lanier.		Et del gentil et del lanier.
Bien sot faire un faucon muiier		Bien sot faire un faucon manier.

---

1. *Zeitschr. für roman. Philologie*, XXXII, 1908, p. 162-165. Le passage doit être ajouté à ceux qu'a réunis M. Foulet.

2. Wace, *Brut* 3766-8, 10826-8 ; Chrétien de Troyes, *Erec* 2035 ss., 6382-3 ; *Thèbes* 4899; 7930 ; *Troie* 14781-4. On connaît le rôle important de la *rote* dans l'épisode du Harpeur irlandais dans le roman de *Tristan*.

3. *Roman de la Rose*, éd. E. Langlois, v. 21030-52 (t. V, p. 68-69).

4. Éd. E. Hoepffner, II, p. 145-6, v. 3961 ss.

5. Éd. Todd, v. 157 ss.

6. Éd. A. Långfors, Appendice, p. 161, v. 554-60.

7. Cf. *Rose* 21049 ; l'*Ovide moralisé* lui-même donne *salterion* (III, 2816).

Et un ostor et un terçuel, (Les vers 185-7 manquent dans *y*).
Ne ja ne fust ele, son vuel,
S'en gibier non ou en riviere.

Deux termes, ici, ont pu gêner le rédacteur d'*y* : *terçuel*, mot bien connu de Chrétien (*Erec* 354, 1982, 5363), et que Godefroy atteste encore pour le XIII^e^ siècle, mais qui ne semble plus usité au XIV^e^ siècle : dans aucune de ses grandes énumérations d'oiseaux de chasse, dans la *Fiction d'oyseaulx gentils* et dans le *Miroir de Mariage* (v. 133-161), ni ailleurs du reste, Eustache Deschamps ne nomme le *terçuel* ; il ne connaît que le diminutif *tercelet* [1]. Et puis, *muier* qui figure déjà dans la *Chanson de Roland* (v. 31) et qui fait également partie du vocabulaire de Chrétien (*Érec* 1894), mais qui n'aurait pas survécu au XIII^e^ siècle [2]. Aussi *y* l'a-t-il remplacé par *manier* en conservant *lanier*, terme technique désignant une espèce de faucons, qui s'étend de plus en plus depuis le XIII^e^ jusqu'au XVI^e^ siècle. Deschamps n'a pas manqué de le citer. Du même coup on substituait une belle rime léonine à une simple rime suffisante. Il est donc évident qu'ici encore *x* offre le texte primitif, tel qu'il devait exister au XII^e^ siècle.

Quelques vers plus loin, nouvelle divergence entre *x* et *y*. Le poète français, préparant déjà la fin du récit, insiste sur l'habileté de la jeune fille dans l'art de tisser. *x* donne des détails qui ne se trouvent pas dans *y* :

x		*y*
Avec ce iert si bone ovriere	188	Et si estoit tres bonne ouvriere
D'ovrer une porpre vermeille,		D'or, de soye, en toute maniere,
Qu'en tot le mont n'ot sa pareille,	190	(Les vers 190-2 manquent dans *y*).
Un diaspre ou un baudequin ;		
Nes la mesnie Hellequin		
Seüst ele en un drap portraire [3].	193	Et si savoit ou drap portraire.

Ce n'est pas la *mesnie Hellequin* qui a dû choquer le rema-

1. Édition Queux de Saint-Hilaire, VI, p. 147 ss. ; X, p. 7-8.

2. D'après les indications de Godefroy. Voir aussi Bangert, *Die Tiere im altfranz. Epos, Ausg. u. Abhandl.*, XXXIV, 1885, § 473, p. 199.

3. Nous corrigeons ici la ponctuation de l'édition de Boer. Le vers 191 que l'éditeur rattache aux vers suivants ne se construit pas avec ceux-ci : il continue le vers 189 après l'interruption par le vers 190.

nieur d'*y* : elle surprend plus dans le texte du XII^e^ siècle que du XIV^e^ [1]. Mais *diaspre* était déjà un archaïsme à l'époque de l'*Ovide moralisé*. Chrétien lui-même l'emploie quelquefois et on le trouve encore au siècle suivant. Au XIV^e^ on ne semble plus connaître que le verbe *diasprer* et le participe passé *diaspré* dans le sens actuel. C'est sans doute ce mot vieilli qui est la cause de la modification du copiste d'*y*. Modification, du reste, plutôt maladroite : dans *y* le vers 193 est très mal construit ; dans *x* par contre, la construction est exactement pareille à celle d'*Erec* 6791 : *ceste uevre fu el drap portraite*.

L'amputation la plus forte que présente le texte d'*y* par rapport à *x* se trouve dans la description du souper de Pandion et de la nuit d'insomnie de Térée. Comme le fait voir le tableau comparatif ci-dessous, il ne reste dans *y* que six des treize vers de 620 à 632 dans *x* et les sept vers de 652 à 658 y sont réduits à cinq :

x		*y*
Quant mangié orent li vassal,	620	Quant mangié orent li vassal,
Si se lievent, et li serjant		Si se leverent
Donent l'eve en bacins d'argent.		(622-4 manquent dans *y*)
Li baron levent et essuient.		
Quant lavé orent, si s'apuient		
Sur une couche tuit ensemble	625	tout ensemble
Et chascuns dist ce qu'il li semble,		Et chascuns dist (ce) que bon li semble,
Soit biens ou maus, folie ou sens.		Soit bien ou mal, folie ou sens.
Et li vaslet sont en apens		Mais autre fu sous li appens
De faire et d'atorner les liz.		(629-30 manquent)
Ce ne fu joie ne deliz	630	Au traïtor, au fel tirant
Au traïtor, au fel tirant,		Qui de dormir n'avoit talent.
Qui de dormir n'avoit talent.		

Et plus loin :

Tote nuit se torne et retorne	652	Tote nuit se torne et retorne.
Et se relieve et se recouche.		(653-4 manquent dans *y*)
Cil qui gisoient en la couche		
A mout grant aise se dormoient	655	Cilz qui de ce mot ne savoient

1. Voir A. Hilka, *Yvain*, éd. de 1926 (Textausgabe), p. XXXIV, et la réfutation de M. Zaman, *loc. cit.*, p. 73-74, qui n'écarte cependant pas toutes les hésitations.

Et de tot ce mot ne savoient,
Et cil tote la nuit veilla
Cui sa folie traveilla.

A mout grant aise se dormoient,
Et cil tote la nuit veilla ;
En foloiant [1] se traveilla.

Le vers 632 exige la présence des vers 629-630. Il est donc clair que c'est *y* qui les a laissé tomber. Par conséquent c'est sans doute aussi *y* qui a supprimé les autres vers qui manquent encore et qui a modifié le texte en conséquence. Mais pourquoi ? Dans les deux passages, la suppression d'*y* porte sur un même détail : la couche commune qu'occupent les barons après le repas et que dans la nuit Térée partage avec ses compagnons (654). Il semble bien que cette conception (624-5) d'une seule couche pour plusieurs ait gêné le remanieur d'*y*. Elle ne gênait pas Chrétien lui-même : il fait expressément remarquer dans *Erec* comme une faveur qu'on accorde au héros blessé qu'Artus le fait dormir seul dans son lit :

Après soper ne tarda gaire,
Comanderent les couches faire.
Li rois avoit Erec mout chier.
En un lit le fist seul couchier ;
Ne vost que avuec lui couchast
Nus qui a ses plaies touchast (4269-74).

C'est un trait antique ou archaïque qu'*y* a voulu faire disparaître [2].

En outre *y* aurait-il aussi voulu éviter le verbe *atorner*, pris comme ici dans le sens concret de « préparer, mettre en état » ? Les dictionnaires de Godefroy et de Tobler ne le donnent plus dans ce sens après le XIII[e] siècle ; on ne l'emploie plus alors qu'au figuré, ou réfléchi (*s'atorner* « se parer »), ou au participe passé (*atorné* « prêt à »), et en effet, le texte dans *y* ne le connaît plus que dans ces derniers emplois [3]. Par contre, on le trouve fréquemment chez Chrétien dans le sens qu'il a ici,

1. *folorant* aux variantes de l'édition de Boer n'est sans doute qu'une mauvaise leçon pour *foloiant*.

2. Cf. aussi *Erec* 480-482.

3. V. 217, au figuré ; v. 1362, part. passé. Les deux autres passages qui contenaient ce verbe (v. 587 et 700) ont disparu dans *y*, comme le vers 629.

notamment dans *Erec* [1]. Il semble donc qu'ici *y* a, comme ailleurs, supprimé un mot vieilli par une correction des plus violentes.

Or, ce fait se répète encore bien des fois. Pourquoi telle autre divergence entre *x* et *y*, lors de la réception de Térée à Athènes (92-5) ?

x	*y*
(Pandion) A l'issir del havle l'encontre	A l'issir del havene l'encontre.
Sel salue et le baise mout	Lors se sont entresalué.
La boche et les ieus et le vout.	De mains, de bras entr'acolé.
Tant l'esjoït que tot le lasse.	Pandion l'a moult conjoÿ.

C'est que *vout*, fréquent chez Chrétien et au XII[e] siècle dans le sens primitif de « visage », perd de plus en plus sa signification première à partir du siècle suivant devant *vis*, *viaire*, *visage* et *face* [2], et est réduit surtout au sens d' « image figurée » (un *vout* de cire). Comme le mot figurait à la rime, sa suppression entraînait pour le copiste d'*y* un remaniement profond du passage entier.

En même temps, il évitait aussi la combinaison *sel* (= *si le*). Non pas que celle-ci fût tout à fait hors d'usage ; on lit encore dans presque tous les manuscrits au vers 865 : *Sel celerent*... Mais les changements dans tous les autres passages où elle paraît :

x		*y*
Tu li juras et sel traïs	816	Tu li juras ta foi destrois [3]
...et sel norrist	841	...et si norrist
Vint a l'uis sel trueve pelé	1247	Vint a l'uis que trouva pelé,

1. Dans la description du repas offert à Érec chez le père d'Énide (v. 485-500), il ne paraît pas moins de trois fois successivement (v. 488, 490, 493) et déjà aussi au v. 478 comme synonyme d'*apareillier* (v. 491, 497).

2. Dans tout le *Roman de la Rose* on ne le rencontre plus qu'une seule fois. Au XIV[e] siècle, il ne paraît ni chez Machaut ni chez Froissart. Eustache Deschamps n'en a plus qu'un seul exemple (ball. 417, t. III, p. 220) ; de même les *Miracles Nostre Dame* (n° XVII, v. 1488). Seul, Jean le Fevre s'en sert encore quelquefois.

3. Ici encore, le copiste *y* se voit obligé à cause de la rime de modifier le vers précédent par une correction qui est des plus médiocres.

de même que les changements analogues, dans certains manuscrits, des vers où figuraient les combinaisons correspondantes *nel* (330, 466, 574, 917, 923) et *nes* (148), prouvent que ces formes n'étaient certainement plus d'un usage fréquent.

Dans la description du hideux repas que les deux sœurs préparent à Térée, le copiste d'*y* n'a certainement pas tant été choqué par l'horreur des détails donnés par le narrateur, que par le terme vieilli d'*esseu* qu'il remplace assez maladroitement par *eaue* :

	x		*y*
Puis ont la char apareilliee	1334	Puis ont la char apareilliee	
Entre eles deus mout bien et tost.		Entre eles deus mout bien et tost,	
Partie en mirent cuire en rost,		Partie en eaue et l'autre en rost.	
Et en esseu l'autre partie.			
Quant la chars fu cuite et rostie,			
Si fu de mangier tens et ore...	1339	Lors fu de mangier tens et ore.	

Mais *esseu* se trouve chez Chrétien dans un passage d'*Erec* qui offre une ressemblance frappante avec celui de *Philomena* :

Bien sot apareillier et tost
Char en esseu, oisiaus en rost (491-2) [1].

Au XIV^e^ siècle, le mot est remplacé par *aisil*.

Un cas particulièrement instructif nous est fourni par le vers 1012. La rime avec *des* (dieux) y assure la forme *ves* (< *vas*). Le mot n'est pas connu autrement que dans une interpolation des manuscrits *B* et *C* du *Roman de Thèbes* (éd. Constans, App. II, v. 10509, t. II, p. 105) [2]. Il désigne là, comme dans *Philomena*, une urne destinée à recueillir des cendres après une cérémonie funèbre. Au XIV^e^ siècle, ce mot rare n'est apparemment plus compris, car *y* le remplace par une misérable cheville : *Le sanc a mis en certains lieux* (*: dieux*), et le manuscrit *G* donne *sur les autieux*, ce qui est peut-être un peu mieux, mais n'est aussi qu'un pis-aller pour éviter le mot incompréhensible du texte original.

Faut-il ajouter ici le mot *paienime* du vers 228 ? Pour M. de

1. Voir la note de W. Foerster, *Erec*, gr. édit. v. 492.

2. Cf. la note de M. de Boer, au vers 1012. Le mot ne se trouve pas dans Godefroy.

Boer (note du vers 228), l'auteur « n'a pas encore perdu le sentiment de la signification précise du mot (= religion des païens) ». Mais à vrai dire, le terme désigne ici plutôt l'ensemble des païens, le peuple et le pays. Or, il a été vivant dans ce sens depuis le XI^e^ siècle jusqu'au XIV^e^ [1]. Il n'a donc rien de particulièrement archaïque. En revanche, il serait aisé de citer encore bien d'autres cas, plus topiques que celui-ci. Nous ne retiendrons plus que le suivant qui est particulièrement suggestif. Les manuscrits de la famille *x* désignent la femme à la garde de laquelle Térée a confié sa victime tantôt par *la vilaine* [2], tantôt par *la maistre* [3], une fois aussi par *la vieille* (v. 1108). Par contre dans le groupe *y* les termes de *vilaine* et *maistre* ne paraissent que trois fois chacun ; pour le reste on trouve à leur place *la vieille*, et une fois le diminutif *la vieillette* (v. 1093) [4]. Chez Chrétien de Troyes, *maistre* est un véritable terme technique pour désigner la compagne et la garde d'une jeune femme. Il s'applique aussi bien à une femme âgée comme Thessala, la magicienne qui avait fait l'éducation de Fenice [5], qu'à une jeune fille comme Lunete, la *mestre* et garde de Laudine [6]. Du temps de l'*Ovide moralisé*, le mot n'est plus guère en usage [7]. Par conséquent, c'est bien *maistre* qui est le mot primitif auquel le remanieur d'*y* a substitué celui de *vieille*. Pour *vilaine*, le cas est à peu près analogue. Non pas que ce terme ait été tout à fait hors d'usage, mais le sens péjoratif qu'il impliquait dès le début était allé s'accusant de plus en plus, de sorte qu'au XIV^e^ siècle le mot ne correspondait plus exactement au sens qu'entendait lui donner l'auteur de *Philomena*, sens qui chez lui n'avait rien de péjoratif et signifiait simplement une femme du peuple, une paysanne, un peu naïve, sans

1. Guillaume de Machaut l'emploie encore ainsi dans le *Remede de Fortune*, v. 2553.
2. Sept fois, dont une fois à la rime (*: peine* 869).
3. Six fois, dont également une fois à la rime (*: fenestre*, 1160).
4. Voir plus haut, p. 19-20.
5. *Cligès* 3002, 3063, 3083, etc.
6. *Yvain* 1593.
7. C'est pour cette raison que certains copistes (ceux de *G* ou du groupe *d*) ont remplacé *maistre* par *maistresse* ou *ostesse* aux vers 1141, 1187 et 1220.

méchanceté. Mais pourquoi dans *y* cette prédilection marquée pour le terme de *vieille* ? Une fois de plus on sent ici l'influence du *Roman de la Rose*. On sait le sort que déjà Guillaume de Lorris, et puis surtout Jean de Meun, ont fait à *la Vieille*, la *Vetula* des textes latins, la fameuse gardienne de Bel Accueil [1]. Il n'est pas étonnant que le remanieur *y*, subissant, comme tout le monde, la forte empreinte du célèbre roman, ait introduit dans son texte ce terme chargé de sens pour ses lecteurs, à la place des deux autres, démodés ou moins expressifs.

L'examen du vocabulaire fait donc voir que le texte de *Philomena* tel qu'il est transcrit dans l'*Ovide moralisé*, n'est plus exactement le texte primitif du XII^e^ siècle [2], contemporain de Chrétien de Troyes et peut-être l'œuvre du romancier champenois lui-même. Le texte a subi de sérieux remaniements. Une partie de ces modifications, la comparaison des groupes de manuscrits *x* et *y* permet de la saisir sur le vif. Il y a eu des rajeunissements de mots, des morceaux ajoutés et sans doute aussi quelques suppressions. Malheureusement il n'est plus possible aujourd'hui de fixer avec toute la précision désirable, dans tous les détails, l'étendue et la portée de ces modifications, car même si la famille *x* est dans l'ensemble plus fidèle à l'original qu'*y*, elle n'en a pas moins subi, elle aussi, des altérations plus ou moins graves. En tout cas, il reste acquis que les traits plus modernes qu'on relève dans le texte ne peuvent pas être invoqués contre l'attribution éventuelle du poème à Chrétien de Troyes.

II

Les renseignements fournis par l'étude lexicologique peuvent être complétés par l'étude littéraire du texte. Dans son introduction, M. de Boer a examiné d'une part les rapports du

1. La « vieille », surveillante et gardienne d'une jeune fille, apparaît aussi ailleurs, par exemple dans *Aucassin et Nicolette* ou dans le *Roman de la Violette*, mais c'est le *Roman de la Rose* qui en a fait un personnage classique de la littérature française de la fin du moyen âge.

2. Cependant on a vu p. ex. qu'à l'exception de *a un sible*, toute la terminologie dans le récit de la traversée de Térée est exactement celle des textes littéraires du XII^e^ siècle. Même *sigler* a encore gardé sa forme ancienne, au

poème français avec sa source latine (chap. VIII) et d'autre part les ressemblances qui existent entre *Philomena* et les romans de Chrétien de Troyes (chap. V). Mais cela ne prouve pas que le conte soit effectivement l'œuvre du romancier champenois. On a pu relever au contraire un certain nombre de traits d'ordre littéraire qui s'opposeraient plutôt à l'attribution à Chrétien.

L'étrange anachronisme signalé par Jean Acher [1] au vers 280 : *Tel est la costume as François*, ne serait d'après ce critique qu'une correction maladroite d'un copiste qui, « francisant » le texte, substitue les *François* aux *Grejois*. Depuis, M. Hilka [2] a ajouté le cas analogue de la *mesnie Hellequin* (v. 192), anachronisme non moins violent, mais qui n'est pas aussi inadmissible pour Chrétien de Troyes que le pense M. Hilka [3].

Bien plus puissant est l'autre argument, déjà ancien, et dont M. de Boer s'est vainement efforcé d'atténuer la portée [4] : ce nom de Chrétien *li Gois* qui surgit d'une façon si bizarre au milieu du poème et qui semble bien être le nom de son auteur. Pour M. Guyer [5], le couplet 733-4 qui le contient est une interpolation ajoutée par un commentateur qui n'était autre que l'auteur de l'*Ovide moralisé*. Renchérissant là-dessus, M. Zaman [6] considère tout le morceau depuis le vers 727 jusqu'au vers 734 comme interpolé par le « poète-copiste » — c'est encore l'auteur de l'*Ovide moralisé* — afin de combler une lacune qui se serait trouvée dans le texte qu'il suivait. Et cette lacune ne serait pas la seule. M. Zaman en voit une autre,

---

lieu de la forme *singler* qui domine dans les textes du XIV^e^ siècle et qui paraît déjà au XIII^e^ (Robert de Clari, éd. Lauer, XIV, 1) ; dans les manuscrits de Froissart on emploie de préférence la forme nasalisée.

1. *Loc. cit.*, p. 589, note 2 ; voir ci-dessus, p. 18. On verra plus loin qu'Acher s'est trompé sur ce point.

2. Petite édition (Textausgabe) d'*Yvain* de Chrétien de Troyes, 1926, p. XXXIV.

3. Cf. Zaman, *loc. cit.*, pp. 73-74. Le cas n'est cependant pas aussi simple que se le figure le critique hollandais.

4. *Loc. cit.*, pp. XIII-XIV.

5. Foster E. Guyer, *The influence of Ovid on Chrétien de Troyes*, 1921, p. 243.

6. *Loc. cit.*, pp. 27-29. Voir sur cette question ci-dessous, p. 73.

d'ailleurs à tort, entre les vers 232 et 233 (pp. 40-41), une autre altération encore, sans plus de nécessité, au vers 919 (*ibid.*). Enfin, il reconnaît dans les vers qui décrivent la confection du tissu de Philomène la même main que celle qui avait déjà décrit la merveilleuse broderie d'Arachné (*Ov. mor.*, VI, 116-285). Le passage serait donc non pas l'œuvre de Chrétien de Troyes, mais de ce Chrétien Legouais qui est de nouveau pour M. Zaman l'auteur de l'*Ovide moralisé* (pp. 42-44) [1].

De ces études récentes nous retenons provisoirement ceci que, plus on avance, plus l'idée s'impose avec une évidence toujours grandissante que dans sa forme actuelle le texte de *Philomena* est loin de représenter le texte primitif de ce poème; il a subi au moins dans sa forme des remaniements sérieux et nombreux [2]. Mais le fond du poème, peut-on à bon droit

---

1. La ressemblance ne porte en réalité que sur un seul point : au lieu de fils d'or et de pourpre dont parle Ovide, les deux traducteurs parlent de fils verts, bleus, rouges et jaunes (blancs et noirs dans l'épisode d'Arachné). De pareilles énumérations de couleurs figurent déjà dans la *Chanson de Roland* (*gonfanons blans et blois et vermeilz*, v. 999). Il y en a plusieurs chez Chrétien de Troyes : dans *Erec* : *pierres indes et verz, bloes et bises* 1601 ; une pourpre brodée de *croisetes indes et vermeilles et perses, blanches et verz, bloes et jaunes* 1620-1 ; dans *Cligès, verz, perses, vermoille, bloe* 738-9. C'est donc un thème littéraire d'un usage courant qu'on ne s'étonnera pas de trouver dans *Philomena*. Or au moment où il racontait au début de son VIe livre l'histoire d'Arachné qui ne précède celle de Philomène que d'un millier de vers, l'auteur de l'*Ovide moralisé* connaissait évidemment déjà ce dernier poème. S'il y a donc quelque rapport entre eux, ce serait plutôt le traducteur du XIVe siècle qui se serait inspiré du poème plus ancien. Quant à la description qui ne serait qu'une « énumération monotone et fatigante, sans couleur et sans relief » (Zaman, *loc. cit.*), c'est le procédé habituel des poètes médiévaux qui n'en connaissaient pas d'autres (cf. une description toute pareille dans *Galeran de Bretagne* [éd. Foulet, v. 516-548], dont l'auteur connaissait déjà *Philomena*). Ici, d'ailleurs, le procédé était imposé aux deux auteurs par leur modèle latin. Il n'y a donc pas lieu d'admettre une interpolation introduite par l'auteur de l'*Ovide moralisé*.

2. Aussi la conclusion de M. Zaman, d'après qui nous aurions le conte « transcrit sans grandes modifications de style ou de teneur par l'auteur de l'*Ovide moralisé* » (p. 109), ne correspond-elle en aucune manière à sa propre démonstration. L'erreur de l'auteur est de s'être arrêté à mi-chemin dans la bonne voie dans laquelle il s'était engagé.

l'attribuer au poète d'*Erec* et de *Cligès*? A cette question l'étude des influences littéraires qui se sont exercées sur l'auteur de *Philomena* donne une réponse assez précise.

Nous reviendrons plus loin sur l'influence d'Ovide, en complétant les indications déjà fournies à ce sujet par MM. de Boer et Guyer. Voyons d'abord quelles sont les œuvres françaises que notre auteur a pu connaître et dont il s'est inspiré.

Si l'on examine sur ce point les premiers poèmes assurés de Chrétien de Troyes, *Erec* et *Cligès*, deux noms s'imposent aussitôt à l'attention : le roman de *Tristan* et le *Brut* de Wace [1]. L'auteur de *Philomena* les a-t-il également connus? Oui, sans aucun doute.

Il est vrai que la légende de Tristan n'a pas été pour lui une source d'inspiration. Tout ce qu'elle lui fournit, c'est un nom, une comparaison excellente pour placer une magnifique rime équivoque :

(Philomena) Plus sot de joie et de deport
Qu'Apoloines ne que Tristanz ;
Plus en sot, voire voir, dis tanz (v. 174-6).

Mais dans *Erec*, son premier roman arthurien, Chrétien de Troyes ne fait pas d'autre usage de la belle légende. Tout ce qu'il lui emprunte, ce sont quelques comparaisons rapides, et elles sont amenées avec tout aussi peu d'à-propos qu'ici [2]. Sans doute, les allusions sont plus nombreuses : c'est que le roman d'*Erec* est plus long; son caractère de roman arthurien le rapprochait plus du roman breton qu'était *Tristan*, et enfin le succès toujours grandissant de ce dernier a pu agir plus fortement sur l'esprit de Chrétien. Mais l'influence directe qu'il exerce et l'emploi qu'en fait le poète ne diffèrent en rien de ce qu'on trouve dans *Philomena*. Même dans *Cligès*, l'Anti-Tristan, où Chrétien s'inspire tout autrement de la célèbre légende, celle-ci lui fournit encore des comparaisons pareilles à celle de *Philomena* :

---

1. Nous le ferons voir dans une étude que nous allons faire paraître sur les influences littéraires dans l'œuvre de Chrétien de Troyes.

2. V. 4946 (la beauté d'Iseut), v. 424 (ses cheveux blonds), v. 1248-9 (le combat du Morhot), v. 2076-7 (le mariage d'Iseut).

(Cligès) sot plus d'escremie et d'arc
Que Tristanz, le niés le roi Marc (v. 2789-90).

Il y a donc sur ce point une ressemblance frappante entre *Philomena* et les premiers romans de Chrétien de Troyes [1].

Très différente, et autrement importante, est l'influence exercée par Wace. Comme presque tous nos premiers romanciers, et les meilleurs, Chrétien de Troyes, Thomas d'Angleterre, Marie de France, d'autres encore, l'auteur de *Philomena* s'est volontiers inspiré du modèle littéraire qu'était pour eux en particulier le roman de *Brut* par certains côtés [2]. Ce qu'on y admirait avant tout et ce qu'on imitait par conséquent de préférence, c'étaient les brillantes descriptions dont le clerc normand avait parsemé sa chronique. Ces descriptions sont l'œuvre personnelle de Wace. Sa source, l'*Historia regum Britanniae* de Geoffroy de Monmouth, ne lui fournissait généralement qu'une indication sommaire, qui a été développée et amplifiée par le poète français. L'auteur de *Philomena* ne procède pas autrement. Une rapide indication chez Ovide devient sous sa plume un petit tableau d'une dizaine, d'une vingtaine de vers, et par leur sujet aussi bien que par les éléments dont elles se composent, la plupart de ces descriptions sont toutes pareilles à celles du roman de *Brut*.

Ainsi les deux vers qu'Ovide consacre à la traversée de Térée [3] se transforment sous la plume de Chrétien en un petit récit qui n'a pas moins de 14 vers. Or, il s'agit là d'un thème que Wace avait déjà traité à plusieurs reprises. Esquissé une première fois au début de *Brut*, dans la navigation de Brutus (v. 593-620), le motif est repris plus tard avec un luxe de détails inouï et

---

1. Dans l'une de ses poésies lyriques, Chrétien fait encore une fois le même usage de l'histoire de Tristan. Dans ses romans, les noms de Tristan et d'Iseut disparaissent après *Cligès*.

2. On n'a pas fait jusqu'ici d'étude d'ensemble sur l'influence exercée par Wace sur les débuts du roman français. Elle est bien plus puissante qu'on ne l'admet généralement. Miss Pelan, dans une thèse de doctorat de l'Université de Strasbourg, le fera voir sous peu.

3. .....iubet ille carinas
In freta deduci veloque et remige portus
Cecropios intrat..... (*Métam.*, VI, 443-5).

avec une extraordinaire abondance verbale dans la partie consacrée aux exploits du roi Artus : le passage de Southampton à Barfleur au début de la grande campagne d'Artus contre les Romains (v. 11471-11565). Dans ces deux passages, le clerc normand avait fixé une fois pour toutes les éléments essentiels de ce thème littéraire. Ce sont d'abord les préparatifs du voyage : l'équipement des vaisseaux en voiles et en mâts et l'approvisionnement en vivres (*Brut*, 599-600, 11474-9). Viennent ensuite l'embarquement et les adieux de ceux qui restent et de ceux qui partent (v. 613, 11480-3), la manœuvre du départ (v. 614, 11488-9), la traversée heureuse ou mouvementée avec sa durée (v. 617-8, 11512-3, 11522-5), enfin l'arrivée et le débarquement (v. 619-20, 11560-5). Or, de tous ces détails, pas un ne manque dans le récit de Chrétien. Voici Térée qui fait d'abord garnir ses vaisseaux de vivres, de mâts, de voiles et de *tres*. Puis il s'embarque avec les siens et reçoit les dernières recommandations de Progné. On part ; on tend les cordes et les voiles et on navigue au cours des étoiles : *Siglent de jorz, siglent de nuit* (v. 80), et après une traversée paisible on aborde enfin dans le port d'Athènes. On voit que les détails ajoutés aux indications sommaires de la source latine sont précisément ceux que Wace avait introduits dans ses descriptions. Qu'il y ait en outre certaines ressemblances dans le vocabulaire et dans les rimes [1], cela ne doit pas nous étonner, mais c'est un fait de moindre importance ; la coïncidence peut simplement tenir à l'identité du sujet. Mais qu'on rapproche par exemple de ce récit celui de la navigation d'Énée au début d'*Eneas* (v. 83-91). La ressemblance verbale n'est pas moindre [2] ; mais pour le

1. Comparer par exemple la description du départ :

Marinier saillent par ces nes	
Et desplient voiles et tres...	Atant se sont en mer empeint.
Al vent gardent et as estoiles ;	Tendent les cordes et les voiles,
Selonc l'oré portent les voiles	Et s'en vont au cors des estoiles.
(*Brut*, 11488-9, 11511-2).	(*Philom.*, 76-8).

2. Voir aussi *Eneas*, v. 4613-4, et notamment le passage suivant qui offre une ressemblance impressionnante avec *Philomena* :

(Eneas torne du rivage)	
En haute mer s'empaint a nage.	Atant se sont en mer empaint ;
Il traient sus singles et voiles	Tendent les cordes et les voiles

reste quelle différence ! Il y est bien question de l'approvisionnement des navires, mais pas un mot de leur équipement. Nous assistons encore à l'embarquement et au départ, mais le récit ne va pas plus loin. Tout le reste lui manque. C'est plus loin seulement qu'on trouve encore la rime à peu près inévitable de *voiles : estoiles* (v. 201-2) ou quelques autres coïncidences verbales [1], mais dans un autre ensemble. Or ce qui à notre avis importe plus que certaines ressemblances dans le texte, qui peuvent se présenter tout naturellement, c'est la ressemblance de l'ensemble du récit, surtout quand elle est renforcée par des coïncidences dans certains détails précis. Et ici, dans *Philomena*, c'est bien, du commencement jusqu'à la fin, le récit de Wace, quelque peu modifié, ramassé en un vigoureux raccourci et dépouillé de cette floraison luxuriante de détails techniques dont l'avait enrichi le chroniqueur normand. C'est donc presque à coup sûr le modèle de Wace qui a agi ici sur notre poète.

Le style du passage le confirme du reste. On n'a là, comme chez Wace, que des propositions principales, sèches et brèves, sans articulation, sans le moindre ornement, réduites à l'essentiel et simplement juxtaposées, sans aucune conjonction pour les relier. Un vers comme celui-ci : *siglent de jorz, siglent de nuiz* (v. 79) pourrait être sorti directement de la plume de Wace chez qui des vers de ce genre abondent :

> Fuient povre, fuient manant, 13915,
> Manda amis, manda parenz, 14418,
> Muerent li vieil, muerent enfant, 15113.

N'est-ce pas comme une signature qui révélerait l'origine du récit ? Seuls les couplets brisés de *Philomena* indiquent un art déjà un peu plus avancé, une amélioration apportée à la manière du vieux maître.

Le rapprochement entre *Philomena* et *Brut* est encore plus net dans les deux passages suivants. La violente passion

---

Si laissent corre aus estoiles.
Et nuit et jor ont tant coru...
(*Eneas*, 3021-5).

Et s'en vont au cors des estoiles
Siglent de jor, siglent de nuiz
(*Philom.*, 76-9).

1. Voir la note précédente.

qui envahit si brusquement Térée devant la beauté de sa belle-sœur rappelle le célèbre épisode du brusque amour qui s'éveille dans le cœur d'Uter Pendragon à l'aspect d'Ygerne, la femme de son vassal (*Brut*, 8796 ss.). Cet amour éclate et se manifeste tout d'abord à l'occasion du repas de couronnement du roi. Or, dans *Philomena*, l'auteur décrit avec force détails la manière dont se comporte l'amoureux Térée pendant le souper offert par Pandion, et cette attitude ressemble singulièrement à celle d'Uter Pendragon chez Wace, comme le fait voir le rapprochement ci-dessous :

Brut	*Philomena*
Mult l'a al mangier ag rdee ;	Mais Tereüs ne se deduit
S'entente i a tote tornee :	En nul service qu'on li face
Se il manjoit, se il bevoit,	S'au gent cors non et en la face
Se il parloit, se il taisoit,	De la pucele regarder...
Toutes ores a li pensoit	C'est ses boivres, c'est ses mangiers.
Et en travers la regardoit...	Mout par est vers li losengiers
Mult li a ris et mult clignié	Et mout la sert et mout l'atrait...
Et maint semblant fait d'amistié	(596-603).
(8809-20).	A grant merveille la regarde
	Qu'a nule autre riens n'est pensis...
	Et mout li plaisoit a sëoir
	Plus por la pucele vëoir
	Que por boivre ne por mangier
	(608-13).

Ce sont les mêmes idées, les mêmes éléments du récit ; le mouvement même de la phrase est à peu près identique. Ce qui rend ce fait particulièrement significatif, c'est qu'il n'y a rien de tout cela chez Ovide [1].

L'autre passage est celui où Chrétien décrit longuement le sacrifice offert par Progné à Pluton et aux mânes de sa sœur. Là encore, Ovide n'a qu'un seul vers :

> ..... inane sepulcrum
> Constituit falsisque piacula manibus infert (v. 568-9).

---

1. Chez celui-ci il n'est pas du tout question de Térée dans ce passage. Le poète se contente d'une indication des plus sommaires :

Regales epulae mensis et Bacchus in auro Ponitur (*Métam.*, VI, 488-9), et rien de plus.

Il y en a 46 dans *Philomena*. Or, Wace avait donné au début de son roman le récit détaillé d'un sacrifice analogue de Brutus consultant l'oracle de Diane (*Brut*, 633 ss.). Chrétien a fait son profit de ce modèle. Entre les deux passages, il y a des analogies évidentes. D'abord, qui est Diane ? Wace nous l'explique :

> Diables ert qui cele gent
> Decevoit par encantement...
> Dyane se faisoit nommer
> Et deuesse de bois clamer (*Brut*, 637-42).

De même, qui est Pluton ? On nous le dit aussi :

> Pluto iert sire des deables,
> De toz li plus espoentables,
> Li plus hideus e li plus laiz (*Phil.*, 1019-21).

ou encore :

> ...celui qui a la poissance
> Des ames qui en enfer ardent
> Et des deables qui les gardent (*ib.*, 1046-8).

Diane était un objet de vénération pour les *ancissors* qui venaient la consulter. Or, ces *ancessors*, nous les retrouvons dans *Philomena* :

> Que tel costume et tel essample
> Por lor ancessors maintenoient,
> Car a Pluto sacrefioient (*Phil.*, 1016-8).

Brutus se présente, tenant un vase rempli de vin et du lait [1] d'une *bisce* ; Progné aussi tient un vase qu'elle a soigneusement rempli du sang d'un taureau (il faut bien un peu varier). Le contenu du hanap, le Romain

> l'espandi el fu ardant
> Que il avoit fait alumer
> Devant l'image (de Diane) et ardoir cler (*Brut*, 672-4).

La jeune femme fait d'abord réduire le taureau en cendre, après que

1. Il faut peut-être lire *sanc* au lieu de *lait*, suivant Geoffroi de Monmouth (éd. Faral, chap. 16).

Li feus fu alumez et faiz
Devant l'autel a icest dé... (v. 1022-4);
Puis espandi dessus le sanc (v. 1037).

A partir de là les deux textes se séparent nécessairement, Brutus faisant un rêve prophétique, Progné érigeant un cénotaphe aux mânes de sa sœur. Malgré cela, un dernier souvenir de Wace se présente encore. A son réveil, Brutus « fist veu et promesse » à Dieu, que s'il atteignait la terre promise,

Temple et image li feroit
Et a toz jorz la serviroit, (v. 697-8).

Progné de même

fist au deu promesse et veu
De faire sacrefise autel
Chascun an devant son autel (v. 1028-30),

s'il voulait *garder a enor* l'âme de sa sœur. Quant à l'*image* (la statue) de Diane, adorée par Brutus, elle a trouvé son pendant dans l'image de Pluton que Progné érige au chevet du monument funéraire. On reconnaît, à travers des divergences voulues ou nécessitées par le récit, le modèle suivi et librement exploité dans *Philomena*.

A présent il est permis d'attribuer à l'inspiration du *Brut* encore quelques autres passages où Chrétien ajoute aux données de sa source latine, sans que le rapport avec l'œuvre de Wace soit aussi apparent que dans les cas précédents. Dans le long portrait qu'il nous fait de Philomène, le poète signale entre autres les talents musicaux de la jeune fille. Pas un mot de cela chez Ovide. Mais Wace avait décrit en Blegabred le roi musicien, versé comme personne dans l'art de la musique ; il l'avait fait avec un luxe de détails qu'ignorait Geoffroy de Monmouth. Or, entre les passages de *Brut* et de *Philomena* il y a une parenté incontestable :

Brut	*Philomena*
Cil sot de nature de cant,	(Des autors sot et de gramaire [1]
Onques nus n'en sot plus ne tant...	Et sot bien faire vers et letre)

1. Pour cette construction, très fréquente dans *Brut*, cf. J. Acher, *loc. cit.*, p. 588-9.

Et mult sot de lais et de note;
De vïele sot et de rote,
De lire et de saterion ;
De harpe sot et de choron,
De gighe sot, de simphonie
(v. 3761-9).

Et, quant li plot, li entremetre
Et del sautier et de la lire,
— Plus en sot qu'on ne porroit dire, —
Et de la gigue et de la rote.
Soz ciel n'a lai ne son ne note
Qu'el ne seüst bien vïeler
(v. 194-201).

C'est du Wace à peine démarqué : même terminologie, même construction [1] ; il y a jusqu'à la cheville complétant le couplet (*Brut* 3762, *Phil.* 198) qui est pareille dans les deux textes [2].

Quelques vers plus loin (v. 3800-2), Wace nomme le roi Pir. Sa source ne lui fournissait rien d'autre que le nom. Le traducteur ajoute de sa propre autorité un trait caractéristique :

(Pir) ...qui ot le chief mult bel :
De cief et de caveleüre
L'avoit mult honoré Nature (v. 3800-2).

Or, en faisant le portrait de Philomène, le poète s'interrompt brusquement, quand il est arrivé aux cheveux, pour déclarer que cette chevelure, plus brillante que l'or,

Tel l'ot Deus faite que Nature,
Mien escïent, i fausist bien,
S'ele i voloit amender rien (v. 142-5).

On sait que le thème de Dieu ou de Nature façonnant la beauté du héros ou de l'héroïne est des plus répandus dans la littérature médiévale. Seulement l'idée en est généralement placée au début, ou de préférence à la fin de ces descriptions, et vaut pour l'ensemble du portrait ; c'est d'ailleurs le cas dans *Philomena* elle-même (v. 167-8). Mais placée ici, au milieu du portrait, et appliquée au menu détail de la chevelure, la remarque est surprenante. Comment l'expliquer ? Ne serait-ce pas que notre poète se fût souvenu de ce portrait du roi Pir, suivant de

1. Cf. la remarque de J. Acher, *loc. cit.*, p. 589, note 1.

2. Si Philomène est aussi présentée comme habile aux jeux de tables, d'échecs et autres (v. 177 ss.), l'idée en vient peut-être encore de ce même passage de *Brut* où il est dit de Blegabred que *de tous gieus sot a grant plenté* (v. 3771).

si près celui de Blegabred ? Cela exigerait ici cette intervention inattendue de Nature qui ne fait que double emploi avec les vers 167-8 [1].

Dans la description du malheureux mariage de Progné avec Térée, tout au début du poème (v. 1-31), l'auteur suit de près le modèle latin (v. 428-34). Celui-ci lui fournit les éléments essentiels. S'il supprime la *pronuba Juno* et les Grâces, le traducteur conserve au moins Hyménée, quitte à ajouter pour ses lecteurs une explication, jugée indispensable, comme pour Pluton : *li deus qui as noces dut estre* (v. 17). Les Euménides sont spécifiées par les noms d'*Atropos* et de *Tesiphoné* (v. 30), et le *profanus bubo*, le hibou de mauvais augure, reparaît amplifié dans les cinq oiseaux de malheur : le duc, le huat et le coucou, la fresaie et le corbeau (v. 20-23). Mais d'où notre poète tient-il que ce mariage se fit *senz grant proiere* (v. 13), c.-à-d. avec une rapidité déconcertante ? Et est-ce lui-même qui a inventé ce trait que le clergé était absent lors du mariage : *ains n'i chanta ne clers ne prestre* (v. 18) ? C'est possible. Mais ne s'est-il pas peut-être souvenu d'un mariage tout aussi malencontreux, décrit par Wace, celui du chrétien Vortiger avec la païenne Rowent (*Brut* 7149 ss.) ? Là, en effet, l'auteur relève et la hâte singulière avec laquelle le mariage fut fait : *Al main l'ama si l'ot le soir* (v. 7183), et l'absence de toute cérémonie religieuse : *Prestre n'i fist beneïçon* ; *Messe n'i ot ne orison* (v. 7181-2) [2]. Notre poète connaissait trop bien son *Brut* pour qu'on ne soit pas tenté de faire ce rapprochement.

Le critérium — à vrai dire toujours un peu incertain — du style révèle enfin l'influence de Wace encore dans un autre passage. L'auteur développant les vers d'Ovide : *in stabula alta trahit, silvis obscura vetustis* (v. 521), dépeint la solitude de la

---

1. Ce passage de Wace a aussi laissé une trace dans le roman de *Troie*. Là, Benoît fait se succéder, comme 15e et 16e fils de Priamus, Doglas (*Nus hom ne saveit plus d'eschas*, v. 8124), comme Blegabred, et Cadorz de Lis, dont la tête était plus belle que celle d'Absalon (8125-7), comme Pir. Ce groupement n'est sans doute pas l'œuvre du hasard.

2. Le premier trait, Wace l'a emprunté à sa source. Il rend de la façon la plus heureuse la sèche remarque de Geoffroy : *nec mora...* ; *nupsit rex eadem nocte paganae* (chap. 100, p. 179). L'autre a été ajouté par lui.

maison des bois (*une soe maison gaste*, v. 731) vers laquelle Térée entraîne sa malheureuse victime (v. 735-7) :

Loing de villes de totes parz
Et loing de chans et loing d'essarz,
Loing de chemins et de sentiers.

Quiconque a quelque peu pratiqué le chroniqueur normand, reconnaît dans ces anaphores un de ses procédés préférés, pour ne pas dire une de ses manies. D'autres, bien entendu, ont fait comme lui : mais aucun n'a poussé le procédé aussi loin que Wace. C'est un des traits les plus caractéristiques de sa façon d'écrire [1]. Aussi ses imitateurs et ses interpolateurs [2] n'ont-ils jamais manqué de le suivre sur ce point. Cela ne suffirait peut-être pas pour admettre ici une influence directe de Wace, si l'on ne pouvait indiquer le passage précis dont notre poète s'est inspiré. Or, ce passage existe : c'est la description de la grande « mortalité » qui dévaste l'Angleterre (*Brut*, v. 15105-30). Là, c'est le même entassement de mots :

Es cans, es maisons et as rues
Et as marciés et as karues ;

ce sont encore des anaphores :

Muerent li vieil, muerent enfant,
Muerent seigneur, muerent servant.
Muert li sire, muert la moillier,
Muerent vilain et chevalier.

Deux vers plus loin, on nous montre les maisons abandonnées et les routes solitaires :

Dont veïssiez maisons remaindre
Les (*lire* Et ?) voies soltaines et gastes [3].

1. Cf. Gunnar Biller, *Étude sur le style des premiers romans français en vers* (Göteborgs Högskolas Arsskrift, XXII, 1916, p. 22-3).

2. Cf. dès le début vss. 22-23 ; 29-30 ; 31-32, etc. et notamment 10499-556 ; 10621-28 ; 10879-94, etc. Seule une édition critique (en préparation en ce moment) pourra dire ce qui dans ces passages revient à Wace lui-même et ce qui a été ajouté après lui par d'autres. Mais le fait en soi que ce procédé ait été si souvent imité prouve combien il était caractéristique pour Wace.

3. Cf. *En une soe maison gaste*, *Phil.*, 731.

Enfin, le vers qui dans *Philomena* suit immédiatement notre description : *parlant, gabant endementiers* (v. 738), ne semble-t-il pas inspiré du vers 15111 de Wace : *Manjant, parlant, alant chëoient,* toujours dans le même ensemble ? Devant ce faisceau de faits concordants il paraît difficile de ne pas admettre chez l'auteur de *Philomena* un souvenir direct de l'impressionnant tableau brossé par Wace.

Ainsi l'auteur de *Philomena* se révèle excellent connaisseur du roman de *Brut*. Le talent descriptif de Wace a été pour lui un précieux modèle dont il a su tirer habilement parti. Mais Chrétien de Troyes, lui aussi, a connu *Brut* ; lui aussi s'est inspiré de la façon la plus heureuse des descriptions du chroniqueur normand. Notamment au début de sa carrière littéraire, l'*Erec* est plein de souvenirs de Wace. Que ce soient ses grandes fresques du mariage et du couronnement d'Érec, que ce soient de petits tableaux de genre, la description d'une ville, l'activité qui y règne à la veille d'un grand jour de fête, c'est dans le roman de Wace qu'il en a trouvé le modèle dont il a donné des imitations libres et personnelles. Dans *Cligès*, son second roman, la même inspiration reparaît encore, quoique à un moindre degré, et ce n'est qu'après cette œuvre que l'influence de Wace diminue et disparaît presque complètement. Mais entre le Chrétien, auteur de *Philomena*, et le Chrétien, auteur d'*Erec*, il y a identité complète dans la connaissance et l'utilisation de l'œuvre de Wace.

Pour la représentation du monde antique dans lequel se déroule l'action de *Philomena*, le début de *Brut* a pu fournir quelques éléments dans l'histoire de Brutus jusqu'à son arrivée en Grande-Bretagne. Mais il existait alors déjà un autre roman qui, bien plus que Wace, révélait à ses lecteurs le monde antique : c'est le *Roman de Thèbes* [1]. Notre auteur l'a connu et lui a emprunté quelques-uns de ses procédés littéraires. Notamment dans la première moitié de son conte, dans le récit du séjour de Térée à Athènes, depuis son arrivée jusqu'au départ,

1. Quelle que soit la date qu'on lui assigne, il est certain — et tout le monde semble d'accord là-dessus — que *Thèbes* est antérieur à *Philomena*. La présentation du sujet, fruste et naïve, le voisinage immédiat de la chanson de geste, la versification archaïque en sont des preuves irrécusables.

l'influence de *Thèbes* se manifeste de la façon la plus évidente. Comme *Brut,* il fournit à Chrétien matière à amplification.

La réception que le roi Pandion d'Athènes fait à son gendre Térée devait en effet rappeler celle qu'Adraste, le roi d'Argos, avait faite à ses deux futurs gendres, Tydée et Polynice. On y retrouve les mêmes éléments : accueil aimable ; grand festin en l'honneur des hôtes ; rencontre avec la fille ou les filles du roi dont on donne une description minutieuse, et même la nuit d'insomnie qui succède au banquet. Le tableau suivant fait voir les rapprochements qui s'imposent :

Adraste se rend auprès des deux princes et, après avoir apaisé leur querelle, leur fait un accueil empressé:	Pandion, apprenant l'arrivée de Térée, va à sa rencontre :
Et enaprès forment les baise...	Sel salue et le baise mout...
Et mout doucement les joïst (*Th.*, 859-621).	Tant l'esjoïst que tot le lasse (*Phil.*, 93-5).

Arrive le souper. C'est plus loin seulement, suivant Ovide, que Chrétien a placé la scène du souper royal. Mais là où le modèle latin ne donne qu'une indication rapide, le poète français ajoute des précisions nombreuses, et ce sont les mêmes qui se trouvent déjà dans la description, plus sommaire, il est vrai, du souper d'Adraste. L'ordre du repas émane du roi en personne :

Li reis fait l'eve demander (*Th.*, 906).	Et Pandions li rois comande Que tost soient mises les tables (*Phil.*, 582-3).

Deux serviteurs, dans *Thèbes*, s'empressent de l'exécuter ; chez Chrétien, une domesticité nombreuse se livre à une activité fébrile (v. 584-95) [1] :

Dui danzel la (l'eau) vont aporter (*Th.*, 907).	Li autre se vont entremetre De donner l'eve en pluseurs leus (*Phil.*, 590-1).

1. Comparé aux descriptions analogues d'*Erec* (v. 6920 ss.) et de *Cligès* (v. 5026-40), le passage de *Philomena* paraît quelque peu suspect par l'abondance même des détails. Or, l'étude lexicologique a fait voir (cf. plus haut, p. 21-22) que le texte primitif semble avoir été ici amplifié par un remanieur de date plus récente.

On procède aux ablutions qui sont de rigueur avant et après le repas :

Et li chevalier vont laver
En dous bacins qui sont d'or mier.
Cil laverent et vont mangier
(*Th.*, 908-10).

Si se lievent et li serjant
Donnent l'eve en bacins d'argent.
Li baron levent et essuient
(*Phil.*, 621-3) [1].

Le repas est plantureux ; les mets, dont quelques-uns énumérés en détail, sont nombreux, les vins variés :

Des mes ne vos quier faire fable :
Pro en aportent a la table.
Danzel lor servent plus de dez ;
N'i a celui, ne soit de prez... (915-8).
(Li reis) manja d'un braon freis (920).
...et vins tasté, plusors changié (922).

Si n'avoient il a dangier
Paons ne cignes ne faisanz,
Ne vins deliiez ne plaisanz,
Mais largement et a plenté
Orent tuit a lor volenté
Quanqu'estuet a table real (614-8).

Immédiatement après le repas, le poète de *Thèbes* présente les deux filles du roi dont il donne une description détaillée. Comme pour le repas qui le précède, Chrétien s'est inspiré de ce passage pour sa description, bien plus ample et plus étoffée, de Philomène [2]. Certains traits pareils, qui ne peuvent pas être considérés comme des lieux communs de ce thème littéraire, le prouvent suffisamment. Les jeunes filles arrivent, toutes pareilles :

Totes nuz piez, eschevelees,
En la chambre entrerent les fees
(*Th.*, 939-40).

Atant est d'une chambre issue
Philomena eschevelee
(*Phil.*, 124-5).

Elles s'avancent en rougissant vers leur père :

Vergoigne orent, ne fu merveille.
La face lor devint vermeille...
Eles vindrent tot dreit al rei (945-51).

La pucele vint a son pere
Qui la face ot vermeille et clere
(205-6) [3].

1. Dans *Philomena*, l'auteur a placé ces détails après le repas, sans doute afin de se différencier de son modèle.

2. Ovide dit simplement de la jeune fille qu'elle était plus belle que les naïades et les dryades. Il n'est pas impossible que l'auteur de *Thèbes* se soit souvenu ici de cette comparaison d'Ovide, puisqu'à son tour, il compare précisément ici la beauté des jeunes filles à celle de Pallas et de Diane, en substituant des noms plus connus aux termes plus rares des modèles latins.

3. « La face vermeille et claire », c'est une banalité, nous le savons, et ici

De leurs vêtements on ne donne, à notre grande surprise, qu'une description sommaire :

Lor bliaut furent d'orcassin, En un samit estoit laciee
Lor peliçon desoz hermin (*Phil.*, 207) [1].
(*Th.*, 937-8).

En revanche, leur portrait physique est tracé dans tous les détails, avec une différence cependant : *Thèbes* se borne aux détails du visage ; dans *Philomena* le corps y passe tout entier. Qu'il y ait là certaines rencontres verbales entre les deux textes, cela ne prouve rien dans ce cas : c'est plutôt le contraire qui serait étonnant. Et précisément, ce qui frappe, c'est qu'il n'y en ait pas plus, comme si l'un des auteurs avait évité avec soin de suivre l'autre de trop près [2].

Le trait final de *Thèbes*, l'impossibilité pour le poète de présenter dignement ces beautés (v. 981-4), se retrouve au début du portrait de Philomène (v. 127-33). Chrétien invoque à

---

en outre une simple cheville, pour remplir le couplet. Mais cette banalité n'est-elle pas inspirée ici au poète par le *Roman de Thèbes* ? Les rapports de *Philomena* avec ce modèle sont ici particulièrement étroits. Les vers 945-6 reparaissent presque textuellement dans *Erec* dans une situation analogue à celle-ci : Énide apparaissant pour la première fois devant les chevaliers arthuriens :

Vergoigne en ot, ne fu merveille ;
La face l'en devint vermeille (1755-6).

1. La brièveté de cette indication est significative. Généralement le romancier médiéval ne peut pas donner assez de détails sur la richesse des vêtements. L'auteur de *Thèbes* lui-même en donnera de plus copieux dans les portraits d'Antigone (3807-20), d'Ismène (3847-54) et de Salemandre (8440-44), mais toujours sans l'exagération dans laquelle tombe déjà l'auteur d'*Eneas* dans la description de Camille (v. 4011-46).

2. Il était difficile d'éviter le front « blanc », le nez « droit », les dents « petites » et « blanches », le visage « clair » ; mais les ressemblances ne vont pas plus loin. Même une rencontre comme celle de *Phil.* 140 : *plus estoit luisanz que fins ors* (des cheveux), avec *Thèbes* 3821 : *plus reluisanz que n'est fins ors*, seul détail physique du portrait d'Antigone, peut être due au hasard. La coïncidence entre *Phil.* 148 (*Nes* [= ne les] *ot ne fardez ne guigniez*) et *Thèbes* 968 (*Nes ont trop petiz ne trop granz*) est plus curieuse : mais les vers 147-8 de *Philomena* ne sont peut-être pas authentiques (voir plus haut, p. 21).

cette occasion la haute autorité d'Homère, de Platon et de Caton (v. 131-2). Souvenirs d'école ? Peut-être. Mais le narrateur se rappelle aussi, sans doute, qu'au début de son œuvre l'auteur de *Thèbes* avait fait appel à Homère et Platon, Virgile et Cicéron. Virgile a été sacrifié aux nécessités de la versification, et Cicéron a dû céder le pas à Caton qui avait l'avantage de fournir avec Platon une magnifique rime léonine ; mais Homère et Platon sont restés et ont trouvé un nouvel et heureux emploi.

Il est vrai que c'est là le procédé classique du poète médiéval pour décrire la beauté ou la laideur humaine, et, n'étaient les autres concordances, il n'y aurait peut-être pas lieu de chercher le modèle de Philomène plutôt dans le *Roman de Thèbes* qu'ailleurs. Mais l'auteur de *Thèbes* a été le premier à traiter ce motif en vers français et à l'introduire dans le roman courtois. Il était donc tout naturel que l'auteur de *Philomena,* le trouvant là avec le reste, l'ait repris pour son compte, en s'efforçant de l'améliorer et de l'enrichir.

Au repas succède dans les deux textes le repos de la nuit. Les préparatifs sont faits ; tout le monde va se coucher :

Li let sont fet si vont dormir (*Th.*, 1013).

...Li lit sont apareillié
Si se couchent li baron tuit (*Phil.*, 642-3).

Tous les autres se livrent à un sommeil paisible :

Cil dorment moult asseüré (*Th.*, 1015).

Cil qui gisoient en la couche
A mout grant aise se dormoient (*Phil.*, 654-5) [1].

Seuls les deux personnages principaux passent une nuit agitée,

1. Le rapprochement est encore plus frappant avec un passage de *Thèbes* qui ne se trouve que dans le manuscrit *S* :

Li lit furent apareillié,
Par le sale se sont colchié...
Assez en orent bien trestuit.
Cele noet passent a deduit
(App. I, v. 433-8 (t. II, p. 3).

Nous avons encore d'autres raisons pour admettre que l'auteur de *Philomena* a connu la version du manuscrit *S*.

Adraste soucieux de marier ses filles, Térée tourmenté de sa passion criminelle :

Mais qui que dorme, Adrastus veille ;
A sei meïsmes se conseille [1]
Que ses filles mariera
(*Th.*, 1019-21).

Et cil tote la nuit veilla
Qui sa folie traveilla [2]
(*Phil.*, 657-8).

Pour tous ces épisodes Ovide ne fournissait à son traducteur que quelques très brèves indications. Mais les développements que leur donne Chrétien, et les détails nombreux et précis qu'il ajoute, se retrouvent presque tous dans l'épisode, examiné ici, du roman de *Thèbes*. Celui-ci a donc été, au moins pour cette partie de son œuvre, une source d'inspiration aussi riche que féconde.

Ailleurs encore on peut relever quelques traces de cette influence.

Si dans le portrait moral de Philomène le poète insiste sur l'habileté de la jeune fille dans l'art de l'oisellerie (v. 182-7), n'aurait-il pas aussi songé à la jeune princesse Ismène qui

Sor son poing tint un espervier
Que pot de l'aile d'un plovier (v. 3837-8) [3],

ou encore au détail, donné dans un passage, particulier au manuscrit *S*, de l'éducation d'Oedipe à qui on enseigne à

Chacier en bois et en rivier,
Porter ostor et esprevier ?
(App. I, v. 159-160, t. II, p. 2.)?

---

1. Est-ce un simple hasard qui fait que nous trouvions précisément là dans *Philomena* les deux vers suivants :

Miauz vosist tote nuit veillier,
S'il li leüst a conseillier
A cele.....? (v. 633-4)

2. Ovide dit bien aussi : *At rex Odrysius... ignes ipse suos nutrit, cura removente soporem* (v. 490-3), mais il ajoute qu'il ne cesse de se représenter les charmes inconnus de la jeune fille et de se rappeler ses traits, sa démarche, ses mains. Cette idée ne se trouve précisément pas dans *Philomena*.

3. Ces vers aussi se retrouvent presque textuellement dans *Erec* :

Qui de l'alete d'un plovier
Paissoit sor son poing l'espervier (1307-8).

Là où Ovide nomme les Euménides, *Philomena* donne les noms d'Atropos et de Tésiphoné (v. 30). « Noms plus connus au public », déclare M. de Boer (p. LXXXIII). Est-ce bien sûr ? Le poète connaissait ces noms par l'école, mais Thèbes aussi avait déjà cité à deux reprises *Tesiphoné, fure d'enfer* (v. 510 et 524) [1].

Qu'on ajoute enfin les influences qui se manifestent dans certaines particularités du style de notre poème. De même que Wace, l'auteur de *Thèbes* a ses manies dont on retrouve quelques traces dans *Philomena*. Il se singularise notamment par l'abus de la répétition, en reprenant textuellement ou à peu près, les mêmes mots à un ou plusieurs vers de distance [2], p. ex.

A Apollo en vait parler... (157)
A Apollo en vait tot dreit (159)

Car ja ton vuel nel conoistras (162)
Que ja ton voel nel conoistras (166)

Mais il fu pres de sei defendre (1544)
Mout se defent bien de trestoz (1545)
Tydeüs mout fort se defent (1547)

L'auteur affectionne particulièrement dans ces cas — et ils sont nombreux — la forme du chiasme, jusqu'à fatiguer ses lecteurs par l'abus qu'il en fait. En voici un des cas les plus typiques :

La lor compaigne mout fu maire,
Mout fu maire la lor compaigne.
Conréé vont par la champaigne ;
Tuit vont conréé de bataille.
Chier cuident vendre la vitaille,
La vitaille cuident chier vendre (7560-5).

ou encore :

Venir l'estuet a cel pertus ;
A cel pertus venir l'estuet (1500-1).

---

1. Chrétien se trompe d'ailleurs en citant l'une des Parques au lieu d'une Furie.

2. C'est le procédé de l' « amplification » dont l'importance a été mise en lumière par M. Faral, *Recherches sur les sources latines des contes et romans courtois du moyen âge*, 1913, pp. 107 ss. Cf. Gunnar Biller, *loc. cit.*, p. 46.

Sa femme, eschevelee et pale,
Vint acorant par mé la sale ;
Par mé la sale, eschevelee,
Acort come femme desvee (1837-40).

Sans aller aussi loin, l'auteur de *Philomena* use à plusieurs reprises du même procédé. Il connaît la répétition rapprochée :

S'il sont bien lié et sain et preu (100)
Qu'andui lié et sain et preu sont (102)

Tart vos iert que vos la raiiez (112)
Si cuit je que moult vos iert tart
Que vos la raiiez ceste part (115-6)

Tant con tote la nuit dura,
Tote nuit son lit mesura (647-8)

Il connaît aussi le procédé du chiasme :

A l'encontre aler li covient.
Maintenant li vet a l'encontre (90-91)

Einsi a fait del lo pastor,
Pastor en a fait sanz mentir (704-5)

Qui pense traïson et mal
Traïson pense... (712-3)

Et tu, dist il, ma fille chiere,
Pense de tost venir arriere...
Ma douce fille, tost revien !
Revien tost ! Se tu tost reviens,
Tost vendra ma joie et mes biens (689-96).

On remarquera que les répétitions se répartissent toujours, comme dans *Thèbes*, sur deux couplets différents, amenant ainsi et soulignant ce couplet brisé qui est encore si rare chez Wace. Mais on remarque aussi l'heureux effet que notre auteur sait tirer de ce procédé, surtout dans le dernier exemple où la répétition intense des mêmes termes (*tost* [*re*]*venir*) marque si bien la douleur poignante que cause au père l'idée de la séparation de sa fille [1]. Là, il se révèle plus artiste que son modèle.

1. Le texte d'Ovide ne contient qu'un seul *redito*, mais admirablement mis en relief comme mot final du discours d'adieu.

Si les preuves ne manquent donc pas, attestant l'influence du roman de *Thèbes* sur l'auteur de *Philomena*, Chrétien de Troyes a eu, lui aussi, une connaissance précise et approfondie du *Roman de Thèbes*. On l'a reconnu depuis longtemps. G. Otto [1], M. Wilmotte [2] et M. Faral [3] en ont réuni des preuves nombreuses et certaines. Nous en ajouterons quelques autres dans l'étude que nous préparons sur les influences littéraires dans les romans de Chrétien de Troyes et nous ferons voir surtout qu'il ne s'agit pas seulement de quelques emprunts de détails, de réminiscences isolées, portant sur un vers, une rime, une image, mais que Chrétien a encore puisé dans ce roman des thèmes littéraires nouveaux (descriptions et portraits) et des épisodes entiers, tout en les développant d'une manière personnelle. Ainsi on admet aujourd'hui généralement que l'un des thèmes essentiels d'*Yvain* : la jeune veuve qui épouse après trois jours celui qu'elle sait être le meurtrier (involontaire) de son premier mari, vient en droite ligne de l'épisode du mariage de Jocaste dans le *Roman de Thèbes*. Mais bien plus qu'ici c'est surtout dans *Erec* que se fait remarquer l'influence de *Thèbes*. Elle y est au moins aussi puissante que dans *Philomena*. Sous ce rapport cette dernière œuvre se place de nouveau, comme c'était le cas pour Wace, dans le voisinage immédiat du premier roman arthurien sorti de la plume du romancier champenois.

Les modèles que les romans de *Brut* et de *Thèbes* ont fournis à l'auteur de *Philomena*, sont loin d'expliquer tous les traits que celui-ci a ajoutés au bref récit d'Ovide. Aurait-il encore eu d'autres sources d'inspiration ? On songe aussitôt au deuxième grand roman antique qu'il a pu connaître et utiliser : le roman d'*Eneas*. On n'a jamais douté de l'influence que ce dernier aurait exercée sur *Philomena*. La question demande cependant à être examinée de près.

Le fait est que la plupart des descriptions du conte ovidien se retrouvent aussi chez le traducteur de l'*Énéide*. Mais nous

---

1. *Der Einfluss des Roman de Thèbes auf die altfranzösische Literatur*, diss. de Goettingue, 1909.
2. *L'évolution du roman courtois*, *pass.*
3. *Recherches*, p. 399, note 1.

avons déjà constaté que la navigation de Térée se rapproche bien plus de celles de Brutus et d'Artus chez Wace que de celle d'Énée [1] ; et la réception de Térée chez Pandion, le souper royal, le portrait de Philomène, sont bien plus près, dans leur ensemble aussi bien que dans les détails, des descriptions correspondantes de *Thèbes* que de celles d'*Eneas* [2]. D'autre part on cherchera vainement dans *Philomena* quelques-uns des traits qui caractérisent le plus le poète normand. Avant tout, le goût presque immodéré pour les descriptions merveilleuses, bien plus accusé chez lui que chez le remanieur de Stace [3]. On sait combien dans *Eneas* les descriptions des merveilles de la nature et de l'art frappent l'attention autant par la large place qu'elles y occupent que par la fantaisie exubérante à laquelle se livre le romancier à ces occasions. Or, de cela il n'y a pas trace dans *Philomena*. Et pourtant les occasions propices ne manquaient pas. Le modeste cénotaphe de Philomène fait une pauvre figure à côté des merveilleux mausolées de Pallas et de Camille et le simple samit dans lequel se drape Philomène ne se compare pas aux admirables vêtements qu'Énée offre à Didon ou dont est revêtue Camille [4]. Rien n'obligeait notre poète à imiter le procédé d'*Eneas*, c'est entendu ; mais comment croire que, si le roman lui avait été connu, on ne découvrirait pas chez lui quelque trace de son action ?

L'autre grande nouveauté d'*Eneas*, c'est la peinture et la théorie de l'amour, et précisément les réflexions sur l'amour abondent dans *Philomena*. C'est donc ici que se manifeste l'influence d'*Eneas* ? A y regarder de près, on constate certaines différences sensibles entre les deux poèmes, ne serait-ce que dans la présentation extérieure de ces réflexions. On sait qu'*Eneas* a créé à cet effet une forme toute neuve qui obtint un succès énorme : le monologue amoureux. Il n'en existe pas

---

1. Voir plus haut, p. 37-38.

2. Réception d'Énée à Carthage ou en « Lombardie » ; le souper chez Didon ou chez Évandre ; le portrait de Camille.

3. Faral, *Recherches*, p. 411.

4. Si l'on veut se rendre compte des effets que les descriptions d'*Eneas* ont pu exercer sur les romanciers contemporains, il faut voir dans les dernières parties d'*Erec* la description du cheval d'Énide ou de la robe d'Érec.

d'exemple avant lui [1]. Or, ce procédé est totalement absent de *Philomena*. On y trouve des dialogues, et même déjà le dialogue violemment coupé (v. 291-321 ; 913-23); mais le monologue n'y paraît que sous la forme de la complainte, des « regrets », que connaissait déjà la chanson de geste (v. 979-1004). Jamais l'analyse des sentiments n'y est faite sous la forme du monologue amoureux, tel qu'il a été mis à la mode par *Eneas* et auquel Chrétien a accordé une si large place dans son *Cligès*. Pourtant la passion furieuse de Térée s'y prêtait admirablement. Mais le poète semble ignorer ce procédé tout nouveau. Il ne présente ses observations que sous la forme de réflexions personnelles, quelquefois déjà dialoguées (v. 392 ss., 480 ss.) qui interrompent le récit et forment de longues digressions, souvent hors de propos. L'auteur avait peut-être ses raisons pour ne pas adopter le système d'*Eneas* [2]. Mais il serait surprenant que, le connaissant, il n'eût pas tenu le moindre compte de cette innovation si frappante.

A ces différences dans la forme viennent s'en ajouter d'autres portant sur le fond. Une idée sur laquelle l'*Eneas* insiste tout particulièrement est celle de l'amour-maladie. L'amour, c'est le mal étrange qui porte sa guérison avec lui, le doux mal, douloureux et agréable en même temps. C'est l'idée qui forme le thème fondamental du grand dialogue entre Lavine et sa mère et des monologues de Lavine et d'Énée. Chrétien lui fait une large place dans *Cligès*. Elle n'est pas tout à fait absente de *Philomena*, mais l'auteur ne lui accorde en tout que deux vers :

> Amors est maus dont la racine
> L'enfermeté plus enracine (443-4).

Cette image lui vient-elle nécessairement d'*Eneas* ? On oublie un peu trop souvent qu'avant ce roman certains thèmes de la théorie de l'amour courtois paraissaient déjà dans la littérature de langue vulgaire. Wace connaît les ravages que l'amour

---

1. Gunnar Biller, *loc. cit.*, p. 161.

2. Celui-ci lui-même n'en fait encore qu'un usage modéré dans l'épisode de Didon ; il ne lui donne toute son ampleur que plus tard dans l'épisode de Lavine.

exerce sur l'homme amoureux. Le roi Uter, saisi d'amour pour Ygerne, en éprouve déjà tous les effets :

L'amor Ygerne m'a sospris
Et tot m'a vaincu et conquis,
Ne puis aler, ne puis venir,
Ne puis veillier, ne puis dormir,
Ne puis lever, ne puis colchier,
Ne puis boire, ne puis mangier,
Que d'Ygerne ne me soviegne (*Brut*, 8884-91).

On reconnaît les symptômes classiques qui caractérisent l'amour dans le roman courtois. Il connaît aussi le thème de l'amour ennoblissant :

Ne ja chevalier n'i eüst,
De quel parage que il fust,
Ja peüst en tote sa vie
Avoir bele dame a amie,
Se il n'eüst avant esté
De chevalerie prové.
Li chevalier mieus en valoient
Et en estor mieus en faisoient,
Et les dames plus les servoient (?)
Et plus chastement en vivoient (*Brut*, 10791-800).

L'auteur de *Thèbes* use déjà de l'image devenue banale du feu d'amour qui dévore ceux ou celles qui en sont atteints :

Car fous n'esprent si en rosei
Com fait l'amor qui est en mei (*Thèbes*, 4469-70) [1].

Il sait aussi qu'on n'obtient l'amour ou la main d'une jeune fille bien née qu'après l'avoir servie et priée dans les formes. Antigone le fait clairement entendre à Parténopée qui lui demande un peu trop brusquement son amour :

Ceste amor sereit trop isnele...
Legierement amer ne dei ;

1. On notera la ressemblance frappante avec le vers d'Ovide précisément dans l'histoire de Philomène :

Non secus exarsit...
Quam siquis canis ignem supponat aristis (*Métam.*, VI, 455-6).

Ne dei amer par legerie,
Dont l'on puisse dire folie.
Ensi deit ou preier bergieres
Et ces autres femmes legieres (*Th.* 3922-8).

Ce sont là des indications dont l'auteur de *Philomena* a pu faire son profit. Mais il y a plus : n'avait-il pas à sa disposition la même source que le poète d'*Eneas*, c'est-à-dire les œuvres d'Ovide ? C'est là qu'il a pu trouver, sans passer par *Eneas*, tous les thèmes qu'il a développés dans son petit poème.

L'amour-maladie : on sait que cette image se trouve partout chez Ovide. Le titre seul des *Remedia amoris* ne l'implique-t-il pas déjà ? On se convaincra d'ailleurs facilement du fait que la conception de *Philomena* est différente de celle d'*Eneas*. Ici, c'est le thème du mal qui porte sa guérison avec lui ; là, le mal qui empire, quand on tente de le guérir. Ce n'est pas la même chose.

Autre thème classique : les symptômes du mal d'aimer. Pâleur et rougeur (*color muer*), pâmoison et frémissements (*fremir* et *tressaillir*), la fièvre et les frissons, etc. On ne mange plus, on ne dort plus. Tous ces signes, et bien d'autres, trahissent l'émoi et le trouble de l'âme. Quelques-uns apparaissent dans la rage amoureuse de Térée. Mais qu'on y prenne garde : là, ce sont moins les signes de l'amour que d'une rage impuissante devant le refus qu'oppose Pandion aux désirs de son gendre. Il y a des larmes et des soupirs (v. 459), mais c'est Ovide qui les suggère : *addidit et lacrimas* (v. 471). Il se tient pour *maubailli* (v. 384) et se lamente (v. 546). Mais c'est un mensonge, un moyen habile pour réussir dans ses desseins criminels : (il) *fait semblant que mout li grieve, quant il sa volenté n'achieve* (v. 387-8) — *Ha ! del felon ! come or li ment ! Come or le traïst et deçoit* (v. 542-3 ; cf. Ovide, v. 472-4). A table, il ne songe ni à manger ni à boire ; il n'a d'yeux que pour la jeune fille assise à ses côtés : *c'est ses boivres, c'est ses mangiers* (v. 601 ; cf. v. 611-3). Ceci encore n'est pas le manque d'appétit, symptôme d'amour dans *Eneas* et ailleurs : *perdre tot boivre et mangier* (*Eneas*, 7924 ; cf. aussi v. 8913). C'est une simple métaphore dont Wace s'était déjà servi : *Onques nen oi tel desirier — Ne de boire ne de mangier — come j'ai...* (*Brut*, v. 11289-91) ; l'idée figure même dans la scène qui a servi de modèle à celle-

ci [1] : *Se il manjoit, se il bevoit...*, *Toutes ores a li pensoit* (v. 8811-3). Il y a enfin l'insomnie (v. 644 ss.). Mais là encore, une différence : les souvenirs et le rêve érotique dont s'accompagne régulièrement le sommeil agité des amoureux dans *Eneas*, et ici même indiqués par Ovide lui-même (*repetens facies motusque manusque*, v. 491), sont absents [2]. Somme toute, parmi les symptômes indiqués ici, il n'y en a aucun qui ne soit pas déjà préfiguré dans le modèle latin, à l'exception de l'attitude de Térée pendant le souper, trait dont nous avons fait connaître l'origine [3]. Rien ne révèle donc ici une influence directe d'*Eneas*. Voici encore une autre différence : l'amour dans *Eneas* est une divinité : d'abord Vénus (v. 769 ss.), et puis surtout Cupidon, le « dieu d'amour » (v. 8630; 8922; 8945), avec ses attributs, l'arc et les flèches. C'est l'image classique de l'amour qui désormais reparaîtra partout. Rien de tout cela dans *Philomena*. Amour, masculin dans *Eneas*, dans *Troie*, dans *Piramus*, est ici encore un abstrait féminin (v. 394; 398; 425) [4]. Il est représenté comme un seigneur qui engage des soudoyers sous sa bannière et qui exige le service de ses amis et de ses sujets (v. 401 ss.). C'est l'image bien connue d'Ovide. Mais jamais il ne paraît sous les traits d'un dieu, comme dans *Eneas* ou dans *Piramus*. Inconnue au *Roman de Thèbes*, à peine indiquée chez Wace [5], la personnification de l'amour se trouve donc dans la *Philomena* à un stade moins avancé que dans la traduction de l'*Énéide*, et *Philomena* ici encore se rattache à la tradition des plus anciens parmi les romans courtois. Elle n'ajoute rien aux données fournies par le texte d'Ovide lui-même. Elle ne connaît que les métaphores les plus répandues et les plus banales pour lesquelles il est inutile d'invoquer le modèle d'*Eneas*. Ovide seul suffit, à condition d'ajouter aux *Métamorphoses* certains passages de l'*Ars amandi* et des *Amores*.

Ces passages, il ne faudrait pas les chercher au hasard et n'importe où. Ils sont nettement groupés sur certains points dans l'œuvre immense du poète latin. Ce sont notamment les

1. Voir plus haut, p. 39.
2. Là encore, la comparaison avec *Cligès* est des plus significatives.
3. Voir plus haut, p. 39.
4. L'observation est de G. Biller, *loc. cit.*, p. 129-130.
5. G. Biller, *loc. cit.*, p. 130.

élégies *Am.* I, 2 et II, 9 qui fournissent à peu près tous les éléments nécessaires [1]. Là, on a l'image du feu de l'amour qui enflamme l'amant. L'image n'était pas inconnue à l'auteur de *Thèbes* [2], et Ovide lui-même l'applique déjà à l'amour furieux de Térée : il s'enflamma (*exarsit*) comme la paille, les feuilles et les herbes (v. 455-7, cf. encore : *ignes ipsé suos nutrit*, v. 492-3) ; mais aussi dans *Am.* I, 2, 9 : *accendimus ignem* ? Là, on a encore l'image non moins banale des chaînes de l'amour : *Amors vilainement le lie* (214 ; aussi v. 448) ; on y reconnaît aussi l'*effreno captus amore* du récit d'Ovide (v. 465), et le *nova captiva vincula mente feram* d'*Am.* I, 2, 30. L'image de la guerre : *amors a vers lui prise guerre* (v. 238), comme *Am.* I, 2, 21 : *nil opus est bello*. Qui pourrait résister à cet adversaire invincible ?

> Qui porroit Amors contrester
> Que trestot son voloir ne face ? (v. 234-5)

Ovide disait de même : *His tu militibus superas hominesque deosque* (*Am.* I, 2, 37 ; cf. *Métam.* V, 369), tandis que le vers 394 (*Amors*) *qui tot vaint et destruit* (cf. aussi v. 439) traduit exactement le célèbre *omnia vincit amor* de Virgile (*Egl.* X, 69). Mieux vaut donc lui céder sans opposer une résistance qui ne servirait qu'à activer les flammes (v. 440-1), à aggraver le mal (v. 443-4), à resserrer les liens (v. 446-8). L'idée vient en droite ligne d'*Am.* I, 2, 9 :

> Cedimus, an subitum luctando accendimus ignem ? [3]

Cette idée, Ovide la développe sous forme de trois comparaisons qui se succèdent ; l'auteur de *Philomena* fait de même. Et la première image d'Ovide est précisément celle du feu

---

1. Dans son travail très méritoire sur *The influence of Ovid on Chrestien de Troyes*, diss. de Chicago, 1921 (dans *The Romanic Review*, t. XII, 1921, p. 97 ss. et 216 ss.), M. Foster E. Guyer l'a très justement reconnu pour *Am.*, II, 9 : *.....that seem to show that Crestien is directly influenced by Am. II*, 9 (p. 123). Il aurait pu aller plus loin et en dire autant d'*Am.*, I, 2.

2. Voir plus haut, p. 56.

3. Le *subitus ignis*, c'est bien le feu qui *de legier art et esprent* du vers 241, et encore : *Acrius invitos multoque ferocius urget, Quam qui servitium ferre fatentur Amor* (*ib.*, 17-18).

qu'on active : *Et vidi jactatas mota face crescere flammas* (v. 11), c'est-à-dire celle qu'on retrouve en tête des trois métaphores du poète français :

> Et cil qui plus s'en plaint et diaut,
> Plus alume et plus en esprent (v. 440-1).

La même élégie fournit encore quelques autres thèmes : au début, le motif de l'insomnie, sommairement indiqué dans l'histoire de Philomène (*cura removente soporem*, v. 493), plus développé *Am.*, I, 2, 1-4, et là précisément, comme dans *Philomena*, sans le rêve érotique qui l'accompagne généralement ; plus loin l'opposition entre la raison et la rage amoureuse (le *forsenage* de Térée, v. 474-90), telle qu'elle est indiquée dans l'histoire de Médée (*ratione furorem vincere non poterat*, *Métam.*, VII, 10), mais aussi dans *Am.*, II, 1, 35, où *Error* et *Furor* sont donnés comme les compagnons habituels de l'amour. Même l'idée si banale du « service » d'amour n'y manque pas (*servitium ferre*, v. 18).

L'élégie *Am.*, II, 9, contient des thèmes moins nombreux, mais plus originaux. L'auteur de *Philomena* se plaint de la déloyauté de l'amour qui s'acharne sur ses propres amis et sur ceux qui le servent :

> (Amors) ne fait mal s'a çaus non
> Qui sont en sa subjection :
> Çaus bote Amors et çaus justise
> Qui se painnent de son servise (429-32).

Or Ovide s'indignait déjà :

> Quid me, qui miles nunquam tua signa reliqui,
> Laedis....?
> Cur tua fax urit, figit tuus arcus amicos ? [1] (*Am.*, II, 9,3-5).
> Nos tua sentimus, populus tibi deditus, arma (*ib.*, v. 11).

Et pourtant rien ne pourrait faire renoncer l'amant à l'amour (v. 433-8). Ovide le dit avec plus d'élégance :

> « Vive », deus, « posito », si quis mihi dicat, « amore »,
> Deprecer : usque adeo dulce puella malumst (*ibid.*, 25-6).

---

1. Cf. aussi : *Amor... qui ses amis de li estrange* (v. 405-6).

Et si, pour introduire cette discussion, notre poète déclare qu'

> Amors est plus que venz legiere ;
> Por ce est fausse et mensongiere,
> Que de prometre est large et riche,
> Et de doner avere et chiche (v. 425-8),

il reproduit librement le distique latin :

> Tu levis es multoque tuis ventosior alis
> Gaudiaque ambigua dasque negasque fide (*ib.*, v. 49-50).

Après cela, que reste-t-il encore ? Qu'amour est un effet de la beauté (v. 210) : c'est ce qu'enseigne Ovide à travers tout son *Ars amandi* ; qu'amour *emble* le cœur de l'amant (*ibid.*) : c'est le *rapere animum* d'Ovide ; enfin, qu'amour est injuste en donnant aux nouveaux soudoyers qu'il engage le même loyer qu'à ceux qui le servent depuis longtemps, sans tenir compte des mérites, retenant les plus mauvais et refusant les meilleurs (v. 399 ss.) : c'est le développement de l'idée signalée plus haut (*Am.*, II, 9, 3-5 et 11), mais adaptée aux coutumes médiévales. Sans doute l'influence de la poésie des troubadours s'y fait-elle sentir [1].

C'est donc directement par certains poèmes d'Ovide que l'auteur de *Philomena* s'est laissé inspirer, sans qu'il ait eu besoin d'avoir recours à l'intermédiaire d'*Eneas*. Et pourquoi pas ? Traducteur d'Ovide, il ne connaissait certainement pas seulement le passage qu'il traduit, mais encore bien d'autres parties de l'œuvre du grand poète latin. Alors pourquoi ne pas accorder au traducteur des Métamorphoses ce qu'on accorde sans hésiter au traducteur de l'*Énéide*, la connaissance et l'utilisation directe des œuvres d'Ovide [2] ?

---

1. Le même motif littéraire reparaît précisement, encore plus développé, dans les chansons lyriques de Chrétien de Troyes, notamment dans les deux premières strophes de « D'amors qui m'a tolu a moi » (éd. Foerster, *Kristian von Troyes, Woerterbuch*, p. 206* ss.). Or, cette poésie a fortement subi l'influence de Bernard de Ventadour. Par contre on ne le trouve pas dans *Eneas* dont les vers 8698-700, qui s'en rapprochent en apparence, ne disent pas exactement cela.

2. Voir pour *Eneas* la démonstration péremptoire d'E. Faral, *Recherches*, p. 109 ss.

Philomena nous en donne d'ailleurs une preuve encore plus certaine. Le portrait physique de la jeune fille est complété dans notre poème par le portrait moral, ou pour mieux dire, par une ample description des talents de société qu'une éducation soignée a donnés à notre héroïne. Procédant, comme toujours, par énumération, le poète parle successivement de son habileté aux jeux, dans l'art de la chasse, dans la confection d'ouvrages féminins, de ses connaissances littéraires, de ses talents musicaux. D'où a-t-il tiré les éléments de ce portrait? Aucun roman français n'a pu lui servir de modèle [1]. C'est encore d'Ovide qu'il s'est inspiré. Il applique simplement à Philomène tels conseils que le poète latin donnait aux élégantes de son temps dans le troisième livre de l'*Ars amandi*. Là, en effet, on trouve les talents musicaux, les connaissances littéraires, l'habileté aux jeux et à la danse (*Ars am.*, III, 311-68). Prenant ces indications, notre poète les transpose dans la société médiévale. La danse est donc remplacée par la chasse, en particulier par l'art de la fauconnerie [2]. Au lieu du plectre et de la cithare, Philomène manie la gigue et la rote [3], et les *Niliacis carmina lusa modis* cèdent la place aux *lais et sons et notes*. Les jeux sont encore restés les mêmes que chez Ovide, tandis qu'aux noms inconnus au moyen âge de Callimaque et d'Anacréon on a substitué la vague indication des *auteurs* et de la *grammaire* [4]. Mais comment ne pas reconnaître sous ces modifications le portrait de la femme accomplie, comme le traçait le célèbre poème d'Ovide [5] ?

Ce n'est pas seulement la source commune, les œuvres d'Ovide, qui amène certaines coïncidences entre *Eneas* et

---

1. Le portrait moral de Camille dans *Eneas* dont parle M. Faral (*loc. cit.*, p. 104, n. 2) se réduit en effet à fort peu de chose et n'a rien de commun avec celui de Philomène.

2. Peut-être en suivant une indication de *Thèbes*, voir ci-dessus, p. 50.

3. Il y a là une inspiration venant de Wace, voir ci-dessus, p. 41-2.

4. Si le poète ajoute l'art de la broderie ou du tissage, c'est qu'il prépare dès maintenant le dénouement de son récit.

5. Guyer, *loc. cit.*, p. 100. Quelques particularités du portrait physique pourraient également remonter à la même source. Si le poète songe à relever que l'haleine *plus soëf oloit que pimenz* (v. 156-7), n'est-ce pas parce que Ovide dans le même passage avait relevé ce détail (v. 277-8)?

Philomena ; il faut tenir compte aussi de la formation identique que les deux auteurs ont dû recevoir en passant par l'école. Cette formation scolaire ne se fait pas moins remarquer chez le traducteur d'Ovide que chez le traducteur de Virgile. Chez ce dernier elle se manifeste surtout par une prédilection pour des métaphores tirées de la vie scolaire : l'amour est pour Lavine un maître sévère à l'école duquel elle se met (v. 8183 ss. ; 8211 ss.), dont elle apprend les leçons qu'il lui lit (v. 8185 ; 8431). Elle le prie d'aborder enfin un autre chapitre, de tourner le feuillet (v. 8216). On la reconnaît aussi dans la manière de conduire une discussion (v. 8498 ; 8514). Dans *Philomena*, on la trouve dans des procédés scolaires de la description [1], dans l'invocation d'autorités littéraires (v. 129-136), dans des allusions directes à l'enseignement scolaire :

> ...solement de sa parole
> Seüst ele tenir escole (203-4) ;
>
> Des autors sot et de gramaire (194) ;

dans le plaisir qu'a l'auteur à employer le jargon de l'école et les méthodes de la disputation :

> Dont n'i convient il point de glose (300) ;
>
> Autrement le poëz espondre
> Et entendre en autre maniere (310-1) ;
>
> N'est pas voire ceste sentence (317) ;
>
> Dont puis je par raison prover (403) (avec toute la discussion subtile qui suit),

et dans la réponse de Térée à Philomène :

> Damoisele, voir avez dit,
> Et neporquant un sol petit
> I poïssiez bien amender :
> Primes deüssiez demander... (v. 287-90).

---

1. M. Hilka a très justement relevé le caractère scolaire que revêt la description schématique de Philomène (*loc. cit.*, p. XXXIV).

On devine un auteur frais émoulu de l'école et encore tout plein de sa science, qu'il étale avec complaisance et dont il fait montre à toutes les occasions. Sur ce point, il y a une affinité indéniable entre les deux traducteurs, et ceci explique certaines rencontres qu'on aurait tort d'attribuer à des rapports directs de l'un à l'autre.

Il existe cependant entre *Eneas* et *Philomena* certaines coïncidences assez frappantes pour qu'on soit tenté d'admettre que l'un des poètes a directement connu l'autre. C'est le cas par exemple dans la description de l'insomnie de Térée et de Lavine :

Eneas		*Philomena*	
Car tote nuit l'estut veillier	8400	Et cil tote la nuit veilla	(657).
Et lit se torne de travers		Tote nuit son lit mesura,	
Et donc adenz, puis a envers	(8403-4)	Ou del travers ou del belonc	(648-9).
El se tornot de l'autre part.		Tote nuit se torne et retorne	
Relevot soi, puis s'asëoit		Et se relieve et se recouche	(652-3) [1].
Et donc se recolchot a droit	(8420-2)		

Bien que ces ressemblances aient pu être causées par l'identité de la situation, on serait peut-être tenté d'y voir plus qu'une coïncidence fortuite. Cependant deux éléments essentiels de ce thème manquent dans le conte ovidien : le rêve et les souvenirs érotiques d'une part [2], d'autre part les plaintes, les gémissements, les appels à l'absent. Le poète les aurait-il omis, s'il s'était inspiré d'*Eneas* ?

---

1. On comparera surtout *En.* 9102-4 : *Tote nuit fu en tel meniere — que il nen ot bien ne repos — ne por dormir n'ot son oil clos*, avec *Phil.* 644-6 : *Onques Tereüs cele nuit — ne prist au lit pes ne repos — n'onques por dormir not l'uel clos*. Mais les vers d'*Eneas* se trouvent dans un autre ensemble, l'insomnie d'Énée, et ils ne figurent pas dans *A*, le manuscrit le plus important d'*Eneas*. Ils pourraient donc avoir été ajoutés plus tard. M. Salverda de Grave ne les compte pas en effet parmi les vers omis qui semblent nécessaires (édit. des Class. fr. du m. â., t. I, p. XV, *sub* i). Cf. aussi *Eneas* 1435-6 (inquiétude de Didon) : *Ne nuit ne jor nen ot repos — ne por dormir nen ot l'oil clos*. Il ne s'agit apparemment que d'une formule toute faite.

2. Et cela malgré Ovide lui-même, voir ci-dessus p. 50, n. 2.

On pourrait voir dans la description du cénotaphe érigé à Philomène un autre emprunt fait à *Eneas*. Il est vrai qu'Ovide donnait au poète l'indication nécessaire : *inane sepulcrum constituit* (v. 568-9). Il est vrai encore que *Thèbes* en fournissait quelques éléments dans sa brève description du « merveilleux tombeau », érigé à l'enfant du roi Ligurge (v. 2623-30). Il est vrai enfin que Wace a pu lui donner l'idée de la statue du dieu [1]. Mais *Philomena* partage avec *Eneas* un détail qui ne se trouve pas ailleurs avant eux : l'inscription gravée sur la tombe. Jamais *Eneas* n'a manqué de citer l'épitaphe de Didon, de Pallas, de Camille. L'*Énéide* pourtant ne les donne pas. C'est donc une invention du poète français. Mais pourquoi l'esprit non moins inventif du conteur champenois n'aurait-il pas pu songer de son côté à ce détail ? La tradition antique, et en particulier Ovide, l'y invitait. On sait que le genre littéraire de l'épitaphe était fort cultivé depuis l'antiquité : Ovide en donnait des exemples nombreux [2]. Il y a d'ailleurs, ici encore, une différence entre les deux poèmes : *Eneas* donne de véritables épitaphes avec le nom des défunts; dans *Philomena* il s'agit d'une inscription votive à l'adresse d'un dieu. Différence minime, il est vrai, mais suffisante pour écarter la nécessité d'admettre un emprunt fait à *Eneas*.

Mais enfin, n'est-ce pas du modèle d'*Eneas* que serait venue à l'auteur de *Philomena* l'idée d'insérer dans son récit des réflexions sur l'amour ? Pas nécessairement. L'exemple d'Ovide et l'enseignement scolaire ont pu lui suggérer cette idée, sans qu'il ait connu la traduction de l'*Énéide*. En effet, là encore, il y a des différences significatives entre les deux poèmes, comme nous l'avons déjà fait remarquer [3]. Dans *Eneas* ces réflexions sont incorporées dans le récit même sous forme de monologues ou de dialogues, ou transformées en action. Dans *Philomena*, par contre, elles restent en dehors du récit. Ce sont, comme le plus souvent chez Ovide lui-même, des réflexions personnelles de l'auteur qui s'intercalent dans son

1. Voir ci-dessus, p. 40 ss. Wace connaît déjà la statue *tresjetee* du défunt qu'on dresse pour en perpétuer le souvenir (statue équestre de Cadwalon à Londres, *Brut*, 15081-8).

2. E. Faral, *Recherches*, pp. 100 et 114, note 3.

3. Cf. plus haut, p. 54 s.

récit sans y être intimement mêlées. On ne constate donc pas plus ici qu'ailleurs entre *Eneas* et *Philomena* de ces rapports étroits [1] comme ils existent entre notre poème et Wace ou le *Roman de Thèbes*.

Un dernier argument fera disparaître, pensons-nous, les dernières hésitations. Il s'agit de la manière dont notre conte représente l'antiquité païenne. La question a déjà été effleurée par J. Acher et A. Hilka [2]. Ajoutons aux cas signalés par eux celui des Thraces adorant le dieu Tervagant (v. 40) et Pandion, le vieux roi d'Athènes, se comparant à Jacob, Abraham et Ésaü (v. 361-2). Des anachronismes aussi grossiers, on n'en trouve pas dans *Eneas*, pas plus que dans le *Roman de Troie*, ou dans les petits poèmes de *Piramus* et de *Narcissus*. Jamais le « travestissement » de l'antiquité n'y atteint des proportions pareilles. Il y a pourtant deux poèmes qui se présentent exactement dans les mêmes conditions : ce sont *Thèbes* et *Brut*. C'est le traducteur de Stace qui parle de guerriers grecs vêtus ou armés *a guise de Franceis* ou *a guise de France* (v. 3882; 5801; 8744; cf. aussi v. 5674). Dans *Thèbes* on voit figurer sur la tente d'Adraste le passage de la Mer Rouge par les fils d'Israël et les quatre fleuves du Paradis (v. 4012-3); là on entend le roi Adraste comparer son futur gendre Tydée au roi Nabugodonosor (v. 2900 ss.), etc. Là figurent, parmi les combattants, des Bougres (v. 7304 ss.), des Açoparts et des Turcs (v. 3482). Là enfin abondent les comparaisons avec les héros des chansons de geste [3] ou avec des personnages de l'Ancien Testament [4].

---

1. Si l'on croit néanmoins devoir établir un rapport direct entre eux, il faudrait plutôt songer à renverser les rôles et voir dans l'art plus simple et plus archaïque de *Philomena* le prédécesseur de l'art plus raffiné d'*Eneas*. Celui-ci aurait connu le conte ovidien, comme il a connu le *Roman de Thèbes*, et en aurait fait son profit.

2. Voir ci-dessus, p. 33.

3. E. Hoepffner, *La Chanson de Geste et les débuts du Roman courtois* dans *Mélanges Jeanroy*, 1928, pp. 427-437.

4. Est-ce par un simple hasard que M. G. Biller (*loc. cit.*, p. 115) ne trouve pas d'autres exemples à citer en fait de comparaisons avec l'Histoire Sainte, que des cas empruntés à *Brut*, à *Thèbes*, à *Philomena* et à *Erec*, c.-à-d. aux plus anciens parmi les romans courtois ? Dans son immense *Roman de*

Wace, dans son *Brut*, se permet des anachronismes analogues. N'y voit-on pas les douze rois de la Gaule [1] que combat Brutus avec ses Troyens devenir sous sa plume les douze pairs de France (v. 922-6) ou des barons français (v. 959)? N'ajoute-t-il pas à la liste des rois orientaux qui se groupent sous les ordres des Romains [2], de sa propre initiative, Itare, le roi des Turcs, avec ses « chevaliers forts et sûrs (v. 11372-3) [3] ?

Le fait est surtout apparent dans le domaine des croyances religieuses. Dans *Philomena* les conceptions païennes et chrétiennes se croisent en un bizarre mélange. Tandis que dans *Eneas* nulle part les notions chrétiennes ne pénètrent dans la mythologie antique [4], *Philomena* mélange les deux conceptions avec une étonnante naïveté. Passe encore que Térée y soit qualifié tantôt de *vil deable* (v. 1300), tantôt de *vil maufet* (v. 1065), mais le diable, aux vers 462, 1298 [5], 1331, est nettement le principe du mal selon la conception chrétienne [6]. Plu-

---

Troie, Benoît de Sainte-More ne s'est permis qu'une seule comparaison de ce genre, en faisant Achille se comparer à Samson, David et Absalon, comme lui victimes de l'amour.

1. Geoffroy de Monmouth, éd. Faral, ch. 19, pp. 87-8.

2. Geoffroy, ch. 163, p. 253.

3. Chez lui Turnus, le roi des Rutules d'après Geoffroy (ch. 6, p. 74), est devenu sire et duc de Toscane (v. 52). L'auteur d'*Eneas* s'est bien gardé de le suivre dans cette voie.

4. A l'exception de la notion de Dieu, prise quelquefois dans le sens chrétien du Dieu unique ; mais ce n'est presque toujours que dans des locutions ou des formules figées.

5. Lire : *Si con* (pour *son*) *Dëables li conseille.*

6. Dans *Troie*, *diable* ou *maufet* ne s'emploie que pour un monstre comme le *Sagittaire* (le Centaure). *Thèbes* connaît le même emploi : il applique le mot au *Sphinx* (v. 231, 330, 338), ou à un serpent ou dragon (v. 2868), de même que *Philomena* l'applique aux Furies (v. 29) et *Brut* aux Sirènes (v. 757). Mais ce dernier fait aussi du diable un emploi exactement pareil à celui que nous trouvons ici. C'est le diable (*Sathanas*, chez Geoffroy) qui pousse Vortigerne à épouser Rowena :

Tant l'a Diables semoné,
Qui maint homme a a mal torné,
D'amor et de rage l'esprist (*Brut*, 7159-61).

Tant l'a Diables desvoié (*ib.*, 7164).

ton n'est pas seulement, comme ailleurs, le *roi et sire d'enfer* (v. 1052); mais le poète se croit tenu de donner à ce sujet un éclaircissement à ses auditeurs et il ajoute, aussitôt après avoir nommé le dieu, un rapide commentaire. On a déjà vu [1] que c'est ainsi que Wace avait encore dû expliquer à ses auditeurs qui était Diane, ou qu'il s'étend longuement sur les Sirènes, monstres diaboliques (v. 735-64) dont Geoffroy n'avait dit que deux mots. De la conception chrétienne de l'enfer il n'y a pas trace dans *Eneas* : l'enfer dans lequel il fait descendre Énée est l'enfer purement païen. *Eneas* n'éprouve pas non plus le besoin de présenter le dieu à son public. Il se contente de la simple indication :

> Lajus descendent tuit li mort ;
> L'empire tient Pluto par sort,
> Il en est rois. (v. 2379-81).

Il n'y est question ni de diables ni de flammes où brûlent les damnés.

Ainsi, *Eneas* marque, comparé sous ce rapport à *Philomena*, un énorme pas en avant dans la connaissance plus exacte de l'antiquité. Le conte ovidien se trouve encore placé, vu sous cet angle, dans le voisinage immédiat de *Brut* et de *Thèbes*. A elles trois, ces œuvres constituent un premier état dans la manière de présenter l'antiquité grecque et romaine à des lecteurs français. Par contre *Eneas* avec *Troie*, *Piramus* [2] et *Nar-*

---

1. Voir plus haut, p. 40. L'*Ovide moralisé* présente Pluton très correctement comme le dieu de l'enfer, mais jamais comme le *sire des diables*, comme ici. Le poète avait eu l'occasion de parler longuement de Pluton au Ve livre, lors de l'enlèvement de Proserpine. Le dieu était donc connu de ses lecteurs, et point n'était besoin de le leur présenter encore. Par conséquent, les explications données dans *Philomena* ne sont pas de lui. Il les transcrit simplement telles qu'il les avait trouvées dans le poème qu'il reproduit ici.

2. Depuis les études de M. Faral (*Recherches*, p. 5-33), on incline aujourd'hui généralement à voir dans *Piramus* un des plus anciens, sinon le plus ancien, des romans antiques. Ce n'est pas mon avis. Je n'y trouve pas cette « ancienne conception » de l'amour qu'y voit l'éditeur, M. de Boer (p. XI). Au contraire, la théorie de l'amour, aussi bien que ses moyens d'expression, s'y présente à un état déjà très avancé. Nous en dirons autant de la manière dont y est présentée l'antiquité.

cissus représentent un état beaucoup plus avancé. Ils s'adressent à un public déjà initié à certaines particularités du monde antique. Il nous paraît impossible que, connaissant *Eneas*, l'auteur de *Philomena* eût encore pu draper son œuvre, comme il l'a fait, dans la forme archaïque et surannée du plus ancien des romans antiques. L'œuvre est certainement antérieure à *Eneas*, ou en tout cas écrite par un auteur qui ne connaissait pas encore ce roman.

Mais n'est-ce pas une raison péremptoire pour contester l'attribution de *Philomena* à Chrétien de Troyes ? Nous ne le pensons pas. Au contraire, ici encore, les ressemblances entre le Chrétien qui écrivit le conte ovidien et le grand romancier champenois sont frappantes. Chrétien de Troyes n'aime-t-il pas, lui aussi, à mettre en bonne lumière la formation scolaire qu'il a reçue dans sa jeunesse, notamment dans ses premières œuvres, *Erec* et *Cligès* ? Nous n'en voulons pour preuve que l'invocation qu'il fait dans *Erec* à l'autorité de Macrobe et la savante description qu'il donne de géométrie, arithmétique, musique et astronomie, c'est-à-dire de quatre des branches qui faisaient partie de l'enseignement scolastique médiéval des Sept Arts ; dans le second, les dialogues subtils qu'il prête à ses personnages, leurs raisonnements spécieux, les discussions et l'argumentation, telles que les enseignaient l'école et l'université du moyen âge. Chrétien de Troyes n'est-il pas lui aussi un fervent admirateur d'Ovide ? Lui, qui le premier, a fait connaître au public français l'*Ars amandi*, et sans doute aussi les *Remedia amoris*, du poète latin, et son conte de la Métamorphose du Rossignol et de l'Hirondelle, donc précisément le conte de *Philomena* ? Ses romans sont parsemés de traits empruntés aux œuvres d'Ovide [1]. Il est vrai que dans *Erec*, l'œuvre de Chrétien la plus rapprochée de *Philomena*, cette influence est presque nulle. Mais cela tient au caractère de l'œuvre. *Erec* est essentiellement un roman d'aventure ; l'analyse des sentiments

1. Cf. la démonstration qui en a été faite dans la thèse de M. Guyer. Même si l'on en retranche toute une série de cas où l'influence directe d'Ovide est douteuse ou même inexistante, il n'en reste pas moins un nombre respectable de passages, depuis *Erec* jusqu'à *Perceval*, où l'inspiration directe d'Ovide est incontestable.

y passe tout à l'arrière-plan. Non seulement Chrétien ne montre pas comment naît l'amour dans le cœur d'Erec et d'Énide, mais il n'indique même pas les causes psychologiques du grave différend qui sépare les époux. Or, pour le romancier médiéval, Ovide fait autorité surtout dans le domaine de la psychologie de l'amour. Il est donc naturel que son action dans *Erec* soit minime. En revanche, elle sera d'autant plus forte dans les romans suivants, de *Cligès* à *Yvain*, où l'étude psychologique occupe une place prépondérante.

Par la même raison s'explique la différence qui sépare *Philomena* des romans de Chrétien dans la présentation de l'antiquité païenne. Il est évident que cette dernière n'a pas de place dans les romans arthuriens et chrétiens du poète champenois. Il n'en est que plus significatif de rencontrer dans la présentation du récit certains traits communs entre *Philomena* et *Erec* : des anachronismes, moins violents, il est vrai, que dans le conte ovidien et qui disparaîtront tout à fait dans les romans suivants : s'il n'y est plus question de la *costume as François*, nous avons toujours le roi Aguisel d'Écosse, chevauchant, pour les besoins de la rime, un cheval de Cappadoce ; des comparaisons avec des personnages de chansons de geste : Thibaut l'Esclavon, Ospinel et Ferragut (v. 5778 ss.) [1], avec des personnages bibliques : Absalon, Samson et Salomon (v. 2266 ss.), avec des héros de l'antiquité, Alexandre et César (v. 2270, 6684). Ce sont des indices qui font voir que c'est encore le même esprit qui règne dans les deux œuvres.

Reste la question d'*Eneas*. Celui-ci, Chrétien l'a connu et exploité comme *Thèbes* et plus encore. Son influence remonte jusqu'au roman d'*Erec* ; on l'a prouvé depuis longtemps [2]. Mais on a aussi remarqué, sans toutefois insister et sans voir les conséquences qui en découlent, que cette influence n'apparaît que tout à la fin du roman, après la réconciliation des

1. Cf. le Tervagant de *Philomena*. Après *Erec* Chrétien ne fera plus de comparaisons pareilles.

2. Cf. notamment Alfred Dressler, *Der Einfluss des altfranzösischen Eneasromans auf die altfranzösische Literatur*, diss. de Goettingue, Borna-Leipzig, 1907, p. 117 ss. On ne retiendra qu'une partie des arguments réunis là ; dans son ardeur, l'auteur se laisse souvent entraîner bien trop loin dans ses rapprochements.

époux [1]. Que faut-il en conclure, sinon qu'au moment où il commence *Erec*, Chrétien ignorait encore le roman d'*Eneas* ? Ce n'est que pendant la rédaction de son premier roman arthurien qu'il apprend à le connaître. L'accueil qu'on fait à cette œuvre dans les milieux courtois l'engage alors à lui emprunter quelques-uns des procédés qui faisaient son originalité et son succès, et c'est ainsi qu'il est amené à introduire dans la dernière partie qui lui reste encore à écrire quelques-unes de ces descriptions merveilleuses (monture d'Énide, trône et robe d'Érec) qui viennent en droite ligne du roman d'*Eneas* [2].

Donc, sur ce point encore, aucune divergence fondamentale ne sépare les deux Chrétiens de façon à exclure l'attribution de *Philomena* au romancier champenois. Si, comme nous en avons la conviction, le conte ovidien ignore encore *Eneas* qu'*Erec* n'ignore plus, c'est que Chrétien de Troyes, s'il en est l'auteur, l'a écrit avant, ou tout au plus en même temps, que la première partie d'*Erec*. Et cela nous ramène à l'opinion généralement admise qui place les Ovidiana de Chrétien avant ses romans arthuriens [3].

Sinon, quelles singulières coïncidences ! Voici deux auteurs qui portent le même nom de Chrétien, nom qui n'est pas très fréquent, qui est même plutôt rare [4]. Ils écrivent à la même

---

1. Dressler, *loc. cit.*, p. 118. M. Wilmotte, *Evolution*, p. 18, relève très justement la façon brusque et inattendue dont sont introduites les descriptions qu'*Erec* doit à *Eneas*.

2. Nous ne pouvons qu'indiquer ici brièvement et sans preuves des conclusions qu'on trouvera plus longuement développées dans notre étude sur les influences littéraires chez Chrétien de Troyes.

3. C'est l'opinion qu'à toujours défendue W. Foerster, à laquelle se range aussi M. de Boer (*Philomena*, p. CVIII s.) pour des raisons qui, à vrai dire, ne sont pas toutes également probantes. Placer *Philomena*, œuvre de Chrétien de Troyes, entre *Erec* et *Cligès*, comme l'a fait récemment M. Guyer (*loc. cit.*, p. 240 ss.), cela me paraît impossible pour les raisons indiquées ci-dessus.

4. Dans son *Étude sur les noms de personnes français*... (thèse d'Upsal, 1927), M. Karl Michaëlson dresse sept listes des 25 noms de baptême les plus fréquents dans les rôles de taille de Paris de 1292 à 1313. Le nom de Chrétien n'y figure jamais. Il est vrai qu'il s'agit là de la fin du XIIIe siècle, et la mode a pu changer. Mais dans la liste des auteurs français du moyen âge, d'après le *Grundriss* de Groeber, combien y a-t-il de Chrétiens ? Exacte-

époque : *Erec* et *Philomena* se placent l'un et l'autre tout au début du roman courtois. Ils ont reçu la même formation intellectuelle et littéraire : ils ne connaissent pas seulement les mêmes œuvres, *Tristan*, *Brut*, *Thèbes*, mais ils les exploitent de la même manière, malgré toute la distance qui sépare le conte antique du roman breton. Ils partagent la même admiration pour Ovide dont ils s'inspirent volontiers, et — chose étrange — ils choisissent dans l'œuvre si vaste du poète latin exactement le même conte pour le traduire en vers français. Le doute, vraiment, me paraît impossible : Chrétien, auteur de *Philomena*, et Chrétien de Troyes ne font qu'un. C'est une œuvre du grand romancier champenois que *Philomena* : elle est le plus ancien de ses poèmes qui nous soit conservé.

Mais elle n'a pas été conservée exactement dans sa forme première. Reprise au début du XIV^e^ siècle, non pas par un simple copiste, mais par un habile versificateur, elle a subi certains remaniements de la part de ce poète, sans parler des déformations habituelles que les copistes n'infligent que trop souvent aux ouvrages qu'ils transcrivent. Heureusement, le remanieur, fidèle à sa promesse, n'a pas beaucoup touché au fond même de l'œuvre. Les changements portent essentiellement sur la forme extérieure du petit poème. Il en rajeunit quelquefois la langue, adapte les rimes aux exigences d'une versification plus sévère, modernise parfois le vocabulaire. Sans doute a-t-il aussi ajouté par-ci par-là quelques détails nouveaux : l'ampleur insolite de certaines descriptions qui tranchent par l'abondance des détails non seulement sur le reste des œuvres de Chrétien, mais encore sur tous les autres romans contemporains [1], est due en partie au remanieur qui, se conformant aux tendances générales des romans de son temps, a étoffé les parties descriptives, jugées trop sommaires, du conte primitif [2]. On croit encore reconnaître la main et, plus que cela, même le nom du remanieur dans le passage le plus embarrassant de tout

---

ment trois, dont l'un Chrétien de Troyes, l'autre Chrétien le Gois (Legouais), auteur de *Philomena* ! Pas un Chrétien ni parmi les trouvères, ni parmi les troubadours !

1. Cf. de Boer, *Philomena*, p. CIX.
2. Voir ci-dessus, p. 32.

le poème : le vers 734 où surgit si brusquement, et sous une forme si étrange, le nom énigmatique de Chrétien li Gois, identifié tantôt avec Chrétien de Troyes [1], tantôt avec l'auteur de l'*Ovide moralisé* [2], ou encore pris pour l'auteur, inconnu par ailleurs, de notre petit poème [3]. Cette dernière hypothèse doit être écartée, mais entre les deux autres l'hésitation est permise. D'après les études de M. Michaëlson (*loc. cit.*, p. 125), rien ne s'oppose à ce que le même personnage ait été désigné en même temps par un sobriquet et par le nom d'origine. Nous aurions donc un Chrétien le Gois de Troyes, comme nous avons Jean Chopinel de Meun, Adam le Bossu de la Halle ou d'Arras, Eustache Morel des Champs, ou François Villon de Montcorbier ou des Loges. Avant de s'en tenir au seul prénom de Chrétien, désormais célèbre, l'auteur a choisi dans ses œuvres de jeunesse l'un et l'autre de ses deux « surnoms », moins peut-être pour des raisons personnelles, comme on le dit volontiers, que selon les commodités de la versification et de la rime (*bois* : *li Gois*, *Philom.* 734 ; *voies* : *de Troies*, *Érec*, 9). Mais d'autre part, les libertés dont le remanieur use à l'égard de son texte nous autorisent tout aussi bien à voir — non pas dans tout le passage des vers 727-734, comme le veut M. Zaman (*loc. cit.*, p. 28) — mais du moins dans le couplet 733-4, introduit d'une façon si suspecte [4] et dont il serait facile de se passer, une importation due à l'auteur de l'*Ovide moralisé*. Mais ce changement, comme encore quelques autres, ne porte que sur des points de détail, somme toute secondaires. Il est entendu que

---

1. C'est l'opinion émise par Antoine Thomas, *Romania*, XXII, 271 ss. et soutenue en dernier lieu par M. de Boer, *Philomena*, p. CX ss.

2. Opinion déjà émise par Gaston Paris, *Hist. litt. de la France*, XXIX, 491, et défendue par les études récentes de Guyer, *loc. cit.*, p. 243 s., et Zaman, *loc. cit.*, p. 15 ss.

3. C'était l'opinion de W. Foerster, encore dans le *Woerterbuch*, p. 24 ss., défendue par Schultz-Gora, *Zeitschr. f. roman. Philologie*, XXXVII, 1913, p. 232 ss. et encore retenue par Hilka, *Yvain*, *Textausgabe*, 1926, p. XXXIV, et Gustave Cohen, *Revue des Cours et Conférences*, 27e année, 2e série, 1926, p. 174 et 301, qui depuis a changé d'avis (dans son *Chrétien de Troyes*, 1931, p. 85, note 2).

4. Le mot est de M. Hilka, *loc. cit.*, p. XXXIV ; cf. aussi Guyer, *loc. cit.*, p. 243.

le poème n'est pas transcrit, comme celui de *Piramus*, avec une fidélité scrupuleuse, à laquelle le poète de l'*Ovide moralisé* ne s'était d'ailleurs pas engagé, mais dans l'ensemble, c'est bien le poème du XII^e^ siècle qui apparaît encore à travers le remaniement du XIV^e^ siècle. C'est bien dans l'esprit, sinon exactement dans la lettre, le poème primitif, la première que nous ayons des œuvres de Chrétien de Troyes.

E. HOEPFFNER.

CHRÉTIEN DE TROYES

EST-IL

L'AUTEUR DE *GUILLAUME D'ANGLETERRE* ?

La question de savoir si le Chrétien qui se nomme au début de *Guillaume d'Angleterre* doit être identifié avec Chrétien de Troyes a déjà fait couler beaucoup d'encre. Elle semblait avoir été définitivement résolue par l'affirmative dans un article très intéressant de M. Wilmotte vieux d'une dizaine d'années [1]. Les conclusions de celui-ci semblent avoir été généralement acceptées, et dans son dernier ouvrage sur Chrétien de Troyes [2], M. Cohen admet comme à peu près indiscutable que ce Chrétien n'est point différent de celui qui inscrit son nom au début de *Cligès* [3]. Je regrette de faire bande à part et de n'avoir été que médiocrement convaincu par les arguments de M. Wilmotte ; ce sont ces arguments que je voudrais examiner ici. Et comme M. Wilmotte n'a, il me semble, rien oublié de ce qu'il y a de vraiment probant en faveur de sa thèse dans les travaux de ses devanciers, c'est l'attribution même de *Guillaume* que je voudrais discuter encore une fois.

Dès le début de son article, M. Wilmotte avertit son lecteur qu'il prendra la question par ses grands côtés ; ici je ne peux mieux faire que de le citer : il veut « ne négliger aucun des éléments constitutifs de notre poème : établir que *Guillaume* est un roman d'aventures, conçu et machiné comme les autres ; y relever les allusions, les détails concrets, les réflexions morales

1. *Romania*, XLVI, 1 et suiv.

2. G. Cohen, *Chrétien de Troyes et son œuvre*, Boivin, 1931 ; je n'ai eu que le temps de parcourir ce livre.

3. *Romania*, XLVI, p. 38.

auxquelles il est certain ou probable que se complaise Chrétien ; s'efforcer d'y retrouver les conceptions générales et les procédés de composition littéraire de ce dernier, sans omettre ce qui concerne la langue et la versification ». On voit donc que le plan que s'est tracé M. Wilmotte, et qu'il a scrupuleusement suivi, est aussi vaste et aussi complet que possible, et qu'il ne laisse dans l'ombre aucun des aspects importants de notre poème : nature, esprit, composition, style, versification. Il est extrêmement intéressant et instructif de suivre l'auteur de l'article sur le chemin qu'il nous trace.

I

Guillaume est-il un roman d'aventures ?

M. Wilmotte s'élève avec une certaine véhémence contre l'*illusion* de ceux qui ont vu dans le conte de *Guillaume* un récit pieux [1] ; pour lui, et c'est le premier point de sa démonstration, ce poème est un roman d'aventures et « l'auteur en a conscience ». Il le prouve par deux arguments : d'abord par l'emploi assez fréquent du mot [2], puis par la nature même de l'intrigue du conte qui est formée d'une série d'aventures : la fuite du roi et de la reine, la naissance des jumeaux, la séparation des quatre personnes, la vie de chacune d'elles pendant leur exil, enfin la réunion finale, après une vingtaine d'années, du père, de la mère et des deux fils. Je me contente d'esquisser le plan du poème ; malgré son admiration, M. Wilmotte lui-même admet que « reprendre un à un les incidents dont Chrétien a tissé son conte » serait une besogne longue et un peu fastidieuse.

Que devons-nous penser de ces deux arguments ? Évidemment, M. Wilmotte n'attache pas une importance exagérée au

1. *Romania*, p. 5, n. 1.

2. *G. d'A.*, vers 440, 943, 1737, 1741, 2348, 2898, 2904. Je cite d'après l'édition de M. Wilmotte (*Classiques Français du Moyen Age*) ; comme M. Wilmotte a dû, pour son article, antérieur à son édition, se servir du *Wilhelmsleben* de W. Foerster, pour plus de clarté, je rétablirai dans toutes les citations qui suivront la numérotation de l'édition Wilmotte.

premier ; la septuple répétition d'un mot dans un poème de plus de trois mille vers ne tire pas beaucoup à conséquence [1] ; ces quelques considérations sur l'emploi du mot *aventure* ne sont probablement que peloter en attendant partie, et la seule conclusion qu'on en pourrait tirer, c'est que l'auteur a voulu donner à son conte une couleur très à la mode au moment où il écrivait.

Le second argument a plus de poids. Mais on pourrait se demander de quoi un auteur du moyen âge pourrait bien remplir tout un poème s'il n'y mettait des aventures ? En second lieu, l'argument de M. Wilmotte me semble reposer sur une certaine ambiguïté. Quand il veut montrer que *Guillaume* est un « roman d'aventures.... conçu... comme les autres », faut-il comprendre : comme les autres romans d'aventures en général, ou comme les autres romans de Chrétien de Troyes ?

Dans le premier cas, l'intérêt de la question est médiocre : qui pourrait donner une définition exacte d'un genre aussi vaste et aussi hétéroclite ? Et ne serait-il pas facile d'élargir cette définition au point de pouvoir y faire entrer n'importe quel poème ? Les aventures de Guillaume et de sa famille sont des lieux communs dans les ouvrages hagiologiques du moyen âge ; les séparations, les réunions, l'intervention miraculeuse des animaux, tout cela est du poncif et fait partie du magasin d'accessoires des vies de Saints. Si on classe *Guillaume* parmi les romans d'aventures, on n'aura aucune raison d'exclure de ce genre la *Vie de St Eustache* par exemple, ou la *Vie de St Grégoire* [2], ou le *Voyage de St Brandan*, et un nombre infini d'autres poèmes remplis d'événements merveilleux. A quoi cela nous avancerait-il d'admettre ou de prouver que notre poème appartient à un genre aussi imprécis, et peut-on trouver là la moindre présomption en faveur de la paternité de Chrétien de Troyes ?

Il n'en sera pas de même si on se propose de prouver que *Guillaume* a été conçu comme les autres romans de Chrétien de Troyes ; la question ainsi restreinte est d'une discussion plus

---

1. D'autant que ce mot a encore parfois le sens de « hasard » (cf. vers 943, 1737, 2348).

2. Je parle de ce saint légendaire auquel on a attribué les malheurs d'Œdipe ; cf. *Zeitschrift*, X, 321.

facile, car nous nous trouvons en présence de faits précis et bien connus. Il s'agirait simplement de montrer que nous rencontrons, ou que nous ne rencontrons pas, dans notre poème les caractères des romans de Chrétien de Troyes. Une analyse même rapide nous fait aisément connaître ces derniers, qui, à mon avis, peuvent se ramener à trois : la subtilité de la psychologie, l'esprit chevaleresque, l'emploi du merveilleux. Ces caractères, qui naturellement n'appartiennent pas en propre à ce seul auteur, se retrouvent dans tous ses poèmes authentiques ; les rencontrons-nous aussi dans *Guillaume* ?

La psychologie de ce conte est des plus faibles. Loin de raffiner dans l'analyse des sentiments et de tomber dans cette métaphysique sentimentale si commune dans Chrétien de Troyes, l'auteur de *Guillaume* à ce point de vue ne sort jamais de la banalité et ne s'élève jamais au-dessus du médiocre. Il serait facile, mais peut-être un peu long, de le montrer en détail, et je me bornerai à signaler quelques points. Qu'on prenne les divers épisodes de ce poème, surtout ceux où la subtilité de Chrétien de Troyes se serait probablement donné libre carrière, qu'on examine le parti qu'en tire l'auteur de *Guillaume*, et on arrivera vite à la conclusion que ce dernier n'a rien de la finesse et de la maîtrise de son homonyme. Quand Guillaume, appelé par une voix céleste à abandonner son trône, hésite très naturellement à le faire, que nous dit l'auteur des sentiments de son héros ?

Li rois de çou moult s'esmerveille
A son capelain se conselle. 87-88

Le capelain tout seul apele
Se li ra consel demandé. 128-9

Li rois ot que cil li a dite
D'une parole véritable. 166-7

Voilà à peu près tout ce que nous apprenons de l'état d'âme du roi au moment où il est appelé à prendre une décision aussi importante : son émerveillement, sa soumission à son chapelain. Il est évident que ceci ne ressemble pas aux analyses psychologiques si poussées auxquelles se complaît l'auteur d'*Yvain*.

Les sentiments de la reine ne sont pas plus minutieusement analysés que ceux du roi ; ils sont même le plus souvent d'une

simplicité un peu grossière : au moment où le vieux seigneur Gléolaïs lui offre de l'épouser, elle ne montre aucune hésitation. L'auteur nous dit brutalement qu'elle veut la terre et ne veut pas de l'homme :

L'un veut et l'autre ne veut mie. 1196

Ce qui est peut-être très naturel, mais ne montre guère de subtilité psychologique.

On sait que Chrétien de Troyes, comme certains de ses contemporains [1], fait grand usage du monologue ; et que la plupart de ces monologues sont du plus grand intérêt au point de vue qui nous occupe. Ce ne sont jamais de simples hors-d'œuvre ; c'est souvent par ce moyen que le poète expose les ressorts moraux de l'action : tantôt ils nous montrent les hésitations du héros sur le point de prendre une décision (*Yvain* 1206 et s.), tantôt ils servent à nous éclairer sur son état d'âme (*Cligès* 625 et s.). Ils sont toujours psychologiques. Le Chrétien de *Guillaume* a lui aussi recours à ce procédé ; mais a-t-il compris ce qui en fait le véritable intérêt ? Pour s'en rendre compte, il suffit de lire le monologue du roi (vers 844-859) après qu'il a été séparé de sa femme et de son premier enfant, et on pourra juger de la finesse de la psychologie de l'auteur par cet échantillon :

Ha ! leus, que mar fuisses tu nés !
Moult es or bien desjeünés
De mon enfant que mangié as !
Moult en es tu plus fors et cras !
.....
A l'autre (*enfant*) m'en rirai au port ;
Car quel anui que j'ai eü,
Vis m'ert que donc m'ert bien keü
Se Diex recovrer me le laisse. 849-59

Il est évident que le monologue n'est ici qu'un ornement (?) postiche qui n'avance en rien l'action et ne nous éclaire pas beaucoup sur les sentiments de Guillaume : quelque admirable que

1. Chrétien de Troyes n'est pas l'inventeur de ce procédé ; voir le monologue de Tristan, dans le *Tristan* de Thomas, édit. Bédier vers 463-640, ceux du *Roman de Troie* et d'*Eneas* (Cf. E. Faral, *Recherches sur les sources latines des contes et romans courtois du M. A.*, p. 150).

soit la résignation de cet homme qui vient de perdre coup sur coup sa femme et son fils, on ne peut se dissimuler qu'elle est un peu soudaine et que le poète ne nous y a guère préparés.

Remarquons toutefois que les derniers vers que nous avons cités nous révèlent le véritable objet de ce monologue et de tous les autres du poème : ce sont des dissertations, un prétexte que l'auteur saisit pour développer certains lieux communs de morale. Ce caractère est encore plus évident dans le monologue qui suit celui dont je viens de parler. Guillaume qui vient de perdre son second enfant se décide à prendre la bourse que le marchand lui a laissée : un aigle la lui arrache des mains. Guillaume saisit immédiatement l'occasion de faire un petit sermon, de la plus parfaite banalité, sur la convoitise :

Moult est covoitise vilaine
Car cui ele prent et assaut... etc. vers 898-9

Nous ne pouvons suivre l'auteur dans tous les détails de son conte ; nous y trouverions partout la même chose : la plus grande pauvreté psychologique, et l'habitude d'employer pour un tout autre objet les monologues et les autres procédés de Chrétien de Troyes [1]. Il me semble évident que, même si on veut bien considérer *Guillaume* comme un roman d'aventures, il est absolument impossible de lui reconnaître le moindre intérêt psychologique.

Est-il au moins un poème chevaleresque ? Je serais tenté de répondre : encore moins, s'il était impossible à un conte d'être moins psychologique que *Guillaume*. Je n'insiste pas sur le fait que ni Ivain, ni Gauvain, ni Arthur, ni sa cour ne sont nommés une seule fois dans tout le poème ; et quel est le conte chevaleresque qui ne fait pas au moins allusion à ces personnages ? Je signale en passant que nous ne trouvons ici ni point d'honneur, ni duel, ni tournois, ni exploit chevaleresque d'aucune sorte ; plus grave encore, tout sentiment de la beauté physique semble faire entièrement défaut à l'auteur qui ne nous décrit ni beaux chevaliers, ni belles dames, ni beaux vêtements, ni belles armes, ni belles fêtes, quoique le début et la fin de son conte eussent pu lui fournir l'occasion de telles descriptions. L'absence de tous ces détails, si communs dans les poèmes

1. Nous reviendrons plus tard sur les habitudes moralisatrices de l'auteur.

authentiques de Chrétien, me semble extrêmement significative. Je n'insisterai pas non plus sur ce qu'il y a de peu royal dans le caractère de Guillaume ; on pourrait me répondre que celui d'Arthur, chez Chrétien et ailleurs, n'a rien de bien héroïque [1]. Mais convenons que trop souvent l'auteur fait jouer à Guillaume un rôle ridicule : Guillaume faisant un petit sermon à Gratienne pour la convaincre de la gravité du péché qui consiste à manger ses propres enfants ; Guillaume offrant de se mutiler pour nourrir sa femme ; Guillaume désarmé et battu par les marchands ; Guillaume qui noblement refuse la bourse du bourgeois, mais vient, après que celui-ci est parti, la ramasser en guise de consolation ; Guillaume rêvant tout éveillé à la chasse au moment où, après une séparation d'une vingtaine d'années, il vient de retrouver la reine [2] ; Guillaume refusant de se faire connaître, mais criant son nom pour éviter d'être tué, nous fait l'effet d'un personnage de comédie, sinon de farce. Il y a si peu en lui du caractère royal et chevaleresque qu'il semble beaucoup mieux à sa place comme domestique ou comme marchand que sur le trône.

Il est même nécessaire d'aller plus loin. Comme on le sait, les poèmes de Chrétien de Troyes sont essentiellement chevaleresques ; c'est-à-dire qu'ils deviennent impossibles et qu'ils cessent d'exister si on essaie par la pensée de remplacer leurs rois et leurs chevaliers par d'autres personnages. Au contraire, l'histoire de Guillaume n'a rien d'essentiellement royal ou chevaleresque. Si le héros est roi d'Angleterre, c'est un simple accident qui ne touche en rien au fond même du conte. Ce dernier serait aussi intéressant, et aussi vraisemblable, les incidents pourraient être exactement les mêmes si Guillaume était un gros marchand de Bristol, abandonnant son aune et son comptoir pour aller courir les *aventures*. Je n'ai pas besoin de dire que ni *Erec*, ni *Cligès*, ni *Lancelot*, ni *Yvain*, ni *Perceval* ne pourraient être ainsi transposés dans le mode bourgeois [3].

1. Cela n'arrive d'ailleurs que dans les poèmes où Arthur joue un rôle de comparse.

2. Qu'on compare à la reconnaissance de Guillaume et de Gratienne, celle de Gauvain et d'Yvain dans *Yvain*, 6283 et s.

3. *Guillaume* est encore moins féodal que chevaleresque ; des vers comme : *Car moult mesoevre et moult mesprent Qui vers sa mere guerre*

Reste le troisième trait : le merveilleux. Il y a certainement dans *Guillaume* un certain élément surnaturel : « histoire fertile en événements merveilleux », écrit M. Wilmotte (p. 5) [1]. Mais le merveilleux de *Guillaume* est-il de la même nature que celui des poèmes de Chrétien de Troyes ? Celui-ci est bien connu et facile à définir : c'est le merveilleux magique, et les exemples que je pourrais en donner sont trop nombreux et trop connus pour que je m'y attarde. Ce que nous trouvons dans notre conte est entièrement différent ; ce n'est pas du merveilleux, c'est du miraculeux, distinction que Chrétien de Troyes lui-même ne pouvait pas manquer de faire. Nous y voyons, dans les affaires humaines, l'intervention de la Providence divine agissant par des moyens extraordinaires : les apparitions du commencement du poème, les deux interventions de l'aigle sont à proprement parler des miracles. Inutile d'en dire davantage ; le merveilleux de *Guillaume d'Angleterre*, si on veut l'appeler ainsi, ne s'apparente pas du tout à celui des poèmes arthuriens ; il est par contre identique à celui des Vies de saints : c'est du surnaturel.

On est donc amené à conclure que, du triple point de vue de la psychologie, du caractère chevaleresque, du merveilleux, notre conte n'est pas du tout construit sur le même modèle que les poèmes authentiques de Chrétien de Troyes et diffère d'eux autant qu'il est possible de différer. A quoi donc cela nous avancera-il d'appeler *Guillaume* un roman d'aventures ? Il est tout aussi facile de croire que Chrétien de Troyes a pu écrire une Vie de saint ou un Poème moral qu'un roman d'aventures s'écartant sur tous les points essentiels de sa manière habituelle.

Il est vrai qu'on pourra toujours dire que Chrétien de Troyes n'était pas lié à une seule formule, ni à un type unique de conte ; qu'il a pu écrire, exceptionnellement, un poème entièrement différent de tous ses autres poèmes. Cela est d'une vérité incontestable. Provisoirement au moins, je dois admettre que mes

prent (v. 2929 et s.) sont la contradiction même des idées exprimées dans *Raoul de Cambrai*, v. 1381 (cf. aussi *Gaydon*, v. 3063, *Jourdain de Blaives*, v. 487, etc.) ; on pourrait aussi leur opposer les sentiments de Jean dans *Cligès*, v. 6569.

1. Quelles histoires sont plus fertiles en événements merveilleux que les vies de saints ?

arguments ne prouvent pas que *Guillaume* n'est pas de Chrétien de Troyes ; mais la question n'est pas là : tout ce que j'ai voulu montrer dans les pages qui précédent, c'est qu'on est mal fondé à s'appuyer sur la nature et le caractère de notre poème pour soutenir qu'il est de cet auteur. Si les différences que j'ai essayé de mettre en lumière ne suffisent pas à emporter la conviction que le Chrétien de *Guillaume* et celui de *Cligès* sont deux personnes différentes, elles doivent au moins, il me semble, montrer qu'il n'y a rien dans le fond même de *Guillaume* qui permette de le classer avec les poèmes authentiques de Chrétien de Troyes.

Puisque j'ai dû exprimer quelques idées sur le caractère de *Guillaume*, on me permettra peut-être de m'écarter un instant de mon sujet, qui est l'examen des arguments de M. Wilmotte, pour dire quelques mots de ce qui, à mon avis, est l'essence même de ce poème.

Tout à l'idée que *Guillaume* doit être un roman d'aventures, M. Wilmotte a négligé, il me semble, le caractère essentiel de ce conte, un caractère qui saute aux yeux les plus prévenus : *Guillaume* est un *poème moral*. La démonstration est des plus faciles à faire, l'auteur moralisant à tout propos. J'ai déjà attiré l'attention sur la nature des monologues dans notre poème ; au lieu de consister comme chez Chrétien de Troyes en analyses psychologiques, d'où toute préoccupation morale est généralement absente, ce sont de petits sermons sur des lieux communs : patience, humilité, cupidité. Inutile de le répéter ici. Ce ne sont du reste pas, tant s'en faut, les seules occasions où l'auteur se laisse aller à sa manie moralisatrice ; je vais le montrer rapidement par quelques exemples. Dès le début ds son récit, l'auteur insiste sur les vertus chrétiennes du roi : fidélité conjugale, amour de Dieu, foi, charité, humilité, zèle religieux [1]. Cela ne ressemble guère aux portraits que Chrétien de Troyes nous trace de ses héros ; pas un mot des vertus royales de Guillaume, telles que la justice ou la noblesse ; pas un mot de ses vertus chevaleresques, courage, hardiesse, générosité. Comme je l'ai déjà fait remarquer, Guillaume ressemble plus à un excellent bourgeois qu'à un roi comme Arthur.

1. V. 36 et s.

Lorsque Guillaume entend pour la première fois la voix céleste qui lui commande de s'exiler, il fait restitution à tous ceux à qui il a fait tort [1] ; son chapelain, dans un petit sermon bien senti [2], lui recommande de mépriser le monde, de redoubler d'amour et de foi envers Dieu, de distribuer tout son bien aux pauvres, sans oublier le clergé et les religieux. Au moment où il va quitter le trône, Guillaume a avec la reine un petit dialogue fort édifiant [3], et l'auteur conclut cette première de son récit par quelques mots sur l'amour de Dieu [4].

Plus tard, lorsque, après la naissance des jumeaux, la reine mourant de faim veut dévorer l'un de ses enfants, le roi exprime son horreur, facile à comprendre, et prouve à la reine que cette action serait un grave péché mortel [5]. Viennent ensuite l'enlèvement de la reine, la disparition des jumeaux, le monologue du roi, dont j'ai déjà parlé, et, le poète termine cet épisode par quelques développements sur la résignation chrétienne du roi :

> Mais onques por sa meskeance
> Ne chiet en male desperance,
> Mais aoure Dieu et grassie. 867 et s.

Pour se consoler, le roi se décide à prendre la bourse que le marchand lui a laissée ; c'était en quelque sorte le prix de Gratienne, et le roi l'avait d'abord refusée avec indignation. Un aigle la lui arrache des mains au moment même où il s'en saisit : longues considérations morales sur la convoitise :

> Ha ! covoitise desloiaus,
> Tu es rachine de tos maus.... 921

et sur le devoir de ne pas thésauriser, ce qui est singulièrement mal à propos :

> N'a pas l'avoir qui l'enprisone.... 895

Et l'auteur va ainsi son chemin, d'épisode en épisode et de moralisation en moralisation. Quand le roi devient le serviteur,

1. V. 106 et s.
2. V. 144 et s.
3. V. 248 et s.
4. V. 373 et s.
5. V. 545 et s.

puis l'homme de confiance du *borgois assasé* de Galvaide, l'auteur fait remarquer qu'il obéit fidèlement à tous les ordres de son maître, et qu'il accomplit sans se plaindre toutes les besognes, même les plus basses :

Tot fait sans ire et sans rancune ;
Ne refuse cose nessune
Ja n'ert si vix ne si despite. 1017

Ce qui amène naturellement une tirade sur l'humilité qui ennoblit l'homme :

Moult essauce home humelités. 1026

Le sort de Gratienne fournit à l'auteur autant d'occasions de moraliser, ou presque [1] ; il se donne libre carrière dans le petit discours du vieux comte, qui vante la grandeur morale, la place au-dessus de la naissance, et exalte la beauté de la pénitence qui ennoblit l'âme [2]. A leur tour, les fils viennent donner à l'auteur une occasion de prêcher ; par exemple Lovel, quittant le vilain qui lui a servi de père, moralise froidement et expose congrûment les raisons pourquoi, à égalité de bienfaits, un parent a moins de droits à la reconnaissance qu'un étranger [3].

Même les marins servent au même objet : en danger de mort dans la tempête, ils invoquent la protection divine, mais ils trouvent en eux-mêmes assez de sang-froid pour imaginer une comparaison morale bien intempestive :

Ausi font or cist vent lor guerre
Come font li signor de terre,
Que de çou dont il se deduisent
Ardent les castiax et destruisent ;
.....
As barons puet on comparer
Les vens et le terre et le mer. 2325 et s.

Ajoutons, pour en finir, qu'à la conclusion du poème, la vertu est dûment récompensée : le roi, la reine, leurs fils, le *borgois* de Galvaide, Fouchier, Gonselin, Therfès, personne

1. V. 1166 et s.
2. V. 1175.
3. V. 1521 et s.

n'est oublié. Même le valet qui avait volé le cor du roi reçoit sa récompense, on ne sait trop pourquoi : il devient chambellan, et le roi lui fait épouser une femme riche de mille marcs sterling de revenu.

Ce parti pris de moralisation se montre, sans beaucoup d'art, dans toutes les parties du poème, et est le caractère le plus marqué de celui-ci. Est-il besoin de dire qu'il n'y a pas la moindre trace de ce souci dans les poèmes de Chrétien de Troyes ? Quelle leçon morale pourrait-on tirer d'*Erec*, de *Cligès*, d'*Yvain*, de *Lancelot* ? Je crois qu'il serait difficile de trouver beaucoup de conteurs aussi exempts que Chrétien de Troyes de toute arrière-pensée didactique ; il ne songe à aucune morale, et *conter pour conter* lui semble toute l'*affaire*. Sur ce point fondamental, *Guillaume d'Angleterre* diffère radicalement des poèmes de son homonyme : il prétend édifier le lecteur, l'autre ne songe qu'à l'amuser [1].

II

La philosophie de Chrétien de Troyes.

Dans la seconde partie de son travail, M. Wilmotte s'efforce de montrer que la philosophie, ou pour employer un mot qui convient mieux à l'auteur de *Guillaume*, l'esprit de ce poème n'est pas différent de celui des poèmes de Chrétien de Troyes. Pour éviter d'entrer dans de trop longs développements, l'auteur de l'article préfère se contenter de « quelques indications portant sur des points où l'accord de notre conte avec ceux de Chrétien peut favoriser *son* dessein. Cet accord acquerra une valeur particulière si nous nous trouvons en présence de doctrines exclusivement propres à Chrétien et à notre auteur, ou encore si nulle part ailleurs elles ne sont énoncées avec la même insistance ou dans la même forme ».

Je ne m'arrêterai pas sur ce qu'il y a d'un peu chimérique à vouloir découvrir, même dans les poèmes authentiques de Chrétien de Troyes, des doctrines qui lui soient exclusivement propres ;

1. Cf. W. Küchler, *Ueber den sentimentalen Gehalt der Haupthandlung in Crestiens* Erec *und* Yvain. *Ztft*, XL, p. 83.

il suffira au dessein de M. Wilmotte d'établir qu'entre l'auteur d'*Erec* et l'auteur de *Guillaume* il y a une communauté d'idées, et que celles-ci sont exprimées de telle façon que leurs ressemblances nous frappent plus que leurs différences. Voici, d'après M. Wilmotte, les points sur lesquels les poèmes dont il s'agit se ressemblent. *Guillaume* est, dit-il, un conte aristocratique au même degré que les poèmes de Chrétien de Troyes. Naturellement M. Wilmotte ne suggère pas que ce poète ait eu au XII^e^ siècle le monopole de ce genre de poésie ; mais ce qui distinguerait ces ouvrages des autres productions de cette littérature, c'est *l'importance doctrinale des thèses* que cette notion de classe lui a inspirées ; c'est aussi *l'acuité de la critique*, *la finesse des aperçus*, *la distinction subtile* par lesquelles Chrétien de Troyes l'emporte sur ses contemporains. Tels sont les points de ressemblance ou d'identité que M. Wilmotte veut mettre en lumière et qui doivent montrer qu'il y a communauté d'esprit entre *Guillaume* et les poèmes de Chrétien de Troyes : esprit aristocratique, importance doctrinale des thèses, sens philosophique de l'auteur.

Sur certains de ces points, mon opinion ne diffère pas beaucoup de celle de l'éminent critique : *Guillaume* a probablement été écrit pour un public aristocratique ; on y voit le dessein, un peu trop marqué, de flatter une classe sociale aux dépens d'une autre, on y voit la glorification des vertus de race. Le mépris des vilains s'y étale ; et l'auteur confond sous ce nom les vilains et les bourgeois. Il ne se lasse pas de mettre sous nos yeux leur sottise, leur manque de charité, leur cupidité, leur brutalité, leur grossièreté. Mais deux remarques se présentent immédiatement à l'esprit. La première est que ce mépris des vilains et des bourgeois, non seulement n'est pas exclusivement propre à Chrétien de Troyes, mais s'exprime ailleurs avec autant de force et de vivacité. Je ne crois pas qu'il y ait dans *Guillaume* plus que les banalités habituelles aux poèmes aristocratiques. Il n'y a eu à cette époque que trop d'auteurs qui, bourgeois d'origine, ont décrié la bourgeoisie par snobisme et pour s'acquérir les bonnes grâces d'un noble public. En second lieu, l'auteur de *Guillaume* montre envers les bourgeois une animosité qui ne se fait pas sentir, du moins à ce degré, chez Chrétien de Troyes. Les

moqueries dont ils y sont accablés me semblent souvent aussi odieuses que sottes (vers 3155). Il y a dans notre poème à ce point de vue, un manque complet de mesure. Or l'une des qualités maîtresses de Chrétien de Troyes, c'est le sens de la proportion ; plus peut-être que n'importe quel autre écrivain de son époque, il a le sentiment des nuances : ses héros, Érec, Yvain, Lancelot sont loin d'être parfaits, et ses héroïnes ne le sont pas davantage. Il est difficile de croire qu'il aurait peint ses vilains, dans un seul de ses poèmes, sous des traits uniformément repoussants ou grotesques. Ou plutôt, si l'on veut bien admettre qu'il a pu le faire, le portrait du vilain dans *Guillaume* est à la fois trop banal et trop différent du vilain habituel de Chrétien de Troyes pour fournir une preuve de la paternité de celui-ci.

D'après l'auteur de *Guillaume*, la supériorité intellectuelle et morale de la classe aristocratique est un privilège de naissance : les nobles naissent bons, alors que les vilains naissent mauvais, et il n'y a pas d'éducation qui puisse pervertir les premiers ou améliorer les seconds. C'est l'opposition, classique à cette époque, entre *nature* et *noreture* que l'auteur développe (vers 1341-1388) avec beaucoup de maladresse et assez d'incohérence. Et à ce propos, je ne puis m'empêcher de faire remarquer, quoique ce ne soit pas mon sujet en ce moment, qu'il est difficile de reconnaître ici la limpidité et l'élégance du style du poète de *Cligès* :

Par nature ont toutes les limes
Dont il se levent et escurent.
Onques de mauvaistié ne burent
Qui pëust en lor cuers grener
Ne reprendre ne rachiner,
Que moult tost l'en orent trencie
Et escirpee et esrachie [1]. 1382-8

Sans trop de souci de la vraisemblance, l'auteur prête les mêmes idées aux autres vilains de l'endroit.

Mais dans un autre passage, l'auteur oppose la nature, non plus à l'éducation, mais à l'origine ou à l'hérédité, et exprime des idées qui contredisent celles que je viens de citer. Lorsque le vieux baron amoureux de Gratienne apprend d'elle qu'elle est

1. On remarquera toute l'incohérence des expressions et des métaphores.

la fille d'un vilain, il s'efforce de lui démontrer que la naissance n'est d'aucune importance :

Je ne sai qui fu vostre peres ;
Mais s'il fu rois u empereres,
Ne porïes vos mix valoir.
On ne puet pas connoistre al oir,
Maintes fois, qui li peres fu.
Maint mauvais sont de bons issu,
Et des mauvais rissent li boen. 1163-9

Il se peut fort bien que nous n'ayons ici que le raisonnement d'un vieillard amoureux ; mais les idées qu'il développe, assez heureusement d'ailleurs, sont si vraies et tellement banales qu'on ne peut penser que l'auteur les a exprimées sans y croire. Il y aurait donc un certain flottement ou de l'incohérence dans les idées de *Guillaume* ; je n'en fais pas un reproche à l'auteur, mais cela me rend très sceptique au sujet de « la valeur doctrinale des thèses » de notre poème.

Je me suis permis de m'écarter légèrement de l'ordre suivi par M. Wilmotte dans cette partie de sa démontration ; j'ai cru pouvoir montrer en quelques lignes que si *Guillaume* et les poèmes de Chrétien de Troyes expriment des idées analogues sur les vilains et sur le thème de *nature* et *noreture*, les ressemblances qu'on peut relever entre elles sont superficielles et ne tirent guère à conséquence ; et que certaines d'entre elles au moins ne sont pas, dans le *Guillaume*, des *thèses* ayant une *valeur doctrinale*.

Le premier argument de M. Wilmotte, dans l'ordre d'idées qui nous occupe maintenant, a plus de portée : pour le savant critique, nous retrouvons dans *Guillaume* la conception même que Chrétien de Troyes se fait de l'homme : « Nulle part peut-être, autant que dans ce court poème, Chrétien n'a mis son zèle patient à nous le montrer, cet homme, dans sa grandeur et ses faiblesses » (p. 8) ; il trouve dans les malheurs immérités du héros, dans son courage, dans sa patience une grande leçon morale.

J'ai déjà dit que, à mon avis, *Guillaume d'Angleterre* est par-dessus tout un conte moral, et que l'auteur s'est proposé, beaucoup moins d'amuser ou d'intéresser son lecteur que de

l'édifier. Par conséquent je ne pourrais maintenant nier l'intention didactique qui anime tout le poème. Loin de moi aussi l'idée de déprécier la grandeur morale de Guillaume, ou de faire bon marché du profit que nous pouvons tirer du récit de ses infortunes. Je n'ai pas caché l'impression que le personnage a produite sur moi, celle d'un être borné, lourd, ridicule, sans distinction ; ces défauts intellectuels, qui ne sont pas incompatibles avec la sainteté, n'ôtent rien à la valeur de la leçon qui se dégage du poème, même s'ils affaiblissent considérablement l'intérêt. Mais, comme je l'ai déjà dit, dans quel poème indiscuté de Chrétien de Troyes trouve-t-on le moindre souci de moralisation ? Nous pouvons tirer de *Guillaume* des leçons de patience, d'humilité, de charité, leçons qui nous sont proposées sans la moindre subtilité, sans le moindre déguisement et qu'il nous est impossible d'ignorer ; je demanderai encore : quelles leçons, directes ou indirectes, tirons-nous de l'histoire d'Érec ou d'Yvain ? Si ces poèmes contiennent une leçon, elle est bien cachée, et elle a dû s'y insinuer à l'insu de l'auteur ; loin de trouver ici un trait commun à *Guillaume* et aux poèmes de Chrétien de Troyes, je crois que nous touchons ici à la différence essentielle qui sépare, toute question de talent mise à part, les poèmes que M. Wilmotte veut rapprocher.

Il est vrai qu'il s'agit ici beaucoup moins de morale que de psychologie ; Chrétien de Troyes a pu peindre la déchéance et le relèvement de l'homme au point de vue moral dans le caractère de Guillaume et au point de vue psychologique dans celui d'Yvain par exemple. M. Wilmotte nous fait un petit parallèle, fort intéressant, entre ces deux personnages : « Yvain connaît quelques-uns des moments d'exaltation et d'abattement où la vertu morale se manifeste et se trempe. Yvain tombe dans la plus complète déchéance : folie, dénûment et assauvagissement. C'est, ajoute le critique, ce que, à peu de chose près, nous montre l'histoire de Guillaume ». Je serais prêt à souscrire à ce portrait d'Yvain, sauf en ce qui concerne la vertu morale. Malgré cela, je ne vois aucune espèce de rapport entre lui et Guillaume ; où sont, pendant la durée de son épreuve, la folie et l'assauvagissement de celui-ci ? et même où est son dénûment [1] ?

1. Sauf pendant la traversée de l'Angleterre avec la reine ; le poète nous

Le poète prend soin de nous dire que chez le *borgois assasé* dont il devient le *serjant*, Guillaume ne tarde pas à devenir l'homme de confiance, même le maître du logis :

En liu de garçon sert li rois
Moult volentiers chiés le borgois.....
Li rois par son service akieve
Tant qu'il est sires del ostel,
N'i a ne pain, ne vin, ne el
Qui par son commandement n'aille,
Et li borgois ses cles li baille,
Si fait del tot a son plaisir. 1013-33

Il n'y a aucune ressemblance entre la vie de Guillaume chez son bourgeois et celle d'Yvain dans la forêt. Il est encore plus difficile de trouver chez le premier la moindre trace de déchéance morale. Il quitte son trône, il est vrai ; mais est-ce là une déchéance ? Au contraire, l'auteur nous le montre ennobli par son sacrifice, par son humilité même ; tout ce qu'il veut mettre en lumière, et il le fait d'une manière qui n'a rien de subtil, c'est que les humiliations volontairement et courageusement acceptées ennoblissent l'homme, fût-il roi :

Moult essauce home humelités
Et moult l'oneure et moult l'alieve. 1026-7

Le cas d'un homme qu'un désespoir d'amour rend fou et assauvagit et celui d'un autre qui renonce à tout pour répondre à l'appel d'un idéal me semblent n'avoir rien de commun.

Pour compléter son parallèle entre Guillaume et Yvain, M. Wilmotte a dû trouver dans le premier des traces de folie ; il voit chez lui un moment où « les signes du mal (la folie) apparaissent » ; « assis aux côtés de sa femme retrouvée, mais se cachant de lui comme il se cache d'elle, loin du moment présent ; une sorte d'hallucination s'empare de lui ». Tout éveillé, il rêve à la chasse et se met à pousser des cris pour exciter les chiens : « Hu ! hu ! Bliaut, cis cers s'en fuit » [1]. Il est certain que cet épisode, très inattendu, demanderait à être expliqué.

---

les montre se nourrissant de fruits et de racines sauvages ; mais ce n'est qu'un dénûment de courte durée — sans assauvagissement.

1. V 2574..

M. Wilmotte compare à ce rêve éveillé « ces accès de mélancolie, entraînant l'abolition de la mémoire et l'impuissance physique de l'être » que Chrétien de Troyes a dépeints à plusieurs reprises : Érec plongé dans l'amertume par les doutes d'Enide, Lancelot pensant à la reine, Perceval devant les trois gouttes de sang sur la neige, Yvain dans la forêt. Il y a sans aucun doute des rapports très étroits entre les crises sentimentales et pyschologiques par lesquelles passent ces quatre héros. Elles consistent en un violent ébranlement moral causé par un événement extérieur, parfois inattendu et insignifiant, une association d'idées imprévue : dans *Erec* le combat qui rappelle au héros les doutes d'Énide ; dans *Lancelot* la vue de la charrette qui rappelle à Lancelot le souvenir de Guenièvre et les sacrifices qu'il a faits pour elle ; pour Perceval, les trois gouttes de sang sur la neige, et le sens mystique, obscur pour nous, qu'il leur donne. Ces événements ramènent l'esprit du héros à une certaine idée dominante chez lui, une idée fixe ; il se perd dans la contemplation intérieure de ce qui est comme sa raison de vivre, plus précieux même que la vie. Érec pense à sa valeur dont on a douté ; Yvain à la cruauté de Laudine ; Lancelot à la reine ; Perceval à sa mission. C'est ainsi que le poète nous montre, d'une façon extraordinairement saisissante, l'emprise de certains sentiments sur ses héros ; la puissance de suggestion et la vérité de ces épisodes sont admirables.

Peut-on leur comparer le « rêve éveillé » de Guillaume ? M. Wilmotte parle de « détente nerveuse » chez le roi, qui vient de retrouver Gratienne après une séparation d'une vingtaine d'années. Mais je ne vois rien de tel dans le texte ; le roi vient de bien manger, la reine et lui parlent de choses indifférentes. On ne peut guère voir en cela la moindre suggestion de « détente nerveuse ».

Ce n'est pas une association d'idées inattendue ou obscure qui cause l'hallucination du roi (si c'en est une) ; c'est la vue de quelques chiens de chasse. La grande différence toutefois entre l'état du roi et celui des héros de Chrétien de Troyes, c'est que les pensées qui s'emparent du roi pendant son rêve sont absolument triviales. Il n'est pas perdu, absorbé dans la contemplation d'une grande pensée, d'une grande passion, dont il aurait fait sa raison de vivre, comme le serait son amour pour Gratienne, par

exemple, ou la conscience de la dignité royale. Il rêve à son amour pour la chasse, à quoi il n'avait pas pensé depuis longtemps et dont le poète ne nous a encore rien dit :

Se li commence a sovenir
Qu'il soloit moult amer deduit.
Moult volentiers aloit en ruit
Des cers sovent après les ciens ;
Ne li plaisoit tant nule riens
Com en bos cacier et berser. 2549-55

Ce n'est guère en ces termes que s'exprimerait une grande passion ; je dirais même que, pour un homme dans la situation de Guillaume, il y a quelque chose de grotesque dans cette absorption subite dans un rêve de chasse.

On pourrait supposer ici, comme pour les monologues, une imitation maladroite et quelque peu ridicule d'un procédé que l'auteur de *Guillaume* n'aurait pas très bien compris.

Je crois cependant que cet épisode de *Guillaume* peut s'expliquer autrement [1] : il est destiné à rendre vraisemblable la partie de chasse qui va suivre. On peut se demander en effet comment le roi, qui s'obstine à ne pas dire qui il est, pourrait prendre naturellement part à une chasse nécessaire pour mettre en présence le père et les deux fils. La reine ne peut pas avec vraisemblance la proposer à un soi-disant marchand ; le marchand ne peut pas la demander à la reine. Aussi le poète s'est-il servi de cet expédient pour forcer le roi à montrer, malgré lui, son goût pour un passe-temps qui n'était pas celui des bourgeois.

« La chasse tient dans *Guillaume* une place au moins égale à celle que le goût du temps a décidé Chrétien à lui assigner dans ses autres poèmes ». Nous pouvons l'admettre avec M. Wilmotte ; mais nous ajouterons que cette place est des plus modestes. Il y a dans *Guillaume* deux épisodes de chasse : le premier est une petite scène de braconnage. Lovel tue un daim qui « pasturoit en une avainne » ; l'incident est raconté en onze vers (vers 1744-55) ; le second est celui auquel le songe du roi nous a préparés ; la chasse y est décrite en trente-quatre vers (vers 2682-2716), dont il faut encore déduire six vers (2699-2704) qui ne sont pas une description de la chasse. Une quarantaine

1. Les deux explications ne s'excluent pas, au contraire.

de vers sur plus de trois mille ne tiennent pas assez de place pour qu'on s'y arrête. Il est toutefois intéressant de remarquer que dans ces deux épisodes, la chasse n'est qu'un moyen : la première pour amener les deux enfants devant le roi de Caithness, la seconde, comme je l'ai déjà dit, pour mettre en présence le père et ses deux fils.

Reste à parler du rôle de la femme et de l'amour dans *Guillaume*. Il est évident à première vue que l'amour n'a ici ni le caractère ni la place que Chrétien de Troyes lui a donné dans ses poèmes authentiques : il ne s'agit pas ici de l'amour-passion, mais de l'amour conjugal et paternel. M. Wilmotte a prévu l'objection facile qu'on peut tirer de cette différence ; mais y a-t-il là, a-t-il répondu, une raison valable pour refuser à Chrétien la paternité de *Guillaume* ? Il est possible que non. Mais là n'est pas la question : il eût été plus logique de demander s'il y a là une raison valable pour l'*attribuer* à Chrétien de Troyes, puisque le savant auteur développe les arguments en faveur de cette paternité. Et, la question ainsi posée, la réponse ne saurait faire de doute.

Quoi qu'il en soit, M. Wilmotte trouve dans l'histoire et dans le caractère de Gratienne deux arguments en faveur de sa thèse : le mariage de Gratienne et de Gléolaïs [1] lui rappelle la situation d'Énide en face de Galoain [2] et d'Oringle [3] ; en second lieu, il lui semble que le caractère de Gratienne s'harmonise avec celui des nombreuses héroïnes de Chrétien de Troyes, et que ses défauts s'expliquent par la misogynie de celui-ci.

Admettons qu'il y a une certaine ressemblance entre les deux épisodes d'*Erec* et celui de *Guillaume* ; mais comme on va le voir, cette ressemblance est des plus superficielles. Elle consiste en ceci que dans les trois cas un seigneur veut épouser une femme qui s'y refuse. La donnée est donc très banale : c'est le thème du *mariage forcé* si fréquemment traité dans les chansons de geste [4]. C'est à ce trait tout extérieur que se borne la ressemblance entre les trois épisodes. Bien mieux, il serait facile de montrer que même cette ressemblance superficielle

1. *Guil.*, v. 1084 et s.
2. *Erec*, v. 3270 et s.
3. *Ibid.*, v. 4779 et s.
4. Cf. par ex. *Orson de Beauvais*, v. 422 et s.

n'est pas complète. Dans les deux épisodes d'*Erec*, l'auteur a voulu mettre en évidence l'amour d'Énide pour son seigneur : Énide est prête à faire n'importe quel faux-serment pour sauver la vie de son mari. A aucun moment, elle n'a le désir ni l'intention d'épouser Galoain, elle ne prétend céder à celui-ci que quand il menace de faire tuer Érec sous ses yeux :

Ocirre ferai orandroit,
Ou soit a tort, ou soit a droit,
Vostre seignor devant voz iauz [1].

C'est la nécessité de sauver Érec qui amène Énide à mentir à Galoain. Dans le second de ces épisodes, Érec passe pour mort ; Oringle fait venir son chapelain et sur-le-champ épouse Énide par force ; mais celle-ci résiste, elle se laisse frapper et rouer de coups, elle menace de se laisser mourir plutôt que de céder à Oringle :

« Ha ! fel ! », fet ele, « ne me chaut,
Que tu me dies ne me faces !
Ne criem tes cos ne tes menaces.
Assez me bat, assez me fier.... [2].

C'est donc l'amour d'Énide pour Érec et sa fidélité inébranlable que Chrétien de Troyes veut mettre ici en lumière. Que trouvons-nous au contraire dans *Guillaume* ? Un épisode très gauchement traité qui ne sert, contre l'intention de l'auteur, qu'à nous donner une piètre idée de son héroïne. Tout d'abord, il serait exagéré de dire que Gratienne est contrainte d'épouser le vieux baron ; celui-ci n'use à son égard que d'arguments honorables et permis ; il n'a pas recours à des voies de fait, il ne menace pas sa vie, et surtout la vie de Guillaume ne dépend pas de la décision de Gratienne. Il n'y a pas mariage forcé ; Gratienne épouse librement Gléolaïs, pour des motifs d'égoïsme et de cupidité. La situation d'Énide et celle de Gratienne, si on les examine d'un peu près, sont donc entièrement différentes : Énide, qui a tout à redouter, refuse de céder à Oringle ; Gratienne, qui n'a rien à craindre, consent à épouser Gléolaïs. Ajoutons que le délai d'un an que cette dernière impose au vieillard ne rend pas sa conduite plus louable ; on peut se

1. *Erec*, v. 3357 et s.
2. *Ibid.*, v. 4384 et s.

demander ce qu'elle compte faire si Gléolaïs n'a pas la suprême complaisance de mourir avant que le terme expire.

Situations qui sont donc entièremeut différentes, trop différentes, me semble-t-il, pour que s'impose à l'esprit la nécessité ou la convenance de les attribuer à un seul auteur.

Les sentiments qui inspirent les deux héroïnes n'ont guère plus de rapports entre eux que n'en ont les situations. Comme nous venons de le voir, Énide ne pense pas un instant à elle-même : son seul mobile, c'est son amour passionné et désintéressé pour son seigneur. Les sentiments de Gratienne ne sont pas aussi simples, son premier mouvement est de refuser le comte par snobisme :

Membre li qu'ele fu roïne,
Or seroit feme a un baron :
Trop aroit avillié son non. 1108-10.

Le sentiment de la fidélité conjugale ne vient qu'en second lieu :

Ne por force ne por proiere,
Ne por terre ne por avoir,
Voelle ami ne signor avoir,
Si le sien meïsme nen a. 1112-17.

Mais son sentiment le plus vif, et celui auquel tous les autres cèdent, c'est son désir de posséder la terre du baron :

La terre veut, de lui n'a cure. 1197.

Cependant elle résiste d'abord à la tentation, et essaie de se débarrasser du vieillard en s'attribuant le passé le plus déshonorant ; ce qui, en passant, semble s'accorder assez mal avec le vif sentiment de la dignité royale qu'elle a eu quelques moments auparavant : *son non* ne sera-t-il pas plus *avillié* si elle passe pour une nonne débauchée que si elle devient *la feme a un baron* ? Le vieillard toutefois refuse de se laisser influencer par cette confession, et Gratienne l'accepte très facilement en jouant avec lui une odieuse comédie et en lui imposant un délai d'un an, dans l'espoir évident qu'il sera mort avant que le temps soit révolu :

Ne por quant, a ma volonté,
Se Diex ne m'en seüst mau gré

Et m'ame n'en fust encombree,
M'euissiés ja esposee..... 1223-26.
Biau sire, soit, puis qu'il vos siet
Mais que del sourplus ne vos griet. 1247-48.

Par conséquent, nous n'avons ici, non seulement aucune trace d'un mariage forcé, mais même aucun sentiment très passionné de fidélité conjugale. Le rapprochement que M. Wilmotte a fait entre les deux situations d'*Erec* et celle de *Guillaume* est peut-être intéressant, mais n'est certainement pas très probant.

Il est vrai que le critique allègue encore certaines rencontres dans l'expression ; le vieux seigneur, pour décider Gratienne à l'accepter lui offre la propriété de toute sa terre ; mais qu'y a-t-il de plus banal qu'une offre de ce genre dans de telles circonstances ? Une ressemblance aussi peu imprévue ne saurait nous faire oublier des différences allant aussi profondément que celles que je viens de signaler.

Après tout, il est possible que Chrétien de Troyes se soit rendu coupable de gaucheries comme celles qui abondent dans cet épisode de *Guillaume* ; mais leur existence dans un poème n'est pas un argument pour que ce poème lui soit attribué.

Il est probable cependant que l'auteur de *Guillaume* a voulu s'inspirer ici des deux épisodes d'*Erec* ; mais il l'a fait avec une certaine maladresse et sans avoir bien compris la signification et la portée de son modèle : il est indubitable qu'Énide sort grandie de sa rencontre avec Galoain et avec Oringle ; Gratienne au contraire est singulièrement diminuée par son mariage avec Gléolaïs.

Il est vrai que M. Wilmotte explique les défauts du caractère de la reine par la misogynie de Chrétien de Troyes, ou, si l'on veut, par la misogynie de l'auteur de *Guillaume*. Je crois qu'il est plus facile d'admettre la misogynie de ce dernier que de la prouver. Il est plus qu'évident que l'auteur de *Guillaume* ne voit rien de répréhensible dans le caractère ni dans les actions de son héroïne ; bien au contraire, il veut nous montrer en elle la digne compagne du saint roi Guillaume, c'est le sens de toute la première partie du poème ; il n'a jamais un mot de blâme pour sa conduite, il semble l'approuver pleinement. Le lecteur

a même l'impression qu'il est plein d'admiration pour la diplomatie avec laquelle elle traite Gléolaïs, et spécialement pour les paroles hypocrites, aussi inutiles qu'elles sont odieuses, par lesquelles elle termine sa confession à celui-ci :

Mais jou sui fole qui vous croi !
Vos vos gabés, je croi, de moi.
Gabés me vos ? Ne me celés ;
Ja a gas ne m'en aparlés,
Que n'en feriés mie aloser
D'une fole garce gaber [1]. 1227-32.

Mensonge gratuit, allant exactement contre l'intention de l'auteur qui évidemment veut proposer Gratienne à notre admiration ; ce qui nous paraît simplement bas et odieux, passe à ses yeux pour un signe de finesse et d'habileté. Ce n'est pas de sa part misogynie, car cela impliquerait un certain blâme et du mépris pour les femmes, c'est simplement manque d'intelligence.

Je ne veux cependant pas tirer argument de cette admiration mal placée contre la thèse de M. Wilmotte, car je ne crois pas que Chrétien de Troyes ait été plus misogyne que l'auteur de *Guillaume*. Comment peut-on imaginer que le poète de la cour de Marie de Champagne ait pu mépriser ou haïr les femmes ? N'aurait-il pas été cassé aux gages aussitôt qu'on s'en serait aperçu ? Il n'est pas croyable que ses peintures du caractère féminin aient pu paraître à ses contemporains manquer de bienveillance ou de justice. Ce qui, d'après moi, expliquerait le mieux l'apparente misogynie du conteur, c'est le fait qu'on trouve encore dans ses poèmes, comme aussi dans *Guillaume*, et j'ajouterai dans la société de son temps, l'idéal de la femme qui est celui des chansons de geste, à côté du nouvel idéal courtois. Ses héroïnes ressemblent étrangement,

1. M. Wilmotte, qui admire ce passage (p. 16, n. 1), écrit que Gratienne « *commence* par feindre de croire que le vieillard se moque d'elle ». Si ce mensonge était le commencement de sa réponse, nous l'excuserions plus facilement, en le mettant sur le compte de son trouble et de son désir de gagner du temps. Mais en réalité, c'est par là qu'elle finit son discours, alors qu'il est bien évident qu'il ne sert à rien, sinon à allécher davantage le vieillard.

du moins à certains moments, à leurs sœurs des chansons de geste : à Eglantine [1], à Floripas [2], à Salmandrine [3], à Lusiane [4], à Aupais [5] ; le stratagème de Fénice [6], qui indigne tellement M. Wilmotte, est celui dont use Aceline [7] pour écarter d'elle son mari. Une telle conception du caractère féminin, où la duplicité tient une grande part, était courante au XII^e siècle, et il ne faut pas accuser un auteur de misogynie parce qu'il ne s'en est pas plus entièrement affranchi que ses contemporains.

Enfin si Chrétien de Troyes nous a laissé le portrait de femmes qui nous semblent détestables, si certaines de ses héroïnes sont responsables d'actions que nous réprouvons, surtout quand nous ne faisons pas l'effort nécessaire pour les replacer dans leur milieu, il en a tracé aussi qui maintenant encore sont vraiment délicieux : Énide, Soredamors. Accuserons-nous Racine de misogynie pour avoir peint une Agrippine, une Athalie à côté d'une Junie ou d'une Andromaque [8] ?

Ce n'est donc pas, me semble-t-il, la misogynie qui explique la complaisance avec laquelle l'auteur de *Guillaume* nous dépeint certains traits assez odieux du caractère de Gratienne ; mais la persistance, dans la littérature courtoise, et ailleurs, d'un type féminin qui n'a plus notre sympathie, et qui n'est pas spécial à Chrétien.

Pour en terminer avec Gratienne, je voudrais relever un trait de son caractère que j'ai peine à concilier avec la psychologie de Chrétien de Troyes. Pour échapper aux importunités de Gléolaïs, Gratienne, qui pourrait simplement dire qu'elle est déjà mariée,

---

1. *Gui de Nanteuil*, 2188.
2. *Fierabras*, 19999, 5388, 5955.
3. *Doon de la Roche*, 2634, 2890.
4. *Aiol*, 1985.
5. *Girart de Roussillon*.
6. Chrétien a essayé d'excuser Fénice autant qu'il lui était possible : a) elle n'a pas épousé Alis librement ; b) Alis n'a pas le droit de se marier et manque à sa parole en le faisant ; c) elle commettrait à l'égard de Cligès qu'elle aime une véritable injustice, et le déshériterait en devenant réellement la femme d'Alis ; d) c'est Thessala qui porte la responsabilité du stratagème (cf. le rôle d'Œnone dans *Phèdre*).
7. *Orson de Beauvais*, 577 ; cf. G. Paris, *Mélanges*, p. 293.
8. Ce qu'on pourrait reprocher à Chrétien de Troyes, c'est une indifférence marquée pour les valeurs purement morales ; mais elle s'étend aux hommes aussi bien qu'aux femmes.

préfère raconter au vieillard une histoire épouvantable, où elle s'accuse de tous les débordements. Ce parti pris de s'humilier gratuitement me semble incompatible avec le caractère des héroïnes de Chrétien de Troyes. Celles-ci, quels que soient leurs défauts, ont toutes le plus grand souci de leur réputation, de leur *gloire*, comme diront plus tard les héroïnes de Corneille ; je crois qu'aucune d'elles ne consentirait à se déshonorer ainsi sans raison : Gratienne au contraire semble y prendre un vif plaisir.

Il n'y a donc, à mon avis, aucune raison de supposer que le caractère de Gratienne vienne de la main qui a tracé le portrait de Soredamors, d'Énide et même de Fénice.

M. Wilmotte termine son argumentation dans cet ordre d'idées par certaines considérations sur le réalisme de *Guillaume*: vie des marchands, cargaisons transportées et vendues par eux, vie des serviteurs, etc., et il le compare au réalisme de Chrétien de Troyes. En réalité les rapprochements significatifs que M. Wilmotte a faits, après W. Foerster, se réduisent à fort peu de chose : deux ou trois énumérations de fourrures ou de marchandises, dans lesquelles à peu près les mêmes termes reviennent dans le même ordre. Cela est-il suffisant pour nous faire oublier que, si l'auteur de *Guillaume* a dépeint avec un certain réalisme la vie des marchands, l'auteur de *Lancelot* au contraire n'a jamais montré le moindre intérêt pour ce genre de sujets ?

Ceci n'est du reste qu'un détail sur lequel M. Wilmotte ne s'étend guère ; il attache beaucoup plus d'importance à la place que les foires de Champagne tiennent dans la vie de Guillaume ; cet intérêt que l'auteur montre pour la Champagne le porte à conjecturer qu'il a dû être Champenois. Avouons tout d'abord que cet argument ne semble pas avoir une bien grande portée. Dirons-nous : cet auteur s'appelait Chrétien, il était de Troyes, il a donc dû être Chrétien de Troyes ? La conclusion dépasserait singulièrement les prémisses.

Même il n'est pas du tout sûr que l'auteur était champenois ni qu'il accorde une importance toute spéciale aux foires de Champagne ; la preuve de son origine, M. Wilmotte la trouve dans les vers suivants :

> Si va gaaignier et aquerre
> En Flandres u en Engleterre

.....
A Bar, a Provins u a Troies. 1963.

La citation est assez frappante ; malheureusement elle est incomplète ; après le mot *Engleterre*, vient le vers *U en Provence u en Gascoigne*, ce qui naturellement diminue l'importance relative de la mention des foires champenoises. Bien plus, quelques vers plus loin, lorsque l'auteur décrit les voyages du roi, ce n'est plus de Champagne qu'il s'agit, mais de Saint-Gilles et du Puy [1]. Il n'est donc pas très juste de prétendre que la Champagne occupe une place prééminente dans *Guillaume* [2].

Enfin l'exactitude topographique très réelle de *Guillaume* est-elle une preuve qu'il est de Chrétien de Troyes ? J'y verrais plutôt une forte présomption du contraire ; il est notoire que dans tous ses poèmes indiscutés, Chrétien de Troyes montre la plus entière indifférence pour ce genre d'exactitude : ni dans *Erec*, ni dans *Yvain*, ni dans *Lancelot*, ni même dans *Cligès* nous ne trouvons ce réalisme géographique.

Avant de passer à ce qui constitue un nouvel argument dans la démonstration de M. Wilmotte, je voudrais présenter quelques observations rapides sur un caractère de *Guillaume* que le savant critique ne fait guère qu'effleurer : la description. En réalité une seule des descriptions que nous donne notre poème mérite qu'on s'y arrête, celle de la tempête [3]. Les autres sont parfaitement banales et pourraient avoir été écrites par n'importe quel auteur de cette époque. Il n'en est pas du tout de même pour le passage que nous venons de mentionner : le déchaînement des éléments, les efforts des marins sont décrits avec une exactitude et un pittoresque qu'on ne trouve pas souvent au moyen âge ; les termes précis et techniques abondent : *A orce* [4], *estal* [5], *cale* [6] et plusieurs autres :

1. *Ibid.*, vers 2016 et 2105.

2. Quelle importance devons-nous attacher à l'emploi des termes : *garance*, *guède*, *brésil*, *alun*, *graine* ? N'est-il pas évident que tous les teinturiers et drapiers, de Champagne et d'ailleurs, devaient les connaître et les employer ?

3. *G.*, 2272-2339.

4. *Ibid.*, 2276 ; l'édition Wilmotte donne *A force* ; l'édition Foerster (v. 2298) *A orce*.

5. *Ibid.*, v. 2285.

6. *Ibid.*, v. 2302.

Mais les ondes forment s'esboutent
Qui la nef dehurtent et boutent
Si c'andoi li costé li croissent,
Et bien va que les ais ne froissent..... 2277.

Je n'hésiterais pas à dire que nous avons ici un réalisme excellent, une description faite par quelqu'un qui connaît et aime la mer.

Chrétien de Troyes au contraire me fait l'effet d'un véritable *terrien*; s'il lui arrive de parler de la mer [1], il le fait toujours assez brièvement, et, le plus souvent, elle ne réussit qu'à lui suggérer, ou peut-être à lui rappeler, les affres du mal de mer :

Li vaslet qui n'orent apris
A sofrir meseise ne painne,
An mer, qui ne lor fu pas sainne,
Orent longuement demoré,
Tant que tuit sont descoloré,
Et afebli furent et vain
Tuit li plus fort et li plus sain [2].

Mes la mers l'angingne et déçoit
Si qu'an la mer l'amer ne voit [3].

Il est donc assez évident que la mer n'intéresse que médiocrement l'auteur de *Cligès* alors qu'elle a inspiré sa meilleure description à l'auteur de *Guillaume*.

Je ne voudrais pas attacher une importance excessive à un passage isolé de *Guillaume* ni essayer de tirer d'un fait unique des conclusions générales, qui le dépasseraient, mais je ne puis m'empêcher de remarquer que la seule description de notre poème qui montre vraiment une certaine originalité sort entièrement des habitudes et des goûts que la lecture de ses poèmes authentiques nous permet d'attribuer à Chrétien de Troyes.

Comme les arguments que M. Wilmotte propose à la suite de ceux que nous venons d'examiner sont d'un caractère tout différent, et d'ailleurs n'ont pour lui qu'une valeur secondaire, on me permettra peut-être de m'arrêter un moment au point où

1. Cf. *Cligès*, v. 276 et s, 545 et s., 2440, 4578.
2. *Cligès*, 276 et s.
3. *Cligès*, v. 549.

nous sommes arrivés, et de résumer brièvement mes impressions.

On peut à la rigueur, si on y tient absolument, considérer *Guillaume* comme un roman d'aventures : tout dépendant de la définition qu'on donnera de ce genre. Mais en même temps on devra reconnaître qu'il n'est ni *conçu*, ni *machiné* comme les romans d'aventures de Chrétien de Troyes, tous les éléments essentiels des poèmes de celui-ci lui faisant défaut : psychologie, esprit chevaleresque, merveilleux magique. Ce qui ressort le plus évidemment de la lecture de notre poème, c'est l'intention didactique de l'auteur. Or on sait combien ce souci de moralisation est étranger à un poète qui peut raconter avec la même indifférence souriante l'adultère de Guenièvre ou le stratagème de Fénice.

Au point de vues des idées, je vois, comme M. Wilmotte, une certaine ressemblance entre *Guillaume* et les poèmes de Chrétien de Troyes : mépris des vilains et des bourgeois, plus violent encore dans le premier que chez le second, importance prééminente de la naissance. Mais je ne crois pas que cette ressemblance tire à grande conséquence. De telles idées sont les banalités inévitables du genre, et elles n'ont pas, du moins dans *Guillaume*, le caractère de *thèses* à valeur *doctrinale* que leur attribue M. Wilmotte. Je reconnais bien volontiers que l'auteur de *Guillaume* a voulu proposer à notre admiration le caractère de son héros, plus grand dans l'adversité que sur le trône ; mais où trouver dans les poèmes de Chrétien de Troyes cette exaltation de la sainteté, s'il faut l'appeler par son nom ? Si Guillaum diffère essentiellement des héros de Chrétien de Troyes, Gratienne ne ressemble guère aux héroïnes de celui-ci : orgueilleuse, menteuse et cupide elle nous est rarement sympathique, sauf au début et à la fin du poème, quoique l'auteur se soit appliqué à peindre le portrait de la femme parfaite. Ce qui est plus grave à notre point de vue, Gratienne nous laisse l'impression d'un caractère tout d'une pièce, sans nuances, bien différente en cela de Fénice, de Soredamors et même de Guenièvre.

Pour ce qui est des points secondaires cités par M. Wilmotte, comme le rêve éveillé de Guillaume, et les épisodes de chasse, ils n'ont que peu d'importance ; ils ne sont dans *Guillaume* que de petites habiletés de l'auteur plutôt que des procédés

vraiment significatifs, et ils ne rappellent que de loin des épisodes analogues des poèmes authentiques de Chrétien de Troyes.

Quant au réalisme de l'auteur de *Guillaume*, il peut naturellement avoir quelques traits de communs avec celui de Chrétien de Troyes ; mais il s'en distingue sur un point important : la mer.

On voit donc combien, à mon avis, *Guillaume* diffère des poèmes authentiques de Chrétien ; ici encore, on me permettra, j'espère, de m'écarter un moment de mon sujet pour attirer l'attention sur un point dont M. Wilmotte n'avait certes pas à faire état, car il ne constitue pas une ressemblance entre *Guillaume* et les œuvres de Chrétien de Troyes : je veux parler de l'humour de celui-ci. Avec le sentiment de la mesure, cet humour est, je crois, la qualité la plus charmante et la plus durable de son talent. Nous percevons presque à tout moment le sourire amusé, attendri parfois, de l'auteur qui s'intéresse à ses personnages, sans les prendre trop au sérieux, et qui s'amuse en nous amusant. C'est cette qualité ou ce don de l'humour qui réussit à faire passer sans trop de peine un assez grand nombre de passages scabreux, comme le mariage de Laudine ou le stratagème de Fénice [1].

Dans *Guillaume*, il peut y avoir quelques passages comiques, mais il n'y a pas la moindre trace d'humour, sauf peut-être de cet humour qui s'ignore lui-même, comme dans le monologue du roi après après qu'il a perdu son premier fils. Qu'on ne dise pas d'ailleurs que le sujet ne s'y prêtait pas : un autre poète aurait pu éclairer de son sourire le sujet le plus sombre ou le plus édifiant.

Procédés de style et de versification.

Après avoir étudié, comme je l'ai indiqué, les procédés de composition de l'auteur de *Guillaume* et les avoir confrontés avec ceux de Chrétien de Troyes, M. Wilmotte institue dans les mêmes conditions une comparaison entre leurs procédés de style et de versification ; et ici encore il croit pouvoir conclure de la ressemblance des procédés à l'identité des auteurs.

---

1. Cf. G. Cohen, *Chrétien de Troyes et son œuvre*, pp. 128, 147, 162, 188 (deuxième citation), 190, etc.

J'admettrai très volontiers qu'il y a à ce point de vue des ressemblances indéniables ; mais je ne crois pas qu'elles aient l'importance qu'il leur attribue.

Je ne dirai rien de certaines habitudes de style sur lesquelles il passe très rapidement : répétitions de mots et d'idées ; répétition de *or*, de *tant*, de *tel*, de *savoir* ; anadiplose ; chiasme ; il serait facile, mais un peu long, de montrer que ces procédés, dont certains remontent bien plus haut, sont devenus d'un usage courant chez tous les poètes de la fin du XII^e^ et du XIII^e^ siècle [1]. Leur présence indiscutée chez l'auteur de *Guillaume* prouve donc simplement que, comme tant d'autres, il a suivi la mode.

M. Wilmotte s'arrête plus longtemps sur l'emploi d'expressions pléonastiques, deux mots, synonymes ou paronymes, employés pour exprimer une idée unique. Il commence par écarter un certain nombre d'expressions, comme *fel et traïtres*, *sages et cortois*, parce qu'elles se rencontrent à peu près partout. Cette distinction me semble quelque peu arbitraire ; pourquoi rejeter *fel et traïtres* et admettre (cf. plus bas) *mauvestié et folie* par exemple ? Où et comment tracer une ligne de démarcation entre les expressions admissibles et celles qui ne le sont pas ? Ce ne sont pas tant, j'imagine, les mots eux-mêmes qui importent, que l'emploi systématique du procédé. Passons cependant, et constatons que, dans le nombre considérable d'expressions de cette sorte, M. Wilmotte en a trouvé une dizaine de *significatives*, communes à *Guillaume* et aux poèmes de Chrétien de Troyes : *peüz et serviz*, *voie et santiers*, *ne quasse ne ne blesse*, *despent et done*, *mauvestié et folie*, *cortois et afeitiez*, *en larecin et en emblee*, *son afaire et son estre*, *enorer et conjoïr*. Je voudrais montrer que, comme les répétitions, sur lesquelles nous avons passé rapidement un peu plus haut, ces expressions pléonastiques ne sont aussi qu'une affaire de mode, et qu'on peut relever dans d'autres poèmes de l'époque un nombre aussi considérable de ces expressions ; bien plus, que ces dernières se rencontrent également

1. Sur cette question on pourra lire Faral, *op. laud. passim* ; F. M. Warren, *Some Features of Style in Early French Narrative Poetry*, dans *Mod. Philol.*, III, 179 et 513, IV, 655 ; M. Wilmotte, *L'Évolution du Roman français*, spécialement p. 351.

dans Chrétien de Troyes. Pour cette petite démonstration, je me suis servi du poème de Renaut de Beaujeu, *Le Bel Inconnu* [1].

Voici une liste des expressions de ce genre relevées dans ce poème et qui sont également employées par Chrétien de Troyes :

ire ne deull 52 — *Yv.* 3601.
cortois et bien apris, 159 — *Cl.* 1359.
gent et bel 160 — *Er.* 39, 89, 1784 ; *Cl.* 321 ; *Yv.* 227.
fier et felon 340 — *Er.* 3844.
pleure et brait 635 — *Yv.* 4228.
lais et hisdels 606 — *Yv.* 289-90.
se complaint et plore 711 — *Cl.* 882.
fresse et noviele 868 *Er.* — 620 (masc.).
proece et cortoisie 1079 — *Cl.* 153 ; *Yv.* 79.
cortoisie et largece 1080 — *Yv.* 1295-6.
se boutent et se fierent 1151 — *Yv.* 1192 (part. pas.).
avenant et biel 1310 — *Er.* 1581 (fém.), 1668, 6275 (masc.) ; *Cl.* 804 ; *Yv.* 704.
legiers et fors 1447 — *Er.* 5961 ; *Cl.* 4128, 6193.
bessong et mestier 1474 — *Er.* 3909-11 ; *Cl.* 5347.
orguillous et fiers 1580 — *Yv.* 286-7.
biauté et savoir 1746[11] — *Er.* 538 ; *Cl.* 2772.
vostre estre et vostre nons 1798 [2] — *Er.* 3864 ; *Yv.* 1793.
acole et enbrace 1810 — *Er.* 4160.
roides et fors 2137 — *Yv.* 818.
engiens et ars 2284 — *Cl.* 2022, 5592.
prous et alosés 2632 — *Cl.* 4917.
travaillié et pené 2730 — *Er.* 5971 ; *Cl.* 168.

Il est probable que M. Wilmotte rejetterait comme trop communs certains des exemples que je viens de donner ; cependant il en restera encore assez pour montrer que *Guillaume* n'est pas le seul poème de cette époque qui ait, comme Chrétien de Troyes, et probablement à son exemple, employé ce procédé de réduplication. Ici encore nous avons à faire à une simple question de mode : *Guillaume* n'y a pas plus échappé que beaucoup d'autres poèmes de cette époque [3].

---

1. Édition G. Perrie Williams (*Classiques Français du Moyen Age*).
2. Le vers entier d'*Erec* est répété dans *Le Bel Inconnu*.
3. Les expressions pléonastiques de ce genre sont fréquemment rencontrées

Finalement, M. Wilmotte a cherché dans l'étude des rimes de *Guillaume* « le complément de démonstration nécessaire à *sa* thèse » (p. 31). Dans les 500 premiers vers de ce poème, il en a choisi environ 300 à rimes significatives [1] ; puis il a noté dans les poèmes de Chrétien de Troyes les cas où certaines de ces 150 rimes se rencontrent. Il a ainsi découvert qu'une cinquantaine de ces rimes de *Guillaume* ont été utilisées dans l'un ou l'autre de ces poèmes.

J'ajouterai, pour préciser les idées, que ces rimes de *Guillaume* se trouvent tantôt dans un poème unique de Chrétien de Troyes (25 cas environ), tantôt dans deux (12 cas), tantôt dans trois (5 ou 6 cas), tantôt dans quatre (un seul cas). M. Wilmotte lui-même est surpris de ces résultats qu'il qualifie d'*étonnants*.

Il est certain qu'à première vue les rapprochements faits par M. Wilmotte semblent très convaincants ; pour me rendre cependant un compte exact de leur valeur démonstrative, j'ai voulu refaire, à l'aide des 500 premiers vers de *Guillaume*, le travail fait par M. Wilmotte ; mais au lieu de les comparer aux poèmes authentiques de Chrétien de Troyes, je les ai comparés à des poèmes qui ne sont certainement pas de cet auteur : *Amadas et Ydoine* (8000 vers) [2] et la *Continuation de Perceval* de Gerbert de Montreuil (14000 vers) [3]. Si mes résultats peuvent se comparer à ceux de M. Wilmotte, il sera évident que cette ressem-

---

dans le *Tristan* de Thomas cf. vers 61, 71, 95, 173, 227, 304, 391, etc. C'est dans ce poème, à mon avis, qu'on pourrait trouver l'origine de beaucoup de procédés que Chrétien de Troyes a rendus populaires, mais où d'autres que lui ont pu puiser (*monologues*, vers 57, *dialogue intérieur* vers 139 et s., *interrogations* vers 171, 179, 215, etc.).

1. Je ne chicanerai pas M. Wilmotte sur le choix de ces rimes ; mais je ne puis m'empêcher de faire remarquer qu'il n'y a rien de très significatif dans des rimes telles que *plaisir : taisir* (la seule rime que M. Wilmotte ait retrouvée dans quatre poèmes de Chrétien), ou *amer : clamer*, ou *lieve : grieve*, *liet : griet*, ou même la rime de deux mots abstraits en *-ance*, tels que *delivrance : poissance*.

2. Édit. John R. Reinhard (*Classiques Français du Moyen Age*).

3. Édit. Mary Williams (*Classiques Français du Moyen Age*). Ces deux poèmes réunis sont plus courts que l'ensemble des poèmes authentiques de Chrétien de Troyes.

blance des rimes n'est pas imputable à l'auteur, quel qu'il puisse être. Voici les résultats auxquels je suis arrivé : des 41 rimes citées par M. Wilmotte, j'en ai relevé 29 soit dans *Amadas*, soit dans la *Continuation de Perceval*, soit dans les deux poèmes. Ce sont (*A* = *Amadas*, *CP* = *Continuation de Perceval*) :

pramesse : messe 23 — *CP* 681, 4105, 5169, 6155, 6735.

sage : lignage 31 — *CP* 3113, 5677, 8765.

amer : clamer (*Guil. ama : clama*) 37 [1] — *A* 1751, 3133, 3453, 3925 ; *CP* 2087, 6397, 9511, 11873.

merveille : conseille 87 — *A* 5995.

droit : endroit 97 — *CP* 2085, 3743, 8671, 8937, 9025, 9393, 9959, etc.

tout : redout 103 — *A* 3125 ; *CP* 217, 421, 2555, etc., 8145, 13529.

chapele : apele 125 — *CP* 2375, 3437, 2503, 4787, 7079, 7181, 7263, etc.

semont : mont 139 — *CP* 3921.

festu : vestu 157 — *CP* 11799.

merite : dite 161 — *A* 3493.

chose : desclose 165 — *CP* 1491.

roïne : ermine 183 — *CP* 1343.

relieve : grieve 211 — *A* 884 (prés. subj.) ; *CP* 3735 (prét.), 5201, 13887.

gabois : rois 227 — *CP* 8611.

noise : voise 273 — *CP* 7635.

plaisir : taisir 277 — *A* 3987 ; *CP* 3169.

morte : aporte 305 — *A* 5369 ; *CP* 49, 7273, 7769.

esmaiés : aiés 309 — *A* 5059 (*esmai : ai*) ; *CP* 13325.

delivre : vivre 311 *A* 928, 5377 ; *CP* 9367, 10539, 13257, 13487.

tort : mort 313 — *A* 694, 5277.

fuient : deduient 367 — *A* 1823 (*deduit : fuit*).

grieve : lieve 389 — *CP* 11717.

estre : fenestre 401 — *A* 2705 ; *CP* 1615, 10577.

avalé : alé 403 — *CP* 2649, 8319, 9235, 10211, 13059.

vuident : cuident 409 — *CP* 1371, 4423, 8181.

mervoille : oroille 453 — *A* 580, 6883.

---

1. Exemples très nombreux de toutes les formes de ces deux verbes.

loing : besoing 469 — *A* 3519 ; *CP* 3387.
chier : couchier 479 — *CP* 63, 1151, 6497, 12461, 12479, etc.
resveiller : traveiller 493 — *CP* 9153.

Je ne prétends pas avoir fait un relevé complet, loin de là ; on verra cependant que les rimes communes à *Amadas et Ydoine*, et à la *Continuation de Perceval* d'un côté, et aux 500 premiers vers de *Guillaume* de l'autre, sont assez nombreuses ; des rimes que M. Wilmotte cite, il ne manque, sauf omission de ma part, que : *saingne : desdaingne* ; *endurer : mesurer* ; *chambres : mambres* ; *alume : soatume* ; *escoutent : boutent* ; *esmuevent : truevent* ; *males : sales* ; *ivoire : estoire* ; *porter : garder* ; *celee : alee* ; *delivrance : poissance* ; *genous : dous*. Ce qui peut n'être qu'une simple question de hasard.

Il ne faut cependant pas croire que les rimes communes aux 500 premiers vers de *Guillaume* et aux deux poèmes qui nous occupent se réduisent à celles que nous venons de citer. J'en ai relevé plus de vingt autres, tout aussi significatives que celles qui sont données par M. Wilmotte.

Voici ces exemples :

taille : aille 5 — *A* 227.
croire : voire 13 — *A* 522, 2139.
veut : seut 17 — *A* 4973.
ciere : legiere 59 — *A* 1685.
eure : demeure 73 — *CP* 6431.
saut : haut 77 — *A* 271, 3175 ; *CP* 69, 2637, etc.
essil : fil 83 — *CP* 11587.
deduis : nuis 189 — *A* 2323, 2873, 3903, 7719, 7827, etc.
voit : avoit 223 — *CP* 628, 817, 1203, 2417, etc.
levés : devés 225 — *CP* 2703, 10133.
coi : doi 227 — *A* 7727.
deboinaire : faire 253 — *A* 155 ; *CP* 2961, 6823.
doutance : penitance 269 — *CP* 33.
servie : vie 305 — *CP* 7417. 11057.
cure : aventure 311 — *A* 233, 6487.
vis : vis 321 *CP* 1519, 2897, 7049, 10921.
veut : deut 331 — *A* 345, 1307, 1401, 2977, 3107, etc.
amer : amer 375 — *CP* 1801.
assés : passés 387 — *A* 6889 ; *CP* 7177, 8787, 9903.
desroi : roi 399 — *CP* 1317, 3889, 6909, 7205, 8165, etc.

paine : maine 439 — *A.* 2909, 3809, 4561, 5457 ; *CP.* 4709, etc.

Ces résultats, même incomplets, me semblent aussi frappants que ceux que M. Wilmotte a publiés ; je dirais même qu'ils le sont davantage, car l'auteur de *Guillaume* a pu imiter Chrétien de Troyes, mais il n'a certainement pas imité *Amadas* et la *Continuation de Perceval* [1].

On me reprochera peut-être d'avoir choisi la *Continuation*, poème qui s'est certainement inspiré de Chrétien de Troyes ; à cela je répondrai qu'il est difficile, sinon impossible, de trouver un auteur de conte de la fin du XII^e^ ou du XIII^e^ siècle qui ne le fasse pas.

Du reste, pour compléter ma démonstration, toute négative, et montrer combien peu solides sont les arguments qui se fondent sur les rimes d'un poème du moyen âge, j'ai pratiqué sur le poème de Renaut de Beaujeu *Le Bel Inconnu* le même travail que M. Wilmotte a fait sur *Guillaume*, c'est-à-dire que j'ai rapproché les rimes significatives qu'on trouve dans les 500 premiers vers du *Bel Inconnu* de rimes relevées dans les œuvres de Chrétien de Troyes (sauf *Perceval*, que je n'ai pas sous la main) : voici les résultats de cette comparaison, faite très rapidement :

faire : traire 3 — *Er.* 2049, 3623, 3809 ; *Cl.* 1383, etc. ; *Yv.* 143, etc. ; *L.* 5, 243, etc.

aventure : mesure 5 — *Er.* 1483, 5519 ; *L.* 2619 ; *Yv.* 3025.

esmai : sai 9 — *Er.*, 2525, 2965, 2987 ; *Cl.* 661.

aventure : cure 25 — *Er.* 1749, 6321 ; *Yv.* 5109.

mie : vie 29 — *Cl.* 2691, 6255.

prise : servise 61 — *Er.* 5305 ; *Cl.* 949 ; *L.* 2981.

donner : porter 65 — *Er.* 1271, 1323, 2141.

guise : devise 69 — *Er.* 2021.

droit : adroit 75 — *Er.* 747, 5717 ; *Cl.* 2917, 3597, 4671 ; *Yv.* 229, etc.

maintenant : ensement 77 — *Er.* 6597.

cort : tort 83 — *Er.* 47, 1231, 1349, 1771, 2285 ; *Cl.* 4527 ; *L.* 1057.

---

1. Ajoutons encore que, comme Chrétien de Troyes, qui recherche les rimes riches, le Chrétien de *Guillaume d'Angleterre* veut

> ... conter un conte par rime
> U consonant u lionime. (vers 3-4)

rois: cortois 89 — *Er.* 1835, 2501, 4079; *Yv.* 3; *L.* 241, 3249, 3355, 3965.
chevalier : aidier 97 — *L.* 3669.
don : non 107 — *Yv.* 1016.
non (subst.): *non* (adv.) 113 — *Er.* 1045, 2263, 5053, 5465; *Cl.* 961, 1393; *Yv.* 4605, 5335, 6099; *L.* 721, 1319, 1933.
sai : sai 115 — *L.* 1387.
mie : die 121 — *Cl.* 4783; *Yv.* 3649, 5237; *L.* 2903.
mise : devise 127 — *Er.* 5801; *Yv.* 1545.
non : baron 131 — *Er.* 6405; *Cl.* 151, 6147.
pucele : biele 135 — *Er.* 33, 127, 641; *L.* 437, 2061.
or : tresor 145 — *Er.* 6837; *Cl.* 1537, 5147.
nains : vilains 157 — *Er.* 197.
pucele : damoisele 169 — *L.* 1401, 1647, 1717.
roi : moi 175 — *Er.* 335, 1325; *Cl.* 2183, 5303; *L.* 137; *Yv.* 129, 1003.
chevalier : mestier 177 — *L.* 3277.
mie : chevalerie 237 — *Er.* 1047.
mie : amie 241 — *Er.* 203, 1441, 2519; *Cl.* 105, 959, 1405; *L.* 711, 1413; *Yv.* 1555, 3317, 5097.
armer : aporter 265 — *Er.* 2625.
pris : avis 273 — *Er.* 3713.
vit : dit 283 — *Er.* 449, 1095, 2513; *Cl.* 3667, 4891; *L.*; 1523, 2251; *Yv.* 781, 1585.
coi : moi 287 — *Er.* 851, 2561, 2771; *Cl.* 4469; *L.* 783, 1457, 3981; *Yv.* 1763.
respont : mont 289 — *Cl.* 5055.
ariere : proiere 299 — *L.* 1857; *Yv.* 3323.
mie : prie 317 — *Er.* 581, 1403, 2283; *L.* 145, 2875; *Yv.* 4065.
aler : penser 319 — *Cl.* 113.
aventure : dure 335 — *Er.* 5431; *L.* 3101.
nus : sus 341 — *Er.* 3963; *Cl.* 5163.
damoisele : siele 347 — *L.* 1439.
armer : parler 349 — *Er.* 1243.
pucele : apele 367 — *Er.* 903, 1319, 4317; *Cl.* 3355; *L.* 3679; *Yv.* 5179.
faille : bataille 373 — *Er.* 261, 1159; *Cl.* 1695; *L.* 1527, 2721, etc.; *Yv.* 683, 1183.

voie : envoie 411 — *Er.* 169, 1057, 4095 ; *Cl.* 2185, 2865, 6739 ; *L.* 1955, 3989, 5101.
usage : lingnage 421 — *Er.* 1805.
onnor : valor 445 — *Er.* 835.
ceval : paringal 455 — *Cl.* 1137 ; *L.* 823.
bataille : definaille 463 — *Yv.* 2229.
prise : guise 467 — *Er.* 4257 ; *Yv.* 4187.
fiert : requiert 469 — *Yv.* 1367, 2257, 2859, 3201.
espee : colee 471 — *Er.* 881.
roi : foi 485 — *Cl.* 433.
pas : bas 493 — *Er.* 3637 ; *Cl.* 6267 ; *L.* 213 ; 4189, 5529.
fait : entresait 499 — *Er.* 3471, 6059 ; *Yv.* 2049, 3549.

Ces résultats ne sont-ils pas aussi *étonnants* que ceux que M. Wilmotte nous proposait ? Les rimes communes aux 500 premiers vers du *Bel Inconnu* et aux œuvres indiscutées de Chrétien de Troyes sont au moins aussi nombreuses que celles dont M. Wilmotte a dressé la liste ; mais nous n'avons ici ni une preuve, ni un complément de preuve, ni un commencement de preuve qu'il faille identifier Renaut de Beaujeu et Chrétien de Troyes.

Des deux parties de ma démonstration — je m'excuse de l'avoir faite si longue —, on peut donc conclure :

1. Qu'il est toujours possible de rapprocher des rimes de 500 vers pris dans un poème (ici *Guillaume d'Angleterre*) les rimes d'autres poèmes pris au hasard (ici *Amadas* et la *Continuation de Perceval*) et pourvu que ces poèmes soient assez longs, on pourra trouver un nombre considérable de *rimes significatives* communes aux 500 vers et aux poèmes qu'on aura ainsi choisis.

2. Qu'il est possible de trouver un nombre considérable de *rimes significatives* communes aux poèmes de Chrétien de Troyes et à un autre poème d'à peu près la même période, choisi au hasard.

Je m'excuse encore une fois de donner tant de détails ; il me semblait important de montrer d'une manière concrète le peu de valeur démonstrative que de tels rapprochements peuvent avoir. Dans tous les exemples que M. Wilmotte et moi-même avons cités, on devrait au préalable distinguer deux sortes de rimes : celles qui se rencontrent chez tous les auteurs ; ce sont les plus communes, car les mots homophones — exception

faite des désinences — ne sont pas très nombreux en ancien français ; je parle de rimes telles que *aime : claime*, *grieve : lieve*, *assez : passez* dont la première semble appeler irrésistiblement la suivante. La seconde sorte de rimes rapproche accidentellement deux mots que rien n'apparente, sauf la forme, comme *parler : garder*, *doutance : penitance*, *merite : dite*. L'accident peut se répéter, soit chez un auteur, soit même dans différents poèmes. Mais on ne peut pas considérer de telles rimes comme significatives, à moins qu'on ne réussisse à montrer au préalable qu'elles sont employées par un auteur d'une façon systématique ou excessive [1]. Ce n'est certainement pas le cas pour les rimes sur lesquelles M. Wilmotte a fondé son raisonnement.

M. Wilmotte du reste a rejeté, très justement, je crois, l'argument que certains partisans de la paternité de Chrétien de Troyes ont avancé en faveur de leur thèse : cet argument se fonde sur la proportion de rimes riches dans les poèmes que l'on compare : « une argumentation fondée sur de telles preuves, écrit-il (p. 33, n. 2), m'a toujours laissé sceptique ». On peut noter toutefois, sur un point de détail, une différence marquée entre *Guillaume* et les poèmes du Chrétien de Troyes. Celui-ci, comme tous les poètes de son époque, fait rimer un mot avec lui-même, à condition que ce mot soit pris dans deux sens ou dans deux emplois différents : il a observé scrupuleusement cette règle dans tous ses poèmes ; la différence peut être légère ou subtile, mais elle existe toujours : *vos* sujet rime avec *vos* complément indirect (*Erec* vers 2845) ; *savoir* pris absolument rime avec *savoir* suivi d'un complément :

> Fet la pucele : « Bien le sai. »
> Et cil li respont : « Je ne sai,
> Dameisele, que vos pansez. » *Lancelot*, 1387-9 [2]

Il n'en va pas entièrement de même pour l'auteur de *Guillaume* ; il se permet des rimes que Chrétien de Troyes, semble-t-il, a évitées. Voici quelques exemples, tirés de *Guillaume*, où il serait impossible de découvrir une différence de sens ou d'emploi entre les mots employés à la rime :

1. Comme chez Hugo les rimes *ténèbres : funèbres*, *ombre : sombre*, etc.
2. Autres exemples : *Cligès* 1159, *Lancelot* 2383.

Que ja par Saint Piere de Rome
Que l'on a piet requiert a Rome. 533

Et lonc tans pansé i avoit
Sauf çou que dit ne li avoit. 1087

Voir aussi vers 1821, 1917, 1943, 2717, 2793, 3291. Ces rimes incorrectes ne se trouvent pas toutes dans les deux mss, mais elles sont données par celui auquel M. Wilmotte accorde toute sa confiance. Nous pouvons en conclure que l'auteur de *Guillaume* n'a pas eu les mêmes scrupules que Chrétien de Troyes.

J'ajouterai encore un autre petit détail qui m'a semblé frappant. L'auteur de *Guillaume* fait fréquemment *avoir* infinitif rimer avec *avoir* substantif [1]; rime facile que Chrétien de Troyes a peu employée [2]. D'autres faits encore montreraient que *Guillaume* est beaucoup moins soigneusement rimé que les poèmes de Chrétien de Troyes.

Conclusion.

Maintenant il est nécessaire que je conclue à mon tour.

L'examen des arguments essentiels de M. Wilmotte, ceux qui portent sur le *fond* même de *Guillaume d'Angleterre*, a montré qu'entre ce poème et les poèmes authentiques de Chrétien de Troyes on ne peut découvrir aucune ressemblance vraiment importante. Ni par la conception du conte même, ni par celle des caractères, ni par l'idéal qu'il exprime, *Guillaume* ne se rapproche des contes courtois de Chrétien de Troyes. Bien plus, il en diffère fondamentalement; ni chevaleresque, ni mondain, il se propose principalement de moraliser et le fait parfois avec assez de lourdeur et de maladresse.

D'un autre côté, si on considère les procédés narratifs qu'il met en œuvre, certaines particularités de style et de versifica-

1. Voir vers 729, 893, 923, 1045, 1115, 1851, 1969, 2065, 2361, 2457.

2. Sauf erreur, un seul exemple dans *Erec*, v. 2813; deux dans *Cligès* v. 401, 793; deux dans *Lancelot*, v. 59, 1495; deux dans *Yvain*, v. 3123, 4055 (remarquons que, en plus de ces deux cas, *avoir* apparaît à la rime au moins 17 fois dans ce dernier poème seulement).

tion, on constate qu'il a avec les poèmes de Chrétien de Troyes des ressemblances, superficielles peut-être, mais indéniables.

Est-il possible de concilier ces contradictions ? Un bref rapprochement avec certains faits bien connus de la littérature du XVII^e siècle fera clairement comprendre comment j'envisage les rapports entre *Guillaume* et les œuvres de Chrétien de Troyes. En 1610, paraissait un roman qui enchanta les esprits et immédiatement eut une immense popularité : l'*Astrée*. Et, remarquons-le en passant, il n'y a pas si loin qu'on pourrait le croire entre l'*Astrée* et les romans arthuriens, au point de vue de la conception de la vie et pour l'influence qu'ils ont eue sur les mœurs de leur temps. L'*Astrée* charma plusieurs générations de lecteurs. Il se trouva cependant nombre d'esprits *sérieux* qui regrettèrent que toute préoccupation religieuse ou morale en fût absente : l'auteur, pensaient-ils, aurait pu se proposer un but plus élevé ; son roman amusait, mais n'instruisait pas. L'*Astrée* leur paraissait comme trop essentiellement mondaine, par conséquent comme futile ou dangereuse. L'un d'entre eux, Pierre Camus, résolut donc de mettre au service de la morale et de la religion le succès de l'*Astrée* et de ses nombreuses imitations ; il composa des romans qui, s'efforçant de conserver l'intérêt des récits sentimentaux et pastoraux à la mode, devaient développer les sentiments religieux du lecteur, et élever insensiblement son cœur à Dieu. Édifier et amuser, intention excellente et réalisation médiocre. Le Chrétien de *Guillaume d'Angleterre* me semble avoir été le Pierre Camus du XII^e siècle, comme Chrétien de Troyes a été son Honoré d'Urfé. Il a voulu employer pour des fins supérieures l'instrument littéraire que Chrétien de Troyes avait sinon créé, du moins perfectionné. Son zèle, bien plus que son talent, lui a fait désirer utiliser au profit de la religion et de la morale l'engouement des lecteurs pour toute cette littérature courtoise. Son nom même — mais s'appelait-il réellement Chrétien ? — semblait le désigner pour cette tâche. Il se mit à l'œuvre, et imitant fidèlement, parfois même outrant, les procédés de son modèle, il a composé un poème qui, à son avis du moins, devait combiner l'agrément d'un poème de Chrétien de Troyes et la valeur morale d'un sermon.

Jusqu'à quel point a-t-il réussi ? C'est une question d'appréciation personnelle et d'importance secondaire. Son imitation

ne manque pas d'habileté; l'auteur fait preuve d'une dextérité assez remarquable puisqu'il a réussi à induire en erreur un aussi bon juge que M. Wilmotte. Mais quelle que soit la valeur littéraire qu'on accorde à *Guillaume d'Angleterre* je ne puis y voir qu'une tentative d'exploiter la popularité de Chrétien de Troyes en faveur de la morale.

F. J. TANQUEREY.

LES
AUTEURS DU *CONTE DU GRAAL*

Il semblait que l'effort de la critique avait abouti, il y a déjà près d'un demi-siècle, à déterminer des sections définitives dans l'énorme corpus du poème intitulé *Le Conte du Graal*. Même si on laisse de côté les 17000 vers renfermés dans le ms. de Paris 12576 et dont l'auteur, nommé Gerbert, se propose de rattacher le « conte » du Graal à la légende du chevalier au Cygne, il reste dans l'édition Potvin, la seule que nous possédions encore pour l'ensemble, un peu plus de 45000 vers (45379).

Que Chrétien de Troyes ne fût pas l'auteur du tout, bien que son nom figure encore au dernier vers de certains manuscrits [1], c'est ce que Ginguené avait signalé dès 1820 [2]. Lisant dans l'unique ms. qu'il consulta (Paris, 12576), au vers 33755, « Gautier de Denet qui l'estoire. . . a mis chi après en memoire », il concluait que, à partir de cet endroit, on avait affaire à une continuation due à ce Gautier, d'ailleurs inconnu. Plus loin un autre inconnu, Manessier, se vante d'avoir terminé l'œuvre à « la requête de Jeanne, comtesse de Flandre (1211 à 1244). La conséquence semblait devoir être que tout ce qui précède le vers 33755 est l'œuvre de Chrétien de Troyes. Vraiment c'est beaucoup.

Longtemps après [3], en 1877, Birch Hirschfeld [4] confrontant le

1. Potvin, t. VI, p. 155 (fin).

2. *Histoire littéraire de la France*, t. XV, p. 193-264.

3. On trouvera le détail de l'histoire de la critique concernant le Graal dans les mémoires de M. Wilmotte cités plus loin.

4. *Die Sage von Gral.* On doit concéder à M. W. que ce livre a « beaucoup vieilli », mais peut-être pas en toutes ses parties.

Parzifâl de Wolfram d'Eschenbach à Chrétien, source de ce poème, s'apercevait que le poète allemand cesse d'emprunter au poète champenois un peu avant le vers 11000. Or dans le ms. fr. 794 de Paris on lit au vers 10601 (10600 en réalité) : *Explicit Perceval li vieils* et le ms. de Berne, qui s'arrête au v. 7889, écrit : *de Perceval plus longuement ne parole li contes chi* [1]. N'est-il pas évident que l'œuvre de Chrétien, inachevée, s'arrête au vers 10601 de l'édition Potvin ? Enfin les 1282 premiers vers de cette édition ne se trouvent que dans le ms. de Mons [2]. Ils constituent visiblement une préface adventice collée au début de l'ensemble de la compilation.

Mais à qui attribuer la partie comprise entre v. 10601 et v. 33755 ? L'édition que donna Potvin, de 1866 à 1871, permit de faire une correction à Ginguené et à d'autres : la leçon du ms. 12576 est aberrante. Les autres mss. portent que Gautier ou Gaucier a raconté l'histoire *en avant* et non *ci-après* [3]. Ce personnage est donc l'auteur de ce qui précède le vers 33755, aussi bien que ce qui suit, jusqu'à l'endroit où prend Manessier.

Cet endroit est aisé à déterminer. Manessier nous dit qu'il a commencé « al soldement de l'espée sans contredit [4] ». Il fait allusion incontestablement à l'épisode de la deuxième visite de Perceval au château du Graal. Le héros réussit à ressouder une épée brisée par le milieu, à l'exception d'une petite « escreveüre ». Le roi pêcheur l'embrasse, offre de lui abandonner sa « maison ». On emporte l'épée « et Pierchevaus se réconforte ». D'autre part, après ce vers (v. 34934, t. V, p. 150) le ms. 113 de Berne écrit une fin rapide. Enfin Gerbert prend au même endroit son énorme continuation de 17000 vers [5]. Une cou-

1. Potvin, t. III, p. 47. G. Baist a donné, sans la signer et sans la mettre dans le commerce, une édition de ce ms. 794, édition mal accueillie des philologues.

2. Birch-Hirschfeld, *op. cit.* Cf. G. Paris, *Histoire littéraire*, t. XXX, p. 27.

3. Potvin, t. V, p. 109-110.

4. Potvin, t. VI, p. 158. M. Wilmotte (p. 118-119) donne un fac-similé de ce passage d'après le ms. *British Museum*, Addit. 36614, fol. 261 verso.

5. Potvin se contente d'une publication partielle et d'une analyse (t. VI, p. 161-259). Miss Mary Williams édite l'ensemble de la continuation de

pure au v. 34934 est donc certaine. Elle est abrupte comme si la plume était tombée des mains de l'auteur.

Maintenant va-t-on laisser au seul Gautier ou Gaucier la paternité des vers 10601 à 34934? Elle est lourde. Si l'on remarque que les vers 10601 à 21916 (t. IV, p. 59) sont consacrés aux aventures de Gauvain, laissées en suspens par Chrétien de Troyes, il est bien tentant de retirer à Gautier ce formidable hors-d'œuvre et de faire commencer sa tâche propre au v. 21917 : « Or revenrons a Perceval ». Tel fut le parti auquel s'arrêta Gaston Paris en 1887 [1], et sa division du *Conte du Graal* fut généralement acceptée [2]. Un peu avant sa mort (mars 1903), son vieil ami Paul Meyer lui communiqua un renseignement curieux : le nom du continuateur appelé, selon les mss, *Gauchier de Dolens* ou *de Doudain* ou de *Dourdan*. *Chaucer du dous tans*, ou encore *Gautier de Denet* ou *de Dons*, se trouve écrit dans le ms. Additional 36614 (fol. 261 verso) du British Museum : *Gauciers de Donaing* [3]. Ce nom est celui de l'auteur d'une foule de traductions en vers de vies de saints et d'écrits pieux, Wauchier de Denain, qui se nomme, dans sa traduction des dialogues de Sulpice Sévère, *Gauciers*. Ce personnage était protégé du comte Philippe de Namur (1196-1212). Il a écrit de son vivant et aussi après sa mort [4]. On peut lui attribuer, en outre, une vie de sainte Marthe, entreprise à la demande d'une comtesse de Flandre, qui ne peut être que Jeanne, fille de Baudouin IX, mort en 1206 [5]. Les doutes qu'éprouvait encore Paul Meyer sur l'identité de cet auteur et du continuateur de Chrétien, furent calmés par Gaston Paris [6]. Depuis lors l'attribution à Wauchier de Denain de la deuxième continuation du *Conte du Graal* a été reçue sans opposition sérieuse, semble-t-il.

Gerbert dans les *Classiques français du moyen âge*. Deux volumes sur trois ont paru.

1. *Histoire littéraire de la France*, t. XXX, p. 27-28.
2. Sauf de miss Weston et de W. Foerster.
3. *Histoire littéraire de la France*, t. XXXIII, p. 290. Le ms. Addit. 36614 porte *Gauciers* et non *Gauchiers* comme le dit P. Meyer. Cf. p. précéd., note 4 et plus bas, p. 124, note 1.
4. *Hist. litt.*, t. XXXIV, p. 286.
5. Cette date ne peut être qu'un *terminus a quo*.
6. *Romania*, t. XXXII, 1903, p. 586, note 2.

Toute cette construction, qui semblait solide, vient d'être bousculée par M. Wilmotte en deux mémoires incisifs et spirituels, intitulés *La part de Chrétien de Troyes dans la composition du plus ancien poème sur le Graal* [1]. Selon lui, l'opinion qui arrête au vers 10600 la part de Chrétien ne repose que sur l'interprétation de manuscrits sans valeur et étroitement apparentés. Il est faux que les emprunts de Wolfram d'Eschenbach s'arrêtent à cet endroit. Le poète allemand qui, d'ailleurs, ne s'astreint pas à suivre rigoureusement l'ordre du récit de Chrétien, ne peut puiser ce qu'il dit de Gramoflanz que dans une portion du *Conte du Graal* comprise entre les v. 11521 et 11568. Et surtout il y a la langue : « après avoir lu et relu les vers 10601 à 20000 environ, j'ai moi-même cru y reconnaître d'incontestable façon le *faire* du grand maître, cette aisance du style, ce sens du rythme, ce balancement calculé des deux membres de l'octosyllabe, ces prédilections de vocabulaire, ces jongleries de mots, ces allusions discrètes qui font de lui un écrivain sans rival [2] ».

Il est vrai qu'on peut trouver surprenant que Gauvain, qui déjà monopolise plus d'un tiers de la narration (4180 vers, soit 6121-7590 et 7890-10601 du ms. de Mons ; dans la vulgate, la proportion est encore plus forte), tienne encore la place léonine dans les v. 10601 à 20000 (environ). N'est-ce pas un défaut de symétrie invraisemblable de la part de Chrétien ? Nullement. D'abord dans ses autres œuvres Chrétien est coutumier de longues digressions. Et puis Gauvain est son héros favori. Il y a alternance entre lui et Perceval. M. Wilmotte en arrive à voir là une méthode et à déclarer que l'œuvre serait autrement « asymétrique » [3].

M. W. entend aussi sauver la plus grande partie du prologue de Mons (1282 vers) au *Conte du Graal*. Il n'en sacrifie que 484 vers et conserve le reste [4].

---

1. *Bulletins de la classe des lettres... Académie royale de Belgique*, 5e série, t. XVI (1930), p. 40-64, 97-119. Voir aussi l'introduction au livre du même, *Le Roman du Gral d'après les versions les plus anciennes* (Paris, 1930).
2. *L. c.*, p. 98.
3. *L. c.*, p. 103.
4. *L. c.*, p. 51 et note 61.

En second lieu L'attribution à Wauchier de Denain d'une continuation qui embrasserait les vers 21917 à 34934 n'est fondée sur rien de sérieux. Il est vrai qu'on lit aux vers 33755-56 (Potvin, t. V, p. 109-110).

> Gautiers (ou Gauciers) de D... qui l'estoire
> Nos a mis avant en memoire

Mais, en admettant même que la leçon du ms. de Paris 12576, donnant *chi après*, qui renverserait tout si elle était bonne, soit erronée, que signifie *mettre avant* ? On ne paraît pas s'être rendu compte que cette expression veut dire « procurer, mettre à la disposition de ». Il faut donc revenir à l'interprétation de Potvin qui a vu là une mention d'autorité et non une revendication d'auteur. Et l'emploi du « prétérit relègue dans le lointain l'intervention du personnage, quel qu'il soit, nommé là » [1]. Enfin Manessier, qui acheva le *Graal*, ne connaît comme prédécesseur que Chrétien : « ni d'un Gautier ni d'un Wauchier... il n'est fait mention par lui et c'est l'essentiel » [2]. Ce continuateur est un être « nébuleux, fantomatique » [3]. Comment enfin a-t-on pu songer à mettre sur le compte du pieux traducteur des vies des Pères du désert, Wauchier de Denain, les récits, souvent licencieux, qu'on lit, non seulement de 10601 à 20000, mais dans la partie de 13000 vers qui suit le v. 21917 ? M. W. en éprouve une véritable indignation [4].

Il est difficile à une première lecture de n'être pas entraîné par la verve torrentueuse de l'auteur. Mais ensuite, en relisant, on reprend la force de s'accrocher à quelques branches de soutien. On s'aperçoit qu'on a été ébloui plutôt qu'éclairé. En ce qui concerne les continuations notamment, M. W. ne nous dit pas nettement à quel parti il s'arrête. On sent que, pour lui, l'unique continuateur attesté de Chrétien, c'est Manessier. Cet auteur aurait dû commencer sa suite à un endroit difficile à déterminer, en raison de l'encombrement résultant d'une foule

1. *L. c.*, p. 115.
2. *L. c.*, p. 119.
3. *L. c.*, p. 116, note 1.
4. *L. c.*, p. 108.

d'interpolations, mais qui se place nécessairement entre le v. 20000 et le v. 22000. Cette conséquence, que M. W. ne formule pas, mais qui serait obligatoire, est inadmissible. Manessier nous avertit de l'endroit où il commence : c'est à l'épisode de l'épée ressoudée [1], c'est-à-dire au v. 34934. Manessier a donc eu un prédécesseur, un pour le moins. S'il n'en parle pas, c'est peut-être parce qu'il a cru que l'œuvre de Chrétien s'étendait jusqu'à l'endroit où lui-même a repris l'œuvre inachevée. L'autre continuateur, Gerbert, qui prend au même vers sa continuation, se l'imaginait [2]. Ou encore Manessier a passé sous silence volontairement un rival : « entre écrivains on est fort capable de se jouer cet aimable tour », remarque M. W. [3].

Manessier, quoi qu'en dise M. W. [4], ne nomme pas Chrétien [5] : il se borne à dire que le livre fut commencé au temps de l'aïeul de Jeanne de Flandre, en l'honneur de laquelle il achève une tâche que personne n'avait réussi à mener à bonne fin avant lui-même :

> Et por ce que tant ai apris
> De ses bonnes mœurs a delivre
> Ai en son nom finé mon livre.
> Au tems son aiol commença [6].

---

1. Voy. plus haut, p. 118.

2. Édition Williams, v. 6984, t. I, p. 214. Il résulte de ce passage que Gerbert croyait que l'œuvre de Chrétien s'étendait jusqu'au vers 25280 (t. IV, p. 173) pour le moins.

3. *L. c.*, p. 97.

4. M. W. ne trouve le nom de Chrétien qu'en l'introduisant dans un vers qu'il restitue (voy. note suivante).

5. Cette remarque a sa gravité. L'argument principal de M. W. contre l'existence de continuations antérieures à Manessier est le silence de ce dernier sur les noms de prédécesseurs. Que vaut cette raison si Chrétien n'est même pas nettement désigné par lui ?

6. Le ms. de Paris 12576 et celui de Montpellier portent : *Ai en son nom finé mon livre. El nom son aiol commença.* Ce dernier vers est visiblement corrompu. M. W. (p. 118 et note 1) corrige en : [*Qu*]*'el nom son aiol commencha*, ce qui n'est guère plus satisfaisant. La bonne leçon est fournie par Paris 12577 : *Au tems son aiol com.* Le *Conte du Graal* fut, en effet, commencé (par Chrétien de Troyes) au temps de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, grand-oncle de la comtesse Jeanne. Le mot *nom* s'est introduit au deuxième vers sous l'influence du même mot figurant au vers précédent.

Ne puis ne fu dès lors en ça
Nus hom qui la main y meïst,
Nus du finer s'entremeïst [1].
Dame, por vos s'en est pené
Manessiers tant qu'il la finé
Selon l'estoire proprement,
Qui commença au soudement
De l'espée sans contredit... [2]

Manessier ne s'est pas, du reste, mis en frais d'imagination. Il prétend avoir consulté l'écrit scellé déposé par le roi Arthur à Salisbury. En fait, il a démarqué le *Lancelot-Graal* avec une impudence et une maladresse insignes. Entièrement dépourvue de sens mystique, sa vulgarité abîme tout ce qu'elle touche. C'est une souffrance que de lire les platitudes écœurantes que constituent les vers 34935 à 45379.

Il existe donc entre les vers 20000 à 22000 d'une part, 34934 de l'autre, une continuation antérieure à celle de Manessier. Est-ce à dire qu'elle a pour auteur Wauchier de Denain ?

Sur ce point il nous semble que M. W. a raison de douter ou même de nier. Son argumentation n'est pas, à vrai dire, impeccable de tous points. L'emploi du prétérit au vers 33756 ne signifie nullement, comme il le prétend [3], qu'on relègue dans un « lointain passé » le personnage nommé Gauciers. Ce passé n'est pas tellement lointain : on avertit qu'on reprend la suite des aventures du voyage de Perceval au Mont-Douloureux, récit interrompu du v. 30712 au vers 33751 par un long épisode consacré à Gauvain [4]. Enfin, au vers suivant, on use du pré-

1. Manessier ne veut pas dire que personne depuis l'époque de Philippe d'Alsace n'a entrepris de continuer le conte, mais que nul n'a réussi à le finir. Le second *nus* est une dittographie ; lire *qui du finer s'entremeïst*. M. W. (p. 118, note 2) ne s'en tire qu'en introduisant un vers de son invention (*Crestïens ne ne fu en cha*) entre *Ne puis ne fu des lors en cha* et *Nus hom qui ja main i mesist*.

2. Potvin, t. VI, p. 257-258 ; Wilmotte, p. 127-128.

3. *L. c.*, p. 115. Au reste, l'emploi du passé au lieu du présent dans les épilogues et les prologues mêmes de romans est fréquent. Chrétien de Troyes le premier use de ce procédé. Voy. Nitze, Introd. à son édition du *Joseph* de Robert de Boron, p. VII-VIII.

4. Si comme on va le voir (p. 126, note 1) cet épisode est une interpolation,

sent (*dist et conte que Perchevaus*), ce qui prouve que l'auteur invoqué n'est pas si lointain. Cet auteur est certainement Wauchier de Denain et les tentatives de M. W. pour le contester sont parfaitement vaines [1]. Il reste que l'expression *mettre en avant* s'entend mieux d'un auteur dont on invoque l'autorité que d'un auteur qui se nomme. Ajoutons que l'emploi du pronom *nous* ne s'explique pas en ce dernier cas.

Il est donc bien probable que cette continuation est anonyme et que l'on renvoie à Wauchier de Denain à cause de la notoriété qu'avaient valu à ce clerc dans les cours de Namur, de Hainaut et de Flandre, ses multiples traductions d'ouvrages hagiographiques et historiques. Le résultat des observations de M. W. n'est pas négligeable. Désormais il sera plus prudent de dire au lieu de « Continuation de Wauchier », « Continuation anonyme mise sous l'autorité de Wauchier ». Ce sera plus long, mais plus sûr.

On a voulu, et certains veulent encore, attribuer à un seul auteur l'ensemble formé par les vers 10601 à 34934. En mettant au compte de Chrétien de Troyes la partie qui va jusqu'au vers 20000 environ, M. W. appuierait l'idée de G. Paris et de Schorbach [2] qui coupent en deux ces 24333 vers. Mais il place la coupure à un autre endroit. Il se refuse [3] à la mettre au

---

il n'y a même pas d'interruption réelle et l'autorité de Wauchier de Denain est invoquée pour le récit continu des aventures de Perceval.

1. On ne comprend pas pourquoi M. W. s'acharne contre lui. Tantôt il le déclare « hypothétique » (p. 53), « nébuleux » (p. 116, note 1), tantôt il le coupe en deux : il a pu y avoir un Wauchier et un Gaucier, tous deux originaires de Denain (p. 113-114). La forme *Gauciers de Denaing* du ms. Additional du British Museum ne saurait être rapprochée de *Wauchiers* p. 113, note 1) ; c'est oublier, d'ailleurs que le nom de celui-ci est écrit *Gauchiers* (*Hist. litt. de la France*, t. XXXIII, p. 286). Le parti pris est surprenant. Wauchier de Denain est peu connu, mais Chrétien de Troyes l'est-il beaucoup plus ? Et puis comment M. W. ne voit-il pas que si l'on invoque comme autorité le nom de Wauchier de Denain, c'est précisément à cause de la célébrité qu'avaient value à ce polygraphe ses traductions, ce qui s'accorde parfaitement bien avec la découverte du vrai sens des v. 33755-6 ?

2. *Loc. cit.*

3. *Loc. cit.*, p. 109, note 1.

v. 21917 (p. 59) : *or revenrons à Perceval*. Il verrait peut-être la véritable coupure, « si coupure il y a [1] », un peu plus haut, « aussitôt après l'aventure de Gauvain accueilli au château du Gral et ne réussissant à remplir qu'une partie de sa mission. L'auteur (?) énumère alors une série d'autres omissions et presse en quelque sorte le pas (20516, 20571, 20591-2, 20616-8). On sent là le procédé incertain d'un remanieur. Mais on a vu plus haut que d'autres avaient ajouté ou retranché non moins arbitrairement. Un travail utile consisterait, après avoir utilisé tous les mss., à constituer une sorte de corpus de tous ces passages ».

Je ne vois pas bien à quoi servirait ce corpus. Le procédé signalé n'est ni incertain, ni arbitraire. Le conteur sait ce qu'il fait. Il ne veut plus « delayer » (v. 20516). Il aurait encore bien des histoires intéressantes à dire, mais il n'a plus le temps de s'arrêter (v. 20591). C'est pour cette même raison qu'il a passé sous silence les longues aventures de Gauvain, au sortir du château du Graal, avant de retourner en Bretagne (v. 20375) et la quête de Brandelis à la recherche de son neveu (v. 20381-84). Il a glissé aussi sur l'enlèvement de cet enfant par la « pucelle esgarée » et sur son éducation, car il a une grande matière à « pourprendre » (v. 20386). Ce n'est pas là l'excuse d'un remanieur, mais d'un auteur qui sent le besoin de ménager l'attention de son public et de souffler lui aussi. Évidemment la coupure au v. 21967 est conjecturale, mais elle est sensée : à partir de cet endroit le héros sera Perceval. La formule *Or revenrons à Perceval* [2], quoi que dise M. W., n'est pas si « banale » : Perceval a été oublié depuis le v. 7889 [3] : un flot de 14000 vers avait passé depuis l'endroit où Chrétien avait écrit : *de Percevax plus longuement ne parole li contes ci*. Il était grand temps qu'on se souvînt que le héros du *Conte du Graal* c'est lui, tout de même, et qu'il convient de donner congé à Gauvain et à d'autres, qui tiennent une place indiscrète.

1. Il faut bien qu'il y en ait une, à moins d'aller jusqu'au v. 34935 et d'attribuer tout ce qui précède à Chrétien de Troyes ! Ce serait revenir à Ginguené.

2. Sur la formule de transition des mss. de Montpellier, de Paris 794, de Berne 113, voy. Potvin, t. IV, p. 60, note 1.

3. Édition G. Baist, v. 6436-7.

De ce que la partie qui s'étend du v. 21917 au v. 34925 soit consacrée à Perceval [1], il ne s'ensuit pas forcément que son auteur soit étranger à ce qui précède. Néanmoins il est bien probable que le conteur qui invoque l'autorité de Wauchier de Denain pour l'histoire de Perceval s'intéresse plus particulièrement à ce personnage. Son imagination me semble du même ordre que celle de l'auteur des quatrième et cinquième parties de la Continuation-Gauvain et dans certains épisodes, ainsi ceux du *Château des pucelles* et du *Retour à Beaurepaire*, sa manière rappelle celle de Chrétien de Troyes [2]. Il est sans doute originaire de la Champagne ou du Nord de la Bourgogne [3] et a dû visiter l'Angleterre [4].

Au reste, si l'endroit où un autre continuateur a pris la suite du récit est délicat à établir, la pluralité des continuateurs est certaine. L'auteur du *Perceval* en prose, utilisant, après 1212-1214, le *Conte du Graal*, en porte témoignage : « . . . Chrestiens de Troyes ne li autre troveor qui en ont trové por faire lor rimes plaisans [5] ». Lui-même ne s'inspire que de la Conti-

1. Pas exclusivement : les vers 30714 à 33755 (t. V, p. 8-109) sont consacrés à Bagomedès se rendant à la cour d'Arthur (30714-31316) et à Gauvain, en quête de Perceval (v. 31317 à 33755). Il y a lieu de les considérer moins comme un hors-d'œuvre que comme une interpolation postérieure au *Lancelot-Graal* ; tout au moins les vers 33360 et suiv. : en effet le récit du séjour de Gauvain au château du roi Pêcheur présente des divergences sérieuses avec le texte (t. III, p. 363-8 et t. IV, p. 1-6) et l'histoire du roi Carras et de son frère Claudas semble bien une addition suspecte. Voy. mon *Étude sur le Lancelot en prose*, p. 178, note 1 et p. 356-358.

2. Voy. aussi les plaintes de la demoiselle abandonnée par Gauvain (t. V, p. 78-79, v. 32797-838). Il est piquant de voir que la manière de Chrétien se trouve souvent dans les parties que personne ne songe plus à lui attribuer.

3. Il vante le vin d'Auxerre, connaît Vézelay et la petite ville de Ronay (t. IV, p. 167 et p. 222, v. 25170 et 26847-9).

4. Cet auteur connaît, semble-t-il, l'Angleterre. Il parle de la richesse de Londres (v. 24119), qui est sur la Tamise (v. 30276), de la mode de Cornwall (p. 174, v. 25384), du fleuve Humber, qu'il appelle *li Lombres*, plein de saumons, de *lus*, de bars et d'esturgeons (v. 24776) ; Perceval se sépare du Bel inconnu à la croisée de deux routes dont l'une conduit à Londres, l'autre à Cantorbire (v. 24731) etc.

5. Texte du ms. de Modène publié par Miss J. L. Weston, *The Legend of Sir Perceval*, vol. II (1909), p. 68.

nuation-Perceval et semble ignorer la Continuation-Gauvain, mais cela ne prouve pas que celle-ci n'existe pas encore, l'auteur du *Perceval* en prose ayant pu la négliger comme inutile à son dessein [1].

Le *terminus ad quem* de la Continuation-Perceval est, au contraire, évident. Il est certain qu'elle cesse brusquement avec le vers 34934 (*et Pierchevaus se reconforte*) [2]. Il faut maintenir que trois continuations et conclusions, indépendantes l'une de l'autre ont été données au *Conte du Graal*. L'une de 56 vers seulement se présente dans le ms. 113 de Berne [3]. Une autre de 11436 vers (v. 34935 à 45379, Potvin, t. V, p. 250-326 ; t. VI, p. 1-158) a été dédiée à la comtesse Jeanne de Flandre par un certain Manessier : c'est une production misérable dont l'auteur pille le *Lancelot-Graal* sans y rien comprendre ; dépourvu d'originalité et de goût, ce Manessier n'est qu'un marmiton de la littérature. L'autre, Gerbert, peut-être Gerbert de Montreuil, a besoin de 17000 vers pour terminer l'aventure. Il est diffus et de faible imagination. Lui aussi a connu le *Lancelot-Graal*, du moins la première partie (l'*Estoire*), mais c'est un homme intelligent, qui a saisi l'esprit du « conte » : il n'accorde le succès définitif à Perceval que lorsqu'il est entièrement purifié de ses fautes [4].

Le terrain étant ainsi déblayé, revenons à Chrétien de Troyes. M. W. lui attribue, on l'a vu, les vers 10601 à 20000 environ. On double ainsi son bagage. Il est un peu lourd, mais

---

1. Heinrich v. d. Türlin, dont la composition (*Diu Crône*) se place, dit-on, vers 1215, connaît la Continuation-Gauvain. M. Wilmotte, aurait dû, semble-t-il, nous parler de lui.

2. L'un des continuateurs, Manessier, nous dit qu'il a pris la suite à cet endroit (voy. plus haut, p. 118).

3. Cf. Alfred Rochat, *Ueber einen bisher unbekannten Percheval li Galois* (Zurich, 1855).

4. L'œuvre de Gerbert nous a été conservée dans le ms. fr. 12576, intercalée entre le v. 35934 et la continuation de Manessier. Il en était probablement de même dans le ms. fr. des nouvelles acquisitions 6614 de la Bibl. Nat., apparenté au précédent et mutilé. Potvin a publié une analyse accompagnée d'extraits au t. VI, p. 61-259. Miss Mary Williams a entrepris pour la collection des *Classiques français du moyen âge* une édition complète, dont deux volumes ont paru (nos 28 et 50).

non au-dessus de forces du poète champenois. Ce qui est grave c'est la disproportion entre la place consacrée aux aventures de Perceval, le héros prédestiné à la conquête du Graal, et celle qui est accordée à Gauvain. Déjà, dans la partie qui est incontestablement de Chrétien, Gauvain était assez encombrant : il en prend plus du tiers (3581 vers). En outre, il occupe, avec des comparses, les vers 10601 à 21916 [1]. Comment admettre chez Chrétien une telle absence de ce sentiment de la mesure sans lequel il n'est pas d'écrivain? M. W., dans son enthousiasme, voit là une symétrie, presque une beauté, en tout cas une alternance systématique.

La beauté, en ce cas, serait celle de Polichinelle, qui doit à sa double bosse de n'être pas « asymétrique ». Et l'alternance est discutable. Dans les vers 10601 à 21916 ou environ, il n'est question que de Gauvain et de quelques héros secondaires; dans les v. 21917 à 34934, on ne quitte plus Perceval [2]. On peut donc dire que, après le v. 10600, il y a deux continuations qu'on peut appeler la *Continuation Gauvain* et la *Continuation Perceval*.

Pour M. W. la première sort de la plume de Chrétien. Il y reconnaît son style [3]. Bien entendu, il n'entend pas tout sauvegarder dans les vers 10601 à 21916. Des remaniements et des interpolations sont admissibles, certaines. Le critique arrête même, on l'a vu, l'œuvre de Chrétien avant le v. 21916 (*or revenrons à Perceval*), qui n'est qu'une transition banale, à ses yeux. Pour le reste il ne s'explique pas.

Il ne présente d'arguments que pour la partie, d'un millier de vers environ (v. 10601 à 11592), qui termine l'épisode de Guiromelant. Le *Parzifâl* de Wolfram d'Eschenbach, qui imite Chrétien de Troyes, porterait un témoignage irrécusable qu'il avait cette partie sous les yeux.

L'assertion est des plus contestables. Les derniers vers qu'on puisse avec certitude attribuer à Chrétien amorcent une aven-

1. Cf. Wilmotte, *l. c.*, p. 101, note 2 du *Roman du Gral*, p. 145, note 1.

2. Sauf la réserve faite p. 126, note 1. En tout cas il est inexact de dire avec M. Wilmotte (*Roman du Grâl*, p. 145, note 1) que, à partir du vers 21916, les aventures de Gauvain « alternent avec celles de Perceval selon une cadence déroutante ».

3. Voy. plus haut, p. 120.

ture où l'on apprend qu'une rencontre doit avoir lieu entre Gauvain et Guiromelant : elle laisse soupçonner un mariage futur, malgré une haine passagère, entre la sœur du premier et son adversaire. Cela est parfaitement suffisant pour mettre en branle l'imagination d'un poète. D'ailleurs les aventures, trop longues et peu intéressantes, inventées par Wolfram ne ressemblent pas à celles de la continuation française. Les personnages sont très différents : le courtois et sensible Gramoflant est très éloigné du farouche Guiromelant de Chrétien et de l'auteur de la continuation formée par les vers 10601 à 11592.

D'autres arguments ne valent pas mieux. Le nom de Meliant de Lis dans Wolfram (strophes 646, 673) prouverait que celui-ci aurait lu au delà du vers 10600 [1]. C'est oublier le rôle important de ce personnage dans la première partie du *Conte* chez Chrétien de Troyes [2]. Les précisions sur la généalogie de Gauvain (*Parzifâl*, str. 66) ne s'expliqueraient que par le vers 10959 et suiv. C'est jouer de malheur. Dans ces vers, le roi Lot, père de Gauvain, est roi d'Orcanie (les îles Orkneys ou Orcades). Conformément à la tradition venue de Gaufrey de Monmouth, Wolfram fait de lui un roi de Norwège.

Le *Parzifâl* n'apporte donc aucune preuve solide à l'appui de l'hypothèse qui prolonge jusqu'aux environs du vers 11600, pour le moins, l'œuvre de Chrétien de Troyes. Entre 1202 et 1210 [3] Wolfram n'avait vraiment rien sous les yeux pour composer son poème que le texte que le ms. fr. 794 appelle « Perceval le vieil » [4].

La rallonge des vers 10601-11592 n'est pas, au surplus, d'une invention difficile. A l'avance le lecteur sait bien que Gauvain sera vainqueur et que Guiromelant épousera sa sœur. Et l'imitation du style de Chrétien pour achever un épisode commencé par lui n'est pas au-dessus des forces humaines. On peut remarquer, au surplus, que dans cet épisode, les divergences des

1. Wilmotte, *l. c.*, p. 50.

2. Meliant de Lis se retrouve aussi ailleurs, ainsi dans *Érec et Enide*.

3. Wolfram von Eschenbach, *Werke*, éd. Piper, t. I, p. 30-31.

4. C'est le ms. reproduit par G. Baist (cf. plus haut, p. 118 note 1). Je m'étonne que M. W. n'ait pas usé du seul argument recevable en faveur de sa thèse, c'est l'arrêt au v. 11592 du ms. fr. 1450 qu'il signale cependant (p. 47).

manuscrits sont nombreuses et assez graves [1]. On dirait que la mise en train de la continuation a été laborieuse et qu'on s'y est pris à plusieurs fois.

Pour la suite, on aimerait à savoir ce que M. W. attribue à Chrétien et ce qu'il lui refuse dans l'intérêt de sa réputation, mais notre désir n'est pas satisfait.

Ce qui me frappe dans cette *Continuation Gauvain* c'est son caractère disparate. On y peut découper aisément de grands épisodes ayant chacun son unité et se reliant d'une manière assez lâche à ce qui précède et à ce qui suit. J'y discerne, après la conclusion de l'histoire de Guiromelant (10601 à 11592), cinq grandes divisions :

I. *Guerre d'Arthur contre Brun de Branlant* (v. 10593 à 12450; t. III, p. 86 à p. 117). Brun, qui refuse l'hommage, est assiégé pendant sept ans dans son château. Un épisode important est la séduction par Gauvain de la sœur de Bran de Lis.

II. *Histoire de Caradoc* (v. 12451 à 13480, p. 120 à 153 et v. 14944 à 15639 (p. 191-216). Caradoc ou Caraduel est fils de l'enchanteur Eliavrès (Gahariés par erreur dans le ms. de Mons) et de la belle Ysaure. Ses aventures sont conformes à son origine surnaturelle. Une interpolation du ms. de Montpellier emplit les vers 13481 à 14943 (p. 153 à 191)[2]. L'histoire se termine par l'épisode du cor merveilleux appelé *Bounef* (*sic*). Empli d'eau il la change en vin, mais ce vin se répand sur les époux infidèles qui le boivent. Seul de la cour, Caradoc se tire de l'épreuve à son honneur (v. 15640 à 15787, p. 218 à 221). Il n'y a pas lieu d'insister sur ce grand épisode après l'étude que lui a consacrée Gaston Paris [3].

III. *Délivrance de Girflet prisonnier au Chastel Orgueilleux* (v. 15788 à 19459, p. 221 à 345) [4]. Rêverie d'Arthur à la vue

1. Voy. les observations de Potvin, t. III, p. 47, 60, 80, 81, 84; cf. Hugo Waitz, *op. cit.*, p. 19-24 et p. 66-68.

2. Les vers 12935 à 15164 sont interpolés. Voy. Hugo Waitz, *Die Fortsetzungen von Chrestien's Perceval le Gallois*, p. 5. Cf. sur les divergences du récit, *ibid.*, p. 47-57.

3. *Romania*, t. XXVIII (1899), p. 212-331. Sur le prototype historique de Caradoc, *ibid.*, p. 568-578.

4. Sur les divergences que Mons présente avec les autres mss. du v. 16885 à 17478, voy. Hugo Waitz, *op. cit.*, p. 6-9.

d'un siège vide à sa table. Cette place est celle de Girflet fils Do, prisonnier depuis quatre années. Ses compagnons ont oublié de le délivrer. Le roi insulte ses gens. Fureur des barons, puis réconciliation avec le roi. Tout le monde part délivrer Girflet. Mais on s'attarde beaucoup en route. Les mésaventures de Keu, les combats de Gauvain contre Bran de Lis, dont il a séduit la sœur il y a cinq ans, etc., prennent un temps énorme et c'est seulement au v. 18245 (p. 304) qu'Arthur arrive devant le Chastel Orgueilleux. Le Riche Soudoier, qui le défend, est naturellement « conquis » par Gauvain. Girflet est délivré, ainsi que le bouteiller Lucan, fait prisonnier pendant le siège.

IV. *Histoire du fils de Gauvain et visite de Gauvain au Château du Graal* (v. 19457 à v. 20856; t. III, p. 345 à 368 et t. IV, p. 1 à 24).

De retour au château de Lis, la cour apprend que l'enfant que Gauvain a eu de la sœur de Bran de Lis a été enlevé, on ne sait par qui. Gauvain à la recherche de son fils. Par une nuit de tempête il entre dans une chapelle où un grand cierge brûle sur l'autel. Une main noire entre et éteint la lumière ; en même temps une voix se plaint et le cheval de Gauvain s'agite effrayé. Le héros sort. Personne ne doit chercher une explication : « car c'est li signes del Graal ». Gauvain arrive au château du roi Pêcheur. Il revoit le Graal et la lance qui saigne et s'informe. On lui propose de ressouder l'épée cassée en deux, mais il échoue. Le roi Pêcheur lui explique que c'est par le coup de cette épée de « male eure » que le royaume de Logres est détruit. Gauvain s'endort. Au réveil, il est seul au bord de la mer. Le pays est reverdi et les eaux courent depuis minuit, depuis qu'il a posé une question sur la lance ; mais comme il s'est endormi avant d'avoir écouté le sens de l'épée brisée, l'œuvre de délivrance demeure imparfaite ; aussi Gauvain est-il accablé par les gens à la fois de bénédictions et de malédictions (p. 6-8). Histoire, abrégée à dessein, du fils de Gauvain, enlevé par une demoiselle, la « pucelle esgarée ». Il devient un beau et fort chevalier. Un jour il lutte à égalité contre un inconnu qui n'est autre que Gauvain. Celui-ci, qui devine son fils dans son adversaire, se laisse mener à la « dame du pavillon ». Reconnaissance et départ pour la Bretagne où l'on rejoint le roi Arthur, à Carlion. Gauvain raconte ses aventures : l'histoire de la lance qui saigne épouvante l'assistance.

V. *Vengeance du roi des Iles de la mer, Brangemuer, par Caharès* (v. 20857 à 21916, t. IV, p. 24 à 59).

La même nuit, nuit d'orage étouffante, Arthur se rend pour respirer, à une poterne donnant sur la mer et voit une clarté, semblable à une étoile. La lumière s'approche : c'est celle de cierges éclairant un chaland traîné par un cygne et qui aborde. Le roi monte sur la nef et voit le corps embaumé et richement paré d'un magnifique guerrier portant fiché encore dans le corps le fer qui l'a tué. Une lettre, trouvée par le roi dans l'aumônière du mort, porte la requête suivante : le corps est celui d'un roi ; il restera exposé un an et un jour dans la salle d'Arthur en un sarcophage, et tant que le fer qui le transperça ne sera pas retiré il ne se décomposera pas. La victime demande vengeance à ceux de la Table Ronde : il faut férir qui le férit. Honte à Caharès, si après avoir arraché le fer, il ne lave l'outrage qu'il a subi jadis au « verger ». Le « bref » fait allusion à une aventure malheureuse de Caharès : un jour que, parti à la recherche de son frère Gauvain, il avait pénétré dans un château désert, un chevalier de taille minuscule l'avait aisément culbuté, sur l'ordre de son seigneur dont la présence d'un intrus avait fait rouvrir les blessures. Caharès avait dû quitter la place, accablé de railleries et d'outrages de la part de gens qui, soudain, remplirent le château, et après avoir promis au nain de revenir au « verger » dans un an. Caharès, qui avait caché sa mésaventure, taxe le « bref » du navré de mensonge [1]. Au bout d'un an, alors que personne n'a pu arracher le fer, Caharès s'y essaye et le retire sans effort. Il le fiche au bout d'un bois de lance, raconte à tous qu'il a bien été honni au verger et qu'il

1. Je soupçonne un remaniement dans le ms. de Mons, aux vers 21095-21104, où Arthur lit jusqu'au bout la lettre du navré. Cela est en contradiction avec le contexte. Arthur, après avoir pris connaissance du « bref » sur la nef, et avoir transporté le corps en son palais, avait défendu aux chambellans qui l'avaient accompagné de rien dire. Le lendemain, devant la cour, il avait feint de trouver pour la première fois la lettre dans l'aumônière du mort. Il ne donne connaissance certainement que d'une partie et cache la fin où Caharès est nommé. C'est « longtemps après » que celui-ci apprend (d'Arthur seul évidemment) « du chevalier mort la vreté, qui ot le brief en s'aumosnière » (v. 21555-6). Caharès répond : qui vous garantit que le bref n'est pas « losengier » (v. 21564). La chose en reste là.

quitte définitivement la cour. Il se rend au rendez-vous convenu avec le nain et, grâce au fer de lance du navré, il le tue, ainsi que son seigneur. Une pucelle reconnaît le fer qui a occis son ami et emmène le vainqueur au plus beau château du monde. Le lendemain Caharès se réveille en face de Carlion, sur un « chaland » traîné par le cygne. La pucelle qui accompagne Caharès se rend au tombeau du navré, s'agenouille et explique tout : le navré est Brangemuer, roi des Iles de la mer. Fils de Guingamuer et de la reine Brangepart, il était mortel par son père, sinon par sa mère : « por çou fu ses noms mi partis » (*Brange-muer*). La fée réclame le corps de son fils. Arthur consent à le rendre. Le chaland, tiré par le cygne, s'en va « en la terre dont il torna ». Arthur et la cour restèrent longtemps à regarder la nef disparaître sur la mer.

Malgré l'insuffisance de notre analyse, on se rend compte des disparates qui existent entre ces cinq parties. La première et la troisième sont faites de longs récits d'une grande banalité, racontés en un style filandreux. La deuxième est encore inférieure : rien de plus écœurant que les aventures de Caradoc, d'Aalardin, de Cador, etc. L'auteur devait avoir une connaissance personnelle de la ville de Nantes [1]. Les quatrième et cinquième parties sont dues à un conteur ayant de l'imagination et le sens du mystère ; loin de se laisser aller à des développements fastidieux, il est sobre, parfois même concis jusqu'à l'obscurité. Si je me fondais sur ces impressions, j'attribuerais les première et troisième parties, ainsi peut-être que la rallonge constituée par les v. 10601 à 11592 à une même plume, les quatrième et cinquième à une autre. Quant à l'épisode de Caradoc, je crois que personne ne tentera de le sauver et que tout le monde le considère comme adventice [2].

Nulle part, je ne reconnais le faire de Chrétien de Troyes. Les première et troisième parties, de valeur médiocre, n'ajouteraient rien, certes, à sa réputation et, d'autre part, Chrétien n'a pas cette tournure d'esprit fantastique dont témoignent les

1. Voy. *Romania*, 1899, p. 577 et note 5.

2. Il ne se relie pas aux autres épisodes. On peut faire disparaître en entier ces 3336 vers sans que le reste s'en ressente le moins du monde.

quatrième et cinquième parties. La *Continuation Perceval* s'en rapprocherait davantage.

Enfin l'examen des mss. justifie la coupure au vers 10600 de l'édition Potvin. Les mss. de Arundell, Berne, Clermont-Ferrand s'arrêtent à cet endroit [1]. Le ms. de Paris 794 coupe là le poème par les mots *Explycyt Perceval le viel* et Berne porte de même *Explicit li romans de Perceval* [2].

M. W. objecte [3] que Paris 794 est un « mauvais ms. » et que son explicit ne signifie rien. Quant à l'indication de Berne « qui partage sa médiocrité, elle n'a pas de sens puisque les aventures de Perceval s'arrêtent au vers 7889 (6476 du ms. 794) ou sont reprises beaucoup plus loin [4], après le long épisode, farci de hors-d'œuvres, dont Gauvain est le héros ». Comment M. W. ne sent-il pas que cette observation se retourne contre lui ? Si Berne marque un explicit au nom de Perceval, alors que celui-ci est oublié depuis longtemps, après un déluge de 2710 vers consacrés à Gauvain, c'est l'indice qu'une première œuvre, que 794 appelle *Perceval le vieil*, s'arrêtait en cet endroit. Et le fait que 794, après cet explicit, poursuit son récit bien au delà, est non moins suggestif. M. W. use enfin d'un argument qu'il estime décisif, car il l'imprime en caractères gras : « Mais nulle part et par personne il n'est dit que Chrétien s'est arrêté là ». Sans doute, mais les remanieurs ou les copistes avaient intérêt à mettre sous le patronage de Chrétien les rallonges qu'ils lui ajoutaient et à ne pas préciser sa part réelle dans le *Conte*. Il en est qui ne rougissent pas d'inscrire son nom au dernier vers de la compilation même de Manessier [5] !

L'opinion qui arrête au v. 10600 l'œuvre de Chrétien ne repose donc pas exclusivement, comme voudrait nous le faire croire M. W., sur « deux indications de manuscrits sans valeur et étroitement apparentés ». Elle découle de l'examen des textes, sans le moindre parti pris.

---

1. Accordons à M. W., que, à la rigueur, il faut laisser de côté, non seulement le ms. d'Édimbourg, mais le fr. 1450, qui va jusqu'au vers 11593, et le ms. de Florence, qui s'arrête au v. 9977.

2. Potvin, t. III, p. 47 ; éd. Baist, p. 103, *in fine*.

3. *L. c.*, p. 47-48.

4. Beaucoup plus loin, en effet : au v. 21917 !

5. « Si ke Crestïens en tesmoigne, ki a cief mist ceste besoingne » (Ms. de Mons, dans Potvin, t. VI, p. 155).

Sauverons-nous au moins dans le Prologue, l'*Elucidation*, les vers 485 à 1282, M. W. sacrifiant les 484 premiers ?

Il se couvre de l'autorité de Paul Meyer [1]. Celui-ci « admirablement inspiré avait bien vu que les 1282 vers du prologue du ms. de Mons formaient un tout factice et que les 484 premiers seuls devaient être écartés. Le reste forme le chapitre initial du poème (qu'on a retrouvé plus tard dans le ms. de Londres Add. 36614) [2] et P. Meyer écrit à son sujet : « Je n'ai aucune objection contre l'authenticité de ce chapitre... je reconnais qu'il est bien dans le style de Chrestien ».

Je me permettrai d'estimer que mon cher maître P. Meyer, qui était fort jeune quand il écrivit ces lignes, n'a pas été « admirablement inspiré ». Les vers 485 à 1282 du prologue, loin de rappeler le « style » de Chrétien de Troyes, dont l'imitation n'est pas, au reste, bien difficile, vont directement à l'encontre de sa manière. Chrétien se plaît à dérouter son lecteur ; il use, et abuse, des effets de surprise, il multiplie les énigmes. Dans le *Conte du Graal*, sa dernière œuvre, ce procédé s'accuse peut-être plus encore que partout ailleurs. Et c'est précisément pour mieux préparer le lecteur, déconcerté par un exorde abrupt, au récit des aventures de Perceval qu'un remanieur d'esprit clair et de sens pauvre, a composé ce prologue d'une naïve platitude. Il imagine que Perceval est le fils du dernier survivant de douze frères, dont onze furent tués dans les tournois. Son père, appelé Bliocadrant, succombe à son tour dans un « tournoiement », entrepris par le roi de Galles contre ceux de la Gaste Fontaine. La veuve, qui avait accouché d'un « beau fils » quatre jours après le départ de son mari, quitte le pays. Après avoir rassemblé « sa gent » à un château, appelé Cafle sur la mer de Galles, elle s'enfonce dans une forêt de cent lieues de long et s'arrête dans une lande, au milieu. C'est là qu'elle vivra avec son fils, loin du monde, oubliée. Elle apprend à l'enfant à chasser chevreuils et biches au javelot et l'avertit que s'il rencontre en forêt des gens couverts de fer (des chevaliers) ce sont des diables. Quatorze années s'écoulent ainsi. — Pour faire place à ces belles explications le remanieur supprime les

1. P. 51.
2. Cf. plus haut, p. 119.

68 premiers vers où Chrétien se nomme et vante les qualités de son protecteur, le comte Philippe de Flandre !

Pour conclure, il ne semble pas que, après l'étude des articles de M. W., il y ait lieu d'opérer de graves modifications dans la doctrine reçue touchant la composition du *Conte du Graal*. M. W. n'a pas réussi, à mon avis, à étendre la paternité de Chrétien de Troyes jusqu'au vers 20000 (ou environ) : la coupure au vers 10600 demeure la plus raisonnable. Et la tentative esquissée de sauver les deux tiers du prologue (*Elucidation*) ne peut être considérée comme acceptable.

Et pas davantage la proposition de placer la coupure séparant l'œuvre prétendue de Chrétien de la continuation quelque part entre les vers 20000 et 22000. La pause au v. 21917, si elle n'est pas décisive, reste provisoirement, si l'on veut, la plus satisfaisante.

Ce qui subsiste des observations de M. W., c'est que, au vers 33755, le nom de personne qu'on y trouve ne désigne pas un auteur qui se nomme, mais une autorité à laquelle on se réfère. Cette autorité, quoi qu'il dise, est incontestablement celle de Wauchier de Denain.

Ferdinand Lot.

SUR

LA DATE DU *LANCELOT* EN PROSE

Il y a plus d'un demi-siècle que Paul Meyer a signalé un texte qui permet de connaître approximativement l'époque à laquelle le *Lancelot* en prose a été répandu dans le public. En 1877 il découvrait au British Museum (Addit. 21212) la préface rimée d'un ouvrage qu'un certain Jean de Prunay se proposait de consacrer au règne de Philippe Auguste [1]. Néanmoins, cet auteur avertit que, pour éviter les chevilles, et aussi les mensonges forcés que comporte tout récit en vers, il écrira son histoire en prose, comme le livre de *Lancelot* :

> Issi vos en feré le conte
> Non pas rimé, qui an droit conte,
> Si com li livres Lancelot
> Où il n'a de rime un seul mot (v. 99-102).

L'allusion au *Lancelot* en prose est évidente.

L'œuvre historique de Jean de Prunay ne s'est pas retrouvée. Elle a existé cependant. En 1304, Guillaume Guiart l'utilisa pour composer sa *Branche des royaux lignages*. Il nous avertit, d'ailleurs, que cette œuvre était comme oubliée : Guillaume (le Breton) avait traité en vers, puis en prose (latine) de la vie et des exploits de Philippe Auguste :

> Et de cele meïsmes chose
> En refist il un autre en prose
> Des quiex fors l'un seul veü n'ai.
> Mès frere Jehan de Prunai

1. *Romania*, t. VI, p. 494.

Les ot touz deus a exemplaire,
Ce dit il, por son romans faire,
Qui gracieus est a devise.
Cils romans ensaingne et devise
Comment cils roys par ses merites
Conquist les terres de sus dites.
Mès n'est mie moult publié,
Ainz est comme touz oublié.
Petit en sai lai, clerc ne moinne.
Par acheson de ceste estoire
Que je hè et que je desprise.
Ai je la matire reprise,
Grossetement, selonc la letre,
Et la vueil en ce romanz metre
Trop plus abregiée d'assez (v. 339-357)[1].

Mais ce qui nous intéresse ce n'est pas la destinée de l'histoire de Jean de Prunay, qui, s'appuyant sur l'« Estoire de Saint-Denis », c'est-à-dire sur l'œuvre de Guillaume le Breton, était sans originalité, c'est l'époque à laquelle son auteur a connu le *Lancelot* en prose.

Jean de Prunay écrit après la mort du roi Louis VIII dont il déplore la fin prématurée, donc après le 8 novembre 1226[2]. S'il prend la plume, c'est à l'instigation du seigneur de Flagy envers lequel il a des obligations :

« A la requeste mon segnor de Flagi qui m'a grant enor faite et mainz [bons] services fez (v. 93-94).

Ce personnage n'est pas un inconnu. Gilon de Flagy apparaît, entre 1204 et 1212, dans les Cartulaires de Philippe Auguste comme vassal du roi pour des biens, situés dans la prévôté de Moret[3]. Sa terre de Flagy en Gâtinais[4], relevait de la prévôté royale de Lorrez-le-Bocage. Dès février 1203 Gilon de Flagy obtient du roi la confirmation de la cession

1. Ed. Buchon, *Chroniques*, 1828, p. 18-19.

2. Ch. Petit-Dutaillis, *Étude sur la vie et le règne de Louis VIII* (1894), p. 326.

3. *Scripta de feodis ad regem pertinentibus*, § 381 : *Moretum*. Isti tenent de rege... Gilo de Flagiaco (Recueil des *Historiens de France*, t. XXIII, 688 D).

4. Seine-et-Marne, canton de Lorrez-le-Bocage.

faite par lui à Robert, abbé de Saint-Germain-des-Prés, de ses droits sur l'avouerie et le *lignarium* d'Emant [1]. Philippe Auguste fit de Gilon un châtelain de Sens, et il apparaît à ce titre dans un acte d'octobre 1219 [2]. Un fragment de compte royal de l'année 1234 le porte comme recevant du Trésor un don de 4 l. p. [3]. On le voit encore, en juillet 1236, fondant une chapelle à Flagy, au lieu dit « Belle-Fontaine » [4], mais en 1243, pour le moins, il avait pour successeur Guillaume [5].

Gilon de Flagy appartenait donc à cette petite noblesse du « domaine », très dévouée au roi à qui elle fournissait des chevaliers, des châtelains, des baillis. Il est naturel qu'il ait songé à faire composer en langue vulgaire une histoire du grand roi Philippe quelque temps après sa mort. Qui est ce Jean de Prunay auquel il s'adressa dans ce but ? On ne sait. Peut-être un de ses sujets. Le surnom que porte Jean, qui est son lieu de naissance, conformément aux habitudes du temps, ne nous éloigne pas beaucoup de Flagy, si l'on identifie Prunay au village de ce nom situé sur l'Essonne dans le canton de

---

1. Léopold Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste* (1856), n° 749. Cet acte, conservé sous la double forme de lettre et de charte solennelle, est publié p. 505. Cette avouerie d'Emant (Seine-et-Marne, arr. Fontainebleau, cant. de Montereau), avec les droits forestiers, était tenue en fief du roi.

2. Il s'intitule « Ego Gilo de Flagiaco, miles, castellanus Senonensis » dans un acte relatif à l'église de Franchard, au milieu de la forêt de Fontainebleau. La charte est éditée par L. Delisle en tête du t. XXIV des *Historiens de France*, p. 36*, note 7.

3. « Gilo de Flagiaco... IV lb. » (*Historiens de France*, t. XXI, p. 231 D).

4. La confirmation de l'archevêque de Sens, Gautier III, dit Cornut, existe encore en original (Arch. Nat., S. 1411, n° 10). L'acte a été publié par J. Depoin, *Recueil des chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs*, t. IV (1921), p. 122, n° 960 (*Archives de la France monastique*). Il l'avait été déjà par Marrier, *Monast. S. Martini historia*, p. 522.

5. Inventaire des archives de la commanderie de Beauvais-en-Gâtinais (Arch. dép. de Seine-et-Marne, H. 685) dépouillé par M. Stein, *Recherches sur quelques fonctionnaires royaux des treizième et quatorzième siècles originaires du Gâtinais* (1919), p. 165-166 (Extr. des *Annales historiques et archéologiques du Gâtinais*). Geoffroy de Flagy, fils ou petit-fils de Gilon, suivit la fortune de Charles d'Anjou en Italie : il fut gardien du port de Brindisi et clerc de l'hôtel du roi à Naples en 1270-71 (*ibid.*, p. 166, d'après Durrieu, *Archives angevines de Naples*, t. II, p. 319).

Milly (Seine-et-Oise). Prunay est au sud-ouest de la forêt de Fontainebleau, Flagy au sud-est.

La qualification de « frère » donnée à Jean de Prunay par Guillaume Guiart, montre en lui un religieux. Le culte voué par Jean à la mémoire de Louis VIII, en qui il voit un martyr de la foi, parce qu'il est mort au retour de son expédition du Midi contre les « Popelicanz et Aubijois », incline à penser qu'il appartenait à la maison, à l'« hôtel » de ce prince : il était peut-être son chapelain. A ce titre, la perte de la suite que Jean de Prunay se proposait de donner au règne de Philippe Auguste en parlant du règne de son fils, ou l'inexécution de cette promesse, sont regrettables, car il aurait eu recours forcément à ses souvenirs personnels [1].

Jean de Prunay a donc écrit après novembre 1226, avant 1243, mais à une époque sans doute plus rapprochée de la première de ces dates que de la seconde. La manière dont il parle de la fin de Louis VIII montre en effet l'auteur encore sous le coup d'une émotion qu'il veut faire partager à son lecteur [2]. Le court règne (1223-1226) de ce personnage de second plan, n'a pas dû laisser dans la mémoire des gens du XIII[e] siècle une trace bien profonde. En adoptant la date approximative de 1235 pour l'entreprise de Jean de Prunay, j'estime que nous descendons assez bas. Le *Lancelot* en prose est alors répandu.

Des observations déjà faites [3] sur la date à laquelle le dernier des continuateurs en vers du poème de Chrétien, Manessier, a composé son œuvre, ont conduit à des résultats assez voisins. Manessier, dédiant son œuvre à Jeanne de Flandre, la présente comme régente de ce pays (*dame et maîtresse*) [4]. Jeanne a administré à deux reprises le comté de

1. Sur la pénurie des sources annalistiques pour le règne de Louis VIII, voy. l'Introduction de Petit-Dutaillis.

2. Cette émotion fut, d'ailleurs, assez lente à se dissiper, du moins dans la famille royale. En 1230 encore, certains croyaient, que le roi avait été empoisonné par le comte de Champagne. Voy. Petit-Dutaillis, p. 326-327.

3. F. Lot, *Étude sur le Lancelot en prose* (1918), p. 134 ; cf. dans la *Romania*, t. XLIX (1923), p. 436, note 2.

4. Le texte de ce passage est republié, d'après trois manuscrits excellents par M. Wilmotte, *La Part de Chrétien de Troyes dans la composition du plus*

Flandre, d'abord pendant la captivité de son premier mari, Ferrand de Portugal, fait prisonnier à Bouvines, le 27 juillet 1214, et relâché seulement le 6 janvier 1227 ; ensuite, après la mort de ce personnage (29 juillet 1233), avant qu'elle se remariât (1237) avec Thomas de Savoie. Or Manessier a connu et utilisé l'ensemble du *Lancelot-Graal* [1]. Le *corpus* est donc antérieur à 1237, peut-être même à 1227.

Le *terminus a quo* est plus difficile peut-être à déterminer. Un passage du récit du songe de Galehaut dans le *Lancelot* propre témoigne de la connaissance du *De naturis rerum* d'Alexandre Neckam, composé en 1211 ou peu après [2].

L'*Estoire*, le *Lancelot*, la *Quête* s'inspirent, à coup sûr, du *Joseph* en vers de Robert de Boron et de la continuation en prose de ce poème, attribuée, à tort ou à raison, à ce même Robert. Or le *Joseph* est postérieur à 1212-1214, date de la mort de Gautier de Montbéliard dont on parle au passé dans le *Joseph* [3], et le *Perceval* est encore plus récent.

---

ancien poème sur le Gral (*Bulletins de la classe des lettres... Académie royale de Belgique*, 1930, p. 117-118).

1. F. Lot, *op. cit.*, p. 135.

2. *Ibid.*, p. 186-187.

3. L'éditeur du *Joseph*, William A. Nitze, veut, dans son Introduction (p. VII-VIII), que Robert de Boron ait raconté son « histoire » à ou chez Gautier de Montbéliard, qui partit pour la croisade en 1201 (lire 1202). L'emploi du passé dans les vers où Robert parle de son propre ouvrage serait un exemple de l'usage qui consistait à rédiger au passé les épilogues et même les prologues des romans. L'observation est juste, mais s'applique-t-elle à notre cas ? Lorsque Chrétien, dans son *Cligès*, écrit : « De la fu li contes estrez Don cest roman *fist* Crestiiens », il use du passé narratif, si l'on peut dire. Mais quand Robert écrit : « A ce tens que je la retreis O mon Seigneur Gautier en peis qui de Mont Belyal *estoit* », il ne parle pas seulement de son poème, mais d'un personnage au passé. En outre, il invoque fictivement l'autorité ou s'autorise de la collaboration de ce personnage, comme l'ont vu G. Paris et d'autres. Tout cela donne à penser que Gautier de Montbéliard n'est plus de ce monde quand Robert de Boron compose son poème. Gautier mourut en Syrie, dans un engagement contre les Turcs, en 1212 ou 1214 (voy. mon *Lancelot en prose*, p. 132, note 6). Selon M. Wilmotte (*Le Roman du Gral*, p. 15) *Gautier en peis* signifierait *feu Gautier*. A moins d'admettre que *en peis* n'est qu'une cheville on ne voit pas d'autre explication possible. Ou encore *peis* est une cacographie dissimulant un nom de contrée.

Ce *Perceval*, à son tour, suit pas à pas une des continuations du *Conte du Graal* de Chrétien de Troyes [1], celle qu'on a mise, en ces dernières années, sous le nom de Wauchier de Denain [2].

Cette attribution vient d'être contestée par M. Wilmotte, pour de fortes raisons [3]. Néanmoins le vers où Wauchier est nommé [4], s'il ne le désigne pas forcément comme auteur, invoque du moins l'autorité de ce personnage. L'activité littéraire de Wauchier, est attestée en 1212 ou après cette date [5], peut-être même dès 1206 [6], et elle peut s'être prolongée jusque vers 1223-1230 [7]. L'invocation à l'autorité de Wauchier, auteur de quantité de traductions en français de vies de saints, pour garantir la véracité d'aventures romanesques souvent peu édifiantes, impliquerait qu'on n'a pas à redouter de démenti. Wauchier serait donc mort au moment où l'une des continuations de Chrétien de Troyes prononce son nom. La date de la

---

1. Gaston Paris, dans *Histoire littéraire de la France*, t. XXX, p. 27, et *Littérature française au Moyen Age*, § 59 ; Schorbach, introd. à son édition du *Parzifal* de Wisse et Colin, p. XXVIII ; F. Lot, *op. cit.*, p. 178, note.

2. L'auteur de cette attribution est Paul Meyer. Cf. ci-dessus l'article sur « Les auteurs du *Conte du Graal* », p. 119.

3. *Mémoire cité* plus haut. Cf. ci-dessus, p. 120.

4. Fac-similé du ms. Add. 36614, fol. 261 verso dans Wilmotte, *l.c.*, p. 118-119.

5. La série des traductions que renferme le ms. de Carpentras, a été entreprise à l'instigation de Philippe, comte de Namur, fils de Baudouin IX, comte de Hainaut et de Flandre. Dans le prologue il est parlé de lui au passé; il mourut en 1212. Voy. P. Meyer, *Hist. litt. de la France*, t. XXXIII, p. 261.

6. Il est plus que probable que la vie de sainte Marthe est de Wauchier. Elle fut entreprise à l'instigation de « ma dame » qu'on dit fille du feu comte de Flandre et empereur Baudouin (mort en 1206). On prie aussi pour l'âme de sa mère, si charitable envers l'Église (Marie mourut en Terre Sainte le 29 août 1204). Deux filles étaient nées de l'union de Baudouin IX et de Marie, Jeanne et Marguerite. « Ma dame » doit être la première, qui fut comtesse de Flandre de 1211 à 1244, et non la seconde, qui gouverna à partir de 1244 seulement et mourut en 1280.

7. Si Wauchier est vraiment l'auteur d'une histoire du monde jusqu'à César, composée pour Roger, châtelain de Lille de 1223 à 1230, comme P. Meyer a tendance à le croire (p. 289-290). L'attribution à Wauchier de ce texte anonyme demeure incertaine.

mort de Wauchier est inconnue et, comme la prolongation de son activité littéraire jusqu'à l'année 1223 (pour le moins), si elle est vraisemblable, n'est pas certaine, on voit que le nom de Wauchier, tout en confirmant les renseignements qui précèdent sur le *terminus a quo*, ne permet pas de le préciser. On sent bien toutefois que ces imitations et remaniements successifs (continuation du *Conte du Graal* crue de Wauchier, imitation de cette continuation par le *Perceval* en prose, lui-même inspirant le *Lancelot* en prose, qui, à son tour, fournit des noms à la continuation de Manessier) ont demandé, à coup sûr, un grand nombre d'années. Postérieur à 1212-1214, cet énorme ensemble a certainement occupé l'activité de plusieurs écrivains pendant au moins une vingtaine d'années. Aussi tendrais-je à abaisser la date d'achèvement du corpus *Lancelot-Graal* et à la placer plutôt vers 1230 que vers 1225. La complication et la maturité de cet œuvre extraordinaire se comprennent, d'ailleurs, mieux sous le règne de saint Louis ou de Louis VIII, que sous celui de Philippe Auguste.

On a cru pouvoir dater l'*Estoire*, qui ouvre le corpus du *Lancelot-Graal*, en s'appuyant sur un passage de la chronique universelle d'Hélinand [1]. On sait, en effet, que, sous l'année 718 ou 719, celui-ci donne quelques lignes où l'on trouve une analyse succincte du début de l'*Estoire*. La chronique se termine à l'année 1204. Est-ce à dire que l'*Estoire* soit antérieure à cette date ? Pas nécessairement, car un chroniqueur a le droit, pour des raisons de lui connues, de clore à une date importante une œuvre entreprise ou terminée longtemps après. Hélinand a prolongé sa vie jusqu'en 1229, pour le moins. L'*Estoire* peut donc être postérieure à 1204 et avoir été composée, puis répandue, à la fin du règne de Philippe Auguste, ou sous celui de Louis VIII. Tel est l'argument que j'ai invoqué [2] pour abaisser la date de ce texte. Cependant une forte objection contre cette opinion peut être tirée d'un passage où, sous l'année 1198, Hélinand parlant de la mort de Richard Cœur de Lion ajoute « post quem regnat frater ejus Johannes ».

1. Je l'ai reproduit avec les variantes de Vincent de Beauvais dans mes *Études sur le Lancelot en prose* (p. 136-137).

2. *Ibid.*, p. 137-138.

F. de Wulff [1], Douglas Bruce [2], qui ont attiré l'attention sur ce passage, veulent que le nom de Jean sans Terre étant au présent, la chronique ait été rédigée avant 1216, date de la mort de ce personnage. L'argument, qui semble péremptoire, est sans valeur pour M. Bloete. Dans son important mémoire, *Die Gralstelle in der Chronik Helinands* [3], il fait observer que ce présent est un présent narratif. Hélinand en use pour des personnages morts depuis longtemps. Quand il veut spécifier que la personne nommée vit toujours, il ajoute *modo*, ainsi pour Philippe Auguste (mort en 1223, le 14 juillet) [4]. Mais précisément en cet endroit, Hélinand remarque que depuis l'année 1113 jusqu'à l'an 26 du roi Philippe *qui modo regnat*, il n'a plus de guide, Sigebert de Gembloux lui faisant défaut. Il est évident qu'Hélinand écrit l'année 1113 (au l. 47), en 1204. C'est en cette même année que s'arrête son œuvre. La coïncidence ne peut être fortuite. Hélinand a bien terminé la composition de sa chronique en cette année 1204. On peut même préciser : il connaît la prise de Constantinople, qui est d'avril, mais il ne dit mot de l'élection de Baudouin de Flandre comme empereur, laquelle est du 16 mai. Ce dernier événement n'était donc pas encore parvenu à la connaissance d'Hélinand quand il posa la plume.

Il est difficile de ne pas donner raison à M. Bloete. Hélinand a bien terminé sa composition vers mai 1204. Conséquence : l'*Estoire* est antérieure à cette date.

Non ! Nul critique littéraire de nos jours ne consentirait, que je sache, à vieillir ainsi une composition que certains auraient plutôt tendance à trop rajeunir. Pour sortir du dilemne, M. Bloete fait une proposition hardie : ce n'est pas à l'*Estoire*, mais à un texte antérieur, peut-être latin [5], que fait allusion Hélinand. Il l'appuie des remarques suivantes : dans

1. Introd. à son édition des vers de la mort d'Hélinand, p. xxv.
2. Dans *Romanic Review*, t. III (1912), p. 185.
3. Dans *Zeitschrift für roman. Philologie*, t. XLVIII, 1928, p. 679-694.
4. *Ibid.*, p. 685.
5. « Es ist nicht ausgeschlossen dass die *Historia quae dicitur de gradali*, auf die Helinand anspielt, lateinisch abgefasst war » (p. 694). Hélinand dit le contraire : il espère retrouver l'original latin (qu'il soupçonne), mais le texte consulté par lui est français. Cf. p. suiv., note 3.

l'*Estoire* c'est le vendredi saint de l'an 717 après la Passion, pendant le service de ténèbres, que le Christ apparaît au pieux solitaire qui va transcrire, d'après un petit livre miraculeux, l'histoire du saint Graal. Chez Hélinand le solitaire compose le récit et c'est un ange qui lui apparaît. En outre, le chroniqueur aurait mis ce passage sous l'an 750, correspondant à 717 « après la Passion », s'il s'était inspiré de l'*Estoire* telle que nous la connaissons [1].

C'est ingénieux, rien qu'ingénieux. Le dernier argument ne vaut rien : l'expression « après la Passion » est couramment employée comme synonyme de « après la Nativité » [2]. Quant aux divergences entre Hélinand et l'*Estoire*, elles s'expliquent par le fait que le chroniqueur n'avait plus sous les yeux le texte qu'il analyse : il cite de mémoire ou plutôt il en parle par ouï-dire. Il nous rapporte que l'histoire du Graal ne se trouve qu'en français et seulement chez quelques grands, et il n'est pas facile de la trouver tout entière. Il n'a pu l'obtenir (en dépôt ?) de la complaisance de personne. Quand il aura réussi à se la procurer, il traduira en latin successivement les passages les plus vraisemblables et les plus profitables [3]. L'allusion à l'*Estoire*, et même à l'ensemble du cycle (*Lancelot-Graal*) qu'il est difficile de se procurer et qui ne se trouve que chez les grands seigneurs [4], saute aux yeux.

Le seul moyen d'en sortir, c'est d'admettre que le passage crucial constitue une addition. M. Bloete repousse absolument cette explication. Il objecte à M. Golther, qui a vu là une interpolation de basse époque, que ce passage figure chez Vincent

1. *Ibid.*, p. 684-687. [Dans un récent article, paru dans la *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, t. LV, 1931, p. 91-96, M. Bloete maintient son point de vue, mais sans arguments bien nouveaux à l'appui].

2. Voy. Giry, *Manuel de Diplomatique*, p. 90-91.

3. « Hanc historiam latine scriptam invenire non potui, sed tantum gallice scripta habetur a quibusdam proceribus, nec facile, ut aiunt, tota inveniri potest. Hanc autem nondum potui ad legendum sedulo ab aliquo impetrare. Quod mox ut potuero, verisimiliora et utiliora succincte transferam in latinum ». Ces deux dernières phrases (hanc autem nondum . . . in latinum) ont été sautées à dessein par Vincent de Beauvais.

4. Les mss. cycliques du *Lancelot-Graal* qui nous ont été conservés sont des exemplaires de luxe destinés à des maisons princières.

de Beauvais utilisant Hélinand en 1244. En outre, on y reconnaît tout à fait la manière d'Hélinand [1]. C'est incontestable.

Mais, si ce passage n'est pas une interpolation [2], au sens péjoratif du terme, il peut constituer une addition d'auteur. Sur le ms. original, elle devait avoir été portée en marge ou en interligne, ce qui explique qu'elle se trouve insérée entre un événement de l'année 720 et un événement de 719 raconté après le précédent [3].

Hélinand a pu faire cette addition à un moment quelconque de sa vie, entre 1204 et 1229/30 [4]. En conséquence, le passage de sa chronique inspiré de l'*Estoire* n'infirme pas plus les conjectures qu'on vient de formuler sur l'âge du *Lancelot* qu'il ne les confirme.

Ferdinand LOT.

---

1. *Loc. cit.*, p. 682-683.

2. Comme il consulta le ms. original à l'abbaye de Froidmont, Vincent de Beauvais aurait remarqué une différence de main s'il s'agissait d'une interpolation réelle. Or il fait précéder sa reproduction de l'avertissement : *Helinandus.*

3. Le passage sur l'histoire du Graal est inséré après la mention de la mort de saint Vulfrand à Saint-Wandrille, le 20 mars 720, avant celle de l'échec des Arabes devant Constantinople (en 719), précédée du mot *Beda*. Cette disposition a été reproduite dans le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais, l. XXIII, c. 147 (éd. de Douai, p. 950, col. 2). Elle existait donc bien sur l'original. Je suppose que l'addition, commencée en marge de l'année 719, a dû être poursuivie et terminée, en raison de son étendue, en interligne, dans un espace laissé libre entre les mentions de la mort de Vulfrand et du siège de Constantinople. C'est une vraie malchance que lorsque L. Delisle retrouva au séminaire de Beauvais le ms. d'Hélinand, le début du livre 45, où se trouvait le fameux passage, eut disparu. Voy. *Notices et documents publiés par la Société de l'histoire de France à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation* (Paris, 1884), p. 141-154.

4. Hélinand prêta son ms. à Guérin, évêque de Senlis qui en égara plusieurs cahiers (voy. mes *Études sur le Lancelot en prose*, p. 137). Guérin mourut le 18 ou le 19 avril 1227. Mais il ne s'ensuit pas que l'addition d'Hélinand sur le Graal soit antérieure à cette année, car rien ne prouve que l'évêque de Senlis ait eu en mains plus que les 44 premiers cahiers de la chronique qu'il perdit. Même s'il a eu l'ensemble, il a rendu, en tout cas, les cahiers 45 à 84 que Vincent consulta à Froidmond, en 1244. Par suite, Hélinand a pu exécuter son addition aussi bien après 1227 qu'avant cette année.

AUTOUR DU SAINT GRAAL

A PROPOS DE TRAVAUX RÉCENTS

II

Les Rites Eucharistiques chez Robert de Boron et Chrétien de Troyes.

M. Eugène Anitchkof, continuant ses recherches sur la formation de la légende du Graal, consacre sa dernière étude, parue ici même [1], à l'examen des cérémonies rituelles dans les versions les plus anciennes.

Fidèle à sa méthode, il pose le problème simultanément sous différentes faces, malgré les contradictions qui peuvent en résulter. A chaque pas, il mêle au catholicisme médiéval de nos romans, dont lui-même reconnaît l'origine chrétienne, tantôt l'esprit liturgique grec, tantôt la religion manichéenne, prise dans toute son ampleur, depuis le temps de saint Augustin jusqu'aux Cathares du XIII[e] siècle. Une mise au point s'impose, d'autant plus que les matériaux hétérogènes employés à cette construction d'ensemble manquent parfois de solidité. Nous reprendrons donc ici tout le problème, vu sous l'angle théologique et plus particulièrement liturgique.

A) Le Joseph d'Arimathie de Robert de Boron.

C'est par Robert de Boron que M. Anitchkof commence son exposé, assignant, dans l'ordre chronologique, le même rang au *Joseph d'Arimathie* en vers (ou *Roman du Graal*) qu'au *Perceval le Gallois* de Chrétien de Troyes, et même qu'au *Perles-*

1. *Le Saint Graal et les rites eucharistiques* (*Romania*, t. LV, 1929). V. aussi dans l'*Archivum Romanicum* (1929), *L'ascensione del S. Graal*, où l'auteur reprend et résume ses idées sur la question.

vaus, dont la date reste contestée [1]. Il est vrai que la filiation des romans du Graal n'intéresse pas notre critique, de son propre aveu [2]. La question cependant ne saurait nous laisser tout à fait indifférents. Passons.

1. *Mystique trinitaire.*

Dans le *Joseph d'Arimathie* de Messire Robert, récemment reédité par les soins de W. Nitze [3], M. Anitchkof croit trouver « la forme la plus ancienne de l'Eucharistie ». De cette œuvre, d'une importance capitale, insuffisamment étudiée encore en son fonds, notre critique ne donne qu'une très brève analyse, « d'après Paulin Paris » [4]. Elle méritait mieux assurément. Et dans les quelques pages qu'il lui consacre, M. Anitchkof n'a pas essayé de saisir le nerf de tout

1. Nous laissons volontairement de côté le *Perlesvaus*, œuvre que nous persistons, malgré son dernier éditeur, W. Nitze, à considérer comme un tardif *rifacimento*.

2. Il y a aujourd'hui chez certains critiques une tendance à rapprocher chronologiquement le *Joseph* de R. de B. du conte de Chrétien. Pourtant il ressort clairement des vers, si souvent cités, de la fin du poème, que le protecteur de Robert, le comte Gautier de Montbéliard, *en peis*, n'était plus de ce monde lors de la rédaction du *Joseph* : parti pour la Terre Sainte en 1212, il était mort en Asie Mineure, entre 1212 et 1214. L'œuvre de notre poète ne fut donc pas achevée avant cette date, peut-être après. V. sur cette question F. Lot, dans son *Étude sur le Lancelot en prose* (Paris, Champion, 1918), Nitze, Introd., M. Wilmotte, *Le Roman du Gral*, Introd., p. 15. W. Golther (*Parzival und der Graal*, Stuttgart, 1925) persiste, néanmoins, à croire que R. de B. écrivit son roman *avant* 1212. Il semble plausible d'admettre, par ailleurs, que Robert ait accompagné son ami et voisin en Orient, et y ait connu quelque légende apocryphe se rattachant au Graal. En tout état de cause, l'œuvre n'a pas jailli d'un seul jet, mais est le fruit d'une lente gestation. Le « livre » dont l'auteur nous parle comme de sa source a été sûrement repensé, retouché par lui.

3. *Le roman de l'Estoire dou Graal*, Paris, Champion (Classiques français du moyen-âge), 1927. Pour éviter toute confusion, nous préférons garder à l'œuvre de Robert de Boron l'ancien nom de *Joseph d'Arimathie*, donné par Hucher et Weidner.

4. Rien en général n'est plus imprécis, parce qu'incomplet, que les analyses de Paulin Paris. Autrefois elles ont rendu d'appréciables services, mais on n'en a guère besoin aujourd'hui avec les éditions nouvelles de tous les « Romans de la Table Ronde ».

le récit. Or déjà Heinzel [1], érudit sagace et sûr, avait senti et relevé depuis longtemps que le *Joseph d'Arimathie* était, d'un bout à l'autre, « le roman de la benoîte Trinité ». Idée qui, malheureusement, n'a jamais été reprise par la suite, bien que tout la confirme, et qui devrait être développée, approfondie théologiquement. Nous sommes étonnés que M. Anitchkof, qui s'est penché avec tant d'attention sur le concept trinitaire dans l'*Estoire* et la *Queste*, n'ait pas songé à chercher là quelque chose pour sa thèse joachimite [2]. Il y aurait trouvé, d'ailleurs, une tendance directement opposée à cette dernière, plus encore que dans les romans en prose. Quant à nous, il nous paraît impossible, en abordant le *service* du Graal dans Robert de Boron, d'oublier le « secret des trois vertus », qui en est l'âme [3], secret qui se cache dans les profondeurs du « saint vaisseau ». Car le Graal est ici, exactement comme dans la *Queste*, le symbole de la grâce, de la grâce-rédemption par laquelle se révèle le mystère du Dieu un et trine : du Père invisible et incognoscible, qui « a tout formé » et qui envoie son Fils pour sceller la Nouvelle Alliance par le sang du sacrifice volontaire ; de ce Fils, éternel Médiateur entre les deux mondes, le créé et l'incréé, lui-même centre rayonnant de la Trinité consubstantielle ; du Saint-Esprit enfin, messager du Verbe, émis par son souffle, vivant organe de la grâce, par l'Église des sacrements. Et, triomphant leitmotif, « les trois ne font qu'un ».

Tout cela est dit expressément dans notre roman, non certes

1. *Ueber die französische Gral Romane* (*Denkschriften* de l'Académie de Vienne, 1892), p. 82 et suiv.

2. Sans doute M. A. pourrait objecter qu'il n'a voulu examiner dans sa dernière étude que les « rites eucharistiques », sans plus. Mais, à notre avis, c'est là précisément que gît l'erreur : tout se tient chez R. de B., tout le « rituel » repose sur l'idée-maîtresse de la Trinité toujours présente, idée qu'on ne peut arbitrairement éliminer et qu'il faut tout au moins examiner.

3. Nous sommes assez surpris de lire dans l'Introduction du dernier éditeur de notre roman que « le Graal est pour peu de chose » dans la première partie du récit et qu'il entre en scène « d'une façon quasi fortuite » (au vers 395). M. Nitze n'a donc pas vu que ce long début n'est qu'un prélude au thème central du Graal, exactement comme toute la préhistoire du peuple élu n'est qu'une préparation à la venue rédemptrice du Christ ? Et dans ce prélude on nous enseigne déjà « en quantes mennieres nous racheta Diex nostres Peres ». (v. 89-90). Dès le début, Robert a pris position.

en langage d'école, mais sous une forme simplifiée, accessible à tous, avec parfois d'étonnantes résonnances, d'obscurs sous-entendus, qui pourraient même faire croire à une gnose chrétienne... Et toujours le Graal, calice du sang divin, du sang rédempteur où afflue la grâce, est considéré comme le siège même du mystère, comme l'habitacle de l'indivisible déité. Heinzel a donc eu le droit d'écrire : « Cette présence réelle de la Trinité dans le Graal, l'auteur l'illustre de la manière suivante : la divinité qui répond de l'intérieur du Graal est désignée tantôt comme étant Dieu le Père, tantôt comme Dieu le Fils, tantôt comme Dieu le Saint-Esprit » [1]. De même, ajoute l'auteur, l'identité du Christ avec toute la Trinité est constamment relevée. Remarque éminemment juste. A l'appui de son affirmation, Heinzel cite les paroles de Joseph, qui instruit Vespasien et promet le salut aux Juifs à une condition expresse :

S'il vuelent croire au Fil Marie,
Qui sires est de charité :
C'est en la sainte Trinité
Ou Pere, ou Fil, ou Saint-Esprit (v. 296-9).

On ne saurait être plus explicite. Plus fréquente et plus intime encore apparaît une certaine identification du Saint-Esprit avec le Christ dans notre poème où l'un est comme inséparable de l'autre, davantage même que dans la *Queste*.

La justification dogmatique d'une telle conception se trouve déjà dans la doctrine des Pères. Ainsi Jean Chrysostome dira, en commentant l'Épître aux Romains : « Le Saint-Esprit ne peut être présent sans que le Christ ne le soit avec lui : car où il y a une personne de la Trinité, là même est la Trinité tout entière » (*Nom.* 13 in *Ep. ad Rom.*). C'est là une vérité catholique fondamentale qui, bien comprise, n'a rien à voir, disons-le tout de suite, avec des tendances modalistes, voire hétérodoxes. C'est le Fils qui possède, qui transmet la grâce du Père et qui prépare la Pentecôte.

De son côté, le Saint-Esprit, qui communique directement avec l'âme humaine et lui appose, en la régénérant, le sceau de la ressemblance divine, a pour mission particulière de la rendre

1. *Loc. cit.*, p. 87.

participante de la vie glorieuse. Le principe de cette vie fut apporté sur terre par le Christ qui, de par son Incarnation et sa Résurrection, la rendit accessible, en puissance au moins, à l'homme, au premier Adam déchu. Et l'Esprit Consolateur, c'est toujours le *don* du Fils. Les deux personnes de la Trinité ne peuvent être disjointes dans leur action commune, car elles accomplissent de concert la même œuvre. Par la voie du sacrifice, des sacrements, de l'amour hypostasié, l'une amorce et l'autre achève la destinée surnaturelle de la créature : l'union ultime avec Dieu, avec le Père, le Fils et l'Esprit-Saint, dans les siècles des siècles. Tel est bien l'enseignement, embryonnaire sans doute, mais suffisamment clair, pour qui sait le comprendre, enseignement donné par le Seigneur en personne à Joseph, lorsqu'il le visite dans son cachot. Là il lui « baille » l'écuelle avec son précieux sang, là il lui révèle le mystère de la Passion renouvelée sur l'autel. Il promet enfin, à l'expresse condition d'une foi parfaite dans les trois Personnes « dont chacune est entière » et en Celle qui porta « le Fil Dieu », — *la joie pardurable*. Et le signe même de cette joie anticipée sera la présence du Saint-Esprit, comme guide et conseiller, ici bas, sceau de l'élection spirituelle, onction de la grâce par le Graal.

2. *Le « Service » du Graal.*

a) *L'Eucharistie et les agapes.* — De cette pensée mystique, lentement mûrie au sein du christianisme antique et médiéval, et que nous n'avons qu'effleurée, M. Anitchkof ne veut rien savoir. Dans le *service* du Graal, instauré par Joseph sur l'ordre du Maître, service dont le caractère si particulier a troublé plus d'un chercheur, il se refuse à voir autre chose que le souvenir pur et simple des anciennes *agapes*, que lui-même identifie, tout à fait arbitrairement, avec l'Eucharistie. Reprenant à son compte, sans l'appuyer d'un seul argument nouveau, l'hypothèse, battue en brèche depuis longtemps, du regretté Jean Réville [1], notre critique nous renvoie à un texte — tronqué —

1. *Origines de l'Eucharistie*, Paris, 1908. Voir la réfutation de cette thèse périmée dans le livre de Mgr. Battifol, *L'Eucharistie*, Paris, 1913 (2e éd.). Déjà l'éminent romaniste et folkloriste russe Wesselofsky, dans un de ses derniers mémoires (*Archiv. f. slav. Philologie*, 1901 p. 340), distinguait

de Justin Martyr, cité de seconde main et qui prête à discussion. En effet le double et intégral témoignage du philosophe païen converti, corroboré par les lettres d'Ignace d'Antioche, aboutit à une conclusion opposée, vers laquelle incline la majorité des historiens de nos jours : d'une part, le repas fraternel pris en commun, et de l'autre l'*aliment eucharistique*, la nourriture incorruptible qui est le sang et la chair du Seigneur, distribuée aux initiés seulement, c'est-à-dire aux baptisés [1]. Et n'est-ce pas la communion-sacrement que nous trouvons comme gravée dans les monuments figurés du IIe et du IIIe siècle, dans les inscriptions de l'Epitaphios d'Abercius et des pierres d'Autun et de Modène ?

Quelle que soit, du reste, la solution adoptée par l'exégèse contemporaine d'un problème, qu'on ne saurait trancher à la légère, il est tout à fait évident que « l'agape comme synonyme de l'Eucharistie » était inconcevable pour les croyants du Moyen âge *orthodoxe*. Aussi M. Anitchkof se retourne, comme il l'a

---

nettement entre les Agapes et l'Eucharistie, « à laquelle elles étaient rattachées et qu'elles précédaient ».

1. *Apologie*, LXV-LXX ; *Dial. avec Tryphon*, XLI, LXX, CXVII. La tendance domine aujourd'hui chez les sociologues, historiens des religions, à l'encontre de l'école protestante libérale d'hier (désavouée en partie par Harnack lui-même), d'accentuer le caractère *magique* du sacrement primitif des chrétiens. On met en relief ses affinités avec les mystères d'Orient. (Voy. les travaux de Loisy, Bousset, Reizenstein, et Farnell, plus encore ceux de Döllinger, Anrich, Wöbbermin.) Du côté catholique, on travaille aussi à rapprocher, à un tout autre point de vue bien entendu, les mystères païens du mystère chrétien qui en serait l'achèvement. Voir l'étude du Bénédictin Odo Casel : *Die Liturgie als Mystarienfeier* (*Ecclesia Orans*, IX). Pour le problème qui nous intéresse, une excellente mise au point a été faite dans l'article *Agapes* de Dom Leclercq (*Dict. d'Archéol. et de Lit. chr.*). Quelques-unes de ses conclusions s'imposent et doivent être résumées ici. A l'âge apostolique, l'*agape* est un repas qui accompagne la *fraction du pain* ; elle est un souvenir du banquet pascal des Juifs, qui servit de cadre à l'institution de l'Eucharistie par Jésus. Ignace d'Antioche distingue déjà entre « présider l'Eucharistie et faire l'agapè ». A la fin du IIe siècle, l'agapè est devenue un *mémorial* de l'eucharistie, elle-même mémorial de la mort du Christ, et *la précède toujours*. Ce dernier point est à retenir. A propos d'Ignace d'Antioche, n'a-t-on pas prononcé le mot de « rite magique » ? Cf. Wernle, *Die Anfänge des Christentums*.

fait trop souvent déjà, vers l'hérésie régnante, sonnant le ralliement de tous les proto et néo-Manichéens. Mais là encore le terrain se dérobe sous ses pieds et les contradictions surgissent. D'abord notre critique nous dit, et avec raison, que « les agapes en pleine vigueur chez les cathares et patarins étaient le seul rite liturgique admis par eux ». Puis, remontant le cours des âges, il fait appel à un renseignement de saint Augustin, puisé dans le livre de M. Alfaric, *L'évolution intellectuelle de saint Augustin*, pour nous assurer que la « théologie manichéenne manquait de précision sur ce point ». Cela nous surprend d'autant plus que nous ne trouvons rien de semblable aux passages indiqués de saint Augustin, interprétés par M. Alfaric. Dans une importante note (p. 132), cet auteur pose et résout très nettement en effet la question de la pseudo-eucharistie manichéenne, dont il croit trouver les principes dans les *Acta Thomae*.

Mais, à vrai dire, le manichéisme originel n'a rien à voir ici : seul nous intéresse celui, très évolué et parfaitement cohérent, des XII^e^ et XIII^e^ siècles. Or à cette époque, l'attitude des Cathares (Albigeois) n'a rien d'ambigu [1]. Nous savons que, repoussant comme leurs ancêtres l'incarnation d'un Dieu, ils tournaient ouvertement en dérision le sacrement catholique, qui en est l'expression même [2]. Tous les textes du temps en font foi. Néanmoins, M. Anitchkof déclare sans hésiter, en parlant des Cathares : « Ceux qui observaient le rite eucharistique le faisaient à leurs agapes conformément à la description

1. Déjà Schmidt, dans son livre devenu classique, *Histoire des Albigeois*, insère dans sa liste des caractères essentiels du catharisme *primitif*, « le refus de croire à la présence de Jésus-Christ dans la sainte Cène » (t. I, p. 273). Le même refus se retrouve, plus accentué si possible, chez ses descendants lointains. Or une telle attitude est plus caractéristique encore au Moyen âge où le sacrement de l'autel a pris toute son importance.

2. On connaît l'objection des hérétiques à l'usage du *vulgus* contre la présence réelle, objection relevée par Bernard Gui : « Comment le corps du Christ résiderait-il vraiment dans l'hostie ? Même à supposer qu'il égalât la plus haute montagne, les chrétiens l'auraient déjà mangé tout entier ! » (Voy. *Manuel de l'Inquisiteur*, éd. par G. Mollat, dans les *Classiques de l'Histoire de France au moyen âge*, 1926, v. I, p. 23). Et les « Bonshommes » ne tarissaient pas d'injures, de railleries, selon le même témoin bien informé, sur le sacrement « grossièrement matériel » du corps et du sang. Eux-mêmes n'entendaient les paroles de l'Institution qu'allégoriquement.

de Robert de Boron » (p. 178). La gravité d'une telle accusation, portée contre l'un des plus « spirituels » interprètes de notre légende, semble ne pas avoir échappé à M. Anitchkof, qui, aussitôt après, ajoute : « Le roman de Robert de Boron n'est nullement une œuvre manichéenne ». Nous n'en doutons pas, mais tout cela nous paraît franchement contradictoire et inquiétant. Il nous faut donc établir une comparaison, à peine ébauchée par notre critique et que nous voulons complète, exhaustive, entre les deux *rites* en présence.

Que trouvons-nous d'abord dans la cène cathare ? Une *fraction de pain*, décrite en détail dans un texte du XIII^e^ siècle, publié par Ch. Molinier [1] et résumé succinctement dans le *Manuel de l'Inquisiteur* de Bernard Gui [2]. Le pain, béni par les *perfecti* et appelé « pain de la sainte oraison » ou « signé », était distribué, après récitation du *Pater*, aux *credentes* réunis, puis mangé, avec un silencieux recueillement, par toute l'assistance. Cette cérémonie rappelle, en effet, l'agape des premiers siècles, en tant que repas fraternel pris en commun, mais nullement l'Eucharistie, car il n'implique, cela va de soi, aucune croyance en la Présence réelle. La coupe de vin y manquait aussi, ce qui mutilait singulièrement le repas fraternel ; cela, dès les premiers temps de la secte ou religion manichéenne [3]. De même le

1. *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 3^e^ série, t. XIV, 1880.

2. Voir l'éd. Mollat.

3. Puisque M. A. tient essentiellement à rattacher les néo-Manichéens à leurs ancêtres, rappelons que l'usage de s'abstenir du vin avait poussé ces derniers au temps où, pour dissimuler leur hérésie, ils participaient à la communion chrétienne, à *s'abstenir du calice*. Et c'est pour dépister leur ruse que les papes Léon le Grand et Gélase I^er^ (au V^e^ siècle) exigeaient de tous les fidèles la communion *sous les deux espèces*. (V. Thalhöfer et Eisenhöfer, *Handbuch der Kathol. Liturgik*, t. II, p. 350). L'historien des Cathares, Schmidt, qui avait déjà relevé ce fait, l'explique par l'aversion des proto-Manichéens pour le fruit de la vigne, mais il avoue ne pas comprendre le refus de bénir le vin aux agapes cathares médiévales. Il nous semble, que, en plus d'une fidélité possible à l'antique coutume, il y avait là encore une répugnance, comme instinctive, à se rapprocher du vrai sacrement de l'autel : le sang du Christ, répandu pour la rémission des péchés et représenté par le Calice, éloignait les hérétiques aussi irrésistiblement qu'il attirait les catholiques. Quelle qu'en soit la raison, le fait reste certain : la cène manichéenne est toujours incomplète. Elle ne se rapproche qu'à ses origines de

poisson, figure antique du Christ Sauveur, dont nous reparlerons encore, ne s'y trouve guère, bien que M. Anitchkof paraisse supposer le contraire (v. p. 177-8). Le pain, accompagné d'*eulogies*, est en réalité l'unique élément de la cérémonie cathare, ajoutons, le pain *consommé*. Il y a là, en effet, comme une infraction bizarre à l'intransigeance habituelle des hérétiques Le pain, produit naturel, aurait dû être, par cela même, suspect à ces dualistes, ennemis nés de toute chose créée, visible. Or non seulement ils le bénissaient, mais cette bénédiction se rattachait plus étroitement à l'acte, pourtant bien matériel, de la manducation ! Toujours est-il que les Cathares ne pouvaient voir là que le simple signe d'une union commémorative avec le Christ qu'ils adoraient « en esprit ». M. Anitchkof doit le reconnaître, puisqu'il nous parle lui-même de la doctrine docète des Purs qui n'admettaient pas un Dieu fait homme et mort sur la Croix. Donc cette *fractio panis*, qui n'a aucun caractère mystique, ne peut un seul instant être considérée comme un sacrement. Seul le *Consolamentum*, qui réunit, comme on le sait, plusieurs des sacrements de l'Église catholique — le baptême, la confirmation et l'ordre — a droit de prétendre à ce titre.

b) *Robert de Boron et le Sacrement.* — Étudions maintenant le *service* du Graal de Robert de Boron, étudions-le d'abord en lui-même, car il en vaut la peine et pose plus d'un problème devant la critique. Toute la mise en scène en est réglée d'avance, et dans tous les détails, par une autorité supérieure. C'est la voix du Saint-Esprit, qui instruit Joseph suppliant le Seigneur de mettre fin aux souffrances de ses compagnons et d'en révéler la cause secrète. Une table nouvelle doit remplacer celle de la dernière Pâque chez Simon le Lépreux, avec — entre Joseph et son beau-frère Bron, assis à sa droite — le siège vide de Judas [1]. Au centre de la table-autel, le Graal, recouvert d'une

---

certaines sectes chrétiennes primitives où le vin de la communion était remplacé par de l'eau pure. (Voy. Alfarric, *S. Augustin*). Au Moyen âge, rien que le *Benedicite* sur le pain sec. Cela nous ferait plutôt penser aux « eulogies », succédané de la Communion dans l'Église ancienne. (Voy. p. 195 de la présente étude).

1. On se souvient que dans le cycle en prose du Graal le « siège péril-

« touaille », contient le sang du Christ, mort et ressuscité en gloire, le sang pieusement recueilli par le disciple d'Arimathie. Enfin, lui faisant pendant, non pas, ainsi qu'on s'attendrait, le pain, mais un *poisson* pêché par Bron, le futur Roi-Pêcheur : l'*ictys Sôter*, qui est Jésus-Christ lui-même. Déjà dans l'art des catacombes, le poisson qui sort des flots, don de vie naissante, symbolise, on le sait, ce gage de l'immortalité : l'Eucharistie [1]. Symbolisme dont la source remonte au miracle évangélique de la multiplication des pains et des poissons, reproduit d'ailleurs plus tard (pour les pains seulement) dans l'*Estoire* en prose, elle-même inspirée de Robert de Boron. Ici il prend une forme et une signification très spéciale.

La critique n'a pas encore jusqu'à présent mis en lumière cette particularité de notre récit qui nous paraît de la plus haute importance : la substitution aux espèces, dans le « service » du Graal, de la matière vivante du sacrifice. Car chez Robert de Boron, ce ne sont pas, comme dans le vrai *mysterium fidei*,

---

leux » est celui de Christ lui-même, ce qui paraît plus conforme à la haute dignité de ce lieu vide qui ne pourra être occupé que par le héros prédestiné.

1. Dans les peintures des Catacombes du IIe et IIIe s., on voit des pains avec un poisson représenté sur chacun d'eux. Le poisson ici étant Jésus (d'après l'anagramme du nom grec), le pain n'est que l'*apparence* sous laquelle il se cache. On y trouve aussi un panier tressé (*canistrum vineum*) contenant et le pain et le vin eucharistiques et porté sur le dos d'un poisson. Mais, dans la célèbre inscription d'Autun de la même époque, le poisson est lui-même un mets eucharistique. En effet, on y lit ces paroles : « Reçois l'aliment doux comme le miel du Sauveur des Saints. Mange à ta faim, tu tiens le poisson dans tes mains » (cité d'après Batiffol, l'*Eucharistie*, p. 184). Signalons ici, à titre de curiosité, que Wesselofsky, dans son mémoire rappelé déjà par nous, *Ueber die Heimat der Legende vom heil. Gral*, voulait identifier le Graal de R. de B. avec le *canistrum* des fresques anciennes, mentionné par saint Jérôme. L'hypothèse, pour être ingénieuse, n'a jamais convaincu personne, semble-t-il. Relevons seulement que, pour appuyer cette hypothèse, Wesselofsky nous rappelle que dans l'*Estoire* (*Grand Saint Graal*), les anges, à la fin de la Liturgie divine dans l'arche, remettent le calice et la patène de la messe *à l'intérieur* du Graal. Mais cela rapprocherait plutôt le Graal d'un tabernacle où l'on renferme le *Sanctissimus*. Voy. là-dessus l'étude suggestive de Miss Rose J. Peebles, *The Legend of Longinus*, Baltimore, 1911 (append. 2), à laquelle nous aurons l'occasion de revenir plus d'une fois, et le présent article, p. 186, en note.

le pain et le vin qui se transforment en chair et en sang, mais le sang même de l'Agneau, répandu pour le salut du monde et recueilli tout chaud sur le Calvaire, mais l'Homme-Dieu à travers la « figure » transparente du poisson qui est le *vere panis filiorum* [1]. Réalisme mystique saisissant et dont les conséquences multiples ne se dévoilent que peu à peu. L'Eucharistie est une incarnation perpétuelle, une sanctification de tout le sensible.

Précisément à cause de cette donnée immédiate, nous ne pouvons reconnaître dans le rituel du Graal l'image exacte du sacrement de l'autel, annoncé solennellement par le divin Maître : ce n'en est que la « senefiance ». Prototype ou idée, au sens platonicien du mot, signe de la participation à la vie divine dans la grâce sacramentaire.

Par là s'explique encore ce phénomène singulier, laissé trop longtemps dans l'ombre : la nature purement spirituelle de ce banquet mystique où rien ne se consomme. Il se rapproche ainsi de la communion *per visionem*, dont l'idée était très répandue au Moyen âge, précisément dans la période qui nous occupe et surtout entre 1230 et 1246.

Le point de départ de cette dévotion au Saint-Sacrement contemplé se trouve dans la conviction que les justes sont entraînés par là à une charité plus vive. *Le Héraut de l'Amour divin* de la grande moniale de Helfta, sainte Gertrude, nous parle « d'augmentation de joie et de mérites « lorsqu'on regarde l'Hostie avec foi ». Bien que relativement tardives (fin du XII[e] s.), ces *Révélations* célèbres ont pu contribuer à propager l'idée et la pratique d'une telle communion. Naturellement, il y a eu excès et abus, si bien que les théologiens ont dû freiner vigoureusement. Déjà un saint Bonaventure proteste, avec d'autres maîtres de l'heure, contre la prétendue supériorité de la *manducatio per visum* sur la *manducatio per gustum*. Cependant de grands esprits, sans jamais aller jusqu'à de pareilles exagérations, trouvaient, tels le Franciscain Alexandre de Halès, et le Domi-

1. Cela est vrai de presque toutes les versions de notre légende, à l'exception des derniers romans en prose où le Sacrement de l'autel apparaît pleinement constitué. Chez R. de B. nous assistons à sa naissance. Son idée profonde est l'idée même de l'Eucharistie qui doit incorporer aux hommes le ferment divin de la Rédemption.

ni cain Albert le Grand, une analogie entre la contemplation et la consommation de l'hostie. Et le même Docteur Séraphique reconnaît, malgré sa sage réserve, qu'il y a là une *visitatio vocalis*, sorte d'appel du Christ aux fidèles, dans le rayonnement de son corps offert [1]. Le service immatériel du Graal ne serait-il pas apparenté à tout ce mouvement d'idées ? Cela nous paraît tout à fait vraisemblable, sinon certain [2].

Plusieurs critiques ont observé, non sans raison, que cette réunion autour d'une table, à laquelle ne trouve place que la compagnie des élus, doit procurer aux convives, en plus du contentement de l'âme, le plein rassasiement des corps. Il est en effet spécifié qu'avant l'institution de ce « service », devenu par la suite quotidien, les membres de la jeune communauté, dirigée par Joseph et son beau-frère Bron, se mouraient tous d'inanition, le courroux divin pesant sur les pécheurs.

Nulle part cependant il n'est soufflé mot d'un aliment réel, distribué par le Graal, d'une manducation quelconque [3]. La

1. Au Moyen âge la communion était peu fréquente. Le gros des fidèles n'en tenait que plus à l'élévation.

2. L'abbé Dumontel, dans sa thèse *Le désir de voir l'Hostie* (Paris, 1926), à laquelle nous empruntons les renseignements ci-dessus, mentionne en passant les romans du Graal. Lui aussi est frappé par certaines ressemblances, mais hésite à conclure, sous prétexte que la diffusion de la légende ne se rapporte qu'au début du XIII[e] s. Voy. aussi Ad. Franz, *Die Messe im deutschen Mittelalter*, Fribourg, 1902, p. 103-4, et Thurston, *The blessed Sacrament and the Holy Graal* (*The Month*, déc. 1907). A nous, la parenté des tendances paraît évidente, sans que l'on puisse la pousser trop loin. D'abord il y a dans le *Joseph* comme une substitution du sang au corps divin, puisque c'est le « vaisseau » qui est contemplé, non l'hostie, ici inexistante. Et puis, ainsi que nous venons de le voir, chez R. de B. nous n'avons que la préfiguration du sacrement, non le sacrement lui-même. Par ailleurs, souvenons-nous que dans le *Parzival* de Wolfram d'Eschenbach la vue du Graal confère à tout croyant « force et rajeunissement ». Dans le même roman il est déclaré par l'ermite Tefrezent que celui qui, de ses yeux corporels, aura contemplé l'hostie, apportée sur la pierre du Saint Graal, ne pourra ce jour-là mourir. Or l'objet de cette croyance, très populaire au Moyen âge, comptait parmi les « fruits de la Messe ». Cf. Ad. Franz, *Die Messe im deutschen Mittelalter*. Elle n'a donc rien de celtique, comme le veulent R. S. Loomis et J. S. Lindsay (*Roman Foschungen*, t. XLV, 1931).

3. C'est dans d'autres versions de la légende que le Graal apparaît comme

faim semble miraculeusement apaisée par la seule grâce émanant du Graal, par la grâce nourricière du Saint-Esprit qui soutient et abreuve les enfants de sa dilection. N'est-ce pas ainsi que fut conservé en vie, des années durant, Joseph lui-même dans son cachot ? Pareillement encore, dans la *Queste*, Galaad, Perceval et Bohort en la prison du roi félon de Sarras. En plus la grâce opère directement, instantanément, d'une façon comme inexorable, par sélection et don de discernement. Et on pourrait déjà presque dire qu'elle agit *per opere operato*.

c) *La grâce du Graal*. — Ceux qui n'ont pas pu s'asseoir au *convivium* du Graal n'ont qu'à s'éloigner : leur péché les excommunie, péché de luxure, c'est-à-dire d'appétit charnel, qui empêche la *sanctificatio ineffabilis*. Il ne semble pourtant pas qu'ils soient menacés de succomber à la faim, nonobstant leur exil volontaire. Le faux apôtre Moïse, qui reste et s'acharne, par orgueil et envie, à réclamer sa part des délices goûtées par ses compagnons, confirme l'impression. Joseph est obligé de lui expliquer avec douceur le caractère spécifique de ce don, librement accordé par Dieu à qui et comme il lui plaît.

Aucun doute là-dessus : la grâce du Graal dans notre *Joseph* est une chose purement spirituelle, transmise mystérieusement à ceux et à celles qui en sont dignes par l'intégrité de leur

---

distributeur de mets réels. D'abord chez le continuateur anonyme de Chrétien (Gauvain au château du roi-Pêcheur, Potvin, II, p. 367). Dans l'*Estoire*, qui s'inspire visiblement de R. de B., les rangs que Joseph parcourt avec le Graal se remplissent aussitôt de plats délectables. Là encore, comme pour le « service » du Graal à Camalot au début de la *Queste*, on peut se demander s'il ne s'agit pas de nourriture immatérielle, le mot « viandes » n'étant ici qu'une métaphore. Pour notre *Joseph*, cela est certain, et déjà Birch-Hirschfeld, qui ne manquait pas d'heureuses intuitions, l'avait dit expressément : « Der Genuss, den der Graal den unter Tafel sitzenden zu Teil werden lässt, ist ein rein geistiger, von unvergleichlichen Süssigkeit (*Die Sage vom Graal*, p. 215). S'il s'agissait d'une nourriture réelle, comment Petrus aurait-il pu demander à ceux qui ne sont pas assis au « mengier » :

Povez vous sentir ne savoir
Riens de ce bien que nous sentons ? (v. 2576-7).

Le fait que dans les deux plus anciens textes où il est question du Graal, Chrétien de Troyes et Robert de Boron, le Graal n'est pas un « nurishing vessel » suffit à ruiner l'hypothèse de certains celtistes, qui voient en lui un chaudron magique — ou d'une corne d'abondance (Voy. R. S. Loomis, *loc. cit.*).

croyance, par la rectitude de leur vie morale. On ne peut voir le Graal que par la foi et la pureté. C'est là l'exigence première posée comme condition du salut, comme promesse de béatitude. Sans cette condition préalable, nul espoir d'être prédestiné à la joie éternelle. Donc coopération de la volonté à l'œuvre salvifique. Dans cette doctrine d'un optimisme vigoureux la part de Dieu est immense pourtant.

Ce mot de « grâce » revient à chaque page de notre petit roman, surtout dans sa seconde partie, vraie histoire du Graal rédempteur. La grâce est le complément naturel — dans l'ordre surnaturel — de cette notion du Dieu trine proclamée, explicitée, tout le long du récit, et qui en fonde les assises mêmes. C'est bien ce Dieu qui la donne, de par le Fils, devenu homme en assumant notre chair. Les heureux mortels visités, enivrés par la grâce qui les abreuve, la célèbrent, tout frémissants d'émotion :

> .....Cuers ne pourroit
> A pourpenser ne soufiroit
> Le grant delit que nous avuns
> Ne la grant joie en quoi nous suns... (v. 2609-11).

Et ces propos, tellement significatifs, nous en rappellent d'autres, si proches d'eux par l'esprit, et qui en sont comme le prolongement indéfini : les propos des « voyants » de l'*Estoire*, et surtout de la *Queste* [1] : « Ici comme là, le Graal, grâce rédemptrice, est le pressentiment de la béatitude, l'avant-goût du Paradis [2].

Chose très importante, les élus eux-mêmes, dans Robert de Boron, ont le sentiment obscur du mystère où ils baignent et qui les fait vivre dans un monde à part, fermé aux autres. Entre eux et les « chétifs », qui n'éprouvent et ne sentent rien,

---

1. M. Gilson a déjà relevé que, dans cette dernière œuvre, de telles paroles — « Cuers ne porroit penser ne langue d'ome terrien deviser » — ne sont que la fidèle, presque littérale, traduction de celles de saint Paul (I, *Corinth.*), elles-mêmes inspirées par Isaïe(64,4), v. *Romania*, 1925, p.334-5. De cette mystique paulinienne, le *Joseph* nous paraît imbu autant peut-être que l'évangile de Galaad : celui-ci « actualise » ce que l'autre avait déjà « en puissance ». En termes moins scolastiques : le germe et la fleur épanouie.

2. Voy. le passage du Didot-Perceval cité plus bas, p. 165, fin de la note 1.

il y a comme une muraille à travers laquelle on ne communique pas. Observation d'une fine justesse psychologique, soit dit en passant.

L'énigme reste entière pour la masse des fidèles, gratifiés de l'insigne faveur. Ainsi leur porte-parole dans notre roman, le bon Petrus, qui n'est pas encore le pêcheur d'hommes qu'il doit devenir, avoue ingénuement ne pas connaître l'origine de cette joie dont, inlassablement, il se repaît. Ce qu'il sait, ce qu'il exprime spontanément, avec son étymologie plus naïve qu'absurde du mot Graal *qui a tous agrée*, c'est que la grâce, inondant le cœur des bons chrétiens, vient de Jésus, de ce Jésus qui jadis sauva Joseph. Plus tard, appelé à l'évangélisation des « Vaux d'Avaron », Petrus, pierre angulaire de l'Église des croyants, en saura bien davantage. Pour le moment, rien que la foi des simples, ardente et ferme, qui le garde en la grâce

De Dieu no Pere Jesu Crist
Et ensemble dou Saint Esprit.

Cette foi lui suffit, comme à tout le troupeau, mais non à ses pasteurs. Cela encore est symptomatique.

Le principe d'une hiérarchie apparaît au premier plan dans notre histoire, qui n'est elle-même qu'un fragment, que l'ébauche d'une trilogie épuisant, dans la pensée de son auteur, toute la matière à traiter. Car le monde arthurien où il devait nous introduire a besoin d'une catharsis, étant plongé dans la vanité du siècle. Et il doit être aussi pleinement informé de la vérité, pressentie, non saisie encore :

Lors sera la senefiance
Accomplie et la *demonstrance*
De la benoîte Trinité. (v. 3371-73).

d) *Le Secret du Graal*. Il y a incontestablement des degrés dans la connaissance, d'après Robert de Boron, comme il y a des degrés dans la jouissance spirituelle. Une hiérarchie est établie dans notre poème par Christ en personne, chef du corps mystique de l'Église. Sans se confondre avec cette dernière, ce que nous trouvons réalisé plus tard dans l'*Estoire*, elle en dessine déjà le schéma, traçant dans ses grandes lignes le sacerdoce nouveau, annonciateur de l'ordre de Melchisédech. A la tête de

cette hiérarchie est placé le disciple secret, mais fidèle, d'Arimathie, qui le premier — ce mot a du poids ici — « de la grâce dou Saint Espirit fu touz plein ». A lui est confié le grand « secret » du Graal, secret dont la possession revêt ses détenteurs d'une dignité supérieure, confère vertu et honneur, et leur assure l'intimité divine sur terre, avec la gloire plénière dans l'au-delà. Ils seront *trois*, déclare le Seigneur, trois, parce qu'ils prendront le Graal « au nom de la Trinité ». Nous saurons à la fin de l'œuvre qu'il s'agit de Joseph, de Bron le riche Pêcheur, enfin du fils de son fils Alain, Perceval, héros du roman, ainsi amorcé [1]. Véritable théocratie ou dynastie théocratique, elle-même fermée comme un cercle. C'est au lignage de Joseph qu'est réservé ce « don » : la garde du saint vaisseau (v. 3035-6). Courte lignée que nous trouverons allongée considérablement, ointe et confirmée en grâce, dans l'*Estoire* où les Rois-Pêcheurs sont vraiment « les fils du Saint-Esprit » (Heinzel). — Et avec le don, la connaissance parfaite qu'il implique, qu'il exige, qu'il accorde à ses élus [2].

Autour de ces mystérieuses paroles, à la fois secrètes et sacrées, « ki sunt douces et precieuses et gracieuses et piteuses », paroles qu'il faut « apprendre et retenir » et qui accompagnent toujours la remise du Graal à l'élu, nous tournons sans cesse.

---

1. Il y a dans notre texte une légère contradiction : au début du récit, Christ commande à Joseph de confier le Graal à *trois* personnes, ce qui devrait en faire quatre, en le comptant lui-même. Par la suite on voit bien que Joseph est compris dans ce nombre. C'est par un lapsus que M. Nitze cite Bron, *Alain* et Perceval, car Alain n'est que le trait d'union entre l'ancêtre et le descendant du Roi-Pêcheur, Perceval, à qui Bron devra un jour remettre la précieuse relique. Le *Perceval* en prose, attribué un peu hâtivement à Robert de Boron, nous le confirme, une fois de plus.

2. M. A., qui n'approfondit pas son texte, prétend que, par les mots *savoir* et *apprendre*, le poète insiste « sur les connaissances indispensables et obligatoires *à tout chrétien* ». Que non ! Tous les chrétiens ne sont pas mesurés ici à la même aune. Il y a, au contraire, une distinction très nette et voulue entre les simples fidèles — qu'on serait tenté d'appeler les *psychiques* — et les *pneumatiques*, mus par l'esprit, pour employer le langage de l'apôtre des Gentils. Tout ce problème de la gnose chrétienne n'a pas même été effleuré par notre critique. Il est vrai que d'autres l'ont déformé jusqu'à faire de Messire Robert un « initié » au sens très spécial et très suspect du mot. Ainsi Miss Weston, *The Legend of Sir Perceval*, t. II, p. 279.

Le *Perceval* en prose (que l'on appelle à tort *Didot Perceval*, puisque le meilleur manuscrit, celui de Modène, a été publié par Miss Weston en 1909), insiste sur les paroles « que je ne vous puis dire ne ne doi » [1]. Enseignées par Christ à Joseph, elles seront, véritable mot d'ordre mystique, répétées par lui à Bron au moment de son investiture et confirmées par écrit. A son tour, Bron les confiera à son petit-fils avant de mourir. L'auteur du *Joseph* en prose, qui délaye en général le nôtre sans rien y ajouter de neuf, renchérit encore, en déclarant : « Ce est li *secrez* que l'en tient au grant sacrement que l'on fait sor lou Graal » [2]. Robert de Boron, lui-même beaucoup plus réservé, nous parle seulement du « grand livre » par lui connu, où sont « li grant secrés escrit » qu'il ose à peine divulguer. Qu'est-elle donc au juste cette énigmatique parole, et surtout que veut-elle dire chez notre poète ?

Les suppositions à ce sujet n'ont pas manqué, et la fantaisie des folkloristes s'est donné libre cours. La plupart des critiques inclinent à y voir les paroles de l'Institution eucharistique [3]. Mais le service du Graal n'est pas, nous l'avons vu, le sacrement propre de l'autel. En effet, comment parler de Transsubstantiation avec des espèces absentes ? Il n'y a plus de voile ou d'apparence ici, mais la réalité mystique elle-même, car sur la table du Graal, le Seigneur est toujours présent. Heinzel seul a frôlé la vérité — et l'a dépassée —, en écrivant : « Ce n'est pas le sacrifice de la messe, mais quelque chose d'analogue que l'auteur se représente : lorsque l'élu se sert de certains mots, le

1. Disons tout de suite que nous ne croyons pas que le Didot ou le Modène *Perceval* soit de la plume de Robert de Boron, nous rangeant entièrement à l'opinion de M. A. Pauphilet (v. *Mélanges F. Lot*). Ce qui est certain, c'est que l'auteur anonyme a suivi de près le plan esquissé par Messire Robert et qu'il s'en est profondément inspiré. Son roman est d'une tout autre veine que celui de Chrétien et le dénouement s'accorde pleinement avec la haute pensée du *Joseph*.

2. Hucher, I, 216.

3. Miss Weston (*The Legend of Sir Perceval*, t. II, p. 233) observe avec justesse que la formule de consécration n'ayant jamais été secrète, il est malaisé de la retrouver dans les paroles « segrées » du *Joseph*. Mais l'interprétation occultiste proposée par la distinguée romaniste peut encore moins nous satisfaire. Cf. plus loin, p. 200, note 1.

Graal, ou plutôt le sang du Christ qui s'y trouve, se transforme en la sainte Trinité, en *trois vertus* » (*l.c.*, p. 87).

Glose extrêmement hardie, comme on le voit; elle sent même un peu le fagot... Néanmoins, il faut la méditer et en retenir l'essentiel, sous une forme moins extrême. A notre avis, la chose est à la fois plus simple et plus en harmonie avec la pensée chrétienne orthodoxe. Nulle « transformation » n'a besoin de s'effectuer ici, puisque *la Trinité est déjà là dans le sang rédempteur du Crucifié.* Ne l'oublions pas : en nous présentant le sacrifice du Fils comme l'expiation volontaire du péché d'Adam, l'auteur, et cela dès le commencement de son histoire, y associe étroitement les autres personnes de la Trinité. Il déclare sans ambages :

> Li Peres la raençon fist
> Par lui, par son Fil Jhesu Crist,
> Par le Saint Esprit *tout ensemble.* (v. 90-92).

Or « rançon » veut dire rachat. Toute la Trinité, encore une fois, est solidaire de ce rachat, éminemment représenté par le Verbe incarné et crucifié pour le salut du monde. Et l'auteur souligne à nouveau, précise encore sa pensée :

> *Cil troi sunt une seule chose,*
> *L'une person en l'autre enclose.* (v. 94-95).

Dans le Graal, figure rayonnante de la grâce eucharistique, de la grâce sanctifiante, résident déjà « les trois vertus », mystérieusement invoquées *par ceux qui savent.* A cette invocation, véritable anamnèse du sacrifice d'amour, la lumière encore voilée devient éclat : la contemplation du Graal se révèle comme source de toute dilection, de toute joie, de toute vie. Mais celui qui le possède, doit connaître le secret du Graal. Voilà pourquoi il est révélé une première fois à Joseph d'Arimathie par son divin Maître. Or les paroles réellement dites par Christ se rapportent tout d'abord à la « remembrance » qui sera faite un jour, annonce-t-il, de l'acte de piété accompli dans le *descensus.* L'affection, encore celée, unissant Jésus à son disciple, devra être connue, dit-il, « apertement » : elle sera commémorée dans le sacrement de la messe qui reproduit réellement le sacrifice du Sauveur. Il n'y a rien de plus dans le texte authentique, et,

bien que l'on puisse supposer que l'essentiel reste sous-entendu [1], on ne nous laisse pas entendre non plus qu'il faille prononcer quelque formule pour rendre efficace l'action du Graal. La connaissance de sa nature vraie semble suffire. Annonce de la félicité suprême, assurée par la détention du vase sacré qui ne pourra être pris « qu'au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit », cette connaissance ne fait qu'un avec la pensée première, la pensée trinitaire dont est imbu notre poème. *Pour savoir ce que le Graal est, on doit connaître le Dieu trine qu'il manifeste dans la grâce de la Rédemption.*

Ainsi les « paroles secrètes », quelles qu'elles soient, ne sauraient être détachées de l'enseignement dogmatique qui les porte, les encadre et les amplifie. Toute l'œuvre est par elles illuminée, d'abord, orientée ensuite vers son but : rendre sensible, de par la mort rédemptrice sur le Calvaire, la présence de la Déité, indissolublement unie en ses hypostases, et la faire pénétrer au cœur des créatures en état de grâce. Or cela n'est pleinement possible que lorsque, au-dessus de la *fides implicita* des simples, règne la gnose ou science des sages justifiés. Ils seront éternellement glorifiés *in patria* et, *in via*, conduits eux-mêmes par l'Esprit de Vérité serviront de guides aux autres. Et dans la *Queste* en prose, couronnement final des rêves altiers du Graal, Galaad, de par l'infusion de la vertu parfaite, atteindra à la Jérusalem céleste, qui est la fin de toute foi, de toute espérance : l'épanouissement de la *caritas* vécue.

Sans doute nous n'en sommes pas encore là. Mais c'est par

---

1. Dans le *Perceval* en prose (sous la double forme du ms. de Didot et du ms. de Modène), à la fin de la quête du héros lorsque Perceval a enfin retrouvé, grâce à Merlin, son grand-père le Roi-Pêcheur, la voix du Saint-Esprit se fait entendre. Elle annonce à Bron : « Nostre Seigneur te demande qu'*iceles secrées paroles* qu'il aprist à Joseph en la prison apren à cestui »... Une fois acquitté de cette mission dernière, le roi-Pêcheur, plusieurs fois centenaire, expire, trois jours après avoir « baillé le vessel » entre les mains du jeune héros, son successeur. « Et quant il devioit, Perceval... vit David od sa harpe, et angles a planté, od encensiers u il atendoient l'ame Bron... » Et auparavant, dès que le troisième et dernier possesseur du Graal l'a touché : « del vessel issi une melodie et une flairors si précieuse qu'il lor sembla qu'il fussent en Paradis »... (Modène ms., p. p. Weston, *Sir Perceval*, II, p. 81-2).

l'incessant appel à l'Amour trine, par la grâce plénière émanant du Calice de la vie nouvelle, que notre roman, bien plus théologique que psychologique, prépare la voie. Même au point de vue contemplation, le *Joseph d'Arimathie* de Robert de Boron annonce de loin le *Lancelot-Graal* du maître inconnu. Car la Vision première du Graal permet et promet l'union ultime de l'âme avec Dieu.

Telle nous paraît être la seule explication, assez souple, en même temps qu'assez précise, pour embrasser à la fois : et la joie ineffable qui refait l'âme de tous les convives, et la mission particulière de ceux à qui incombe la garde et la « monstrance » du Graal, enfin ce rappel réitéré, incessant, aux *trois vertus* vivant dans les profondeurs du saint vaisseau. Vertus indissolublement unies, comme la source de la lumière, son éclat et sa chaleur, formant ensemble « la benoîte Trinité, en ki est la sainte unité ». L'accent porte ici avec force sur le dernier mot. Et cette unité sainte se ramasse toujours dans la personne du Christ souffrant, qui est le Rédempteur de l'*humain lignage*.

Que nous sommes loin des Cathares ! Il serait temps d'y revenir, bien à contre-cœur, avouons-le, en résumant les résultats de notre analyse, coup de sonde hâtif dans les arcanes du *Joseph*. Mais comment comparer ce qui diffère par nature ? D'une part, dans Robert de Boron, nous avons autour du Graal, relique trois fois sainte du sacrifice sanglant, une silencieuse « communion » *in spiritu et visione* ; ni pain, remplacé par le « poisson des vivants », ni *manducation* d'aucune sorte : la Messe mystique, sacrement de l'amour offert dans la Passion rédemptrice. Et de l'autre, chez les néo-Manichéens, une véritable cène, bien que très simplifiée : *rien que du pain*, accompagné d'actions de grâces, du pain non trempé dans le vin-sang, et dont la *manducation* confère à la cérémonie toute sa signification, nullement sacramentelle d'ailleurs. Un rite, si l'on veut, mais qui, n'étant l'expression d'aucune réalité pour ses participants, se place aux antipodes de l'autre.

Les quelques réminiscences des fraternelles « agapes », — mot que l'on ne devrait guère détacher de son cadre historique — ne permettent vraiment pas de rapprocher, encore moins d'identifier, des cérémonies aussi dissemblables et qui, par surcroît, s'appuient sur des concepts antagonistes. Dans son examen,

volontairement incomplet et si décevant, d'une des versions les plus anciennes, les plus curieuses, de la légende du Graal, M. Anitchkof a lâché la proie pour l'ombre. Il est vrai que ce n'est pas le roman de Robert de Boron qu'il a étudié avec le plus d'attention et d'intérêt. Peut-être aurait-il mieux valu qu'il n'en parlât pas du tout.

B) Le Conte du Graal de Chrétien de Troyes.

1. *Caractères généraux.*

L'œuvre, à laquelle le distingué romaniste a voué le plus gros de son effort, est le *Conte du Graal* ou *Perceval le Gallois*, inachevé, de Chrétien de Troyes, dont nul encore n'a éclairci l'énigme. Il y a dans cette histoire aux perspectives variées, aux longues avenues entrecroisées, suivies par tant de poètes divers, beaucoup de choses troublantes qui s'enchevêtrent comme à plaisir. En admettant même l'origine exclusivement chrétienne de tous les motifs, ciselés et sertis avec art par notre trouvère, on ne saurait nier que son roman, qui ne compte pas dix mille vers, soit fait de pièces et de morceaux. Par ailleurs, il n'est pas déjà si aventuré, à notre avis, de poser la question pour « le fils de la veuve-dame » : Perceval n'est-il qu'un néophyte chrétien, sans plus ? On n'ose trop l'affirmer. L'épisode de l'épée non soudée, le thème surtout de la vengeance qui se greffe sur celui-ci chez tous les continuateurs de Chrétien, la désolation du pays frappé par la malédiction, etc., semblent bien indiquer de lointaines attaches pré-chrétiennes. Mais ce ne sont là que quelques éléments secondaires, motifs plaqués ou incrustés dans la trame vivante du récit. Le fond de la légende du Graal ne saurait être un legs du paganisme ou de l'occultisme.

Quoi qu'il en soit, les éléments assez hétéroclites qui composent ce conte d'aventure à clef, à plusieurs clefs probablement, ne se fondent pas sous nos yeux en une harmonieuse unité. On peut douter si Chrétien lui-même s'en serait tiré, malgré son savoir-faire de romancier, en ramassant d'un coup, pour le dénouement, tous les fils épars. A défaut de ce dénouement qui manque, nous n'avons là qu'une esquisse incertaine, bien que dessinée de main de maître.

Seul d'entre les critiques, M. Anitchkof considère le *Perceval* de Chrétien comme un tout homogène, mieux encore, comme un véritable système d'intentions, de rites précis, de pensers subtils en matière religieuse. Emporté par son élan, notre critique lui attribue une spiritualité non seulement égale, mais supérieure au *Joseph* de Robert de Boron, et même à la *Queste du Saint-Graal*. Ainsi M. Anitchkof veut reporter la pénétrante analyse théologique, appliquée par M. Et. Gilson à ce haut chant de l'amour divin, sur le Conte de Chrétien, et assure qu'elle lui convient « mieux encore ». Quelle transmutation de valeurs ! Et tout cela parce que l'aimable poète a fait de son héros, pour exalter, nous dit-on, la force de la grâce, Perceval le simple ou le *nice*, type pourtant bien connu dans le folklore de tous les pays [1]. Mais alors comment concilier une telle glorification des *idiotes* [2] avec ce caractère aristocratique, ce *odi humanum vulgus* que M. Anitchkof assigne à la poésie courtoise tout entière [3] ? La prétendue « duplicité à l'égard des simples d'esprit » dans l'attitude de l'Église et de saint Bernard qu'il

1. Le seul poète médiéval ayant vraiment tiré parti de la naïveté de Perceval, qui, chez Chrétien, ne fait que nouer heureusement la situation, c'est Wolfram d'Eschenbach. Et c'est à lui que Wagner a pris, en la creusant, l'idée du *reiner Thor* que « pitié rend sage ». En ce qui concerne l'étude de M. Gilson sur la *Mystique de la Grâce* dans la *Queste del Saint Graal* (*Romania*, 1925), à laquelle M. A. nous renvoie à propos du Conte de Chrétien, nous ne voyons pas du tout comment elle peut s'appliquer à ce dernier. L'auteur n'y oppose nullement la « sancta simplicitas » des *idiotes* à la raison humaine tout court, mais, contre la thèse intellectualiste de M. Pauphilet (v. surtout sa *Queste du Saint Graal translatée* (Paris, éd. de la Sirène, 1922) M. Gilson marque dans la Quête de Galaad, augustinienne et cistercienne, le triomphe de la mystique affective pré-thomiste.

2. M. A. paraît donner d'ailleurs à ce mot un sens différent de celui qu'il avait à ses débuts et qu'indique déjà sa curieuse application dans l'Église grecque aux frères lais, puis à tous les moines n'ayant pas reçu les ordres supérieurs. Les « idiotes » ne sont pas au Moyen âge les simples d'esprit, tels que semble l'entendre de son héros Chrétien, mais des ignorants, des gens sans instruction. La naïveté de Perceval, de Parzival surtout, doit être rapprochée plutôt du motif populaire d'Ivan le Nigaud (*Ivanouchka douratchok*) des contes russes, réplique du type de l'Innocent : Voy. nos *Trois Essais sur le roman de Lancelot du Lac et la Quête du saint Graal* (1921), p. 66.

3. *Loc. cit.*, p. 291.

dénonce, à notre grande surprise, ne nous aide guère à sortir d'embarras. Aussitôt après, M. Anitchkof nous parle, d'ailleurs, des funestes conséquences de la simplicité de Perceval, « opposée à l'intelligente et opportune curiosité de Gauvain » (dans le Pseudo-Wauchier). Hélas ! chez M. Anitchkof, tous, saints, hérétiques, liturgistes et poètes, clercs ou laïcs, se contredisent à chaque pas. N'insistons pas.

L'essentiel de la pensée de M. Anitchkof, la découverte qu'il croit avoir faite dans le *Conte du Graal*, est ailleurs. Nous y arrivons sans plus tarder.

2. *Chrétien et les liturgies d'Orient et d'Occident.*

a) *Rite byzantin.* — Pour le romaniste et slaviste russe, Chrétien de Troyes, trouvère champenois du XII[e] siècle, serait avant tout tributaire de l'esprit liturgique grec. La procession, qu'il déroule sous les regards éblouis de son public au château du Roi-Pêcheur, n'est que la réplique, légèrement retouchée, de la *Grande entrée* du rite byzantin, de l'Introït, appelé *Mégalè eisodos* [1]. Et la fameuse lance, celle du soldat ou centurion romain, miraculé d'après les apocryphes, c'est l'*haghia longhè*, qui sert encore de nos jours, dans toute l'Eglise orthodoxe, à découper le pain eucharistique. Hypothèse intéressante, bien que moins neuve qu'on ne le suppose et suggérée à M. Anitchkof — en ce qui concerne la sainte lance seulement — par le rapprochement qu'en fait déjà Heinzel qu'il cite seul à ce propos [2].

---

1. Pourquoi M. A. parle-t-il toujours de la grande *sortie* ? Le mot grec veut dire pourtant *entrée*, et tel est bien le sens de la cérémonie. Tous les auteurs latins l'ont traduit par *introït*, au risque de créer une certaine confusion avec le début de la messe romaine. Ce n'est que dans le langage courant moderne que l'on parle de la « sortie des dons ». On sait que la « grande entrée » est, dans la liturgie orientale établie, postérieure à la petite *mikra eisodos*, celle de l'Évangile, qui ouvre la messe des catéchumènes et signifie l'entrée du Sauveur dans le monde, pour l'évangéliser.

2. *L.c.*, p. 9. Heinzel ne fait que mentionner la lance liturgique grecque ; de même Hertz et W. Staerk (*Ueber den Ursprung der Graallegende*, Tübingen, 1903). D'autres critiques y ont insisté davantage. L'hypothèse des rapports entre la liturgie byzantine et la « liturgie du Graal » a été reprise et

Soumettons-la donc, cette hypothèse tout entière, à un examen attentif et minutieux : démontrée, elle pourrait nous obliger à reviser tous nos jugements sur le problème des origines du Graal, et cela est d'importance.

Quelques précisions d'abord sur ce petit glaive — *gladius* —, couteau triangulaire, dont le manche allongé se termine par une croix [1] : sur son rôle précis dans l'office liturgique, sur son sens symbolique et la place qui lui revient au milieu des autres *res sacrae*. L'*haghia longhè* nous apparaît, en effet, comme la réduction-souvenir de la *lancea Christi*, de la lance de Longin qui, transperçant le flanc du Seigneur, en fit jaillir l'eau et le sang. On sait tout ce que l'imagination christologique a puisé dans ce fleuve de grâce, fécondant, rénovant le monde, d'après la parole même de saint Ambroise de Milan : *Illo flumine lavit peccatum totius mundi* [2]. C'est la fontaine de Salvation du Moyen âge. Mais il faut distinguer : il y a eu, d'une part, la lance-relique, tant vénérée en Orient et en Occident, et, apparentée étroitement à celle-ci, quand même indépendante d'elle, la lance eucharistique grecque [3]. Seule, pour le moment, cette dernière va nous occuper. Parlons donc liturgie maintenant.

---

discutée, à nouveau, par Miss Peebles dans sa *Légende de Longinus*, déjà citée. Hypothèse énergiquement soutenue par K. Burdach, d'abord dans l'*Archiv f. das Studium der neueren Sprachen u. Lite.*, t. CVIII, 1, puis, et surtout, dans le compte rendu qu'il donne du travail de Staerk. Nous en parlerons plus loin, en regrettant que ces mémoires des romanistes allemands aient échappé à l'attention de M. Anitchkof qui les continue, à son insu.

1. Voy. au mot *lance*, dans l'article de Dom Leclercq (*Dict. d'Archéol. et de Litt. chr.*) les dessins représentant l'ancienne et la moderne *longhè*. Cette dernière, d'un aspect assez différent (représentée d'après le modèle de l'église russe de la rue Daru), a la forme d'une truelle ; elle mesure 0,17 cm. D'après le savant Bénédictin, en plus des « couteaux eucharistiques » employés en Occident pour le même usage, on trouve dans l'Église des chanoines de Saint-André de Verceil une petite arme, « en forme d'une vraie lance émoussée carrément ». Elle aurait appartenu, selon la tradition, à saint Thomas de Cantorbéry. Est-ce un emprunt à l'Orient ? On ne nous dit rien là-dessus.

2. Migne, *Patrol. lat.*, XIV, 1194.

3. Consulter l'intéressante thèse de Rose J. Peebles, *The Legend of Longinus* où tant de questions sont soulevées et discutées, dans les chapitres III et IV en particulier. Le nom même du centurion aveugle, devenu un saint

Dans la *proscomidia* grecque, ou préparation des oblats qui précède la messe des catéchumènes, le prêtre, après des prières rituelles, s'arme de l'*haghia longhè* et s'en sert pour détacher le *sphragis*, c'est-à-dire le sceau, divisé en quatre par une croix et imprimé dans la partie supérieure de la *prosphora* (pain du sacrifice) [1]. Toute cette cérémonie préalable, qui n'a qu'un sens purement symbolique, s'accomplit dans une enceinte ou niche isolée du sanctuaire, appelée la *prothèse* — table des propositions. Rite compliqué, particulièrement à Byzance, accompagné de paroles qui illustrent cette immolation de l'Agneau « en figure », et qui sont empruntées aux Psaumes et à Isaïe [2].

---

martyr d'après la légende chrétienne, vient probablement du mot grec *longhè*. L'iconographie de l'Orient, qui semble avoir influencé fortement l'Irlande (v. Sotes, *Ireland and the Celtic Church*), nous représente, dès le VIe siècle, d'abord en Syrie, puis à Rome même, des scènes de la Crucifixion très caractéristiques : le soldat romain y transperce tantôt le côté gauche, tantôt le côté droit du Sauveur *encore vivant*, car ses yeux sont ouverts (J. Reil, *Die frühchristlichen Darstellungen der Kreuzigung Christi*, Leipzig, 1904). C'est bien à cette idée du coup de grâce qui *achève* le sacrifice rédempteur que l'on peut rattacher la lance liturgique. Tout le Moyen âge a vu dans l'*Ecclesia, Sponsa Christi*, la nouvelle Eve sortie du flanc ouvert du second Adam. Et c'est ainsi que l'Église était représentée sur certains monuments figurés de l'époque. V. la Miniature des *Emblemata biblica* (ms. de la Bibl. Nat.).

1. Sur le *sphragis* se trouve imprimée l'inscription suivante, qu'on n'a guère besoin d'expliquer : $\frac{\text{JC}|\text{XC}}{\text{Ni}|\text{Ka}}$. Les quatre parties du pain bénit qui la composent seront partagées au moment de la consécration : *rompues avec la main*, et non coupées avec le glaive, ainsi que le déclare à tort Burdach (*Lit. Zeit.*, décembre 1903, p. 3053). V. sur les diverses liturgies orientales, les ouvrages que nous avons utilisés : Needle, *A History of the holy Eastern Church*, 1880; Brightman et Hammond, *Liturgies : Eastern and Western*, 1896, Swainson, *The Greek Liturgies*, 1884. La liturgie, pour ainsi dire usuelle, celle que l'on célèbre tous les jours, en dehors du Carême, dans l'Église d'Orient, a été nommée, d'après saint Jean Chrysostome ; mais elle est certainement très postérieure à ce Père, une des gloires de l'Antioche chrétienne au IVe siècle. Elle ne porte pas le nom du grand Docteur dans le Ms. Barberini, le plus ancien que nous possédions (IXe siècle) de la littérature byzantine (Mgr Duchesne, *Origines du Culte Chrétien*) et doit dater du VIIe ou VIIIe siècle. C'est ici que le rôle symbolique de la sainte lance apparaît en pleine lumière.

2. Voici les principales paroles, accompagnant ces gestes rituels dans la

Le sceau enlevé, l'officiant perfore avec sa lance le côté droit de l'oblation, en rappelant à haute voix le témoignage joannique, le geste du soldat romain, dernier acteur du drame sacré [1]. Au même moment, le diacre qui assiste le prêtre et représente à la fois le Précurseur Jean-Baptiste et l'Ange de l'Annonciation, verse dans le calice le vin et l'eau du sacrifice, symbolisant dans l'Église universelle les deux natures du Christ. Après l'extraction, toujours avec la lancette, de parcelles en l'honneur de la *Panaghia* (Très Sainte Vierge) des prophètes, apôtres, saints martyrs et de toutes les hiérarchies angéliques, parcelles rangées dans un certain ordre sur le *diskos* ou patène, après la commémoration secrète des vivants et des morts, les oblations, bénites et encensées, sont recouvertes de leurs voiles respectifs [2]. Ils « signifient » que la nature divine du Christ reste encore cachée.

Le transfert solennel de la table de prothèse, qui figure et la crèche et le Calvaire, à l'autel où a lieu la consécration des dons, ne s'effectue que plus tard, au début de la messe des fidèles. Nous reviendrons plus en détail sur cette procession des oblats, appelée « Grande entrée », la plus solennelle de toutes dans l'Église d'Orient [3]; on la trouve, représentée avec

---

traduction latine moderne du Pseudo-Chrysostome : « Tamquam ovis ad occisionem ductus est »... Et sicut agnus sine malitia coram tondente se sine voce, sic non aperit os suum.... In humilitate ejus judicium ejus sublatum est.... » Le Moyen âge n'a connu qu'une relation écourtée (fin XII[e] s.) faite par Leo Tusco. V. la présente étude, p. 181.

1. *Et unus militum lancea latus ejus aperuit ; et statim exivit sanguis et aqua* (J. XIX, 34).

2. Il y a trois voiles de lin dans l'Église grecque, deux petits (0.20 × 0.15) pour chacun des vases sacrés, et un grand, l'*aër* (60 × 40), pour les deux réunis. Ils figurent, comme en Occident, les linges dont fut enveloppé le Corps descendu de la Croix et portent chacun un nom spécial. Au-dessus du *diskos* couvert, on place l'*astérisque*, objet qui rappelle l'étoile des Mages et qui doit empêcher les plis du voile de déranger les parcelles du pain bénit. Le tout est enveloppé de l'*aër*, sur lequel est brodée la voûte céleste étoilée, avec le Christ veillé par des séraphins. Dans l'ancienne Byzance ces voiles étaient non seulement d'un grande richesse, mais d'une beauté artistique remarquable avec des dessins brodés symboliques.

3. Il semble que ce grand *introït* grec, jadis moins éloigné de la *prosco-midia* et précédant même la « petite entrée », remonte à une haute antiquité

un éclat incomparable, dans l'iconographie grecque et slave aux XIVe, XVe et XVIe siècles. Dans la liturgie dite de saint Jean Chrysostome qui est pour ainsi dire classique, mais bien postérieure à celle de saint Basile et issue d'elle, la *Mégalè eisodos* a un sens *typologique* sur lequel les anciens liturgistes ne sont pas tout à fait d'accord. Tantôt c'est l'image de la *Parousie* future (Théodore d'Andide, XVe s., qui reproduit une interprétation plus ancienne, connue sous le nom de Jean le Jeûneur, Ve s.?) ; tantôt c'est l'entrée glorieuse du Seigneur à Jérusalem (Siméon de Salonique, XVe s.), ce qui ne serait d'ailleurs que le prototype terrestre du second avènement ; tantôt la montée au Calvaire, et puis l'ensevelissement au Jardin d'Arimathie (Pseudo-Germain, patriarche de Constantinople) [1]. Cette dernière opinion a prévalu définitivement dans l'Église orthodoxe qui, par là, explique la présence, dans la cérémonie des oblats, des insignes de la Passion dont, au premier plan, l'*haghia longhè* [2]. Voilà pourquoi, rentré dans le sanctuaire par la porte sainte ou royale de l'iconostase, le prêtre baise l'autel, tombeau du Christ, sur lequel repose toujours l'*épitaphios*, grand linge brodé

---

chrétienne. A la fin du Ve s., le Ps.-Denys la mentionne explicitement. Selon Brightman (*Lit. Eastern and Western, Introduction*), la *megalè eisodos* serait bien antérieure au rite de la prothèse qui n'a été achevé qu'au Moyen âge. A défaut d'un texte liturgique précis, on ne peut vraiment se prononcer sur ce dernier point.

1. D'après le distingué archéologue et byzantiniste roumain, M. Stefanescu, dont les cours professés à l'Institut catholique de Paris sont une mine de renseignements sur la liturgie et l'iconographie grecques, l'apparente contradiction des vieux maîtres a pour cause une confusion entre plusieurs cérémonies distinctes : celle de la liturgie habituelle (saint Jean Chrysostome) qui précède le sacrifice propre ; celle du Carême (Présanctifiés) dont se détache la liturgie de Basile le Grand du Jeudi Saint, dans laquelle on porte le Saint Chrême. Enfin, la procession du Vendredi Saint (*jour sans messe*), où l'on officie la mise au tombeau du Christ. Tour à tour *glorieuse sur terre*, avec chants du Kheroubikon ; *divine* Liturgie avec la prière eucharistique au ciel le Jeudi Saint ; *sacrifice* accompli de la liturgie des Présanctifiés ; ou cérémonie *funèbre* (Vendredi Saint). Tableau complet et saisissant de la vie sacrale de l'Homme-Dieu, à la fois victime et sacrificateur.

2. *Guide pour l'étude des offices de l'Église orthodoxe* (en russe) par le Père K. Nicolsky, Saint-Pétersbourg, 1894.

ou peint avec le Sauveur au Sépulcre [1]. Et, secrètement, l'officiant commémore à ce moment « Joseph d'Arimathie à la vénérable figure, qui a descendu le corps très pur du bois de la Croix, l'enveloppant de draps mortuaires » [2]. L'ombre du Golgotha et du pieux ensevelissement plane donc sur toute cette partie de la liturgie qui précède immédiatement l'*anaphore* (canon grec), où se consomme le sacrifice.

b) *La Messe gallicane, Rome et les « Présanctifiés »*. — La question se pose maintenant : le poète français du XII^e^ siècle a-t-il vraiment imité ces rites étrangers, comme le veulent certains critiques ? Si oui, — interrogation première — comment a-t-il pu les connaître ? Il faudrait commencer par le rechercher, semble-t-il. Mais M. Anitchkof, abandonnant soudain l'Église d'Orient, vers laquelle il venait de nous ramener, déclare à brûle-pourpoint qu'il ne s'agit guère d'elle, mais de tout autre chose : de la *messe gallicane*. Il y revient à maintes reprises ; Chrétien de Troyes, affirme-t-il, aurait voulu *poétiser le rite gallican qui, de son temps, était encore conforme au rite grec* (p. 189). Et plus loin M. Anitchkof prétend que la *Grande entrée* (à la fin du XII^e^ siècle), *tombait en désuétude* sous l'influence du rite romain » (p. 191). On a peine à le croire : Un médiéviste qui nous entretient doctement d'ecclésiologie ignore que le rite gallican, aboli déjà en principe par Pépin le Bref, et en fait par Charlemagne, n'existait plus dans la France de Chrétien de Troyes *depuis trois grands siècles !* D'excellents travaux ont pourtant établi ce fait historique indéniable, avec toute la précision voulue [3]. Mais il y a mieux.

---

1. Théodore de Salonique rapproche l'*épitaphios* « où est représenté Jésus myrté et mort », de « l'*aër* » (v. Migne, *Patrol. gr.*, t. CLV, col. 288). Sur son origine voir l'étude de M^me^ Cottas, citée plus loin, p. 197, note 1.

2. L'*Epitaphios* a, brodé en lettres d'or tout autour de l'image funèbre, les mêmes paroles commémoratives sur Joseph d'Arimathie. Cet objet, qui ne quitte pas la Sainte Table d'ordinaire, est porté processionnellement le Vendredi Saint, et offert ce jour là à l'adoration des fidèles dans la nef de l'Église où il repose sur un sacorphage-sépulcre, orné de fleurs. Le soir du même jour, il figure encore dans la procession sacrée où le Christ est représenté par son vicaire, par l'évêque, qui marche sous l'*épitaphios* porté par le clergé.

3. M. A. semble avoir lu les *Origines du culte chrétien* de Mgr Duchesne avec précipitation. Ainsi il écrit : « Mgr Duchesne atteste que cet ordre

Même si l'on pouvait supposer chez le clerc Chrétien une connaissance indirecte, d'ordre historique, de la messe gallicane, cela ne nous mènerait pas loin, et pour une bonne raison. En dehors de quelques missels mérovingiens et de Grégoire de Tours, nous ne connaissons la messe gallicane que par l'*Expositio brevis in antiqua liturg. gal., in duas epistolas*, longtemps attribuée à l'évêque de Paris saint Germain († 576), mais qui, d'après des récentes recherches, doit lui être très postérieure (VIII[e] s. sans doute). Ni dans cet exposé succinct [1], ni dans aucun autre texte liturgique, on ne trouve la moindre indication sur la manière de préparer les espèces [2]. Le Pseudo-Germain donne bien une courte description de la « Grande entrée » qu'il appelle, d'après le chant exécuté, *De sono*, mais sans souffler mot de la partie correspondant à la *prosconidia* grecque. Il ne mentionne pas du tout la lance, là même où elle aurait dû se présenter à sa mémoire, en parlant, dans ces termes, du mélange de l'eau avec le vin : *Aqua autem ideo miscitur, vel quia decet populo unitum esse cum Domino, vel quia de latere Christi in cruce sanguis manavit et aqua...* (col. 93). Or le sacrifice sanglant, il le connaît, il le rappelle sous la forme réaliste et mystique que voici : *Angelus Dei membre fulgentes*

existait déjà du temps de saint Germain » (VI[e] s.). Or ce n'est pas *déjà*, c'est *encore* que veut dire le savant liturgiste ! Et aujourd'hui l'autorité même de l'*Expositio brevis ant. liturg. Gal.* est sapée par la base. Voy. Dom Wilmart, dans *Dict. d'Arch. et Lit. chrét., Ps.-Germain, Lettres.* M. A., qui a négligé d'étudier de plus près l'important problème dont il nous parle, ne paraît rien connaître, non plus, de la controverse sur les origines du rit gallican. Recommandons-lui la thèse si documentée de l'abbé Netzer, *Introduction à la Messe Romaine* (Paris, Picard, 1910). L'auteur y donne de précieux renseignements sur le rôle joué par l'ordre de saint Benoît pour activer la réforme, sur le coup de grâce porté par Charlemagne, enfin sur les emprunts faits par Rome à cette messe des Francs. Il conclut en affirmant, une fois de plus, que, « déjà du temps de Charles le Chauve, les anciennes coutumes avaient complètement disparu en France » (p. 44-8).

1. Migne, *Patrol. lat.*, t. LXXII.

2. Le peu que nous savons là-dessus se rapporte simplement au rangement des parcelles, extraites, en dehors du *sphragis*, du pain à consacrer : l'ordre que l'on suit, et dans le rit gallican et dans le rit mozarabe, la forme même (en croix) et les noms des parcelles, — tout diffère des usages byzantins. V. Mgr Duchesne, *Origines* ; p. 232 ; pour l'Orient, Needle, *o.c.*, I, p. 345.

pueri cultro concidere et sanguinem ejus in calicem excipiendo colligere... De la lance liturgique, rien.

Mais pouvait-on la connaître en Gaule par une autre voie ?

Nous savons, et M. Anitchkof lui-même le concède en passant [1], que la sainte lance n'était en usage dans l'ancien Orient qu'à Constantinople. De là, elle passa dans toutes les Églises issues de Byzance. *Mais les antiques liturgies l'ignoraient.* Dom Cabrol le dit expressément dans son étude sur les *Églises de Jérusalem au IV^e s.* Et dans son article sur la *Fractio panis* au *Dict. d'Arch. et Lit. chr.* le savant Bénédictin explique que l'on avait commencé par rompre le pain, imitant le geste du Seigneur à la Cène ; plus tard seulement, cela devient « un geste symbolique rappelant la Passion » [2].

A quel moment l'usage s'en est-il introduit dans le rite byzantin ? Voilà une question qu'il faut soulever en discutant le problème, mais que, faute de documents, on ne peut résoudre qu'approximativement. Le manuscrit le plus ancien, remontant au IX^e siècle (cod. Barberini, 77) le seul où la liturgie de saint Basile le Grand porte un nom, est un eucologe : on n'y donne que les prières du prêtre, aucune indication sur le rituel même [3]. La première mention de l'*haghia longhè* se trouve, à notre connaissance, dans la *Theoria* du Pseudo-Patriarche Germain (fin du VIII^e siècle au plus tôt) où l'on lit les commentaires suivants : *Lancea vice est ejus quae latus Domini punxit. Lancea expurgari significat illud « tanquam ovis ad occisionem ductus est »... Nam vice lanceae quae pansit Christum in cruce a Longino est haec lancea*... [4]. Toute la typologie litur-

1. Notre critique dit seulement : « Il était considéré au XI^e s. (par qui ?) que c'était là une particularité byzantine ». Plus de précision s'imposait car c'est pour nous le nœud du problème.

2. Que le révérend auteur nous permette d'observer, toutefois, que le rite de la prothèse n'a toujours été considéré que comme l'*antitype* ou figure, l'immolation *réelle* de l'Agneau ayant lieu plus tard, à l'autel même. Et c'est là que s'effectue la *fractio panis* grecque — le *melysmos* — où le *sphragis*, corps de la victime, est toujours *rompu*, tout comme dans l'Église romaine (seulement en quatre parties —, à cause de la configuration du « sceau » —, non trois, en l'honneur du *corpus triforme ecclesiae*).

3. Duchesne, *Origines du Culte chrétien*, 5^e éd., p. 72 ss., et Brightman, *Liturgies, Eastern and Western, The development of byzantine prothesis*, p. 539.

4. Migne, *Patrol. græca*, t. XCVIII, col. 397.

gique grecque de l'époque est en germe chez cet auteur, de même qu'elle est explicitée chez le grand liturgiste Nicolas Cabasilas au XV^e^ s. [1] Le catéchète de l'Église byzantine du IX^e^ siècle, saint Théodore le Studite, a étudié, de préférence, la messe des Dons présanctifiés. Nous en parlerons ailleurs.

La *longhè* semble appartenir en propre à la liturgie dite de saint Jean Chrysostome, qui, d'une date plus récente que les autres, ne s'est peut-être constituée qu'au début du VIII^e^ siècle [2]. Elle n'a pu, par conséquent, exercer aucune influence sur le développement du rite de la Gaule qui remonte beaucoup plus haut. Laissons donc reposer en paix la messe gallicane que M. Anitchkof a bien inutilement éveillée de son sommeil millénaire.

Le distingué slaviste et romaniste n'a pas plus de chance avec ses autres essais d'explications liturgiques. Il ne connaît qu'imparfaitement la genèse des liturgies orientales et pas du tout la liturgie occidentale en général. Sans cela, jamais il n'aurait parlé de « confusion » dans les divers rites « à Rome même au VIII^e^ siècle ». Cette confusion n'existe que dans l'exposé que notre critique en donne et nullement dans les principes eucharistiques, soi-disant « non différenciés ». Jamais, au grand jamais, Rome n'a pratiqué *deux* observances. La procession des oblats y a bel et bien existé, jusqu'au IX^e^ siècle, sous la forme de l'*offrande des dons* ou Offertoire, cérémonie décrite par Mgr Duchesne dans ses *Origines du Culte chrétien* [3] et, plus en détail, par l'abbé Netzer dans son *Introduction à la Messe Romaine en France sous les Carolingiens* [4]. Et que veut dire M. Anitchkof en parlant des « agapes (au

1. Voir aussi la *Mystagogia* de S. Maxime le Confesseur (fin VI^e^ s.)

2. Swainson, *The Greek Liturgies*, 1884. Voir un bref exposé de la question dans l'étude déjà signalée de Miss Peebles sur la légende de Longin, p. 62 ss.

3. D'après Mgr Duchesne (*Origines*), le rit gallican s'inspire du rit ambrosien ; l'Église de Milan aurait adopté la liturgie orientale à peine constituée, dès le milieu du IV^e^ s., — donc bien avant l'introduction de la *longhè*. Dans l'hypothèse contraire des Bénédictins de Solesmes (*Paléographie musicale*, t. V), selon laquelle la messe gallicane serait d'origine romaine, la lance liturgique trouve encore moins une place où s'insérer.

4. Paris, 1910.

VIII^e siècle à Rome !) pendant lesquelles la même transsubstantiation se produit » (p. 187) ? On le chercherait en vain. Cette impropriété de termes paraît d'autant plus fâcheuse qu'il s'agit d'un domaine où tout est net, précis.

Combien plus grave cette autre affirmation, vraiment affligeante, de M. Anitchkof : « Au XII^e siècle, écrit-il, Rome favorisait les *missae praesanctificatae*, qui sont restées presque les seules auxquelles le catholicisme fasse assister ses fidèles » !! L'erreur singulière qui ne concerne que l'époque moderne nous touche peu ici [1] ; mais comment ne pas être surpris d'une pareille ignorance de tout le passé liturgique de l'Occident ? Peut-on s'imaginer, un seul instant, que l'Église médiévale éloignait sciemment son troupeau du sacrifice de l'autel qui en est la vie même ? La vérité est que la messe des Présanctifiés, autrement messe sans consécration, a toujours été une tolérance, à peine admise par le Saint-Siège. Innocent I^er (402-417) avait décrété qu'on devait consacrer *tous les jours*, à part celui de la Passion. Par contre, le Concile *in Trullo*, trois cents ans après, fixa, pour l'Orient, la messe dite des Présanctifiés, déjà constituée et attribuée à tort à saint Grégoire le Grand, à tous les jours du Carême, sauf celui de l'Annonciation, et à l'exception des samedis, des dimanches et du Jeudi Saint où l'on officie la liturgie de saint Basile le Grand (seule authentique et la plus ancienne des trois). C'est donc dans l'Église grecque que cette liturgie, d'origine orientale, a été, depuis les temps anciens, fréquemment célébrée. Jamais en Occident.

On peut se demander ce que M. Anitchkof entend par la *missa praesanctificata* ? Se rend-il bien compte de ce qu'elle fut, de ce qu'elle est réellement [2] ? En tout cas l'aperçu qu'il en

1. Rappelons simplement qu'il est interdit aux fidèles de communier à cette liturgie. Cela seul en dit long sur les préférences d'une Église où la communion fréquente est à l'ordre du jour. C'est à se demander si M. A. a jamais assisté à une messe catholique de nos jours...

2. Ainsi M. A. prétend que pendant ces liturgies il ne pouvait y avoir de « sortie (entrée) solennelle ». Or c'est exactement le contraire qui est vrai, aussi bien pour l'Occident que, bien davantage encore, pour l'Orient. Car ce qui est porté là, dans la Grande entrée, ce ne sont plus de simples *espèces*, mais le Seigneur en personne ; pendant l'*introitus* byzantin, au milieu du silence impressionnant des officiants, le Roi de Gloire était exalté par les

donne dans les trois lignes que voici est incompréhensible : « L'hostie préparée *un certain temps à l'avance*(?) prenait alors la forme d'une « oublie » dans les boîtes spéciales *arca* ou *arcula*, connues depuis les tout premiers siècles » (p. 186). A quelle époque et dans quelle Église sommes-nous, et surtout quel rapport y a-t-il entre la *préparation* des oblats, usage gallican, adopté plus tard par les Chartreux et les Dominicains, et la *missa praesanctificata* où la *consécration* est antérieure aux liturgies du jour ? Autant de questions sans réponse. Tâchons au moins de savoir d'où vient l'erreur initiale.

Notre critique ne distingue peut-être pas entre cette messe incomplère, toujours exceptionnelle en Occident, et les messes « blanches » ou « sèches », assez répandues, en effet, au Moyen âge, surtout en Espagne et même en France [1]. Mais celles-ci n'étaient que des récitations des prières du début de la messe, des espèces de synaxes, sans communion possible... Ou, plus probablement, M. Anitchkof, qui a parcouru le seul Duchesne, et, croyant s'en inspirer, nous parle « de la patène avec l'hostie *consacrée la veille* », a-t-il confondu les *dons présanctifiés*, qui n'ont rien à voir ici, avec la *parcelle* de pain consacré. Apportée au pape au commencement de la messe, au *Pax Domini*, mise par lui dans le calice, cette parcelle devait assurer la continuité du sacrifice eucharistique, usage qui se rattache au rite des *Sancta* [2]. Regrettable confusion ! On ne s'improvise pas liturgiste, et il n'est guère prudent de s'aventurer sur ce terrain réservé, sans avoir pris toutes ses informations.

Pour revenir à l'hypothèse première de M. Anitchkof, sous son unique forme acceptable, demandons-nous si Chrétien de

---

chœurs frémissant d'allégresse. Un tel spectacle avait de quoi faire « tressaillir les cœurs », semble-t-il !

1. Il faut convenir que ces messes sèches étaient, sinon « favorisées », tout au moins tolérées par Rome jusqu'au XVIe siècle. Cela, pour éviter le scandale des prêtres indignes qui, afin de toucher des prébendes attachées à l'exercice du culte, réitéraient leur communion en disant un nombre indéfini de messes par jour. Ad. Franz (*Die Messe im deutschen Mittelalter*, Fribourg, 1902, p. 77-84) range cette coutume, délibérément, parmi les abus qui sévirent dans l'Église médiévale.

2. Duchesne, *l.c.*, p. 196.

Troyes, à l'affût de toute nouveauté, homme instruit, parce que « de clergie », n'avait pu connaître, d'une façon ou d'une autre, le vrai rite byzantin [1]. *A priori*, cela n'a rien d'impossible. Des renseignements auraient pu lui être fournis, semble-t-il, par quelque pèlerin, retour de Terre Sainte. L'impériale Byzance n'était plus, à partir de la première croisade, un pays de rêve uniquement, et ses pompes sacerdotales, d'un faste inconnu ailleurs, avaient de quoi attirer l'attention d'un hôte de passage. Pourtant de sérieux doutes se présentent à nous sur ce point. Les Grecs du temps des Comnènes, très jaloux de leur orthodoxie, inséparable du culte, et plus xénophobes que jamais, auraient-ils admis dans leur saint des saints, fermé à tout profane de leur propre confession, un étranger, même de marque, pour l'initier en quelque sorte aux « mystères redoutables » ? Non, assurément. Or, un simple curieux, témoin perdu dans l'assistance des cérémonies se déroulant devant le *bêma* (sanctuaire) et à l'intérieur, ne pouvait en saisir le sens secret. Parmi les divers objets liturgiques, portés processionnellement dans l'éclat des ors et des pierreries [2], son regard aurait à peine remarqué la minuscule lancette, toujours jointe à la cuiller eucharistique. Et puis il ne suffit pas de voir, d'admirer, il faut comprendre. Or, pour comprendre, ce que représentait l'*haghia longhè*, il fallait avoir assisté en personne à l'office,

---

1. Il est surprenant qu'aucun des critiques qui ont proposé, bien avant M. Anitchkof, l'hypothèse des origines byzantines de la « liturgie du Graal » (terme impropre pour Chrétien de Troyes et ses continuateurs) n'ait songé à voir d'abord par quel canal notre poète aurait pu connaître ce rite étranger. Et surtout, aucun des historiens de Graal, pas même Heinzel, n'a vraiment étudié d'assez près les liturgies orientales dans leur développement historique, pour émettre un jugement définitif. Or, s'il est loisible aux folkloristes de jongler avec des réminiscences populaires qui flottent dans l'air, ce n'est pas le cas pour ceux qui se réclament d'une source historique aussi rigoureusement déterminée que la tradition liturgique.

2. Pendant cette procession, aux jours de grandes fêtes, les églises déballaient tout leur trésor, sortaient des châsses les reliques précieuses qui en faisaient l'orgueil... Comme le nombre des célébrants était parfois très considérable — jusqu'à 12 prêtres, plus 6 diacres —, c'est toute une troupe sacrée en magnifiques vêtements sacerdotaux qui déambulait jusque dans la nef, sous les yeux éblouis de l'assistance agenouillée.

toujours invisible, de la *proscomidia*, dans l'enceinte même de la prothèse où la lance sacrée joue un rôle primordial [1].

Quant aux relations écrites, bien rares en Occident au XII[e] s., elles étaient beaucoup trop concises et sèches pour mettre en branle une imagination de poète : quelques extraits du Pseudo-Germain le Patriarche, traduits en latin par Anastase le Bibliothécaire où justement il n'est pas question du rite de la prothèse ; vers 1180, date probable de la composition du *Perceval* de Chrétien, une traduction latine plus complète, faite (pour Rainaldus de Monte-Catano), par les soins de Leo Thuscus, de la liturgie du Pseudo-Chrysostome, la plus importante pour nous [2]. Tout le reste, étant postérieur, et de beaucoup, au XII[e] siècle, ne peut entrer ici en ligne de compte. Donc très peu de chose encore à glaner de ce côté. Néanmoins allons jusqu'au bout, ayant déjà refait, *grosso modo*, tout le travail préliminaire négligé par M. Anitchkof. Comparons, point par point, les deux cérémonies en présence, celle de l'Église byzantine et celle du conte français, en commençant par cette dernière qu'il s'agit d'expliquer par l'autre, si possible.

c) *L'Entrée des « dons » et la procession du Graal.* — Dans *Perceval le Gallois*, c'est la lance blanche, arme chevaleresque, portée par un valet, qui ouvre la marche : une goutte de sang s'écoule du fer de sa pointe sur la main du valet. Suit le Graal, en or fin, constellé de pierres précieuses. Le Graal est précédé de brillants luminaires dont il éclipse l'éclat. Il est tenu à deux mains par une demoiselle « bele et jointe ». Nous savons — ou plutôt nous saurons bientôt — qu'il contient une

1. La grande majorité des fidèles de l'Église grecque était, comme souvent de nos jours, très ignorante du sens caché des rites, des prières secrètes du culte : la foi ardente et la révérence suppléaient à une connaissance liturgique exacte, difficile à acquérir, vu l'absence de livres de messe. Aujourd'hui encore, nombre d'orthodoxes instruits répugnent à connaître de plus près ce qu'ils considèrent comme mystérieux par essence.

2. D'après Brightman (*Liturgies, Eastern and Western*, I, *Introduction*, LXXXV), cette traduction est faite sur un texte de la fin du XI[e] s., au temps d'Alexis Comnène. Ce n'est en général qu'à partir du XVI[e] s. que, grâce aux grands humanistes de la Renaissance, Allatius en tête, l'Orient grec, liturgique et mystique, fut redécouvert et mis à la portée du monde savant occidental.

hostie consacrée. Enfin, vient le « tailleoir » en argent, apporté par une autre demoiselle. C'est tout.

Voici maintenant la « Grande entrée » (*Mégalè eisodos*) de la liturgie du Pseudo-Chrysostome, telle qu'elle s'effectuait dans les solennités de la Byzance médiévale [1]. En avant, précédé d'un haut cierge allumé, marche l'*archidiacre*, avec, sur sa tête, le saint disque voilé, contenant les parcelles du pain *non consacré*; derrière lui, d'autres diacres, également avec des patènes, mais *vides*. A leur suite, le premier prêtre tenant à deux mains le saint *potirion* ou calice, avec le *vin non consacré*; derrière lui d'autres prêtres, porteurs de calices. Après cette double théorie, s'avance le second officiant, qui tient l'*haghia longhè*, croisée sur la cuiller eucharistique. D'autres ministres et sous-ministres portent, avec les livres sacrés, le crucifix, le sceptre-roseau, la petite éponge qui sert à ramasser les miettes sur la table de la prothèse, les *rhipidia* (éventails ronds) pour protéger des mouches les saintes espèces, ce qui est l'office des diacres. En dernier, après les reliques et bannières de l'église, on porte l'*omophorion* (pallium) de l'évêque, qui, lui, ne prend jamais part à la procession, étant la figure de l'Immolé lui-même : il reçoit les dons dans le sanctuaire devant la Sainte Table (*trapeza*). Cortège impressionnant, réglé dans tous ses détails, qui lentement défile, aux sons du *Kheroubikon* ou hymne des chérubins, et devant lequel se courbent tous les fronts, plient tous les genoux. Et pourtant ce qui paraît, ce qui passe là, dans l'église en fête, ce n'est pas encore Notre-Seigneur : ce ne sont que les « typoï » du sacrifice réel qui va s'accomplir dans les prières hautes et basses de l'*anaphore*. Les

---

1. Il ne faut pas perdre du vue que la pureté de la tradition liturgique a été en s'altérant depuis des siècles. Gardons-nous donc de reproduire, tout bonnement, la cérémonie d'aujourd'hui, comme le fait M. A., bien que la différence entre les deux ne soit pas grande effectivement. Ce qui importe, c'est le nombre beaucoup plus considérable de figurants et d'objets transportés. La liturgie pontificale exigeait la présence de 6 prêtres et de 4 diacres. Dès la fin du XII[e] siècle (après le concile de 1156), la liturgie terrestre était considérée comme la « figure » de la *Liturgie divine*, où les prêtres et diacres représentaient les anges entourant le Pontife Jésus-Christ, officiant au ciel. Et c'est toujours la « Grande entrée » que reproduit sous ce nom l'art byzantin.

honneurs que l'on rend aux éléments préparés ne le sont donc que par anticipation ou *prolepse* [1].

Ensemble imposant, hiératique, où l'ordre processionnel ne peut être modifié, parce qu'il repose sur un enseignement liturgique rigoureux dont le dogme est l'âme. Or on veut nous faire croire que Chrétien de Troyes, tout en s'inspirant de cette auguste cérémonie, l'aurait bouleversée de fond en comble! Cela, nous l'admettrons difficilement. Selon M. Anitchkof, la seule raison qui ait empêché les médiévistes de reconnaître, dans la procession du Graal, la « Grande entrée » byzantine, est que les prêtres et diacres y sont remplacés par de jeunes laïques. Assurément, cette substitution est déjà fort surprenante, car il ne s'agit pas même de valets ou acolytes, mais de « pucelles » portant les *res sacrae*. Il fallait, reconnaissons-le, être bien téméraire pour introduire, à la place du clergé grec, plus misogyne que nul autre, de « gentes demoiselles » [2]. Sans

---

1. Tous les interprètes, anciens et modernes, de la liturgie orientale sont d'accord là-dessus. Pourtant les Occidentaux, plus stricts en ce qui concerne la *doulie* et la *lâtrie*, ont de tout temps reproché aux Orientaux cette adoration ou *proskynèse* des simples espèces. D'autre part, l'auteur de l'*Expositio brevis*, en parlant des dons offerts avant la consécration, dit, expressément, *Corpus vere et Sanguis Domini*. On peut se demander avec M. Stephanescu s'il n'y a pas eu vraiment ici confusion, au moins chez la masse des fidèles. Il rappelle, en effet, que la *Grande entrée* varie dans l'Église selon les cas liturgiques. Pendant le Carême, dans la liturgie des Présanctifiés, c'est le Seigneur même qui est présent ; les chœurs chantent répétant la prière mentale de l'officiant, à la place du *Kheroubikon*, l'hymne suivant : « Ore les Puissances célestes officient avec nous, car voici qu'entre le Roi de gloire... » Alors, tout naturellement, les fidèles s'abîment dans la poussière. L'habitude une fois prise de se prosterner à ce moment, on aurait continué à le faire, même lorsqu'il ne s'agissait que du simple transfert des oblats. L'hypothèse est ingénieuse et mériterait d'être creusée par les spécialistes.

2. Même de nos jours, dans l'Orient orthodoxe, les femmes n'ont pas le droit de pénétrer dans le sanctuaire, et on sait qu'à la « Sainte Montagne » (Mont Athos), il n'est toléré aucune présence féminine, bien que l'île tout entière soit placée sous la protection de la Vierge Panaghia. Le Moyen âge occidental n'était pas beaucoup plus favorable aux filles d'Eve. Mais l'Église primitive s'est refusée, elle, à distinguer, au point de vue spirituel, entre les deux sexes, se fondant sur les paroles mêmes de l'Apôtre (*Ep. Corinth.*, I, 7). Voy. l'étude de M. Achelis : *Virgines subintroductae*, Leipzig, 1902, et

parler de l'ordre processionnel lui-même où tout serait inverti, en commençant par la lance, qui grandit soudain et prend une place hors de toute proportion. Mais nous ne nous y arrêterons pas. Là n'est pas encore la difficulté la plus grande. Pour la découvrir, il nous faut passer en revue, un à un, les principaux objets liturgiques, qui figurent dans les deux cortèges.

d) *Les « res sacrae »*. — D'abord, qu'est-ce que le Graal dans Chrétien ? Est-ce un calice de vin, prêt à devenir le sang précieux, comme dans le rite grec ? Nullement ; c'est, ainsi que nous l'apprendrons par la bouche de l'ermite, oncle de Perceval, une « sainte chose » qui contient l'*oiste* dont se nourrit le vieillard infirme, père du Roi-Pêcheur. C'est donc, *non pas un calice, mais un porte-hosties* [1]. Ce récipient à Rome s'appelait,

---

du même auteur, l'article *Agapetae* dans Hastings *Encyclopedy of Religion and Ethics*. Miss Peebles, dans sa thèse sur la légende de Longin, indique une curieuse coutume irlandaise, venue de l'Orient et dénoncée par des évêques francs au VII^e^ s. D'après celle-ci, des femmes participaient à la distribution de la communion à domicile (Voy. Duchesne dans la *Revue de Bretagne*, t. 57, 1885). Très ingénieusement, Miss Peebles rapproche cette participation féminine ancienne au culte eucharistique du tableau que nous présente la procession du Graal dans Chrétien. W. Golther lui objecte, il est vrai (*Parzival und der Gral*, p. 8, note 1), que, loin d'être de simples acolytes, les demoiselles portant les objets liturgiques paraissent ici seules. Sans doute, mais ne faut-il pas faire la part à l'invention romanesque, qui ne perd jamais ses droits ? D'ailleurs, ce n'est pas là le sacrifice propre de la messe, mais, ainsi que nous le verrons plus bas, un rite de communion domestique. La question devrait être reprise. Miss P. la met en rapport, non sans raison, avec l'usage, également celtique et condamné en Gaule par la même lettre épiscopale, (p. p. Mgr Duchesne, *R. de Bretagne*, t. 57) des *autels portatifs*, usage qui remonte, lui aussi, à une haute antiquité, peut-être au temps de saint Cyprien, c'est-à-dire à la fin du III^e^ siècle. Consulter là-dessus Dom Leclercq, dans le *Dict. d'Arch. et Lit. chrét.*, et A. Schaepkens, *Autels portatifs*, Bruxelles, 1871. L'arche, dans l'*Estoire*, comme la Table du Graal (imitant celle de la Cène déjà dans *Joseph*), nous rappellent étonnamment ces autels portatifs, tantôt en bois (Orient), tantôt en pierre (Occident), qui permettaient la célébration en dehors des églises. Or, dans la préhistoire du Graal, où l'évangélisation de la Grande-Bretagne joue un rôle si considérable, il s'agit toujours d'apôtres errants se rapprochant de ce clergé ambulant. Cela aussi est à retenir.

1. C'est Heinzel qui l'a vu le premier. Miss Weston a essayé d'objecter (*Perceval*, t. I, p. 154) que l'hostie pouvait tremper dans le vin du Graal,

aux premiers siècles, *arca* et *capsa*, ou encore à cause de sa forme, *turris* [1]. Au Moyen âge, il portait le nom de *pyxis*, étant de préférence rond ou cylindrique, et, à partir du XVI[e] s., celui de *ciborium*, ciboire : peut-être parce qu'il contenait, comme le rappellent certaines inscriptions sur les *ciboria* gothiques, le *cibus viatorum* ou pain des anges. C'est bien une telle *pyxis* que nous voyons chez Chrétien.

W. Golther, dans son récent livre *Parzival und der Gral* (1925), insiste avec raison sur le caractère de *communion de malade* que présente la scène au château du Graal. Le cortège, sortant d'une pièce, traverse la salle pour entrer dans une chambre voisine [2], celle du vieil infirme, père du Roi-Pêcheur,

---

mais cela est contredit par les paroles expresses de l'ermite. D'ailleurs, l'*intinctio* de l'Église grecque, que mentionne Miss Weston, ne se présente pas sous cet aspect ; les Grecs communient toujours avec du pain levé et une cuiller eucharistique, qui sert à prendre la parcelle — *non l'hostie* — trempée dans le calice.

1. Pour la Gaule voir le Pseudo-Germain, *l.c.*.

2. M. A. attribue une énorme importance à ce détail qui, dit-il, se trouve dans toutes les versions de la légende : la procession du Graal entre et sort par *deux* portes différentes. Dans son article de l'*Archiv. Rom.* notre critique rapproche cette particularité de la « grande entrée » grecque — qu'il appelle toujours « sortie » —, où le clergé entre dans la nef par la petite porte *sud* (?) de l'iconostase et revient dans le sanctuaire par une autre, la porte centrale ou royale. Rectifions d'abord une de ces menues inexactitudes dont fourmille l'étude sur le *Saint Graal et les Rites eucharistiques*. C'est par la porte *nord* et non la porte *sud*, ainsi que le répète, à deux reprises, M. A., qu'entre la procession liturgique. Car, en règle générale, la prothèse se trouve dans la partie nord du *béma* (c'est-à-dire à gauche de l'autel pour ceux qui lui font face), orienté toujours à l'Est ; au Sud, est le *diaconicum*, sorte de sacristie réservée aux sous-ministres qui passent par la porte *sud* pour les litanies. Quant au cortège du Graal dans Chrétien, il « ne revient pas du tout *là d'où il est sorti*, ainsi qu'on le fait dans le grand « introït », mais se rend *dans une pièce voisine*, en passant par la salle du festin chevaleresque. Dans ces conditions, il lui est physiquement impossible de se contenter d'une seule et même porte : le tout est de spécifier où mènent ces deux portes. M. A. persuadera difficilement ses lecteurs qu'il y a au château du Graal un embryon d'iconostase. En ce qui concerne l'*arche* de l'*Estoire*, où se déroule la Liturgie divine, la question soulevée par M. A. doit être examinée á part, ce que nous comptons faire ailleurs. Signalons seulement, à titre de curiosité, le *tabout* ou tabernacle existant dans l'Église éthiopienne, et qui offre une sin-

communiant unique. De cette pièce le Graal sort *à découvert*, repassant à chaque service au milieu des convives. Cela rappelle, ainsi que le remarque justement l'éminent philologue allemand, l'usage traditionnel de l'Eglise de bénir, le Samedi Saint, tous les aliments ; et aussi, disons-le de notre côté, la bénédiction avec le ciboire qui est de règle dans ce genre de communion à domicile [1]. De toute façon, *ciboire*, et non *calice*, il y a.

Ce point établi, examinons avec une attention particulière l'énigmatique plat d'argent ou *tailleoir* de Chrétien [2]. Nombre de romanistes, dont Heinzel, ont cru y reconnaître la patène, et M. Anitchkof précise : le *diskos* grec et, revenant à Robert de Boron, il écrit ceci : « Jésus, en expliquant à Joseph d'Arimathie le sens de la patène, en donne l'interprétation (pierre du sépulcre) qui est maintenue par l'Église d'Orient ». Soit [3]. Mais cela est vrai également de l'Église occidentale au Moyen age, époque où le symbole était, on a pu le dire avec justesse, plus réel que la réalité. Le meilleur exemple en est fourni par les vers mêmes de Messire Robert que

---

gulière ressemblance avec l'arche portative dans l'*Estoire*. Voir sur les prières du canon dites au-dessus du *tabout* Needle, *History of the Holy Eastern Church*, p. 186 ss. L'auteur suppose que cet objet vénéré, promené dans toutes les processions, est « la réserve même où l'on cache le Saint Sacrement ». A rapprocher de l'*Estoire* où le calice est resserré dans le Graal après la divine Liturgie.

1. Thalhöfer, *Handbuch der Kathol. Liturgik*, t. II, p. 551. C'est donc toujours une communion distribuée à domicile, ce qui nous fait encore songer aux *agapetae* de l'Église primitive qui en assumaient parfois la charge Dans la *Krone*, c'est aussi une demoiselle qui présente au vieux roi la *fistule eucharistique*, trempant dans la coupe de sang. Fait à noter.

2. Nous profitons de l'occasion pour faire amende honorable : Golther, en effet, nous avait très justement reproché (*l. c.*, p. 156) d'avoir, dans notre étude sur *Les deux conquérants du Graal* (*Romania*, t. XLVII), pris le « tailleoir » de Chrétien pour un couteau — exactement comme Wolfram d'Eschenbach ! La confusion a dû venir des vers du poète français où il parle de découper la cuisse du cerf *avec* le « tailleoir » tranchant.

3. Nous regrettons que M. A. n'ait pas illustré cette très juste affirmation par des renvois à quelques textes liturgiques, d'abord anciens, puis modernes : ils auraient pu nous servir de base à une comparaison intéressante entre l'Orient grec et l'Occident latin, au point de vue du symbolisme liturgique.

M. Anitchkof cite, sans nous rappeler d'où l'auteur a tiré tout le symbolisme qu'il exprime en ces vers si connus :

« Li dras ou fui envelopez
Sera corporaux apelez.
C'est veissiaus ou men sang meïs,
Quant de men cors le requeillis,
Calices apelez sera.
Le *platine* ki sus girra
Iert la pierre senefïe
Qui fu deseur moi scelée
Quant au sepulchre m'eüs mis » [1] (v. 905-903

Depuis Birch-Hirschfeld [2], on sait que la source de ce passage se trouve dans la *Gemma animae* d'Honorius *Augustodunensis*, un des maîtres de la spiritualité bénédictine du XII[e] siècle. Transcrivons encore une fois, après tant d'autres, ce texte important, pour le comparer à celui de Chrétien.

« ... Diaconus venit, calicem coram eo sustollit, cum favone partem ejus cooperit, in altari reponit et eum corporali cooperit, praeferens Joseph ab Arimathia, qui corpus Christi deposuit, faciem ejus sudario cooperuit, in monumento deposuit, lapide cooperuit. Hic oblata et calix cum corporali cooperitur, quod sindonem mundum significat, in quam Joseph corpus Christi

---

1. M. A. découvre la patène, pierre recouvrant le calice du *Joseph*, dans le *lapis exullis* de Wolfram d'Eschenbach. Cela nous paraît fort douteux. Chez Wolfram, il n'y a d'abord aucune patène, mais à la place du « tailleoir » de Chrétien et, à la suite d'une interprétation fautive reconnue de tous, *deux couteaux* d'argent. C'est bel et bien le Graal lui-même que Wolfram appelle pierre (*Parzival*, v. 235), et qu'il fait porter, tel un talisman doué de toutes les vertus, sur une pièce de soie émeraude merveilleuse. Les derniers critiques y ont vu un *autel portatif*, ce qui semble infiniment plus probant. Voy. E. Iselin, *Der morgenländische Ursprung der Grallegende*, 1909. D'une façon générale, Wolfram nous ramène à l'Orient bien plus que ne le fait le poète champenois, qui est — nonobstant l'obsession de Kyot — sa source première. Golther nous renvoie, pour la colombe de *Parzival* qui apporte tous les Vendredis saints l'hostie du ciel, aux ampoules-colombes où l'Église grecque conservait les saintes espèces et, ajoutons-le, où elle garde aujourd'hui encore le saint chrême.

2. *Die Sage vom Graal* (1877).

involvebat [1]. Calix hic sepulcrum, patena lapidem designat, qui sepulcrum clauserat [2] ». Le parallélisme est évident.

Ce que l'on a omis jusqu'à présent, c'est de rechercher d'où Honorius avait, à son tour, tiré cette interprétation typologique des *res sacrae*. Aujourd'hui nous pouvons affirmer qu'il n'a fait que transposer très librement le traité du célèbre disciple d'Alcuin, Amalaire de Metz, *De ecclesiasticis officiis* [3]. C'est bien ce liturgiste du IXe siècle, à l'ardente imagination symboliste contre laquelle on a réagi plus tard, qui, le premier en Occident, rapprocha le geste de l'archidiacre élevant le calice et l'enveloppant dans le *sudarium* du geste de Joseph d'Arimathie dans sa descente de la Croix. Mais le *solitarius* du XIIe siècle, qui pourtant suit de près ses autorités, a encore renchéri sur ce thème : il ajoute à cette image celle, toute voisine en effet, du sépulcre

---

1. Le *sindon* de pur lin « quam solemus corporale nominare » enveloppait jadis tout le dessus de l'autel et ses bouts réunis recouvraient le calice (ce que fait maintenant la *palla*). Il a toujours représenté, aux yeux de toute la chrétienté, le linceul de la mise au Tombeau. Cette interprétation se trouve non seulement dans l'*Expositio brevis* du Ps.-Germain, qui parle de trois voiles liturgiques, mais encore dans le *Liber Pontificalis*. Nous y lisons : « ut sacrificium altaris... in lineum celebraretur sicut corpus Domini nostri Jesu Christi in sindonem linea mandum sepultus fuit. (I, 171, éd. Duchesne). Et le rite ambrosien connaît une prière spéciale « super Sindonum ». Les liturgistes-typologues du moyen âge tels qu'Honorius et Sicard, plus tard Durandus, veulent encore reconnaître dans ce lin immaculé le corps, né de la Vierge, du Seigneur lui-même. Voy. J. Sauer, *Symbolik des Kirchengebäudes*, p. 201, et Mgr Battifol, *La Messe*, 1919. Dans l'Église grecque, c'est l'*antiminsion*, ou *entimension*, étoffe richement brodée, qui couvre toute la surface de l'autel ; toujours consacré par l'évêque, il transforme n'importe quelle table en autel. Depuis une époque ancienne, l'*eileton*, qui correspond au corporal romain, se place sous l'antimension, dans lequel sont cousues des reliques. V. sur ces mots dans le *Dictionnaire grec-français des noms liturgiques* par Clugnet, Paris, 1895, et surtout l'article du *Dict. d'Arch. et Lit. chrét.* Dans le symbolisme des liturgistes byzantins l'antimension figure le suaire du Christ.

2. *Gemma animae*, I, 47 (Migne, *Patrol. lat.*, t. CLXXII).

3. Nous devons ce précieux renseignement à l'obligeante érudition de Dom Séjourné, auteur d'un important travail sur *Isidore de Séville* (Paris, 1929). Qu'il reçoive ici nos vifs remerciements.

représenté par le calice, et de la pierre tombale, figurée par la patène. Nous assistons donc là à une véritable création [1].

Chez Robert de Boron, qui reprend le tout pour son propre compte, la patène est absente de notre « service » du Graal, et pour cause, car il n'y a pas chez lui de pain eucharistique. Etchez Chrétien ? Pas davantage et pour une raison presque identique : la présence de la *pyxis* qui se suffit. Où se trouve déjà une hostie *consacrée*, la patène n'a rien à faire : elle accompagne obligatoirement le calice, jamais le ciboire, *intra* ou *extra missam*. En plus, d'après les règles canoniques établies dès le haut Moyen âge, *la patène devait être faite de la même matière que le calice* [2]. Or le Graal est en or, et le « tailleoir » en argent ! Mais si le Graal est, comme nous venons de le constater, un *porte-hosties*, il n'a, encore une fois, besoin d'aucune patène. Qu'est-ce donc alors que cet objet et à quoi peut-il servir dans notre procession ?

---

1. L'apport personnel d'Honorius n'est nullement négligeable sur ce point. On connaît la grande valeur attribuée par M. Émile Mâle — après Cahier et Spengler — à son œuvre, surtout au *Speculum ecclesiae* : selon l'éminent archéologue français, elle a laissé une ineffaçable empreinte sur toute l'iconographie du XIIIe siècle (Voy. *L'Art religieux en France*, t. II, p. 53 ss. et p. 199). J. Sauer, dans son livre sur le symbolisme d'église, que nous avons déjà cité, conteste cependant cette influence et tend à réduire Honorius *Augustodunensis* aux modestes proportions d'un compilateur n'ayant écrit que pour la masse. Cette dernière appréciation ne nous paraît juste que pour les homélies de notre *scolasticus*. Quant à sa théologie, sans être originale, elle se rapproche de celle, très profonde, d'un Rupert de Deutz et d'un Gerhoh de Reichersberg, grands Bénédictins du XIIe siècle, tributaires, après l'Irlandais Scot Erigène, de la pensée patristique grecque. Voy. J. Bach, *Mittelalterliche Christologie*, t. II. Ce qui est difficile à comprendre dans le cas d'Honorius, c'est le moyen par lequel cet énigmatique personnage, vivant en Germanie, a pu se faire connaître en France, où l'on ne trouve pour ainsi dire pas de manuscrits de ses œuvres. Pourtant le fait est là. En ce qui concerne le *Joseph*, il s'expliquerait par la situation du pays même, pays d'« Empire », où écrivait Messire Robert.

2. Voy. Thalhöfer, *Handbuch der Kathol. Liturgik*, t. I, p. 480. C'est là une indication qui semble avoir échappé à tous ceux qui se sont occupés de la question. Elle est pourtant d'importance, et un clerc comme Chrétien ne pouvait l'ignorer. Dans le *Ritus celebrandi* contemporain on lit encore : *Calix debet esse vel aureus vel argenteus... et simul cum patena* (cité par Thalhöfer dans son Manuel).

D'après W. Golther, le « tailleoir » de Chrétien serait tout simplement le support du ciboire, quelque chose comme un autel portatif — dans le genre, dit-il, de la *Graltafel* de la *Queste* —, destiné à la communion du roi malade. C'est à voir. Pour l'affirmer, il faudrait trouver l'analogue dans ce dernier rite, ce qui nous semble difficile. La ressemblance avec la table du Graal ne paraît guère frappante, et ce n'est pas de ce côté que nous aurions cherché l'autel portatif.

On pourrait plutôt suggérer un rapprochement entre ce petit « tailleoir » de Chrétien, si diversement interprété par ses continuateurs, et l'objet appelé *tobliere* dans l'étrange roman *Diu Krone* de Heinrich von dem Türlin [1]. On se souvient que là c'est une assiette en or où tombent les trois gouttes de sang du fer de la lance. Dans l'*Estoire*, il y a également un récipient, une *boiste*, où est le sang de la lance. Nous la voyons paraître,

1. M. A. considère ce *tobliere* comme étant le Graal lui-même (p. 189), uniquement parce qu'il est un réceptacle pour le sang, mais c'est d'avance donner une définition trop précise du Graal dont la nature est très changeante. Birch-Hirschfeld et Golther, auxquels nous nous rallions, ne sont pas du tout de cet avis. Le Graal, explique ce dernier, est un porte-hosties. ici comme là : c'est bien la *capsa* ornée de pierres précieuses (v. 2937 ss.), véritable tabernacle (porté par une pucelle aussi) qui contient chez le poète allemand, l'espèce du pain, déjà consacrée. Nous nous demandons si le *tobliere* ne remplace pas en quelque sorte le calice absent ? Il recueille, de la pointe de la lance qui saigne, le breuvage symbolique. Rappelons encore que dans le *Perlesvaus* où le Graal est le calice, ainsi que dans la *Queste*, le sang de la lance y coule directement. Dans un travail qu'il semble désavouer aujourd'hui, *Parzival und der Graal in deutscher Sage*, paru dans *Walhalla* IV, 1908, le même Golther avait curieusement observé que, dans Chrétien, la lance est un vrai réservoir de sang. A nos yeux, c'est le *tailleoir* — *tobliere* — qui chez Chrétien tient lieu de calice... Peut-être est-ce à cause de cela que chez Mannessier il y a tantôt un seul, tantôt (à la fin de la Quête de Perceval) deux tailleoirs ? Et dans le *Perceval* en prose, dans le cortège du Graal, une demoiselle porte encore *deux* petites assiettes d'argent. Ce qualificatif de *petit*, qui revient dans plusieurs versions, ne s'applique guère non plus à la patène médiévale, de dimensions considérables. Enfin nous avons déjà rappelé ailleurs les *deux* couteaux de Wolfram. Toute cette confusion aurait-elle été possible, si les continuateurs ou imitateurs de Chrétien avaient tout de suite reconnu dans son « tailleoir » la patène de la messe ? Non assurément. Ils étaient cependant plus près que nous de ses sources!

cette boîte, dans la Liturgie divine de l'Arche. C'est avec ce sang que l'ange oint, pour la fermer, la plaie faite par lui à Joseph avec cette même lance, ainsi que les yeux de Nascien aveuglé, qui, aussitôt, recouvre la vue. — Guérison qui ne peut être, disons-le en passant, qu'une réminiscence du « miracle » de Longin.

Enfin, d'après Mannessier (assurément postérieur aux grands romans en prose, quoi qu'en dise Golther), qui offre un amalgame de tous les motifs de notre légende, le « tailleoir » aurait servi jadis à Joseph d'Arimathie pour couvrir le saint vaissel où il avait recueilli le précieux sang. C'est évidemment l'ébauche première de la patène. Chez Chrétien de Troyes, comme plus tard le *tobliere* chez Heinrich von dem Türlin, le tailleoir » doit se trouver en rapport intime avec la lance qui saigne.

Quoi qu'il en soit, comment identifier ce plat découvert et vide avec le *diskos* grec, qui n'apparaît pendant le grand introït que *sub velum* [1], ayant à l'intérieur des parcelles, non trempées encore, du pain eucharistique ? Car, ne l'oublions pas, le saint disque transporte à l'autel, pour la transsubstancier par l'invocation du Saint-Esprit (épiclèse), la première espèce. La seconde, le vin, est présente, elle aussi avant sa consécration, dans le saint calice ou *potirion*. Les deux ne seront réunies que quelques instants plus tard dans l'*haghia henosis* — l'*unio*, *consignatio* et *commixtio* des Latins. Le sacrifice n'est donc que préparé, et les honneurs que l'on rend aux éléments séparés de ce sacrifice ne sont, répétons-le, qu'un hommage à ce qu'ils vont devenir, à ce qu'ils préfigurent déjà.

La différence capitale entre les deux cérémonies éclate maintenant : dans l'une, d'un caractère liturgique très altéré, volontairement ou non, rien que l'hostie, mais *l'hostie déjà consacrée*,

---

1. M. A. se trompe encore en appelant ce voile liturgique ὁ ἀήρ, ce qui est une confusion de date récente. Celui qui recouvre le saint *disque* et qui fait pendant au voile du calice s'appelait à Byzance *diskokalymme*. Quant au grand « aër » dont nous avons déjà parlé à propos de la « proscomidia », il était, et il est toujours, placé par la main du prêtre sur l'épaule du diacre, au moment de la « Grande entrée » ; comme à la prothèse, il servira à envelopper les deux vases sacrés, déposés sur la Sainte Table et voilés jusqu'à la consécration.

destinée à la consommation immédiate [1]. Pas de calice, ni de patène, inutiles puisque nous n'assistons à aucune messe; mais la lance symbolique qui saigne, mais un plat d'argent, très probablement pour recueillir cette vivante source du sacrifice éternel. Dans l'autre, sévèrement rituelle, nous avons et le pain et le vin, enfermés en des vases sacrés : *les espèces qui ne sont pas encore le corps et le sang* du Seigneur. Le contraste est patent. Allons plus loin encore. Le rite eucharistique poétisé, compliqué à souhait et teinté sans doute de souvenirs légendaires par le trouvère champenois, est, au demeurant, un rite de l'Église romaine, de l'Église qui, dès cette époque, ne veut connaître pour le troupeau que la communion *sub specie panis* [2]. Or, le

1. M. A. paraît surpris que Chrétien ne dise mot de la Transsubstantiation dans sa scène au château du Graal. A quel propos le poète en parlerait-il, puisqu'il nous montre avec l'hostie le résultat tangible du mystère *accompli*? Ici l'action liturgique est achevée ; au contraire, dans le canon de la messe nous assistons au sacrifice *en action* et, dans la *mégalè eisodos* du Pseudo-Chrysostome, le sacrifice est *anticipé*. Ce sont là trois moments liturgiques distincts. La différence est essentielle.

2. La suppression du *sub utraque* ne remonte, il est vrai, en tant que règle ecclésiastique, qu'au XV^e^ siècle, au premier refus du calice aux fidèles : le concile de Constance en 1415 (révolte des Hussites). En fait, la seconde espèce avait été retirée au peuple chrétien dans le courant du XII^e^ siècle. Et le coup de grâce fut porté par saint Thomas, le docteur de l'Eucharistie, qui enseigna la *concomitance* du corps et du sang. D'ailleurs l'usage de mélanger du vin non consacré à l'autre, puis inversement, avait déjà depuis longtemps rendu illusoire la *sumpsio sanguinis* par les laïcs. Mais on sait que les rois de France jouissaient du privilège (jusqu'en XVIII^e^ s.) de communier sous les deux espèces, à leur sacre. L'*intinctio* — qui se pratique régulièrement encore dans l'Église orthodoxe d'Orient sous une forme spéciale — a précédé la suppression du calice dans l'Église catholique romaine. Dans les romans du Graal, où éclate pourtant une telle nostalgie du sang divin, il n'est, en général, question que du *corpus Domini*. Seul le premier continuateur de Chrétien, complété par H. von dem Türlin, nous montre, dans la visite du Gauvain au château du Graal, un « calamel » d'argent, qui n'est autre chose sans doute que la *fistula eucharistica* remontant au IX^e^ siècle. Cette dernière n'entre cependant en action que dans la *Krone*. A la fin de la *Queste*, à la messe dernière de Sarras, qui est une Liturgie divine romancée, Galaad communie, il est vrai, au calice ; mais c'est qu'il remplace au moment de la consécration, ainsi que l'indique M. Pauphilet, l'évêque officiant, Joséphé, descendu du ciel et lui-même autre avatar du Christ.

siccum sacrificium a toujours été pour l'Église grecque, gardienne jalouse de la tradition apostolique, une chose inconcevable, profondément choquante.

Si véritablement Chrétien de Troyes avait voulu, à la fin du XII^e^ siècle, reproduire un des moments culminants de la liturgie byzantine, aurait-il renversé l'ordonnance et faussé le sens d'une cérémonie, auguste aux yeux de tout chrétien [1] ? Toujours est-il que les deux processions sont très loin l'une de l'autre.

e) *L'haghia longhè et la lance de Chrétien.* — Il nous reste encore à examiner de plus près la fameuse lance, pièce de résistance de tout le système de M. Anitchkof, ou plutôt les deux lances. Elles sont très différentes, dissemblables même. Qu'on en juge. Celle de Chrétien, longue de deux mètres à peu près, vraie arme chevaleresque qu'un valet empoigne, ne peut remplir, cela va de soi, aucun office liturgique. Elle n'offre que la ressemblance d'un même symbole avec la lancette eucharistique de quinze à vingt centimètres au plus, qui sert uniquement en sacrifice « en figure » et jamais n'apparaît seule [2]. Tout l'intérêt de la première se concentre dans le sang qui, de sa pointe, coule en rosée sur les mains de son porteur. Particularité que l'on retrouve dans toutes les versions de notre légende où elle se montre et qui a donc une signification que nul ne saurait méconnaître [3].

1. Hypothèse pour hypothèse, nous préférons de beaucoup celle de Miss Peebles, qui croit à une résurrection poétique chez Chrétien et ses continuateurs de certains usages de l'Église primitive, quelques-uns conservés en Irlande. Voir dans son livre *The lance of Longinus and the Grail*, l'appendice II, que nous avons relevé plus haut. Une grande réserve s'impose dans ce domaine à tous les critiques.

2. Cf. p. 170. Pourquoi rejeter d'emblée la lance de la Passion, découverte et rapportée d'Antioche par les croisés en 1096 ? Elle, au moins, a l'avantage d'être une relique « authentique » et qui a son histoire ! Entourée d'une vénération très grande, cette lance a certainement agi sur les imaginations médiévales, toujours assoiffées de ce genre de merveilles. Voir, outre l'étude de Miss Peebles, ch. IV, Paul Alphandéry, *Le Messianisme latin* (B. de l'École des Hautes Études, rel., 1912). Il ne faudrait pas cependant tomber dans un autre excès et considérer, avec K. Burdach (*Literaturzeitung*, 1903) que toute notre légende gravite autour d'une quête de reliques chrétiennes. Le Graal n'est ni relique ni talisman, il est symbole.

3. Miss Peebles, dont le travail doit avoir échappé à M. A., met

L'*haghia longhè*, elle, reste sèche, M. Anitchkof aura beau déclarer qu'en effigie elle saigne toujours, bien que ce « découlement incessant soit un mystère en contradiction avec la Transsubstanciation » (p. 183) ; ou encore prétendre que « le sang en échappe » au moment de découper le pain bénit, avant de l'arroser de vin dans le calice (?) Autant d'assertions injustifiées, injustifiables. La source intarissable de sang divin, l'Église grecque la possède dans son calice généreusement offert à tous ses fidèles : *Bibite ex omnes*... Objet liturgique remplissant un office sacré dont rien n'altère la pureté, l'*haghia longhè* ne peut, ni ne doit saigner.

Le poète français du XII^e^ siècle n'est tenu, lui, à aucun rigorisme rituel. Il veut simplement illustrer d'une manière saisissante la vraie nature de cette lance, qui lui vient du fond de la légende chrétienne [1]. Ce perpétuel saignement, qui frappe l'imagination, rend accessible aux sens et particulièrement émouvant le sacrifice accompli *in sensu stricto* à l'autel. Vivant rappel de l'autre, du sacrifice sanglant sur la Croix, elle-même premier vaisseau de la grâce rédemptrice. Aussi, voyons-nous, en face

---

l'accent sur le « bleeding of the lance in christian tradition » (*The Legend of Longinus*, p. 85). La source d'imitation première de ce motif dans nos romans est, assurément, la légende apocryphe. Il y a dans le saignement de la lance comme un crescendo chez les divers poètes qui suivent Chrétien : une goutte, trois gouttes, tout un plat plein... L'auteur insiste encore sur le caractère de « luminosité » que présente la lance-relique, phénomène qui se retrouve et chez Chrétien et chez ses continuateurs (« une lance *blanche* »...).

1. Il y a contradiction entre les différentes versions sur ce point. Ainsi le continuateur anonyme de Chrétien fait dire au roi-Pêcheur que cette lance, dont « fu percé le fius Diu », saignera sans interruption « de si au jour del jugement ». Et dans l'*Estoire*, on déclare que la lance ne saignera plus jusqu'à l'avènement du bon chevalier, prélude de l'ère nouvelle. Ajoutons que dans cette dernière œuvre, comme dans les apocryphes chrétiens relevés par Miss Peebles, la lance est à la fois l'arme de la vindicte divine et l'instrument du salut. Ce dernier caractère est accentué dans l'*Estoire* surtout. Mais il y a encore loin de là à affirmer, avec Miss Weston et, d'un tout autre point de vue, K. Burdach, que la lance « donne et la mort et la vie ». Il semble que l'écoulement perpétuel soit le signe visible de la pérennité du *mysterium fidei*, et que l'interruption de ce phénomène, annoncé par l'Ange à Joséphé et Nascien, indique la suspension des effets de la Grâce, de la *gratia sanans* dans un monde de péché.

de l'hostie pieusement conservée en un vase précieux, mais *sec* — qui n'est donc pas le calice — la lance qui « pleure » le sang du Crucifié. Voilà pourquoi elle figure au premier plan du tableau qui présente un raccourci de l'action passée, tandis que dans le rituel byzantin, une fois achevé son rôle précis, l'*haghia longhé* s'éclipse. En principe, elle ne quitte pas sa place réservée sur la table de prothèse et ne paraît dans la « Grande Entrée », ainsi que le fait justement observer M. Anitchkof, qu'en cas de co-célébration. Enfin la lance eucharistique ne prend aucune part à la consécration des espèces [1].

f) *Antidoron, eulogies ou agapes.* — M. Anitchkof tient en réserve un dernier argument pour la défense de sa thèse. Toujours préoccupé des *agapes,* entourées selon lui « d'une auréole de sainteté », il essaye de nous persuader que Chrétien avait voulu, contrairement à Robert de Boron, « en dégager le rite eucharistique ». L'intention du poète se révélerait dans cette « particularité essentielle » de la scène du Graal : les nappes ne sont mises qu'après la « venue miraculeuse » du Graal. Ce détail, qui serait la survivance de l'antique repas fraternel, notre critique le rapproche « d'une coutume grecque sanctifiée par la tradition et qui, elle aussi, doit remonter aux anciennes agapes ». Or cette coutume grecque n'est autre que l'*antidoron* ou distribution, à la fin de la messe, de morceaux de pain bénit, accompagnée d'un peu de vin tiède (*theplon*). Mais l'*antidoron*,

---

1. Relevons ici la singulière erreur de K. Burdach dans son compte rendu déjà cité de Staerk (v. *Literaturzeit.*, 1903). L'auteur y affirme (p. 3053) que la *longhé* « amène, par sa *seconde incision* au moment de la Consécration-Transsubstantiation, la guérison du Blessé souffrant et sa résurrection ». Cela n'est que de la fantaisie mythologique pure et confirme le danger qu'il y a à aborder l'étude de la liturgie avec des idées préconçues. La « mystagogie » grecque prend ici un aspect trouble qui permet de l'identifier avec des rites païens, tels que les mystères d'Isis, ce que Burdach n'hésite pas à faire. Encore une fois, l'immolation de l'*Agnus Dei* à l'autel ne s'est jamais pratiquée avec la lance. Et nulle part, dans aucun texte liturgique, on ne trouve, cela va sans dire, d'allusion à la prétendue « guérison-résurrection du Crucifié », soi-disant accomplie par cette lance. C'est méconnaître totalement l'esprit ecclésiatique byzantin que de le supposer capable d'une telle irrévérence vis-à-vis du Verbe hypostasié. — Le Dieu *qui* ressuscite n'est pas un dieu *qu'on* ressuscite.

qui correspond exactement aux *eulogies* latines, n'était jadis, ainsi que l'indique l'étymologie même du mot (don = eucharistie) que le *substitut* du sacrement! L'evêque en personne, plus tard le prêtre officiant, le distribuait aux *non-communiants après la communion des autres* [1]. Quel rapport cet usage, remontant, d'après les Grecs, au concile d'Antioche, d'après les Latins, au saint Pape Pie Ier (IIe s.), peut-il avoir avec les agapes qui, dès l'âge apostolique, *précédaient* la célébration du sacrifice? Cela nous l'ignorons, et doutons fort que Chrétien de Troyes ait été mieux informé que nous ; encore plus que le souper au château du Roi-Pêcheur soit la réplique fidèle de l'*antidoron*, tel que le décrit M. Anitchkof, c'est-à-dire tel qu'il existe de nos jours et non tel qu'il était dans les églises médiévales.

C) Vues d'ensemble et Conclusion.

a) *Esprit liturgique et Esprit légendaire.* — Résumons-nous. Pas plus que les faits et gestes des héros de Robert de Boron ne sont à nos yeux suspects de sympathies cathares, ainsi que le veut à tout prix notre critique, la mise en scène du Conte de Chrétien de Troyes ne nous paraît relever d'aucun rituel exotique. La rencontre de deux lances *dissemblables* dans des cortèges, qui n'ont ni la même composition, ni le même caractère liturgique, ne change rien à la chose. En réalité, nous nous trouvons devant deux courants indépendants l'un de l'autre, bien que remontant sur certains points à d'identiques réminiscences évangéliques. Il n'en saurait être autrement,

1. Needle, *History of the Holy Eastern Church*, t. II, p. 525-6. Aujourd'hui, après un stade intermédiaire où le pain bénit était distribué aux non communiants comme aux communiants, il est en effet réservé dans l'Église grecque à ces derniers, et offert par un simple sacristain. Mais ce n'est là qu'une coutume dégénérée. Notre critique, qui ne semble avoir aucune curiosité des origines liturgiques, est ici victime d'une illusion, très répandue en général : de la croyance à l'immutablilité absolue des traditions dans l'Église d'Orient. En réalité, là aussi il y a mouvement, déviation, et parfois décadence ; par exemple, dans tout ce qui touche à la musique byzantine, aujourd'hui complètement abandonnée, parce qu'indéchiffrable sur les manuscrits et inexécutable. Des pans entiers de l'antique muraille se sont déjà écroulés, et il faut, ici comme partout, un patient travail de reconstruction historique.

puisque nous ne quittons pas le monde chrétien. Mais combien ces réminiscences elles-mêmes sont diversement comprises, retravaillées, assimilées, selon l'ambiance où elles baignent !

L'un des deux courants, oriental et liturgique, qui a pour unique source les Écritures, ordonne tout le mystère en vue d'une représentation souveraine : la liturgie grecque a fait du service des humains le reflet du culte céleste. Formée dès le IVe siècle, évoluant lentement par la suite, elle reproduit, en la glorifiant, *toute* la vie terrestre du Seigneur, avec, au centre, le drame du Calvaire qui s'achève au sépulcre d'Arimathie. Austère et sévère, l'esprit byzantin s'impose par son réalisme rituel, d'une richesse rare, mais soumis à une discipline intérieure, tout comme dans l'iconographie, inspirée entièrement par lui. Le théâtre religieux, amorcé en Byzance, aux temps de sa splendeur [1], porte ce même caractère hiératique : la place donnée à la légende sacrée, à l'invention, y est mesurée strictement.

L'autre courant où abonde la légendaire extra-liturgique s'est répandu dans l'Occident, en marge, bien que sous la protection, d'une Église plus indulgente aux jeux de l'imagination profane. D'où la floraison des mystères et miracles aux portes des sanctuaires, échappés d'eux et rapidement émancipés. Le style romain, sobre d'instinct, de cette Église ne garde lui-même dans ses offices qu'un symbolisme de plus en plus décanté. Mais l'océan de la vie bat ses marches, s'infiltre jusque dans l'art de ses cathédrales. L'esprit populaire médiéval crée librement sa propre « Légende dorée ». Il s'empare des thèmes pieux, les assouplit et les transpose, parfois les travestit, à sa guise.

b) *Chrétien de Troyes et Robert de Boron.* — Mieux que tout autre, Chrétien de Troyes, vibrant écho de son temps et de son monde, a réussi une telle transposition. Une légende antique, chrétienne quant à son fond, où tout est énigme, réminiscence, archaïsme, il la métamorphose, il la coule dans le moule chevaleresque : du vieux vin dans de nouvelles outres. La voilà de plain-pied avec le siècle. Une note grave y résonne, il est vrai, accompagnant en sourdine l'action romanesque. Mais jamais notre trouvère ne s'est même efforcé

1. Voy. les récentes thèses de Mme Cottas : *Le théâtre à Byzance* et *L'influence du drame « Christus Paschon » sur l'art chrétien d'Orient*, Paris, 1931.

de monter jusqu'au faîte de l'inspiration mystique. Chez lui, ni haute spéculation, ni extase, car le climat des sommets ne s'accorde guère à son heureux tempérament d'habitant des coteaux. Tout le monde en convenait jusqu'à présent.

Tel n'est pas du tout l'avis de M. Anitchkof, qui grandit de cent coudées le maître champenois. Il est assez piquant de voir Chrétien de Troyes, traité d'habitude comme un aimable sceptique et un simple amuseur, promu subitement au rang d'écrivain quasi ecclésiastique, aux écoutes de la liturgique Byzance, scrutant, très recueilli, la doctrine de la grâce. Vraiment, il ne mérite « ni cet excès d'honneur, ni cette indignité ». Moraliste, il l'a toujours été, posant et s'efforçant à résoudre de délicats problèmes de psychologie sentimentale, dénouant adroitement les conflits entre amour et chevalerie. En un mot, un écrivain à thèse, capable, en plus, d'atteindre à une certaine spiritualité à mi-côte, à preuve son *Perceval* inachevé [1]. Rien de moins, rien de plus.

Pour l'élévation de la pensée, l'appréhension du problème théologique, ce poète, bien que clerc, reste très au-dessous de son émule, simple chevalier pourtant. Et Robert de Boron, écrivant après Chrétien de Troyes, nous semble, par certains côtés, beaucoup plus proche du noyau primitif de la légende ; il la recrée en puisant à pleines mains dans l'évangile de Nicodème et autres apocryphes chrétiens. Plus proche encore des lointaines origines orientales du thème romancé, car on peut pénétrer dans l'Orient et en revenir sans passer par le grand portail du rite byzantin [2]. Vu le désaccord sur des points essentiels entre cette préhistoire quasi biblique du Graal et son élégante présentation à la « mode de Bretagne », il nous paraît difficile d'accepter, pour nos deux auteurs, un seul et même livre comme unique source. Ce n'est pas ici le lieu d'en discuter.

1. Pour avoir, dans une thèse d'Université, en 1909, affirmé qu'il y avait dans l'œuvre de Chrétien une évolution intérieure et marqué les étapes de cette évolution, l'auteur de ces lignes fut pris vivement à parti par ses critiques. Aujourd'hui il a le plaisir de constater que son idée a fait du chemin, car elle est reprise, développée et présentée à nouveau au public lettré dans le récent travail de haute vulgarisation de M. Gustave Cohen, *Chrétien de Troyes et son œuvre*, 1931.

2. Les attaches du *Joseph* avec l'Orient, plus particulièrement avec la Syrie,

Autre observation : l'histoire contée par Robert de Boron plonge toutes ses racines dans un terrain de fraternité apostolique qui n'a rien d'un idéal guerrier [1]. Et celle du maître champenois, qui semble n'avoir que des antennes, ne peut être imaginée en dehors de l'atmosphère d'aventure et de prouesse qui l'enveloppe amoureusement. L'auteur du *Joseph* est un poète sans charme ; son œuvre inégale, maladroitement construite, écrite dans une langue empêtrée de lourdeurs, parfois obscure, ne possède à aucun degré ni le métier, ni les dons séduisants de son brillant prédécesseur. En revanche, elle s'impose par sa haute inspiration, plus mystique encore que morale, qu'il faut savoir interpréter, ce qui n'est pas toujours facile. Par son triple concept du Graal, écuelle de l'Agneau pascal, calice du sang divin, vase de la grâce rédemptrice, ainsi que par son messianisme virtuel, ce roman, qui en est à peine un [2], dépasse tellement le gracieux conte de Chrétien, même amplifié par ses continuateurs, que nous ne sommes pas surpris de le voir aboutir, en ligne droite, au jet puissant et pur du Pseudo-Map, à la *Quête* de Galaad, chef-d'œuvre de génie cistercien.

c) *Graal chrétien, Graal païen.* — Voilà pourquoi nous pro-

---

ont été étudiées dans le mémoire de feu Wesselofsky (*Arch. f. Slav. Philol.*, t. 23, p. 321 ss.). Le grand romaniste et folkloriste russe n'y découvre pourtant aucune infiltration byzantine. W. Golther note, après Wesselofsky, les rapports existant et dans la légende et dans les romans du Graal, entre Joseph d'Arimathie et l'apôtre Philippe qui le baptise en personne, détail que l'on trouve dans l'*Estoire*. Voir encore les Antiquités de Glastonbury de Guillaume de Malmesbury, où les mêmes liens d'amitié unissent les deux fidèles disciples : l'apôtre-martyr de Phrygie et l'apôtre légendaire de la Grande-Bretagne. Pour l'onomastique orientale dans les romans en prose, consulter les travaux de Heinzel, Wesselofsky, Douglas Bruce, F. Lot. L'hypothèse égyptienne a été soutenue par Miss Murray.

1. On pourrait objecter sans doute que le sujet n'y prêtait guère. Mais l'*Estoire* qui reproduit, en l'élargissant dans tous les sens, le *Joseph* en prose, est tout imbue au contraire d'un esprit ardemment belliqueux. D'autre part, le *Perceval* en prose nous paraît, sur ce point encore, s'inspirer de Robert de Boron. Bien que le récit se meuve ici en pleine atmosphère chevaleresque, les hauts faits d'armes n'intéressent guère ce seigneur médiéval, absorbé par d'autres rêves. C'est là un trait qu'il faudrait mettre en relief.

2. Miss Weston observe finement que Robert de Boron appelle lui-même son œuvre une *estoire* et non un *conte*, ce qui est significatif.

testons contre l'imputation gratuite d'hétérodoxie, insinuée plutôt que soutenue par M. Anitchkof, contre toute sa tendance à disqualifier l'épopée du Graal, en y signalant à chaque pas de prétendus vestiges cathares.

Nous préférons encore à cette vision trouble et déformante la théorie nettement achrétienne de certains folkloristes, tels que Miss Weston et W. Nitze. On sait que le Graal est pour Miss Weston l'emblème de la vie conçue sur trois plans superposés : vie végétale et animale, vie humaine, enfin vie divine. Une fois sorti — mais par quel prodige ? — du culte naturiste, ce symbole aurait refleuri merveilleusement sur un sol tout nouveau [1]. Après tout, nous dira-t-on, les mystères païens ne sont-ils pas les travaux d'approche du mystère chrétien ? Oui, mais dans un sens très différent de celui que d'habitude on prête à cette pensée : comme affirmation d'un désir, voire d'un besoin sacral, commun à tous les peuples.

---

1. Le point le plus vulnérable de la théorie de Miss Weston, nous paraît être la difficulté de concilier la mystique de la grâce sacramentelle avec cette suspecte sagesse occulte que nous présente l'auteur du *Sir Perceval*, livre riche en aperçus divers, déconcertant aussi. C'est en vain que notre critique affirme les prétendues affinités de la gnose chrétienne (Clément d'Alexandrie, Origène) avec les systèmes gnostiques qui, à leur tour, n'ont rien de commun avec le fameux « culte naturiste », pas plus qu'avec les mystères grecs. Miss W., qui ne s'attache qu'aux ressemblances, sans s'arrêter aux divergences, voit bien cette fois l'abîme qui sépare le christianisme ecclésiastique de la prétendue religion issue des symboles phalliques. Aussi prétend-elle que l'Église regardait d'un mauvais œil toute la littérature du Graal. Mais rien absolument ne le prouve. Il semble même que l'iconographie médiévale ait connu le thème du vase de Joseph d'Arimathie (voy. Detzel, *Christliche Ikonographie*). Miss W. exagère, à notre avis, singulièrement la portée de cet esprit esotérique qu'elle dénonce dans Robert de Boron et prête gratuitement à l'ordre des *Milites Christi*. Aucun historien ne croit plus à la doctrine secrète du Temple. — C'est là une de ces fables colportées par les adeptes de la théosophie qui, science pour les ignorants et religion pour les incroyants, ramène tout à sa chapelle désaffectée. Par contre, les théories plus souples de M. Nitze ne s'opposent pas nécessairement, ainsi qu'a essayé de le montrer Miss Peebles, au Graal, symbole chrétien dès l'origine. Du reste, la légende pouvait contenir primitivement quelques éléments, indépendants de la tradition chrétienne apocryphe, et se greffant sur elle.

d) *Catharisme et Dogme eucharistique.* — Tout ce que M. Anitchkof nous dit des *manichéisants* ou « chrétiens qui, faisant partie de l'Église chrétienne, épousaient sur bien des points des théories remontant à la religion de Mani » (p. 183) nous paraît être sans fondement et relever d'une même vision faussée. A force de recouvrir d'une grisaille si terne la vivante réalité médiévale, notre critique finit par ne plus apercevoir ses couleurs, autrement franches. Ce mot de *manichéisants*, forgé pour les besoins de la cause, sonne mal à nos oreilles, parce qu'il ne veut rien dire. Alors comme aujourd'hui, peut-être plus encore, on était catholique ou on ne l'était pas. L'état intermédiaire n'est qu'une chimère, à moins de prendre pour des hérétiques honteux tous ceux, nombreux certes, qui, comme un Dante plus tard, dénonçaient le pouvoir séculier de l'Église et s'élevaient avec force contre le scandale de ses abus. Mais cela n'a aucun rapport avec le *credo*.

Le dogme eucharistique, professé implicitement par tous les vrais chrétiens au Moyen âge, bien avant sa cristallisation au Concile de Latran en 1215, est affirmé, hautement par Robert de Boron. Il fait dire à Christ lui-même :

> Joseph, bien sez que chiés Symoń
> Menjei et tout mi compeignon,
> A la Cene le jüesdi.
> Le pein, le vin y beneï,
> Et leur dis que *ma char menjoient*
> *Ou pein, ou vin mon sanc buvoient* (v. 893-8).

Par contre, la maigre et toute négative doctrine cathare, que l'on pourrait appeler doctrine de *l'absence réelle*, ne pouvait être « conforme à l'opinion courante », ainsi que le prétend M. Anitchkof. Scot Erigène qu'il invoque, bien à tort, et les autres subtils théologiens du Sacrement, s'égrenant du IX^e^ au XIII^e^ siècle, seraient fort surpris de se trouver en si étrange compagnie.

Pour ce qui est de la masse des laïcs, le problème crucial de la Transsubstantiation, ou plutôt de ses modalités, ne la tourmentait guère. Les simples fidèles, vivant dans un monde saturé de merveilleux, acceptaient avec sérénité le miracle des miracles : ils penchaient même vers une conception naïvement matéria-

liste du mystère de la foi. C'est justement contre les excès de ce sensualisme populaire que voulurent réagir, dès le IX^e siècle, certains docteurs, tels que Raban Maur et surtout Ratramne de Corbie dans son célèbre traité *De corpore et sanguine Christi* ; plus tard, de grands Bénédictins, Rupert de Deutz, Guillaume de Saint-Thierry, transfuge de l'ordre et ami du Cîteaux de saint Bernard. En plein accord avec saint Augustin, qui se refusait « à broyer avec les dents la chair de l'Homme-Dieu », ils enseignaient l'*alia caro* : le corps pneumatique ou transfiguré du Christ, seul présent sur l'autel, sous l'apparence des espèces. Car il s'agit ici, non de réalisme et de symbolisme, au sens moderne du mot, mais, chose très différente, des rapports entre le Christ historique et le Christ eucharistique [1].

Cette controverse théologique planait cependant trop au-dessus de la foule pour la remuer jusqu'en ses profondeurs, exception faite d'une élite. Est-ce à cette dernière que s'adressait un écrivain tel que Robert de Boron, sorti lui-même de la caste féodale rénovée ? On peut le croire, car sa pensée, d'un souffle bien plus mystique qu'on ne le suppose ordinairement, a su en fin de compte triompher. Pensée haute et hardie. Parmi les interprètes français ou étrangers de notre légende, peu ont suivi la trace de l'austère *Joseph*. La majorité, même un Wolfram, d'une piété édifiante mais sans envolée, épousa avec passion l'*aventure* du Graal, qui séduisit jusqu'à Wagner par le clinquant

1. Voir la mise au point de cette épineuse question dans le remarquable ouvrage de J. Bach, *Mittelalterliche Christologie*, Vienne, 1873, t. I. L'auteur nous y met en garde contre les erreurs de notre jugement, aiguisé ou déformé par la critique protestante libérale. Il nous rappelle que la théologie médiévale, fondée sur la pratique liturgique, n'avait jamais mis en doute la *présence réelle*. Cela serait vrai même pour le « symbolisme », tant combattu et condamné par l'Église — parce qu'entraînant des conséquences dangereuses — de Bérenger de Tours. A plus forte raison, pour Scot Erigène, disciple de la pensée grecque et dont il a été si bien dit : « Necnon ipse Scotus plus quam « memoriam » plus quam merum symbolum in SS. Eucharistia se agnoscere aperte prodit docens : eam in interiora nostrae naturae siscera sumi ad nostram... ineffabilem deificationem » (Johan. Scoti opera, éd. H. J. Ploss, 141). Le mot « rationalisme » ne doit être employé qu'avec une extrême prudence quand il s'agit du Moyen âge théologique, surtout préthomiste.

de son romantisme. Le désir de la conquête terrestre d'un royaume, qui pourtant n'est pas de ce monde, assaut lancé avec un si joyeux élan par Chrétien de Troyes, s'imposa irrésistiblement. Cette tendance trop humaine n'est même pas tout à fait absente, sous sa forme la plus élevée, il est vrai, dans l'ascétique *Perlesvaus* où s'affirme l'idée d'une théocratie militante : un état monastique qui vit moins de contemplation que de guerre sainte... Seul l'ermite-voyant d'Hélinand a repris, sur une base combien élargie, le thème de la surnaturelle victoire-béatitude. Seul il a créé le rêve nostalgique de la « quête » : la *Visio Dei per gratiam*. Car tel est l'ultime secret, la dernière « repostaille » du saintisme Graal. Pour vivre l'union suprême, le Pseudo-Map, lui aussi, avait besoin, en vrai fils de l'Église bâtie sur la pierre, de cet organe premier de la grâce : le Sacrement. Clef d'or qui ouvre le trésor de notre légende chrétienne, mais non fausse clef, comme le veulent d'aucuns. — Eucharistie et pas simulacre d'une communion sans le Christ, foi intégrale en la grâce sacramentelle. Rien d'équivoque ni de fuyant.

Quelle étrange idée M. Anitchkof se fait-il donc de ces clercs et chevaliers du Moyen Age, à qui il fallait, dit-il, « pour croire, pour leur prouver que le vrai sang du Seigneur se trouve effectivement dans le calice, que la communion n'est pas *une simple coutume comme bien d'autres* [1], un conte, un apocryphe, un livre mystérieux, une *autorité fantastique*, différente de celle de l'Église » (p. 188) ? Affirmation surprenante, en contradiction avec tout ce que nous savons de l'esprit médiéval : sensibilité fraîche, ardente et délicate, naïve soif de miracles, de certitude apaisée, volonté nette de s'appuyer sur une réalité nullement fictive, sur une autorité incontestable et ferme. La littérature religieuse en langue vulgaire traduit pleinement ces besoins. Elle ne songeait nullement à usurper le magistère de l'Église enseignante. L'œuvre des vieux trouvères ne prétendait guère convaincre là où il y avait doute, encore moins consolider ce qui branlait. Son ambition était plus humble : émouvoir les cœurs, enrichir les âmes, éveiller les consciences. Et lorsque l'imagination poétique s'emparait d'un thème sacré traditionnel, elle le faisait pénétrer jusqu'aux puissances secrètes de l'être en mal d'aimer, enrobant

1. C'est nous qui soulignons.

d'abord ce thème dans les plis des symboles familiers. Si, au contraire, l'esprit critique alerté voulait entreprendre un travail de sape, il se mettait aussitôt en dehors de l'enclos des brebis, sans chercher à se leurrer de fables, car jamais les fables les plus belles n'ont convaincu personne. Attitude courageuse qui fut celle d'innombrables fauteurs d'hérésies n'ayant jamais appartenu à la famille des poètes du Moyen âge [1]. D'une part, les rêveurs et artistes catholiques qui ont voulu et su exalter leur croyance ; de l'autre, les négateurs du dogme qui ne semblent pas avoir laissé de trace dans les fictions poétiques de leur temps. Leur force fut ailleurs.

e) *Conclusion.* — Entre les uns et les autres, il faut choisir. M. Anitchkof, qui s'y refuse, doit voir tout de même où le mène ce refus : droit à l'impasse dans laquelle il s'est engagé depuis longtemps. En effet, ou bien, comme notre critique l'insinue dans toutes ses dernières études, les romans du Graal sont le fruit de l'hétérodoxie souterraine qui monte à la surface, et cela il faut le prouver ; ou bien, ainsi qu'il essaye de le démontrer pour certaines versions de notre légende, ces romans portent, dès l'origine (Chrétien de Troyes), l'empreinte grecque byzantine, pure de tout alliage manichéen [2]. L'un exclut l'autre. Étant donnée l'orientation double du savant romaniste, à lui, tout au moins, *tertium non datur*. Qu'il opte donc une fois pour toutes, soit pour les Cathares antichrétiens, soit pour les Grecs orthodoxes, théologiens et liturgistes dissidents, mais toujours disciples du Christ aux yeux de l'Église romaine médiévale. En ce dernier cas, que notre critique se donne la peine d'étudier de

1. Aucun des troubadours enrôlés par M. A. dans son armée de « manichéisants », pas plus Guilhem Figueira que Peire Cardenal, ne doit être considéré comme tel. Nous y reviendrons dans une étude particulière, consacrée à l'analyse des nouvelles théories sur l'origine de l'amour courtois. Et nous nous inscrivons tout de suite contre celle qui voit dans la poésie du cultisme provençal, annonciatrice du *dolce stil nuovo*, la réalisation de l'idéal albigeois, inhumain, antisocial, misogyne.

2. Pour écarter tout soupçon de ce genre, il suffit de rappeler la haine presque morbide de l'Église et de l'Empire à l'égard des hérésies : toute l'œuvre d'Euthyme Zigabene, chargé par Alexis Comnène d'écraser l'hydre à cent têtes, le prouve. Voir aussi l'*Alexiade* d'Anne Comnène et son analyse dans l'excellent ouvrage de Georgina Buckler, Oxford, 1925.

plus près cette théologie, cette liturgie surtout, des deux mondes, l'oriental et l'occidental, qu'il s'efforce de rapprocher. Un pareil travail serait le bienvenu.

Pour notre part, n'acceptant, après examen attentif, aucune des solutions antagonistes proposées simultanément par M. Eugène Anitchkof, nous refusons notre confiance à un système bâtard, érigé sur des rapprochements fortuits et qui s'écroule dès qu'on y touche.

Myrrha LOT-BORODINE.

MÉLANGES

FRAGMENT D'UN SIXIÈME MANUSCRIT DE *JAUFRE*

Au tome LV (1929) de la *Romania* [1], nous avons publié un fragment du poème de *Jaufre*, inconnu du récent éditeur, M. H. Breuer [2]. Ce document, provenant d'un registre de la région cévenole, avait été trouvé aux Archives du département du Gard. Les mêmes archives viennent d'offrir un nouvel extrait du poème provençal. C'est un feuillet simple qui servait à envelopper un petit registre de minutes du notariat de Bagnols-sur-Cèze [3] en cours de dépôt ; il porte encore le nom du notaire qui s'en est servi, L. Bellegarde, et la date 1523.

Le manuscrit (324 sur 220 mm.) auquel appartenait ce feuillet a été écrit au XIII[e] siècle [4], son écriture est plus appliquée, plus large et plus haute que celle du fragment *E* ; elle est peut-être d'une date antérieure. Les lignes sont réglées à l'encre. Chacune des deux colonnes de chaque page contient 39 vers. Les colonnes sont limitées par un triple trait tracé du haut en bas et qui marque la place en vedette des initiales des vers. De la première ligne à la dernière on compte 235 mm. et des initiales de la première colonne à celles de la seconde 95 mm. Dans son état présent, ce feuillet présente une déchirure sur le bord droit qui ne fait qu'entamer quatre initiales du

1. P. 529-536. Voir *ibidem*, LIV (1928), p. 476.

2. « *Jaufre* » *ein altprovenzalischer Abenteuerroman des XIII Jahrhunderts* (Göttingen, 1925 ; Gesellschaft für romanische Literatur, 46).

3. Gard, arr. de Nimes, anc. arr. d'Uzès.

4. On lit de haut en bas au bout de la quatrième colonne les mots *Jaime Palma* écrits au XV[e] siècle.

verso, mais surtout il est gâté dans la moitié supérieure par une large tache brune, due à l'humidité. En tout ou en partie, plus d'une trentaine de vers ont disparu.

Au bas du recto se voit un dessin à l'encre tracé très finement à l'époque de l'écriture du manuscrit. On reconnaît la scène racontée dans le fragment du poème : un chevalier vêtu d'un heaume, d'une cuirasse et de gantelets, pendu par les mains à la corne unique d'une bête, campée sur un rocher. Au XVI^e^ siècle, on a ajouté à la gauche de ce dessin un personnage à peine ébauché, une femme les cheveux épars et la main levée, enfin un homme grotesque.

La langue est caractérisée surtout [1] par la chute de *e* initial devant *s* suivi de consonne, même après un mot se terminant par une consonne et malgré la mesure du vers : *speron* 328, *scrida* 331, 369, *stranh* 360, *star* 395, *stort* 473, ce qui conduit à placer le pays de provenance du manuscrit en Italie, d'où nous proviennent déjà le manuscrit *B* et le fragment *C*.

Le texte transmis, qu'on peut appeler *F*, suit en général le manuscrit *A* (Bibl. nat., ms. fr. 2164) et sa correction ne répond pas au soin avec lequel il est matériellement présenté. Voici ce nouveau fragment complété pour les passages effacés au moyen de l'édition Breuer.

a

[*son ven*]gut de gran speron
[*per ferir*], las astas baissadas.
[*e Galvans a*] sas mans levadas
e scrida : « Non la feras,
« senhors ! per tan con vos amas,
« que·l rei es mort, si la feres !
— Que farem ? — Annem en apres
« tant tro que veiam que fara,
« que si l'aucis, ella morra. »
E la bestia soau e gent
s'en vai, que sol non fes parvent
que·l vis, mais d'una irrunda
pujet una roca redonda,
auta e rausta e taliant.
E de segentre, dols menant,
venc Galvan am sos companhons,
marit et iratz e ploiros.
E quant la bestia fon sus,
vai s'en, e non attendet plus,
daus tot los maier bans que·i sap,
e gitet enforas son cap,
e·l rei pendent d'aqui en jos.
Adoncs fon Galvan angisos
e siei companhon atresi,

1. Signalons *m* pour *n* finale dans *granrem* 434 et *bem* 471, 489 ; parfois *le* pour *lo* 489. A noter *aica* pour *aiga* 483.

339 *corriger* mais plus dreitz d'un' irrunda — 347 *corriger* lo maior baus — 349 *corriger* pendet

que cascuns si romp e s'ausi.
E l'autre, que tan remasut,
an vist lo dol et entendut.
E cascuns, aitant con [*pot*], broca,
e vengron al pe de la roca,
e prennon en sus a garar,
e viron lur senhor estar
els cors de la bestia pendut,
et an tan stranh dol mogut
que anc sos pars non fon ausit,
ni per mi non pot esser dit.
Aqui veiras tirar cabels
a cavaliers e a donsels,
que tut rompon lur vestiduras
e maudison las aventuras

b

qu'en la forest son atrobadas,
qu'a tan gran dan lur son tor[*na*]das,
e que le senescals scrida :
« Si bona [*gentz, con es*] marrida !
Con aves per for[*t destinada*]
la mort de·l [*bon rei devinada*] !
Quals aven[*tura es venguda*] !
con ave[*m uei valor perduda*] ! »
Ab [*tant es cazutz del caval*
a tera de sus contra val.]
E·[*l reis estet de sus*] iratz,
[*esse ab las mas r*]eser[*matz*],
que non las [*en ostera ges*]
adoncs [, *se faire o poges,*]
quar gran paor [*a de cazer.*]
E la bestia ac [*gran leser*]
estava laissus tota via.
E·l rei preguet sancta Maria,
e Diu, lo sieu glorios filh,
que l'estorsa d'aquel perilh.
Galvant e Vivant e Tristant,
am de companhos non sai cant,
dison que tot los draps penran
de la crota, aquels metran
desotz lo rei, e pueis, si ca
sus draps, ja mal non fara,
pueis o an als autres contat.
E Galvans a lur o mostrat :
« Senors, laissem lo dol star,
« car non no·s pot ren acabar,
« mas prennam tot deliuramens
« gardas nostres vestimens
« e metam los al rei desotz. »
Anc non l'en cal dire plus motz
qu'els prenon tut al despuliar,
e pueis viras lur aportar
mantels e capas, tost correns,
anc non lur remas vestimentz,
causa, camisa ni braga

c

[*que cascuns ades*] non [*o tr aga.*
e quan] tot [*despuillatz*] se son,
[*an faitz dels*] draps t[*al un molon*
desotz lo rei, que, s'el cazes,
non crei que gran mal se fezes.
E la bestia, cant aiço vi,
fes senblant que·s mog]es d'aq[*ui*
e crolet son cap un petit.
E cels d'aval levon un crit
mout estraing et mout angoissos,
e son se mes a genoillos,
e] preg[*un Dieu que·l rei defenda*
e que san e sal lo lor renda.
E la bestia jon los pes,
e sal entr' els, e pueis apres
laisa cazer lo rei que·s tenc
a sos corns, e ela devenc
cavaliers grans e] bels [*e j*]ens,

353 *corriger* qu'eran — 370 *corriger* ai b. g. — 382 *corriger* a gran leser — 392 *corriger* sus els draps — 398 *corriger* cadauns n. v. — 405 *corriger* causa ni camisa

[*e*] fon vestit mot ricamens
d'escarlata tro als talons,
e es vengut de ginoillons
[*al rei, e dis li tot rizen*] :
« Senher, faitz vestir vostra gens,
« que ben podon ueimais manjar,
« que vos ni els non cal laissar
« per aventura, car trobada
« l'aves, sitot vos es tarza[*da*]. »
El rei es si meravilhatz
mot e granrem ves senhat
d'aiso, con si es ave[*ngut*],
e a'l cavalier [*conogut*],
que de·ls [*meillors*] de sa cort es,
dels sa[*vis de·l*]s pros de·ls apres
de·ls [*adre*]itz, de·ls avinentz,
e sap tot los encantamens
e las .VII. ars que son escrichas,
trobadas, ni fachas, ni dichas.
Ab lo rei a covenent
Que can fai ajustar sas gens

d

per so [*que tenga cort ni festa*
ni deia] coronar sa testa,
[*que, s'il se pot far desenblar,*
una copa d'aur li dieu dar
e un caval tot lo meillor
de sa cort,] ella bell[*azor*
pulcella que la eintz] sara,
[*vezen tot, el la baisara.*

E Galvan es vengut ab] tant
[*a son seinor lo rei*] denant,
[*que cujet que totz fos*] romput,
[*car era de tan*] aut cazut.
[*E troba·lsan e*] deleços
alegre, jau]sen [*e joios,*
e vi l'encantedor a]b el.
[« *Per ma fe, beltz com*]panh », dis el
« [*a zaut nos avez*] encantatz,
c['*aissi fatz*] anar despulhatz ! »
E·l cavaliers respont ab tant
e dis a mosenher Galvant :
« Ueimais vos podes bem vestir,
« que·l rei es stort de morir. »
Ab tant Galvan si part d'aqui
e tot li autre atresi,
e son s'al vestit ajustat,
mais [*neg*]uns non i a triat :
qui pren capa, qui pren mantel,
e pueis te[*non*] ves lo castel
de Carduel, on la cort fon grant.
[*E*]l rei e mosenher Galvans
van primier e li autre tut.
E cant foron al castel vengut,
[*de*]mandant l'aica a lavar,
e son si segut al manjar.
Grans fon la cort, rica e bona,
e ac i motas bellas personas
de reis, de comtes e de duxs,
e monsennher Galvan l'astrux,
e Vivans, le bem ensenhatz.

C. Brunel et M. Gouron.

SUR LES VV. 1423-4 DU *POÈME MORAL*

Dans le *Poème moral*, dont, grâce à M. A. Bayot, nous possé-

---

434 *corriger* mot fort — 439 *corriger* e dels a. — 449 *corriger* e ab lo r. — 482 — *corriger* e c. son al c. — 486 *corriger* e a·i.

dons maintenant une édition complète et définitive [1], on lit le passage suivant (str. 355-6) :

Li jugeor qui prendent trop volentiers lowier,
Cil desirent tenzons, male amur, desturbier;
Quant voient piez colpeir, uelz creveir, chies brisier,
« N'aiez cure », funt il, « ci nos creissent donieir ». 1420

« Ci at de nostre prout, car nostre est la justise;
« Ja senz nostre congiet nen iert acorde prise;
« Nos rachatrons noz gages, anz ke pais i soit mise;
« Quel part ke li chien cuerent, nos cornerons a prise. » 1424

Dans la préface de sa belle édition, M. Bayot consacre quelques pages [2] à ces strophes, plus particulièrement aux vv. 1423-4, dont l'interprétation lui paraît un problème délicat. Comme on le voit, il s'agit, dans ce passage, des « malz justiciers » qui, par cupidité et afin d'exploiter les justiciables, aiment mieux « desturbier » que « pais ». Je reproduirai, en l'abrégeant le plus fidèlement possible, le savant commentaire de l'éditeur.

Lorsque, témoins de rixes et de violences, les juges, soucieux de leurs émoluments, disent d'un ton goguenard *nen iert acorde prise* et *anz ke pais i soit mise*, ils ont sans doute en vue la composition criminelle, telle qu'elle se pratiquait autrefois. Les crimes contre les personnes étaient châtiés par la justice, pourvu qu'une plainte fût déposée, car la poursuite d'office n'existait pas. D'autre part, la paix pouvait se conclure entre les parties, à la condition, pour l'offenseur, d'indemniser la victime et, en outre, de payer une certaine somme entre les mains de l'officier seigneurial, à titre de réparation pour le trouble apporté à la paix publique. Si un pareil accord intervenait avant que l'affaire fût portée devant les juges, ceux-ci, qui avaient une part dans les taxes frappant certains actes judiciaires, se voyaient frustrés de leurs émoluments. Par conséquent, leur intérêt était d'amener les parties à recourir à la justice régulière. Dans le cas

1. *Le Poème moral, traité de vie chrétienne écrit dans la région wallonne vers l'an 1200. Édition, complète* par Alphonse Bayot. Bruxelles et Liége, 1929. (Acad. roy. de Langue et de Litt. françaises de Belgique. Textes anciens, t. I). Voir *Romania*, LVI, 291.

2. P. CLX-CLXVI.

décrit par le *Poème moral*, ils comptent donc intriguer auprès des parties pour assurer le dépôt de la plainte, avant qu'elles aient pu arriver à un accord. Le v. 1424 reviendrait ainsi à dire : « Quelque tournure que prenne l'affaire, nous y aurons notre profit ».

Mais si le v. 1424 peut s'interpréter de la sorte, dit M. Bayot, le premier hémistiche du vers précédent, *Nos rachatrons noz gages*, demeure singulièrement obscur. Racheter ses gages, selon la langue commune, est une opération dont la nature saute aux yeux : L'intéressé verse une somme d'argent en échange d'un objet déposé comme garantie du paiement. Mais, ainsi comprise, la déclaration prêtée aux juges devient inexplicable. Tandis que, dans l'ancienne pratique judiciaire, les parties devaient, dans certains cas, déposer des gages, les membres du tribunal n'avaient pas à en fournir. Dira-t-on qu'ils rachetaient à vil prix ceux qui leur étaient remis par les parties, après avoir manœuvré de telle sorte que les intéressés ne pussent les retirer dans le délai fixé ? Il n'est fait nulle part allusion à une telle pratique. D'ailleurs, le gage avait en général une valeur minime ; c'était, par exemple, un gant ou un chaperon.

Les termes dont est faite la phrase citée auraient-ils donc, ici, une signification spéciale ou peu connue ? Le mot *gage*, dit M. Bayot, a désigné assez tôt le prix convenu dont on paie certains services. A son avis, il n'est pas impossible que, dans le *Poème*, le mot s'applique aux émoluments des juges. Au sujet de *rachatrons*, il est à remarquer que le vers suivant renferme une image empruntée à la langue de la vénerie. Est-ce pur hasard ? se demande M. Bayot. Le verbe *rachater* se rencontre à côté de *corner* ou de *soner*, aussi bien dans la *Chanson de Roland*, vv. 1833 et 3194, que dans *Partonopeu de Blois*, v. 1814. S'il existe une nuance entre ces verbes, *rachater* pourrait signifier « appeler au son du cor », « sonner le rappel ou le ralliement ». Du coup, *rachatrons* du *Poème moral* s'explique à son tour : il apparaît comme l'équivalent de « nous rassemblerons » ou même « nous réclamerons » (nos émoluments) ; mais c'est un terme figuré, en connexion avec les termes de vénerie *nos cornerons a prise*.

Tout cela est très intéressant, et fort ingénieux, mais je crois bien que M. Bayot fait fausse route.

D'abord, quant à *gages* au sens de « prix dont on paie certains services », les exemples qu'en cite M. Bayot, et qui sont tirés du *Patron de la Temporalité*, ne remontent pas plus haut que la fin du XIV^e^ siècle [1], et les plus anciens de ceux qu'en connaissent Godefroy et La Curne de Sainte-Palaye sont du commencement du même siècle, par suite postérieurs de quelque cent ans au *Poème moral*. En ce qui concerne l'emploi que *Roland* et *Partonopeu* font de *rachater* (*de*), il est vrai que ce verbe y est à peu près synonyme de *soner*. Voici les deux passages de la *Chanson de Roland* :

Sunent cil graisle e derere e devant
E tuit rachatent encuntre l'olifant. 1833

Cil est mult proz ki sunet l'olifant ;
D'un graisle cler racatet ses cumpaignz,
Et si cevalcent el premer chef devant. 3195

Or, il n'est pas question ici de sonner pour rallier les combattants. Dans le premier passage, les trompettes de l'armée de Charlemagne répondent aux signaux de détresse de Roland ; dans le second, il s'agit également d'un *graisle cler* qui « sonne en réponse » à l'*olifant*. La traduction « rassembler », qu'on s'étonne de retrouver chez M. Bayot, remonte à Léon Gautier, qui dans les (six?) premières éditions de sa *Ch. de Rol.* rendait le v. 1394 comme suit : « Par ses sons clairs il rassemble tous ses compagnons », en voyant dans le suj. sing. *ses compaignz* le régime direct de *racatet* [2]. L'erreur de Gautier fut relevée par W. Foerster dans *Zeitschr. f. rom. Philol.*, II (1878), 178, et Gautier la retira, ce qui n'empêcha pas Godefroy de la répéter, en 1889, dans son *Dictionnaire* (t. VI, 536). Il est regrettable que M. Bayot ne l'y ait pas laissée [3].

1. Cf. Bayot, p. CXXXII.

2. Au v. 1833, il traduisait *rachatent* par « se réunissent ».

3. Le v. 1814 de Partonopeu de Blois : *Passe les prés et s'en racate* [du cor], cité également par Foerster, n'autorise pas non plus la traduction de Gautier-Godefroy-Bayot, bien que le résultat de la sonnerie soit qu'une meute se rassemble autour du chasseur. — M. E. Lerch, dans le glossaire de son édition du *Roland*, admet également l'interprétation de L. Gautier (« zusammenrufen », « vereinigen » ; « sich vereinigen [*encuntre* = im Widerhall mit] »).

Si je ne m'abuse, l'interprétation des vv. 1423-4 du *Poème moral* est toute simple. *Gages* n'y signifie pas « émoluments », et *rachater* n'a pas le sens de « rassembler » (ou « réclamer »), ni même de « sonner (en réponse) ». S'il est bien vrai que le v. 1424 contient une tournure empruntée à la langue de la chasse, il n'en résulte nullement qu'il faille chercher du même côté l'explication du vers précédent.

Il est étonnant que l'idée ne soit pas venue à M. Bayot que des juges aient pu avoir à donner des gages ailleurs qu'à la cour de justice. Au moyen âge comme plus tard, on laissait des objets en nantissement un peu partout où il y avait moyen de faire des dettes : chez les « usuriers », à la taverne, dans les *herbergeries*, chez les fournisseurs, etc., et il pouvait bien arriver même aux juges d'être à court d'argent. Dans un fabliau il est dit qu'un homme qui, dans une ville où il était étranger, avait logé chez un bourgeois, le matin

> Leva sus si s'apareilla,
> Et enprès son oste esveilla
> Si li pria qu'il retenist
> S'espee, tres qu'il revenist,
> En gaiges por l'escot dou soir,
> Montaiglon, *Fabl.*, I, 306, l. 15.

Dans *Bueve de Hantone*, III, 4817, le héros du poème se réjouit de ne pas avoir besoin d'acheter son pain à crédit : *Moi n'estuet mie mon gage au pain porter, Car j'ai assés et argent et or cler*. Ce passage a d'ailleurs été mal interprété par l'éditeur, A. Stimming, qui traduit *gage* par « Lohn », « Löhnung » (« récompense », « gages », « salaire »).

Quand on a laissé un objet quelconque en garantie d'une dette, il faut le dégager, et c'est pourquoi *rachater* ou *aquiter ses gages* est devenu synonyme de « payer ses dettes ». En voici des exemples : *Pur ço s'ala a Turs cele nuit herbergier* [l'archevêque Thomas Becket]... *Mais il ne porta la maaille ne denier ; Ses guages li covint rachater u laissier. Ne li reis nel baisa, ne nes fist desguagier*, Vie de saint Thomas le Martyr 4451-5 ; *Tant vos donrai de mon avoir Don bien racheteroiz vos gajes, Se de bien celer iestes sages*, Fabl., IV, 136 (cité par M. Bayot, p. CLXII) ; *Le Mareschals dist comme sages : « Tenez a aquiter vos gaiges »*, Guill. le Mar. 6833.

Pour conclure, il me paraît hors de doute que la phrase *Nos rachatrons noz gages*, mise dans la bouche de juges dénués de scrupules, a son sens ordinaire et littéral. Le mot *gages* ne désigne pas, ici, des gages remis à un tribunal, encore moins les émoluments d'un juge, mais tout simplement des objets donnés en nantissement, et les vers en question peuvent se traduire de la façon suivante : « Voici du bénéfice pour nous... ; avant que la paix soit faite, nous allons [pouvoir] payer nos dettes. Quelque tournure que prenne l'affaire, nous y aurons notre profit [grâce à la part qui nous revient sur les taxes] ».

E. WALBERG.

SUR UN REMANIEMENT DE LA *MORT ARTU* DANS UN MANUSCRIT DU XIVe SIÈCLE : LE PALATINUS LATINUS 1967

Le Palatinus Latinus 1967 découvert par M. Karl Christ à la Bibliothèque du Vatican (cf. *Romania*, 1920, p. 150, 151) et signalé par J. D. Bruce dans « *The Evolution of Arthurian Romance* », I, p. 369, n. 2, contient deux manuscrits :

I. — Aldebrandin de Sienne, *Le Régime du Corps*.

II. — *Mort Artu*, manuscrit du XIVe siècle ; parchemin.

Jusqu'à maintenant ce manuscrit de *La Mort Artu* n'avait pas attiré spécialement l'attention. Son intérêt principal est de posséder un épisode qui manque dans les autres manuscrits connus.

On sait que dans la version ordinaire de *La Mort Artu*, Guenièvre craignant les fils de Mordret « prend les draps de religion » après la mort d'Artus et que Lancelot, revenu dans le royaume de Logres avec Bohort et Lionel pour venger Artus, apprend la mort de la reine au moment d'engager la bataille contre les fils de Mordret ; en poursuivant son adversaire, Lancelot s'enfonce dans une forêt, où il pleure la fin de Guenièvre et de son cousin Lionel, qui vient d'être tué. Il chevauche toute la nuit à l'aventure et, au matin, il retrouve, dans un ermitage écarté, l'archevêque de Canterbury et Bliobleheri ; Lancelot achèvera auprès d'eux sa vie dans la pénitence.

M. Ferdinand Lot (*Étude sur le Lancelot en prose*, p. 276) reproche à l'auteur de *La Mort Artu* « de n'avoir pas ménagé

une dernière entrevue entre Guenièvre et Lancelot quand celui-ci retourne en Grande-Bretagne ». Et il ajoute en note : « C'est tellement impardonnable que les remanieurs de *La Mort Artu* l'ont senti et ont fait la scène. Voyez Malory, *Morte Dartur*, livre XXI, ch. 9 et 10 (éd. Sommer, p. 854, t. I) et *La Morte Arthur* versifiée, v. 3622 et suivants. Ces deux textes anglais dérivent d'originaux français perdus (D. Bruce, *Mort Artu*, p. VIII, IX, 307 et dans *Anglia*, t. XXIII, 1900, p. 67 et suiv.). »

Pourquoi l'auteur de *La Mort Artu* n'a-t-il pas traité cette scène de l'entrevue finale entre Guenièvre et Lancelot ? Est-ce simple maladresse de sa part ? ou bien obéissait-il à des intentions subtiles, comme on pourrait l'attendre d'un romancier souvent remarquable par sa dextérité ? En tout cas, cette scène était bien « la scène à faire » et elle a été faite après coup. On la trouve dans la littérature anglaise, mais on la trouve aussi dans le Palatinus Latinus 1967.

Palatiuus Latinus 1967, folio 100, v. col. 1 et 2, folio 101 r., col. 1.

Ci endroit dit li contes que quant Lancelot se fu partiz de ses cousins, quant il out desconfiz et destruiz les II filz Mordret, il ala et chevaucha une eure avant et autre arriers, tant qu'il fu eure de vespre ; si vient en une forest grant et merveilleuse. Et quant il fu IIII liues en la forest, si oï une cloiche soner ; il se tret cele part, et quant il out une grant piece chevauchié, si voit devant lui I abaye mout bele et mout bien herbergie ; il s'an vient a la porte, si entre dedanz et II vallet saillent ; li uns li prent son cheval et li autres le moine en une chambre moult bele et mout aesiee pour lui desarmer. Et quant il fu desarmez et il out lavé son visage et ses meins, si s'ala apoier a une des fenestres de la chambre pour regarder en la court ; endementiers qu'il estoit a la fenestre, un vallez de leanz s'an vient a l'abbesse et li dist : « Dame, ceans est habergiez li plus biaux chevaliers dou monde. » Et quant l'abbesse l'entent, si apela la reine Genevre qui illuec estoit rendue. « Dame, alons veoir ce chevalier savoir se vous le conoissiez. » Et ele dit « volantiers ». Si s'en vont en la sale. Et quant Lancelot les voit venir, il se leva contre eles. Et tantost come la reine le voit, si li attenrist li cuers et chiet a la terre pasmee. Et quant ele vient de terre et ele pot parler, si dist : « Ha ! Lancelot, quant venistes vous ceanz. » Et quant Lancelot entent que ele le nome si apertement, si conoist que ce est sa dame la reine ; lors li prist si grant pitié, quant il la vit en tel habit qu'il chai a terre touz pasmez a ses piez. Et quant il est revenuz de pamesons, si li dist : « Ha ! tres douce dame, des quant estes vous venue en cest habit ». Et ele le prant par la mein, si l'amoine a seoir d'une part seur une couche. Et la reine li conte coment ele vint en tel habit pour doutance des II fiz Mordret, et si ploroient andui mout tendrement.

« Dame, fait Lancelot, or sachiez que des II fiz Mordret n'avez vous desoremais garde. Car amedui (sont) [1] occis; mais or esgardez que vous voudrez faire. Car se vos volez et il vous plest, vous poez estre dame et reine de tout le pais. Car vous ne troverez ja home qui le vous contredie. « Ha! ha! biaux douz amis, j'ai eu tant de biens et tant d'onneurs en cest siegle que onques n'en out nule dame autant ne jamais n'aura, et vous savez bien que nous avons fait moi et vous tele chose que nous ne deussiens avoir faite; si m'est bien avis que nous deussiens user le remenant de nos vies ou servise notre seigneur. Et bien sachiez que je ne sere jamais au siegle, car je sui ceanz rendue por Dieu servir. » Quant Lancelot entant ceste parole, si li respont tout en plorant: « Or, dame, puis qu'il vous plet, il m'est mout bel. Et sachiez que je m'en ire en aucun leu ou je trouverc aucun saint home en aucun hermitage qui me recevra a compeignon, et servirai Dieu le remenant de ma vie ». Et la reine dit que ele le loe bien; tout einsinc trove Lancelot la reine en l'abaye ou ele s'estoit rendue et y demora II jourz entierz, et au tierz jor prist Lancelot congie de la reine tout an plorant; et ele le comanda a notre seigneur qu'il le gart de mal et le tiegne en son servise. Et Lancelot li prie que ele li pardoint tous mesfaiz, et ele dist que si fet ele mout volantiers, si le bese et acole au departir; et il monte seur son cheval et se part de leanz; et la reine remest ou servise notre seigneur de si bon cuer qu'il ne li eschapa ne messe ne matine nuit ne jour et tant se pena de prier pour l'ame le roy Artus et de Lancelot que ele ne vesqui que de un an, puis que Lancelot s'an fu partiz. Et quant ele fu trespassee, ele fu enterree si hautement come l'an doit fere a si haute dame. Et si tost come Lancelot se fu partiz de li, il chevaucha une eure avant et une autre arriers tout pensant et dolosant, tant qu'il vint a une montaine toute plaine de ronces; et y avait une fontaine et I hermitage assez esloignie et estrangie de toutes genz, et en cel [2] hermitage se rendi Lancelot et y usa le remenant de sa vie pour l'amour de notre seigneur.

Quant Lancelot vit cel hermitage, il tourne cele part son frein...

Ce texte corrige assez heureusement la sécheresse de la version ordinaire sur la mort de Guenièvre. Par sa finesse et par son pathétique, la scène n'est pas indigne de l'auteur lui-même de *La Mort Artu*. On pourrait supposer que, pris assez tardivement d'un « repentir » littéraire, il l'a écrite à un moment où sa première version, la version ordinaire, était déjà répandue; on s'expliquerait de la sorte qu'un seul manuscrit nous ait transmis une retouche aussi importante. Mais l'hypothèse

1. sont *manque*.
2. cele *ms*.

serait aventureuse, d'autant plus que dans le Palatinus Latinus 1967 la scène se dénonce d'elle-même comme un remaniement.

En effet, elle est rattachée à ce qui précède avec une gaucherie déconcertante qu'il est impossible d'attribuer à l'auteur de *La Mort Artu*. Jusqu'à l'entrevue des deux amants, le Palatinus Latinus 1967 suit la tradition ordinaire : Lancelot a tué le duc de Gorke dans la forêt, il s'est perdu, il a rencontré un valet qui lui a appris la mort de Lionel ; toute la nuit il erre désespéré.

Texte de l'édition Bruce, p. 257 : « Et Lanselos vait toutes voies chevaucant parmi la foriest tant ke il li anuite. Mais il faisait tous jors le gregnor duel del monde et disoit ke ore ne li estoit il riens remes el monde, quant il avoit pierdu sa dame et son cousin. En tel ire et en tel dolor chevauca *tote la nuit* ensi comme aventure le portoit, car il naloit nule fois droit chemin. »

Texte du Palatinus Latinus 1967 (folio 100 r. col. 2 et v. col. 1) : « Et Lancelot s'en vet chevauchant parmi la forest fesant le greignor duel dou monde et dist qu'or ne li est riens remes ou siegle quant il avoit perdu sa dame et son cousin ; en cel duel chevaucha Lancelot *toute la nuit*, car il naloit nule foiz droit chemin ; ensin com aventure l'aporta s'an aloit. »

Aussitôt après, le Palatinus Latinus ne tient plus aucun compte de ce récit et donne une version nouvelle du sort de Lancelot après la bataille : au lieu d'errer *toute la nuit* dans la forêt avant de trouver à l'aube l'ermitage où il achèvera sa vie dans la pénitence, Lancelot arrive *le soir même* à l'abbaye où Guenièvre est religieuse !

Le remanieur ne semble pas avoir été choqué par l'incohérence de son texte ; il superpose tranquillement les deux récits contradictoires en commençant toutefois notre épisode par la formule rituelle « Ci endroit dit li contes... », comme s'il y avait là une coupure nette, une orientation nouvelle du récit. Il lui était pourtant facile de rattacher sans contradiction son remaniement à la trame du roman : il lui suffisait de supprimer la chevauchée nocturne de Lancelot dans la forêt.

Pas davantage il n'a cherché à modifier un détail de la version ordinaire qui ne cadrait plus avec son innovation. Le Palatinus Latinus 1967, tout comme le ms. fr. 342 de la Bibliothèque

Nationale publié par Bruce, nous dit que Lancelot a appris la mort de Guenièvre avant la bataille contre les fils de Mordret : or, quand Lancelot reconnaît Guenièvre à l'abbaye, il est ému de pitié à la voir en habit de religieuse, mais il ne manifeste aucun étonnement de la retrouver vivante. Le remanieur a inséré dans le texte courant cette scène de l'entrevue finale au prix du moindre effort.

Cela ne l'empêche pas d'avoir un certain talent qui rachète en partie son étrange indifférence aux plus légères retouches de composition. Sans doute le thème est ici assez banal : bien des personnages dans les romans des XII^e^ et XIII^e^ siècles meurent en odeur de sainteté après une vie mondaine. Mais du moins notre remanieur a nuancé le caractère des personnages, celui de Guenièvre surtout. Guenièvre dit elle-même à Lancelot qu'elle a pris « les draps de religion » pour échapper aux fils de Mordret : mais son renoncement au siècle est sincère, puisqu'elle refuse de redevenir « dame et reine de tout le païs ». Elle a compris la sagesse de l'expiation ; elle achèvera sa vie dans une pénitence stricte et édifiante. L'abbaye où elle s'est retirée n'est pas d'ailleurs une âpre solitude, et ce n'est peut-être pas sans malice que le remanieur montre l'empressement de l'abbesse à aller chercher Guenièvre pour savoir si elle connaît ce chevalier annoncé par le valet comme le plus beau du monde ! cette abbaye confortable « mout bele et mout bien herbergie », ménage à la reine une transition douce entre les délices du siècle et les rigueurs de l'ascétisme. Elle parle à Lancelot de sa gloire mondaine, jamais égalée par aucune autre femme, avec une sorte de coquetterie mélancolique, dernière trace de l'orgueil d'antan. Au milieu même de ses larmes et de sa repentance elle garde toute sa finesse ; quel tact dans son allusion au péché qui a provoqué l'effondrement du monde arthurien ! Pénétrée jusqu'à la mort d'une tendresse passionnée pour Lancelot, mais ingénieuse à faire la paix dans son cœur, elle unit sans trouble le nom d'Artus et celui de Lancelot dans ses prières. Trouvaille assez jolie enfin, le dernier baiser de Guenièvre à Lancelot, inspiré sans doute par la scène célèbre du premier baiser dans le Lancelot propre, mais spiritualisé et devenu le gage d'un amour éternel en Dieu.

Lancelot, lui, demande pardon à Guenièvre de « tous mes-

faiz »; le contraste est pathétique entre la soumission de son attitude et la douleur poignante qu'il éprouve. Il semble s'humilier par amour plus que par pénitence. Il concilie aisément courtoisie et religion, puisque c'est l'exemple de Guenièvre qui le convertit à l'ascétisme. Il se met en quête d'un ermitage et il arrive à celui où se trouvent déjà Bliobleheri et l'archevêque ; à partir de là le Palatinus Latinus 1967 rejoint la version ordinaire.

Pas une faute de goût dans cette scène, enchâssée pourtant par le plus maladroit ou le moins consciencieux des ouvriers.

Essayons maintenant de « situer » ce texte par rapport à Malory. Dans son ouvrage sur *Malory* [1], M. Vinaver a consacré un appendice (128-154) à l'étude des sources de *La Morte Darthur*. Il arrive à cette conclusion que le « Frensshe booke » dont s'est servi Malory était selon toute probabilité un manuscrit français unique divisé en trois ou quatre volumes (p. 153). Ce manuscrit qui a disparu ne paraît pas avoir appartenu à la même famille que le Palatinus Latinus 1967 : la tradition suivie par Malory se distingue en effet de *La Mort Artu* ordinaire par certaines divergences dans la trame même du roman, tandis que le Palatinus Latinus 1967, sauf cette scène de l'entrevue finale entre Guenièvre et Lancelot, ne présente aucune innovation caractéristique. D'autre part, M. Vinaver établit (p. 151-152) que de toute évidence le livre XVIII de Malory (et par suite les livres XIX, XX et XXI) a une source française grâce à un contre-sens de Malory sur le verbe « béer » qu'il traduit par « open mouthed » : « por cou kil (Agravain) beast le roi a vengier de sa honte » (Ms. fr. 342. B.N. fol. 151 r., col. 2). Or voici pour le même passage le texte du Palatinus Latinus 1967, folio 39, v. col. 1 : « Quant Agravains se fu aperceuz de Lancelot, il fu moult liez duremant et plus pour le dommage qu'il cuidoit qu'il en eust que pour le roy vengier de sa honte ». On voit que le manuscrit du Vatican ne donne pas la leçon « béast » et que par suite il n'est pas la source directe des derniers livres de Malory.

Il est néanmoins utile de comparer cette scène de l'entrevue finale dans le Palatinus Latinus 1967 et chez Malory : s'il existait

1. Voir *Romania*, LV, 159.

des ressemblances entre les deux textes, ce serait bien la preuve que le remaniement du Palatinus Latinus 1967 se trouvait aussi dans d'autres manuscrits et notamment dans le « Frensshe Booke » utilisé par Malory. Une analyse des chapitres IX, X (How sir Launcelot departed to seek the Queen Guenever and how he found her at Almesbury [1]) et X (How sir Launcelot came to the hermitage where the Archbishop of Canterbury was, and how he took the habit on him) du livre XXI de Malory permet de se faire une opinion à ce sujet.

Lancelot est parti seul à la recherche de Guenièvre. Au bout de sept ou huit jours il arrive dans un couvent — c'est celui de la reine — et se promène dans le cloître. A sa vue Guenièvre se pâme trois fois de suite, et ses dames de compagnie (ladies and gentlewomen) ont bien de la peine à la soutenir. Quand elle a repris l'usage de la parole, elle fait appeler Lancelot près d'elle. Dès lors, sa maîtrise est parfaite.

En ayant bien soin de garder toutes ses dames de compagnie qui semblent former le cercle autour d'elle, elle s'accuse d'avoir causé par son amour coupable la mort des plus nobles chevaliers et de son très noble seigneur (my most noble lord), Artus. Elle déclare séchement à Lancelot qu'elle est entrée au couvent pour assurer le salut de son âme (to get my soul-heal); elle compte voir après sa mort la face bénie du Christ et siéger à sa droite au jour du jugement, « car il y a des saints dans le ciel aussi coupables que j'ai jamais été » (for as sinful as ever I was are saints in Heaven). Après cette superbe affirmation, elle demande à Lancelot, au nom de tout l'amour qui a jamais existé entre eux, de ne plus chercher à la voir; qu'il retourne dans son royaume pour le défendre; puis qu'il se marie et vive avec sa femme « with joy and bliss ». Il ne lui sera pas cependant défendu de prier pour que Guenièvre répare ses fautes.

Lancelot, tout décontenancé, proteste assez faiblement contre ce programme d'existence que lui dicte Guenièvre. Il veut pour sa part rester fidèle à sa promesse, suivre une destinée semblable à celle de la reine et toujours prier pour elle. Guenièvre

1. *Le Morte Darthur*. In two vols. London, Macmillan and Co, 1900, Tome II.

ne se décide pas à croire qu'il veuille vraiment renoncer au siècle. Lancelot doit encore protester de sa sincérité : dans la Queste du Saint-Graal, il aurait renoncé aux vanités du monde, s'il n'avait pas été son « lord » et il aurait dépassé tous les autres chevaliers, excepté Galahad son fils ! Puisque Guenièvre a choisi pour elle le chemin de la perfection il doit lui aussi s'engager dans la même direction, c'est juste (of right). En elle il avait mis tout son bonheur terrestre ; mais maintenant il mènera une vie de pénitence et priera pendant toute sa vie, s'il trouve un ermite pour l'accueillir : « Wherefore, madam, I pray you kiss me and never no more. — Nay, said the queen, that shall I never do, but abstain you from such works ; and they departed. » Lancelot demande humblement un dernier baiser à Guenièvre, mais elle ne sait que refuser. Après une telle sécheresse, leurs évanouissements répétés (and many times they swooned) ne sauraient nous émouvoir beaucoup, bien qu'ils poussent des lamentations telles que si on les avait blessés avec des lances (as they had been stung with spears).

On le voit, Malory n'a rien emprunté pour cet épisode à la version du Palatinus Latinus 1967. L'écart entre les deux textes est tel qu'il renforce l'hypothèse d'un remaniement particulier au manuscrit du Vatican. Malory et le remanieur du Palatinus Latinus ont travaillé tous les deux d'une manière indépendante ; aucune tradition commune n'a existé entre eux. Si le « Frensshe booke » dont se servait Malory contenait lui aussi la scène de l'entrevue finale, elle n'avait aucun rapport avec le remaniement du Palatinus Latinus 1967 ; car Malory ne modifie pas de fond en comble son modèle français ; généralement il se contente de le condenser. Mais en somme la scène pouvait manquer dans ce « frensshe booke » comme dans la tradition ordinaire de *la Mort Artu* ; elle entrait si naturellement dans la composition de l'œuvre que Malory était amené à l'écrire, même si son guide habituel lui faisait alors défaut.

La manière de Malory dans cette scène paraît très personnelle, ce qui ne veut pas dire très heureuse. Sa noblesse guindée contraste avec la simplicité pathétique de notre texte du Palatinus Latinus 1967. Lancelot est chez Malory un personnage falot, un parangon exsangue de courtoisie qui plaide assez piteusement son droit à mener lui aussi une vie de repentance.

Par contre on ne peut reprocher à la Guenièvre de Malory de manquer de caractère. Mais quel caractère ! elle est vraiment odieuse par son ton prédicant, sa morgue et sa pudibonderie, en un mot le pédantisme de son renoncement.

Non seulement le Palatinus Latinus 1967 a le mérite de nous donner une version française de la scène de l'entrevue finale entre Lancelot et Guenièvre, mais cette version est supérieure à celle de Malory, qui d'ailleurs ne la connaissait pas.

Jean FRAPPIER.

UN FRAGMENT INÉDIT DU *ROMAN D'ALEXANDRE*

Le fragment qu'on va lire m'a été communiqué par mon maître M. Charles Samaran ; il provient des archives de la Seine-Inférieure. Il se présente sous la forme d'un double feuillet de parchemin fort endommagé, qui a visiblement servi de chemise à des dossiers, sans doute dans une étude de notaire. Le fol. 2 r° porte en haut, d'une large et belle écriture du XVI^e^ s., la mention : La Ferté [1], et la date : 1522.

La présence, au verso du second feuillet, d'une réclame, prouve que nous avons là le premier et le dernier feuillet d'un cahier ; d'après le nombre de vers séparant le dernier vers du fol. 1 du premier du fol. 2, il semble qu'entre ces deux feuillets il devait s'en insérer quatre autres.

Chaque page comporte deux colonnes de 41 vers chacune. L'initiale de chaque vers est séparée du texte ; celle de chaque laisse est rubriquée alternativement en rouge et en bleu avec décoration de couleur complémentaire (décoration en vrille). L'écriture est de l'extrême fin du XIII^e^ s., très serrée et inélégante. Le texte, on le verra, est assez négligé ; on n'y a apporté ici que les corrections rigoureusement indispensables. La langue, malgré quelques traits picards, n'a pas une physionomie dialectale caractérisée.

Le texte contenu dans ces deux feuillets est constitué par deux passages du *Roman d'Alexandre,* correspondant aux vers

1. Sans doute La Ferté-Saint-Samson, al. La Ferté-en-Bray, cant. de Forges-les-Eaux, arr. de Neufchâtel (Seine-Inférieure).

27, p. 400 — v. 1, p. 405 et v. 29, p. 431 — v. 19, p. 437 de l'édition Michelant [1]. Je signale ce fragment à l'attention des érudits français et américains qui, sous l'éminente direction de M. Edward-C. Armstrong, préparent, à l'Université de Princeton, une étude d'ensemble sur la filiation des manuscrits de l'*Alexandre* [2], et une édition de ce roman.

E.-R. LABANDE.

Premier fragment.

I

[A] icele feïe veïssiés commencier [*fol. 1 a*]
[Un] estour perilleus et mervillous et fier,
[T]ant escu estroer, tante lance brissier.
Et l'amiral escrie : « Or para qui m'a chier;
« Se cestui ne puis prendre, ne me pris un denier. »
Pris i fust Tholomeus quant .v^c^. chevaliers
Lor sourdent des herberges et .iiij^xx^. archiés,
Et traient tuit ensamble, si lez font esmaier.
Ou il vausist ou non, li convint il laissier;
Dan Clins, li fix Cardiut, li rendi son destrier :
« Sire », dist il, « montés, fix de gentil guirier.
« Que deïsse je ore Alixandre d'Alier,
« Mon signor natural qui nous aimme et tient chier ?
« Se mener vous em puis, n'i quier plus gaaignier. »

II

Emenidus li preus le fist par envaïe,
Par son cors seulement, o le roi d'Anelie;
Devant trestous les pre[u]s requier chevalerie,
Et porte en son bras destre une menche samie,
De fin or et de pieres tout environ ordie.
Il s'entrefierent bien, que l'un l'autre deffie,
Li escu ne lor vallent une pome pourie :
Ambedoi s'entrabatent enmi la praerie.
Quant il furent a terre, ne s'aseürent mie,

1. *Li romans d'Alixandre par Lambert li Tors et Alexandre de Bernay, nach handschr... her. von* H. MICHELANT. Stuttgart, 1846, in-8°, XXIV-560 p.

2. Voir Paul MEYER. *Étude sur les manuscrits du roman d'Alexandre* (*Rom.*, t. XI (1882), p. 213-332).

Ains sachent les espees dont li aciers brunie.
Emenidus le fiert, qui fu duis d'escremie :
L'espee li dessent devers destre partie,
Le poing li fist voler enmi la praerie.
Li rois ce cent bleciez, pour Diu merci li prie :
« Merci, frans chevalier, merci pri de ma vie ;
« Plus te donrai fin or et autre manandie
« Que ne poroit porter par mer une galie. »
Emenidus respont, quant li rois s'umelie :
« Vous n'i morés humais, ce Diu me beneïe. »
Quant l'amiral le voit, sa gent a esbaudie ;
Il fait sonner ses cors, que loins en va l'oïe,
Qu'Alixandres l'entent d'une liue et demie,
Qui estoit en gibier, a .ij. faus de Surie.
Il a dit a sez homez : « Ne me mecreés mie,
« Par le mien esïent, que m'ost est assallie.
« Pongniez, frans chevalier, trop targe la folie. »

III

Par le tornoiement vint pongnant Rodouans.
Le cheval ou il sist est poumelés ferans ; [*fol. 1 b*]
Et Ariste chevauche le vair qui fu mouvans,
Freres fu l'amiral et nés de Valdormans.
Grans cops s'entredonnerent suz les escus luisans,
Que jus s'entrabatirent des destriers aufferrans.
Quant il furent a terre, si sachierent les brans.
Rodouans fu armés et ot armes pesans,
Et a Ariste crut mult [fort] ses mautalans;
Ja em presist [1] la teste, ce ne fust un Persans
Que parmi son bras destre le feri de son bran ;
Si navrez com il fu, le saisi es pendans,
La ou li haubers lace et li elme luisans ;
A estrours l'en menast, se ne fust l'amirans.

IV

Pour son frere rescoure vint pongnant Irabros.
A estrors l'en menast, ce ne fust Licanor,
Qui sist ou cheval noir qui vint d'outre les pors.
Tel li donne en l'escu, qui fu fais a Malors,

1. presint *ms.*

Contremont vont les jambes, car li espiés iert fors ;
Puis a sachié le bran, qui de ferir est ors.
La ou l'amiral chiet, fu douteus li effors,
Car ce li Griu le prendent, mauvés iert ses depors ;
Mes cil de Babilone sonnent grailles et cors ;
D'espees et de lances fu si grans li apors
Que mult de chevalier sont au re[n]contre mors.

V

L'amiral fu de mort et de prison garis ;
Du tournoi maudist l'eure que il fu establis,
Tant y a sanc perdu tous en est afloibis.
Bien set, ce li rois vient, mors est et desconfis :
Ses chevaliers enmainne, si est du champ partis.
Li rois vint de gibiers, si entendi les cris,
Des mors et des navrés vit le defouleïs.
Pour ce que il ne fu a cel abateïs,
D'ire et de maltalant fu tous entrepalis ;
A son tref est alez, descent suz un tapis,
Tous mas est acouchiés en un lit cordeïs.

VI

Tholomeus oï dire que li rois [ert] iriés ;
Entre lui et Clicon i sont venu a piés,
Content li du tournoi comment fu commenciés,
Conment li amiraus les avoit enginiés,
Et com Fales d'Egipte fu pris et damagiés ;
Ses prisons li amainnent, se li ont desliés.
Li rois vit les prisons, si est assouagiés ; [*fol.* 1 *c*]
Ne li chaut de sa perte, tant est des prisonz liés.
Li jors [1] va, la nuit vient, li tournois est laisiez ;
L'amiral s'en retourne courousous et iriés.
De son frere li poise que [2] est menés liés ;
Et dist entre ses dens : « Jamés ne serai liés
« Devant a icele eure que j'en serai vengiés. »
Cele nuit ce repossent tant qu'i fu esclairié,
Qu'Alixandres se lieve, vestus est et chausiés.

VII

Par main lieve li rois et fait ses orisons,

1. rois *ms.*
2. quee *ms.*

Et quant il ot ouré, si dina[1] ses faucons.
Et l'amiral li mande par .ij. de ses barons
Qu'i li donra .M. pailes, trestous pains a lïon,
Et .c. sommiers [carchiés] d'argent et de mangons,
Mes rende li son frere et les autres baronz.
Alixandre a juré Diu et trestous ses nons
Que ja, tant com il puist chaucier ces esperons,
De tous seus qu'il a pris n'i ert pris raeuson ;
I les feroit tuer ansois comme gaignons.

VIII

Li message monterent, qui ont di(s)t l'amiral
Que tout ce qu'i li mande ne prise pas un al ;
I les feroit ansois tous tuer a un mal
Que de lor delivrance se meïst en traval.
L'amiral lor respont : « De tenir ne lor fal ;
« Damedix le confonde qui ja en fera al
« Ansois que des siens n'aie en son tref ne l'assal. »

IX

Par main lieve li rois, si com li jours esclaire,
L'amiral quide prendre et la gent tout hors traire.
Desous un olivier flori, qui souef flaire,
S'est asis Alixandres et fait ses engiens faire,
Eschieles ploeïces plus de .L. paire ;
Sans engiens le prendra ne [ne] demora gaires,
Et pora sejorner ens ou millor repaire.

X

Quant il dut avesprer, s'assisent au mengier,
Et ont assés viandes pour lor cors aïsier ;
Et quant il ont soupé, si muevent li forier.
Li geudon furent bien duques a .XX. millier ;
Pour la geude garder i vont .M. chevaliers.
Licanor et Filotes furent confanonnier ;
Dan Clins et Tholomeus i vont pour chastoier,
Qui les tiennent et gardent, si veullent folïer.

XI

Tout le val Danïel ont pris et pesoié, [*fol. 1 d*]

1. *Le scribe avait d'abord écrit* dona.

Des proies et des robes en vinrent tout carchié ;
Et cil de Babilone l'ont l'amiral noncié,
Et cil dedens en issent a cheval et a pié :
Dusqu'a .XL^M. furent li haubergié.
Cil qui l'amiral guient l'ont si bien adrecié
C'ansois que li Grejois fuissent aparillié,
Orent pris de la geude toute l'une [1] moitié.
Dan Clins et Tholomeus ne s'i sont pas musié ;
Alixandre regrestent dont sont desconsillié,
Que il orent le soir as herbergez laissié.

XII

« Signor », dist Tholomeus, « si voi une maison,
« Close est toute de mabre a chaus et a sablon ;
« Une liue en dure li vergiers environ.
« Entrons nous ens dedens, si nous i deffendron.
« Un de nous, tout errant, droit au roi envoion. »
Trestout le premerain en a requis Clicon :
« Car i alés », fet il, « gentil fix a baron,
« Et ditez mon signor que nous nous combatons. »
Et Dans Clins respondi : « Ce est dis de bricon,
« Qui dites c'au roi aille pour querre garison.
« Dehait ait qui veut estre aillor ce [i]ci non.
« Quant je serai navrés ou pis, sous le menton,
« Et mes escus iert frains et brisié mon arson,
« Et li sans de ma teste me chera au talon,
« Et tenrai en ma main de m'espee un tronson,
« Ne samblerai pas home qui viengne d'orison ;
« N'arai au col pendu escherpe ne bourdon.
« Dont irai au secours, ce ansois ne l'avons. »

XIII

Tholomeus voit dan Clin de l'aler n'est [2] en grés ;
Il apele Filote, cil i vint a eslés,
Il a dit : « Biaus amis, car i va, Filotés [3].
« Li rois nous secoura des qu'il ora le fés. »
Filotes li respont : « Tenés moi pour malvés
« Qui dites que m'e[n] aille et si endroit vous lés.

1. la *ms.*
2. *Lecture très douteuse.*
3. *Le scribe avait d'abord écrit* Folotés.

« J'ai encor mon escu dont saines sont les és.
« Toudis vous en haroie se vous em parlés més.
« Ne lairoie a ferir, desque je voi si prés,
« Qui me donroit tout l'or qui fu au roi Florés. »
Tholomeus li respont : « Biax amis, je m'en tés.
« Puis que vous ne volés, je n'en palerai més. »
.....

Second fragment.

I

...Fares, li rois d'Egipte, o l'eschiele qu'i guie. [*fol. 2 a*]
Puis dist une parole que il n'oublïe mie :
« Par fïance a signor est mainte gent honnie. »
Quant le vit Tholomeus, la soie gent ralie,
Et embrace l'escu, tint l'espee forbie.
Tout droit apres Faret a s'ensengne guenchie ;
Tel cop li a donné, sus l'elme, les l'oïe,
Qu'il en jut a la terre pres de liue et demie.
Quant i l'ot abatu, belement le chastie :
« Par Diu », dist Tholomeus, « ne lairai ne vous die.
« Mix vaut a homme taire que parler estoutie ;
« Mes[1] vostre gent ara par vous mauvese aïe. »

II

Ansois que cil d'Egipte aient Faret rescous,
D'autre part Lisïart vint, un grejois irous.
La fu li estours fors, [destrois] et angousous :
Lisïars fu a terre, abatus des arsous,
Et nepourquant a force les font monter andous.
Lisïars est montez desus un cheval rous,
Et Pharez remonta, qui mult fu orguillous.
De sa honte vengier estoit mult corajous.
Le cheval point et broche ; parmi le pré erbous,
Va ferir un grejois preu et chevalerous,
Que[2] lui et le cheval abati a estrous.

III

Lisïars sist ou rous qui pour ferir s'eslaisse ;
Il ot la teste maigre, la crupe lee et crasse.

1. met *ms.*
2. *Lecture douteuse.*

Il embrace l'escu, la teste porte basse,
Et feri l'un des leur que tout l'escu li case.
Puis a traite l'espee, autressi les entasse
Com li pechierez fait les poisonz en la nasse,
Puis lor a escrié, a sa vois qu'il ot basse :
« Mi homme aront vers vous de voie bone espasse. »
Cui il consiut a cop a grant paine respasse.

IV

Signor, or porïés grant merveillez oïr,
Quant .ij^{m}. chevalier vont les .vij^{c}. ferir.
Tholomeus ne li sien ne pueet longe soufrir :
Il ne puet arester n'il ne daigne fuïr.
Lor regarde sus destre et vit Dan Clin venir,
O lui .M. chevalier, ceus a fet enveïr.
Dan Clins baisse sa lance, si les va estourmir ;
Plus d'une abalestree a fet les rens fremir.
Cil qui chiet (jus) en la route ne puet suz resortir
Que tantost ne soit pris ou l'estueve morir. [*fol. 2 b*]
Dan Clins en feri l'un par mervilloz aïr
Que l'escu li a fet et l'aubert desmentir ;
A l'abassier li fist l'ame du cors partir.
Jamés n'en osast nul retorner ne guenchir,
Quant li rois de Sabbas les a fait resortir.

V

L'eschiele au roi Sorin i est premiers venue ;
Sorins tint une ensengne qui fu a or batue,
Et broche le cheval qui de coure s'argue,
Devant trestous les autres, plus que uns ars ne rue.
Le destrier ou il siet vitement ce remue ;
Un (des) grejois va ferir, sa lance fu ague,
La targe de son col lui [a] parmi fendue,
Et la brongne du dos desmaillie et rompue.
Par vertu l'a empaint, la sele remaint nue ;
Et quant dan Clins le voit, de maltalent tressue :
Ce il puet esploitier, ceste li est rendue.
Puis a tret[e] l'epee, de nouvel esmolue :
Par desous lor ventaille lor a tele rendue
La teste li trencha et la maille menue.
A icest cop en a la cervelle espandue.

VI

Perdicas sist armés sus un cheval d'Espaigne,
Et vint grant aleüre de devers la montaig[n]e ;
Plus de .M. chevalier avoit en sa compaigne.
Perdicas lor escrie : « Gardez nus ne ce faigne. »
Lors broche le cheval, qui pourprent la champaigne,
La lance porte bas, desploïe l'ensengne,
Et va ferrir un roi qui nés fu de Mortaigne ;
La lance, o le penon, dedens le cors li baigne :
Ne li vaut sez haubers le pris d'une chastengne.
A terre l'abat mort, n'i ot autre bargaigne.
« Par Diu », dist Macabrons, « ceste gent nous mehaigne. »

VII

Perdicas et li sien les ont si enchauciés
Plus d'une abalestree les ont outre chasiez,
Et d'escus et de lancez fu tous li puis jonchiez.
La peïssiez veoir tant poing, tant pié trenchié,
Tant cheval estraier et tant arson widiés.
Quant le voit Macabronz, mult c'en est mervilliez,
Et a dit a ses hommez : « A mesure fuiez ;
« Vous perdez toute voie et riens ne gaiaigniez.
« Or estez vous honnis, ce vous ne vous vengiés. »
Lors broche le destrier, vers eus est eslaissiés, [*fol. 2 c*]
Va ferir un grejois qui estoit avanciez ;
Tel cop li a donné li escus est perciés,
Li haubers de son dos rompus et desmailliés.
Li grejois chiet a terre, durement fu bleciez ;
Ens es fers de la sele s'est un poi affichiés,
Et tint en son poing destre le branc qui fu Ogier.
De si male maniere est a eus acointiez
Que .ij. en a ocis et .iiij. mehengniés :
Par tans fu li estours en grés recommenciez.
N'ot talant de jouer tous li plus envoisiés.

VIII

A tant es vous Filote par devers destre part,
E fu mult bien armés sus un destrier liart ;
Haubert ot boin et fort, n'ot de fausser regart.
En toute la compaigne n'ot chevalier couart ;

.M. furent as destriers, et chascun estoit tart
De ferir en l'estour ou de lance ou de dart.
Devant s'en va Filote pour jouster o soi quart;
Entre lor anemis commencent lor essart :
Aussi brissent lor lancez com fuissent seschez hars.
Filotes lor ocit au premier cop Rohart;
Faret, le roi d'Egipte, feri si d'un fauchart
Que l'escu de son col parmi la boucle part,
Puis s'en est tost tournés fuiant vers l'estandart.

IX

Macabrons fu blecié et Farez fu navrés,
Li dus Crates [s'en] fuit sour son cheval armés;
De tous ceus ne fu puis un tous seul retournés.
Quant le vit Saligos, li vius chenus barbés,
A .XX. chevaliers les a si encontrés,
Quant i les vit fuïr, en haut c'est escriés :
« Ditez moi, Macabrons, avez Grejois trouvés?
« Aves vous tout ço fait dont vous estez vantés [1]?
« Dont ne soit assez fors ceste bonne cités? »
Et qui fust la dedens, bien fust aceürés
Que ne doutast nului, tant comme fust estés,
Bien peüst avenir que, ains qu'i fust passés [2],
Que li rois s'en alast et il et son barnés.
Quant l'oï Macabrons, un poi est verjondés :
« Sire », fet il, « je fui, et vous si y alés. »

X

Saligos fu armés sus un cheval morel :
En toute sa compaigne n'avoit pas plus isnel.
Il broche le cheval et o lui maint dansel : [*fol. 2 d*]
Sachiés ja lor fera un estour de nouvel.
Saligos esperone; l'escu tint en chantel,
Va ferir un grejois ens enmi le tropel
Que lui et le cheval abat en un moncel.
Quant le vit Tholomeus, ne li fu mïe bel;
Un des lor va ferir c'on clamoit Opinel,
Li escu de son col ne li vaut un gastel,
Que lui et le cheval abat en un putel.

1. *Lecture très douteuse.*
2. esté (*exponctué*) passés *ms.*

XI

Saligos et li sien li ont damage fait :
Plus de .ijc. en ont abatu ou garait.
Quant ce voient Grejois, arriere ce sont trait.
Saligos esperonne, un grejois ferir vait
Que l'escu de son col a pesoiet et frait,
Si l'a navré ou cors que il geta un brait ;
Se ne fust Ariste[s], li hardis qui bien ait,
Ansois qu'i s'en partissent, i eüst mauvés plait.
Quant ce voit Ariste[s], qui lor ot fait tel lait,
Cele part est venus au partir du forfait :
En la plaie c'ot faite convenra mestre entrait.

XII

Ariste[s] est venus armez desus vairon ;
Un escu ot au col ou ot paint un lïon.
Tuit ensamble esperonnent il et si compaignon,
Voit ceus de Babilone qui mult lor sont felon ;
La compaigne des Grix ont mis en tel frison
C'il ne tournent enffuis, n'i sevent garison ;
Ses avoient chassiez le trait a un boujon,
Quant Aristez y vint qui oï la tenson ;
Il abasse la lance ou [1] ot un confanon,
Va ferir Saligot par dejouste l'arson ;
Le fer li mist ou cors, de la lance un tronson.
Saligos est cheüs tous envers ou sablon ;
Aristes refier l'autre ou pis, sous le menton,
Parmi le cors li met le fer et le penon,
Du cheval l'abat mort par dalez un buison.

XIII

Saligos fu navrés ou cors parfondement ;
Paour ot de la mort, a son cheval ce prent.
Montés est par l'estrier qui fu fais a argent ;
Grant paour en a eu por la plaie qu'i sent.
De l'estour est issus, voiant toute sa gent,
Va ss'ent a esperon, que nului n'i atent.
Quant l'amiral le vit, de la plaie sanglant [2].....
.....

1. on *ms.*
2. *Ce dernier vers forme réclame.*

DEUX FRAGMENTS DU *ROMAN DE LA ROSE*

Deux fragments du *Roman de la Rose* viennent d'être retrouvés dans la bibliothèque de Merton College, Oxford [1]. Le premier fragment comprend deux feuilles doubles de parchemin qui faisaient autrefois partie d'un cahier dont la feuille intérieure et les feuilles extérieures se sont perdues, de sorte que les feuillets 1 et 2 correspondent aux vers 2398-2716, et les feuillets 3 et 4 aux vers 3031-3341. Ces feuilles, ayant servi de reliure, ont été légèrement réduites par le couteau du relieur. La feuille extérieure a 248 mill. de hauteur et 420 de largeur, la feuille intérieure 267 de hauteur et 420 de largeur. L'écriture, qui appartient à peu près au milieu du XIV^e^ siècle, est à deux colonnes de 40 vers chacune. Il y a dix-neuf initiales ornées, dont huit rouges et onze bleues. De la comparaison de ce fragment avec le texte et les variantes de l'édition de Langlois il ressort qu'il appartient à la famille *L* du premier groupe de manuscrits (Guillaume de Lorris) et qu'il faut le ranger ou avec *Lm*, *Lm*^{2}, *Lm*^{3}, *Lm*^{4}, *Lm*^{5}, *Lm*^{6}, ou avec *Lm*^{8} [2].

Le second fragment, qui n'est pas de la même main, se compose d'une feuille double de parchemin qui a 273 mill. de hauteur et 408 de largeur. Le premier feuillet correspond aux vers 16.003-16.162, le second aux vers 16.483-16.642, ce qui suppose la perte de la feuille intérieure du cahier. Par suite de l'usage qui en a été fait le côté extérieur est en grande partie indéchiffrable et la moitié des colonnes 1 (b) et 1 (c) a été enlevée. Le copiste était picard et écrivait vers le milieu du XIV^e^ siècle. L'écriture est à deux colonnes. Les initiales rouges et bleues sont très semblables à celles du premier fragment. Le second fragment appartient au groupe 1 (Jean de Meung) et s'accorde sur divers points, tantôt avec *Ac*, tantôt avec *Ca*.

Ces deux fragments ne semblent provenir d'aucun des manu-

---

1. Voir la notice « Two Fragments of the Roman de la Rose » dans *Modern Language Review*, XXVI (avril 1931), pp. 182-187.

2. Voir Ernest Langlois, *Les Manuscrits du Roman de la Rose*, Lille-Paris, 1910, p. 282.

scrits incomplets décrits par Langlois. Il n'est pas impossible qu'ils aient appartenu à un même volume, ce qui expliquerait la ressemblance étroite entre les initiales coloriées. Sur quelques points ces fragments jettent encore un peu de lumière, mais ils comptent surtout comme un témoignage de plus de l'immense popularité du *Roman de la Rose*.

A. Ewert.

COMPTES RENDUS

Edmond Buron, **Ymago Mundi** *de* Pierre d'Ailly, *cardinal de Cambrai et chancelier de l'Université de Paris (1350-1420). Texte latin et traduction française des quatre traités cosmographiques de d'Ailly et des notes marginales de Christophe Colomb. Étude sur les sources de l'auteur*; Paris, Maisonneuve, [1930]; 3 volumes in-4, à pagination continue, 828 pages (345-549-828).

Ce gros ouvrage procède de préoccupations diverses qui méritent d'être expliquées. C'est tout d'abord une nouvelle contribution à l'énorme littérature colombienne. Comment Christophe Colomb a-t-il trouvé l'Amérique ? Que cherchait-il dans ses voyages : la route des Indes ou des terres nouvelles ? Pour tenter d'éclaircir ce problème, il est évidemment précieux de connaître, à défaut de ce que Colomb avait pu recueillir oralement, ce qu'il avait pu apprendre dans les livres. Or l'on conserve à la Bibliothèque Colombine, à Séville, un exemplaire d'un recueil, sans titre ni colophon, mais que l'on estime sorti des presses de Jean de Westphalie, imprimeur à Louvain, et qui comprend des traités astronomiques, cosmographiques ou géographiques ; ce recueil a été possédé et lu par Christophe Colomb, lu avec tant de soin qu'il porte plus de 800 annotations de sa main. Il apparaît donc que ce peut être là une des sources des connaissances et des hypothèses géographiques de Colomb et le livre vaut à coup sûr par là d'être examiné de près. L'on a, il est vrai, discuté sur le point de savoir si Colomb l'avait lu avant ou après sa découverte ; c'est un fait à établir subsidiairement. Que contient donc ce recueil que les colombistes désignent sous le titre d'*Ymago mundi* ? On y trouve 21 traités ou opuscules latins, dont les seize premiers sont de Pierre d'Ailly, et les cinq autres de Gerson ; en tête l'*Ymago mundi* de Pierre d'Ailly, qui est d'ailleurs de beaucoup le plus étendu de tous les traités compris dans ce recueil et à qui se rattachent plus de la moitié des notes marginales de Colomb.

Le dessein essentiel de M. Buron, qui est archiviste du gouvernement canadien et que la découverte de l'Amérique doit intéresser tout particulièrement, est donc de faire connaître le traité principal de Pierre d'Ailly et

quelques autres ouvrages complémentaires, en tant que source d'information, de réflexion et de géniale découverte pour Christophe Colomb. Aussi nous donne-t-il de l'*Ymago mundi*, etc., non pas une édition d'après les mss, mais la reproduction de l'édition de Jean de Westphalie avec les signes, soulignures et notes qu'y a inscrits Colomb, et une reproduction strictement, et peut-être inutilement, fidèle qui conserve ligatures, abréviations, coupes. C'est encore ainsi que s'expliquent les premières parties de l'Introduction de M. Buron, qui sont consacrées à des discussions sur l'histoire de Colomb, de sa formation et de la découverte de l'Amérique.

Mais M. B. a bien conscience que, si importants, si passionnants que soient les problèmes relatifs à Colomb et à ses voyages de découverte, ils ont un intérêt particulier pour l'histoire de la connaissance humaine, c'est de marquer un des lents, mais continuels progrès, qui amènent l'homme à des vérités par des voies souvent mal tracées où se rencontrent étrangement les observations de détail, les traditions de connaissances effacées, des rêveries, des croyances religieuses, des systèmes d'explication du monde. Comment cette réalité du continent américain a-t-elle été atteinte par Colomb, et, quelle que soit la part que le hasard ait dans la précision de sa découverte, comment a pu se former l'idée, épanouie dans le cerveau du découvreur, d'aller à la recherche de terres vers l'Ouest ? C'est toute l'histoire de la science humaine en matière cosmographique qu'il faut refaire pour répondre à ces questions, en remontant de Colomb jusqu'à Ptolémée et plus loin encore. Pierre d'Ailly, avec son *Ymago mundi*, n'est qu'un chaînon dans cette longue série d'observations, de réflexions, et aussi de redites, de confusions et d'erreurs. Et ainsi M. B. est amené à s'intéresser à la fois à ce que Pierre d'Ailly a pu apporter lui-même d'original, à ce qui lui revient, pour ainsi dire, dans la découverte de Colomb, et à ce qu'il a seulement répété, transmis des cosmographes antérieurs jusqu'à la connaissance avide de celui-ci. De là dans l'introduction de M. B. tout un chapitre sur la science de Pierre d'Ailly et ses idées et sur les sources d'où elles découlent, de là aussi tout au long de l'édition des commentaires, fort intéressants d'ailleurs, faits surtout de comparaisons avec les cosmographes arabes, avec Isidore de Séville, Vincent de Beauvais, John Holywood et sa *Sphaera*, les traductions d'Aristote, *l'Espere* de Nicole Oresme, etc., etc.

A étudier ainsi Pierre d'Ailly, M. Buron a conçu une vive admiration pour cet esprit si divers et si robuste, qui a réuni en lui autant d'activités différentes qu'on a coutume d'en admirer chez des personnages du XVI^e^ ou du XVIII^e^ siècle plutôt que chez des hommes du moyen âge : prêtre et cardinal, professeur, poète, polémiste, diplomate, théologien, mathématicien et philosophe. Et cette admiration légitime nous vaut soixante pages d'introduction, fort instructives, mais où se mêlent singulièrement à l'histoire de la cosmographie médiévale et à la préparation des découvertes de Colomb, une véritable histoire du Cambraisis (parce que Pierre d'Ailly a été archevêque

de Cambrai), une partie de l'histoire de l'Université de Paris (Pierre d'A. en ayant été chancelier), un tableau des luttes autour du Saint-Siège au XIVe siècle (Pierre d'A. y ayant été mêlé) et un exposé sur le concile de Constance de 1414-18 dont Pierre d'Ailly « devait être l'âme ».

On conçoit que tout cela n'aille pas sans quelque confusion, et sans doute le livre de M. B. aurait gagné en clarté à ne pas mêler tant de sujets divers. Il n'en est pas moins vrai que tous sont intéressants et que pour tous le gros ouvrage de M. B. apporte des indications utiles ou des vues curieuses. A la vérité, certaines des opinions de M. B. surprennent un peu, et quand, p. ex., à la p. 109 (Introduction) on lit, comme conclusion d'une observation de Pierre d'Ailly sur les conjonctions astronomiques qui annoncent de grands changements et dont la huitième aura lieu en 1789 : « C'était, 375 ans à l'avance, prédire la révolution française », on est porté à croire qu'il n'y a là qu'une boutade, une façon vive de souligner une curieuse coïncidence ; mais quand on voit, au bas de la pl. XXII (t. III, p. 582-3), la légende suivante : « Fac similé de la page célèbre du traité de l'*Accord de la vérité astronomique et de l'histoire* de d'Ailly où le savant cardinal a prédit la Révolution de 1789 », on est saisi de quelque inquiétude. La légende ajoute « Colomb en a pris note dans la marge », ce qui est sans doute seulement une mauvaise rédaction.

L'édition de M. B. comprend, dans les conditions que nous avons indiquées plus haut : 1° le texte latin de l'*Ymago mundi*, 2° le texte latin de l'*Epilogus Mappemundi*, 3° et 4° le texte latin de deux traités formant un *Compendium Cosmographiae* ; ces quatre ouvrages sont de Pierre d'Ailly. En marge sont reproduites les annotations de Colomb. Textes et annotations sont accompagnés d'une traduction française placée en regard et qui paraît établie avec beaucoup de soin, parfois avec quelque embellissement : que l'on compare p. ex., p. 747, cette note de Colomb : « Nota et de Seres multa nobis spectantibus » et la traduction de M. B. « A signaler la multitude de choses touchant les Sères qui font notre émerveillement... ».

M. Roques.

Étude sur le Roman de Flamenca, *poème provençal du XIIIe siècle*, par Charles Grimm ; Paris, Droz, 1930; in-8, 175 pages avec deux fac-similés.

Ce petit volume est une thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris pour le doctorat d'Université. Le sujet est fort intéressant, le roman de *Flamenca* étant un des rares romans provençaux qui nous aient été conservés, et peut-être le plus original par ses peintures de mœurs et les indications précises qu'il fournit sur la civilisation du XIIIe siècle. Mais c'est un texte plein de difficultés, non seulement pour l'interprétation littérale, mais aussi pour les déterminations de date, de lieu, d'auteur, de circonstances,

Une « étude » sur *Flamenca* qui voudrait traiter de toutes ces questions remplirait un volume dont les dimensions dépasseraient de beaucoup celles d'une thèse de doctorat d'Université. Aussi, M. Grimm a-t-il eu raison de limiter ses recherches à quelques-unes de ces questions, mais il aurait pu l'indiquer plus clairement en intitulant sa thèse « Recherches... » et non « Étude... ».

M. Gr. s'est préoccupé surtout de dégager les quelques indices que le texte peut fournir sur la date de composition, la région d'origine, le monde plus ou moins imaginaire que l'auteur a mis en scène, enfin sur cet auteur lui-même et ses intentions. Disons tout de suite que, si les résultats acquis ne sont pas d'importance capitale, le travail de M. Gr. est minutieux, bien dirigé et rendra des services ; la rédaction en est soigneuse, malgré quelques tours équivoques, et agréable, parfois un peu inutilement fleurie.

M. Gr. a consacré une grande partie de son travail à tenter l'identification des personnages de *Flamenca* avec des personnages historiques, et l'on ne s'étonnera pas qu'il n'y ait que très imparfaitement réussi, mais il semble s'en étonner lui-même davantage : c'est qu'il croit voir dans *Flamenca* une manière de roman historique. « C'est, nous dit-il (p. 83), consciemment qu'il (l'auteur) a fait un roman historique, et s'il ne s'est pas astreint à de longues et minutieuses recherches archéologiques qui lui eussent permis de nous donner des renseignements absolument exacts, il a pris, croyons-nous, la précaution de se renseigner sur l'existence des principaux personnages historiques qu'il comptait mettre en scène, quitte ensuite à user de quelque licence, poétique ou autre, à propos de détails ou de personnages de troisième plan. » Il me paraît qu'il y a là beaucoup d'exagération ou peut-être plutôt une confusion foncière : qu'un auteur veuille donner à son récit un cadre réel, qu'il place son action en un pays suffisamment défini, qu'il mette cette action en rapports avec un personnage connu, ou qu'on croit reconnaître parce qu'il porte un nom du pays (ce sera ici le cas pour Archambaut de Bourbon), qu'autour de ce personnage on en mette d'autres porteurs de noms ou de titres plus ou moins connus, eux aussi, et peut-être dans le même pays, tout cela se comprend de soi et n'exige d'ailleurs aucune recherche « archéologique » ; il suffit qu'un auteur connaisse une région, même très superficiellement, et en ait entendu conter des histoires, pour qu'il puisse brosser à un récit imaginaire un décor très « couleur locale » et donner aux personnages qu'il crée une bonne allure du pays. Nos romanciers et nos brocheurs de nouvelles n'agissent pas autrement, et il n'est pas une de leurs villégiatures qui n'aboutisse pour certains à des œuvres que des lecteurs de bonne volonté trouveront d'un régionalisme frappant. Ce n'est là ni du roman historique, ni du roman local ; et je ne pense pas qu'il faille chercher beaucoup plus dans *Flamenca* : roman sur les eaux de Bourbon sans doute, roman historique d'aucune manière. Si bien que la conclusion que tire M. Grimm de ses identifications historiques, à savoir que l'auteur de *Flamenca* a « voulu placer

les événements de son roman... entre 1196 et 1200 » ne me paraît pas avoir de portée réelle.

M. Grimm me semble avoir été plus heureux sur un autre point, qui est d'importance. On a jusqu'ici tendu en général à placer *Flamenca* dans la première moitié du XIIIe siècle ; or au v. 6998, les armes d'Archambaut de Bourbon sont ainsi décrites :

Ab flors jaunas sus el camp blau,

c'est-à-dire *d'azur semé de fleurs (de lis) d'or*, mais ce ne sont pas là les armes anciennes de Bourbon, ce sont celles que Robert de France, époux de Béatrix de Bourgogne, héritière de Bourbon, en 1272, devenu sire de Bourbon seulement en 1283, apporta à cette date dans la maison de Bourbon, si bien que le roman de *Flamenca* ne saurait avoir été composé avant 1272 et même probablement pas avant 1283.

Confirmant une observation de M. Antoine Thomas, M. Gr. montre que *Nemurs* dans *Flamenca* (on se rappelle que l'héroïne est fille de *Gui de Nemurs*) ne peut pas être Nemours, mais représente certainement Namur, ce qui ne serait pas d'ailleurs sans mettre un peu de trouble dans le roman « historique », si *Flamenca* était une œuvre de ce genre.

M. Grimm a consacré un court chapitre à la question de l'auteur de *Flamenca* et du milieu où il écrivait : il montre, à la suite de Chabaneau, que le seigneur d'Alga dont parle l'auteur est un membre de la famille de Roquefeuil qui avait la seigneurie d'Algues et celle de Nant en Rouergue.

La thése de M. Gr. est complétée par un assez long chapitre sur la versification et la langue dans *Flamenca*, qui est surtout un recueil de matériaux (rimes répétitives, rimes équivoquées, hiatus, élision, synérèse, 2e pers. pluriel en *-s*, *-tz*, *-z*, *-t*), et par des remarques de détail sur quelques vers ou mots curieux.

M. Grimm a formé le dessein de nous donner une nouvelle édition de *Flamenca* ; le présent travail en est une très utile préparation.

M. Roques.

Florilège des Troubadours, *publié avec une préface, une traduction et des notes, par* André Berry ; Paris, Firmin-Didot, 1930 ; in-8, XXVII-485 pages.

C'est un très beau volume que ce *Florilège*, bien imprimé sur bon papier ; mais, venant après les trois anthologies des Troubadours qu'ont publiées récemment MM. Anglade, Jeanroy et Audiau, un nouveau recueil de poésies provençales doit se justifier, semble-t-il, autrement que par sa forme matérielle. En quoi se distingue-t-il donc de ses prédécesseurs ? A cette question, l'auteur répond d'une façon indirecte, en qualifiant ces recueils de « productions universitaires » (p. 439), et en les englobant dans la catégorie des

« publications scientifiques le plus souvent inconnues du commun des lettrés » (p. XXVI). Par là, il semble laisser entendre que ces ouvrages, à la différence du sien, ont un caractère pédantesque et rébarbatif — ce qui n'est nullement le cas. Quoi qu'il en soit, M. Berry y trouve deux « défauts » qu'il prend soin d'éviter : leurs auteurs ont « dispersé leur choix sur un trop grand nombre de troubadours » et ils « se sont bornés trop souvent à donner des traductions littérales » (p. XXVI). Il peut y avoir deux opinions sur la justesse de cette critique, mais on ne peut nier à un auteur le droit de faire autrement que ses prédécesseurs.

Le *Florilège* nous présente un ensemble de 76 pièces dont 9 anonymes, les 67 autres étant réparties entre 18 troubadours seulement. Anglade, avec 58 pièces dont 2 anonymes, nous avait donné des spécimens de l'œuvre de 26 troubadours ; pour Audiau les chiffres sont : 80 pièces dont 3 anonymes et 44 troubadours [1]. Ayant ainsi arrêté son choix sur un petit nombre de troubadours de premier ordre, M. B. s'est efforcé de présenter leurs pièces les plus intéressantes et les plus typiques. Le procédé est certainement légitime et le choix de textes qui en résulte est excellent — jugement qui n'est en rien infirmé par la répétition inévitable de bon nombre de pièces (37 sur 76) déjà publiées avec traduction, soit par Anglade, soit par Audiau. Ce qui plaît dans ce recueil, c'est la grande variété des sujets et des tons ; tout y est, depuis la chanson d'amour la plus tendrement passionnée — sans parler de quelques poésies inspirées par un amour qui n'a rien ni de tendre ni de « platonique » — jusqu'au sirventés le plus violemment satirique. On voit avec plaisir la grande place accordée à des troubadours généralement trop négligés, tels que Raimbaut de Vaqueiras et Peire Cardenal. Il est regrettable toutefois de constater que M. B. a pris ces textes un peu au hasard, sans se soucier d'en rechercher toujours les meilleures ou les plus récentes éditions. Il les a reproduits avec une fidélité qui serait louable, si, ayant parfois choisi un mauvais texte, il n'en avait pas copié toutes les fautes !

Les paraphrases mises en regard des textes sont souvent très agréables à lire, plus agréables peut-être que les traductions dites « littérales » dont les éditeurs ont l'habitude de les faire accompagner. Mais elles seront goûtées surtout par des lecteurs fort peu soucieux de connaître le sens exact de ces poésies. Un seul exemple suffira pour montrer le système suivi. Marcabrun avait écrit (p. 76) : *Amors vai com la belluja — Que coa·l fuec en la suja — Art lo fust e la festuja* ; M. B. traduit : « L'amour, c'est l'humble étincelle — Qui s'endormait sous la cendre — Et brûle enfin la maison ». Le lecteur ignorant du sens des mots *fust* et *festuja*, comment comprendrait-il que la « maison » se compose de *bois* et de *paille* ? Et pourquoi transformer *coa*

1. L'*Anthologie des Troubadours* de M. A. Jeanroy ne peut entrer en ligne de compte, car cet impeccable petit ouvrage, paru dans une collection de traductions, ne donne pas de textes.

« couve´», en *s'endormait*? On voit que ce n'est pas une *traduction*, mais un *commentaire* — assez peu intelligible. Si l'on veut commenter — intelligemment, fort bien ; mais qu'on traduise d'abord !

Les textes sont précédés d'une préface quelque peu emphatique mais intéressante, et suivis d'une bibliographie plutôt maigre et de plusieurs pages de notes rattachées, non pas aux textes, mais aux traductions. Dans toute cette dernière partie du livre, on remarque un regrettable manque de précision et d'exactitude, l'auteur estimant sans doute que ces qualités seraient déplacées dans un ouvrage destiné aux « lettrés » ! Mais puisque le livre s'adresse aux gens cultivés, on s'étonne de n'y trouver aucune mention des trois articles de M. A. Jeanroy : *La Poésie provençale au moyen âge*, dans la *Revue des Deux Mondes*, 15 janvier, 15 octobre 1899 et 1er février 1903, ni du chapitre du même auteur : *La Littérature provençale*, dans le tome XII de l'*Histoire de la Nation française*, publiée sous la direction de Gabriel Hanotaux, p. 249-270.

Ce *Florilège* ne présente que très peu de fautes d'impression — corrigées en partie à l'Errata (p. 479) ; mais on y trouve un nombre considérable de fautes de diverses sortes, auxquelles j'ai déjà fait allusion et dont je relève ici les plus graves. P. XIX, l. 7 du bas, pour « la *Leys d'Amor* », lire : les *Leys d'Amors*. — P. 4, v. 23, pour *amor*, lire *amar*. — P. 22, v. 2, pour *n'estrarai*, lire *n'estrairai* ; v. 3, pour *vivrai*, lire *viurai* ; v. 13, *Pastorel'a* est une interprétation de M. Appel, *Prov. Chrest.*, 1895, qui a été remplacée, dans les éditions récentes, par *Pastorela* ; v. 20, pour *argent*, lire *argen*. — P. 96, v. 8, la traduction dit le contraire du texte ; v. 12, pour *m'a' nvazida*, lire *m'a 'nvazida* (= *envazida*). — P. 120. « Texte d'Anglade », dit la note, p. 450 ; en réalité, c'est le texte de Stimming, assez mal reproduit dans Anglade, *Anthologie*, p. 62-64, ce qui explique la plupart des fautes dans cette pièce. — P. 120, v. 12, *aver* signifie ici « bétail » et non « biens » ; v. 23, *armatz* étant un cas sujet, il faut mettre une virgule après *chaval* et comprendre : « armé, sur son cheval », non « sur son cheval armé ». — P. 122, v. 2, pour *tranchar* « trancher », lire *trauchar* « trouer », « percer » ; v. 6, pour *del mortz*, lire *dels mortz* ; v. 13, pour *coma*, lire *com a*. — P. 132, v. 12, pour *Poi*, lire *Pois*. — P. 152, vv. 10-17, la traduction ne s'accorde guère avec la ponctuation du texte. — P. 154, vv. 17-18, la traduction de ce passage difficile est aussi incompréhensible que le texte ; on ne voit pas ce que le « ciel » y fait. — P. 158, vv. 17-18, la traduction est un véritable contresens : les yeux, le visage et le teint sont ceux du poète. — P. 160, vv. 2 et 23, pour *mov*, lire *mou*. — P. 166, v. 4, au lieu de *ni no·lh deman*, toutes les éditions récentes de M. Appel portent : *ni re no·lh man*. — P. 196, v. 10, *aigonencs* (traduit « églantines » en note, p. 456) est une leçon peu assurée et dont le sens reste douteux ; peut-être vaudrait-il mieux admettre la conjecture de Tobler et lire (avec Appel) : *angovencs*, « pièces de monnaie angevine » ; v. 15, *vengutz* (Bartsch-Koschwitz) est traduit « vaincu », sui-

vant M. Lavaud, qui lit *vencutz*; v. 22, M. B. lit (avec B.-K.) : *cill que·m tralutz* (« celle qui m'illumine »), mais il traduit : « celle à qui je fais le don de moi-même », ce qui correspond au texte de M. Lavaud : *cill cui·m tradutz*. — P. 284, v. 18, le texte (Appel, *Prov. Chrest.*, 1895), traduit : « fussiez-vous à mes pieds », signifie : « quelque peine que cela puisse vous faire » (m. à m. « même vous fut-ce à poids »). — P. 302, v. 13, *messio* « dépense », « faste », « magnificence », est traduit : « mission » (!). — P. 335, l. 4, le comte de Foix accuse Folquet de Marselle d'avoir causé la mort de « plus de cinq cent mille personnes », non de « dix milliers d'hommes » (cf. la *Chanson de la Croisade contre les Albigeois*, éd. P. Meyer, t. I, v. 3323). — P. 336, v. 1, pour *e·l*, lire *el*. — P. 360, v. 32, *a port* semble signifier : « au port », « sur l'embarcadère », plutôt que « à la porte ». — P. 376, v. 9, *Li ric home* : « les hommes puissants », « les grands », non « les riches ». — P. 428, v. 7, pour *qu'on*, lire *quon* (= *com*) ; v. 25, pour *for*, lire *for'* (= *fora*). — P. 430, v. 15, pour *ma fara*, lire *m'afara*. — P. 440, l. 13, le tome VIII (et dernier) du *Provenzalisches Supplement-Wörterbuch* de Levy est de 1924. — P. 443, note c, v. 8, pour *brumen*, lire *breumen* ; note d, v. 3, *son cors*, qui fausse la rime, doit être corrigé en *socors* (correction de M. A. Thomas) ; note d, v. 8, pour *jauzem*, lire *jauzen*. — P. 448, note a, le roi Henri II d'Angleterre avait *quatre* fils : M. B. oublie Jean Sans Terre. — P. 452, note 7, il s'agit d'Alphonse VIII (appelé aussi « Alphonse IX ») de Castille (1158-1214) ; M. B. semble le confondre avec Alphonse II d'Aragon (1162-1196). — P. 453, note d, M. B. serait moins affirmatif sur la valeur historique de la « biographie » de Bernard de Ventadour attribuée à Uc de Saint-Circ, s'il avait lu les pages où M. Appel en a démontré l'invraisemblance (cf. l'*Einleitung* de son édition, p. VII-XXXI). — P. 455, l. 3, pour 1891, lire 1910. — P. 462, *Notice*, pour « les *Anuari Catali* », lire : l'*Anuari Català* (l'*Anuari de l'Institut d'Estudis Catalans*). — P. 463, note a, v. 1, pour *us*, lire *jus*. — P. 468, l. 4, J. Anglade a donné une seconde édition de Peire Vidal, en 1923. — P. 470, note d, pour « Cente », lire : Cento ; le traducteur de Diez s'appelait Ferdinand de Roisin, non « G. de Roisins ». — P. 472, l. 6, pour 447, lire 471. — Le mot *tanso*, qui reparaît à plusieurs reprises, est un barbarisme surprenant.

Herbert K. STONE.

Étude sur les périphrases verbales de la langue française, par Georges GOUGENHEIM ; Paris, Champion, 1929 ; in-8, XIII-384 pages.

Voilà un ouvrage considérable, où sont abordés bien des problèmes et où le matériel mis en œuvre est d'une abondance remarquable. Dans une introduction, l'auteur délimite le domaine qu'il veut étudier et définit ce qu'il entend par périphrase verbale : c'est l'ensemble des « locutions formées d'un

verbe, en général à un mode personnel, dont le sens propre est plus ou moins effacé, et d'une forme nominale, participe ou infinitif, d'un autre verbe qui, lui, a gardé tout son sens ». Cette définition, déjà très large, est encore plus largement interprétée par M. Gougenheim et nous lui voyons étudier les ensembles verbaux des caractères les plus différents, depuis ceux où le premier verbe mérite véritablement le nom d'auxiliaire, comme dans « je vais rester au lit », jusqu'à ceux où il précède, sans perdre de façon sensible son sens général, un autre verbe à qui il sert non plus d'auxiliaire, mais de régent, comme dans : « Vous pouvez, ô mon capitaine, Barrer la Tamise hautaine ». Ainsi se trouve traité, d'un côté, un phénomène de quasi-conjugaison, et de l'autre un pur phénomène de syntaxe. Pour tous les tours étudiés, M. Gougenheim a pris soin de rechercher et de fournir abondamment les exemples de l'ancienne langue qui peuvent en être la racine, d'étudier ce que les grammairiens en ont dit à l'époque où ils ont commencé à être sentis comme contenant une construction spéciale, et à nous conduire par quelques exemples nouveaux jusqu'à la valeur qu'ils ont de nos jours.

Une question de présentation matérielle se pose tout d'abord. Le volume de M. Gougenheim serait beaucoup plus commode s'il contenait une table alphabétique des formes étudiées. Le plan de l'ouvrage est un plan sémantique, mais le lecteur ne peut pénétrer d'avance l'enchaînement des sens et il sent vite la nécessité d'avoir au moins une table des verbes auxiliaires ou régents qu'il est difficile de retrouver dans les endroits multiples où chacun est traité. Faute de cette table, il faut lire l'ouvrage la plume à la main et s'en faire à soi-même un index.

I (pp. 2 à 36). — Le premier groupe étudié est celui formé par *aller* suivi d'un gérondif, qui, ayant son origine dans la latinité mérovingienne et carolingienne (*stellas ire trahendo comas*, Fortunat), est déjà d'un usage constant dans les poèmes de Clermont (*A foc a flamme vai ardant, Saint Léger*) et dans *Saint Alexis* (Vielz est e frailes, *toz s'en vait declinant*). Cette tournure est fréquente dans les chansons de geste ; déjà la valeur durative de la tournure s'y fait jour, et souvent toute idée de mouvement est exclue (*aler demorant, Roland*). L'exemple de Joinville cité, avec réserve il est vrai, par M. Gougenheim (Et *il ala là touz chancelans* pour la flebesce de la maladie) paraît n'avoir aucun rapport avec le tour étudié ; il s'agit là d'un complément, fréquent en français, sorte d'attribut ambiant du verbe, se rapprochant de l'apposition. Au XIVe et au XVe siècle, l'idée de mouvement apparaît dans beaucoup d'exemples, mais le tour réellement périphrastique a des représentants très nets. Après avoir montré que le rapprochement de l'emploi d'*aller* + gérondif avec un emploi analogue de *venir* et d'autres verbes de mouvement + gérondif, rapprochement proposé par Stimming et Pfeiffer, est à rejeter, car en réalité il y a toujours là mouvement réel, M. Gougenheim montre les progrès que la périphrase étudiée a faits au XVIe siècle. A partir du XVIIe siècle, condamné par beaucoup de grammairiens, le tour ne disparaît

pas, mais se raréfie. Dans la langue de nos jours, M. Gougenheim distingue les cas de mouvement réel, où l'on préfère, malgré quelques exemples contraires, faire précéder le gérondif de *en*, et les cas de progression réelle ou figurée où le type avec ou sans *en* s'emploie indifféremment. Le type *aller disant*, qui est ancien, a persisté jusqu'à nos jours. Mais tous ces emplois se limitent « au sens de progression, le seul où aujourd'hui *aller* et le gérondif constituent une périphrase bien vivante ». La conclusion de l'auteur est que « la langue qui, très anciennement, a possédé une périphrase durative avec *aller* + gérondif, l'a perdue par suite d'une réaction propre d'*aller*..... qui s'est manifestée avec vigueur au XVII^e siècle ». « L'a perdue » constitue une conclusion peut-être trop absolue. Il n'est pas douteux que M. Gougenheim l'eût tempérée s'il avait eu sous les yeux des exemples comme : « Par la diversité de son humeur, tour à tour mystique et joyeuse, babillarde, taciturne, emportée, nonchalante, *elle allait rappelant* en lui mille désirs » (Flaubert, *M^me Bovary*, III, 5, p. 293); — « Je suis de ces fous qui *s'en vont rêvant* De printemps sans fin, d'amours éternelles » (Georges Lafenestre, *aqud* Verlaine, *Les Hommes d'aujourd'hui*, p. 242) ; « Le vaste ciel est bleu, les oiseaux *vont chantant*. » (Hélène Vonié, *Gaieté*, *Anthologie des jeunes Poètes*, p. 127). C'est qu'à mesure que les grammairiens et les écrivains s'affranchissent de la tyrannie de la primauté du rationalisme et de la « logique » en matière de langage, les tours affectifs et spontanés tendent à foisonner de nouveau.

II (pp. 36 à 49). — La périphrase *être* + participe présent a quelques racines dans la latinité archaïque et vulgaire (*utei scientes essetis*, Senatus-consulte des Bacchanales, de même chez les comiques). Mais le tour composé du participe présent avec *esse* ne s'est développé réellement que chez les écrivains techniques de l'époque impériale et chez les auteurs ecclésiastiques, peut-être sous l'influence du grec contemporain. Le plus ancien exemple français se trouve dans *Saint Alexis* (ne pot muder ne *seit aparissant*) Les exemples subséquents appartiennent à deux séries : 1° périphrase verbale équivalant à un verbe simple ; 2° tours exprimant un état durable (Quant *est* il mais *recreant* d'osteier. *Rol.*). C'est une opposition semblable qu'on rencontre avec le participe passé : soit passif véritable, soit état durable résultant d'une action accomplie. La double valeur d'*être* + participe passé dont parle ici M. Gougenheim est en effet très nette et il est clair qu'une phrase comme *la porte est ouverte* peut signifier soit porta aperitur, soit porta patet. La distinction est plus subtile avec le participe présent. C'est le premier des deux cas signalés qui, dit M. Gougenheim, offre vraiment une périphrase verbale. Ce tour a été très florissant jusqu'au XVII^e siècle, qui en marque la décadence très rapide. M. Gougenheim rend compte de la polémique qui s'est élevée naguère entre deux romanistes, Loeseth et Kalepky, le premier affirmant et le second niant la survivance de cette ancienne périphrase au XIX^e siècle. Sans adopter les raisons de Kalepky, il conclut cepen-

dant comme lui en rattachant des phrases ayant servi de point de départ au débat (ex. :..... à l'heure où nous parlons, il *est* déjà *trottant* par les sentiers, Sandeau) à la seconde des catégories qu'il a établies.

III (pp. 50 à 56). — Une autre forme de duratif est constituée par *être à* + infinitif. « Je suis à lire » = je suis en train de lire ». M. Gougenheim pense que ce tour doit son origine à un emploi de l'infinitif précédé de l'article (Quant ils *furent au disner*, l'enfant mourut, La Tour Landry) et dans les phrases où l'article de l'objet se confond avec l'article propre de l'infinitif (Li emperere *fut* ier *as porz passer*, *Roland*). Construite depuis le XVe siècle sans article, cette locution a été condamnée par beaucoup de grammairiens, sans doute parce qu'elle risquait de se confondre avec d'autres emplois de *être* + infinitif; aussi n'a-t-elle pris tout son développement qu'accompagnée de compléments qui la circonscrivent et la déterminent, et surtout les adverbes *toujours* et *longtemps* (Je *suis tõujourc à trouver* certaines choses mal arrangées, Mme de Sévigné. — Tu *serois trop long-temps à t'habiller*, Marivaux, *Paysan parvenu*). *Là* peut également jouer le même rôle (Le pauvre mary est *là* à escouter, Nicolas de Troyes).

IV (pp. 56 à 60). — Les premiers exemples de *être après* + infinitif pour exprimer le duratif remontent à la seconde moitié du XVIe siècle. Ils se présentent sous la forme *être après à* (Un mien ami *est après à faire* un petit livre de méditations). L'origine de ce tour, à ce que pense M. Gougenheim, doit être cherchée dans des phrases telles que « Il leur commanda de luy ourdir une pièce de toile ; ses filles estoient tout le jour *après* » (Amyot), où il faut comprendre « étaient après cette toile » ou « après ce travail ». Pour relier *après* au verbe exprimant l'action, on a eu recours à la préposition *à*. Au XVIIe siècle, le tour *être après à* + infinitif, faiblement concurrencé par *être après de* + infinitif, commence à l'être par *être après* suivi d'un infinitif sans préposition, tour signalé pour la première fois par Andry de Boisregard. Quoique généralement condamné par les grammairiens, c'est ce dernier tour qui est aujourd'hui pleinement vivant. On le rencontre surtout dans les dialectes (1° Midi de la France ; 2° région rhodanienne ; 3° vallée moyenne et inférieure de la Loire. Également au Canada), M. Gougenheim le considère comme « vieux et provincial ».

V (pp. 60 à 65). — C'est *être en train de* + infinitif qui est le véritable duratif du français de nos jours. La locution la plus ancienne paraît être *en voie de* qu'on rencontre dès le XIVe siècle (or voy-je bien que *vous estes* deceu et *en voye d'estre tempté*, La Tour Landry). Mais son usage est resté limité. *Être en train* se rencontre au XVIIe et au XVIIIe siècle avec le sens de « être en disposition de » (Je *suis* tellement *en train de suer* que je sue toujours, Mme de Sévigné). Mais, dès la fin du XVIIIe siècle, on voit poindre chez les auteurs comiques le sens moderne (Enfin, te voilà *en train de faire* ta fortune, Lesage) sc. non pas « tu es en humeur... », mais « tu es en passe de faire ta fortune ». A partir du XIXe siècle, les exemples abondent et la formule

durative est incontestable (*J'étais en train de lire* un champ, page fleurie, V. Hugo). Observons toutefois que le sens d' « être en disposition de » continue à exister pleinement.

VI (pp. 66 à 71). — La périphrase composée de *devoir* + infinitif pour exprimer des nuances particulières du futur peut se distinguer sémantiquement en deux variétés où l'idée primitive d'obligation se sent encore : 1° Le sens de « convention » ; 2° le sens de « destinée », qui peuvent en fait être confondus, comme ils le sont dans le participe latin en -urus que *devoir* sert à traduire. Les exemples du premier sens, avec les nuances sémantiquement plus fines qu'ils renferment, se rencontrent dans *Saint Alexis* (La nef est prest o il *deveit entrer*). Les exemples du second sens remontent à la même époque (Or set il bien qued *il s'en deit aler*, *Saint Al.*). Ces tours se sont sans difficultés conservés jusqu'à nos jours.

VII (pp. 71 à 79). — Le français n'ayant de forme spéciale de futur ni au subjonctif, ni au conditionnel, ni à l'infinitif, ni au participe, est obligé d'avoir recours à des tours suppléants, constitués au moyen de *devoir*, *pouvoir*, *venir à*, *aller*.

Devoir + infinitif apparaît comme suppléant du subjonctif futur dans des subordonnées des types : « ..... il li est bien avis que ele *doie* morir de duel » (Queste del Saint Graal); « Ses premières comédies ne laissoient pas espérer qu'il *dût* ensuite *aller* si loin » (La Bruyère); « Je ne sçaiche chose qui me *doibve empescher* de faire response selon vostre desir » (Marg. de Navarre); « A quel fin qu'ele *doie* traire » (Piramus) ; « Deusse-je vivre mille ans » (Larivey) ; « Ainz prist congié mout bonement Avant qu'il en *deüst aler* » (*Rec. fabl.*, III, p. 242). Dans plusieurs de ces emplois, les exemples n'atteignent pas la langue de nos jours.

Devoir + infinitif n'apparaît comme suppléant du conditionnel futur que dans des propositions du type « quand je devrais » offrant un sens analogue à *dussé-je* (...et quand mon oncle me *devroit tuer*..... Dancourt).

Comme suppléant de l'infinitif futur, il sert à préciser, le cas échéant, le caractère futur du fait exprimé : « Je pensois..... devoir vivre heureux avec elle » (Larivey).

Devoir + infinitif peut aussi marquer le futur après la conjonction *si* : « Se de deul *devie*ʒ crever Si nou devons nous pas cuider » (Béroul).

VIII. — « *Pouvoir* + infinitif », dit M. Gougenheim (p. 79), « sert de suppléant du futur seulement, si en analysant l'idée à exprimer, la pensée y découvre une nuance de possibilité ou d'éventualité ». De fait, il semble que dans aucun des nombreux exemples qu'apporte ici M. Gougenheim, le sens plein de possibilité contenu dans le verbe *pouvoir* ne soit suffisamment obnubilé pour qu'on puisse parler de périphrase verbale au sens où l'a définie l'auteur. V. *infra* aux « auxiliaires de mode », traités par lui pp. 155 sqq.

IX. — M. Gougenheim présente ensuite (p. 83) la tournure *aller* + infinitif au cas où elle constitue non pas un « futur prochain », mais un « sup-

pléant du futur dans les propositions conditionnelles ». Mais cet emploi d'*aller* est à rapprocher d'emplois de cet auxiliaire, lesquels sont tout à fait analogues bien que M. Gougenheim n'en fasse pas la synthèse. Le lecteur les trouvera réunis infra, à l'examen de ce que l'auteur dit pp. 302 et 305 de son ouvrage.

X — *Venir à* (p. 84) sert d'auxiliaire de l'accidentel : « Et me conjura que si jamais *je venois* à la racompter... » (Marg. de Navarre).

XI. (pp. 84 à 121). — M. Gougenheim examine ensuite la périphrase qui sert à marquer le « futur prochain » (*Je vais partir dans une heure, j'allais partir quand vous êtes venu*). Le latin n'avait pas de forme spéciale pour cette nuance. Au moyen âge, c'est quelquefois *devoir* qui apparaît dans cet emploi (Co sunt les paroles seraines que David le fils Ysaï parlad al ure que il *dout murir*, *Qatre Livres des Rois*). Très souvent pour marquer une action qui a été sur le point de se réaliser, mais ne l'a pas fait effectivement (si le bati tant que mort le *dut avoir*, *Aucassin et Nicolette*). Mais les véritables auxiliaires du « futur prochain » sont *vouloir* + infinitif (ancien et dialectal) ; *aller* + infinitif, dont l'emploi est très général dans la langue moderne ; *s'en aller* + participe passé, d'usage très limité ; *être pour* + infinitif, qui a le plus souvent une valeur uu peu particulière. Dans l'ancien français, *aller* + infinitif a souvent un sens inchoatif (Ce chevalier eut sa première femme qu'il ama à merveilles. *Si va advenir* que la mort, qui tout prent, la print, La Tour Landry). Le point de départ de *aller* + infinitif comme périphrase du « futur prochain » se trouve dans des phrases comme : « Or m'atan, et ne t'en aler, Je tes *vois* tantost *amener* » (*Passion du Palatinus*), où un mouvement est envisagé comme prochain. C'est seulement au XVe siècle que la périphrase prend son plein développement (Dea ! or je *vois savoir*, *Pathelin*). Avec la tournure parallèle *s'en aller* + infinitif (Or bien, je *m'en vas faire* un tour jusques icy près, Larivey), ce tour est fréquent au XVIe siècle, dans la seconde moitié duquel il apparaît surtout à la première personne. Le premier grammairien qui signale cette tournure est Maupas (1625). L'abbé Antonini (1753) lui donne le nom de « futur prochain », nom que M. Gougenheim lui conserve sans réserves. Il faut cependant remarquer que cette dénomination ne peut être maintenue que si l'on considère qu'un nom passé dans l'usage n'est le plus souvent qu'un symbole sans valeur significative exacte. De fait, ce n'est pas tant un « futur prochain » que marque, au regard du futur type *je ferai*, le tour *je vais faire* qu'une différence dans la conception de l'avenir. La différence entre ces deux tours n'est pas chronologique : *je ferai* marque une notion purement temporelle, *je vais faire* la suite du phénomène envisagé dans son développement à partir du présent.

Le verbe *s'en aller* se rencontre suivi d'un participe passé au XVIe siècle et dans la première moitié du XVIIe siècle (Bussy, notre printemps *s'en va* presque *expiré*, Racan). Cette périphrase marque l'achèvement prochain d'une action. Cf. avec un adjectif nominal ; « Toute la ville *s'en alloit deserte* sans

l'accident qui arriva à la citadelle » (Aubigné). De nos jours, le tour ne paraît plus en usage que dans l'Ouest de la France (V'là des poires qui *s'en vont mûres*. Ça *s'en va cuit*, Verrier-Onillon, *Glossaire de l'Anjou*, s. v. *aller*). Tout proche est l'emploi impersonnel de *s'en aller* dans les locutions du type « il s'en va temps » (*Il s'en va temps* que je reprenne Un peu de force....., La Fontaine).

Être pour + infinitif, après n'avoir eu jusqu'au XVe siècle qu'un sens final, prend, à partir de cette époque, sa valeur de futur prochain avec diverses nuances : « être de nature à », « être capable de », « être disposé à », « être susceptible de », avec une négation « ne pas devoir », etc. Admise par les grammairiens du XVIe siècle, combattue au XVIIe, cette locution voit diminuer sa fréquence au XVIIIe. Malgré les pseudo-puristes, elle est encore d'usage dans le parler familier (.....voyant qu'*elle estoit pour demeurer*...., Jehan de Paris).

XII (pp. 122 à 132). *Venir de* (et aussi *partir de*, *sortir de*) + infinitif exprime un « passé récent » : « Nous venons de franchir Noël et le 1er janvier » (Colette). Cet emploi se laisse entrevoir dès le *Piramus* (Piramus *vient de deporter*, De ses dolours se conforter). La tournure commence à fleurir au XVe siècle (*Je viens d'habiller* mon enfant, *Moralité ou Histoire rommaine*). Le tour s'est prolongé jusqu'à nos jours, où il est pleinement vivant.

Ne faire que de + infinitif pour exprimer le passé récent date du XVIe siècle (Je *ne fais que d'arriver*, Larivey). Mais on emploie parallèlement et sans discrimination sémantique la tournure sans préposition (Et luy compta comme l'Evesque de Sées *ne faisoit que arriver*, Marg. de Navarre). La confusion existait encore au XVIIe siècle. Cf. : « Des emportements de jeune personne qui *ne fait que d'entrer* au monde » (Molière), et : « Il *ne fait que sortir* d'une maladie » (Id.). On trouve inversement *ne faire que de* là où le sentiment linguistique de nos jours s'attendrait à *ne faire que* : « L'Église en maintenant ces pratiques.... *n'a fait*, selon sa coutume, *que de maintenir* l'autorité sur laquelle repose la foi des simples, Bossuet). Dès 1675, la règle des grammaires modernes a été formulée par Bérain (*Nouv. Rem. sur la l. fr.*, p. 25). La règle, pense M. Gougenheim, n'a pas profondément pénétré dans la langue parlée, témoin les efforts répétés des grammairiens du XVIIIe et du XIXe siècle, qui la répètent de livre en livre. Il semble à première vue que la confusion soit particulièrement fréquente dans les patois du Sud-Est.

XIII (pp. 133 à 137). — La locution *venir à* + infinitif indique une brusque entrée en jeu d'une action. Son origine se trouve dans un tour impersonnel très fréquent en vieux français : « *Quant vint al faire*, donc le fait gentement » (*Saint Alexis*). — Les exemples appartiennent le plus ordinairement à des propositions principales ou à des propositions subordonnées (surtout temporelles) : « Le bruit commun, dès sa naissance, et quand il *vient* à sortir en évidence... » (*Sedition des prestres Saint-Medard*).

XIV (pp. 138 à 147). — Les verbes *cuider*, *penser*, *faillir*, *manquer* ont servi ou servent à exprimer qu'une action sur le point de s'accomplir n'a en fait pas abouti.

Cuider : « Gerris le voit ; de duel *quide morir* » (*Raoul de Cambrai*). Il y a des exemples de *cuider* jusqu'au début du XVII^e siècle, mais *penser* apparaît dès le XVI^e et supplante son concurrent. Le tour est très fréquent au XVII^e siècle (Un loup donc étant de frairie se pressa, dit-on, tellement qu'il en *pensa perdre* la vie, La Fontaine), et avec des noms de choses pour sujets, preuve du caractère d'auxiliarité du verbe : « Le bal du mardi gras *pensa être renvoyé* » (M^me de Sévigné). Le tour se raréfie au XVIII^e siècle et fait aujourd'hui figure d'archaïsme. On le retrouve au Canada.

Il est remplacé de nos jours par *faillir*, dont la construction directe avec l'infinitif a cheminé longtemps côte à côte avec les tours *faillir à* et *faillir de* et a fini par les supplanter (J'ai *failli aller* à Lyon hier, Lamartine, *Correspondance*).

Manquer a suivi une évolution analogue, mais sans que la tournure sans préposition se soit imposée d'une manière aussi absolue (Je *manquai lui aller* faire une scène, De Brosses). Littré la considère encore comme fautive. On a été même, et de nos jours, jusqu'à contester à *manquer* le sens qui nous occupe ici. M. Th. Joran, *Le Péril de la Synt.*, 1916, n° 185, ose dire : « Ne dites pas : *J'ai « manqué » de tomber. Dites* : J'ai « failli » ou « pensé » *tomber*. Et il donne de son intolérance linguistique cette raison d'un rationalisme un peu simple : « Impropriété qui a ceci de plaisant que celui qui est presque tombé semble regretter de n'être pas tombé en effet, et semble s'en plaindre comme de quelque chose qui lui *manquerait* ».

XV (pp. 148 à 154). — Au XVI^e et au XVII^e siècle, la périphrase formée de *rendre* (plus anciennement *faire*) + participe passé a la valeur d'un « verbe actif résultatif » : « Mon visage, friponne, dans cette occasion *rend* vos sens effrayés » (Molière). Cet emploi de *rendre* est ancien (*Rendre* le quidet u *mort* o recreant, *Roland*). Ce tour disparaît avec le XVIII^e siècle.

Avec un participe présent, *rendre* (*faire*) a une valeur de « factitif résultatif » : « Mais je dy que rien ne vous pouvoit advenir plus à propos pour vous *rendre jouissant* de vos amours » (Larivey). M. Gougenheim étudie à ce propos certaines expressions : *faire entendant*, *faire connoissant*, où *entendant* et *connaissant* ont une valeur passive et semblant représenter l'adjectif verbal en *-dus* du latin.

* * *

Abordant la seconde partie de son étude, M. Gougenheim parle des périphrases modales et dit : « Certaines conditions de l'action sont exprimées par des verbes que l'on appelle *auxiliaires de mode* ». Il est regrettable que M. Gougenheim n'ait pas abandonné l'expression d'*auxiliaire de mode*,

laquelle a été transportée tout à trac de la grammaire allemande dans la française. Ceux qui l'emploient ne donnent pas à *mode* son sens grammatical (différence de l'indicatif et du subjonctif), mais le sens plus général de « façon de présenter les choses ». Si la rigueur de l'expression s'imposait, c'était bien dans le domaine étudié ici. Dans un long exposé, rempli d'exemples (pp. 156 à 196), M. Gougenheim s'attache à montrer que les « auxiliaires de mode » ont des caractères généraux qui méritent qu'on en fasse un groupe grammatical homogène. Les paradigmes de la conjugaison de *devoir*, *souloir*, *pouvoir*, *vouloir*, *savoir*, dit-il tout d'abord, offrent entre eux certaines analogies. « Certaines analogies » est bien le terme juste, car ces verbes se rattachent individuellement d'autre part à des groupes bien différents ; *devoir*, par exemple, qui est pourtant celui d'entre eux qui paraît se rapprocher le plus de l'auxiliarité, se conjugue exactement comme les composés de *capio* (*apercevoir*, *concevoir*, etc.). Le fait que l'infinitif *oser* soit passé à *osoir* dans les régions wallonne, picarde et franc-comtoise et que le participe *osé* ait passé à *osu* en Lorraine et en Champagne sont des phénomènes trop en dehors du français commun pour pouvoir être retenus. En dehors de cette vague parenté morphologique, M. Gougenheim indique un certain nombre de traits communs syntactiques : 1° La négation *ne* a gardé toute sa valeur négative avec les verbes *pouvoir* et *oser* et aussi dans *je ne saurais*. La question de la valeur de *ne* dans la constitution de la négation est trop grosse pour pouvoir être incidemment abordée dans cette brève analyse ; mais il y a lieu de remarquer que cette partie de l'argumention de M. Gougenheim n'est pas convaincante, en premier lieu parce que cette construction de *ne* s'applique non au groupe entier des verbes envisagés, mais à quelques-uns seulement ; et en second lieu parce que les locutions comme *je n'ose* se rencontrent tout aussi fréquemment quand *oser* n'est pas suivi d'un infinitif et n'a par conséquent aucune force auxiliaire : « Seigneur, c'est trop ? Vraiment *je n'ose* » (Verlaine, *Sagesse*, I, IV, 4 ; tome I, p. 253). « Dame, *je n'ose* » (Rutebeuf, *Le Miracle de Théophile*, 557). Il est d'ailleurs facile de s'apercevoir que la construction avec *ne* seul s'étend à des verbes que jamais l'on n'a songé à embrigader dans le corps des « auxiliaires de mode » : « Il *ne cesse* de lui faire des contes délicieux de la vie qu'on menait parmi les hommes » (Jules Lemaître, *La Sirène*, *apud* E. Pichon et H. Hoesli, *Zeitschrift für fr. Spr. und Litt.*, LIII, p. 107). — 2° L'emploi pléonastique des verbes en question, c'est-à-dire dans « les formules dans lesquelles l'auxiliaire de mode est inutile et ne fait que répéter une idée déjà exprimée » : « ..... que vous *ayez à venir* en mon logis » (Nicolas de Troyes) ; « ..... et ceu faciens solement..... ke nos a deu, *poiens estre* reconciliet (*Serm. saint Bernard*) ». — « De *vouloir* ceci *poursyvir*, Jamais n'en pourrion chevir » (*Moralité d'ung Empereur*), etc. Ces pléonasmes ne sont à vrai dire qu'apparents ; il y a toujours une nuance entre l'emploi de ces verbes ou leur non-emploi. De plus, de pareils tours ne sont pas limi-

tés aux verbes considérés. N'y a-t-il pas quelque chose d'analogue dans cette phrase de Bossuet : « ..... dans les grandes actions, il faut uniquement *songer* à bien faire » (*Oraison de Louis de Bourbon, apud* Littré) ? — 3° Construction avec *être* aux temps composés des « auxiliaires de mode » : « Sur l'asnesse *est volu monter* » (Arnoul Greban). On n'en trouve que peu d'exemples à partir du début du XVII^e siècle : « Tâchons de nous résoudre et de nous contenter Du seul fruit amoureux qui m'en *est pu rester* » (Molière). — 4° Place du pronom personnel complément de l'infinitif. Ce paragraphe fait ici figure de hors-d'œuvre. Les faits qui y sont examinés « ne sont pas propres aux auxiliaires de mode, ils leur sont communs avec les autres verbes susceptibles de se placer devant un infinitif ». Le contenu de cette digression contient d'intéressantes statistiques et de précieux renseignements sur l'époque où le tour *il vous faut ennuyer* cède la place au tour *il faut vous ennuyer*. — 5° *Pouvoir* et *devoir* se mettent au potentiel (conditionnel présent) ou à l'irréel (conditionnel passé) par attraction. Types : « Cette pâle Angleterre, il la tient donc enfin ! Qui *pourrait* la sauver ? Qui *pourrait délier* le faisceau de son poing ? » (V. Hugo) ; « J'*aurois dû*, je l'avouë, *l'éprouver* avant que de lui découvrir mes sentiments » (Le Sage). Il s'agit là d'un fait limité et ne pouvant caractériser l'ensemble du groupe des verbes envisagés. De même pour le 6° ; *vouloir* au futur par attraction, type : « Dy luy... que j'ai emmené ta niepce, ta cousine, ta fille, comme tu la vouldras nommer » (Larivey). On pourrait d'ailleurs mettre ici le futur d'un verbe banal : « comme il te *plaira* de la nommer », « comme tu *préféreras* la nommer ». — 7° *avoir dû* + infinitif au sens de *devoir* + infinitif passé. Type « Il *a dû aimer* tant de fois... » (Colette) au regard de « vous devez avoir entendu au long dont mouroit ceste guerre » (Commynes). Mais c'est là un trait tout particulier au verbe *devoir*. La constitution du groupe des auxiliaires de mode resterait donc à faire s'il était possible de faire passer dans le monde des faits ce qui semble bien n'être qu'une construction a priori de l'esprit. Il ne s'agit pas ici de constructions à auxiliaire, c'est-à-dire de constructions où la valeur sémantique du régent et du régime se confondent, mais d'une série de cas particuliers touchant les verbes régents envisagés. Cette seconde partie de l'ouvrage de M. Gougenheim nous paraît donc contenir une série de monographies d'un caractère lexicographique aussi bien que grammatical. Ces monographies sont d'ailleurs bourrées d'observations des plus intéressantes.

I. — *Devoir* construit directement avec un infinitif est étudié ; pp. 197 sqq. pour marquer une obligation morale, qui peut être atténuée, une obligation matérielle, une obligation logique ou probabilité (« Et celi commencement *doit* estre moult lait, dont la fin est mavaise », *Troie en prose*) ; — pp. 282 sqq., pour exprimer une délibération (« Misérable, que doy-je faire ? » *Farce des gens nouveaulx*) ; — pp. 302 sqq., à la seconde personne comme équivalent d'un impératif (*Vous devés savoir* que grant lièce de coer et grant joie fu là entre les Englès, Froissart). Ce procédé naïf ne se trouve plus dans la langue à partir du XVII^e siècle.

II. — *Être à* + infinitif (pp. 209 sqq.) ; *à* joint à l'infinitif régime équivaut à un adjectif que M. Gougenheim compare à l'adjectif verbal latin en *-dus* (vos veul je moustrer trois choses qui bien sont *à regarder*, *Roman de Troie en prose*). Au moyen âge (pp. 212 sqq.), la locution *faire à* avait une valeur analogue (Se il ot grant duel, cela ne *fait* pas *a demander*, *Roman de Troie en prose*).

III. — *Pouvoir* avec un infinitif régime direct est étudié : — pp. 218 sqq., quand il exprime le pouvoir ; (Niule cose non la *pouret* omque *pleier*, *Sainte Eulalie*) ; la possibilité, avec une bonne étude sur l'origine de la locution *peut-être* ; le sens de « avoir le droit de », « avoir lieu de » (E ! gentils hom, com dolente *puis* estre, *Saint Alexis*) ; — pp. 288 sqq., dans ses emplois optatifs (L'eure *puisse estre* la maudite..., *Roman de la Rose*) ; — pp. 303 sqq., pour marquer un droit, une autorisation, une invitation (nous *pouvons* bien *cognoistre* que ce feu nous signifie un commencement de l'ire de Dieu, *V.H.L.*) ; — pp. 307 sqq., pour exprimer la surprise, l'indignation, l'incertitude (*puet* estre voirs !..., *Prise de Cordres*). — De la p. 226 à la p. 240, sont passés en revue les emplois absolus. — Aux pp. 240 à 242, le rôle de *pouvoir* dans l'expression du superlatif (il court le plus vite qu'il *peut*) avec la tournure « je vous aime tout ce qu'on peut aimer ».

IV. — *Savoir* en construction avec un infinitif est étudié : — pp. 243 sqq., dans un sens voisin de *pouvoir* (ne vos dire *sai* com lour ledece est grande, *Saint Alexis*) ; — pp. 275 sqq., dans le sens de « être habile à, être accoutumé à faire quelque chose », et le même sens avec atténuation marquant alors un résultat plus ou moins difficile à obtenir (.....si prenez en gré ce que j'ai *sceu* faire », *C.N.N.*).

V. — *Vouloir* + infinitif : — pp. 256 sqq., exprimant la volonté, et ayant pour sujet des noms de choses aussi bien que d'êtres animés : « Aille comme voudra l'affaire des carrosses (*V.H.L.*). Cf. l'expression *vouloir dire* : « que *veult* ce dire ? » (*Le Chevalier qui donna sa femme au diable*). Le sens peut être plus ou moins affaibli et signifier un simple consentement (Je *vueil* mourir se vous n'avez Quelque besongne..., *Farce des Femmes*) ; — pp. 284 sqq., pour exprimer une délibération qui se terminera par un fait de volonté : « *Voulons*-nous pas aller ? (Larivey) ; — pp. 292 sqq., dans les souhaits : « Dieu le vous *vueille* pardonner » (*Miracles de N.-D.*) ; — pp. 296 sqq., servant à l'expression de l'ordre et de la défense : « Or sus, *vueillez* le faict compter » (*Moralité ou hist. rom.*).

VI. — *Penser*, comme aussi autrefois *querre* et *cuider* (pp. 267 sqq.) peut marquer une volonté attenuee, une intention suivie ou non d'effet : « Qui n'a point veu que Dieu se joue Des vains et des ambitieux Qui *pensent* escheler les cieux ? » (*Le gouvernement présent*). Tour archaïque.

VII. — *Souloir* (pp. 270 sqq.) marquait autrefois l'habitude (Vint à l'ostel ou il *soloit* Trover Tristan, Béroul, *Tristan*). Ce verbe, après s'être réduit à n'être plus employé qu'à l'imparfait de l'indicatif est tellement tombé en

désuétude que Chateaubriand, voulant imiter le style médiéval, le construit avec *de* : « il *soulait de se mettre* à genoux pendant la messe » (*Génie*).

VIII. — *Oser* (pp. 281-282) marque l'audace : « Mais je n'*ose* Demander ce que je voulsisse » (*Farce de Bien Mondain*).

IX. — *Faire* est étudié : pp. 314 sqq. pour l'expression du causatif : « . . . . . Morz est mis niés, ki tant me fist cunquere » (*Roland*). Suit une importante liste de verbes qui, employés transitivement, ont une valeur causative (*bouillir du lait*, etc.) ; — pp. 325 sqq., pour l'expression, toute voisine, du jussif : « Si l'orrat Carles, *fera* l'ost *returner* » (*Roland*). — Dialectalement (pp. 341 sqq.) *faire* se fait suivre de *à*. La langue commune en a retenu *faire à savoir* d'où *faire assavoir*. — Les pp. 346 sqq. sont consacrées à l'examen de la question de la construction du passif faire + infinitif (dom Carles *fust faict mourir*, *V.H.L.*) ; puis vient (pp. 349 sqq.) le tour formé par *faire* + l'infinitif d'un verbe réfléchi (L'empereor *fist aseïr* delés luy le seignor de Baruth (Ph. de Novarre) à côté de : on le fit *s'asseoir* dans une belle chaise d'ivoire, Chateaubriand) ; — pp. 357 sqq., figure l'historique de la place du complément de *faire* sujet de l'infinitif subséquent (Deus *fist l'imagene* por soe amour *parler*, *Saint Alexis*). De même, la question de la construction de ce complément directement avec *à* quand il est en concurrence avec l'objet propre de l'infinitif (l'un faisait apporter *des* glaces *au* valet, V. Hugo).

X. — Dans tous les emplois causatifs, le verbe *laisser* a été examiné conjointement avec le verbe *faire* comme formant une périphrase causative marquée d'une nuance particulière.

XI. — Aux pp. 302 sqq., M. Gougenheim apporte des exemples d'*aller* + infinitif, du type « Mais au moins, monsieur, ne m'*allez pas tromper*, je vous prie » (Molière). Il attribue à l'impératif d'*aller* le rôle de formuler un ordre qui ne comporte pas de mouvement réel. Aux pp. 305 sqq., il apporte des phrases du type : « Quoi ? *vous iriez dire* à la vieille Emilie Qu'à son âge il sied mal de faire la jolie ?. . . » (Mol.). Le verbe *aller*, dit-il, sert à donner à la phrase une valeur expressive. — Déjà, aux pp. 83 sqq., M. Gougenheim avait cité des exemples du type : « On ne me verra pas survivre à votre gloire Si vous *allez commettre* une action si noire (Racine). De même, p. 108 : « N'*allez-vous pas vouloir morigéner* votre père, mon fils ! » (Picard), etc., qu'il explique par « une valeur affective très sensible » du « futur prochain ». Il est certain que toutes les phrases apportées dans ces divers passages ont un élément significatif commun. M. Gougenheim ne l'a pas dégagé. Il s'agit en réalité d'une forme grammaticale bien déterminée qui, dans une certaine mesure, peut faire pendant au tour *je vais disant*, et que M. Édouard Pichon a décrite (dans une communication à un groupe privé d'études grammaticales, le 20 juillet 1914), sous le nom d'*allure extraordinaire*.

M. Gougenheim termine son livre (pp. 371 sqq.) par une étude substantielle de l'accord du participe passé, étude qui achève de donner à son

ouvrage son véritable caractère, qui est celui de l'examen analytique de tous les compléments verbaux du verbe.

***

Tel est le copieux matériel réuni par M. Gougenheim et dont un sec exposé ne peut donner qu'une idée approximative. Nous avons entre les mains un ouvrage qui sera désormais indispensable à tous ceux qui voudront traiter à fond les questions que la complémentation verbale pose. La linguistique se présente de plus en plus sous un double aspect. C'est en premier lieu une science d'observation; la réunion en nombre de faits de langage est indispensable, et l'on ne peut plus raisonner sur quelques exemples choisis exprès, sur quelques « monstres » pris arbitrairement comme phrases-types en dehors de toute audition dans la conversation ou de toute lecture dans un texte authentique. L'observation attentive et la statistique même ont un rôle important à jouer dans la science du langage. En second lieu, la méthode grammaticale apparaît de plus en plus comme la méthode de psychologie la plus sûre, comme le moyen d'investigation par excellence pour pénétrer dans l'intime de la pensée humaine.

Une masse importante de faits linguistiques telle que celle qui est rassemblée par M. Gougenheim dépasse donc le simple exposé des faits qui nous sont présentés. Elle offre à l'esprit un sujet de méditations pour une quantité importante et variée de problèmes de la pensée. Elle nous guide aussi vers des considérations générales sur le processus du langage. Nous assistons, entre autres choses de première importance, au fait que l'esprit de celui qui parle, qui est homme et, comme tel, empreint de ce finalisme qui est au fond de l'effort linguistique, tend à se méfier à la fois de lui-même, qui n'emploie peut-être pas toutes les ressources significatives que le langage lui permettrait, et de son interlocuteur, dont il soupçonne plus ou moins consciemment la faculté de compréhension. Il en a en quelque sorte fait l'expérience personnelle lorsqu'à son tour il a été l'auditeur et qu'il s'est aperçu que, par une propension à l'inattention, il n'attachait qu'un sens atténué aux phrases du type qu'il avait trop l'habitude d'entendre. De ces divers éléments, sortent d'une part le fait de l'usure du sens, de l'autre l'effort du locuteur pour renforcer son langage par la combinaison nouvelle des formes linguistiques qu'il porte en lui. L'existence de périphrases verbales nous fait assister sur le vif à ce mouvement : celui qui parle sent en lui l'anxiété de ne pas être suivi dans le détail de sa pensée par son interlocuteur, et, dans son effort pour forcer l'attention de celui-ci, il arrive à enrichir son propre langage et partant sa propre pensée de précisions nouvelles et de nuances plus fines.

Il serait donc intéressant, en se servant de la masse des faits apportés par M. Gougenheim, de voir dans quelle mesure se sont produites les innovations

que la nécessité de l'expression a poussé les locuteurs à introduire. Ce serait tout un nouveau travail, qui, s'il n'égalait pas en longueur la partie documentaire de l'ouvrage, en serait la contre-partie nécessaire pour en dégager la valeur. On peut regretter que M. Gougenheim n'ait pas entrepris de tirer ces conclusions. Après avoir exposé des faits, il laisse à ses lecteurs le soin de faire le classement de ces innovations linguistiques. Combien tout ne serait-il pas éclairci par un tableau d'ensemble nous montrant celles qui ont fait fortune, celles qui ont échoué après un temps plus ou moins long. Rares sont les périphrases verbales qui ont été tout à fait stériles. Il en est qui ont créé des mécanismes sémantiques qui ont gardé toute leur force et l'ont même étendue (*je vais prendre, je viens de prendre*, etc.). D'autres ont plus ou moins perdu de leur signification et se sont réduites à n'être plus qu'un équivalent à peine nuancé d'une forme simple. D'autres enfin (comme *je lui fais entendant*) sont passés décidément à l'état d'archaïsme. Peut-on cependant dire que leur mort soit définitive ? En syntaxe, comme en lexicographie, on voit assez souvent de ces antiquités survivre curieusement dans le parler vulgaire ou dans quelque patois ; et ne peut-il pas arriver pour toutes qu'à quelque moment, un lettré, en quête d'une formule qui serre de plus près sa pensée, ne fasse sporadiquement revivre une tournure abandonnée depuis longtemps, mais restée secrètement à la disposition d'une finesse d'expression qui se cherche ?

Un classement des périphrases verbales selon leur caractère significatif et vital aurait heureusement complété le livre de M. Gougenheim et l'aurait fait passer, de l'état d'excellent instrument pour les chercheurs, à celui de contribution importante à l'étude de la psychologie linguistique.

J. Damourette.

J. Melander, **Les poésies de Robert de Castel, trouvère artésien du XIIIe siècle** (Reprinted from *Studia Neophilologica*, vol. III, nos 1-2, p. 17-43) ; Uppsala, 1930.

M. Melander a peut-être passé un peu trop rapidement sur la question de savoir si quelques-unes tout au moins des pièces anonymes intercalées parmi les pièces sûrement authentiques de Robert de Castel ou encadrant celles-ci dans le manuscrit de Sienne (*Z*) [1] ne sont pas du même auteur. Il est vrai qu'une de ces chansons anonymes ne pourrait être de Robert de Castel, puisqu'elle lui a été dédiée ; mais précisément la place de cette pièce ainsi que cet

1. Il n'est pas exact (p. 18, n. 4) que toutes les chansons du manuscrit *Z* soient sans nom d'auteur : il y a ce fait tout à fait remarquable que sept chansons de Colart de Bouteillier portent en tête le nom de l'auteur. Voir Holger Petersen Dyggve, *Chansons françaises du XIIIe siècle : Colart le Bouteillier, Gaidefer, Wasteblé*, etc. (extrait des *Neuphilologische Mitteilungen*, 1929 et 1930).

autre fait que la pièce qui, séparée seulement par un *unicum* anonyme de la série de Robert de Castel, ouvre celle de Guillaume le Vinier est dédiée à *Thumas de Castel* semblent indiquer que le rédacteur du recueil s'est efforcé de mettre ensemble toutes les pièces intéressant la famille de Castel. Je ne chercherai cependant pas à élucider ici cette question, espérant pouvoir y revenir en une autre occasion. M. Melander a publié, sur le conseil de M. Roques, et avec une érudition, bibliographique et autre, digne d'éloges, les pièces qui dans divers manuscrits portent en rubrique le nom de l'auteur (une pièce est même signée dans l'envoi) : ce sont six chansons d'amour et un jeu-parti (ce dernier figure déjà, bien entendu, dans le *Recueil général des jeux-partis français*). Je me bornerai ici à quelques remarques critiques sur ces textes et leur commentaire.

N° I (Raynaud 1789), v. 22-28 :

IV Des maus d'amours me lo fors de raison,
Mais c'est li maus ki plus m'a fait grevance :
Souvent me dist que ne doi guerredon
Pas recevoir de si haute vaillance.
Mais loiautés ou je ai ma fiance
Fait tant pour moi ke je ne puis cuidier
K'aie servi si lonc tans sans loier.

Il n'y a pas de commentaire, qui cependant n'aurait pas été de trop. Qu'est-ce à dire ? « Je me loue des maux d'amour (c.-à-d. ils me plaisent ») *fors de raison*, « contrairement à la raison (?) » ou « à l'exception de celui que me cause la Raison » (personnification). C'est cette dernière interprétation (il est vrai que la construction est bizarre) qui semble appuyée par la suite : « mais c'est le mal (notez le singulier ; au v. 22 nous avions le pluriel) qui m'a fait le plus souffrir : [car] il (ou plutôt elle ? Quel est le sujet ? C'est probablement la Raison, moins probablement Amour, qui dit) me dit, ou m'a dit souvent que je ne dois pas recevoir une récompense d'une dame qui m'est tellement supérieure. Mais la Loyauté (personnification) [1] où j'ai confiance fait tant pour moi que je ne puis croire que j'aie servi si longtemps en vain. » Il semble, en effet, que le poète oppose les deux personnifications, la Raison, qui lui est contraire, et la Loyauté, qui lui est favorable. Les variantes ne paraissent offrir rien qui soit à retenir. Au v. 24 on pourrait, il est vrai, corriger, contre les manuscrits, *Souvent me dist* en *Souvent me di* ou *me dis* « je me dis, ou je me suis dit souvent », mais le contexte serait d'autant plus difficile à expliquer. — N° III (R. 1722). Il aurait fallu mentionner la reproduction phototypique de *K* (qui va aujourd'hui jusqu'à la p. 288). La variante indiquée pour le v. 3 semble appartenir au v. 4. — N° IV (R. 913), v. 22 et 23 :

Et s'il avient ke la vermelle et blance
M'oublit, *seré* je siens sans repentance.

1. Il aurait fallu une majuscule.

Lire *s'ere je siens.* — V. 33-36 :

Car s'on pooit toudis apercevoir
Li quel aimment de cuer sans decevoir,
Teus est amés ki ne le seroit mie
Et teus gabés ki tost aroit amie.

Le commentaire ne rend pas un compte exact de la construction des deux derniers vers. La construction logique serait en effet : *Teus ki* [*ore*] *est amés ne le seroit mie, et teus ki* [*ore*] *est gabés tost aroit amie* ». On aimerait à avoir d'autres exemples d'une telle contamination. Car il s'agit sans doute de la contamination de deux constructions, d'une part, « si les amoureux, vrais et faux, étaient récompensés selon leur mérite, voici ce qui arriverait : plus d'un amant qui aujourd'hui est aimé ne le serait plus, et plus d'un qui aujourd'hui est vilipendé trouverait aussitôt une amie », et d'autre part la construction indiquée tout à l'heure. — N° V (R. 43), v. 33 et 34 :

Et, se ce non, *destraigne mort sauvage !*
Morrai pour vous tant deboinairement...

Il n'y a rien à corriger à la leçon du manuscrit. Mais il faut supprimer la note où l'éditeur parle, mal à propos, du verbe *destraindre*, et mettre les signes diacritiques ainsi :

Et se ce non, *d'estraigne mort sauvage*
Morrai pour vous tant deboinairement...

Une chanson dont le dernier couplet finit ainsi :

Pour mal soustenir
Ne rekesrai [1] d'acomplir
Vo volenté ; pas nel tieng a outrage,
S'Amours me fait dusk'a la mort languir, 40

ne pourrait être suivi d'un envoi ainsi versifié :

Chançons, fai te oïr
Ma dame pour jehir
Mon grief tourment !
Je ne sai nul message
Plus sagement
Puist mon mal descouvrir.

---

1. *Rekesrai* est le futur de *recroire* « renoncer à ».

Mais les quatre dernières lignes forment les deux décasyllabes requis :

Mon grief tourment ; je ne sai nul message
Plus sagement puist mon mal descouvrir. 44

C'est par hasard que les deux premiers hémistiches riment ensemble (en *ent*).

N° VI, v. 8. *Ke s'on li otroit son desirier*, leçon des deux manuscrits apparentés *Z* et *a*, que l'éditeur, le vers étant trop court, corrige en *Ke se on*, etc. Mais la faute est dans *otroit*, subjonctif que rien ne justifie. Il faut rétablir soit un présent de l'indicatif (*otroie*), soit plus probablement l'imparfait (il y aurait alors dans le manuscrit une haplographie : *otroit* pour *otroioit*) : *Que s'on li otroioit son desirier*. Mais le vers est sans césure, comme le fait remarquer l'éditeur... — V. 35. *Par desirier* rime en *er*. Il ne suffit pas de déclarer que « des rimes *ier* : *er* se trouvent un peu partout dans les œuvres des trouvères... » (est-ce bien sûr ?), mais il faut remplacer le substantif *desirier* par l'infinitif pris substantivement (*par desirer*).

Arthur LÅNGFORS.

Hermine DIRICKX-VAN DER STRAETEN, *Vie de saint Jehan Bouche d'Or* **et la** *Vie de sainte Dieudonnée, sa mère*, **textes français du moyen âge** ; Akademisch Proefschrift... aan de Universiteit van Amsterdam ; Liége, Vaillant-Carmanne, 1931 ; in-8, 197 pages.

Cette thèse est, surtout dans sa partie littéraire, très supérieure à la moyenne. Le poème du XIII^e^ siècle qui, texte et commentaire, en occupe la première partie, avait déjà été deux fois imprimé, mais chaque fois d'après un seul manuscrit. Ici il est publié sur la base du ms. d'Arras 897 (anc. 587), avec les variantes des trois autres manuscrits actuellement connus. La critique la plus importante que j'aie à adresser à l'éditeur est de n'avoir pas suffisamment pesé la valeur des leçons reléguées aux notes ; mais je ne contribuerai que bien peu à l'amélioration de son texte. L'auteur, un certain Renaut, a signé le poème. L'éditeur s'occupe de la question que soulève cette signature, ainsi que de la question de l'identité de ce poète avec l'auteur ou les auteurs de diverses autres compositions (identifications qu'elle est disposée à repousser), enfin elle examine avec une remarquable compétence les motifs qui se distinguent dans la fable : en effet il n'y a là rien d'historique.

Un roi vertueux et juste, raconte la légende, avait à son service un chapelain, Jean, homme de sainte vie. La fille du roi avait avec un jeune homme une intrigue amoureuse dont les suites ne se firent pas attendre. Pour sauver son ami, elle accusa le chapelain de l'avoir séduite. Celui-ci est exilé dans une île déserte où les bêtes sauvages l'épargnent miraculeusement et où il s'occupe à écrire des vies de saints. Cependant le diable, pour l'empêcher d'écrire à la gloire de Dieu, renverse son encrier ; mais par un nouveau miracle la salive

du pieux écrivain se transforme en encre d'une couleur dorée — d'où son surnom de « Bouche d'Or ». La fille du roi cependant ne pouvait accoucher avant que ne revînt son innocente victime. Elle avoue, le chapelain est réhabilité et nommé évêque.

Plus je regarde le texte, plus je suis convaincu qu'il est à plus d'un endroit irrémédiablement corrompu. C'est dommage, car le style de l'auteur n'est pas banal, on trouve chez lui des mots et des tournures remarquables, mais que l'éditeur n'a pas su mettre suffisamment en évidence. Il est d'ailleurs très pénible de consulter la *varia lectio*. L'éditeur n'a rien fait pour en faciliter la lecture. Elle n'a même pas marqué par une majuscule la variante représentant le début d'un vers, elle n'a pas indiqué les mots communs avec le texte principal encadrant la leçon particulière de tel manuscrit, de sorte qu'on reste souvent incertain de ce qu'il y a exactement dans le manuscrit. Il serait vraiment nécessaire que quelqu'un fît un manuel élémentaire à l'usage des éditeurs débutants. Après ces réflexions maussades, passons aux exemples. Je ne pourrai m'arrêter pour le moment qu'aux passages qui sont assez clairs pour ne pas demander de trop longues explications.

Selonc chou que il a sçavoir,
Que droit conte fesist sçavoir. 34

L'éditeur se contente de déclarer que « les copistes hésitent entre *avoir* et *savoir* ». Sans doute, mais cela n'explique rien. Il s'agit de la parabole des talents, et la bonne leçon est dans *B* : *Selonc chou que il a d'avoir*, c.-à-d. « selon ce qu'il a reçu d'avoir, afin qu'il puisse en rendre un compte exact ». — Il ne sert à rien de commenter le v. 62 du manuscrit base tant qu'on ne s'est pas rendu compte qu'il y a dans ce ms. une lacune qui se laisse combler par *BC*[1]. — Le v. 75 est trop court dans *D* (base), mais correct dans tous les autres ; il fallait le dire. — 152. *Esgaite* est une mauvaise leçon propre à *D*, tous les autres ont *regarde* ou *regarda*. — Faute caractéristique au v. 166 :

Au premier le bien m'ensigna
Et au daarrain m'engroisça. 166

La rime riche n'existe pas ; mais elle est différente, dans *A* et *C*. *A* : *Et au daarrain m'enpreigna* (« me rendit grosse » ; *enpreignier* devrait figurer au glossaire) ; *C* : *Et au daarains* (il) *m'engigna*. — 219. *Et lez bestez le devouroient*. Si j'ai bien vu, l'éditeur ne signale pas que c'est un conditionnel dialectal : *devourroient* pour *devoureroient*. — Les v. 263-4 sont intervertis dans *BC*; cette interversion s'impose, semble-t-il. — 509. Il ne s'agit pas du *sauveur* de la nourriture de l'ermite (tous les manuscrits ont-ils cette leçon étrange, ou est-ce une faute d'impression ?), mais de la *saveur* que Dieu y

1. Comment sait-on, sans les étudier de près, que les vers qui sont dans *BC*, mais qui manquent dans *AD*, sont des « interpolations » ?

mettait. — 529. *De la parole k'il descripst* est une leçon impossible ; la bonne leçon est dans *B* (déchirure dans *C*) : *De la proiere que il fist.* — 612. *Celle est ma foi et ma creance*, encore une leçon impossible ; il faut ou bien corriger *Tel(le) est* ou bien lire, avec *A*, *Tés est*, ou avec *BC*, *Chou est.* — 754. *Quy de moi est moult menteresse* ; la bonne leçon est dans *A* : *ert.* — 759. *Desir de veoir* ; la bonne leçon est dans *A* : *del veoir.* — 765-6. *Noirchy : merchy* ; la rime riche [1] demande la forme ancienne et régulière *nerchy* ; mais le passage est gravement corrompu. — 794. *Ni*, faute d'impression pour *N'i.* — 801. *S'a commenchie orison*, vers faux ; la bonne leçon *s'orison* est dans *A* ; *B* aussi a un vers correct. — 806. *Qui tant estoient de rubestes*, leçon impossible ; la bonne leçon est dans *A* : *Qui tant par estoient rubestes.*

834. *Et s'ait olie et si ait cresme.* Ce vers impossible est la corruption de la bonne leçon qui est dans *A* : *Et le saint oile et le saint cresme.* — 848. *Sains Jehans Bouche d'or ot a non* ; pour corriger ce vers trop long on a le choix entre la leçon de *BC* : *Sains Jehans Bouche d'or ot non*, et celle de *A* : *S. J. B. d'or a non.* — 849. *Sa vie est nette et moult saintime* ; le passé requis est dans deux manuscrits : *fu* (*A*), *ert* (*C*). — 863-4. *Courtoisement : omnipotent* ; la rime riche semble demander *courtoisement : quemunaument* (*BC*). — 865. *Au Signour* ; lire avec *A*, *Le signour*, ou avec *BC*, *Tel Signour.*

Je passe maintenant à la *Vie de sainte Dieudonnée*, mère de Jean, pour l'étudier d'un peu plus près.

C'est évidemment une légende tardive, Mme Dirickx van der Straeten l'a très bien démontré. Le Calendrier romain ignore cette sainte (mais il a sainte Théodore, à laquelle nous aurons à revenir). Voici le résumé succinct de la légende. Dieudonnée, née de parents riches et occupant une haute situation sociale, se distingue par ses qualités physiques et morales. Très jeune, elle épouse un gentilhomme dont elle a un fils. La naissance de l'enfant est bientôt suivie de la mort du jeune père. Dieudonnée, malgré les instances de sa mère, refuse de se remarier, elle veut se consacrer tout entière à l'éducation de son fils. Bientôt cependant, dans une intention de perfectionnement moral, elle quitte secrètement les siens, et déguisée en jeune homme, suit quelques marchands qui se rendent à l'île de Rhodes. Sa beauté se flétrit et elle peut reprendre ses vêtements de femme sans risquer d'être reconnue des siens qui, cela va de soi, sont profondément affligés de sa disparition. Elle mendie son pain en Égypte, couche à la belle étoile et souffre tous les maux pour la sainte cause de Dieu. Un halo lumineux, signe de sa sainteté, l'entoure. Pour éviter l'adoration des fidèles, elle se retire dans un monastère où elle reste couchée plus d'un an dans un portail. Pendant ce temps, son fils est devenu un clerc réputé. La fille du roi lui fait

1. Pour l'étude de la rime riche, il aurait fallu suivre l'exemple donné par E. Langlois dans l'introduction au *Roman de la Rose* ; il ne suffisait pas de suivre le classement trop artificiel de M. Freymond.

une déclaration d'amour qu'il repousse avec indignation. Celle-ci, dont les relations avec un *amit nouviel* ne tardaient pas à devenir apparentes, accuse, par dépit, Jean de l'avoir séduite. Suivent, à peu près conformément à la légende de la Bouche d'Or, son exil, l'épisode de l'encrier renversé, l'impossibilité pour la fille du roi d'accoucher avant que la vérité entière soit révélée, l'innocence de Jean établie, sa nomination comme évêque. Dieudonnée, dans le monastère, reçoit par une voix céleste l'ordre de rentrer dans sa ville natale, où elle ne doit pas être reconnue des siens. Sa mère loge l'inconnue, par amour de sa fille qu'elle croit morte ; Dieudonnée, malade, essuie l'insolence de la *chambriere*. Elle apprend que son fils doit être sacré évêque le lendemain. Celui-ci entend la confession de sa mère, bien entendu sans la reconnaître. Elle cependant lui promet qu'il verra sa mère avant la fin de l'année. L'évêque lui fait construire un ermitage. Là une voix céleste informe Dieudonnée qu'un nouveau malheur doit frapper son fils. En effet, le roi voulant priver les chanoines d'un couvent de leurs bénéfices, l'évêque se fait leur champion. Le diable, irrité de la vertu de Jean, se présente au parlement, déguisé en avocat, et porteur de deux lettres faussement attribuées à l'évêque et diffamatoires pour le roi. Celui-ci, sans autre forme de procès, destitue l'évêque et lui fait trancher le poing droit. Après ce supplice, Jean est enfermé dans un couvent où il a la situation d'un simple frère. Lui et sa mère cependant ne cessent de prier, jusqu'à ce qu'une voix céleste entendue sur toute la ville proclame l'innocence du supplicié. Sa main lui est miraculeusement restituée et il rentre en possession de son siège épiscopal. Son fils réhabilité, Dieudonnée reçoit encore un message céleste lui annonçant sa fin prochaine. Elle fait appeler sa mère, mais quand la vieille femme accompagnée de l'évêque arrive, Dieudonnée vient de rendre le dernier soupir. La mère cependant reconnaît immédiatement sa fille, car sur la figure de la morte rayonne de nouveau sa beauté d'autrefois. Des miracles se produisent. Sur la morte on trouve une tablette où elle avait tracé l'histoire de la vie toute d'abnégation qu'elle avait menée pour la plus grande gloire de Dieu.

Quelle est la provenance des éléments dont cette légende a été forgée (car après la forte démonstration de l'auteur, il est manifeste qu'il n'y a là pour ainsi dire rien qui puisse être qualifié d'historique)? A cette question on peut répondre à peu près ceci.

Des deux épisodes concernant la vie de Jean plutôt que celle de sa mère, le premier (celui qu'on pourrait appeler « motif Bouche d'Or ») n'est qu'un résumé de ce que raconte le poème en octosyllabes (nous pouvons négliger ici les différences), tandis que le second (« motif main coupée ») ne se trouve point dans le poème de Renaut; nous y reviendrons. Cependant, il y a dans la vie de Jean Chrysostome, personnage historique, un épisode analogue. Cassiodore (VIe siècle) raconte en effet qu'un concile fut convoqué où Théophile, évêque d'Alexandrie, et ses complices prononcèrent, sans en avoir le

droit, une sentence de déposition contre Jean, mais celui-ci fut rappelé par l'impératrice et sa rentrée fut un véritable triomphe. Il pourrait y avoir une réminiscence de cet épisode dans le poème français, mais il n'y a pas lieu d'y insister. Seconde concordance : les différentes biographies de Chrysostome ne nous renseignent que très sommairement sur ses parents ; cependant Palladius, biographe contemporain, raconte que Secundus, maître des soldats de Syrie, mourut jeune laissant une veuve Anthusa (ailleurs aussi *Anthura*) âgée de vingt ans à peine. Mais il n'y a rien dans les biographies, par Palladius ou d'autres, qui rappelle la fuite de la jeune veuve relatée dans le poème français. A part ces deux réminiscences assez peu intéressantes, les éléments dont se compose la Vie de sainte Dieudonnée ne sont que des clichés fort en usage dans les écrits hagiographiques. Mais avant d'aller plus loin, il sera utile de rappeler qu'à peu près la même affabulation se retrouve dans un Miracle de la Vierge, approximativement du début du XIVe siècle. La dépendance des deux rédactions françaises n'est pas douteuse, et après la démonstration de Mme D. on peut sûrement affirmer que le *Miracle* représente, par rapport au poème en quatrains, une étape plus ancienne. Après cette parenthèse continuons l'étude des sources.

Dans le *Miracle*, la mère de Jean s'appelle encore Anthure et non Dieudonnée. Le déguisement n'est pas encore dans le *Miracle*. En dehors de Dieudonnée, il y a au moins sept autres saintes qui en costume d'homme ont assumé des offices masculins ; parmi celles-ci, il faut relever surtout sainte Théodore (XIIe siècle), non seulement à cause de son nom (*Theodora* = Dieudonnée), mais aussi à cause d'une certaine analogie dans l'affabulation. Cette femme, prise de regrets d'avoir violé la foi conjugale, quitte son mari et se retire dans un couvent de moines où, habillée en homme, elle fait les besognes les plus humbles. Rencontrant un jour son mari qui avait reçu du ciel la promesse de revoir sa femme, elle n'en est pas reconnue ; cependant une voix céleste avertit celui-ci qu'il avait vu sa propre femme. D'autre part il est facile de reconnaître dans la vie de sainte Dieudonnée non seulement la même idée générale que dans la *Vie de saint Alexis* — renoncement aux honneurs du monde pour amasser des trésors que ni la rouille ni les vers ne peuvent consumer — mais aussi la quasi-identité de plus d'un détail accessoire : la vie dans un portail ou sous un *degré*, la charte ou le *tablet* qu'on retrouve après la mort et qui relate la vie d'abnégation, etc. Reste l'épisode de la main coupée. Il se retrouve dans la Vie de saint Jean Damascène, dont le prototype réel vécut trois siècles après Jean Chrysostome et fut célèbre pour avoir plaidé en faveur du culte des images pendant la persécution iconoclaste. Célèbre aussi pour son éloquence, il est, par un historien du début du IXe siècle, qualifié *Chrysorrhoas* « qui roule de l'or ». Les deux pères de l'Église d'Orient étaient destinés à être confondus par la légende. Le motif du poing coupé et restitué, d'origine orientale, semble-t-il, était par ailleurs aussi très répandu. En conclusion, la légende de sainte Dieudonnée repose

sur une simple réminiscence historique agrémentée de quelques clichés des plus répandus.

L'unique manuscrit (Bruxelles, 10295-304, décrit par Paul Meyer ici même, XXX, 300), qui est de facture hennuyère, plus exactement athoise, est daté de 1428. La composition du poème semble remonter au début du XIVe siècle. La mention de l'île de Rhodes a peut-être été provoquée par la conquête de cette île par les chevaliers de Saint Jean de Jérusalem qui eut lieu en 1309 ou 1310. Cette mention n'est pas dans le *Miracle* en vers français, qui cependant ne saurait être beaucoup plus ancien.

Passons maintenant à l'examen du texte.

III, 9. Le vers est incorrect, il faut lire *Li pere[s] et li mere.* — VII, 28. Il aurait été utile de rappeler que la rime devient correcte si on rétablit la 1re pers. pl. sans *s* : *parlon.* — XIV, 56. Je ne comprends pas la note ; qu'y a-t-il exactement dans le ms. ? — XXVII, 106. Le ms. a *de prumeraine venue*, ce qui fait le vers trop long ; l'éditeur corrige *de prume venue*, mais l'*u* n'est possible qu'en syllabe non accentuée, il faut *de prime venue.* — XXXI, 121. *Si plest a Dieu*, l. *S'i*, de même LXVI, 264 *si te vient a plaisir*, l. *s'i* ; LXXXIV, 334 *si li plaist*, l. *s'i.* — XXXI, 123 et 124. Le passage est corrompu, puisque *courtoisie* se trouve deux fois de suite à la rime. — XLIV, 175. La leçon rejetée, indiquée pour ce vers, doit se rapporter à XLIII, 171. — L, 200. *Mescangiés m'est li lieus.* L'éditeur propose avec raison de corriger *lieus* en *gieus*. Mais je ne crois pas beaucoup à *mescangier*, car la locution courante est *li gieus est cangiés* ; je pense que l'original a porté simplement *més cangiés m'est li gieus.* — LXII, 246. *S'enfuï*, lire *s'en fuï* en deux mots. — LXX, 279. *Et que sa creature ne l'iroit ravisant* « que personne ne le reconnaîtrait » ; mais *sa* est impossible, il faut *Et qu'onques creature ne l'iroit ravisant.* — LXXIV, 293. Qu'y a-t-il dans le ms. ? — LXXX, 318. *Pas* (ms. *par*) *mon*, l. *par moy.* — LXXXI, 321. *Elle estoit si lasse dou travail k'ot eü* ; le vers est incorrect, il faut *lasse[e]*. — LXXXVII, 346. *Mal iestes hostelee et par fause main guie*, lire *par fause maingnie* « par de méchants domestiques », et supprimer *guier* au glossaire. — CIII, 409. Le vers semble irrémédiablement corrompu. — CVI, 421. *La mere Dieudenee gisoit dedens son lit.* Ce n'était pas la mère de Dieudonnée, mais Dieudonnée elle-même qui était couchée. Il y a dans le manuscrit une fausse initiale ; il faut *Sa mere, Dieudenee*, « Dieudonnée sa mère », c.-à-d. la mère de l'évêque mentionné au vers précédent. — CVII, 426. *Con il*, je pense que le ms. a l'abréviation habituelle, alors il faut *com il.* — CXII, 446. Il ne fallait pas toucher au ms. ; *qui* est pour *qu'i[l]* : *Mais tant estoit malade qu'i l'estuet* (ou plutôt *estut*) *recoucier.* — CXXXIV, 534. *Avoit* est probablement une faute d'impression pour *aroit*, requis par le sens et la grammaire. — CXLII. Je pense qu'il faut mettre le point après le v. 569. — CXLIX, 596. Le vers est incorrect, il faut peut-être *Dame, qui [que] te voelle de boin coer requerir.* — CLVII, 625. Supprimer la virgule ; la phrase se construit en effet ainsi : *Ce jour, sains Jehans fu honnerés*

a cent doubles plus c'on ne li ot fait devant de deshonnour. — CLXXVIII, 710. Ponctuer ainsi :

Saint Jehan Bouce d'or, ensi est apiellé,
Tant vesqui en ce siecle...

Glossaire. *Di* 357, l. 355. *Guier* et *Mescangier*, voir ci-dessus. *Pouloir*, un tel infinitif n'existe pas, mais bien le présent *peullent*. *Prum*, voir ci-dessus.

Arthur LÅNGFORS.

PÉRIODIQUES

ARCHIV FÜR DAS STUDIUM DER NEUEREN SPRACHEN UND LITERATUREN, CLV (1929). — P. 58-66. H. Jensen, *Pleonastisches satzverbindendes* « und » *in romanischen Sprachen*. Il s'agit de la construction du type *Quant li rois l'ot coisie, et a dit*, où *et* introduit la proposition principale ; à la fin de l'article, quelques remarques sur *et* au début soit d'une réponse affirmative soit d'une question; il aurait été à propos de rappeler la particule interrogative *enne* en ancien français. — P. 76-84. L. Spitzer, « *Croquer le marmot* ». M. S. s'inscrit en faux contre l'explication proposée ici même (XXIII, 232) par M. Jeanroy et est disposé à accepter, avec une légère modification, celle de Furetière qui dit que cette locution est « venue de ce que les compagnons peintres, quand ils attendent quelqu'un, s'amusent à faire sur les murailles le croquis de marmots », soit celle de MM. Sainéan et Esnault (qui ne diffèrent pas essentiellement entre elles) : « croquer le marmot ou le marmouset est une périphrase vulgaire pour marmotter ou marmouser, c'est-à-dire claquer des dents ou grommeler comme font les singes dépités ou les personnes qui s'ennuient à attendre » (Sainéan) —> « imiter, de rage, le balancement de menton des singes, enrager d'impatience... » (Esnault). — P. 84. H. Hatzfeld, *Alfred Pillet*. Nécrologie (cf. *Romania*, LIV, 609). — P. 86-87. C. Appel, *Zu den letzten Versen des provenzalischen Alexanderfragments*. M. Marchot (*Romania*, XLVIII, 38) n'a pas réussi à expliquer d'une manière satisfaisante le dernier vers du fragment : *cum a de cel entro bemar*. M. Appel, sans vouloir proposer une nouvelle explication, signale, dans les textes landais publiés par M. G. Millardet, la locution *deu ceu entro bisme*, etc., où *bisme*, etc., est évidemment « abîme, intérieur de la terre ». — Comptes rendus : p. 107. E. R. Goddard, *Women's Costume in French Texts of the eleventh and twelfth Centuries* (O. Schultz-Gora; cf. *Romania*, LIV, 533). — P. 108-112. W. Gottschalk, *Die humoristiche Gestalt in der französischen Literatur* (A. Götze); — p. 120. Dante Alighieri, *Die Blume* (*Il Fiore*), übersetzt von A. Bassermann (Élise Richter); — p. 122. H. Urtel, *Beiträge zur portugiesischen Volkskunde* (W. Mulertt); — p. 253. Mélanges. R. Riegler, *Schmetterling = Krankheit*. Sur diverses croyances populaires qui expliquent certains noms de maladies. — P. 256. O. Schultz-Gora, *Zur Oxforder Folie*

Tristan, *V. 912*. *Merur* est pour *meiur* (*maiur*). — P. 256-60. E. Gamillscheg, *Zu frz. » poussif » herzschlächtig*. Maintient, contre M. Schultz-Gora, l'étymologie *pulsaticius. — P. 260. G. Rohlfs, *Franz. « robinet » Fasshahn*. Rapprochement avec robina, prov. mod. *roubino* « conduit d'eau » ; c'est peut-être la forme féminine qui est la plus ancienne, mais M. R. ne se prononce pas sur l'origine de cette dernière. — Comptes rendus : p. 282. G. Rohlfs, *Sprache und Kultur* (E. Richter) et p. 305 (A. Kastil) ; — p. 284. H. Kjellman, *Étude sur les termes démonstratifs en provençal* (C. Appel : la démonstration est en général convaincante) ; — p. 289. Ch. Beaulieux, *Histoire de l'orthographe française* (A. C. Ott) ; — p. 298. *Estudios eruditos in memoriam A. Bonilla y San Martin* (A. Hämel) ; — p. 301. F. G. Olmedo, *Las fuentes de « La Vida es sueño »* (W. Schulz) ; — p. 303. *Las Mocedades del Cid por Guillen de Castro*, p. p. W. Schulz (W. Mulertt).

T. CLVI (1929). — P. 66-79. H. Spanke, *Studien zur Geschichte des altfranzösischen Liedes*, I. A propos des *Mélanges de poésie lyrique française*, dans *Romania*, LII et LIII. — Mélanges. P. 100-11. O. Schultz-Gora, « *En Vaqueiras » in einer Urkunde*. Pour M. S.-G. il s'agit d'une personne, tandis que pour M. Brunel c'est une désignation de lieu. Le même, *Die Ortsbezeichnung « Écoute-s'il-pleut »*. Ainsi est appelé originairement un « moulin qui n'est alimenté que par des eaux sujettes à tarir et qui a souvent besoin de la pluie pour fonctionner » (Dict. Larousse). — Comptes rendus ; p. 114. R. Ortiz, *Fortuna labilis. Storia di un motivo poetico de Ovidio al Leopardi* (M. J. Wolff) ; — p. 139. Th. Kalepky, *Neuaufbau der Grammatik* (M. Kuttner) ; — p. 145. C. Appel, *Der Liebesbrief Raimbauts von Orange*, dans *Mélanges Jeanroy* (O. Schultz-Gora) ; — p. 149. J. Dunn, *A Grammar of the Portuguese Language* (W. Mulertt) ; — p. 203-00. Élise Richter, *Sprachpsychologie und Stilistik. Zu E. Winklers Grundlegung der Stilistik*. — P. 215-32. H. Spanke, *Studien zur Geschichte des altfranzösischen Liedes*, II. — Mélanges. P. 237. L. Jordan, *Äusserlich phantasiemässig anschauen oder begrifflich-wertig denken und fühlen* ? Exemples tirés de l'ancien français. — P. 244. O. Schultz-Gora, *Zum Liber de nobilitate animi und zu den Trobadors*. Identification d'un passage du texte latin publié par M. A. Thomas (*Studi Medievali*, 1929) avec quelques vers de Peire Vidal (éd. Anglade, p. 4). — P. 245. Le même, *Thebenroman V. 3971*. Afin d'écarter la forme atone du pronom devant l'infinitif, due à l'éditeur, lire, au lieu de *por les veoir*, avec *P*, *por esgarder*, ou avec *BC*, *por le* (article devant l'infinitif pris substantivement) *garder*. — P. 250. R. Riegler, *Veron. « vescovo » Regenwurm*. — Comptes rendus : p. 261-62. Boethius, *De consolatione philosophiae* translated by John Walton, p. p. M. Science (A. Brandl) ; — p. 268-70. A. Pillet, *Zum Ursprunge der altprovenzalischen Lyrik* (O. Schultz-Gora) ; — p. 270. H. Kaunert, *Bedeutungen und Verwendung des altfranzösischen Verbums « pooir »* (A. Schulze) ; — p. 273. L. Hoffrichter, *Die ältesten französischen Bearbeitungen der Melusinensage* (A. Götze) ; — p. 274. M. Kuttner, *Prinzi-*

pien der Wortstellung im Französischen. Zur Negation (J. Schmidt) ; — p. 279. Th. Heinermann, *Untersuchungen zur Entstehung der Sage von Bernardo del Carpio* (W. Mulertt).

T. CLVII (1930). — P. 46-62. O. Schultz-Gora, *Kritische Betrachtungen über den Lai de l'ombre* (éd. Bédier). Notes critiques, à suivre. — Mélanges. P. 78. Le même, *Schlüsselblume, Maiglöckchen und Veilchen in der altfranzösischen Lyrik.* Les fleurs étudiées sont *primerole, primevoire, muguet* (*musguet*), *violete*. Le *Salut d'amours* cité par Godefroy, *s. v.* MUGUET, et dont M. S.-G. demande l'identification, a été publié par P. Meyer dans *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, 1867, p. 139 (voir mes *Incipit*, p. 96). — P. 86. R. Riegler, *Genues. « cucuàcia » « Küchenschabe »* (blatta orientalis). — Comptes rendus : p. 102. Roger Bacon, *The Opus maius*, a Translation by R. Belle Burke ; *The Cipher* of Roger Bacon by W. R. Newbold, ed. by R. G. Kent (A. Brandl) ; — p. 116. Kr. Nyrop, *Grammaire historique de la langue française*, V (E. Lerch) ; — p. 126. K. Jaberg et J. Jud, *Sprach- und Sachatlas Italiens und der Südschweiz ; Der Sprachatlas als Forschungsinstrument* (F. Schürr) ; — p. 132. *El Cuento de Tristan de Leonis*, ed. by G. T. Northup (W. Mulertt). — P. 232. O. Schultz-Gora, *Zwei Studien im Gebiet des Altfranzösischen und des Neufranzösischen.* 1. *Nfrz. « hère » und afrz. « here »*. L'auteur repousse l'étymologie traditionnelle (cf. all. mod. *Herr*) et rattache *hère* à *haire* (germ. harja). Fait important : il existe en ancien français, bien que cela n'ait pas été, avant l'article de M. S.-G., mis suffisamment en lumière, un adjectif *haire* : *Il garde et voit Doët tristre et souple et tres haire* (*Doon de Maience*) ; *Tant qu'ele ert vers moi contraire Ert vers Amours si tres haire* (*Rec. des jeux-partis*, XXXIV), signifiant d'une part « malheureux », d'autre part « chiche ». La chaîne de l'évolution serait celle-ci : *haire* « cilice » > « douleur » > adj. « douloureux, malheureux » > subst. « malheureux, pauvre hère ». Il y a encore un substantif ancien que, semble-t-il, il faut séparer de celui dont il vient d'être question ; ex. : *faisoient chiere et bele here* (*Blancandin*), *La comencerent mout laide here* (*Loherains*), *Mes soit de bele here* (*Oustillement au vilain*), *A cui l'en fet si bele here* (Courtois d'Arras, passage que l'éditeur a fait disparaître et du texte et de la *varia lectio*), enfin dans une pastourelle (éd. Spanke, *Liedersammlung*, p. 7) : *Ensorquetout s'ai je mere : S'en voloie faire here, Tost me bateroit mon dos.* M. S.-G. s'occupe longuement du sens qu'il faut donner à ce second *here* et propose comme étymologie arra « arrhes », ce qui évidemment ne va pas sans difficulté. 2. *Zur Geschichte und Entwicklung der Ausdrucksweise in « Laquelle préfères-tu d'Athènes ou de Rome ? »* — P. 251-60. E. Mackel, *Die Lehre vom Infinitiv im Französischen auf psychologischer Grundlage.* — Mélanges. P. 261. O. Schultz-Gora, *Provenzal. « fagot »*. — P. 263. R. Riegler, *Zum französischen Redensart « croquer le marmot »* (cf. ci-dessus, p. 265). — Comptes rendus : p. 299. C. Appel, *Raimbaut von Orange* (O. Schultz-Gora) ; — p. 303. H. Frei, *La grammaire des fautes* (compte rendu très élogieux de Mlle E. Richter ; on notera que

celui de M. Antoine Meillet, dans la revue *Literis*, l'est beaucoup moins); — p. 310. E. Lerch, *Historische französische Syntax*, II (O. Schultz-Gora); — p. 317. E. L. Llorens, *La negación en español antiguo, con referencias a otras idiomas* (A. Zauner).

Arthur LÅNGFORS.

ARTHURIANA, Proceedings of the Arthurian Society, volume I, January 1928 — January 1929, edited for the Arthurian Society by E. Vinaver and Rev. H. J. B. Gray ; Oxford, B. H. Blackwell ; pet. in-8. — Il s'est constitué, en novembre 1927, à l'Université d'Oxford, une « Arthurian Society », consacrée à l'étude de la légende arthurienne et du roman arthurien, et ce petit volume est le témoignage de son activité : il reproduit un certain nombre de communications faites aux réunions de la Société. Je ne pense pas que l'impression pure et simple de communications de ce genre soit très souhaitable en général : le plus souvent la nécessité d'adapter un sujet à un public de préparation inégale et de ne présenter que ce qui est intelligible à l'audition entraîne des longueurs et des inutilités et ôte bien des possibilités de précision; de plus, une Société, si largement constituée qu'elle soit, n'a pas le plus souvent en elle-même les moyens d'alimenter un périodique même de dimensions modestes. D'ailleurs les dirigeants de l'Arthurian Society se sont rendu compte de ces difficultés et le deuxième volume de leur recueil ne contient plus qu'un nombre restreint de lectures et fait une grande part aux articles ou notes proprement dits. Un élément utile de ces petits volumes est une bibliographie arthurienne assez abondante et très sommairement analytique. Voici le contenu des deux premiers volumes.

I (1928). — P. 17-20. Sir Edmund Chambers, *Some points in the Grail legend*. Discussion et rejet des hypothèses antérieures sur le sens et l'origine de la légende, et notamment de celles de miss Weston ; rapprochements entre le thème du roi-pêcheur et les rites du roi-prêtre décrits par Frazer. — P. 21-29. E. Faral, *Un des plus anciens textes relatifs à Arthur*. Il s'agit des *Miracula Sanctæ Mariæ Laudunensis* d'Herman de Tournai ; la matière de cette lecture se retrouve dans la *Légende arthurienne* de M. Faral, I, v. — P. 30-36. Marjorie B. Fox, *Sir Thomas Malory and the « Piteous History of the morte of King Arthur »*. — P. 37-48. E. G. Gardner, *Dante and the Arthurian legend*. — P. 49-57. H. J. B. Gray, *The mystical doctrine of the* Queste del saint Graal. Examen des opinions de MM. Pauphilet et Gilson. — P. 58-62. E. S. Murrell, *Chievrefueil and Thomas'* Tristan. Le lai de Marie de France est une variation sur le poème de Thomas. — P. 63-4. J. K. Bostock, *A note on Wolfram von Eschenbach* Parzival *468, 5-9*. — P. 64-6. G. Vinaver, *Notes on Malory's sources*. — P. 67-9. Bibliographie.

II (janv. 1929-juin 1930). — P. 7-19. E. Brugger, *The Hebrides in the french Arthurian romances*. Ce sont les *Isles*, les *I. lontaignes*, les *I. Estranges*,

etc., des romans français. — P. 20-29. M. B. Fox, *Merlin in the Arthurian prose cycle.* — P. 30-35. J. Fraser, « *The Prince of Gascony* ». Conte irlandais du ms. Bodl. Rawlinson B. 447, écrit probablement en 1678 dans le nord de l'Irlande. — P. 36-43. Frances M. Williams, *Notes on the Tristan romance.* 1. *Practical realism in Beroul's* Tristan ; 2. « *The famous tragedy of the queen of Cornwall* » *by Thomas Hardy.* — P. 44-5. I. Gorman, *An episode in the prose* Lancelot *and Virgil.* Deux rapprochements sans portée. — P. 46-7. E. S. Murrell, *An old french prose romance of* Yvain ? Note relevée dans le catalogue des mss de la Bibliothèque nationale du Pays de Galles (Additional 444-D) ; vérification à faire. — P. 48-55. M. Dominica Legge, *Recent methods of textual criticism.* C'est une note de plus sur la méthode de dom Quentin et sur les conclusions pratiques de M. Bédier : je ne crois pas que ce genre d'exposés forcément superficiels puisse être de quelque utilité. — P. 56-69. A. Ewert, *On textual criticism with special reference to Anglo-Norman.* — P. 70-80. Frances M. Williams, *Arthurian romance and* Flamenca. La nouvelle provençale est très influencée par le roman arthurien. — P. 81. E. Vinaver, *Fragment d'un roman en vers du XIII^e siècle.* J'ai eu un instant ce fragment entre les mains : M. V. indique qu'il pense pouvoir en faire connaître la provenance ; attendons. — P. 83-88. Bibliographie.

M. R.

Bulletin de la Commission royale de toponymie et dialectologie, IV (1930). — P. 15-36. Nécrologie, Chanoine Charles-Gustave Roland (1846-1930). — P. 37-50. Jan Lindemans, *Romaansche plaatsnamen te Assche.* — P. 51-73. Ad. Van Loey, *Onomastiese studie over een oorkonde in Brabant d. d. 966.* — P. 217-29. Jan Grauls, *Iets over de Hasseltsche voornamen.* — P. 241-4. *Orthographe des noms des communes belges.* — P. 245-62. Jules Feller, *Notes d'anthroponymie ; causerie sur l'origine et le sens de quelques noms de famille remarquables.* — P. 263-80. Jules Vannérus, *Une source d'archives particulièrement intéressante pour les toponymistes : les anciens actes de délimitation.* — P. 281-3. Émile Boisacq et Adolphe Van Loerg, *Note sur les éléments romans dans la toponymie d'Ixelles et d'Uccle.* — P. 285-8. Jean Haust, *Enquête sur les patois de la Belgique romane.* — P. 289-309. Jean Haust, *La philologie wallonne en 1929.*

Bulletin Du Cange (Archivum Latinitatis Medii Ævi, V (1929 et 1930), 1. — P. 1-44. Paul Æbischer, *Esquisse du processus de dissémination de* capella *en Italie.* La cappella, c'est tout d'abord, dans la curieuse histoire que raconte ici M. Æ., le manteau de saint Martin, ce vêtement d'uniforme qu'il coupe en deux pour en donner la moitié à un pauvre d'Amiens pendant le dur hiver de 338-9, ou un autre semblable qu'il donne à un pauvre de Tours. Au VII^e siècle, cette relique entre dans le trésor des rois francs, et on

jure sur elle, et son nom sert à désigner peu à peu non plus seulement la relique elle-même, mais aussi ce qui la contient, châsse, sanctuaire, édifice même. Et comme cet édifice fait partie de la résidence royale, voilà que cappella va désigner au VIIe siècle non seulement l'oratoire de la résidence royale, mais les oratoires qui peuvent se trouver dans chacun des palais royaux. Puis, si tel domaine royal passe d'une manière quelconque à un particulier, la cappella garde son nom, tout en désignant dorénavant l'oratoire d'un domaine particulier. En Gaule, en Suisse, le mot va se répandre et entrer en lutte avec oratorium, oratoriolum ou oraculum. En Italie, la question est un peu particulière : le mot vient-il de France par contact et infiltration de proche en proche. Non, répond M. Æ., la chronologie et la géographie s'y opposent : ce n'est pas en Piémont que le mot cappella apparaît d'abord, c'est dans le Nord-Est de l'Italie, et d'abord non pas dans des actes locaux, mais dans des documents impériaux ou d'influence impériale. Ce sont les empereurs carolingiens dont les chancelleries ont propagé le mot en Italie. Et voilà un nouvel exemple d'innovation lexicale toute occasionnelle, où la logique sémantique ne joue pas de rôle, et où ce n'est pas l'imagination populaire qui est en jeu, mais une mode très particulière et venue d'en haut. Que la diffusion de cappella ait été aidée par le fait qu'il y avait beaucoup d'oratoires et que ceux-ci aient été nombreux parce qu'ils avaient pris la suite de l'aedicula du culte local ou domestique des païens, cela est une autre question. — P. 45-9. Marcelle Ravà, *Su alcune raccolte medievali di favole; note lessicali.* — P. 50-51. Carlo Landi, Strava. — P. 52-68. P. J. A. Jufferman, *La Vie de saint Adalbert par Ruspert, moine de Mettlach.* Le texte est de la fin du Xe siècle ; il fournit un grand nombre de mots ou de sens manquant à Forcellini. — P. 69-88. Pierre de Labriolle, Christianus. Il est probable que Χριστιανός n'a pas été un nom choisi par les disciples de Jésus, mais un nom qui leur a été donné du dehors, peut-être avec quelque ironie, et qu'ils ont accepté. Le mot a du reste été longtemps prononcé Chrestianus, par une confusion ou un jeu ancien entre χριστός « l'oint » et χρηστός « obligeant, dévoué ». Les quelques lignes consacrées par M. de L. aux formes romanes du mot sont à supprimer : il n'y est pas tenu compte du roum. *creştin*, d'accord avec le français pour la voyelle protonique, ni de la quantité de l'*i* dans χρι- de χρίω. — P. 89-91. H. Pirenne, Cappi. Au § 31 du capitulaire de Quierzy de 877 il faudrait remplacer *cappis* par *cauponibus*; cela paraît un peu brutal. — P. 93-95. V. Ussani, Nécrologie : Ch.-V. Langlois, Henri Goelzer.

2. — P. 97-166. Antoine Thomas, *Notes lexicographiques sur les recettes médicales du haut moyen âge publiées par le Dr H. E. Sigerist.* Ample moisson de formes non attestées, en partie adaptations du grec, souvent avec des particularités intéressantes pour le développement roman. Je relève p. ex. axentium « absinthe » (prov. *aissens*), caniculata « jusquiame » (fr. *chenillée*), cerebrum (it. *celabro*), cereseum « cerisier » (prov. *cereis*), cer-

vunus « de cerf » (esp. *cervuno*), coclearis, s. f. (fr. *cuiller*), cordis pulsus « asthme » (a. fr. *cuerpous*, *corpuls*, *corpous*), corriiola nom de plante (prov. *courrejolo* « liseron, renouée »), currantia « diarrhée » (a. fr. *corance*), dialtea « dialthée, confection de guimauve » (a. fr. *deauté*, *diauté*), fricdor, frigdor « froideur », galanga, galingal, grosellarius « groseillier », interamen « intérieur [de la coloquinte] » (cat. *entramenes* « entrailles »), linosum « graine de lin » (a. fr. *linouse*), mediolum « jaune de l'œuf » (fr. *moyeu* [d'œuf], différent de *moyeu* de roue, qui est modiolum), gallica « noix », officare « étouffer » (prov. cat. *ofegar*, *aufega*), pectinale « pénil » (nap. *pettenale*, ragus. *petenali*), persus « pêcher (arbre) », pipinella « pimprenelle », prodigo « prurit » (intéressant par sa dissimilation), puncta « pointe (douleur) » (intéressant pour le sens de it. *punta*, fr. *pointe*, prov. *pouncho*), setaciare « cribler, sasser », sorsus « gorgée » (it. *sorso*, etc.). Les antidotaires d'où sont tirés ces exemples sont, l'un du VII^e-VIII^e s., les autres du IX-X^e, un seul du XI^e ; même en admettant qu'un certain nombre de ces formes ne soient que des latinisations, la date en reste intéressante et aussi en général la précision de sens. — P. 167-98. Ch.-Edmond Perrin, *Sur le sens du mot* centena *dans les chartes lorraines du moyen âge*. — P. 199-213. Pietro Sella, *Nomi latini di giuochi negli statuti italiani (sec. XIII-XVI)*. — P. 215-25. W. B. Sedgwick, *Conjecturæ in poetas aliquot medii aevi*. — P. 226-8. F. Lot, C. r. de M. G. Nicolau, *L'origine du « cursus » rythmique et les débuts de l'accent d'intensité en latin*.

M. R.

Grai şi Suflet, IV (1929-30), 1. — P. 1-83. Al. Rosetti, *Cercetări asupra graiului Românilor din Albania*. Enquête fort bien conduite, qui a pu être faite dans des conditions un peu particulières : la Roumanie a installé dans la région de Durostor sur la rive droite du Danube un certain nombre de familles roumaines sud-danubiennes ; l'installation a eu lieu, dans un village que l'on a baptisé Fraşeri, à partir de 1925 ; M. R. a pu faire son enquête dès 1927-28. Les familles ainsi déplacées proviennent de la région de Korça, de la Musachia et de la Cimara, donc de l'Albanie méridionale ; d'ailleurs plus anciennement toutes ces familles ont leur origine dans la région de Fraşeri. A suivre. — P. 84-96. T. Papahagi, *Dispariţii şi suprapuneri lexicale*, II. Exemples de disparition par homonymie (audere-audīre), atrophie (ire), modifications culturales (lampas, lectus), etc. — P. 97-107. P. S. Coculesco, *Sur les méthodes de critique textuelle du type Lachmann-Quentin*. Considérations théoriques fort justes aboutissant au rejet des procédés de dom Quentin ou de Lachmann ; les conclusions pratiques sont moins nettes. — P. 108-36. Alexandrine Istrătescu, *Texte populare din judeţul Prahova*. Suite et fin avec lexique. — P. 137-45. Ov. Densuşianu, *Cuvinte latine cu semantism păstoresc*, II. Hortari, mansuetus, medio-

cris, pabulum, peragrare, pereger, peregrinus, petulans, patulcus, pratum, servare, servus, ubertas. — Notes et rectifications : p. 146-54, Ov. Densuşianu, *Sciticul* Ἐξαμπαῖος, — *Originea Basarabilor*, — *Rom.* « baci », — *Rom.* « bobleţ, bobletic », — *Rom.* « hoţ », — *Rom.* « şăi » *şi provenienţa lui iranică* ; — p. 154-8, Georges Iogu, *Remarques sur l'étymologie et la signification de quelques mots turcs* (*bachibozouk, khakani, tchaouch*) ; — p. 158-65, Al. Rosetti, *Note complementare asupura tratamentului lui* n + *consoană în limba romînă* (en réponse à des observations de M. A. Procopovici, *Revista filologică*, II, 150-53) et *Asupra palatalisării labialelor* ; — p. 165-70, Tache Papahagi, *In jurul formelor aromîneşti* « flumin, h'ima » *şi* « morŭ » (au sujet de remarques de Th. Capidan, *Dacoromania*, V, 474-6). — Comptes rendus : p. 171-4, A. Meillet, *Esquisse d'une histoire de la langue latine* (O. D.) ; — p. 175-81, K. Jaberg et J. Jud, *Sprach- und Sachatlas Italiens und der Südschweiz* (Al. Rosetti) ; — p. 184-7, L. Spitzer, *Stilstudien, I-II* (O. D.). — P. 188-93. Bibliographie.

2. — P. 195-256. T. Papahagi, *Originea Mulovişteniłor şi Gopeşenilor în lumina unor texte*. Muloviște et Gopeşi sont deux villages aroumains à quelques kilomètres à l'Ouest de Bitolia (Monastir). M. P. a pu disposer d'une collection de poésies populaires de Muloviște, dont il imprime les pièces intéressantes avec des remarques sur la langue et le lexique et des observations folkloriques et ethnographiques. De ses constatations il conclut que la population de ces deux villages est constituée d'un noyau meglenoroumain qui a dû venir s'installer dans la seconde moitié du XVII^e siècle, d'une couche de population aroumaine émigrée de la région de Moscopole après 1760 et d'un certain nombre de Bulgares assimilés. Exemple intéressant des migrations et des mélanges dans les Balkans et de ce qu'on peut imaginer de la persistance de la tradition linguistique locale, là et ailleurs. — P. 257-309. I. Diaconu, *Păstoritul în Vrancea*. — P. 310-50. Elena Moroianu, *Din ţinutul Săcelelor*. Textes du village de Satulung entre Braşov et les montagnes de Prahova. — P. 351-76. Ov. Densuşianu, *Limba descîntecelor*. — P. 377-80. Al. Rosetti, *Cercetări asupra graiului Romînilor din Albania*, II. Glossaire. — Notes et rectifications : p. 381-88, Georges Iogu, *Sur quelques mots orientaux* (*turcs, arabes, persans*) *introduits en roumain, slave, etc.* ; — p. 388-92, Ov. Densuşianu, *Rom.* « îmbălgina » (< *invalginare), — *Rom.* « mozoc », — *Rom.* « stingher » (<*extra-jugularius + jungĕre), — *Rom.* « zăpăci », et *Asupra unui punct de fonetică romînă* (sur *chem* de clamo). — Comptes rendus : p. 396-404, Al. Philippide, *Originea Romînilor* (O. D. : nombreuses critiques) ; — p. 405-6, D. Detschew, *Die dakischen Pflanzennamen* (O. D.) ; — p. 406-8, A. Graur, *Nom d'agent et adjectif en roumain* (O. D.) ; — p. 408-9, A. V. Jova, *Documente putnene, I : Vrancea* (*Odobeşti-Cîmpuri*) (O. D.). — P. 410-12. Bibliographie. — P. 415-19. Index.

M. R.

Revue belge de philologie et d'histoire, IX (1930), 1. — P. 156-8. J. Dewert, *Les jours nataux*. C'est le nom de quatre grandes fêtes de l'année : Noël, Pâques, Pentecôte et Toussaint, mais ce nom paraît peu clair et se présente souvent transformé en jours *dataux*, *d'ataux* ou *notaux* ; le nom attesté au XIIIe siècle pour ces fêtes est *nativités*, qui assure *nataux*. — P. 168-70. M. Delbouille, C. r. de E. Walberg, *La tradition hagiographique de saint Thomas Becket avant la fin du XIIe siècle ; étude critique*. — P. 211-12. F. Quicke, C. r. de A. Mary, *Le journal d'un bourgeois de Paris sous Charles VI et Charles VII*.

2. — P. 455-94. Ch. Dubois, *L'influence des chaussées romaines sur la frontière linguistique de l'Ouest*. — P. 495-533. R. L. Reynold, *Merchants of Arras and the Overland trade with Genoa twelfth century*. On retrouve là des noms bien connus de bourgeois d'Arras ; l'étude est intéressante pour la connaissance de l'activité de la ville et de l'extension de ses produits. — P. 558-63. Paul Faider, *Observations sur les manuscrits du* Livre de conduite du régisseur pour le Mystère de la Passion joué à Mons en 1501. Légère modification au classement des cahiers dans les deux séries. — P. 666-8. A. van de Vyver, C. r. de J. Holmberg, *Das* Moralium dogma philosophorum *des Guillaume de Conches*.

3-4. — P. 801-13. C. B. Lewis, *A purely traditional explanation for* foin, moins, avoine. M. L. s'efforce de montrer que le développement de ces trois mots est parfaitement régulier et que par suite l'explication de Gilliéron ne vaut pas. Je crains bien que M. L. ait imparfaitement compris les idées qu'il croit combattre. Que veut dire une phrase comme « the forms *foin*, *moins* and *moindre* are the representatives of the regular historical development » (p. 807) ? Je me permets de renvoyer M. L. à nos *Mirages phonétiques*. Naturellement ayant déclaré *moins*, *foin*, *avoine* réguliers, M. L. est obligé de déclarer exceptionnels *plein*, *sein*, *peine*, *veine*, *mène*, ce qui n'a, naturellement aussi, pas plus de signification. — P. 945-7. L. Rochus, C. r. de J. Tolkiehn, *Clementis Ars Grammatica*. — P. 947-52. M. Delbouille, C. r. de E. Lerch, *Historische französische Syntax*, II. — P. 952-4. M. Wilmotte, C. r. de E. G. R. Waters, *The anglo-norman Voyage of St. Brendan by Benedeit*. — P. 954-7. M. Wilmotte, C. r. de E. Walberg, *Deux versions inédites de la Légende de l'Antechrist en vers français du XIIIe siècle*. — P. 957-61. M. Hélin, C. r. de E. Faral, *La légende arthurienne*. — P. 961-1. M. Delbouille, C. r. de Brian Woledge, *L'Atre périlleux, étude sur les manuscrits, la langue et l'importance littéraire du poème, avec un spécimen du texte*. — P. 962-9. M. Delbouille, C. r. de A. Bayot, *Le Poème moral, traité de vie chrétienne écrit dans la région wallonne vers l'an 1200*. — P. 982. L. P. Thomas, C. r. de J. Anglade, *Anthologie des troubadours*. — P. 983-4. M. Delbouille, C. r. de Kl. M. Fassbinder, *Der Trobador Raimbaut von Vaqueiras ; Leben und Dichtung*. — P. 984-5. L. P. Thomas, C. r. de J. Anglade, *Las Flors del gay Saber*. — P. 987-8. A. Bertrand, C. r. de *Mémoires de la Société néo-philologique de Helsingfors*, VIII. M. R.

Revue critique d'histoire et de littérature, 64e année, t. XLVII (1930). — P. 58-61. E. Walberg, *La tradition hagiographique de saint Thomas Becket avant la fin du XIIe siècle* (R. Bossuat). — P. 67-8. Ch.-Ph. Wagner, *El libro del cauallero Zifar* (G. Le Gentil). — P. 68-9. A. R. Nykle, *A Compendium of Aljamiado literatur* (G. Le Gentil). — P. 106-8. H. F. Muller, *A chronology of Vulgar Latin* (E. Bourciez). — P. 124-5. *Arthuriana*, I (R. Bossuat). — P. 125-7. E. Vinaver, *Malory* (R. Bossuat). — P. 127-8. Th. Labande-Jeanroy, *La poésie italienne avant Pétrarque* (H. Hauvette). — P. 220-1. *Histoire anonyme de la première croisade*, éd. et trad. Bréhier (R. Bossuat). — P. 221-4. E. Brugger, *The illuminated Tree in two arthurian romances* (R. Bossuat). — P. 224-6. J. Melander, *Étude sur l'ancienne abréviation des pronoms personnels régimes dans les langues romanes* (E. Hœpffner). — P. 249-52. E. Bourciez, *Éléments de linguistique romane*, 3e éd. (E. Faral). — P. 252-3. Symon de Phares, *Recueil des plus célèbres astrologues...*, éd. Wickersheimer (E. Faral). — P. 256. J. Melander, *L'origine de l'italien me ne, me le, te le*, etc. (E. Bourciez). — P. 257-60. R. Menéndez Pidal, *La España del Cid* (A. Jeanroy). — P. 310-12. L. Tonelli, *Petrarca* (H. Hauvette). — P. 350-52. Br. Woledge, *L'Atre périlleux, études sur les manuscrits, la langue et l'importance littéraire du poème* (R. Bossuat). — P. 392. J. E. Shaw, *Essays on the « Vita nuova »* (H. Hauvette). — P. 393. F. Zambrini, *Le Opere volgari a stampa dei secoli XIII e XIV, Supplemento... a cura di* J. Morpurgo (H. Hauvette). — P. 448. *Le Cento Novelle antiche...*, éd. Letterio di Francia (H. Hauvette). — P. 489-91. F.-S. Shears, *Froissart chronicler and poet* (R. Bossuat). — P. 545-6. T. P. Cross et W. A. Nitze, *Lancelot and Guenevere* (R. Bossuat). — P. 546-8. *Le Poème moral...* éd. A. Bayot (E. Hœpffner). — P. 549-50. Ch. Grimm, *Étude sur le roman de Flamenca* (R. Bossuat).

Revue des études latines, VIII (1930), 1. — P. 32-4. P. Perrochat, *Sur l'histoire de la proposition infinitive*. — P. 35. J. Marouzeau, Ille *anaphorique*. — P. 92-113. A. Dain, *La transcription des mots latins en grec dans les* Gloses nomiques. Les *Gloses nomiques* sont des « lexiques grecs transcrivant et définissant les termes techniques du droit romain maintenus dans les traditions et commentaires grecs » ; dans l'ensemble ces lexiques paraissent remonter à l'époque de Justinien. Les transcriptions y sont souvent littérales, mais parfois elles sont phonétiques, et dans ce cas elles pourraient avoir de l'intérêt pour l'histoire des sons latins. De ce point de vue on notera la transcription de *c* + *e* par τζε dans κονδίτζερε (condicere) et celle de *t* + *i* par σι dans δεπορτασίον (deportatio). — P. 114-17. J. Marouzeau, C. r. de A. Graur, *I et V en latin* et *Les consonnes géminées en latin*.

2. — P. 241-9. S. Lyer, *Le participe présent latin construit avec* esse. — P. 268-60. M. G. Nicolau, C. r. de *Clementis ars grammatica*, éd. J. Tolkiehn. — P. 270-71. E. Faral, C. r. de *The* Historia regum Britanniae *of Geoffrey*

of Monmouth..., éd. A. Griscom. — P. 271-2. E. Faral, C.r. de *Das* Moralium dogma philosophorum *des Guillaume de Conches*..., hgg. von J. Holmberg.

3. — P. 384-8. J. Marouzeau, C. r. de H. F. Muller, *A chronology of vulgar latin*.

M. R.

Speculum, V (1930), 1. — P. 3-20. J. S. Beddie, *The ancient classics in the mediæval libraries*. — P. 49-76. W. B. Sedgwick, *The* Bellum Trojanum *of Joseph of Exeter*. Étude de la versification, de la langue et du style avec un index des mots. — P. 77-94. K. J. Conant, *Mediæval Academy excavations at Cluny, V*. — P. 97-102. K. Young, *Dramatic ceremonies of the Feast of the Purification*. D'après des *Ordinaria* ou des *Processionalia* d'Augsbourg, Beverley et Padoue. — P. 104-5. R. Sh. Loomis, C. r. de A. J. App, *Lancelot in english literature, his rôle and character*. — P. 107-11. C. H. Grandgent, C. r. de H. Fl. Dunbar, *Symbolism in medieval thought and its consummation in the Divine Comedy*. — P. 112-14. K. Young, C. r. de J. B. Fuller, *Hilarii versus et ludi edited from the Paris manuscript*. — P. 115-16. C. H. Grandgent, C. r. de N. E. Griffin and A. B. Myrick, *The Filostrato of Giovanni Boccaccio, a translation with parallel text*. — P. 116. G. H. Gerould, C. r. de Frieda Hoddick, *Das Münstermaifelder Legendar*. — P. 117-20. H. R. Patch, C. r. de Fr. P. Magoun jr, *The Gests of King Alexander of Macedon, two middle-english alliterative fragments*... — P. 120-21. K. P. Harrington, C. r. de J. F. Mountford and P. K. Baillie Reynolds, *One hundred post-classical unseens*. — P. 123-6. E. L. Adams, C. r. de W. P. Shepard, *La Passion provençale du ms. Didot*. — P. 126. H. M. Martin, C. r. de Pauline Taylor, *The latinity of the* Liber Historiæ Francorum. — P. 129-32. H. M. Martin, C. r. de Jeanne Vielliard, *Le latin des diplômes royaux et chartes privées de l'époque mérovingienne*. — P. 132-4. S. H. Thomson, C. r. de Cl. C. J. Webb, *Ioannis Saresberiensis Episcopi Carnotensis Metalogicon libri IV*.

2. — P. 139-67. Kemp Malone, *King Atfred's North : a Study in mediæval Geography*. — P. 168-80. Artur Landgraf, *Der Traktat* De errore Pelagii *des Wilhelm von Auvergne*. — P. 181-206. Loren C. Mackinney, *The people and public opinion in the eleventh-century peace movement*. — P. 207-15. W. Powell Jones, *Some recent studies on the Pastourelle*. — P. 216-17. J. J. Parry, *The triple death in the* Vita Merlini. — P. 217-21. M. L. W. Laistner, *The mediaeval organ and a Cassiodorus glossary among the spurious works of Bede*. — P. 222-4. Fr. E. Farley, C. r. de Th. H. Barnes, *Sir Gawain and the Green Knight*, et de S. O. Andrew, *Sir Gawain and the Green Knight, a modern version of the XIV century alliterative poem in the original metre*. — P. 225-6. E. Emerton, C. r. de Ch. H. Haskins, *Studies in Mediæval Culture* — P. 228. E. K. Rand, C. r. de *Asinarius und Rapularius*, éd. K. Langosch.

— P. 238-9. C. H. Grandgent, C. r. de Karl Vossler, *Medieval Culture*. — P. 239-41. F. P. Magoun jr, C. r. de Margaret Wattie, *The middle english* Lai le Freine, *edited with a study of the dialect of the poem and its analogues*.

3. — P. 251-63. J. H. Mozley, *On the text and manuscripts of the* Speculum stultorum, II. — P. 264-77. O. H. Moore, *The origins of the legend of Romeo and Juliet in Italy*. — P. 278-287. K. J. Conant, *The iconography and the sequence of the ambulatory capitals of Cluny*. — P. 288-305. W. Br. Sedgwick, *The textual criticism of mediaeval latin poets*. — P. 326-7. S. H. Cross, C. r. de I. Bianu et N. Cartojan, *Album de paleografie românească (scrierea chirilică)*. — P. 332-5. H. R. Patch, C. r. de E. F. Shannon, *Chaucer and the roman poets*. — P. 335-6. J. D. M. Ford, C. r. de Margaret R. Toynbee, *S. Louis of Toulouse and the process of canonisation in the fourteenth century*.

4. — P. 343-77. H. S. Lucas, *The great European famine of 1315, 1316, and 1317*. — P. 377-87. J. C. Russell, *The many-sided career of master Elias of Dereham*. — P. 388-410. Emma G. Salter, *Sources for the biography of St. Francis of Assisi*. — P. 411-20. Ch. H. Haskins, *Orleanese formularies in a manuscript at Tarragona*. — P. 420-24. J. H. Nunemaker, *Some mediaeval spanish terms of writing and illumination*. — P. 424-31. J. J. Parry, *The welsh texts of Geffrey of Monmouth's* Historia. — P. 431-3. H. Spanke, *Ein unveröffentliches lateinisches Liebeslied*. Séquence *Ex ungue primo teneram Nutrieram* du ms. B.N.lat. 3719, f. 37 v. — P. 443-5. Br. Gilles, C. r. de Cesare Foligno, *Latin thought during the middle ages*. — P. 451-3. S. H. Cross, C. r. de H. C. Hoskier, éd. de *De Contemptu Mundi by Bernard of Morval*. — P. 454. Ch. V. Clark, C. r. de A. Millarès Carlo, *Paleografía española : ensayo de una historia de la escritura en España desde el siglo VIII al XVII*. — P. 458-60. E. K. Rand, C. r. de K. Strecker, *Moralisch-satirische Gedichte Walters von Chatillon*, et M. Manitius, *Die Gedichte des Archipoeta*. — P. 460-61. J. B. Munn, C. r. de E. Vinaver, *Malory*.

Studi rumeni, IV (1929-30). — P. 1-2. W. Meyer-Lübke, *Frasin*. Fraxinus est représenté en roum. du Banat par *frapšan*, en macédo-roum. par *frapsin*, et ces deux formes montrent le traitement normal de *-x-* en roumain, mais le roumain central a *frasin* et l'istroroum. *frosir*. M. M.-L. pense qu'il y a eu chute du *p* dissimilé par la labiale initiale, et il rapproche le portug. *falar* de fabulare. — P. 41-104. C. Tagliavini, *Alcuni manoscritti rumeni sconosciuti di missionari cattolici italiani in Moldavia (sec. XVIII)*. Ces manuscrits conservés à la « Biblioteca comunale dell' Archiginnasio di Bologna » proviennent du cardinal Mezzofanti qui les tenait de la Propagande. M. T. en étudie spécialement un petit manuel de conversation italo-roumaine à l'usage des missionnaires composé par le P. Ant. Maria Mauro, préfet des missions de Moldavie, mort en 1801. M. T. établissant la

courte liste des œuvres de missionnaires rédigées en roumain est amené (p. 43) à redonner, d'après la *Bibliografia românească* de Bianu et Hodoș, I, 216, nº 67, l'inventaire des exemplaires connus de la *Dottrina Christiana* de Vito Pilutio de 1677, qui seraient au nombre de trois seulement (Berlin, Bucarest, Paris B.N.). Je puis en indiquer dès maintenant un quatrième, qui se trouve à la Bibliothèque de l'Arsenal sous la cote 8º T 6043. — P. 105-7. L. Treml, *Di un probabile calco linguistico della* Palia *di Orăștie. Bunătate* « bonté » a aussi dans la *Palia* le sens de « bien, avoir », qui se retrouve d'ailleurs en 1688 dans la *Bible* de Bucarest. M. Treml pense qu'il y a là influence du double sens du mag. *jószdg* « bonté » et « biens ». — P. 108-159. C. Tagliavini, *Rassegna delle pubblicazioni periodiche* (1928). — P. 160. *Recensioni.*

M. R.

CHRONIQUE

Pio RAJNA, qui était né à Sondrio (Valteline) le 8 juillet 1847, est décédé à Florence le 25 novembre 1930.

Sa mort laisse un vide immense dans la pensée et dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu de près, qui l'ont vu à l'œuvre dans son enseignement, et qui ont tiré de celui-ci un profit inoubliable. Sans doute, il est mort rassasié de jours, à quatre-vingt-trois ans sonnés ; bien qu'il continuât à travailler et à publier, son œuvre pouvait être considérée comme achevée. Mais sa présence était un exemple et un réconfort ; ses lettres, tracées de cette écriture fine et couchée, que l'âge n'avait en rien modifiée, étaient encore une direction, par les éloges et les critiques que lui dictait une amicale et inaltérable sincérité, quand il avait lu quelque nouvelle étude de ses anciens élèves.

Laissant à des maîtres plus compétents le soin de rappeler et d'apprécier ses travaux si divers, je n'évoquerai ici que le souvenir de l'homme, qui fut doué de la bonté la plus simple et la plus profonde, et du maître, dont le dévouement était inépuisable.

Il était né à Sondrio, où son corps a été ramené. Chaque été, il retournait dans sa Valteline natale, et il avait conservé tous les caractères du montagnard, laborieux, tenace, méthodique, d'une droiture inflexible, qu'embellissait une certaine candeur, sec et alerte, grand marcheur et alpiniste expérimenté (la bibliographie de ses œuvres en renferme de nombreuses preuves). Son premier emploi dans l'enseignement fut celui de professeur de latin et de grec au lycée Muratori, à Modène ; de ce premier poste, il conservait un souvenir ému : « Modena, disait-il, è una città di brava gente ! » Il ne résista pourtant pas à l'attraction de la grande métropole lombarde, où il fut chargé du même enseignement au lycée Parini. De là, il passa dans la chaire de langues et littératures néo-latines à ce qu'on appelait alors la R. Accademia scientifico-letteraria. On aurait pu croire que Milan ne le lâcherait plus. Cependant, en 1883, il obtint la même chaire à Florence, où il enseigna jusqu'à ce qu'il eût accompli sa soixante-quinzième année, en 1922, et où il attendit la mort avec sérénité.

Sa bienveillance pour les étudiants qui venaient se mettre sous sa direc-

tion était proverbiale. Il les accompagnait, les rejoignait aux bibliothèques, aux archives où il les savait occupés, et ne ménageait ni son temps ni sa peine pour diriger leurs recherches ; j'en puis témoigner. Lorsque, jeune professeur agrégé des lettres, très novice dans le domaine de la philologie romane, je me présentai à lui avec une carte de Pierre de Nolhac, en octobre 1892, il me demanda quel était mon but ; je lui dis : « M'initier à l'histoire de la langue et de la littérature italiennes ». — « Alors, me répondit-il, mon cours de cette année, qui devait être consacré à l'ancien français, ne vous servirait à rien ; mais je vais en changer le sujet : j'expliquerai les plus anciens textes italiens dans la *Crestomazia* d'E. Monaci (dont un premier fascicule venait de paraître) ; mes étudiants n'y perdront rien : ils auront l'an prochain le cours de vieux français ». Ainsi fut fait. Mais ce ne fut pas tout. A cette époque, il préparait sa magistrale édition critique du *De vulgari Eloquentia* de Dante, et il réunit, en dehors de ses cours, le dimanche à midi (heure singulière !), une demi-douzaine d'enragés apprentis romanistes, dont j'étais, pour leur exposer, en une longue série d'entretiens familiers, la méthode qu'il suivait dans l'établissement de ce texte difficile. Quelle initiation ! Aussi ses disciples et ses admirateurs furent-ils légion. Lorsqu'en 1911 fut publié un gros volume de *Studi letterari e linguistici*, à l'occasion de son quarantième anniversaire d'enseignement, les souscripteurs atteignirent le nombre de quatre cents !

Pio Rajna n'a jamais été marié. Il vivait avec sa mère, accueillante et affectueuse, qui mourut fort âgée, sans avoir jamais pu perdre tout à fait l'habitude de parler de Pio comme d'un enfant. Il lui ressemblait, de traits et de caractère, et une touchante affection les unissait l'un à l'autre. Avec cela, il aimait la jeunesse, et il se créa, pour ainsi dire, une famille, nombreuse et joyeuse, à l'Institut aristocratique de jeunes filles, logé dans le beau palais de Poggio Imperiale, hors de la Porta Romana, où il remplit pendant de longues années les fonctions de « deputato per l'istruzione ». Il s'acquittait de ses devoirs, sur ce point comme sur tous les autres, avec un zèle et une ponctualité irréprochables, suivant de près chaque enseignement et les progrès de chaque élève, ne manquant jamais, à chaque distribution de prix, d'adresser de sages recommandations à ce jeune auditoire. Ses meilleurs amis le taquinaient doucement sur la tendresse qu'il nourrissait pour le Poggio. Il faut l'y avoir vu, au milieu de cet essaim de petites filles, dans le jardin planté de chênes verts qui sert aux récréations, pour savoir de quelle joie candide pouvait rayonner sa physionomie paternelle.

Les événements ont fait que sa vieillesse a été entourée et réjouie par l'affection d'une famille dont il fut le bienfaiteur, le guide, le véritable père. Son frère Michele, astronome à Bologne, était mort prématurément, laissant une veuve et quatre filles, jeunes, bien douées, laborieuses ; elles vinrent s'établir à Florence ; les nièces grandirent auprès de l'oncle très aimé devenu chef de famille, et mirent de la vie et de la gaieté dans la maison où le

grand savant poursuivait ses austères travaux. La mort lui a été clémente : c'est dans ce logis familial, au milieu de quelques amis très chers, comme le sénateur Guido Mazzoni, son voisin de palier, de sa belle-sœur et de deux de ses nièces mariées — l'une était entrée dans la famille Mazzoni —, qu'au cours d'une amicale réunion, il fut brusquement surpris et enlevé d'un seul coup, sans agonie.

La nouvelle de cette mort subite souleva une vive émotion à Florence, où était populaire la silhouette de ce vieillard alerte. Un cortège innombrable suivit sa dépouille à l'église Sant' Ambrogio, puis à l'Université, où furent prononcés les discours, enfin à la gare, d'où elle prit pour la dernière fois le chemin de la Valteline. S'il avait pu, vivant, imaginer les honneurs si mérités dont il serait l'objet, sa modestie, qui était extrême, en eût été offensée. Au moment où il fut nommé « sénateur du royaume », en octobre 1921, il était comme gêné de cette distinction, et se défendait gauchement contre les félicitations qu'on lui prodiguait.

Grand voyageur, il avait visité l'Espagne, l'Allemagne, il était allé jusqu'en Amérique, il est venu plus d'une fois en France. Son dernier voyage parmi nous remonte à mai 1923. Peu d'années auparavant, il avait été nommé docteur « honoris causa » de l'Université de Paris, mais il n'avait pas pu venir recevoir les insignes de cette dignité. Du moins voulut-il rendre encore une visite à la vieille Sorbonne, et il y fit deux leçons sur les origines de l'épopée bretonne.

C'est un modèle de savant et de professeur, c'est un grand ami que nous avons perdu en lui. — Henri HAUVETTE.

C'est avec une douloureuse émotion que nous voyons disparaître le plus ancien des collaborateurs de cette revue, le dernier survivant de l'équipe d'élite qui avait si vaillamment, dès le début, secondé les deux chefs. La signature de Rajna, qui apparaît dans notre tome II, se retrouve dans les tomes III, IV, V, VI et VII, au bas d'articles particulièrement importants, relatif, notamment au sujet où il était passé maître, l'histoire de notre épopée en Italie. C'est encore à notre revue qu'il donna cette imposante série de *Contributi alla storia dell' epopea e del romanzo medievale* (t. XIV, XVII, XVIII, XXIII, XXVI), où sont illustrés tant de points de cette histoire, et, tout récemment (t. XLIX, L) ces *Varietà provenzali*, où une science vaste et précise est mise au service de bien séduisantes hypothèses.

Information d'une étendue et d'une sûreté surprenantes, rigueur impeccable dans l'agencement des faits et l'élaboration des théories : voilà, ce me semble, ce qui caractérise sa manière. Ce qu'il a tiré, grâce à ces qualités, de certains sujets, minces en apparence, tient du prodige ; qu'on relise, par exemple, ici même (t. XLII et L) ses articles sur deux couvertures brodées et illustrées de légendes, et sur un feuillet mutilé de chansonnier provençal. Aucun détail n'échappait à sa perspicacité ; aucun argument ne paraissait

superflu à ses exigences de logicien. De là, dans certains de ses travaux, surtout les plus récents, une allure quelque peu lente : c'est le seul défaut qu'on puisse lui reprocher et qu'il eût aisément évité en rejetant en note ou en des excursus quelques détails de l'exposé ou de la démonstration.

Dans tous les domaines et surtout dans ceux où il revenait le plus volontiers, la critique dantesque et l'histoire de l'épopée médiévale, il aura tracé un sillon ineffaçable. De son fameux livre sur *les Origines de l'épopée française* (1884), on a pu contester les conclusions, mais la structure en reste solide ; cela est encore plus vrai de celui, — un autre chef-d'œuvre — sur *les Sources de l'Orlando furioso* (1876, 2e éd., 1900). Quant à son édition du *De vulgari Eloquentia* (1896), on peut dire qu'elle défie le temps. Le seul regret qu'elle suggère, c'est qu'un excès de scrupules ait empêché son auteur de terminer le commentaire du texte, dont un spécimen (publié dans les *Mélanges Hortis* en 1910) avait montré la profonde originalité.

Il ne peut entrer dans mon dessein d'énumérer ici les travaux de Rajna, dont une liste, comptant 220 numéros, a été dressée en 1911, dans le volume dont l'occasion a été rappelée ci-dessus. Depuis lors, son activité ne s'était pas ralentie : la vieillesse en effet, si elle avait quelque peu affaibli sa vue, laissait intactes toutes ses facultés : ses plus récents travaux ne le cèdent en rien à ceux de sa maturité. Il suffira de rappeler ses articles sur les origines du Gai Savoir (*Mélanges Crescini*, 1911, date du tirage à part), sur la date des plus anciennes romances espagnoles (*Romanic Review*, VI, 1915), son *Proemio* à l'édition en phototypie de ce qu'il appela *la Geste Francor* (1925), son étude sur les origines du Trivium et du Quadrivium (*Studj medievali*, 1928), son édition commentée du nouveau fragment de la Vie de saint Alexis *Archivum romanicum*, 1927). Qu'on me permette de mentionner aussi des articles plus brefs, où il mettait plus de son esprit et de son cœur, qu'il donnait souvent au *Marzocco* : comptes rendus, alertes et vifs, de nouveautés littéraires ou philologiques, notices nécrologiques, empreintes d'une discrète émotion, sur ses anciens compagnons d'étude, qu'il voyait disparaître un à un.

Pio Rajna aura été un des représentants les plus sympathiques et les plus géniaux d'une méthode qui a fait ses preuves et atteint ses objectifs. Celles qu'on essaie de lui juxtaposer ou de lui substituer auront plus de chances de s'imposer à nos successeurs si elles trouvent des interprètes doués d'autant de conscience, d'ardeur au travail et de talent. — A. Jeanroy.

Werner Söderhjelm est mort à Helsingfors le 16 janvier 1931. Né en 1859, il professait dès 1886 un cours de littérature moderne. Mais, sur les conseils de son maître C. G. Estlander (dont Paul Meyer a rappelé ici même, XL, 471, le souvenir), il s'était orienté vers la philologie, et, après des études en Allemagne et à Paris, il fut chargé d'un cours de philologie romane en 1889. Il occupa depuis 1894 une chaire extraordinaire qui, pour des raisons budgétaires, réunissait les philologies romane et germanique, pour

devenir dans la suite le premier titulaire de la chaire de philologie romane créée enfin en 1898. Comme romaniste, Söderhjelm est sorti du cercle d'élèves que Gaston Paris réunissait autour de lui et qui devait fournir tant de titulaires des chaires nouvellement créées en Europe et en Amérique. L'enseignement de Söderhjelm fut extrêmement fécond. Dès 1887 il avait fondé, avec un petit groupe de professeurs de langues modernes, la Société néo-philologique, dont les quarante volumes de *Mémoires* et de *Mitteilungen* sont aujourd'hui bien connus du monde savant.

Söderhjelm a donné à la *Romania* d'abord un travail sorti des célèbres conférences du dimanche de Gaston Paris auxquelles il avait assisté pendant l'année scolaire 1885-1886, *Sur l'identité du Thomas auteur de Tristan et du Thomas auteur de Horn*, puis, en 1896, un court article sur Huon le Roi de Cambrai. Parmi ses autres publications qui intéressent particulièrement nos études, et qui presque toutes ont été signalées avec bienveillance dans la *Romania*, il y a lieu de rappeler : *Les treis moz af Guillaume le Clerc de Normandie* (1886), *De saint Laurent, poème anglo-normand du XII^e siècle* (1888), *Le Mystère de saint Laurent* (1889, en collaboration avec A. Wallensköld), *Ueber zwei Guillaume Coquillart zugeschriebene Monologe* (1883), *Ueber Accentverschiebung in der dritten Person Pluralis im Altfranzösischen* (1895), *Le Dit du courtois donneur* (1896), deux éditions (1897 et 1899) de la *Vie de saint Martin* de Paien Gastinel de Tours (texte auquel son frère Torsten Söderhjelm, mort jeune, a ajouté en 1906 une étude linguistique), deux *Vies de saint Quentin* (1902 et 1909), *Notes sur Antoine de la Sale* (1904), *La nouvelle française du XV^e siècle* (1910), *La Disciplina clericalis* (depuis 1911, en collaboration avec A. Hilka).

Mais la production de Söderhjelm romaniste ne représente qu'une partie minime de son activité. « Grand Finlandais, grand Européen, écrivait au lendemain de sa mort M. Lucien Maury, c'est en participant d'un cœur ardent, d'un esprit infiniment souple, curieux et réceptif à tous les mouvements de la pensée européenne que Werner Söderhjelm rendit à son pays les plus éminents services. Philologue mais surtout historien des lettres, et peut-être historien tout court, critique et essayiste, les grandes langues et les grandes littératures lui étaient également familières. Je n'ai jamais, pour ma part, rencontré érudition plus attrayante, plus vivante et plus proche de la vie : cosmopolite à la façon de notre XVIII^e siècle, si disert, caustique et spirituel, que nos pères lui eussent accordé d'emblée l'accès de leurs bureaux d'esprit, c'est aux lettres françaises qu'allait sa prédilection... »

Au lendemain de la guerre, Söderhjelm avait quitté l'Université pour accepter le poste de ministre plénipotentiaire de Finlande à Stockholm. Un peu plus d'un an avant sa mort il avait demandé sa mise à la retraite. — A. Långfors.

Fredrik Wulff, ancien professeur de langues romanes à l'Université de

Lund, est mort le 31 décembre 1930, à l'âge de près de 86 ans. Né à Gothembourg le 11 février 1845, il fit ses études universitaires à Lund, et alla ensuite, dès 1873, à Paris, pour achever son éducation de romaniste sous la direction de Gaston Paris, le maître admiré et aimé de tant de romanistes suédois. Maître de conférences depuis 1875, il fut nommé professeur extraordinaire en 1888, titulaire en 1901, et prit sa retraite en 1910. Son travail de début portait sur *Les sagas de Mágus et de Geirard et leurs rapports aux épopées françaises* (1874) ; G. Paris en rendit un compte favorable, ici même (IV, 474). On doit à Wulff plusieurs éditions d'anciens textes français : *La chronique dite de Turpin* (1881 ; cf. *Romania*, X, 317), le *Mantel* (dans *Romania*, XIV, 343 ss.), le *Lai du Cor* (1888 ; cf. *Romania*, XVII, 300), les *Vers de la Mort* d'Hélinant (Soc. des a. t. fr., 1905 ; en collaboration avec le signataire de la présente notice). Il publia en 1897 une excellente traduction suédoise, accompagnée d'un commentaire, de la *Vita nuova* de Dante (cf. *Romania*, XXVI, 632 ; nouvelle éd. remaniée en 1925). Pendant les années qui suivirent, il consacra à Pétrarque toute une série d'études critiques et historiques (cf. *Romania*, XXXI, 384, 648), dont il réunit les résultats dans un grand ouvrage, en suédois (*En svensk Petrarcabok*, 1905-7). Dans celui-ci il a, en outre, traduit de façon magistrale un grand nombre des poésies italiennes et latines de Pétrarque. En 1913 parut de sa main un livre du même genre sur la vie et les œuvres de Leopardi (*Ur Giacomo Leopardis liv och diktning*). Wulff s'intéressait également à la métrique romane et suédoise (*Von der Rolle des Akzentes in der Versbildung*, 1894 ; *La rythmicité de l'alexandrin français*, 1900 ; etc.), ainsi qu'aux choses d'Espagne (*El Viage de Sannio*, par Juan de la Cueva, 1887 ; cf. *Romania*, XVI, 635). De plus, et surtout, il était excellent phonéticien (cf. *Un chapitre de phonétique andalouse*, dans le *Recueil G. Paris*, 1889 [voy. *Romania*, XIX, 130] ; *Un nouveau chapitre de phonétique*, dans *Studi... dedicati a Pio Rajna*, 1911) ; la plupart de ses nombreuses publications dans ce domaine, — dont la première remonte à 1885 et la dernière est de 1927, — sont rédigées en suédois et, par conséquent, peu connues hors de Suède. F. Wulff fut un travailleur infatigable et d'une vaste érudition, un professeur plein de zèle et un homme bienveillant et serviable. — E. Walberg.

— M. A. Ewert a succédé à E. G. R. Waters (cf. *Romania*, LVI, 313) à l'Université d'Oxford, M. Marcel Raymond à E. Walser (cf. *Romania*, LIV, 595) à l'Université de Bâle.

— M. Hermann Gmelin, privatdocent à l'Université de Leipzig, a été nommé professeur extraordinaire de philologie romane à l'École des Hautes Études techniques de Danzig, MM. H. Rheinfelder et H. Petriconi, dans la même fonction à Munich et Francfort ; M. Heinrich Kuen, privatdocent à Leipzig ; M. Erich Auerbach, privatdocent de philologie romane à Marburg, est nommé professeur titulaire à la même Université.

COLLECTIONS ET PUBLICATIONS EN COURS.

La 14e livraison de l'*Altfranzösisches Wörterbuch* de TOBLER-LOMMATZSCH va de CORROBORACION à CROIZ.

— La 19e livraison du *Französisches etymologisches Wörterbuch* de W. von WARTBURG va de *EXMAGARE à FACTURA.

— Les fascicules 4-7 du *Dictionnaire liégeois* de Jean HAUST vont de CWINZE à OVREDJE.

— Il a paru du *Thesaurus linguae latinae* : vol. V, 2e partie, fasc. I : E — EFFICAX, et vol. VI, fasc. X : GERMEN — GLORIA.

— Du *Dicționarul limbii române* a paru le fasc. IX du tome II : ÎNDREPTĂCIUNE-ÎNNECA.

— Dans la *Biblioteca dell'* « *Archivum romanicum* » :

Serie I : Storia-Letteratura-Paleografia :

6. — Leo JORDAN, *Les idées, leurs rapports et le jugement de l'homme* ; 1926, IX-234 pages.

7. — Carlo PELLEGRINI, *Il Sismondi e la storia delle letterature dell' Europa meridionale* ; 1926, VIII-168 pages.

8. — Antonio RESTORI, *Saggi di Bibliografia teatrale spagnuola* ; 1927, VIII-121 pages.

9. — Salvatore SANTANGELO, *Le tenzoni poetiche nella letteratura italiana delle origini* ; XI-462 pages. — Très important travail méthodique aboutissant à un essai de reconstitution des discussions poétiques auxquelles prit part le notaire Giacomo da Lentini, et qui pourrait conduire à reconstituer de même les autres *tenzoni* du XIIIe siècle ; le point de départ est la constatation que, entre les divers sonnets d'une même *tenzone*, il y aurait correspondance de une ou deux rimes.

10. — Giulio BERTONI, *Spunti, scorci e commenti* ; 1928, VIII-197 pages. — Recueil d'articles et de notes intéressant surtout, mais non exclusivement, la littérature italienne et plus particulièrement moderne.

11. — Filippo ERMINI, *Il* « *Dies iræ* » ; 1928, VIII-158 pages.

12. — Francesco FILIPPINI, *Dante scolaro e maestro* (*Bologna, Parigi, Ravenna*) ; 1929, VIII-224 pages). — Le chap. VII est consacré au séjour de Dante à l'Université de Paris que M. E. tient pour certain et qu'il place en 1314-16.

Serie II : Linguistica :

14. — Oscar KELLER, *La flexion du verbe dans le patois genevois* ; 1928, XXVIII-216 pages avec carte. — Les conclusions de cette étude sont d'un intérêt général pour la constitution et l'extension du franco-provençal et la détermination dans ce groupe d'une portion septentrionale et d'une autre, méridionale, ayant comme parler directeur celui de Lyon.

— Du *Sprach- und Sachatlas Italiens und der Südschweiz* von K. JABERG und J. JUD, a été distribué en 1930 le tome III, 1re partie : *Mineralien, Boden-*

gestaltung und Gewässer, Tiere (minéraux, configuration du sol, eaux, animaux : mammifères sauvages, reptiles, amphibies, vers et mollusques, insectes, autres arthropodes, oiseaux) et 2e partie : *Jagd und Fischerei, Waldbau und Holzhauergeräte, Pflanzen* (chasse, pêche, forêt, métier du bûcheron, plantes : arbre et ses parties, arbres sauvages, arbustes et fruits sauvages, plantes sauvages et fleurs); l'*Atlas* arrive ainsi à la carte 642.

Comptes rendus sommaires.

Verlags-Katalog von Max Niemeyer in Halle-Saale, 1870-1930; in-8, XVI-379 pages. — Ce catalogue de toutes les publications éditées au cours de soixante années d'existence par la maison Niemeyer constituera un répertoire bibliographique utile. Il comprend une liste alphabétique par noms d'auteurs et un catalogue méthodique par matières, où les langues romanes occupent les p. 299-330. En tête une courte histoire de la maison avec un portrait du fondateur Max Niemeyer (1841-1911). Il est légitime qu'une maison qui, pendant soixante années, a soutenu un large effort de publication scientifique, ait quelque fierté de la tâche accomplie; il est juste que les travailleurs s'associent à cet anniversaire, et nous le faisons de grand cœur, ayant toujours pensé que la bonne marche de la production scientifique exigeait l'entente sincère et le respect réciproque du savant, de l'imprimeur et de l'éditeur. — M. R.

Homero Seris, *Suplemento a la Bibliografía de D. Ramón Menéndez Pidal*; Madrid, Hernando, 1931 ; in-8, 63 pages. — Le bel *Homenaje a Menéndez Pidal* dont nous avons rendu compte (LIII, 245 ss.) contenait une copieuse bibliographie de M. Menéndez Pidal due à M. Germán Arteta; en voici le complément pour les années 1925-1930, accompagné d'abondants extraits de comptes rendus consacrés aux œuvres de M. Menéndez Pidal dans les revues les plus importantes depuis plus de trente ans.

Leo Spitzer, *Hugo Schuchardt als Briefschreiber (mit unveröffentlichen Briefen)*; San Sebastián, 1930; in-8, 29 pages [extrait de la *Revue internationale des études basques*, XXI]. — M. Sp. a extrait de lettres de H. Schuchardt de 1916 à 1929 un certain nombre de passages sur les sujets les plus divers : linguistique, morale, politique. Ce recueil aidera certainement à faire mieux comprendre la pensée scientifique et aussi l'intelligence humaine de Schuchardt.

Sprache und Kultur von Gerhard Rohlfs, *Vortrag gehalten anlässlich der 56. Versammlung deutscher Philologen und Schulmänner zu Göttingen*; Braunschweig, Berlin-Hamburg, G. Westermann [1928]; pet. in-8, 34 pages. —

XVIIe, le lycéen et le rapin du XIXe, le loustic et le costaud, ont créé et créent de l'argot et le propagent, pour l'effet sur la galerie, sur le groupe ou sur soi-même, beaucoup plus que le criminel organisé (?) ne l'utilise pour se protéger. — M. R.

M. GRAMMONT, *La psychologie et la phonétique* ; Paris, Alcan, 1930 ; in-8, 128 pages [extrait du *Journal de Psychologie normale et pathologique*, XXXIV, pp. 1-15, XXXV, pp. 31-58 et 544-613]. — Du rôle de l'attention dans l'usage phonique et dans l'évolution phonétique, et surtout de la valeur impressive des sons et de l'intonation. Il est très heureux que M. Gr. nous ait donné cet exposé d'ensemble et il est souhaitable qu'il soit lu non seulement des linguistes, mais aussi des commentateurs de textes : ceux-ci y trouveront un guide et plus encore peut-être un préventif contre les fantaisies d'interprétation mélodique ou harmonique qui sévissent toujours dans l'explication des poètes français. Je signale aussi et entre autres dans cet exposé le trop court chapitre sur l'intonation : il y a là de précieuses amorces pour des recherches qui tenteront, je l'espère, quelque franciste. — M. R.

Die Wörter auf -ura. Ein Beitrag zur lateinischen Wortbildung und Wortgeschichte von Ernst ZELLMER ; Gotha, Schmidt et Thelow, 1930; in-8, 64 pages. — Essai d'aperçu chronologique de cette formation, suivi d'un glossaire des mots en -ura trouvés dans les textes jusqu'au VIIe siècle ; l'auteur annonce des suites de son travail qui seront consacrées aux mots de ce type dans l'Itala et dans la Vulgate, dans le latin médiéval, enfin dans les langues littéraires et les parlers romans.

M. SZADROWSKY, *Rätoromanisches im Bündner deutschen* [Extr. de *Bündnerisches Monatsblatt*, Zeitschrift für Bündner. Geschichte, Landes- und Volkskunde hgg. v. Dr F. Pieth, Chur, 1931, no 1, pp. 1-27]. — Intéressante étude de mélange linguistique portant sur les divers aspects de la langue, de la phonétique à la sémantique.

Robert VON PLANTA, *Ueber die Sprachgeschichte von Chur* [Extr. du *Bündnerisches Monatsblatt*, 1931, 4, pp. 97-118]. — On retrouvera dans cette lecture la richesse d'idées et la variété d'information à laquelle M. R. von Planta nous a habitués : l'on notera en particulier des observations de caractère historique sur la région de Coire, qui éclairent utilement pour les étrangers le développement de cette partie de la Romania, puis des exemples sommairement exposés de faits de géographie lexicale et phonétique. — M. R.

Le Propriétaire-Gérant, É. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXXI

SUR ROBERT DE CLARI

Ces quelques pages n'ont d'autre but que de préciser en certains points les jugements qu'on porte communément sur Robert de Clari. Certes l'œuvre du chevalier picard n'est point obscure, et l'unique manuscrit qui nous l'a conservée nous évite les problèmes toujours controversés, et probablement insolubles, de l'édition critique. On ne peut donc errer beaucoup sur un tel sujet. Mais il est permis, çà et là, d'y regarder d'un peu plus près, et d'apporter ainsi, à l'idée généralement juste mais un peu sommaire qu'on se fait de cet auteur, quelques compléments et quelques nuances.

I. — L'Historien.

Il est entendu que pour l'histoire des grands faits de la IV^e^ croisade le témoignage de Robert de Clari est de peu de valeur; qu'il a fait des erreurs chronologiques, des confusions, et qu'il n'était pas bien informé des sentiments et des actions des grands chefs. M. P. Lauer résume les principales de ces insuffisances à la p. IX de l'Introduction à son édition dans la collection des *Classiques français du moyen âge*. Elles ne sont pas contestables. Aussi voit-on en Robert de Clari non un historien, mais un chroniqueur, un homme qui rédige ses souvenirs et décrit ce qu'il a vu, sans avoir à « porter ses regards ni très haut ni très loin » (Lauer, p. X). Distinguons toutefois.

D'abord la composition même de son livre dénote chez lui des intentions à la fois plus ambitieuses et plus désintéressées que celles d'un pur mémorialiste. Il a soigneusement évité le *moi*; nulle part il n'indique, comme le fait souvent Villehardouin,

le caractère personnel de son témoignage, et, hormis l'*explicit*, ne se nomme jamais ; son nom ne paraît que dans le récit d'un extraordinaire exploit de son frère : encore est-ce de telle manière que rien dans la phrase ne signale que ce Robert de Clari dont il parle soit l'auteur du livre. Si l'on peut assez aisément deviner à quel corps il appartenait et à quelles actions de détail il a pris part, ce n'est que par déduction. Ce parti pris ne fait pas seulement honneur à sa modestie : il marque un désir de donner à son récit une portée générale, donc de faire œuvre d'historien. Il justifie ainsi la phrase qu'il a écrite en *Incipit :* « li estoires de chiaus qui conquisent Coustantinoble ».

En outre, lorsqu'au § XVII Robert de Clari fait apparaître pour la première fois parmi les croisés l'idée de l'attaque sur Constantinople, et parle du jeune Alexis, prétendant au trône impérial, il éprouve le besoin d'éclairer son lecteur sur les récentes vicissitudes de l'empire et sur la légitimité des prétentions d'Alexis. Ensuite, quand les débats relatifs à cette nouvelle orientation de la croisade lui donnent l'impression que le rôle du « Marquis », Boniface de Montferrat, est secrètement dominé par des arrière-pensées personnelles, il revient encore en arrière pour tenter d'expliquer la politique du Marquis (XXXIII). Plus tard enfin, quand la suite naturelle du récit amène sur la scène Johannis, le Bulgare, qui va être un si redoutable ennemi du nouvel empire, Robert sent le besoin de dire qui est cet homme et ce que sont les peuples qui lui confèrent tant de puissance. Là encore, et quel qu'ait été le résultat de ces efforts, il sort du cercle étroit de son expérience personnelle, retourne vers le passé, suit à travers le temps des séries d'événements, et se comporte, une fois de plus, en historien.

Il n'est donc pas douteux, à mon sens, qu'en cela Robert de Clari n'ait eu quelque assez juste intuition de la véritable histoire. Même, si l'on compare seulement les intentions, sans tenir compte de la valeur des œuvres, il paraîtra peut-être moins éloigné que Villehardouin de l'idée que nous nous faisons de l'historien. Car Villehardouin, comme on sait, surtout dans la première partie de son livre, se propose un récit tendancieux ; il met toute son habileté non à expliquer ce qu'il croit la vérité, mais à rendre vraisemblable une interprétation des faits qu'il sait inexacte. Il se nomme souvent, emploie en parlant de soi

le verbe « tesmoigner » et cette apparente simplicité d'un témoin lui est un moyen d'assurer sa fallacieuse autorité. Robert de Clari est plus sincère. A la fin de son livre il affirme à plusieurs reprises son souci de la vérité, et termine sur une phrase honnête et gauche, qui le définit parfaitement : « Et ja soi chou que il ne l'ait si belement contee comme maint bon diteeur l'eussent contee, si en a il toutes eures *le droite verité contee* ».

Comment l'effet a-t-il répondu à de si louables intentions, et comment Robert de Clari a-t il rempli ce rôle d'historien dont il entrevoyait certains traits? C'est ce qu'il faut maintenant examiner.

Par la conception même qu'il avait de son œuvre, Robert de Clari était amené à y introduire le récit d'événements dont il n'avait pas été témoin, soit qu'ils fussent antérieurs, soit qu'ils se fussent passés hors de sa portée. Ainsi les préliminaires de la croisade, l'abrégé d'histoire byzantine, l'histoire de Conrad de Montferrat, la digresssion sur les « Commains » et les « Blakes ». Comment est-il informé, et comment interprète-t-il ce qu'il a pu recueillir ?

A. *Les préliminaires et la déviation sur Constantinople.* — La version que présente Robert de Clari est d'une extrême simplicité. Un prix a été convenu avec les Vénitiens pour le passage de l'armée vers « Babiloine » ; mais les croisés sont moins nombreux qu'on ne pensait, ils ne peuvent payer tout. Les Vénitiens leur proposent de s'acquitter du reste sur la première conquête. Puis, comme la saison s'avance, ils font promettre par les barons (non par l'ensemble de l'armée) d'aller reprendre Zara pour le compte de Venise. Devant Zara, ville chrétienne, la question religieuse se pose soudain, et divise l'armée. Néanmoins la ville est prise et partagée, comme cantonnement d'hiver, entre Vénitiens et croisés. Là l'armée des croisés constate qu'elle n'a plus de quoi aller « en Babiloine ne en Alixandre » ; sur la proposition du doge, appuyée par le marquis de Montferrat, les barons décident d'aller se refaire en Grèce, et, pour cela, de s'entendre avec Alexis, héritier légitime et dépossédé, qui justement se trouve en Allemagne à ce moment. Un traité est conclu à Corfou, qui promet l'appui des forces de l'empire d'Orient pour la croisade, moyennant le rétablissement d'Alexis sur le trône : désormais l'expédition de Constantinople est engagée.

Je n'ai nullement l'intention de retracer l'histoire de ces événements scrutés à fond depuis longtemps et très bien connus. Mais la manière dont la version de Robert de Clari est erronée prête à quelques remarques. D'abord elle présente, en somme, ces débuts de la croisade comme une suite de hasards, de décisions prises au jour le jour, et la marche sur Constantinople comme une mesure qui, à un certain moment, s'est imposée à peu près d'elle-même, sans avoir été préméditée. La ressemblance de cette version avec celle de Villehardouin est frappante : on reconnaît là, à part quelques variantes, l'essentiel de la thèse audacieuse, et dont la véritable histoire a démontré la fausseté, que le maréchal de Champagne, qui savait à quoi s'en tenir, a réussi à rendre vraisemblable. Le récit de Robert de Clari, dont la bonne foi ne peut guère être mise en doute, permet peut-être de mesurer, mieux qu'on ne le fait d'ordinaire, jusqu'où put aller l'habileté des barons.

Ce n'est qu'au moment où les croisés sont à Zara et à Corfou que le personnage d'Alexis apparaît sur le devant de la scène et est vu du grand nombre. Or c'est à ce moment-là, très évidemment, que Robert de Clari apprend son existence, et c'est aussi de ce moment qu'il date le début du rôle du prétendant, ignorant — non pas entièrement pourtant — ses secrètes intrigues antérieures. Encore ne lui attribue-t-il pas d'autre importance que d'avoir fourni aux croisés l'occasion qu'ils cherchaient d'aller en Grèce. L'affaire se déroule, selon lui, en deux temps : d'abord le doge marque la pénurie de l'armée et suggère l'idée d'aller reprendre des forces en Grèce, sous quelque prétexte. Puis le marquis, prenant la parole, fournit le prétexte demandé, qui est la revendication du jeune Alexis. Nulle préméditation, nul arrangement préalable ne lui apparaît entre ces deux propositions. Ainsi, jamais, pas même à la veille du départ pour Constantinople, Robert de Clari n'a eu de soupçon sur les desseins secrets des chefs de la croisade. Bien plus : lorsque dans les débats qui suivront l'arrivée d'Alexis il verra l'ardeur du « Marquis » à pousser l'armée contre l'empire grec, il cherchera une explication à cette ardeur, mais celle qu'il proposera sera d'ordre familial, sentimental, et ne prêtera au marquis aucune arrière-pensée politique, aucun dessein suivi de longtemps.

Ce qui ressort de là, ce me semble, c'est la perfection avec

laquelle le secret des grands chefs fut gardé dans cette armée, et l'art avec lequel ils surent y faire accepter leur version des événements. De telles réussites supposent un constant effort, une méthode. A chaque fois qu'une nouvelle partie du plan apparaissait dans la lumière de l'action, à Venise, à Zara, à Corfou, elle était aussitôt expliquée, présentée comme le résultat de circonstances fortuites et récentes, sans lien avec les événements antérieurs. On est donc conduit à penser qu'il y eut dans cette armée, parallèlement à la conduite des opérations de guerre, une sorte de campagne d'opinion, une « propagande » habilement menée, et dont le livre de Robert de Clari prouve le succès.

C'était d'ailleurs une nécessité : nul lien ne tenait assemblés tous ces « pèlerins », hormis un lien moral, religieux au moins à l'origine, un consentement d'hommes libres, qui se rompait de lui-même dès que l'action qu'on leur demandait ne leur semblait pas conforme à leur vœu de croisés. Pour les promener de Venise à Zara, de Zara à Corfou, de Corfou à Constantinople, il fallait leur démontrer que c'était le chemin, et le seul, de la Terre Sainte. Les chefs ne pouvaient commander qu'après avoir convaincu. De là ces discussions, ces menaces de dislocation qu'on voit réapparaître à chaque moment délicat. La question n'était jamais tranchée définitivement : on le vit bien au cours même de l'attaque sur Constantinople (ci-après).

Le livre de Villehardouin, c'est, comme la *Devastatio*, comme la lettre de Baudouin au pape, le résumé, la fixation pour ceux des pays lointains et de l'avenir, de cette campagne d'opinion tenace, et qui réussit assez bien.

Robert de Clari a donc été très bien convaincu par la version officielle. Et pourtant il n'a pas connu qu'elle. Il a recueilli certaines informations d'autres sources. Ainsi, visiblement, il a appris après coup l'entente des hauts barons et des Vénitiens concernant l'expédition de Zara. De même il a appris (peut-être d'un chevalier d'Allemagne ou d'un des hommes du marquis) la très significative entrevue de Noël 1201 entre l'empereur Philippe, le marquis et le prétendant Alexis [1]. Il a consigné ces faits : il y pressentait donc un intérêt ; mais il ne

1. V. *Robert de Clari et Villehardouin* dans *Mélanges Jeanroy*, p. 559.

semble pas s'être rendu compte qu'il tenait là deux points d'une série restée secrète, et qui expliquait les événements d'une toute autre manière que la version officielle.

Ce récit des préliminaires de la conquête donne déjà, à ce qu'il me semble, une mesure assez exacte de son information et de sa critique. Pour un observateur placé, de par son rang social et les circonstances, dans des conditions aussi défavorables, il n'est pas si mal informé ; il ne manque point de curiosité, et pressentant probablement que les chefs cachaient au menu peuple beaucoup de choses, il a su en découvrir quelques-unes. La seule source d'information qui lui fût accessible, c'était l'information orale, les conversations de ses compagnons d'armes ; et des propos de ces gens aussi trompés que lui, il a su recueillir quelques valables renseignements.

Mais il n'a pas su s'en servir. Sa capacité d'interprétation reste au-dessous de sa curiosité : il a parfois su, mais n'a pas réfléchi à ce qu'il savait, et n'a pas compris. Il n'a pas précisé les temps, se laissant aller, sous la suggestion de la « version officielle », à placer les choses à la date où il les apprenait (ainsi l'ambassade en Allemagne, rapportée par lui au temps de Zara, alors qu'elle est partie de Venise, et ce seul détail suffit à ruiner son récit).

C'est que la grande politique était trop loin de lui. Parti pour batailler contre le Sarrasin et délivrer Jérusalem, il s'est trouvé jeté d'emblée entre les grandioses projets de la maison de Souabe, les vues politiques et commerciales de Venise, les ambitions rivales des grands barons. Rendons-nous compte qu'il n'était guère préparé à s'y reconnaître, et que d'autres que lui s'y sont égarés. Il n'y a guère plus d'erreurs et de fausses interprétations chez Robert de Clari que chez un Nicétas Choniata, qui pourtant était un lettré et un Grec. Parce qu'il n'a pas démêlé les ressorts cachés et compliqués des événements où il était associé, faut-il, comme on le fait d'ordinaire, ne voir en lui qu'un homme du commun, un « campagnard de France », qui traduit « les sentiments de la masse » ? C'est, à ce qu'il me semble, une fort grande injustice. Je verrais plutôt en lui le commencement spontané d'un historien.

B. *Les digressions sur l'Orient*. — Ces digressions vont justifier des conclusions assez analogues. Robert de Clari a étendu sa

curiosité jusqu'au règne de l'empereur Manuel, et cela prouve un louable désir de comprendre l'état présent de l'empire grec. Manifestement le ou les informateurs de Robert estimaient que ce règne avait été la dernière période de stabilité et de relative grandeur de l'empire jusqu'à l'arrivée des Croisés ; les règnes d'Andronic, d'Isaac l'Ange, de son frère Alexis, ne leur paraissaient qu'une suite de crises [1]. Ce qu'en dit Robert n'est ni tout à fait faux ni rigoureusement exact : ce sont des anecdotes, des impressions en marge de la véritable histoire : cela ressemble assez bien à de l'histoire romancée par quelque tradition orale. Il ne m'appartient pas de refaire un récit des événements d'Orient pendant un demi-siècle, pour le confronter à celui de Robert. Mais, par exemple, la « largesse » de l'empereur Manuel, ses sympathies pour les Occidentaux et le mécontentement qu'en ressentaient les Grecs, sont des traits à peu près authentiques. Dans cette aventure du faux départ des « Français » et de tous les Latins, il faut sans doute reconnaître le souvenir déformé de l'expulsion des Vénitiens, c'est-à-dire des « Francs », en 1171.

Dans son abrégé de biographie d'Andronic, même déformation romanesque des faits : ce n'est qu'une suite de détails qui marquent les passions, ou qui composent des scènes d'un pittoresque violent. Les affaires de l'empire grec y paraissent dominées par les hasards d'aventures individuelles.

Reste enfin l'histoire de Conrad de Montferrat, rapportée ici comme une cause des arrière-pensées hostiles du marquis Boniface contre l'empire byzantin. Qu'est-ce, sinon de l'histoire interprétée à la manière d'un roman ? Le tableau des États d'Orient y est vague, la personne même de l'empereur régnant y est indéterminée — dans la pensée de Robert il semble que ce fût Alexis III, alors qu'en fait c'est Isaac l'Ange qui reçut Conrad à Constantinople, celui-là même que les Croisés remirent quelque temps sur le trône : et cela démontre fortement l'invraisemblance de l'interprétation de Robert — mais le personnage de Conrad, son esprit d'entreprise, sa vaillance, ses grandes ambitions, assez peu fixées d'ailleurs, aventureuses et incohérentes, y sont dépeints avec vigueur [2].

1. Cf. le jugement d'ensemble, très analogue, de M. Ch. Diehl sur ces règnes (*Histoire générale des peuples*, I, 233).

2. Cf. Nicétas, *Histor. grecs Crois.*, I, 316.

La digression sur les « Commains » et les « Blakes » appellerait des remarques analogues : elle se compose uniquement d'un résumé de biographie romanesque de Johannis, et de l'esquisse d'une peinture, assez fantaisiste, de peuples très étranges.

Ni le caractère de ces informations ni ce que nous pouvons supposer de l'auteur ne rendent probable une source écrite. Le plus vraisemblable est que Robert de Clari s'instruisit oralement des choses de l'Orient auprès de ses compagnons d'armes, et qu'il tint ces histoires de Byzance de quelqu'un de ces Vénitiens, comme il s'en trouvait nécessairement un bon nombre parmi les combattants ou les équipages, qui avaient fréquenté les établissements orientaux de la République. L'importance donnée, dans l'histoire de Manuel, à ses relations avec les Latins, suffirait, ce me semble, à attester cette source. Probablement Robert de Clari a condensé dans son livre le résumé de conversations qu'il eut pendant les longs loisirs de Zara et de Corfou, qui furent justement le temps où la foule des croisés apprit qu'ils iraient à Constantinople. Quant à l'histoire de Conrad, il se peut que Robert de Clari l'ait tirée de la même source. Car il s'y trouve, à côté des aventures du marquis à Constantinople, nombre de détails, et qui ne sont pas tous déformés, sur les affaires des Francs de Syrie, et notamment sur le siège de Tyr. Ce sont là des renseignements comme en pouvaient à peu près seuls réunir des gens qui couraient habituellement la Méditerranée orientale. Un détail même de ce siège de Tyr, la ruse, qui se trouva décisive, d'un capitaine de nefs génois, et toute la manœuvre navale qui s'ensuivit, semble bien révéler un récit de marin.

Il faut toutefois se souvenir que Robert de Clari a recueilli sur le marquis Boniface une information très précieuse et certainement fort peu connue dans l'armée (l'entrevue de Noël 1201 ; la *Devastatio Constantinopolitana* [1], que l'on tient communément pour rédigée dans l'entourage du Marquis, n'en parle pas plus que Villehardouin, et pour les mêmes raisons). La digression sur Conrad elle-même a pour objet d'expliquer l'ardeur que mettait le Marquis à pousser les barons croisés vers Constantinople. Or cette ardeur, que Robert explique mal, il la

1. Hopf, *Chroniques gréco-romanes*, p. 86.

constate bien, elle est réelle ; pourtant il n'a guère pu en être le témoin direct, car il n'avait sûrement pas accès au conseil des hauts barons. C'est donc qu'il avait de ce côté un informateur, quelqu'un qui savait certaines choses assez particulières et y mêlait des racontars (c'est tout à fait ainsi que dans l'entourage des grands s'élaborent les contes historiques, à toute époque). Il est un autre indice de la liaison de Robert avec quelqu'un de la dépendance de Boniface : on sait qu'immédiatement après la prise de Constantinople le Marquis se saisit des palais impériaux, et les rendit à la garde commune de l'armée lors de l'élection de l'empereur. Or Robert dit avoir visité le palais de Boucoléon, c'est-à-dire le Grand Palais, pendant que le Marquis le tenait [1]. Si petit personnage, y eût-il pénétré de la sorte sans quelque accointance dans la maison ? D'un tel informateur il a pu aussi entendre des souvenirs sur Conrad, dont les aventures, après tout, ne remontaient qu'à une quinzaine d'années.

Quoi qu'il en soit, d'utiles constatations sortent de là. Ces digressions et résumés rétrospectifs ont été en général laissés de côté dans l'ouvrage de Robert de Clari : on ne les commente pas, on les annote à peine. Pourtant là comme dans l'exposé des préliminaires de la Croisade paraît un homme singulièrement attentif à s'instruire, et recueillant une masse de renseignements dont il n'a pas dépendu de lui qu'ils fussent meilleurs. Mais de cette information méritoire Robert de Clari se sert un peu comme un romancier, plus attiré par le caractère particulier des hommes et l'étrangeté des faits que par la recherche critique de la vérité. Faut-il vraiment lui en tenir rigueur, et lui faire un reproche de n'avoir pas devancé son temps de trois siècles, en faisant entre l'histoire et les histoires une distinction dont on ne s'avisera qu'après Commynes ? Reconnaissons-lui plutôt le rare mérite d'avoir, là encore, révélé quelques parties d'un historien.

II. — Le Chroniqueur.

Chez Robert de Clari le chroniqueur, je veux dire l'homme qui rapporte des événements dont il a été le témoin ou dont il

1. « ... Dedens chu palais, que li marchis tenoit... », LXXXII, 6.

a été directement informé, est en général très apprécié. Je n'ai pas grand'chose à ajouter là-dessus. On loue avec raison son naturel, sa franchise, son goût du détail marquant. Certains petits épisodes du siège de Constantinople ont dans son récit une couleur, une vivacité incomparables. C'est vraiment la guerre vue par un guerrier : on pourrait même dire par un « troupier ». Car il lui est parfois arrivé de donner trop d'importance à de minces choses parce qu'elles avaient marqué dans la vie du petit groupe dont il était. Ainsi il a rapporté avec prédilection les exploits des chevaliers picards, de son propre frère — manifestement il fait de leur action le centre de la bataille [1]. — Ailleurs il raconte longuement, comme un fait d'importance, la colère des combattants qui ont accompagné l'empereur Baudouin dans sa chevauchée sur Salonique, lorsqu'au retour ils apprennent qu'en leur absence on a réparti le reste du butin et changé les cantonnements [2]. Comme il n'en est plus question ensuite et que cette violente colère paraît s'être aisément calmée (les autres relations n'en disent rien et Villehardouin était pourtant de ceux qui étaient restés à Constantinople), il est probable qu'elle était assez peu justifiée. Mais Robert de Clari était certainement de cette expédition, avec son seigneur Pierre d'Amiens qui d'ailleurs y mourut : c'étaient ses amis, et lui-même peut-être, qui avaient éprouvé cette courte fureur. Son erreur d'optique est celle de tous les faiseurs de mémoires : il a mis sur le plan des faits généraux un incident personnel ; et ce qui est parfaitement « troupier français », c'est de se trouver mal commandé, victime d'injustices et d'ordres incohérents.

Ailleurs, rapportant l'entrevue du doge et d'Alexis IV, il prête à leur dialogue la forme grossière, mais vigoureuse et savoureuse, d'une querelle populaire [3]. Certes il lui arrive de voir trop petit, de ramener les événements à sa propre mesure. Mais il convient de ne pas exagérer ce côté « troupier » de son livre. Il n'est visible qu'en peu d'endroits, et il ne l'empêche pas de mettre très habituellement en lumière ce qui était vraiment important.

1. LXXV, ss.
2. CV.
3. LIX.

Il a même parfois soupçonné la valeur de faits négligés ou omis par les autres chroniqueurs. Ainsi la demande d'alliance du sultan d'Iconium [1] ou la visite des barons croisés à Agnès de France [2], ex-impératrice, veuve d'Andronic, épouse d'un Branas, et qui affectait, pour garder ses chances, d'être devenue toute byzantine, au point de ne vouloir parler aux Croisés que par interprètes, et de leur faire mauvais visage parce qu'ils avaient remis le jeune Alexis sur le trône. Mais surtout, en dehors de ces détails (déjà signalés par M. Lauer), il est le seul à dépeindre les brigues et intrigues rivales des barons au moment de l'élection de l'empereur, si acharnées qu'elles rendirent impossible même le choix des électeurs ; il est le seul aussi à rapporter exactement l'extraordinaire panique religieuse qui s'empara de l'armée après l'assaut manqué du 9 avril, et que le commandement fit arrêter par une audacieuse intervention du clergé [3].

En fait tout le récit de la conquête elle-même, où l'information était à peu près tout et l'interprétation peu de chose, constitue un document de premier ordre et, quoi qu'on en ait dit, très peu déformé par la personnalité de l'auteur. Comparons les diverses relations contemporaines : celle de Robert de Clari —, à part quelques menues erreurs ou omissions de dates, — est de beaucoup la plus fidèle et la plus objective.

Un exemple : considérons l'élection de Baudouin chez Robert de Clari et chez Villehardouin.

Robert de Clari (XCIII ss.). — 1) Choix pénible des dix électeurs. (Il doit y en avoir dix pour les « Francs » et dix pour les Vénitiens.) Le parti du Marquis et l'opposition des barons. Précaution du doge, de faire d'abord évacuer les palais.

2) Nouvelles difficultés du choix, chacun voulant y mettre ses partisans. Ambition passionnée du Marquis. Quinze jours de désaccord. Finalement le clergé est chargé de nommer les dix.

3) Par contre, simple et rapide choix des dix Vénitiens.

4) Élection unanime de Baudouin ; craintes opposées des deux partis ; la plupart des Croisés hostiles au Marquis.

---

1. LII, 33.
2. LIII.
3. V. *Mélanges Jeanroy*, art. cité.

5) Proclamation de l'évêque de Soissons.

6) Description du couronnement à Sainte-Sophie et au Palais.

Villehardouin (LVII). — 1) Il note la rivalité principale, Baudouin contre Boniface.

2) Idée d'un partage qui empêche le candidat évincé d'être mécontent et de partir (allusion aux dangers courus par le royaume de Jérusalem). L'île de Grèce et la partie asiatique de l'empire seraient données en compensation.

3) Choix de douze électeurs, six Francs et six Vénitiens. Leur assemblée, leur accord.

4) Proclamation de l'évêque de Soissons.

5) Honneurs rendus à Baudouin, notamment par le Marquis.

6) Mariage de Boniface, *avant* le couronnement, avec l'ex-impératrice, veuve d'Isaac et sœur du roi de Hongrie.

7) Couronnement de l'empereur à Sainte-Sophie, fêtes dont Villehardouin estime qu'il « ne couvient mie a parler ».

Comparaison. — 1) Villehardouin note la rivalité des deux candidats, mais sans faire de différence entre eux, tandis que Robert de Clari signale l'ambition et l'impopularité du Marquis).

2) Pas un mot chez Villehardouin des intrigues et des difficultés du choix des électeurs. Au contraire il ne parle que d'une seule séance, un seul « parlement » où les électeurs furent nommés. Robert de Clari relate aussi cette séance, mais dit qu'elle fut précédée d'une quinzaine d'autres infructueuses. Il n'y a rien non plus chez V. du rôle final du clergé dans cette affaire. Villehardouin ne veut pas souligner les âpres ambitions du Marquis, avec qui il avait de longue date partie liée.

3) Les deux proclamations de l'évêque de Soissons sont aussi dissemblables que peuvent l'être deux versions, exactes en somme, d'un même texte. Chez Robert l'évêque *a*) rappelle que les électeurs ont reçu le pouvoir de tous ; *b*) énumère les mérites de Baudouin. Chez Villehardouin l'évêque *a*) note l'accord réalisé ; *b*) rappelle la promesse de toute l'armée, de tenir l'élu pour empereur ; *c*) annonce le nom de Baudouin. Tous deux, chose remarquable, gardent le même mouvement, le mot *Segnor* et les précautions au commencement, le nom de

l'élu à la fin. Ils se complètent : car le fait que dans Robert de Clari l'évêque rappelle que les électeurs ont les pouvoirs de tous montre qu'il a dû ajouter que tous étaient tenus par leur choix (Villehardouin). C'était la partie du discours qui pouvait avoir une importance politique, en maintenant la cohésion de l'armée et en évitant que n'éclatât sur-le-champ une sédition. Aussi comprend-on que Villehardouin l'ait plus soigneusement relatée que l'autre. — Mais il était naturel aussi que l'évêque justifiât le choix de Baudouin par quelques éloges (Robert de Clari) ; il est piquant que Villehardouin ait supprimé ce passage : il n'était pas de ce clan-là.

4) Après l'élection, Robert de Clari note la joie générale des Français, et la tristesse du parti du Marquis ; Villehardouin ne relate que l'attitude tout à fait loyale et courtoise de Boniface à l'égard de son heureux concurrent. Certes il n'invente pas cet épisode, mais quel habile changement de proportions ! Ici encore les deux textes se complètent de la façon la plus vivante.

5) La description du couronnement est refusée par Villehardouin. Pourquoi ? Parce qu'elle est sans intérêt pour la suite des événements ? Ou plutôt parce que Villehardouin ne tient pas à mettre trop en vue les dignités, grandeurs et richesses que ces Croisés ont récoltées en faisant, au lieu de croisade et malgré tant de défenses, la conquête d'un empire chrétien ? Quoi qu'il en soit, Robert de Clari n'a pas ces arrière-pensées : il trouve que ce fut une belle cérémonie, et qui illustre bien l'étrangeté glorieuse de son aventure ; et il la raconte. Il est plus naturel, plus sensible, partant plus vrai.

III. — Le Voyageur.

J'avoue ne pas trouver la même valeur à une autre partie de l'œuvre de Robert de Clari, dont on lui fait généralement grand mérite : à savoir la description des lieux qu'il a vus. Le voyageur, l'observateur des lieux et des choses est chez lui, à ce qu'il me semble, inférieur à l'observateur des hommes, à l'historien. Il n'est pas sans intérêt cependant, même dans ses silences. Il est allé à Venise, il a séjourné dans une île de la

lagune, l'île Saint-Nicolas [1] ; il a fait escale à Pola, mis le siège devant Zara, abordé à Corfou, contourné la Grèce, traversé l'Archipel, et est arrivé jusque sous les murs de Constantinople sans avoir jamais l'idée de noter aucun des spectacles qu'il a pu voir. Manifestement ces choses ne l'intéressaient pas, il ne les a pas vues.

La seule qu'il ait remarquée, c'est le merveilleux appareillage de la flotte des croisés au départ de Venise. Il y a dans sa description quelques notations justes et frappantes, des mots qui font image, des attitudes, des mouvements, des couleurs — plus exactement une seule couleur, le rouge — force bruits et musiques (la galère vermeille du doge, sa tente de samit vermeil ; ses quatre buisines d'argent ; les prêtres chantant sur les châteaux des nefs ; les cent paires de buisines de l'armée, les bannières et enseignes arborées sur les vaisseaux, etc...) Certes le tableau est sans ordre et, si l'on pense à ce que dut être dans la réalité une si prodigieuse scène, il paraîtra bien maigre ; c'est pourtant un des plus vivants de notre ancienne littérature. Mais c'était là, avant tout, un spectacle *humain*. Robert de Clari en a reçu une impression très forte et complexe, dont il n'a pas su discerner les éléments. A côté d'une ou deux phrases qui résument le spectacle pur (« ch'estoit le plus bele cose a eswarder... si sanla bien que li mers formiast toute et qu'ele fust toute embrasee des nes... ») il se rencontre nombre d'expressions qui notent la signification humaine, pour ainsi dire, de cette scène : la magnificence, la puissance de cette armée, l'orgueil joyeux des équipages. Plus d'un trait en apparence descriptif n'est là, au fond, que comme signe des pensées qui animent les hommes. Le pêle-mêle est curieux. Ainsi dans une même phrase Robert de Clari dit que cette flotte était la plus belle chose à regarder, mais il ajoute « tres le comenchement du monde » [2], ce qui dépeint le sentiment de ces croisés, con-

1. Il n'y a plus aucune île de ce nom dans la lagune vénitienne ; sur un plan du XVI^e siècle, j'en trouve deux : l'une au N., très petite et très près de la ville, ne convient ni à l'usage ni à la distance indiqués par Robert de Clari ; l'autre au N. du Lido, et qui très vraisemblablement est celle des Croisés. Son nom survit dans l'appellation de Fort S. Nicolo, Aéroport de S. Nicolo, qu'on trouve dans la partie N. du Lido actuel : il faut donc que l'ancienne île Saint-Nicolas ait été, depuis le XIII^e siècle, réunie au Lido.

2. XIII, 35.

vaincus — non sans quelque raison après tout — qu'ils entreprenaient là une aventure inouïe. Finalement de cet état d'esprit des croisés, mélange de piété, d'espoir, de joie, d'amour du bruit et des gestes superbes, mais où domine l'orgueilleuse admiration d'eux-mêmes ; — ou d'une scène dont il faut deviner la plus prodigieuse richesse de couleurs, de formes et de mouvements, qu'est-ce que Robert de Clari nous dépeint le mieux ? Le moins concret, à mon avis.

Il est assez remarquable aussi que de ce spectacle de la flotte, dont Robert de Clari a senti la beauté sans pouvoir la rendre toute, il nous montre à plusieurs reprises l'impression qu'en reçurent les spectateurs. Ainsi l'émerveillement des gens de Pola, la terreur de ceux de Zara, et, à Constantinople, le mélange de ces deux sentiments. Cette manière de noter les phénomènes sensibles moins en eux-mêmes que par leur valeur ou leurs effets moraux, par ce qui en eux explique l'homme, n'est-ce pas déjà un caractère qui sera constant dans notre littérature, au moins jusqu'au romantisme ?

La description de Constantinople est une des parties importantes du livre de Robert de Clari ; on y voit de façon assez piquante les qualités et les défauts de l'auteur. D'abord, qu'il ait pensé à décrire cette ville, à motiver l'étonnement et l'admiration qu'elle lui inspira, il faut lui en faire un grand mérite : nous n'avons guère de documents occidentaux aussi développés sur Constantinople. Mais il n'y a pas lieu pour autant d'exagérer la valeur intrinsèque de ce témoignage.

La description proprement dite commence au § LXXXII, par le Boucoléon. Jusque là Robert de Clari n'a donné que quelques indications brèves, nécessaires aux divers moments de son récit : murailles, grandeur de la ville, hauteur des maisons. Ce qu'il appelle le Boucoléon n'est certainement autre chose que le Grand Palais tout entier, et non pas seulement la construction (espèce de maison-forte ?) que Nicéphore Phocas avait élevée au bord du quai de marbre de l'embarcadère impérial, sur l'emplacement d'un pavillon du v^e^ siècle, abandonné depuis longtemps [1]. Comme Villehardouin se sert de la même appellation, il faut qu'elle ait eu cours, au moins dans l'armée

1. Ebersolt, *Le Grand Palais de Constantinople*, p. 147 et *passim*.

des Croisés ; et peut-être le Grand Palais, délaissé par les empereurs Comnène, n'était-il plus désigné que par ce nom.

De ce palais Robert de Clari note la grandeur ; il estime approximativement à 500 le nombre des « mansions » (traduisons « salles ») qui s'y trouvent, et ajoute que toutes « tenoient l'une a l'autre ». Indication exacte : la galerie de Marcien conduisait des abords mêmes du rivage, près du port du Boucoléon, au Justinianos, qui était la partie du palais la plus rapprochée de la mer ; elle longeait l'Hippodrome ; du Justinianos on pouvait accéder au Chrysotriclinos, au Triconque ou au palais de Daphné ; et de là l'enfilade des anciens palais conduisait jusqu'à l'Augustéon et à Sainte-Sophie. Depuis le mur de la mer jusqu'à Sainte-Sophie, c'est un parcours qui représente environ 500 mètres, selon le plan d'Ebersolt. L'église de la Vierge du Phare, le Chrysotriclinos, le Triconque et Daphné formaient une autre suite, perpendiculaire à la première, et de près de 300 m. de longueur. On conçoit que Robert de Clari ait été frappé de cette immensité somptueuse.

Il a noté aussi que tous ces appartements étaient ornés de mosaïques d'or : cette remarque s'imposait d'elle-même. Car le Justinianos, construit en 694 par Justinien II, avait été décoré de mosaïques par l'empereur Théophile. « C'était un grand bâtiment dont les murs resplendissaient de mosaïques à fond d'or et dont le sol était recouvert de marbres aux couleurs variées [1] ». Le Lausiacos, sorte de galerie qui partait à angle droit du Justinianos, avait été de même décoré par Théophile de mosaïques d'or. Pareillement le Chrysotriclinos, qui dès sa construction (fin du VI[e] siècle) devint « la salle d'apparat somptueuse où se déroulèrent les plus imposantes cérémonies » [2], avait des mosaïques d'or, des portes d'argent. Et l'on cite encore les mosaïques à fond d'or du Kenourgion, du Consistoire, de plusieurs dépendances du Triconque, de la Chalcè.

C'est là tout ce que dit Robert de Clari du Grand Palais ; c'est exact, mais on conviendra que c'est bien peu. Rien ici ne laisse supposer qu'il ait regardé avec attention, ni qu'il ait aperçu des différences de structure, de formes ou d'ornements

1. Ebersolt, *op. cit.*, p. 95.
2. *Ibid.*, p. 80.

entre tant de constructions fort dissemblables. Il n'a vu que les mosaïques à fond d'or ; mais les autres, et les peintures, et les étonnants revêtements de marbres de diverses couleurs, qui furent tant aimés des Byzantins, et toutes les merveilles de l'art décoratif... sans parler des objets précieux naguère entassés dans ce palais, et qui peut-être n'y étaient plus quand Robert de Clari y pénétra ? Pourtant il y est entré presque tout de suite, et dès le temps où le Marquis l'occupait (LXXXII, 16). Bon observateur des actions humaines, Robert de Clari est un médiocre visiteur de monuments, un mauvais « touriste ».

Dans sa description du Grand Palais, il fait une place à part aux églises. Il en signale le grand nombre, et il en décrit une. Il l'appelle la « Sainte-Chapelle » ; ce nom ne répond à aucune des appellations connues des sanctuaires du Grand Palais. M. Lauer l'identifie avec l'oratoire du Sauveur, sans discussion, et probablement à cause de sa grande richesse et de l'abondance d'argent que signale Robert de Clari. Mais les reliques que Robert place dans cette Sainte-Chapelle ne permettent pas, à mon sens, d'accepter cette identification. (Notons qu'il s'agit de reliques tout particulièrement précieuses, insignes, donc qu'on ne pouvait guère confondre.) En voici la liste : bois de la Croix, fer de la Lance, clous de la Crucifixion, sang du Christ en une fiole de cristal, tunique du Christ, couronne d'épines, un morceau du vêtement de la Vierge, la tête de saint Jean-Baptiste, et deux images miraculeuses du Christ, empreintes l'une sur une toile et l'autre sur une « tuile » ; enfin une image peinte de saint Dimitre, d'où découlait de l'huile. Or voici une liste d'Antoine de Novgorod, qui visita Constantinople vers l'an 1200 [1].

« Il y a dans le Palais d'Or de l'empereur... la Croix, la Couronne (d'épines), l'éponge, les clous, du sang du Christ ; le manteau de pourpre (du Christ), la Lance ; le roseau ; le bandeau frontal de la Sainte Mère de Dieu ; et sa ceinture... et la chemise du Seigneur... et la main droite de saint Jean-Baptiste, par laquelle on sacre le Tsar... et le linge sur lequel est l'image du Christ... »

1. Traduction nouvelle, faite sur le texte russe. Cf. *Exuviae sacrae Constant.*, II, 228.

C'est, avec le témoignage de Robert de Clari, une concordance presque parfaite, hormis la tête de saint Jean-Baptiste mise pour le bras, et cette image de saint Dimitre. Or l'archevêque russe ajoute à sa liste cette indication : « Tout cela est dans une seule petite église, celle de la sainte Mère de Dieu. » Il traduit ainsi les noms de θεοτόκος et de θεομήτωρ, qui désignent très habituellement l'église de la Vierge du Phare [1]. Ni la Sainte Lance ni l'image miraculeuse du Christ, entre toutes ces reliques, ne permettent de doute : elles ont une histoire. La Sainte Lance figure dans le *Livre des Cérémonies*, et l'image du Christ se retrouve dans la *Descriptio Sanctuarii Constantinopolitani* qui est d'environ 1190 [2]. « Item manutergium regi Abgaro a Domino per Thadeum apostolum Edesse missum, in quo ab ipso Domino sua ipsius transfigurata est ymago. » (On voit là une autre légende explicative que celle que rapporte Robert de Clari, mais l'objet est bien le même.)

Cette église était assez petite pour être appelée chapelle, puisque les écrivains byzantins lui donnent parfois le nom d'oratoire, εὐκτήριον [3]. Et elle avait dans les cérémonies impériales une telle importance, elle contenait de si riches ornements et de si vénérables reliques qu'on s'explique assez cette appellation de Sainte-Chapelle, qui ne se trouve d'ailleurs que chez Robert de Clari. Les textes byzantins ne donnent pas de cette église, à ma connaissance, une description détaillée ; mais ils signalent, notamment, un ciborium d'argent soutenu par quatre colonnes argentées et dorées ; des croix d'or et de pierreries, des colombes en or incrusté de pierres et de perles, suspendues au-dessus de la Sainte Table ; enfin sur les murs une admirable suite de scènes évangéliques. Les indications de Robert de Clari ne correspondent qu'en partie à celles-là ; il n'est pas impossible qu'il ait confondu dans ses souvenirs les reliques d'une église avec certains éléments décoratifs d'une autre. (D'ailleurs, même en dehors des reliques, sa description conviendrait encore moins bien à l'Oratoire du Sauveur, où l'argent était à profusion, mais sous forme de revêtements plaqués sur les murs, les

1. V. Ebersolt, *op. cit.*, p. 105, et les références qu'il donne.
2. *Exuviae*, II, 216.
3. Ebersolt, *op. cit.*, p. 109, n.

colonnes et même le sol : détails propres à inciter au pillage et, donc, à frapper Robert de Clari.) Une confusion est également probable pour l'image miraculeuse de saint Dimitre. Car l'église de la Vierge du Phare était contiguë à celle de saint Démétrius, et communiquait avec elle. D'après Anne Comnène on donnait assez souvent à cette église de la Vierge le nom de saint Démétrius.

Il y a très probablement une lacune dans le ms., au § LXXXIII, l. 32 ; car, venant de parler de la « Sainte Capele » qui est au Grand Palais, l'auteur écrit : « Si i avoit bien vint des capeles, et si i avoit bien deus chens mansions... » ; puis il continue par des indications d'ensemble sur un palais « riche et noble », et, à la phrase suivante (l. 38) se trouvent ces mots : « En chel palais de Blakerne ».

Si nous comparons ces lignes avec le début de la description du Grand Palais (Bouke de Lion) au § LXXXII, nous retrouvons dans le même ordre des indications analogues, hormis les chiffres qui ne sont pas les mêmes. Trente chapelles et cinq cents mansions là-bas, ici vingt chapelles et deux cents « ou trois chens » mansions. Plutôt que de prêter à l'auteur répétitions désordonnées et contradictions, le plus naturel n'est-il pas de penser que ces phrases « si i avoit bien vint etc... » sont le reste d'une description tronquée du palais des Blachernes, qui était tout à fait parallèle à celle du Grand Palais ?

Sur ce palais des Blachernes, d'ailleurs, Robert de Clari est encore moins explicite que sur le Grand Palais : il ne note guère que l'extrême abondance des objets précieux qu'on y trouva. C'était là, en effet, qu'avaient habité les empereurs précédents ; d'après les témoignages du XII^e siècle ce palais était d'une incomparable somptuosité, tout y était or, argent, pierreries, tandis que le Grand Palais, délaissé, commençait de se délabrer (au début du XV^e, avant même l'arrivée des Turcs, il ne sera plus que ruines [1]).

Cette brièveté de Robert de Clari est assez remarquable : il n'a rien retenu du palais même qu'une excitation quantitative à la cupidité. Par contre, ici comme à propos du Grand Palais, il se souvient nettement de quelques détails religieux. Après

1. Ebersolt, *op. cit.*, p. 218.

avoir parlé de Sainte-Sophie et de quelques autres églises et monuments de la ville, il s'avise qu'il a oublié Sainte-Marie des Blachernes, sanctuaire pourtant insigne, où il place une relique fertile en miracles (la tunique du Christ, dont Antoine de Novgorod ne dit rien, et que lui-même n'a pas vue, puisqu'elle a, dit-il, disparu mystérieusement lors de la prise de la ville ; son récit pourrait bien n'être qu'une déformation de la tradition rapportée entre autres par Antoine, selon laquelle l'Esprit Saint visitait cette église).

Le plus remarquable peut-être de cette description de Constantinople, c'est qu'on y découvre une intention d'ordre, de classement narratif, très curieuse malgré son insuffisance. Il voudrait manifestement que son tableau se développât comme une visite de la ville par les Croisés : après les palais impériaux, les édifices privés, les églises, abbayes et moutiers (tous qualifiés, évidemment, de « rikes ») ; et c'est ainsi qu'il aborde l'importante description de Sainte-Sophie.

Il essaie de donner une idée de l'architecture de Sainte-Sophie, si étrange pour un homme de sa province : il en note la forme circulaire, les voûtes qui règnent tout autour, portées sur de grosses colonnes. Mais tout de suite la richesse des matériaux employés et les vertus miraculeuses de diverses parties de l'édifice l'attirent et l'intéressent plus que les formes : il note le jaspe, le porphyre, les maladies que guérissent les colonnes, et surtout la profusion d'argent. Piété superstitieuse et pillage, encore une fois ; mais cette fois il paraît avoir mieux regardé. Car de ce qu'il dit de l'intérieur, de l'autel, du tabernacle, des lampes, les documents archéologiques font un commentaire qui en démontre l'exactitude.

Je ne m'arrêterai que sur un point de cette description : c'est le fameux passage du « buhotiau ». Cet objet a exercé la critique : nous ne le connaissons que par les deux témoignages de Robert de Clari et Antoine de Novgorod. Qu'était-ce donc ?

Observons d'abord que si le mot « buhotiau » dont se sert Robert semble unique dans nos textes, le mot de « buhot », dont l'autre n'est qu'un diminutif, est bien connu. Godefroy en cite plusieurs exemples, qui tous donnent le sens de goulot (de cruche ou de buire), de tube allongé et assez mince. Ce mot est commenté par une comparaison avec les flageolets des

bergers. Ce n'est donc pas un terme propre, technique, mais un terme descriptif, peignant approximativement une apparence. Antoine de Novgorod, lui, emploie le mot *narov* dont le sens, assez vague, peut être celui de *piton*, et qui est rendu par le *pessulus* de la traduction latine [1]. Dans le ms. de Copenhague le même mot *narov* se retrouve accompagné d'une phrase qui lui donne le sens de *verrou* « par lequel on ferme et verrouille les portes célestes » ; mais il est aussi précédé d'un autre mot, *romaniston*, qui a l'air plus grec que russe : « il y a un *romaniston*, appelé *narov*... » *Romaniston* n'est pas plus dans les dictionnaires grecs que *narov* dans les dictionnaires russes. Nous en conclurons que cet objet était assez insolite, que pour le désigner les étrangers étaient obligés d'employer des mots de leur langue rares et approximatifs : il ne correspondait donc pas exactement à ce qu'on voyait ailleurs, même aux portes d'églises. Verrou ou piton pour Antoine, goulot pour Robert, ce ne sont là que des essais de description par analogie [2].

Quant à l'action merveilleuse de cet objet, elle paraît plus claire. Les deux témoignages, russe et français, concordent et décrivent un appareil qui aspire puissamment : c'est tout simplement le tube d'aspiration d'une forte pompe à air. (Il semble même, selon Robert de Clari, que cette pompe pût, au gré d'un opérateur invisible qui jugeait le patient, aspirer ou refouler ; mais Antoine de Novgorod ne confirme pas ce point.) Il n'est nullement invraisemblable de supposer à Byzance une pareille machine ; mais on conçoit que Robert de Clari, et Antoine de Novgorod, et la foule des fidèles ignorants, n'y aient rien compris, aient cru au prodige, et n'aient pu donner de cette curieuse machine à miracles que des descriptions approximatives.

Du reste de la description de Constantinople il n'y a, ce me semble, que peu de chose à dire. On y voit assez bien le promeneur ébaubi, guidé par quelqu'un qui lui donne, des

1. *Exuviae*, II, 221.

2. Dans le texte d'Antoine de Novgorod, le mot *romaniston* a bien l'air d'être celui dont se sont servis ses guides, qu'il a entendu d'abord, et qu'il tente d'expliquer ensuite par le slave (?) *narov* : peut-être était-ce un mot populaire ou d'argot byzantin...

édifices de la ville, des explications toutes pleines de la fantaisie et de la crédulité populaires : sans doute un de ces Francs déjà installés dans la ville, et qui, après l'usurpation de Murzuphle, refluèrent vers l'armée assiégeante. Notons, à ce sujet, que l'histoire rapportée par Robert de Clari (XCII) de la colonne où l'on crut reconnaître la préfiguration de la prise de la ville par des navires est confirmée par le récit très analogue de Gunther, abbé de Pairis [1].

Au reste on voit assez bien les limites de la curiosité de Robert de Clari : ainsi il ne parle que par ouï-dire de l'église des Saints-Apôtres (il l'appelle des *Sept-Apôtres* : son guide baragouinait-il donc un français exotique ?), il est évident qu'il n'y est pas allé : elle contenait pourtant le tombeau de Constantin, et il le savait... De la ville même il ne dit rien, ni de l'aspect des rues : pas même les observations succinctes mais si précises d'Odon de Deuil, le compagnon de Louis VII [2].

Voyageur d'une curiosité restreinte, et déviée par le goût des histoires merveilleuses, très ignorant des arts, et plus soucieux de richesse que de beauté (que d'artistes, pourtant, de son temps, en sa Picardie natale !), c'est là que Robert de Clari me semble le moins supérieur au commun des troupiers de cette armée dont la cupidité maladroite commit tant de dégâts. Sa description est bien plus barbare que sa chronique.

* * *

Qu'est-ce donc que Robert de Clari ? Certes la rencontre en lui de ces trois personnages, l'historien, le chroniqueur et le voyageur, nous compose un homme des plus vivants et des plus intéressants, avec ses qualités, ses insuffisances, et, ce qui sans doute est le plus attachant, ses velléités plus hautes que lui. Il

1. « Inter quas erant et navium figurae et quasi scalæ de navibus erectæ, per quas viri armati ascendentes civitatem nihilo minus ibi sculptam expugnare et capere videbantur. Hanc sculpturam Græci usque ad hoc tempus contempserant, nihil minus possibile reputantes quam ut tanti urbi suæ tale quid unquam posset accidere. At ubi viderunt scalas in navibus nostris erectas, tum demum illius sculpturæ jam recordati, seriosius cœperunt illud et quod diu spreverant formidare. » *Patr. lat.* CCXII, 249.

2. *Mon. Germ. script.*, XXVI, 60.

n'est pas ignorant, et il a le goût de savoir, de comprendre; il soupçonne la complexité des événements historiques, et il essaye de suivre des chaînes de causes et d'effets. Il voulait faire mieux qu'un récit de ses aventures personnelles, et c'est pour cette ambition, bien plutôt que par modestie, qu'il ne s'est jamais nommé, même là où le détail de sa narration trahit la confidence d'exploits héroïques. Il a observé les spectacles du monde prodigieux qu'était alors pour lui l'Orient grec, et il essaye de les dépeindre. Il est au seuil de plusieurs grands mérites. Ses peintures sont incomplètes, et son inconscient effort historique aboutit plus d'une fois au roman; mais il n'en est pas moins vrai que son livre est riche d'enseignements divers, et laisse entrevoir un homme dont la figure morale et les talents ne sont ni banals ni simples.

Albert PAUPHILET.

MÉLANGES
DE
POÉSIE LYRIQUE FRANÇAISE

QUATRIÈME ARTICLE [1].

GRANS CHANS DU MANUSCRIT D'OXFORD (*I*)

Le manuscrit Douce 308 de la Bibliothèque Bodléienne est un volume petit in-folio (24 cm. sur 18) de 297 feuillets, écrit, comme le dit Paul Meyer dans son excellente notice des *Archives des Missions scientifiques et littéraires* (2e série, V, 1868, p. 154-162), vers le second quart du XIVe siècle, en Lorraine [2]. On sait depuis longtemps qu'il est, par son contenu, étroitement apparenté aux chansonniers de Berne (*C*) et de Saint-Germain (*U*) [3]. Mais « il s'en distingue par le classement des pièces, et, ce qui est plus important, par le contingent très considérable de poésies entièrement inconnues qu'il apporte à l'histoire de notre ancienne littérature. A première vue, ce qui caractérise ce recueil, c'est l'ordre selon lequel les pièces y sont rangées ». *I* est en effet le seul des chansonniers français du moyen âge qui ait adopté le classement par genres. Il répartit en six sections les pièces qu'il contient : 1° les *grans chans*, c'est-à-dire les chansons par excellence, ou chansons d'amour (fol. 152-178 v°) ; 2° les estampies (fol. 179-185 v°) [4] ; 3° les

1. Pour les articles précédents, voir *Romania*, LII, 417, LIII, 474, et LVI, 33.

2. Cette datation s'accorde parfaitement avec ce que j'ai dit dans l'introduction du *Recueil général des jeux-partis français* (p. LIX) sur l'âge des *unica* de *I*.

3. Voir cependant, quant à *U*, ci-dessous, p. 317.

4. Elles viennent d'être publiées par M. W. O. Streng-Renkonen dans le volume n° 65 de *Classiques français du moyen âge*.

jeux-partis (fol. 186-203 v°); 4° les pastourelles (fol. 206-219 v°); 5° les ballettes (fol. 222-248); 6° les sottes chansons (fol. 251-256 v°). Chacune de ces six séries a sa table spéciale avec numéros de renvoi. Suit une septième partie qui n'a ni rubrique ni table, et où par suite, les pièces n'ont pas de numéros. Elle contient des motets entés (fol. 256 v°-259 v°) et des rondeaux (259 v°-262). Les six premières parties ont été publiées diplomatiquement par G. Steffens dans l'*Archiv* de Herrig, t. XCVII-IC et CIV. Les cent une pièces du septième groupe ont été publiées dans le *Recueil général des motets* de G. Raynaud et dans les *Rondeaux, Virelais und Balladen* de F. Gennrich.

Il n'y a aucune notation musicale dans le chansonnier d'Oxford, ni même des portées, ni aucun espace libre destiné à recevoir des portées. C'est un manuscrit purement littéraire.

Je ne m'occuperai ici que de la première série du manuscrit.

Le groupe des chansons d'amour du manuscrit d'Oxford porte, disais-je, en tête (fol. 147) une table des incipit (*Vez ci l'abecelaire des grans chans*) qui suit l'ordre où les pièces se trouvent dans le manuscrit. Elle comprend 88 numéros. Après ces 88 numéros se trouvent cependant dans le corps même du manuscrit cinq autres numéros, non enregistrés par la table (dont le premier est la répétition du n° 77 et les quatre suivants sont des couplets isolés), ce qui fait, si l'on compte pour deux unités la chanson copiée deux fois (avec quelques variantes peu importantes), 93 numéros. C'est en effet le chiffre que donne G. Raynaud, I, 40-43. G. Steffens (*Archiv*, XCVII, 283-284), d'accord avec Raynaud, a numéroté de 1 à 88 les incipit donnés par celle-ci. Le rédacteur de la table a cependant commis une bévue en ceci qu'il a compté pour deux (n^{os} 7 et 8) une chanson de Jacques de Cambrai (Raynaud 1631 = 1617), erreur due au fait qu'en tête du couplet II un espace trop grand avait été laissé en blanc par le copiste en vue d'une initiale coloriée; le rubricateur a en effet rempli cet espace par une grande initiale qui sert d'habitude à marquer le début d'une chanson (Steffens, *Archiv*, CIV, 342). Steffens a corrigé cette erreur de numérotation dans son édition diplomatique; il a en effet réuni en un seul les deux n^{os} 7 et 8. Mais il a, comme Raynaud, donné un numéro à part (88) à la chanson 76 (Raynaud 1826) copiée une seconde fois, de sorte que son édition

comprend 92 numéros [1]. Bien que cette manière de compter ne soit pas logique, je l'ai conservée ci-après, afin qu'il soit plus facile au lecteur de se reporter à l'édition diplomatique. A vrai dire les 93 numéros de la table de Raynaud (92 dans le texte de Steffens) devraient être réduits à 91, étant donné qu'une pièce copiée deux fois porte chez Raynaud et Steffens deux numéros différents, et, qu'en plus, une pièce dans la table de Raynaud, comme dans celle du manuscrit, table reproduite par Steffens, est séparée en deux. Paul Meyer (p. 158 de sa notice précitée) a donné les chiffres exactement.

Parmi ces 91 *grans chans* il y a 39 *unica*, tous anonymes, puisque le chansonnier d'Oxford ne donne aucun nom d'auteur. Il y a cependant lieu d'excepter une pièce, le n° 72 (R. 535), où le nom de l'auteur, dissimulé dans une anagramme, semble devoir être lu MAHIUS [2] (à moins que ce ne soit TIEBAUT). Parmi les pièces qui ne sont pas des *unica*, il y en a 17 qui sont anonymes dans tous les manuscrits. Reste 35 pièces attribuées, avec plus ou moins d'autorité, à divers auteurs dont voici la liste (suivant l'ordre des pièces dans notre manuscrit). La première partie de cette liste enregistre les cas où l'attribution est unique ou unanime.

BLONDEL DE NESLES : n° 1 (R. 2124). Voir ci-après, p. 315, sous le n° 11.

GAUTIER D'ÉPINAL : n^{os} 6 (R. 1059), 9 (R. 1082), 40 (R. 649); attributions de *C* seul.

JACQUES DE CAMBRAI : n^{os} 7 (R. 1631 = 1617), 44 (R. 2091); attributions de *C* seul.

GILLES DE LE CROIS : n° 10 (R. 1927 = 1580); attribution du seul fragment Aubry.

MONIOT D'ARRAS : n° 12 (R. 490).

MARTIN LE BÉGUIN DE CAMBRAI : n° 15 (R. 1172).

MAHIEU LE JUIF : n° 17 (R. 782).

SIMON D'AUTHIE : n° 20 (R. 665).

ADAM LE BOSSU D'ARRAS : n^{os} 21 (R. 1661), 45 (R. 248),

1. Steffens a oublié que son édition de la table comprenait bien *88* numéros, car plus loin (*Archiv*, CIV, 342) il parle des *87* numéros de la table.

2. On se rappelle que l'on connaît deux trouvères prénommés ainsi, Mahieu de Gand et Mahieu le Juif. Ce dernier est représenté dans notre manuscrit par le n° 17 (R. 782). — Sur le n° 36, voir p. 315.

46 (R. 1186), 48 (R. 1771), 49 (R. 1247), 62 (R. 500), 63 (R. 2024), 64 (R. 2128), 86 (R. 149).

JACQUES D'AMIENS : n° 22 (R. 189) ; attribution de *C* seul. Voir ci-après sous le n° 24.

GERARDIN DE BOULOGNE : n° 28 (R. 1569) ; attribution de *R* seul.

GACE BRULÉ : n° 29 (R. 643). Voir ci-après, sous les n^os^ 11 et 31.

PIERRE DE MOLAINES : n° 32 (R. 1429).

THIBAUT DE CHAMPAGNE : n^os^ 34 (R. 315), 35 (R. 407), 54 (R. 106 ; attribution de *M*^t^ seul).

JEHAN D'AUXERRE : n° 41 (R. 1768) ; pièce signée, attribuée à tort à GOBIN DE REIMS.

GUILLEBERT DE BERNEVILLE : n° 47 (R. 1857).

JEHAN DE LOUVOIS : n° 50 (R. 2117).

Voici les cas où les attributions sont divergentes :

N° 11 (R. 1754) : GACE BRULÉ (*C* ; voir ci-dessus, et ci-après sous le n° 31) [1], BLONDEL DE NESLES (*KNX* ; voir ci-dessus), CHÂTELAIN DE COUCI (*MT* ; voir ci-après sous le n° 31).

N° 13 (1574) : CONON DE BÉTHUNE (*CMT*), RICHARD DE FOURNIVAL (*KN*).

N° 18 (R. 1969) : GAUTIER DE DARGIES (*ACM*), SAUVAGE D'ARRAS (*KNPX*).

N° 24 (R. 1252) : JACQUES D'AMIENS (*C* ; voir ci-dessus), JACQUES DE HESDIN (*KNPX*), GILLES DE VIEUX-MAISONS (*MT* ; cf. GUILLAUME DE VIEUX-MAISONS, ci-après sous le n° 31), AUDEFROI LE BASTART (*R*).

N° 31 (R. 1536) : GUILLAUME DE VIEUX-MAISONS (*C* ; cf. ci-dessus, n° 24, GILLES DE VIEUX-MAISONS), CHÂTELAIN DE COUCI (*KNX* ; voir ci-dessus sous le n° 11), GACE BRULÉ (*M* ; voir ci-dessus, première série, et le n° 11).

Aux pièces attribuables avec plus ou moins de certitude s'ajoute encore le n° 36 (R. 1457, note LXVIII), anonyme dans tous les manuscrits, mais placé dans *Z* de telle manière qu'on peut l'attribuer avec une quasi-certitude à ROBERT DE CASTEL.

Il semble que l'ordre où les pièces ont été inscrites dans le Chansonnier d'Oxford ait été laissé au hasard. Il y a cepen-

1. Je fais abstraction des attributions de *H* seul à Moniot.

dant deux chansons du roi de Navarre qui se suivent (nos 43 et 35), et d'autre part, les neuf pièces — nombre considérable — appartenant à Adam le Bossu sont réparties ainsi : 21, 45-6, 48-9, 62-4, 86. Des manuscrits d'Adam, c'est *Q* qui, par l'ordre où les pièces sont disposées, ressemble le plus à *I*; mais le ms. *Q* n'a pas du tout 46 et 49, et 86 s'y trouve à une autre place.

S'il s'agissait d'établir le texte critique de tous les *grans chans* du manuscrit d'Oxford, on aurait à opérer avec presque tous les chansonniers, puisque quelques-uns des trouvères les plus connus sont représentés dans notre recueil. Il ne me semble cependant pas utile de dresser ici la liste complète de la tradition manuscrite des *grans chans* du ms. *I*, je me bornerai à signaler les groupes de manuscrits qui s'établissent si l'on ne tient compte que des pièces conservées dans cinq manuscrits au maximum.

IC : nos 3 (R. 198, anon.), 7 (R. 1631 = 1617, Jacques de Cambrai, attr. de *C*), 16 (R. 1456, anon.), 19 (R. 1763, anon.), 22 (R. 189, Jacques d'Amiens, attr. de *C*), 23 (R. 1917, anon.), 27 (R. 1548, anon.) = 7 pièces.

IC, Aubry, Valenciennes : n° 44 (R. 2091, Jacques de Cambrai, attr. de *C*).

ICH, Aubry : n° 10 (R. 1927 = 1580, Gilles de le Crois, attr. du fragm. Aubry).

ICMT : n° 20 (R. 665, Simon d'Authie).

ICOZ : n° 36 (R. 1457, anon.).

ICV : n° 39 (R. 1431, ch. pieuse anon.).

ICU : nos 9 (R. 1082, G. d'Épinal, attr. de *C*), 14 (R. 1797, anon.), 26 (R. 1270, anon.), 30 (R. 1063, anon.), 40 (R. 649, G. d'Épinal, attr. de *C*) = 5 pièces.

ICUO : n° 6 (R. 1059, G. d'Épinal, attr. de *C*).

IUOR, Chev. de fust : n° 28 (R. 1569, Gerardin de Boulogne, attr. de *R*).

IUOV, Chev. de fust : n° 33 (R. 505, anon.).

IUM : n° 50 (R. 2117, Jehan de Louvois, attr. de *M*).

IO : n° 52 (R. 506, anon.).

IORM^{t}, *837* : n° 54 (R. 106, Th. de Navarre, attr. de *M*^{t}).

IORV : n° 57 (R. 1464, anon.).

IR : nos 66 (R. 197, anon.), 68 (R. 1044, anon.) = 2 pièces.

IV : nos 4 (R. 1114, anon.), 37 (R. 1605, anon.) = 2 pièces.

Il résulte de cette liste — et de l'étude de la tradition manuscrite des pièces qui ne figurent pas dans cette liste — que le compilateur du manuscrit d'Oxford a dû avoir à sa disposition des types variés de recueils, représentés aujourd'hui par les manuscrits *C* (mais jamais le groupe *IU* ne se présente sans l'adjonction d'un ou plusieurs autres manuscrits), *M*, *O*, *R*, *V*, un manuscrit de chansons d'Adam de la Halle se rapprochant du type *Q*, peut-être d'autres encore.

Mais les pièces nouvelles, qui se trouvent dans une proportion si considérable dans le recueil d'Oxford, d'où proviennent-elles ? « Évidemment, écrit Paul Meyer [1], son auteur ne s'est pas trouvé dans les mêmes conditions que les autres compilateurs de chansons. Venu après eux, il a recueilli un regain de poésie qu'ils n'ont pas connu. Et en effet, les pièces uniques du manuscrit Douce, tout intéressantes qu'elles puissent être, n'offrent aucun caractère particulièrement ancien, et peuvent, sans que la langue, la versification ni les idées y fassent objection, être rapportées à la fin du XIIIe siècle, quelques-unes peut-être au commencement du XIVe. » On ne saurait, notamment, ne pas remarquer la longue suite d'*unica* qui, coupée par le seul n° 86, dû à un poète relativement tardif, Adam de la Halle, va du n° 67 jusqu'à la fin des *grans chans*. Ceux-là au moins pourraient être postérieurs aux chansons conservées dans les manuscrits plus anciens. J'aurai à signaler, à leur propos et à propos de quelques pièces se trouvant au début du recueil, certains traits de versification moderne, comme le fait que deux voyelles formant anciennement un hiatus sont comptées pour une seule syllabe. Il est certain que ces faits pourraient être dus à la corruption du texte ; mais ils pourraient aussi bien indiquer l'hésitation qui se manifeste de plus en plus à partir du début du XIVe siècle et aboutit à l'usage moderne.

Ces *unica* sont sûrement de provenance diverse. Car, si la majorité présente des rimes qui n'ont aucun caractère dialectal

1. *Archives des Missions*, 1868, p. 160.

marqué, mais qui pourraient se rencontrer dans n'importe quelle chanson de provenance soit francienne soit picardo-artésienne, tout au moins une pièce (n° 74, Raynaud 483) offre des rimes nettement lorraines, et une autre (n° 72, Raynaud 535) des rimes que je ne saurais localiser, mais qui ne sont ni franciennes ni picardes [1].

Ci-dessus je ne publie que des pièces qui n'ont été imprimées que dans des éditions diplomatiques. J'ai cependant cru devoir faire une seule exception à cette règle : je republie le n° 2 (Raynaud 446) déjà imprimé par Paul Meyer dans les *Archives des Missions scientifiques et littéraires*, 2e série, t. V (1868), p. 230, cette édition étant ancienne et peu répandue.

Dans l'édition ci-après j'énumère, dans l'ordre du manuscrit, toutes les pièces du groupe des *grans chans* en les indiquant par les incipit tels qu'ils figurent dans la table du manuscrit. Pour toute pièce qui n'est pas publiée ici, j'indique le numéro de la *Bibliographie* de Raynaud, le tome et la page de l'*Archiv* de Herrig où elle a été imprimée diplomatiquement par G. Steffens, l'attribution (ou les attributions), les manuscrits et les éditions qui ne se trouvent pas dans Raynaud, et, exceptionnellement, quelques faits intéressant la versification, d'après les recherches de MM. Gennrich et Spanke.

Les chansons dont on trouve ci-dessous une tentative de restitution sont le plus souvent difficiles. On m'excusera de n'avoir pu résoudre qu'une faible partie des difficultés qui se présentent.

La graphie reproduite ci-après est, sauf indication contraire, celle de *I*.

1. J'AIN PER COSTUME ET PAR US LAI OU JE NE..... — Raynaud 2124. *I*, fol. 152 (*Archiv*, XCVII, 288). Blondel de Nesles. Éd. Brakelmann, I, 161; Wiese, p. 127.

---

1. Selon W. Foerster, *Cligés* (Halle, 1884), p. LIV, LXI et LXII, *praigne*, *vaigne* seraient champenois; cf. Wallensköld, *Thibaut de Champagne*, p. LXIII.

LV

2. CONTRE LOU DOUS TENS D'ESTEI QUE VOI...

(Raynaud 446)

MANUSCRIT : *I*, fol. 152 v° (*Archiv*, XCVII, 289).
ÉDITION : P. Meyer, *Archives des Missions* ², V, 230.
VERSIFICATION : a b a b c c d d. *Coblas unissonans.*

7 5 7 5 5 7 4 7
é ir ier oir

Le v. 7 est identique au v. 23.

G. Raynaud indique : « Ballette parmi les *grans chans* ». Ce n'est cependant pas une ballette, et la pièce ne figure pas dans le recueil de M. Gennrich.

I

Contre lou dous tens d'estei
Ke voi revenir,
Ke renverdissent li prei,
Ne me puis tenir
De chant comencier,
Car j'ain de fin cuer antier
Sans decevoir
Dame qui me fait doloir.

II

Por conforteir ma grieteit
Et por muez covrir
Me tig an jolïeteit
Por moins resjoïr
Ciaus qui lozangier
Vuelent Amors et trichier :
Muez n'ai pouoir
D'iaus greveir c'a joie avoir.

III

Dame plainne de bontei,
Cui je voil servir,
Se par debonaireteit
Daigniez recoillir
Moi qui sans trichier
Vous voil servir et prieir
Sans decevoir,
J'an dovroie muez valoir.

3. AMANS FINS ET VERAIS, DEBONAIRETÉS... — Raynaud 198. *I*, fol. 152 v°-153 (*Archiv*, XCVII, 289). Fragment Aubry. Éd. Bédier, *Mélanges Wilmotte*, p. 899 ; Järnström, *Chansons pieuses*, I, n° XXXIX. — Imité de Raynaud, n° 199.

II — 11 joliteit.
III — 24 San d. m. voloir.

LVI

4. Biaus maintiens et cortoisie Et nobles...

(Raynaud 1114)

Manuscrits : *I*, fol. 153 (*Archiv*, XCVII, 290) ; *V*, fol. 99 b. — La musique est notée dans *V*.

Versification : *a* b *a* b b c c *a* c *a*. *Coblas unissonans.*

7 5 7 5 7 5 7 4 7 4

ie ours er

I

Biaus maintiens et cortoisie
Et nobles atours
De dame d'onour garnie,
An cui cuer valours
Maint et iert manans toz jors,
Me fait espireir
Mercit sans follour panceir.
C'est belle aïe.
Bien ce doit a tant passeir
Qui vuelt amie.

II

An amer sans tricherie
C'est tous mes recors ;
C'est drois, car il n'aimme mie,
Cilz qui pance aillors
K'a deservir les dousors
C'Amors puet doneir.
Bien ce doit amans peneir
Toute sa vie
Des plaisans biens conkesteir
K'Amors otrie.

III

Aucuns dist per sa volie
C'Amors est dolours.
Non est, cai ke nuns an die,
Mais douce savours
Et tous li plus biaus labours
Dont on puist ovreir.
Qui muez s'i welt amonteir
Plus s'umelie
Par sans et par biaus pairleir
Contre folie.

I — 2 *V* Et noble d'atour — 3 *V* Et d. — 4 *I* cuers ; *V* En qui croist valor — 5 *manque à V* — 6 *V* esperer — 8 *V* C'est mout bele a. — 9 *V* Bien s'en d. *C'est probablement la bonne leçon, mais le sens du vers n'est pas clair.* Soi passer *signifie, entre autres,* « *se tirer d'affaire, s'acquitter, se justifier ;* » *c'est peut-être dans un sens analogue qu'il est employé ici.*

II — 13 *I* mies. *Les v.* 11-15 *se lisent ainsi dans V :*

En amour sanz tricherie
Sui mananz torjorz.
C'est droiz, que tiex n'aime mie
Qui bien (*corrigé en* Bien qui) pense aillours,
Car de sentir les dolours...

— 17 *V* d. amis p. — 19 *V* D. plesanz maus conquester.

III — 21 *V* veulie — 23 *V* e. que que nus — 25 *V* pl. vraiz l. — 27 *V* Q. plus si — *A la place des v.* 29 *et* 30, *V lit* : Par ce puet lessier folie.

IV

Com plus ain plus monteplie
An mon cuer Amors
Et muez est de moi servie
Celle qui la flours
Est de toutes les millours
C'om puisse troveir.
Or me voille Amors presteir
Par sa maistrie
Pouoir de parcevereir
Sans vilonie.

V

Dame de grant signorie,
Se j'ai lou secors
De Mercit c'Apoirs m'afie,
C'est vos grans honors,
Car Mercis est li drois tours
D'amin conforteir.
Or lou me voilliez graieir,
Dame envoixie,
Car mercit doit recovreir
Ke Mercit prie.

VI

Chanson, por toi muez loweir
Iez anvoïe
Celi por cui honoreir
Je t'ai fornie.

LVII

5. Amors longement servit ai Et bien...

(Raynaud 55)

Manuscrit : *I*, fol. 153 b (*Archiv*, XCVII, 290).
Versification : 8 a b a b a b a. *Coblas unissonans*. ai é

I

Amors longement servit ai,
Et bien resoi ma poinne an grei,
Si ne sai ce je an morrai,
Car je troix mout mon cors peneit,
Mais lou cuer troix fin et verai
Por faire vostre volantei,
Dame c'onkes nomeir n'ozai.

II

Mout sovent suis an grant esmai,
Car mesdixant m'ont trop grevei.
Hé ! biaus sire Deus, ke ferai ?
C'onkes nuns jor en mon aiey

IV — 34 *I* flour — 36 *V* Que nus puist trouver (*c'est probablement la bonne leçon*) — *V lit les v.* 37-39 *ainsi* :

Amours, voeilliez moi prester
Par vo mestrie
Pooir de vous hennourer...

V — 43 *V* De merci ou je m'afie — 44 *V* C'ert (*peut-être la bonne leçon*) — 47 *V* garder — 49 *I* d. recovrei, *V* d. trover (*v. trop court*) — 50 *V* crie.
VI — *L'envoi manque dans* V.

Ne lour forfix, si con je sai,
N'ancor n'en ai pais volenteit,
Ne jai, ce Deus plait, n'averai.

III

Mais tout adés m'amenderai ;
S'autrement lou fais, bien me hei,
Et muez tout dis vos servirai,
Dame plainne de grant bonteit,
Car an vos tant de biautei sai
Ke tost m'avreis reconfortei ;
Tout jors vos voloir atandrai.

6. SE PAR FORCE DE MERCIT NE DEXANT A... — Raynaud 1059. *I*, fol. 153 v° (*Archiv*, XCVII, 290). Gautier d'Épinal. Éd. Brakelmann, I, 35 ; Lindelöf et Wallensköld, p. 281.

7. FORCE D'AMOURS MI DESTRAINT ET JU... — Raynaud 1631 et 1617. *I*, fol. 153 v° b-154 (*Archiv*, XCVII, 291). Jacques de Cambrai. (8. HÉ, CUERS HATAINS PLUS QUE GERFALZ... Suite de la pièce précédente. Voir ci-dessus, p. 313.)

LVIII

8. AMEROUS, DESTROIS ET PANCIS, PLAINS...

(Raynaud 1589)

MANUSCRIT : *I*, fol. 154 (*Archiv*, XCVII, 291).
VERSIFICATION : a *b* a *b* c c *b* c. *Coblas unissonans*.
8 6 8 6 6 6 6 6
is ie ier

Durier 32 (au sens de *durer*) à la rime en *ier* est bizarre ; il y a peut-être une corruption du texte.

I

Amerous, destrois et pencis,
Plains de mirancolie
M'ait Amors an sa prison mis,
Dont jai jour an mai vie
Ne m'an quier ostegier :
Muez ainz morir chartrier
Ke jai soit oblïie
Celle dont j'ai mestier.

II

Bien ait mes cuers ki est assis
En si grant signorie,
Mais trop redout, ce m'est avis,
Ke s'amour ne m'ocie,
Car n'oz a li noncier
Con de fin cuer antier
Je l'ain sans vilonie,
Tant lai dout correcier.

I — 7 obliee.

III

Dame, mes cors c'est ademis
Por vos, je n'an dout mie,
De mon cuer que vos aveis pris
Et an vostre bailie
L'aveis por justicier;
Si vos pri et requier
Par vostre cortoisie
Ke me voilliez aidier.

IV

Hé, belle riens ou j'ai tout mis
Et cuer et cors et vie,
Ne vos anuit, frans cuers gentis,
Ce tout jors mercit prie.
Ne vos doit anoieir
Ce je vos ai plus chier
Ke je n'aie ma vie;
Sans vos ne puis durier.

V

Por vos serai toz jors jolis,
Belle tres douce amie,
Et si sai bien ke fins amis
Morrai, je n'an dout mie;
Mais je vos voil prïer
Ke felons lozangier
Ne creeiz an vos vie,
Car trop sont patonier.

9. Se j'ai lons tens Amors servit De... — Raynaud 1082. *I*, fol. 154 b (*Archiv*, XCVII, 292). Gautier d'Épinal. Éd. Brakelmann, I, 33; Lindelöf et Wallensköld, p. 286.

10. Dame, vos estes li confors A pecheours... — Raynaud 1927 et 1580. *I*, fol. 154 v° b. Fragment Aubry. Arsenal 3517, fol. 102. Gilles de le Crois. Éd. Bédier, *Mél. Wilmotte*, p. 917; Järnström, I, n° xli; voir *ib.*, aux Additions.

11. La douçour dou tens qui ranverdoie. — Raynaud 1754. *I*, fol. 154 v° b-155 b (*Archiv*, XCVII, 292-93). Zagreb, fol. 138 b. Châtelain de Couci (ou Blondel de Nesles). Éd. Brakelmann, I, p. 101; Fath, p. 71; G. Huet, *Gace Brulé*, p. 86; M. Roques, *Mél. Jeanroy*, p. 512.

12. Li dous termines m'agree Dou mors... — Raynaud 490. *I*, fol. 155 b (*Archiv*, XCVII, 293). Moniot d'Arras. Éd. Jeanroy, *Chansons, jeux-partis et refrains inédits*, p. 24. — Schéma et mélodie identiques avec Raynaud 1191 (éd. Långfors-Jeanroy, *Rec. gén. des jeux-partis*, II, 149). Le début et la fin d'un motet (*M*, fol. 205 v° b; cf. Ludwig, *Repertorium organorum*, I, 1, p. 288) identique avec R. 490.

13. L'autrier avint en cel autre païs. — Raynaud 1574. *I*, fol. 155 v°-156 (*Archiv*, XCVII, 293). Conon de Béthune. Éd. Brakelmann, I, p. 84; Wallensköld, p. 239; nouv. éd., p. 17.

III — 18 mies.
IV — 35 amins.

LIX

14. Dame, j'atent an boin espoir Vostre...

(Raynaud 1797)

Manuscrits : *C*, fol. 57 (*Archiv*, XLII, 276) ; *I*, fol. 156 (*Archiv*, XCVII, 294) ; *U*, fol. 38. — La musique est notée dans *U*.

Versification : 8 a b a b a b a b. *Coblas doblas* (oir er, ant ir).

I

Dame, j'atant an boin espoir
Vostre amour ou j'ai mon panceir,
Ne de ceu ne me quier movoir
Ne de vostre servixe osteir,
Ains pri a Deu et faix savoir
Ke me voille si atorneir
Tous autres biens ke doie avoir,
Ja plus ne l'an quier demandeir.

II

Amors me fait ma mort voloir,
Et si ne lai me lait douteir,
N'onkes tant ne me fait doloir
C'adés ne voille plus ameir,
Ne jai n'eüst tant de pooir,
Dame, ciz malz de moi greveir
Se vos peüsse tant veoir
De mes eulz con dou remambreir.

III

Douce dame, tout mon vivant
Vous vodrai ameir et servir.
Jai Deus ne dont ke cest covant
Vos puisse hore de jour mentir.
Fellon traïtour mesdixant,
Plus me grieve de mon morir
Por vos, qui an sereiz joiant,
Qu'i ne fait por la mort santir.

IV

Se ma dame pitiet n'an prant,
Dont ne sai je ke devenir.
Mon cuer anvoi a li sovent,
Mais tant lou rai que j'an sopir.
Amors i met si dous talent
Ke je ne m'an puix departir.
C'an puis je dons ce je l'ain tant
Cant plus la voi plus la dezir ?

I — 3 *C* Jai de — 6 *CU* K'il me — 7 *U* doi.

II — 11 *U* N'onques ne me fait tant d. — 12 *C* Ke je veulle laissier l'ameir — 14 *U omet* malz — 15 *C* Se t. vos p. veoir — 16 *U* de remambrer.

III — 19-20 *Leçon de U dans le texte* ; *C a la même leçon, sauf qu'il omet* Vos *et lit* faillir *au lieu de* mentir. *Celle de I est corrompue* :

Jai Deus ne dont ke cilz covens
Vos peüst or de jour mentir

la rime est en ent (ant) *et non en* ans) — 22 *CU* me poise de — 23 *C* series — 24 *CU* K'il ne f. de la m. souffrir.

IV — 25 *U* pitiez — 26 *U omet* je — 29 *C* A. me met — 31 *C* K'en puis je laisse, *U* Dex k'en puis je se — 32 *IU* Cant plus l'ain et plus.

15. Loiaul dezir et pancee jolie Et bone... — Raynaud 1172. *I*, fol. 156 b (*Archiv*, XCVII, 294). Martin le Béguin de Cambrai. Extrait dans le *Cheval de fust* (*Zeitschrift für rom. Philologie*, X, 468).

LX

16. Nuns hons ne doit les biens d'amors...

(Raynaud 1456)

Manuscrits : *C*, fol. 157 v° (*Archiv*, XLIII, 262) ; *I*, fol. 156 v° (*Archiv*, XCVII, 295).

Versification : 10 a b a b b a a b. Les rimes sont *ir ent* dans les couplets I, III, V, *ent ir* dans les couplets II, IV. Voir sur ce schéma, Edw. Järnström, *Chansons pieuses*, I, p. 20

I
Nuns hons ne doit lou bien d'Amor santir
Ce les dolors n'an resoit bonement,
Ainz doit an greit et prandre et recoillir
Et biens et malz, cant c'Amors li consent.
C'il an trait mal, son souffre bonement,
C'Amors puet plus an .j. soul jor merir
Ke nuns ne puet andureir ne soffrir,
Et buer soffre qui gueredon atent.

II
Se lai belle me fait vivre a torment,
Me doi je dons de s'amor departir?
Naie, par Deu, je n'an ferai niant,
Ainz atandrai bonement son plaisir.
Ceu doit faire qui d'amors vuelt joïr,
Car, se Deus plait, ancor iert autrement,
C'on ne voit pas tous jors vanteir .j. vent
Ne ces voloirs an tout tens acomplir.

III
De bien ameir ne me puis alentir,
Ens ain adés de cuer entierement.

I — 1 *C* les biens d'amors — 5 son *dans I est pour* sou, sel ; *c'est cette dernière forme qui est dans C* (*cf.* on *pour* ou = en le, *fréquent en lorrain*) — 7 *C* puist.

II — 11 *C* Nenil per — 13 *I* Ceu d. cilz f. — 14 *C* deu — 16 *C* a tous tens.

Mais mout me fait doloir et esbahir
Ceu ke mercit ne truis en son cors gent.
Et nonporcant, ce je l'ains loialment,
Il ne m'an puet ce bien non avenir,
Car de boin leu doit adés bien venir:
Cilz ne faut pas ki an boin leu ce prant.

IV

Coment ke soit, an son comandement
M'otroi dou tout, de vivre et de morir.
N'an puis partir, Amors lou me deffent,
Et contre Amors ne puet force garir.
Et puez c'a ceu covient cest plait venir,
Soffrir m'estuet et servir ausiment.
Soffrir valt moult, et s'aiie sovent,
Et biaus servir fait maint home arechir.

V

Chanson, vai t'an et si te fais oïr
A m'amie la belle droitement,
Di li c'anci puixe je Deu veïr
Come je l'aim de cuer antierement
Et de pair moi li deproie humlement,
Come celi dont bontei doit ixir,
Ke les travalz me daignaist amainrir
Et les dolors ke mes cuers por li sent.

17. PER GRANT FRANCHISE ME COVIENT... — Raynaud 782. *I*, fol. 157 (*Archiv*, XCVII, 296). Zagreb, fol. 143 b. Mahieu le Juif. Éd. C. de Lollis, *Atti della R. Accademia dei Lincei*, 1886, p. 50 (d'après le ms. Vatican 3208, fol. 42; le même ms. reproduit par Grützmacher, *Archiv* de Herrig, XXXIV, 375); Jeanroy, *Romania*, XXVII, 148 (d'après le ms. de Modène); Wolff, p. 23; Jeanroy et Långfors, *Chansons satiriques et bachiques*, p. 46; H. Spanke, *Eine altfranzösische Liedersammlung* (*KNPX*), n° CX; M. Roques, *Mél. Jeanroy*, p. 517.

18. QUANT LI TENS PERT SA CHALOUR, QUE... — Ray-

III — 19 *C* et obeir — 22 *C* biens — 23 *C* biens — 24 *C* Il ne — 25 *C* a son.

IV — 29 *C* Et pues k'a son comant veul obeir — 31 *C* Soffrirs — 32 *C* servirs f. m. h. enrichir.

V — 33 *C* fai — 36 *C* Con je l'aime, *I* Come je l'aimme — 37 *C* deproi vraiement — 38 *C* bonteis — 39 *C* doingnaist, *I* daignent; *C* amerir.

naud 1969. *I*, fol. 157 b (*Archiv*, XCVII, 296). Gautier de Dargies. Éd. Huet, p. 22.

LXI

19. COMENT C'ALOIGNIEZ SOIE DEL DOUS...

(Raynaud 1763)

MANUSCRITS : *C*, fol. 44 (*Archiv*, XLII, 259) ; *I*, fol. 157 v° b (*Archiv*, XCVII, 297).

VERSIFICATION : *a* b *a a* b b *a a* b *a* b. *Coblas unissonans*.
6 4 6 6 4 6 6 6 3 6 4
oie is (ir)

I

Coment c'aloingniez soie
Del dous païs,
Adés me tient en joie
Li biens c'avoir souloie
Con fins amis,
Mais d'une riens sui fiz :
Se jamais vos ravoie,
Jai ne m'an partiroie,
Cuers gentis,
Mais awelz vos morroie
Con fins amis.

II

Sire Deus, muelz estoie
C'an paraidis
Quant a loixir miroie
La faice qui rozoie
Joste les lix,
An plain front bien assis,
Eulz vairs, la crine bloe.
Lais ! por coi m'an partoie ?
Trop meffix
Cant a ceu ne pansoie
Dont or m'est pix.

III

Je ne puis avoir joie
Fors de celi
A cui mes cuers s'otroie
Ou bone Amour m'anvoie
Por bien servir,
Car sa biauteit m'ait pris :
Por riens n'an partiroie,
De li muelz ameroie
Mort soffrir,
Car jamais ne poroie
Millour servir.

20. FOLZ EST QUI A ESSIANT WELT SOR GRA... — Ray-

I — 5 *CI* amins — 6 *C* rien — 11 *I* amins.
II — 12 *C* Sires — 16 *C* lou lis — 18 *I C* les crine — 20 *C* mesfix.
III — 26 *C* En bone amour meuoie — 28 *I omet* sa ; *C* biauteis.

naud 665. *I*, fol. 157 v° b-158 (*Archiv*, XCVII, 297). Simon d'Authie. Éd. Jeanroy et Långfors, *Chansons satir.*, p. 43.

21. PUEZ KE JE SUIS DE L'AMEROUZE LOI. — Raynaud 1661. *I*, fol. 158 (*Archiv*, XCVII, 297). Adam le Bossu d'Arras. Ms. Montpellier, 236, n° 6, p. 22. Éd. Berger, p. 238. — Modèle de Raynaud 1662.

22. SOPRINS D'AMORS, FINS CUERS NE CE... — Raynaud 189. *I*, fol. 158 b (*Archiv*, XCVII, 297). Jacques d'Amiens. Éd. Simon, p. 61.

LXII

23. OR VOI JE BIEN QU'IL N'EST RIENS AN...

(Raynaud 1917)

MANUSCRITS : *C*, fol. 167 v° (*Archiv*, XLIII, 275); *I*, fol. 158 v° b (*Archiv*, XCVII, 298).

VERSIFICATION : 10 a b a b b b *c c*. *Coblas unissonans*.
on(t) er ie

Hiatus au v. 9 ; *é* et *er* riment ensemble.

Exactement le même schéma se trouve dans R. 1815 (*Romania*, XLIV, 466), mais les rimes sont différentes (*oir on ie*).

I
Or voi je bien qu'il n'est rienz an cest mont
Qui des or maix puist Amour sormonteir.
J'ai si an li mize m'antancion
Ke ne m'an puix retraire ne osteir.
Or me dont Deus ke je la serve en greit
Tant k'elle m'ait de la dolour geteit
Ke j'ai por li soffert toute ma vie.
Nou di por ceu que m'an repante mie.

II
Car sa biauteit me prie et semont
Et sa valour de moi reconforteir.
Li bial samblant, li vair eul de son front
M'ont si sopris ke je n'i puis dureir.
Mais boins espoir mi fait joie meneir,

I — 2 *C* Ke... amors.
II — 8 *C* biaulteis — 12 *C* je ne p. — 13 *C* espoirs me f.

Et s'onkes nulz polt por bien andureir
Grant joie avoir ne secours ne aïe,
Je l'averai, car pitiet m'i afie.

III Dame, de vos atent mon gueredon,
Car biau servir m'i ait fait afieir
C'or seroit bien leuz et tens et saisons
C'a ma dolour regardexiez, Pitiet.
Cant vos remir, bien voil tout oblieir,
Poinne et travalz, por vostre grant biauteit
Ke tant dezir ke j'an perdrai lai vie
Se de vos n'ai et confort et aïe.

IV Et se j'an mur, s'iert trop grant mesprison,
Ke je n'ai cuer ne talent de fauceir
Ver vos ke si m'avais pris a bandon
Ke je ne puis c'a vos gent cors panseir.
Bien suis dou tout a vostre volanteit,
S'an crien morir, c'an vos truix grant durteit.
Par Deu, por ceu ne laisserai je mie
Vos a ameir, belle tres douce amie.

V A defineir requier de ma chanson
Joie et mercit por Amours honoreir.
A mon vis peirt, dont lai collour deffont,
Ce je ai bien et loïalment ameit:
Bien lou poeiz parcevoir et gardeir.
Dame, por ceu s'aiez de moi piteit
Et de mes malz par vostre cortoisie
Faites en tant ke chascuns bien an die.

24. SE PAR MON CHANT ME POOIE ALIGIER. — Raynaud 1252. *I*, fol. 159 (*Archiv*, XCVII, 299). Jacques de Hesdin, Audefroi le Bastart ou Gilles de Vieux-Maisons. Éd. Simon, *J. d'Amiens*, p. 54; Cullmann, *A. le Bastart*, p. 119. — Le

---

16 *C* quant pities.

III — 18 *C* biaus servirs mi ai — 20 *C* Car ma dolor regardissies pitei — 22 *C* travail.

IV — 25 *C* Et se je muer s'iert tr. grans m. — 27 *I* ke li mavais, *C* ke si maveis — 28 *C* puis a vo.

V — 37 *C* persoivre et esgairdeir — 38 *C* D. por deu... pitie — 40 *I* biens.

schéma apparaît une vingtaine de fois, avec sept mélodies différentes.

LXIII

25. Mout par sout bien mon aventaige...

(Raynaud 758)

Manuscrit : *I*, fol. 159 b (*Archiv*, XCVII, 299).
Versification : a b a b b a a. *Coblas unissonans.*
10 10 10 10 8 4 10
er ais (ait)

I
Mout par solt bien mon aventaige ameir
Cant an teil leu suis por garison trais
Lai ou je n'ai poioir de l'esgardeir
Fors soul itant c'an remirer m'i paix. 4
Et ce de ceu suis trop antais,
De riens blaismeir
Ne m'an doit on : dezir fait sans outreir. 7

II
Par maintes fois m'ait fait mes cuers guieir
Mes eus, c'ains n'an porent soffrir lou fex,
Nes c'on ne puet on soloil esgarder
Por ceu ke trop an resclaircist li rais. 11
Tant sor moi tornent a un faix
Sui bel oil cleir
Les mienz covient guenchir et aveugleir. 14

III
Douce dame, jai ne vos quier fauceir,
Ains sofferrai pour vos poinne et griez faix.
Mais garis suix ce j'ai un remireir
De vos biauls eulz qui m'ont anz on cors trait 18
Par mi lou cuer, dont jou jaimais
N'iere seneis
Se par vos non, belle a cui suis doneis. 21

I — 1 solt *est la* 1re *pers. du passé de* savoir (soi) — 7 « *Le désir est plus fort que la raison* ».

II — 9 fex *est pour* fais — 10 on *est pour* ou, *comme au v.* 18 — 13 Sui *est pour* Si ; cleirs — 14 gaingehir.

III — 19 jou *et* mais *de* jaimais *manquent* — 20 seneis *est pour* saneis.

LXIV

26. Dex ! dont me vint ke j'ozai commencier.

(Raynaud 1270)

Manuscrits : *C*, fol. 60 (*Archiv*, XLII, 279) ; *I*, fol. 159 v° (*Archiv*, XCVII, 299) ; *U*, fol. 119. — Espace libre dans *U* pour recevoir la notation musicale, qui n'a pas été exécutée.

Versification. — C'est une chanson avec des refrains, dont seuls les deux premiers couplets sont complets et régulièrement versifiés. Le corps du couplet se compose (ce sont deux *coblas doblas*) de six vers décasyllabes et d'un de sept syllabes, la rime de ce dernier variant suivant celui du dernier vers du refrain. Le schéma est celui-ci :

a	*b*	a	*b*	*b*	a	r	R.	*Coblas doblas.*
10	10	10	10	10	10	7		
ier	ee							

Les couplets III et IV pourraient eux aussi être authentiques. Mais au c. III il faut supposer, dans les deux manuscrits *C I* qui le donnent, une lacune d'un vers rimant en *aige* (les rimes de ce couplet sont en *ent aige*), de préférence après le v. 23, le contexte des v. 23 et 24 n'étant pas très clair.

Le couplet IV (je désigne par IV et V les deux couplets qui sont dans *C* seul), sur les mêmes rimes que le c. III, est incorrect seulement en ceci que le vers de sept syllabes qui doit précéder le refrain (et rimer en *ain*) manque. Dans le texte de Brakelmann, le vers 34, il est vrai, est sans rime (*communalment trestous*), mais dans le ms. il y a des signes de transposition (*trestout communalment*).

Le couplet V, si l'on le répartit en vers selon les indications du copiste qui marque les fins de vers par des points, serait un couplet de onze syllabes débutant par trois vers octosyllabiques, suivis d'un vers de sept syllabes (qu'il serait d'ailleurs facile de corriger en octosyllabe), puis viennent cinq décasyllabes et enfin un refrain de deux vers. Les rimes sont des plus défec-

tueuses, notamment aux quatre premiers vers, et le refrain ne rime avec rien. On pourrait faire une tentative de couper les vers autrement, notamment on obtiendrait aux deux premiers vers un refrain ainsi conçu :

Mes cuers ne vos puet oblieir,
Belle cui j'ain,

mais cet exercice ne servirait à rien : le couplet est évidemment apocryphe.

Enfin, les deux couplets se trouvant dans *U* seul (VI et VII), s'ils ne sont pas authentiques, sont tout au moins dus à un versificateur expérimenté : ils sont correctement versifiés. Le couplet VI rime en *ier ee* (comme les *coblas doblas* du début), le c. VII en *or ee*.

Le ms. *I* n'a que trois couplets. *C* a deux couplets de plus, sur lesquels voir ci-dessus. Le ms. *U* a quatre couplets, dont deux ne se trouvent pas ailleurs. Il y a d'abord, tout en bas du recto du fol. 119 et au verso, le couplet I (*Deus ! dont me vient ke j'osa comancier*), puis un couplet manquant ailleurs (*Je l'ai anpris, ja ne lou kier noer*), puis un signe renvoie au fol. 120 recto, où on trouve un couplet qui manque ailleurs, et enfin le couplet II. Le f. 120 est coupé ou tout au moins plus petit que les autres (à peu près les deux tiers d'un feuillet normal). Le recto est occupé par les deux couplets mentionnés tout à l'heure, le verso en partie seulement par six lignes appartenant à une chanson du roi de Navarre (Raynaud 741 = 991) dont le début vient après le deuxième couplet (dans *U*) de notre pièce et qui continue au fol. 121. Voir A. Wallensköld, *Thibaut de Champagne*, n° XI, p. 34.

Des sept refrains de cette chanson, les quatre premiers ont été enregistrés par M. F. Gennrich dans la liste imprimée au tome II de *Rondeaux, Virelais und Balladen* (Gesellschaft für romanische Literatur, Dresde, 1928) :

Couplet I :

Jai de la dolor ke j'ai
Ne garirai,
Ce ma dame ne m'aïe.

Gennrich, n° 741 (p. 272). *Unicum*.

Couplet II :

C'elle ne m'aimme, mal ferait
La tres belle qui mon cuer ait.

Gennrich, n° 120. *Unicum*, classé à tort à *ait* ; *ferait* et *ait* sont des formes lorraines pour *fera* et *a*.

Couplet III :

Jai ma dolor ne savrait,
Tant redout l'escondire.

Gennrich, n° 863. *Unicum*, déplacé à l'index, où il devrait porter le n° 891 *bis* ; en outre, M. G. imprime à tort *redoute* (erreur de *C*), au lieu de *redout*.

Couplet IV :

Je ne sai ke j'en puisse faire,
A Deu m'en clain.

Gennrich, n° 192 (p. 272).

Couplet V :

Se n'est mie gais
Ke s'amor m'ait sospris.

Gennrich, n° 935.

Couplet VI :

Ai Amors me seus donois,
Se n'an kier partir mies.

Couplet VII :

De cest mal ne peus garir
Sans vos, tres doce amie.

Les deux derniers ne sont pas dans la liste de M. Gennrich.

I Deus ! dont me vint ke j'ozai comencier
Si haute honour lai ou mes fins cuers bee
Se je euxe Flandres a justicier

I — *Ce couplet se trouve comme premier dans tous les manuscrits CIU* — 1 *U* vient ; *C* Deux com avint — 2 *C* Si haute amor ; *U* Si hate amor con lai ou mes cuers bee — 3 *U* Sè ju euse flandres, *C* Se jeu avoie flandres.

Et lai conteit ke Artois est nomee
Et fuisse Etor dou poing et de l'espee,
Si ce dovroit muez ma dame amploier
Por cui g'enpraing teil folie :
Jai de la dolor ke j'ai
Ne garirai,
Ce ma dame ne m'aïe.

II Teis herdement me vint Amour noncier,
Por ceu anprins si tres haute pencee
D'ameir celi ke plus fait a prisier
Ke riens del mont ke feme soit clamee.
Deus ! mar lai vi, la belle, lai senee,
C'elle me lait morir son prisonier,
Amors mal greit l'an savrait :
C'elle ne m'aimme, mal ferait
La tres belle qui mon cuer ait.

III Car je l'ainz tant de fin cuer loialment
Ke je ne voil a autre faire homaige,
Si proi a Deu, lou peire tout pouxant,
Ke la belle de mon mal m'asoaige,
.....
Ke je ne l'oz alleir veoir sovent ;
Por tant je ne li oz dire :
Jai ma dolor ne savrait,
Tant redout l'escondire.

Couplets IV *et* V *de C.*

IV Dame de cui mes cuers ne se repent,
Por Deu mercit, ne faites vo damaige

---

4 *U* ki artois — 5 *U* hector, *C* ector — 6 *C* Si se devroit muels la belle enploier, *U* Ne s'an deust la belle miez prisier (*bonne leçon*) — 10 *CU* Se. — *Après ce couplet viennent dans U les deux couplets qui ne se trouvent pas ailleurs et qui sont imprimés ci-dessus comme couplets* VI *et* VII.

II — *Ce couplet est le deuxième dans CI et le dernier (quatrième) dans U* — 11-12 *C* Teils hairdemens n'avint ains a bergier K'il enpreist, *U* Teis hardemans n'avint ens mais bergier Ki anpreist — 13 *U* celi ki tant f. — 14 *U* Plus l'ains ke riens ke de meire soit nee — 15 *U* vi la blonde et l'asemee — 16 *U* S'ensi mi lait — 17 *U* sauerait — 19 *C* belle ke.

III — *Ce couplet est le troisième dans CI ; il n'est pas dans U* — 20 *C* Deux je l'ain tant — 24 *manque partout* — 28 *C* redoute.

Ne ne croeis la losengiere gent,
N'afiert a vos, tant estes prous et saige.
Mors et dolors et passions et raige
Les pust ferir trestous communalment.
.....
Je ne sai ke j'en puisse faire,
A Deu m'en clain.

V

Mes cuers ne vos puet oblieir.
Belle cui j'ain, on dist por voir
K'il est mal ariveis d'amors
Ki sert de veriteit vraie
Et de sa dame a cui il est doneis
Ke n'ait de lui ne pitiet ne menaie,
Ains l'ait el cors navrei de si grief plaie
Ke jai sens li n'en quier estre saneis.
Mar vi son cors, sa bouche et son vis cleir.
Se n'est mie gais
Ke s'amor m'ait sospris.

Couplets II *et* III *de U.*

VI

Je l'ai anpris, ja ne lou kier noer,
Car c'est la riens cui j'a plus anamee.
Servira lai de cuer loal antier,
N'an partira por rien k'el mont soit nee.
Deus donst c'avoir an peuse teil sodee
K'elle dignast ke la peuse anbrasier
Por fellons morir d'anvie.
Ai amors me seus donois,
Se n'an kier partir mies.

VII

Douce dame, plainne de grant valor,
Soffreis c'an vos soit pitiet retrovee.
Se vostre amins i muert a teil dolor,
De tot lou mont vos en sereis blamee.
Si en aiés mersit, dame honoree,
Si m'avereis doneit joie et bador
A tous les jors de ma vie.
De cest mal ne peus garir
Sans vos, tres doce amie.

VI — 56 *Le ms. a plutôt* douois, *c'est* doneis *qu'il faut entendre.*

LXV

27. Chans d'oixillons ne bocaiges foillis.

(Raynaud 1548)

Manuscrits : *C*, fol. 45 (*Archiv*, XLII, 261) ; *I*, fol. 159 v° b (*Archiv*, XCVII, 300).

Versification : 10 a *b* a *b* c c *b* *b*. *Coblas unissonans.*
is iere ient

I
Chans d'oixillons ne bocaige foillis
Ne li desdus de bois et de riviere
Ne tiennent pas mon cuer, ce m'est avis,
An lieesse n'an joie novelliere,
Mais li penceirs ke de ma dame vient :
Dou tout an tout me condut et soustient,
C'adés i ai loiaul pancee antiere,
Ne jai por mal ne m'an trairai arriere.

II
E ! franche rienz an cui je ai tout mis,
Et cuer et cors, mal greit gens malpairliere,
Por Deu vos pri c'aiez de moi mercit,
S'an creveront celle gent lozangiere
Ke li miens cuers tant doutet et tant crient
Que grant poour an ai cant m'an sovient.
He ! belle rienz, parceveis a lour chiere
Lour malvistiet et lour face maniere.

III
Si les tanreis an grant despit et vis.
Cant vos savreiz lour fauceteit plainniere,
Adons vaireiz ce je suis vrais amis
De volenteit et fine et droituriere.
A fin amant loiaulteit bien avient.
Por ceu suis liez, dame, cant me sovient
De vostre vis qui est on mont lumiere
Et est plus cleirs ke cristalz ne vairiere.

I — 1 *C* boscaiges — 2 *C* boix ne de — 5 *C* ki de.
II — 9 *C* jeu ai — 10 *C* gent — 13 *I* doutent.
III — 17 *C* Se les tanrois ; vis *est* « *vils* » — 19 *C* Adonc... sui ; *I* amins — 21 *C* loiaulteis — 23 *C* est el m.

IV Plus ait an vos de bien ke ne devis,
Mais en chantant ne puis troveir matiere
Ke de mes malz peüsse estre amainris,
Car vers moi est plus dure ke n'est piere.
Mais boin espoir an joie me maintient
Ke tout adés au devant me revient
Et me donne pancee deziriere
De vos servir, mais je vos truix trop fiere.

V Jai Dex ne dont ke je soie alantis
De vos ameir, muez ain lai mort me fiere,
Ne ke mes cuers soit jai de vos partis,
Belle plaisant, a cui je faix prieire
Ke la dolour ki me destrent et tient
Voilliez osteir, ou atrement convient
Mon cors fenir de dure mort crueire,
Se j'ansi faulz a mai joie premiere.

28. Bone amor m'ait an son servixe... — Raynaud 1569. *I*, fol. 160 (*Archiv*, XLVII, 300). Gerardin de Boulogne. Extrait dans le *Cheval de fust* (*Zeitschrift*, X, 466).

29. De bien amer grant joie atent. — Raynaud 643. *I*, fol. 160 b (*Archiv*, XCVII, 301). Gace Brulé. Éd. Huet, p. 13.

LXVI

30. Por joie chant et por merci Dont...

(Raynaud 1063)

Manuscrits : *C*, fol. 183 (*Archiv*, XLIII, 297) ; *I*, fol. 160v°b-161 (*Archiv*, XCVII, 301) ; *U*, fol. 28 v°-29. — Portées sans musique dans *U*.

Versification : 8 a b a b b a a.

Dans *C* il y a, après cinq couplets et l'envoi, un sixième couplet dont les trois premiers vers se retrouvent, à la même

IV — 27 *I* puisse — 28 *C* estes ; *cette forme est demandée par le sens, mais elle produit un vers épique ; on pourrait peut-être corriger* vers m'estes — 29 *C* boens espoirs — 31 *C* done, *I* donnent.

V — 33 *C* Jai deus ne doinst — 36 *C* plaixans — 40 *C* Se j'ensi faul, *I* Se je ansi faulz.

place, dans *I*. Ce couplet correctement versifié pourrait être authentique. Il rétablirait en effet entre les couplets la symétrie 3 + 3 : il y aurait ainsi trois couplets rimant en *i ier*, et trois autres rimant en *er oir*, plus un envoi. Le copiste aurait pu oublier le sixième couplet et, s'étant aperçu de l'omission, l'aurait ajouté après à l'envoi. Le copiste de *I* n'en aura pris que les trois premiers vers pour en faire une sorte de second envoi (mais la disposition des rimes n'est naturellement pas celle qui est requise pour un envoi), tandis que le copiste de *U* l'aura omis en entier. Mais il pourrait aussi être dû à un versificateur occasionnel. Je le mets en tout cas entre le couplet V et l'envoi.

I

Por joie chant et por mercit,
Dont j'avroie si grant mestier,
Et por ceu c'Amors m'ait saixit,
Dont bien me cuidoie esloignier.
Or me refait rancomancier
Son servise, si m'ait traït
C'onkes nulle fois n'an joÿ.

II

De ceu m'ait Amors mal baillit
K'elle me fist trop covoitier
Ma dame cant premiers la vi,
Et bien me peüssent aidier
Mi oil qui l'alerent noncier
Mon cuer qui tant s'an esjoït
Sans congiet prendre m'ait guerpit.

III

Mon cuer troix je mout esbahit
K'elle ne daigne acompaignier
Mai dame a cui il ait faillit
Et vers moi n'oze repairier.
Fellons mesdixans lozangier,
Vous aveiz tout trouveit an li
K'elle ne conoit mais anmi.

IV

S'Amor seüst gueredoneir
Et ma dame mercit avoir,
Plus volantiers deüsse ameir
Et retenir mon boin espoir.
Mais toutes vuelent decevoir ;
Ceu me fait moult deconforteir,
Ke sans s'amor ne peux dureir.

I — 3 *C* m'ont saixit — 4 *C* aloignier ; *I* Dont bien cuidoie estre esloigniez — 5 *C* Se me rait fait encomencier — 6 *U* s. ce m'a, *C* s. se m'ait.

II — 9 *I* me fait — 10 *U* premier — 11 *I* Et b. me repeut a., *C* Et b. mi peussent a., *U* Mais b. mi repoist a. — 14 *C* me guerpi.

III — 15 *C* ieu si esbaihi ; *U* Je trues mout mon cuer esbahi — 16 elle, *qui se trouve dans tous les mss, est sans doute une faute, il faudrait le masculin* (*mon cuer*) — 17 *I* il lait — 18 *C* Ne vers moi n'oze il r. — 19 *C* Felon medixant, *U* Felon mesdisant — 20 trouveit (*C* troveit, *U* trové) *est sans doute une faute, il faudrait, semble-t-il, quelque chose comme* trobleit — 21 *CU* c. pas ami.

IV — 22 *CU* S'amors — 27 *U omet* moult — 28 *U* sens amor ; *U* ne puis, *I* ne puet.

V

Si tres bel oil riant et cleir,
Deus ! c'elle m'an doignest veoir,
Ne li peüst niant greveir
Et j'an cuidaixe muez valoir.
Dame, plairoit vos a seoir
Ke Mercis vos osaist blaismeir
Vostre orguel et amesureir ?

VI

Je ne doi pais Amors blaimeir
De ceu k'elle me fait doloir.
Elle me cuidait haut monteir,
Maix vers ma dame n'ait pooir
Fors tant k'elle me trait a hoir
Des mals amerous endureir
Sens joie et sens merci troveir.

VII

S'une autre me doingnaist seoir,
Dame, bien cuidaisse eschaipeir,
Mais Amors nou welt andureir.

31. MOUT AI ESTEIT LONGUEMENT ESBAÏ. — Raynaud 1536. *I*, fol. 161 (*Archiv*, XCVII, 302). Châtelain de Couci. Éd. Fath, p. 81.

32. CHANTEIR ME FAIT CEU DONT JE... — Raynaud 1429. *I*, fol. 161 v° (*Archiv*, XCVII, 303). Pierre de Molaines. Zagreb, fol. 143 b (M. Roques, *Mél. Jeanroy*, p. 517). Un couplet dans le ms. de Rouen 533 (*Romania*, XXXVI, 304). Éd. Huet, *G. Brulé*, p. 94 ; l'envoi seul, d'après le ms. de Modène, par Jeanroy, *Chansons, jeux-partis et refrains inédits*, p. 14.

LXVII

33. QUANT LAI SAIXON DEZIREE EST ENTREE.

(Raynaud 505)

MANUSCRITS : *I*, fol. 161 v° b (*Archiv*, XCVII, 303) ; *O*,

---

V — *C lit les v.* 29 *et* 30 *ainsi* :

De ces vairs euls rians et cleirs
Deus ! c'elle me doignaist veoir

— 33 *U* Dame poroit vos il seoir (*c'est peut-être la bonne leçon*), *C* Dame plairoit vos il seoir — 34 *U* merci vos oisast ; *I* merci vos or est bl. — 35 *I* V. o. et a mesureir, *U* V. o. a amesurer. *Sur* amesurer « *accuser* », *voir Tobler-Lommatzsch.*

VI — *Ce couplet n'est en entier que dans C, après l'envoi* ; *I en a, à la même place, les trois premiers vers* — 36 *I* amor blameir — 38 *I* K'elle an cuide en pris monteir.

VII — 43 *U* S'une me peust seoir (*sic*), *C* Se une autre en doignaist seoir — 45 *U* nel wet, *C* ne veult.

fol. 124 v° b-125 ; *U*, fol. 124 v°-125 ; *V*, fol. 60. Le premier couplet aussi dans le *Cheval de fust* (*Zeitschrift für rom. Phil.*, X, 470). — La musique est notée dans *O V*. Espace libre dans *U*.

VERSIFICATION : *a a* b *a a* b b *a* c c c. *Coblas unissonans.*
7 3 5 7 3 5 5 5 7 7 5
ee oir er

Seul le premier couplet (premier mot-rime : *deziree*) de cette chanson est commun à tous les manuscrits. *I* a trois autres couplets : II (*ameree*), III (*acemee*), IV (*trovee*). *U* a I (*desiree*) et II (*esmeree*), puis un troisième couplet (*lowee*) qui ne se retrouve pas ailleurs. *O* a I et II, mais le second est fortement remanié (le premier mot-rime est *loee*). *V* a le couplet I, puis quatre couplets qui ne sont pas ailleurs. Ainsi, le ms. *I* a deux couplets (III et IV) qui ne se retrouvent pas ailleurs, *U* en a un, *V* quatre.

I

Quant lai saixon deziree
Est antree,
K'ivers n'ait poor,
Et je voix an la vert pree
La rozee
Sus lai flor paroir,
Lors sant main et soir
Un mal qui m'agree
C'on apelle dezireir,
Si plaisans a andureir
Qu'il mi fait chanteir.

II

De valour fine ameree
Est paree
Celle, a dire voir,
De cui j'atant la sodee
Savoree
C'amins doit avoir
Ke sans decevoir
A sa dame bee.
Ceu mi fait vivre et dureir ;
Mais de tant m'oz bien vanteir
Ke n'an sai mon peir.

I — *Ce couplet se trouve dans tous les manuscrits, et à la première place : I, O, U, V et Chev. de fust.* — 1 *OU* saisons — 3 *I* Kijvers — 4 *OUV* voi ; *O·Chev. de f.* par la vert pree, *V* par l'avespree — 6 *U* Sour la flor p., *V* Seur la flour p., *O* Sor l'erbe p., *Chev. de f.* Lez la flour p. — 10 *U* Si plaisans et a., *OV Chev. de f.* Si plaisant a e. — 11 *OUV* Qui me.

II — *Ce couplet se trouve dans I, U et O (voir ci-dessous), et toujours à la deuxième place* — 12 *U* De biatei fine esmeree — 14 *U* J'an n'os dire voir — 16 *U* Desiree — 17 *U* C'amans (doit *manque*) avoir — 18 *U* Ki emmet sans desevoir — 20 *U* Ceu me f. — 21 *U* Et de sou me peus v. — 22 *U* Je n'am.

Le texte de O est très différent :

Douce dame a droit loee

III

Belle, blonde et acemee,
Ordenee
De toz biens savoir,
Lëaulment iestes amee ;
Trop m'agree
Cant vos puis veoir.
Lou mien cuer ravoir
Ne puis, belle nee,
Car vos an prison l'aveiz.
Dame, par vostre bonteit
S'an aiez piteit.

IV

Ne poroit estre trovee
Ne pancee
La joie por voir
Lai ou li miens fins cuers bee
A la belle
Cui j'ain muez c'avoir.
Lou cuer an ai noir,
Lai faice torblee
Et lou vis descoloreit.
Mar acointai sai biauteit
Cant m'estuet fineir.

Couplet se trouvant dans U seul.

III

Belle et bone a droit lowee,
Assemee
De toz boins savoirs,
Mainte poinne m'ait livree
Consiree
De vos reveoir ;
Mais de boin espoir
N'iert por ceu ostee
Amors ke me fait ameir
Loalteit por moi gardeir
De desespereir.

Couplets se trouvant dans V seul.

II

Douce dame desirree,
Por rienz nee
Ne m'en quier mouvoir,
Ainz atendrai sa sodee
Tant amee
Par son douz voloir ;
Et je n'ai mes pooir,
S'en vous n'est trouvee
Merci et pité
Que j'atent pour bien amer,
Ja n'en quier müer.

III

Il n'est rienz qui tant m'agree
Ne ou tant bee
Con s'amour avoir ;
Et s'elle m'a refusee
Et vee,
Palir et doloir
Me fera et le cuer noir

Desirree,
Plainne de savoir,
De vos atent la soudee
Honoree
Qu'amis doit avoir
Qui sanz decevoir
A sa dame amee.
Ce me fait vivre et durer
Je n'en sai mon per,
Bien m'en puis venter.

Les couplets III *et* IV *sont dans I seul.*

Ma dame honoree.
Trop mi sont crüel,
Car souvent mi fet trambler
Son douz regarder.

IV

Je ne voi en ma pensee
Forsenee
Reson ne savoir,
Qu'amors est doublee
Et cointe et paree,
A l'issir cheoir
Fet celi de son espoir
Quant plus honoree
L'ai por son non essaucier,
C'onques ne li soi fausser,
Tel me puet trouver.

V

Joie ai touz jorz demenee
Sanz ponee
Pour ataindre a la sage coulouree
Tant paree
Qui me fet valoir.
Bien se puet apercevoir
Que je l'ai amee
De cuer sanz trichier
Pour moi avancier.

34. JE NE VOI MAIS NELUI KE JU NE... — Raynaud 315. *I*, fol. 162 (*Archiv*, XCVII, 304). Thibaut de Champagne. Éd. Wallensköld, n° III.

35. DE BONE AMOR VIENT SCIENCE ET BON... — Raynaud 407. *I*, fol. 162 v° (*Archiv*, XCVII, 304). Thibaut de Champagne. Éd. Wallensköld, *Neuphilologische Mitteilungen*, 1917, p. 7 (d'après le fragment disparu, naguère aux Archives de la Moselle), et dans l'éd. de la Soc. des anc. textes, n° VI. — Modèle de Raynaud 1431.

LXVIII

36. PUEZ QUE LI MALZ C'AMORS ME FONT...

(Raynaud 1457)

MANUSCRITS : *C*, fol. 193 (*Archiv*, XLIII, 309; cf. la collation dans *Zeitschrift für rom. Phil.*, III, 57); *I*, fol. 162 v° b-163 (*Archiv*, XCVII, 305); *O*, fol. 104 v°; *Z*, fol. 23 v°-24 (*Archiv*, LXXXVIII, 328-329). — La musique est notée dans *O*.

VERSIFICATION : 10 a b a b b *c c* b. *Coblas unissonans*.
ir er ance

Les mss *I* et *O* n'ont que les deux premiers couplets. *C* a les mêmes, et en plus deux couplets évidemment apocryphes (puis un espace libre de 20 vers). *Z* seul a cinq couplets dont l'authenticité n'est pas douteuse. Dans ces conditions, *Z* s'impose comme base.

AUTEUR. — La chanson est anonyme dans tous les manuscrits. Mais elle figure dans *Z* (qui, comme on le sait, ne donne aucun autre nom d'auteur que celui de Colart de Boutellier) entre deux pièces que le ms. *a* attribue à Robert de Castel, et diverses autres pièces voisines dans *Z* sont du même auteur. Il y a donc de fortes présomptions pour que le n° 1457 soit lui aussi de Robert de Castel. Cependant M. J. Melander (*Les poésies de Robert de Castel, trouvère artésien du XIII^e siècle*, dans *Studia Neophilologica*, III, 1930, p. 17-43) ne s'en occupe pas.

I

Puis ke li mal k'Amours me font sentir
Sont si plaisant k'il m'en estuet chanter,
Bien doi avoir volenté et desir
D'avoir les biens ke mi font esperer.
Or mi laist Diex si servir et ouvrer
Vers ma dame ki tant est sage et france
Ke ne me laist chaïr en desperance,
Et si mi laist mon desir achiever.

II

Se mon desir en pooie acomplir,
Nus n'en devroit vilainement parler,
Car je l'aim tant miex vauroie morir
Ke deshounour peüsse en li trouver.
Car j'ai un cuer ki ainc ne seut fausser,
Ne fins amans ne doit avoir beance
A nule rien ou sa dame ait vieutance,
Car on met trop a hounour recouvrer.

III

J'aim loiaument, or m'en laist Diex joïr.
De çou m'esmai k'Amours me font penser
En si haut lieu ke ne puis deservir,
S'Eürs nel fait, c'om m'i daignast amer.

I — 1 *O* maux... fait — 2 *O* Est si ; *I* qu'il me covient, *C* ki moi covient — 3 *C* doie — 4 *O* que me fait esperer ; *IC* D'avoir la rienz ke j'ai (*C* car ja) tant desirei — 5 *I* me ; *IC* deus tant ; *Z* s. a o. — 6 *IC* ke tant est bone et franche, *O* ou tant a de vaillance — 7 *C* mi — 8 *O* Et que m'en doint ; *I* Ansois me doust mon voloir eschueir, *C* Ainsois mi laist mon desir achueir.

II — 9 *O* d. i p. — 12 *IC* puisse — 13 *O* cuer c'onques ne sot ; *CI* Car ja nus cuers (*I* Ke jai nuns hons) ki aimme sans fauseir — 14 *OIC* amis — 15 *O* riens ou s'amie ; *IC* A nuns desduit dont sa dame (*C* s'amie) — 16 *O* conquester.

Et puis k'Eürs me puet si amonter
Ke puis avoir amour de tel vaillance,
Je servirai, car biaus servirs avance,
Si en puis bien mon guerredon haster.

IV De bien amer ne me quier repentir,
Car je m'en voi cascun jour amender.
Amours me fait vilounie haïr
Et en tous biens fait mon cuer doctriner.
Je m'en doi bien en ma chançon loer,
Car j'ai bien sauf çou ke j'ai tres enfance
Mis tout mon sens, ma force et ma poissance
En boine Amour et ma dame hounerer.

V Nus ne se doit de boine Amour partir
Pour nul travail c'on en puist endurer,
Car nus ne puet pour li tant mal souffrir
K'ele ne puist mil tans guerredouner.
Nus ne poroit la joie comparer
Ki vient d'amour : nis d'estre rois de France
N'avroit on pas [tel] deduit ne plaisance
C'uns amans a d'amie conquester.

Couplets apocryphes de C :

III A tous amans ki vuellent maintenir
Loiaus amors wel je endoctrineir
.III. mout (biaus) : l'uns est de bien covrir
Por mesdisant, ke nes puisent greveir,
Li secons est de saigement ovrer,
Et li tiers est, ce sachiez sans dotance,
Sou ke l'uns wet coviant que l'autre cranse,
Ou autremant ne puet l'onor dureir.

IV Nuns ne pouroit a tres grant bien venir
Qui bone amor vouroit antr'oblieir,
Car li dous fais d'amors a maintenir
Fait maint confors a proesse eschiveir.
N'est pas cowars ki ouse bien ameir
Ne qu'estre vuet de si tres grant pousance
C'atandre puist a si tres grant vaillance
Con d'amie et d'annour conquesteir.

Les couplets III-V *sont dans Z seul.*
V — 39 *Z* tel *manque.*
III — 3 biaus *exponctué* — 7 cranse *est le subjonctif de* creanter.

37. JAI DE CHANTEIR NE ME FUT TALENT... — Raynaud 1605. *I*, fol. 163 (*Archiv*, XCVII, 305). Éd. Långfors, *Romania*, LII (1926), p. 426.

LXIX

38. DEMOUSTREIR VOIL EN CHANTANT.

(Raynaud 325)

MANUSCRIT : *I*, fol. 163 b (*Archiv*, XCVII, 305).
VERSIFICATION : a *b* a *b* c c *b* c *b*. *Coblas unissonans*.
7 7 7 7 5 7 5 3 7
ant oie é

I

Demoustreir voil an chantant
Ceu dont ploreir doveroie,
Car an celle cui j'ain tant
Que muex ameir ne poroie
Ne trux fors durtei,
S'an cuit perdre lai santei,
S'Amours, cui g'en proie,
Par pitei
Ne la met an atre voie.

II

An boin leu et soffixant
Bonement doneis m'estoie
Ou om me faixoit samblant
Bel et boin, cant g'i aloie.
Or lou truix mueii,
S'an ai au cuer grant grietei,
Et trop plus m'anoie
Ke s'ouvreit
Faucement ver li avoie.

III

Or ne sai ce mesdixant,
A cui po de bieñ vorroie,
M'ont esteit vers lei neuxant
Ou s'autre amor lai maistroie
Qui m'i ait greveit,
Car an moi n'ai rienz troveit
Dont savoir me doie
Si mal grei
Con de ceu c'oblieis soie.

39. VIVRE TOUS TENS ET CHASCUN JOR... — Raynaud 1431. *I*, fol. 163 b (*Archiv*, XCVII, 306). Éd. Järnström, I, n° 1. — Imité de Raynaud 407.

40. PER SON DOUS COMANDEMENT MI... — Raynaud 649. *I*, fol. 164 (*Archiv*, XCVII, 307). Gautier d'Épinal. Éd. Brakelmann, I, 24; Lindelöf et Wallensköld, p. 306.

41. POR LOU TENS QUI VERDOIE M'ESTUET... — Raynaud

III — 19 mesdixans.

1768. *I*, fol. 164 b (*Archiv*, XCVII, 307). Jehan d'Auxerre. Éd. Jeanroy et Långfors, *Chans. satir.*, p. 55.

LXX

42. MOULT EST AMOURS DE HAUT POOIR.

(Raynaud 1809)

MANUSCRIT : *I*, fol. 164 v° (*Archiv*, XCVII, 307).
VERSIFICATION : a *b* a *b* c c *b* c. *Coblas unissonans*.
8 6 8 6 8 8 6 8
oir ie er

I

Moult est Amors de haut pooir
Et douce et signorie
Quant elle fait celui voloir
Qui ains ne volt amie ;
Lou felon fait cortois clameir
Et a l'eveir biaz don doneir ;
C'est une fort maistrie.
Tel signor doit on aoreir.

II

Cilz est folz que sans decevoir
Ne sert et sans boidie
Celui ke si biaul mireoir
Done a sa conpaignie.
Por ceu voil servir et ameir
Belle et bone sans desevreir,
Et douçor plus m'afie
An Amors qui me puet saveir.

III

Je n'ai ne confort ne pooir
Se Pitiez ne m'aiie
Et Amors qui me fait menoir
En ameir ma vie ;
Por ceu lai doi ensi clameir
C'an li ne puis merci troveir,
Mais sai graice me lie
Si c'adés i veul demoreir.

43. GLORIOUSE VIRGE PLAISANS QUI... — Raynaud 276. *I*, fol. 164 v°-165 (*Archiv*, XCVII, 308). Éd. Järnström, I, n° XLVIII.

44. MEIRE DOUCE CREATURE OU LI FILZ... — Raynaud 2091. *I*, fol. 165 (*Archiv*, XCVIII, 59). Jacques de Cambrai. Fragment Aubry. Éd. Bédier, *Mélanges Wilmotte*, II, 908 ; Järnström, I, n° XXXIV ; un couplet dans le ms. Valenciennes 183, éd. Långfors, *Romania*, LII (1926), p. 420.

II — 11 mireour — 15 *Corr.* Et des or (*?*).
III — 20 *Vers trop court* ; *corr.* En bien ameir.

45. Je n'ai autre retenance An a... — Raynaud 248. *I*, fol. 165 b (*Archiv*, XCVIII, 59). Adam le Bossu d'Arras. Éd. Caron, *Mémoires de l'Académie d'Arras*, XXVIII, 384 ; Berger, p. 65.

46. Li jolis malz ke je sent ne... — Raynaud 1186. *I*, fol. 165 b (*Archiv*, XCVIII, 59). Adam le Bossu d'Arras. Couplet II dans le *Dit de la Panthere* (éd. Todd, p. 41, v. 1100). Éd. Caron, *Mém. de l'Acad. d'Arras*, XXVIII, 333 ; Berger, p. 48.

47. J'ai fait mains vers de chanson. — Raynaud 1857. *I*, fol. 165 v° (*Archiv*, XCVIII, 60). Guillebert de Berneville. Éd. Waitz, p. 94. — Imité de Raynaud 1883.

48. Dous est li mals qui la gent... — Raynaud 1771. *I*, fol. 165 v°-166 (*Archiv*, XCVIII, 60). Adam le Bossu d'Arras. Éd. Berger, p. 431.

49. Or voi je bien qu'il souvient Bone... — Raynaud 1247. *I*, fol. 166 (*Archiv*, XCVIII, 61). Adam le Bossu d'Arras. Le 5e couplet dans le *Dit de la Panthere d'Amours* de Nicole de Margival (éd. Soc. des anciens textes français, p. 93, v. 2470). Éd. Berger, p. 442.

50. Chant ne me vient de verdure. — Raynaud 2117. *I*, fol. 166 (*Archiv*, XCVIII, 61). Jehan de Louvois.

LXXI

51. Dame et Amors et espoirs d'avoir...

(Raynaud 1726)

Manuscrit : *I*, fol. 166 b (*Archiv*, XCVIII, 61).
Versification : 10 *a* b *a* b b *a* b. *Coblas unissonans.*
oie er

I Dame et Amors et espoirs d'avoir joie
Et li dezirs ke j'ai de bien ameir
Et volenteis ke an moi monteploie
Por bien servir toz jors et honoreir 4
A la millor ke nuns saiche nomer
Qui mon cuer ait adressiet a teil voie,
Por coi je chans por moi reconforteir. 7

I — *La syntaxe de ce couplet est douteuse.*

II Dame d'onor, ce je dire l'ozoie,
En vos servir ai mins tout mon panceir.
Jai Dex ne dont de cest servir recroie
Por nuns destrois c'Amors me puist doneir, 11
Ainz servirai loialment de cuer cleir,
Car biaus servir lou fin ami avoie
A joie avoir qui aimme sans fauceir. 14

III Dame, sans vos vivre je ne vodroie
Ne de mes malz ne me puet conforteir
Nuns fors que vos, fins dezirs me maistroie.
Se je vos ain, n'an fais pas a blameir, 18
Car sans amors ne poroie dureir.
Je n'ai voloir ke jai partir m'an doie,
Car mes fins cuers nou poroit andureir. 21

IV Dame plaisans, lai muedre ke nuns voie,
Trop chierement me faites compareir
Ceu ke vous ain, mais ne m'an recroiroie
Ce j'estoie certains de devieir, 24
Car vos iestes des bones lai nompeir,
S'an varrai muez, car qui as boins s'otroie
Muez ne ce puet assaucier n'aleveir. 28

V Dame, a la fin de ma chanson vos proie,
Se j'estoie dignes dou demandeir,
Ke dou travail dont lai dolor est moie,
C'il vos plaisoit, voxissiez delivreir 32
Moi, car mes malz ne vos puis maix celleir.
Or an aiez pitiet, je lou vos proie,
Douce dame, cui je n'oze nomeir. 35

VI Dame, merci, an keil leu ke je soie,
Et nuit et jour sont an vos mi panceir.
En cest panceir me desdui et festoie. 38

IV — 24 Se je estoie.
V — 30 Se je estoie.
VI — *Ce n'est pas un envoi, au point de vue de la forme, mais un couplet incomplet.*

LXXII

52. Joie d'amors ke j'ai tant deziree.

(Raynaud 506)

Manuscrit : *I*, fol. 166 v° b-167 (*Archiv*, XCVIII, 62); *O*, fol. 65 (seuls les couplets I, II et IV). — La musique est notée dans *O*.

Versification : 10 *a* b *a* b b *a a*. *Coblas unissonans*.
ee er

I
Joie d'amors ke j'ai tant deziree,
Ke plus ke moi me fait ma dame ameir,
M'ait mis ou cuer une douce pancee
Ke me semont et prie de chanter. 4
Deus ! tant sui liez cant je puix recordeir
Sai grant biauteit, de graice enluminee,
Et sa valour, dont toute joie est nee. 7

II
Se je suis lons de sa douce contree
Et je ne puis sovent a li pairleir,
M'amor i est, ke jai n'an iert sevree,
Qui mon cuer tient en li sans remueir. 11
On n'aimme pais ceu c'on puet oblieir :
As euz dou cuer m'est tous jors fassonee,
Et an dormant l'ai mil fois aoree. 14

III
Certes, dame, j'ai dure destinee
Cant a vos n'oz avuelz mon cuer alleir,
C'an vos veoir fust mai dolor tempree
Ke riens fors vos ne puet amesureir. 18
Douce dame, qui puet faire acordeir
Vos et Amors et volantiers dervee
A mon fol cuer qui ait ma mort juree ? 21

I — 2 *O* Qu'autre voloir m'a fait entroblier — 4 *O* Qui nuit et jor mi semont de chanter — 7 *O* valor ou t.

II — 11 *O* Qui fait mon cuer tenir s. r. — 12 *O* Qu'en — 13 *O* Des eulz d. c. l'ai sovent remirce — *O* Nes en.

III — *Ce couplet est dans I seul* — 20 *Il semble qu'il faille corriger* volantiers *en* volanteit.

IV Qui seit, Mercit, Dex ! ou est elle allee ?
Je ne la puis ataindre ne troveir,
Tant est ver moi et xorde et aveuglee
Ke ne me daigne oïr ne esgardeir,
Ne je ne pux sans son confort dureir.
Douce Mercis, morte et antroblïee,
Car me soffreis a moins mai folle bee.

V Puez ke je l'aiu sor toute autre riens nee
Ne ne li oz ne dire ne mandeir,
Coment serait ma joie recovree,
Ce ma dame n'aprent a devineir?
Je ne croi pais ke peüst andureir
Mai grant dolour c'elle an iere avisee ;
Par moi li iert a toz jors maix cellee.

VI Seürement puet ma dame jureir
K'elle est dou mont toute la muez amee
Et ke moins est de son amin pressee.

LXXIII

53. Cilz qui proient et dezirent merci.

(Raynaud 1061)

Manuscrit : *I*, fol. 167 (*Archiv*, XCVIII, 62).
Versification : a *b* a *b* *b* c c *b* c *b*. *Coblas unissonans.*
10 10 10 10 7 7 7 7 7
i ie er

Cette chanson rappelle le sujet du jeu-parti n° LI du *Recueil général des jeux-partis français* (cf. aussi le jeu-parti n^{os} III, LXXXVI et d'autres).

I Cilz qui proient et dezirent mercit
Santit an ont, ce semble, une partie,
Mais cilz ne seit ke onkes nel santit
Ke mercit est, fors ke, sans plus, d'oÿe ;

IV — 16 *O* Je ne la puis veoir ne esgarder — 24 *I* este — 25 *O* Q. ne me vuet oïr ne escouter — 26 *O* Et je ne puis — 28 *O* C. m'en s. au m.
V *et* VI *sont dans I seul* — 29 toutes autres.

Et qui merci ait santie
Il n'an doit mie pairleir,
Ne nuns ne doit dezirer
Mercit, kai ke nuns an die,
Ke par mercit recovreir
Est amors amenuxie.

II

Androit de moi il m'est adés ansi
Ke de proier mercit n'ai nulle anvie,
Car je me dout, s'on me veoit saixit,
Ke ma dame n'an fut trop abaixie.
Cuers qui aimme sans boidie
Bien s'an doit atant passeir.
Riens plus ne quier demandeir
Fors soulement longe vie
Por plus lealment ameir
Ma dame d'onour garnie.

III

Po soffixans suix ancor anvers li
D'ameir sans plus, mais puiz c'Amor l'otrie,
Ja ceste amor n'amainrirait ver mi,
Car toz biens maint an li et monteplie
Et c'est ci de moi garnie,
Car, çant je la voi alleir,
Sans vilonie panceir
De mes eulz est convoieie ;
Keil pairt ke voille torneir,
Mes cuers li tient conpaignie.

IV

Il n'est nuns hons ke n'an fut pris ansi,
Mais qu'il l'eüt veüt une fiie.
Elle ait tant bel lou cors gent et jolit
Qu'il n'est nuns hons qui i pancest folie.
Donkes ne me doi je mie
De li servir oblieir,
Ainz me doi tres bien peneir
D'ameir li sans vilonie,
Car par son dous regarder
Chascuns a li s'umelie.

IV — 32 fieie — 35 mies.

V Siz prant asseiz qui prent lou non d'ami
En bone amor et por dame jolie ;
Et c'il avient qu'il l'ait si bien servit
Ke bone Amour li otroie une amie,
Si tost qu'il l'ait gaaignie
Il ce doit bien aviseir
Ke cilz ki puet conquesteir
Dame d'onor ensignie,
C'il ne met poinne au gardeir,
An lui est mal amploïe.

54. POINNE D'AMORS ET LI MALZ QUE J'AN... — Raynaud 106. *I*, fol. 167 v° (*Archiv*, XCVIII, 63). Thibaut de Champagne. Ajouter ms. B.N.fr. 837, fol. 156 v° b (chanson couronnée et adressée au Pui). Éd. Wallensköld, n° 1 de l'Appendice, p. 218.

LXXIV

55. CILZ QUI DIENT D'AMORS SUIS ALENTIS.

(Raynaud 1512)

MANUSCRIT : *I*, fol. 167 v° b (*Archiv*, XCVIII, 63).
VERSIFICATION : 10 a *b* a *b* *b* a *b*. *Coblas unissonans*. is age

I Cil qui dient d'amors suis alentis
Ne seivent pas lou voir de mon coraige,
Car ja d'Amors ne serai departis,
Ains servirai de cuer tout mon eaige
Celi cui hons je suis a heritaige,
Et ai esteit puez ke fu anfantis,
Sans jai movoir et sans karir outraige.

II Je fais samblant d'Amors soie partis
Devant lai gent qui me quierent damaige,
Et an mon cuer suis adés antantis
De ma dame servir que tant est saige.
Dame, mercis ! je n'ai pas cuer volaige,

V — 41 d'amin — 45 gaaigniee — 50 amploiee.

Car qui falz est a toz jors an vaut pis,
Et lealteis fait sovent aventaige.

III

De bien ameir me truix si fort espris
C'an mon cuer ai l'amprient dou biaul visaige
De ma dame qui tant ait cleir lou vis
Ke dou veoir est melodie et raige.
He ! bone Amour, por Deu, lou jor vara ge
Ke par son greit m'anvoiest .j. dous ris
Por alegir, c'il li plait, mon malaige ?

LXXV

56. Li dous tens qui s'an revait.

(Raynaud 9 = 202 b)

Manuscrit : *I*, fol. 168 (*Archiv*, XCVIII, 64).
Versification : a *b* a *b* c c *b*. *Coblas unissonans*.

7 5 7 5 7 7 5
ai(t) aire é

Cette pièce, classée par G. Raynaud sous la rime *a*, doit être classée sous *ai(t)*.

I

Li dous tens qui s'an revait,
K'yvers se repaire,
Ne me met pas an esmai
Ke ne voille faire
Chanson por jolïetei,
C'anci lou m'ait comandei
Li tres debonaire.

II

Douce dame, de cuer vrai
Vos ain sans retraire,
Ne jai ne m'an partirai
De vos, ke meffaire
Cuideroie et faucetei
Feroie se moi trovei
Aviés deputaire.

III

Con fins amins amerai,
Cui c'an doit desplaire ;
Jai por ciaus je nou lairai
Qui me sont contraire,
Falz mesdixans qui grevei
M'ont, trop sont anvelimey
Et de put afaire.

III — 18 *Corr.* melodie *en* meladie (maladie) — 19 uarage « *verrai-je* ».
III — 15 Cons.

LXXVI

57. An chantant plain et sopir Mon...

(Raynaud 1464)

Manuscrits : *I*, fol. 168 (*Archiv*, XCVIII, 64); *O*, fol. 52 b; *R*, fol. 64 *bis*; *V*, fol. 110 b. — La musique est notée dans *ORV*.

Versification : a b a b b c c d d b b.
7 7 7 7 5 3 5 7 7 3 10
ir é oi i

Coblas unissonans.

O n'a que les trois premiers couplets. L'envoi n'est que dans *I* et *R*.

Cette chanson est versifiée avec soin. Jamais le même mot n'est répété à la rime. Il est, en effet, certain qu'au v. 25 la bonne leçon est *servir* (*IO*) et non pas *souffrir* (*RV*), ce dernier mot étant dans tous les manuscrits à la rime du v. 34. Mais au v. 46, ce sont les mss *VR* qui ont la bonne leçon *biauté*, contre *bonté* (de *I*); cf. v. 43.

L'interprétation de la chanson demande d'assez longs commentaires qu'on trouvera aux notes critiques. Il a paru nécessaire de donner in extenso, sur colonnes parallèles, les textes de *R* et de *I*, le premier texte corrigé à l'aide des autres manuscrits, sauf pour les v. 40-44, dont le sens n'est pas entièrement assuré.

I

R		*I*
En chantant plaing et souspir		An chantant plain et sopir
Mon annui et ma grieté,		Mon anu et ma grietei,
Car j'aing et sers et desir		Car j'ain et sers et dezir
De tres bonne voulenté	4	De tres bone volantei
Dame en cui pité		Dame an cui pitei
Point ne voi,		Point ne voi,
Quar quant plus li proi		Car cant plus la proi

I — 4 *V* De tres fine v., *O* De si bone v. — 5 *R* pitié — 7 *OV* li proi; *R* Quar quant li proi plus.

R	*I*
De cuer et requier merci,	De cuer et requier merci,
C'est dont que mains truis en li	C'est don ke moins troix an li
D'amisté.	D'amistei.
En tel travail ai vescu mon aé.	An teil traveil ai vescut mon aiey.

II

Mais pour ma dolour couvrir	Mais por ma dolor covrir
Me tieng en joliveté	Me tig en jolïeteit
Et pour mains faire esjoïr	Et por moins faire esjoïr
Ceulz qui heent ma santé,	Ciaus qui heient ma santey,
S'ai tel fois chanté	S'ai teil foi chantei
Qu'en requoi	En recoi
Pour mon grant anoi	Por mon grant anoy
Pleuroie de cuer marri,	Ploroie de cuer merrit
Et entre gens geu et ri ;	Et entre gens jeu et ris
Demené	Demeneir
M'ai ensi de bel semblant enprinté.	M'ait ansi d'un biaul sanblant anprienteit.

III

Je ne sai que devenir,	Je ne sai que devenir,
Tant ai de mal enduré,	Mout ai de malz andurey,
Mais el n'i a que servir	Mais cil n'i ait ke servir
Bonnement en loiauté	Bonement an loialteit

---

8 *V* De tres cuer et r. m. — 9 *R* en lui ; *O* C'est donc que je truis en li moins — 10 *R* D'amistié.

II — 12 *V* mon anui — 13 *O* Me teing — 20 *R* gens geus et ris (*ce sont les premières personnes du présent* : geu et ri « *je joue et je ris* ») — 22 *R* Mais ensi bel semblant enprinté (*écrit en abrégé* : enpnte, *avec* i *en interligne*). — *Les mss O et V lisent ainsi les vers* 17-22 :

O	*V*
Qu'en recoi	En recoi
Por mon grant ennoi	Pour mon grant anoi
Ploroie de cuer marri	Et pleure de cuer marri
Entre genz ai jeu et ris	Et entre genz joie et ris
Demené	Demené
Ensi m'a de beau semblant empruntey.	Ainsi m'ai de bel samblant enprunté.

III — 23 *V* Si ne — 25 *O* M. il n'i a que ; *RV* souffrir (*I a peut-être* eil, *et non* cil) — 26 *R* voulenté.

R		*I*
Tant qu'umilité		Tant c'umiliteit
Ait en soi		Ait an soi
Qu'elle eüst de moi		K'elle eüst de moi
Pitié : mon cuer a saissi ;	30	Pitei : mon cuer ait saixit ;
Mais ce m'a trop esbahi		Mais si m'ait trop esbahi
Que de gré		C'an vilteit
M'asaut et si m'a du mien desnué.	33	Si m'ait de mon cuer decevreit.

IV

Mi oel m'ont fait a souffrir		Mi oil me font a soffrir
Qui la ont mon cuer mené		Qui lai ont mon cuer menei
Dont il ne se veut partir,		Dont il ne ce welt partir,
Et s'ont mon cors pris en hé.	37	Et s'ait on lou cors an hei.
Il m'ont engané		Il m'ont engeney
Je croi		Bien lou croi
S'amours qu'a l'otroi		S'amors a l'otroi
Fui quant mes cuers li rendi	41	Fust cant mes cuers se randit

---

27 *R* que humilité — 29 *R* Que elle — *Voici les vers* 30-33 *dans O et V* :

O	*V*
Pitey mon cuer a saisi	Pité car ele a sesi
Mais de ce trop m'esbahi	Mon cuer ce m'en esbahi
Que por son gré	Et de cuer
M'asaut si m'a dou mien desnuey.	M'assaut si m'a du mien desnué.

Ces vers sont difficiles. Tels qu'ils sont dans R, ils semblent signifier : « *Elle* (*la dame*) *a saisi mon cœur* (saisir *au sens féodal de* « *prendre pour vassal* ») ; *mais ce qui me trouble beaucoup, c'est qu'elle m'attaque de propos délibéré* (de gré) *et me dépouille de mon bien* ». *Si c'est bien là la bonne leçon* (*celle de O est à peu près la même, et celle de V en est un remaniement malencontreux*), *la leçon de I serait due à l'intervention d'un copiste qui n'a pas compris, mais qui est parvenu à donner au passage un sens acceptable. Transcrite dans le français de R, la leçon de I doit s'entendre ainsi* :

.....mon cuer a saisi ;
Mais ce m'a trop esbahi
Qu'en vilté
Me tient, si m'a de mon cuer desevré.

IV — *A partir d'ici, O fait défaut* — 34 *V* Li oeul mi font a souffrir — 35 *V* Qui en ont — 36 *R* veullent ; *V* Dont ja ne se rapartis — 37 *R* mon cuer ; *V* Et si ont mon cors en hé (mon cors *a ici le sens de* « *ma personne, moi* ») — 39 *R* Je croi (*sic*), *V* Bien le voi.

Ne fait tant par fin ami
De bonté
Qu'elle m'eüst une fois esgardé.

Ne fist tant por fin amin
De bontei
K'elle m'eüst une fois regardeit.

V

Gent corps pour cuer esbaudir
De maintieng et de biauté,
S'adés me faites languir,
Si vous iert il pardonné :
J'ai mal oublié
Quant vous voi ;
Mes de ce m'effroy

Gent cors por cuers esbadir
De maintaig et de bontei,
S'adés me faites languir,
Ce nous iert il pardoneis :
J'ai mal oblieit
Cant vos voi ;
Mais de ceu m'effroi

Les vers 40-44 *se lisent ainsi dans* V :

S'amors qu'a l'otroi
Fu quant mon cuer li rendi
N'ont fet tant pour fin ami
De bonté
Qu'ele m'eüst une foiz regardé.

Ces vers 40-44 *demandent, semble-t-il, des retouches assez radicales.* 40 S' *est la conjonction « si ».* Amours *est le dieu d'amour. La bonne leçon n'est, dans mon interprétation, ni* S'amors a l'otroi (*I*), *ni* S'amours qu'a l'otroi (*RV*) ; *mais il faut intervertir* S' *et* Qu' *et lire* : Qu'Amours, s'a l'otroi. — 41 *La bonne leçon* Fust *est dans I seul* (*contre* Fui *R*, Fu *V*). *Il faut le cas sujet* mes cuers (*RI*) ; *V* a mon cuer. *Il faut* se randit (*I*) *ou* s'i rendi (*hypothèse*) *et non pas* li rendi (*RV*). *Le début du v.* 42 *est corrompu dans les trois manuscrits* : Ne fait (*R*), N'ont fet (*V*), Ne fist (*I*) ; *il faut* Fesist. *La bonne leçon est* pour (*VI*), *et non* par (*R*). *La leçon ainsi rétablie serait celle-ci* :

Bien le croi,
Qu'Amours, s'a l'otroi
Fust quant mes cuers se rendi,
Fesist tant pour fin ami
De bonté
Qu'elle m'eüst une fois esgardé.

« *Je le crois bien, car* (Qu') *le dieu d'amour, s'il eût été présent lorsque mon cœur se rendit à ma dame, eût fait* (*au moins*) *tant de bonté pour un ami sincère* (*comme je le suis*) *qu'elle m'eût au moins regardé une fois* ». *Étant donné l'importance des retouches proposées* (*mais je ne vois pas d'autre moyen d'obtenir un sens acceptable*), *je n'ai pas corrigé la leçon de R. aux v.* 40-44.

V — 45 *V* Franz cors — 46 biauté (*RV*) *est sûrement la bonne leçon, et non pas* bontei (*I*) ; *cf. v.* 43 — 47 fetes (*VI*) *est préférable à* fessiez (*R*) — 48 *RV* est il — 51 *R* me effroy.

Que pour ce qu'ai haut choissi
M'avez vous, je sai de fi,
En vieuté;
Car vous estez dame et flour d'onnesté.

Ke de ceu k'ai haut choixit
M'aveiz vos, je sai de fi,
En viltei,
Ke vos estes dame et flor d'onestei.

VI

Dame, pour vous ai fourni
Ce chant, si le vous otri:
Asené
L'ai bien, s'une fois l'avés escouté.

Dame, por vos ai furnit
Cest chant, si lou vos anvoi.
Bien l'ai asseneit,
S'une fois l'aviez escoutei.

LXXVII

58. Yvers an vait, li jolis tens repaire.

(Raynaud 181)

Manuscrit : *I*, fol. 168 v° (*Archiv*, XCVIII, 64).
Versification : 10 *a* b *a* b *a* b *a* b *a* b. *Coblas unissonans*.
aire ier
Cette pièce présente, comme avant-dernier vers, le v. 18 du n° IC (Raynaud 352, *Archiv*, XCVIII, 79).

I
Yvers an vait, li jolis tens repaire
Ke tuit amant ce doient angaieir ;
Mais Amors m'ont esteit si tres contraire
Et an lour las tenut con prisonier
Ke n'ai eüt talent de joie faire.
Et nonporcant voil je anconmancier
Un novial chant por lai tres debonaire
An cui tous biens sont, je l'oz bien noncier.
Or me dont Dex si servir sans meffaire
Ke me voille sa mercit otroier.

II
Je di por voir k'il n'est si belle paire
Come d'amans qui s'aimment sans trichier :

---

52 *R* que j'ai — 54 *R* Anienté — 55 *V* estes dame flour.
VI — *L'envoi n'est que dans RI* — 57 *R* Ce chant le vous otroi — 59 *R* se une.

Ceu ke l'uns vuelt covient a l'autre plaire,
Ke Volenteis lor aprent lou mestier
Et Loialteis lour en done examplaire
Qui ne les lait fauceir ne empeirier,
Mais an vertut les maintient sans retraire
Et fait servir Amors sans lozengier.
Il resamblent lou facon debonaire
Ke jai ne quiert son repaire chaingier.

III Androit de moi trestout li cuers m'esclaire
Kant puis ma dame servir et essaucier
Et an toz biens maintenir son afaire.
Siens suix sans fin, si me doit justecier,
Car bone Amor, qui me destraint et maire
An aiproiant de faire son dezier,
Me fait sanbleir c'an li tout bien s'apaire
Por conforteir cuer d'ome et alegier ;
Si me doi bien por tant soffrir et taire
Et andureir son saverous dongier.

IV He ! cuers d'onour, franche rienz, por atraire
Loiaul amant est vostre drois santier.
Nuns ne poroit ne dire ne retraire
La volenteit ke j'ai d'umelieir
Ver vos, dame ; dechergiez la griez haire
Ke por vos sant, si me voilliez aidier,
Ou se ce non, mar vi voz douz viaire
Qui me samblait confors a l'escointier ;
Onkes ne bu si crueil laituaire
Ki tant me fut douces a comencier.

V On pert mout bien maintes fois par mestraire,
Mais ne cuit pas ke vos doiez jugier
C'onkes ver vos je voxisse portraire
Par coi merci me deüst detrieir.
Dame, mercit ! Ne vos dovroit desplaire
Uns dous regars por moi releaicier.
Trop aiprement me volois a mort traire,
S'aucuns confort ne truix por ravoier.
Mes cuers ait fait de vos cerre et amaire,
Se m'i poieiz tenir com vos chartrier.

III — 22 *Césure épique* — 26 aiproiant *est pour* asproiant.

LXXVIII

59. Sans et bonteiz, valour et cortoisie.

(Raynaud 1120)

Manuscrit : *I*, fol. 169 (*Archiv*, XCVIII, 65).
Versification : *a* b *a* b b b *c c* d d.
10 10 10 10 3 4 6 10 10 10
Coblas unissonans. ie our endre is

La deuxième rime de ce schéma assez compliquée, qui ne se retrouve pas ailleurs, est bien en *our*; l'auteur a cependant fait rimer *tort* avec les mots comme *dousour*, etc. D'autre part, il y a trois fois *ours* au lieu de *our*, soit *amours* 2, *millors* 5, *Amors* 27. Mais au v. 5, la grammaire demande *millor*, et aux v. 2 et 27 il serait facile de corriger *Amour* (et, par conséquent, au v. 3, *la* au lieu de *les*); mais je me suis abstenu d'introduire ces corrections dans le texte. J'ai relégué aux notes la correction qu'exigent les v. 16 et 17, bien qu'elle puisse être considérée comme assurée.

I
Sans et bonteis, valour et cortoisie
Et toute honor vient de loialz amours.
Qui les maintient et sert sans tricherie
Ne puet faillir a tres parfaite honour.
Li millors
Sont cil c'Amours
Daignent valoir esprendre.
As autres cuers ne daigne Amor dexendre
Fors c'a millours, et cant les boins ait pris,
Les maintient elle an amandant tous dis.

II
Mout doit ameir chascuns la compaignie
Qui haiir fait vilonie et follour;
Et bone Amour est de teil signorie,
Car ki lai sert il an heit deshonour.
Bel labour
Fait cilz qui sert
Bone Amor sans mesprendre.

II — 15-17 *Corr.* Bel labour Qui bone Amor Sert fait cil sans mesprendre.

Muez ne puet il son tens en bien despendre
K'an honoreir ceu dont il est jolis
Et an haïr vilonie et mesdis.

III Chascuns amins c'ait deservit amie
Doit travillier et la nuit et lou jor,
Et se lai vient c'acuns l'an face aïe,
Servir l'an doit humlement par dousour
Sans nuns tort
Faire a Amors
Dont on lou puist reprendre
Vilainnement, car nuns ne doit entendre
Fors c'a panceir qu'il soit loialz amis
Et ke li biens d'Amors soit ayant mis.

IV Amors ne fut por riens nulle establie
Fors por les boins maintenir an valour
Et por les siens osteir de vilonie,
De fauceteit et de mavaixe errour.
Bel atour
Fist qui Amour
Estorait, car aprendre
Fait toute honour, et tous malz desesprendre,
Ne nuns n'est tant nices ne mal norris,
S'Amor l'aprant, qu'il ne soit bien apris.

V De ceu me vant, ne sai ce soit folie,
C'onkes n'amai de volanteit grignor
Con ores faix, et si ne m'aimme on mie,
Se n'an pers je pas por ceu lai savour,
Si aour
Loial Amor
Kant elle doigne esprendre
Mon cuer de li et son voloir estendre
Sor moi qui suis a li servir petis,
Por tant s'ai ge cuer d'estre a son devis.

III — 23 lai vient *est peut-être pour* l'avient ; *mais* c'acuns *semble corrompu*. — 29 amins.

IV — 38 desesprendre *est pour* desaprendre.

V — 43 mies.

LXXIX

60. Quant Nature ait celle saixon...

(Raynaud 1940)

Manuscrit : *I*, fol. 169 b (*Archiv*, XCVIII, 66).
Versification : *a* b *a* b b *c c* b. *Coblas unissonans*.
10 10 10 10 10 7 7 7.
ose ain oure

I Quant Nature ait celle saixon descloze
Que foille et flours aparoit sor lou rain,
Et lai froidour tenoit la voix ancloze
De ces oixiaus qui chantent soir et main,
Lors de chanteir ai dezireir et fain
D'Amors ki ansi m'onore
C'an mon cuer maint et demoure,
Tous jors l'en sant comble et plain.

I E ! bone Amors, vertus tres pretiouze,
D'autres vertus aveis non soverain.
Trop me merveil coment ke de vos s'oze
Nuns cuers partir cui vos teneis an frain.
Si com on dit, nuns ne vos sert an vain ;
Mais merite lons laboure
En porte ce par demoure
Ne lai pert d'anu lointain.

III Gardons i droit : ki fait perdre grignouze,
Ou cilz que jolt ou qui atent son plain ?
Lai perdre est plus grevainne et anuouze
De cel qui pert ceu dont ce sent certain
Ke de celui qui demain an demain
Atent joie d'oure an oure.

II — *Les v.* 15 *et* 16 *semblent entièrement corrompus ; mais le sens général est à peu près clair : tout mérite aura ses effets dans l'avenir* (*v.* 14) ; *la récompense, même si elle tarde à venir* (par demoure), *est certaine* — 16 *Faut-il lire* d'anu (*c'est-à-dire* d'anui) *ou* d'ami ?

III — 17 Gardons .j. droit ; perdre *est pour* perte *ou* perde, *de même au v.* 19 — *Tout ce couplet roule sur le sujet d'un jeu-parti.*

Ke po pert petit an ploure,
De poc perdre poc reclain.

IV Li alentis sor son faix ce repoze,
Qu'il lou redoute anious et grevain.
En ceu i pert ; or i ait autre chose :
Maint an trueve on vanteour et hatain
Ne fait Amors toz ces cecreis an plain.
Lai loi d'Amors deshonore
Qui despit et puiz aoure ;
De teilz fais Amors s'an plaint.

V Vostre pitiet, Amors, serait cruouze
Et vos mestier tanroit on a vilain
S'aucune fois n'avoit vie joiouse
Cilz ke dou tout s'obeït en vos main
Sans desgarnir de vostre onour nes grain.
Cil jolt point ne vos signoure
Qui cerf lou tient si demoure
D'amant lou non premerain.

LXXX

61. D'AMOUR ME PLAIN QUI ANSI ME...

(Raynaud 133)

MANUSCRIT : *I*, fol. 169 v° b (*Archiv*, XCVIII, 66).

VERSIFICATION : 10 *a* b *a* b *c c* b. *Coblas unissonans*.
aine is ie

Un couplet isolé, ci-après, n° XCVII (Raynaud 1241), présente le même schéma et les mêmes rimes, sauf que la rime *a* est en *aigne*.

---

23 *et* 24 *Deux formes d'un même proverbe.*

IV — 28 *Le rapport syntaxique de ce vers avec le suivant n'est pas clair : « Il y en a plus d'un qui est vantard et hautain en Amour... Amour n'étale* (?) *pas tous ses secrets en public* (en plain) ».

V — 38 *Ce vers et le suivant sont obscurs* ; jolt *est le présent de* joïr *ou* joier, signoure *celui de* signourer — 39 Qui *signifie peut-être « si l'on »*, cerf *est sans doute « serf », mais* demoure *signifie-t-il : « le sens* [*du nom d'amant*] *reste entier ou en honneur », ou le contraire : « ce que signifie originairement le mot d'amant n'est pas réalisé » ? Je ne saurais le dire.*

I D'Amour me plain qui ansi me demoinne :
Lou jour m'asaut et la nuit me fait pix.
Au repentir metrai travail et poinne,
Au bien ameir n'ai je riens, ce m'est vis.
Savaigement suis ameis et joïs,
Ne m'i conoix ne ne sai ke j'an die :
Or vuelt ma dame, ores ne me vuelt mie,
Or ai s'amour, et or n'ai rienz conkis.

II Toz jors la troix et asazee et plainne
De faus respons et de vrais escondis,
Si me promet, et deisai lai truix vainne,
Si suis ameis, et deisai suis haïs ;
Ne me tient riens de cant ke m'ait promis.
E ! feme, a droit ancor sereis traïe
De traïtours et de felon laidie,
Dont mes cuers iert dolans et desconfis.

III N'aferit pais a dame si hautainne
Ke par li fust nuns fauceis ne traïs.
Amei vos ai sans volentei vilainne
Et suix ancor mal grei moi fins amis ;
Mais vos aveiz .j. autre ameour pris :
Teilz com il est, n'est raisons ke jou die.
Sofferrai m'an, si ferai cortoisie,
Car de sor vos tornerait li mesdis.

62. Au repairier an la douce contree. — Raynaud 500. *I*, fol. 170 (*Archiv*, XCVIII, 67). Adam le Bossu d'Arras. Éd. Berger, p. 211. — Modèle de 514 (sans musique ; 537, également sans musique).

63. On demande mout sovent k'est... — Raynaud 2024. *I*, fol. 170 b (*Archiv*, XCVIII, 67). Adam le Bossu d'Arras. Éd. Berger, p. 199.

64. Por coi se plaint d'Amor nuns. — Raynaud 2128. *I*, fol. 170 v° (*Archiv*, XCVIII, 68). Adam le Bossu d'Arras. Ms. Montpellier, Éc. de Méd., 236, pièce n° 5, p. 19. Le 2e couplet aussi dans la *Panthere d'Amors* (p. 57, v. 1518). Éd. Berger, p. 175.

I — 7 mies — 7 or *manque*.
II — 11 *et* 12 deisai « *déjà* » — 20 amins.

LXXXI

65. Por ceu ke j'ai lou voloir rete...

(Raynaud 2059)

MANUSCRIT : *I*, fol. 170 v° b (*Archiv*, XCVIII, 68).
VERSIFICATION : 10 a b a b b a a b. *Coblas unissonans*.
u er

I
Por ceu ke j'ai lou voloir retenu
De maintenir lou dous mestier d'ameir,
Me fait chanteir dolant et esperdu
Esperence de joie recovreir,
Et par raison ne m'an doit nuns blameir,
Car Amor ait en li si grant vertu
K'elle fait bien gaaignier jeu perdu
Kant elle welt sai poissance mostreir.

II
Li sers corrans, kant li chiens l'ont meü,
Ce tient tout cois por iaus a escouteir,
Et li baus chienz, qui bien sont esleü,
Seivent mout bien droit aprés lui alleir;
Lors li couvient son desduit compareir.
Ansi m'est il par mes ieus avenu :
En regardant ont alumei lou fu
Qui doucement fait mon cuer ambraizeir.

III
De loiauteit ai je fait mon escu
Por la chalour aidier et andureir;
Je ne di pas ke point m'an ait tolut,
Ansois l'ait fait par .j. dezir soffleir
Qui an ardant me semont de chanteir.
Bien ait mes cuers ki au consoil an fut,
Car si avant m'ait bone Amor feru
Ke je n'an puis sans mercit eschapeir.

IV
Et nonporcant onkes si liez ne fu :
C'il covenoit ma vie ansi fineir,
En teil usaige ai mon chant despendu
Ke ne me lait dou morir redouteir;
Car por poour ne doit nuns hons fauceir.

Se j'ai ansi sans gueredon vescu,
Apertement sont li bien escheü
C'on n'i savroit par sohait amendeir.

V Tres douce dame, an chantant vos salu,
Car autrement ne m'an oz demostreir.
Je vos ai bien lou droit reconeü
Ke bone Amor doit a sienz reclameir:
A vos plaisir me poieiz demeneir.
Mais tout adés me trovereiz a dru.
Bien m'iert meri kanke ai atendu,
Se par servir doit nuns si haut monteir.

66. Or androit plus c'onke mais. — Raynaud 197. *I*, fol. 171 (*Archiv*, XCVIII, 69). Éd. Långfors, *Romania*, LII (1926), p. 429.

LXXXII

67. A grant dolour me fait useir...

(Raynaud 1234)

Manuscrit : *I*, fol. 171 v° (*Archiv*, XCVIII, 69).
Versification : 10 *a* b *a* b b *c c* b. *Coblas unissonans*.
ie is ance

I A grant dolour me fait useir ma vie
Celle por cui je suix d'amour espris ;
Et nonporcant je ne m'an repant mie,
Car por li sent un mal qui est jolis ;
Et puis ke j'ai par mon greit antrepris
Ceu ke me fait porchacier mai grevance,
Je me fi tant an sa douce samblance
C'ancor serai de grant joie saixis.

II Par un petit que de moi n'est partie
Lai volentei qui ansi m'ait soupris ;
Mais Loiaulteit, por sai grant cortoisie,

V — 33 salus — 36 a sienz *est pour* as sienz — 39 kan je ai.
I — 3 mies.

Me donne adés cognissance et avis,
Por cui je suis chascun jour plus hardis
De maintenir confort et esperance.
Aï ! felons, mar vi vostre acointance,
Car par vos suis enpeiriez et traïs.

III

Couvertement demoustre sa maistrie
Cilz ke son cuer ait an mesdire mis ;
Por ceu doit on haïr sa compaignie
Et po preisier et ces fais et ces dis.
Je di por voir, et drois lou m'ait apris,
Ke li mavais ke par sai decevance
Mesdit de ciauz qui en lui ont fiance
.....

IV

Dovroit estre par jugement folie (*fol. 171 v° b*)
Cilz qui vuelent que cuers me soit faillis.
Mais ceu n'iert jai por chosé c'on an die.
Je ne di pais ke ne soit asaillis
D'un dous panceirs qui m'ait les bienz promis
Dont amans sont adés an atendance ;
Mais trop redout ke par folle cuidance
Ne soit vos cuers deceüs et malmis.

V

Estraingement chainge la maladie
Dont bien cuidai por vos estre garis.
Si avant ai maintenu m'aaitie
C'anvers Amors n'an doi estre repris,
Et puis c'Anvie ait si son siecle assis
Ke contre li ne puet aidier vaillance,
Douce dame, penez me suis d'anfance
S'ancor ne voi ke drois corre an païs.

II — 13 suis ades chascun (*vers trop long*).

III — 19 ceu dont on — 24 *Il manque un vers. Mais le v.* 25, *tout au moins pour sa première moitié, semble la suite directe du v.* 23 ; *la colonne* a *finit au milieu du mot* juge|ment ; *la lacune est peut-être là.*

IV — 25-26 *Anacoluthe.*

V — 37 ait li sou.

LXXXIII

68. An mon chant lo et graici.

(Raynaud 1044)

Manuscrits : *I*, fol. 171 v° b (*Archiv*, XCVIII, 70) ; *R*, fol. 70 v°-71. — La musique est notée dans *R*.

Versification : 7 a *b* a *b* c c *b* c. *Coblas unissonans*.
i oie ier

Texte de *R*.

I

En mon chant lo et graci
Amours, qui tel mal m'envoie
Dont je me sent enrichi
De tous biens fors de la joie
Qu'elle a fin ami otroie
Quant tant l'a fait detrïer ;
Dont ne me doi esmaier,
Car j'aing et serf et voudroie
Dame et Amours avancier.

II

Pour ce, se je n'ai merci,
Que deservir ne pourroie,
N'a mie Amours deservi
Que de li servir recroie;
Car se jamés ne l'avoie,
Si me puet on apaier
De ce, sanz plus, qu'adangier
Me veult Amours qu'a li soie ;
C'est assez pour bien paier.

III

Quant primes ma dame vi,
En cui bonté monteploie,
Son doulz semblant me ravi
Et dist que merci avroie.
Or couvient que je l'en croie.
Dont qui bien ce vuelt gaitier
D'estre en l'amoureus dengier,
Si se gart qu'il ne la voie ;
Mieux ne l'en sai conseillier.

IV

Li dous viaires celi
Pour cui desirs me maistroie
Doit qu'elle ait plus d'un ami,

I — 2 *I* tel — 5 *I* Ke lou f. amin o. — 6 *R* t. li a (*vers trop long*), *I* t. l'ait — 7 *I* doi je e. (*vers trop long*) — 8 *I* Ke j'ain.

II — 12 *I* N'ai — 13 *R* de lui (*R écrit souvent* lui *pour le féminin* li) — 15 *I* Ce me — 16 *R* qua dangier *est pour* qu'adaignier ; *I* De tant s. pl. ke daignier — 17 *R* Me v. qu'amours qu'a lui s., *I* Welt amors ke a li s.

III — 19 *I* premiers — 20 *I* biauté ; *R* monteplie — 21 *I* Ces dous regairs me saixit — 22 *I* dit — 23 *I* lou cr. — 24 *R omet ce vers* ; ce *dans I pour* se — 25 *I* an amerous dangier — 26 *I* Bien se gairt ; *R* qui ne lauoie — 24-26 « *Celui qui veut ne pas aimer doit se garder de voir sa dame* ». — 27 *R* ne le sai.

IV — 28 *R* celui.

Ne pour ce nulz n'i foloie.
Comment dont ne l'ameroie ?
Quant cil qui l'oent prissier
L'aiment, ce me fait cuidier
Amours qui me met en voie
D'acroistre mon desirier.

V

Douce dame, je vous pri
Merci, qu'il ne vous anoie
Ce que j'ai si haut choissi
Que avenir n'i devroie.
Mais, puis qu'Amours m'i envoie,
Je ne m'en doi desvoier,
Si ne vous doit anuier
Mie tant que se j'estoie
Puissant de moi justicier.

VI

La ou aler n'osseroie
Weil ma chançon envoier
Pour mes dous maus anoncier.
Certes, ne me fieroie
En nul autre mesagier.

LXXXIV

69. Onkes d'amour ne joï Ne n'ou...

(Raynaud 1045)

Manuscrit : *I*, fol. 172 (*Archiv*, XCVIII, 70).
Versification : a b a b b c c b. *Coblas unissonans.*

7 5 7 5. 7 7 7 5
i ant is

Euxe 20 compte pour deux syllabes.

I

Onkes d'amor ne joï
Ne n'ou biaus samblant,
S'ai adés lou cuer a li
Bien et loialment ;
Mais il avient mout sovant
Que cilz qui i sont faintis
Joient plus tost et ont pris
Ke li vrais amant.

II

Ains nuns jor ne messervi
Celle qui m'ait tant
Fait tristour, dont lai merci
An vois atendant,
Et ferai tout mon vivant
Come loialz atantis
Tant ke de li recoillis
Serai bonement.

31 *I* ne f. — 32 *I* por coi — 33-36 « *Quand je vois que les autres aiment ma dame, cela augmente mon amour.* »

V — 37 *R* proi — 38 *I* M. c'il ne — 39 *R* De ce (*vers trop long*) — 40 *I* C'avenir n'i doveroie — 41 *I* Et puis; *R* mi en voie, *I* mi auoie (avoie *est peut-être la bonne leçon, il y a sans doute un jeu voulu avec* desvoier *du vers suivant* — 42 *I* m'an puis d. — 43 *I* anoier (*probablement la forme originale*) — 44 *I* Fors ke de tant ce j'e. — 45 *I* Poxans.

VI — *L'envoi manque dans I.*

III

Se li viaires celi
Ne fut qui sovent
Me fait an chantant joli,
Dolour euxe grant ;
Mais kant j'ai en remirant
Sai biautei, je suis garis;
Quant an panceir suis faillis,
Je voix languixant.

IV

Ainz mais si dur cuer ne vi
An si dous samblant :
Si biaul regairt ait an li
Et si atraiant,
Plus la voi an esgardant
Plus suis de s'amour espris ;
Dont avroit Pitiet mespris
Se g'i vois faillant.

V

Dame, qui poeis de mi
Faire vos comant,
Car m'otroiez la merci
Ke voi dezirant ;
Tant ait an vos apandant
De bien, de sens et de pris
C'adés me samble et est vis
Ke j'avrai garant.

LXXXV

70. Quant je voi boix et riviere Panre...

(Raynaud 1333)

Manuscrit : *I*, fol. 172 b (*Archiv*, XCVIII, 71).
Versification : *a* b *a* b b *a* b b *a*. *Coblas unissonans*.
7 7 7 7 7 7 7 5 7
iere uel

La rime, relativement rare, en *uel* apparaît vingt-cinq fois. L'auteur emploie volontiers le même mot comme substantif et comme verbe, et du même verbe plusieurs composés : *fuel* substantif « feuille » 2 et « écrit » 40, *lour vuel* 4 substantif « leur saoûl », *veul* 13 et 41 (si toutefois mon interprétation de ce dernier vers est bonne) verbe « je veux », *desveul* 14 verbe « je veux le contraire », et 34 substantif « volonté contraire », *mesveul* 43 « je veux du mal », *reveul* 44 « je veux d'autre part », *suel* 5 « j'ai l'habitude », et 11 « seuil », *cuel* 23 « je cueille », *acuel* 7 « accueil » et 26 « j'accueille », *racuel* 16 « je recouvre », *recuel* 29 « je recueille », *desacuel* 31 subst. « disgrâce », *me duel* 8 « je suis affligé », *orguel* 17 subst.

III — 21 *La même expression* (avoir en remirant), nº LXXXVI (*R.* 1879), *v.* 24.
IV — 28 si traiant.
V — 38 de sent.

« orgueil », *m'orguel* 22 « je m'enorgueillis », *oil* 20 « yeux », *despuel* 25 « dépouille », *buel* 32 « je bouille », *artuel* 35 « article » (au fig.), *bruel* 38 « breuil ».

I

Quant je voi boix et riviere
Panre lour cors et lour fuel,
Ke li oixel sans proiere
Ont an biaul chanteir lour vuel,
Et je qui doloir me suel
Suix antreiz an voie antiere
D'Amours par un dous acuel,
Dont mais ne me duel,
Tant est plaisans lai mainiere.

II

Ne m'est pais ansi com g'iere
Ainz ke passaixe son suel,
Car an tres plaisant matiere
Suiz, dont je mercieir veul
Amours, ne point ne desveul
Riens ke ma dame me quiere,
Car en sai valour racuel
Ceu ke par orguel
Ai perdut sai an arriere.

III

Onkes ne lai trovai fiere,
Ne m'ont pais mantit si oil,
Si l'an doi muez tenir chiere,
Et de ceu point ne m'orguel,
Car m'onor toute an li cuel,
Et toz jours remaint entiere :
De s'onor ne l'en despuel,
Et por tant acuel
Li ameir sans parceniere.

IV

N'ai voloir ke je sorquiere
Pairt d'atrui ne ne recuel.
Muez ameroie estre am biere
Ke vivre an son desacuel.
Et ce d'ardant dezir buel,
N'a talent ke je requiere
Riens ki soit an son desveul.
Mis m'ait en l'artuel
De tous bienz sa douce chiere.

V

Sers bien chaciez an bruwiere,
An preis, an chans ou an bruel,
Sa nature est savegiere,
David lou dist an son fuel.
Ansi, dame, ami je ne veul :
(*fol. 172 v° b*)
De merci vos fais prieire,
Se ne mesfais o mesveul
Et pais ne reveul
Merite c'a moi n'afiere.

I — 2 *Corr.* Panre lour flors (?) et lour fuel — 3 li *manque* — 9 *Corr.* sai (?) m.

IV — 33 N'a *est pour* n'ai.

V — 40 *Il ne semble pas que ce soit un passage biblique* — 41 *On pourrait, pour rétablir la mesure requise, supprimer* ami ; *mais le sens reste obscur. Faudrait-il rétablir quelque chose comme* Ansi, dame, je me veul ? — 43 o mes veul.

LXXXVI

71. Por ceu ce je suis an prison Ne...

(Raynaud 1879)

Manuscrit : *I*, fol. 172 v° b (*Archiv*, XCVIII, 71).
Versification : 8 a b a b b c b c. *Coblas unissonans*.
on er ant

I

Por ceu ce je suis an prison
Ne puis je ma joie oblieir :
Cant me sovient de lai fasson
Ma dame qui ait lou vis cleir,
Ne me puis tenir de chanteir,
Ke si vair oil cleir et riant
Me font mon cuer a li doneir
Si qu'il ne m'est dou cors niant.

II

Ne puix troveir autre oquixon
Ke me puisse reconforteir
Fors ma dame, qui puet son boin
Faire de moi sans refuseir.
Mais trop me repuet agreveir,
Ce de moi pitié ne li prent :
San li ne puis merci troveir ;
An .ij. leus serai a torment.

III

Mout averait lou cuer felon,
Ce j'ai mis an li mon panceir,
C'elle ne me fait garison,
Car tant est douce a esgardeir
Que ne poroit plus conquesteir
Ke li veoir an esgardant,
Si doveroit il dezireir
C'adés l'eüt en remirant.

IV

Je li present an abandon
Mon cuer, qui ce welt osteleir
An li por faire conpaignon
Dou sien bonement, sans fauceir,
Tant k'il puist lou don recovreir
Ke j'ai dezireit longuement,
C'a ceu la pust Pitiet meneir
K'elle me tenist por amant.

V

Ains vers li ne fiz mesprison
Por coi moi deüst eschüeir,
Et ce je puis savoir raison
Por coi je perde a conkesteir
L'amor de li, de l'amendeir
A sai volenteit me present ;
Mais je redout dou refuzeir,
Ke choixi ai trop hatement.

I — 8 *Il faut corriger* dou cuer.

III — 21 Que *est pour* Qui — 24 *Autre exemple de l'expression* avoir en remirant, *n°* LXXIV (*R.* 1045), *v.* 21.

IV — 27 conpaignie.

V — 37 *Le sens de* de l'amendeir *n'est pas clair.* « *Comme amende* », *ou* « *comme offrande* » ?

LXXXVII

72. Joie en biautei, hautime amor...

(Raynaud 535)

Manuscrit : *I*, fol. 173 (*Archiv*, XCVIII, 72).

Versification : 10 *a b a b b c c b*. *Coblas unissonans*.
ee erre aigne

L'auteur appartenait à une région qu'il serait malaisé de limiter avec précision, mais qui est peut-être la région champenoise (cf. ci-dessus, p. 318, n.), où *tenir, venir* forment leurs subjonctifs en *taigne, vaigne* (*praigne* : *meshaigne, compaigne, ansaigne*) ; voir aussi la note sur *verre* « laine », v. 32.

Auteur et destinataire. — Une énigme s'annonce dès le début de cette pièce : le premier vers, en effet, contient des expressions (*joie an biautei* et *hautime amor*) qui ne sont pas des formules courantes d'un début de chanson courtoise. Elle est formellement signalée aux vers 3 et 4 qui, si la correction que j'ai pratiquée au v. 4 est bonne, disent :

> Vostre dous non descris an recellee,
> Et ceu est cilz qui lou mien tient an serre,

c'est-à-dire : « Votre doux nom, je l'écris (ou plutôt, je l'ai écrit ci-dessus) en cachette, et il tient le mien enserré (?) ». L'énigme doit évidemment être cherchée dès le premier vers (le style particulier de celui-ci nous y invite); mais se trouve-t-elle au premier vers seulement, ou faudrait-il faire entrer en ligne de compte aussi le suivant? Si oui, la solution n'est facilitée en rien par le fait que le v. 2 est incomplet (on l'a laissé tel quel dans le texte ci-après). M. Hans Spanke, dans *Eine altfranzösische Liedersammlung, der anonyme Teil der Liederhandschriften KNPX*, 1925, p. 385, a le premier signalé l'énigme en déclarant laconiquement que *hautime amor* est l'anagramme de *Mahiu Marote*. C'est peut-être la bonne solution. Mais on pourrait à la rigueur en envisager d'autres. P. ex., en écrivant *biautet*, on a toutes les lettres de *Tiebaut*; d'autre part, de *hautime* on pourrait tirer sans trop de difficulté *Meihaut* ou *Maiheut*, qui pourraient être des variantes de *Maheut*. Mais les noms étaient peut-être plus complets dans l'original et devaient

être cherchés, non pas dans le seul premier vers, mais dans les deux premiers; ils ont pu être indiqués dans l'original par des lettres de couleur. Il semble qu'il soit impossible de présenter là-dessus autre chose que des hypothèses plus ou moins arbitraires.

Joie an biautei, hautime amor nomee,
Noble, anviouze . . . d'anour akerre,
Vostre dous non descris an recellee,
Et ceu est cilz qui lou mueurent anserre.
Dame, por Deu vos pri voilliez soffere
Ke sans corrous li miens au vostre praigne
Et si ke l'uns et l'autre ne meshaigne;
Ansi serait bien soffixans lai guerre.

II Haute dame, d'assez millours amee
Ke je ne suis, ne vos voil pais sorkerre.
Or ne soit pais vostre hautesse aismee
Ver moi qui n'ai plain poingnie de terre.
Daime, a orguel ne vos laissiez conkerre,
Car li saiges nous tesmoigne et ansaigne :
« S'ai toi biauteit, sans et avoirs compaigne,
S'orguel i ait, toi et les .iij. meserre. »

III Par ceu, dame, vous est raison provee
Ke nuns ne nulle ne doient orguel querre.
Humiliteis est vertus asemee
Avuelz raison, lons ceu que chascuns erre.
Selons lou droit doit on merite kerre,
Ni n'est pas drois ke li sires retaigne
De son sergent lowier qu'il n'i mespraigne,
C'a bien servir ne doit nuns mesofferre.

IV Dame, n'ai pas ceste raison moustree
Por gueredon c'a droit doie requerre :
Je n'i ai droit nuns fors ke de pencee
Et de dezir, mize n'i ai autre erre ;
Mais, sans conpas, sans point et sans conquerre,

I — 2 *Un mot manque* — 3 nons — 4 *Corr.* qui lou mien tient an serre.
II — 11-12 aismee vers moi *signifie peut-être « orgueilleuse »* — 16 S'orguel .j. ait.
III — 18 *Césure épique* — 19 asemee *est pour* acesmee — 22 *Il faut peut-être interpréter* N'i[l] — 24 mes offerre.
IV — 29 *Corr.* sans esquerre.

Vostres suis tous, coment ke il m'avaigne.
A vous me rans, des or vos an covaigne :
N'ai pairt an moi nes k'aigniaz an son verre.

V Dame plaisans, honorauble, honoree,
Par mon voloir a vos servir sans serre
Mes cuers tous jors a autre rienz ne bee
Fors c'a honour, d'eil ne se vuelt porkerre ;
Et se par vous an valour ne s'anerre,
Autre ne voi qui a li lou retaigne.
Douce dame, puremeńt vos soväigne :
Ce bien vos sert, bien li voilliez offerre.

Essai de Traduction.

I — Joie en beauté, appelée très haut amour, noble, désireuse d'acquérir ... d'honneur, j'ai dissimulé votre nom dans une énigme, et le mien tient le vôtre enserré (?). Dame, je vous prie pour Dieu, veuillez permettre, sans vous courroucer, que le mien s'accompagne au vôtre, sans qu'ils se fassent mal ; ce sera de bonne guerre (?).

II — Haute dame, aimée de plus méritants que moi, je ne veux pas vous demander trop. Que seulement votre grandeur ne s'irrite (?) pas contre moi qui ne possède même pas une poignée de terre. Dame, ne vous laissez pas induire en orgueil, car le sage nous assure et enseigne : « Si tu es accompagné de beauté, de sagesse et de richesse, et que l'orgueil s'y mette, il est capable de te dévoyer, toi et ces trois belles qualités. »

III — Ainsi, dame, il vous est prouvé que personne ne doit pratiquer l'orgueil. L'humilité est une belle vertu, lorsqu'elle est accompagnée de la raison (sagesse), selon ce que chacun affirme (?). On doit chercher à récompenser chacun selon son mérite, et il n'est pas juste que le seigneur, s'il veut se garder d'iniquité, retienne le salaire de son serviteur car personne ne doit mal payer un bon service.

IV — Dame, si je vous ai tenu ce discours, ce n'est pas que j'aie droit à une récompense. Je ne réclame en effet aucun autre droit que celui de penser à vous et de languir après vous. Mais sans compas, sans point et sans équerre, je suis tout vôtre, quoi qu'il m'advienne. Soyez persuadée dès maintenant que je me rends entièrement à vous : je n'ai aucun droit de disposer de moi-même, pas plus qu'un agneau de sa laine.

---

32 ùerre, *qui ne pourrait signifier ici que* « *peau* » *ou* « *laine* », *doit être une variante, non encore signalée, de* viaure, *etc.* (*lat.* vellus).

V — 34 *Faut-il conserver* sans serre (« *ce qui serre, mors* », *puis* « *réserve* », *etc.*) *ou chercher à corriger ?* — 37 *Dans* s'anerre *il faut peut-être voir* enerrer « *donner des arrhes* ».

V — Dame agréable, honorable et honorée, je vous ai servie volontairement sans retenue (?). Mon cœur n'aspire jamais qu'à l'honneur, je ne poursuis aucun autre but, et si, grâce à vous, il ne s'engage (?) pas à aspirer à la valeur, je ne vois aucune autre femme qui puisse le retenir à son service. Douce dame, pensez seulement à lui réserver un bon accueil, du moment qu'il vous sert fidèlement.

LXXXVIII

73. Nuns ne se doit mervillier.

(Raynaud 1288)

Manuscrit : *I*, fol. 173 b (*Archiv*, XCVIII, 72).
Versification : a b a b b c c b. *Coblas unissonans*.
7 5 7 5 5 5 7 7
ier our é

I

Nuns ne ce doit mervillier
Dou pooir d'Amour.
Folz est qui estudïer
Vuelt contre son tor,
Car de sai dousour
Sont cil anyvreit
Qui l'ont servit lour aiey
Et n'i seivent lou millour.

II

Belle, qui humilieir
Fait son chanteour,
Moi a li d'otroi antier
Servir sans follour
M'ait doneit color,
Par coi j'é pancé
A celle qui abovreit
Ait mon cuer de teil savour.

III

De riens ne doit esloignier
Si gentis labor,
K'ai droit ce vuelt travillier
Por akerre honour.
Cilz qui en teil tor
Sont bien esprovei
Covient k'il soient ameit
Contre vilainne chalour.

IV

Et se par outrecuidier
Suis mins an errour,
Ceu me fait asouwaigier
Ke contre singnour
Ne voi an freour
Point de loialteit.
Coment ke je n'aie auureit,
Je praig an greit mai dolour.

II — 9 humileir.

III — 19 K'ai droit ce vuelt travillier *signifie peut-être « Celui qui veut s'efforcer » ; « Celui » est alors le régime, le sujet est* Si gentis labor.

IV — 28 *et les deux suivants sont obscurs* — 31 *Quel est ce mot* auureit (auvreit) ? *Il faut peut-être lire* j'en aie ouvreit.

LXXXIX

74. Quant bone Amour en son servir...

(Raynaud 483)

Manuscrit : *I*, fol. 173 v° (*Archiv*, XCVIII, 73).
Versification : 10 *a* b *a* b b *a* b *a* b *a*. *Coblas unissonans.*

La chanson a sans doute été composée dans l'Est de la France. *En tresse* (ms. *entresse*) 18 et *tresse* 38 représentent en effet le substantif *trace* et le verbe *tracier* en rime avec des mots qui ont étymologiquement un *e*. A noter aussi la contraction insolite *fortresse* 10.

I
Quant bone Amour an son servir m'adresse,
Ansi mes cors ne mes cuers ne ce faint,
Ainz dit ansi c'an celle droite adresse
Honours, valours, desdus et joie maint.
Veriteis est, folz est dons qui s'an plaint,
Car li mestiers est de teille noblesse
Toutes dolors et toz vices estaint :
Con lai clartei del souloil est maistresse
D'autre clarteit par tout lou ce resplaint,
Si est Amours d'autres vertus fortresse.

II
Quant an amours conquiert on teil hautesse,
Trop me merveil coment on s'an refraint.
Cant bone Amor fait a amant promesse
Et bien li tient son promis, c'il ataint,
Dittes vos dont c'amors ansi remaint ?
Certes nou fait, mais adons plus s'angresse,
C'est veriteis : l'un cuer a l'autre estraint.
Cant li biaus chiens est de sa proie en tresse,

I — 9 lou *doit être la contraction de « là où »*.

II — 14 *Il faut peut-être entendre* cil ataint *comme* ci l'ataint, « *et il (l'amoureux) l'atteint* ». *On pourrait aussi penser à* c'il atent, « *s'il attend* », *mais la rime* aint : ent *serait étonnante*. — 18 Cant li biaus chiens est de sa proie en tresse.

Antre celi n'ocurcit ne ataint,
Et c'il ataint, sa valour pais ne cesse.

II Se bone Amour demoustre sa lairgesse
A vrai amant qui lou cuer ait anpoint
An bien ameir et qui pais n'ait peresse,
A tout..... [aint]
..... tout son afraint
..... [esse]
Por muez valoir en toute onour porsaint
Et asaiyé an touche de prowesse,
Ainz ait trop bien deservit que on l'aint ;
Por tant son tens doit uzeir an liesse.

IV Li faus amans ne seivent keil promesse
Soient d'amors, qu'il ne sont pais enpraint
Dou droit anpraint dont vraie amour anpresse
Cuer amerous qui par biaul soffrir vaint.
Bien petis vins belle color destaint
Et awelz ceu feus et soloiz le blesse.
Por coi ? Portant ke n'est pas de boin taint.
Li faus amans nulle atre rienz ne tresse
Ke faus dezirs, an ceu ce tient containt :
An soi amors amainrit et restresse.

V Or pri Amours k'elle voille estre engresse
De li vangier, car je entent que maint

---

19 *Ce vers, peut-être corrompu* (Antre celi *semble en effet suspect, on pourrait proposer* Aprés celi) *n'est pas tout à fait clair, mais le sens général de l'image doit être celui-ci : Quand un beau chien de chasse est à la trace d'une proie, il ne désespère ni ne se lasse* (n'ocurcit ne ataint = estaint) *de courir après elle, et, s'il l'atteint, cela ne fait qu'augmenter son ardeur* ».

III — 22 cuer ait an point — *Ce couplet est incomplet : il y a en effet un bourdon aux vers* 24 *et* 25 (tout) ; *il faut, en outre, à cause de la disposition des rimes, supposer une lacune à la place du v.* 26. *Le manuscrit porte en effet à la place des v.* 23-27 : An bien ameir et qui pais nait peresse A tout tout (*sic*) son afraint Por muez valoir en toute onour por saint. *Dans ces conditions, le contexte ne pourrait être clair ; au v.* 25 *le sens de* afraint *reste obscur* (s'on afraint ?) — 27 Et a saiye — 29 deservit qui on.

IV — 33 amour an presse — 35 Biens petis uins. *L'image* (*v.* 35-7) *veut peut-être dire* : « *une petite tache de vin et le feu du soleil suffisent à déteindre une belle couleur qui n'est pas de bonne qualité* ». — 39 *Que signifie* contraint ?

V — 41 engres (*sic*).

Sont de covent dont elle est abeece :
Ce dient il, mais il n'i sont que paint.
Dechaciez les vos covens sans conplaint.
Vos loi contont lour langues fellenesses,
Velin portant come escorpions point.
Soiez de ciauz vraie visiteresse,
Et ciaus c'aveiz an vos drois liens sains,
Sosteneis les d'amours, dame et deesse.

75. Gloriouse dame gentis Qui... — Raynaud 1549. *I*, fol. 174 (*Archiv*, XCVIII, 73). Éd. Järnström, I, n° xlix.

XC

76. Tres fine Amor par son cortois...

(Raynaud 1826)

Manuscrit : *I*, fol. 174 b (*Archiv*, XCVIII, 74, et (I^2) fol. 177 v° (variantes indiquées *Archiv*, *ib.*, note).

Versification : a b a b b *c c* d d. *Coblas unissonans.*

10 10 10 10 7 7 7 10 7
oir er aige ir

I
Tres fine Amor par son cortois voloir
A mon venant me fist mes eus geteir
La ou il ont mis mon cuer sans movoir
Par biaul samblant qui lai vint osteleir,
Ke je trovai a vis cleir
De noble dame et de saige.
Retenus fu de menaige
Par dous regairs amerous qui servir
Me feront sans repentir.

II
Sovent avient loiaulteit fait doloir
Loiaul amant par son loiaul ovreir.
Bien m'an parsoi, je qui, por decevoir

---

44 « *Mais ils n'y sont qu'en peinture* », *c'est-à-dire qu'ils font semblant seulement de servir Amour* — 45 *Construction insolite* — 47 Velin por tant.

I — 4 I^1 biaus ; I^2 ke lou vint — 5 I^1 trovei an — 7 I^2 R. sui ; I^1 menaie, I^2 manaige.

Vilainne gent et por iaus aveugleir,
Qu'il ne peüxent jangleir
De nous an lour faus langaige,
Me tig d'aleir an voiaige
Qui me faixoit vivre et resjoïr.
Or m'est chaingiez an languir.

III Se je requier s'amor, je crien avoir
An requerant de li lou refuseir,
Car je val poc, mais an faire voloir
Meterai tout, cuer et cors et panceir,
Por teille honour conquesteir.
Esperance m'asowaige
Ke gueredon sans folaige
Puet fins amans par raison deservir,
Se ne m'an doi esbahir.

IV Au boin levrier voit on bien mescheoir
Qui tout lou jour ne fine de hasteir
La beste tant ke il lai fait cheoir,
Et uns mainres levriers lai vait haipeir.
Por ceu ne doit demoreir
Li boins levriers am bocaige.
Ausi di je ke coraige
De bone dame ne ce doit ralentir
De son boin amin cherir.

V Se j'ai grieteit, j'ai fait mon boin dovoir.
Je n'an prise niant lou reproveir.
Loiaulteiz vaint, bien m'an cuit parcevoir :
Quant ma dame ce vorrait aviseir,
Adont porai recovreir
De fine amor lou paiaige.
Reveneis an dous passaige,
Douce dame, g'i voil vivre et morir
An vostre honour maintenir.

II — 15 I^1 De uos — 16 I^2 ting — 17 *Hiatus*.

III — 21 I^1 je nan po mais ; po *est « peu », comme l'indique la leçon de* I^2 ; *on peut se demander s'il ne faut pas corriger* valoir (*au lieu de* voloir).

IV — 30 I^1 lai font cheoir — 33 I^2 a bocaige — 35 I^2 ne se d. *Césure épique.*

V — 37 I^2 grieteis — 41 I^1 A dons porait — 43 *Corr.* au d. (?) — 44 I^1 je voil.

77. De la me[re] Jhesucrist Chansonette... — Raynaud 1643. *I*, fol. 174 v° b (*Archiv*, XCVIII, 74). Éd. Järnström, I, n° L.

XCI

78. Un dous espoirs amerous et...

(Raynaud 274)

Manuscrit : *I*, fol. 175 (*Archiv*, XCVIII, 75).
Versification : 10 a b a b b c b c. *Coblas unissonans.*
ans er ent

I
Uns dous espoirs amerous et plaixans
Ke bone Amor fait a mon cuer antreir
Me tient an joie et ait tenut lons tens,
Et or me prie et semont de chanteir ;
Et, puis c'Amors le me vuelt comandeir,
Je chanterai de cuer joiouzement,
Car n'est amins cilz ke vuelt ranfuzeir
Riens dont il ait d'Amors comandement.

II
Li dous espoirs jolis et desduisans
Ke j'ai me vient de loialment ameir
Ma dame a cui je suis obeïssans
Et iere adés, ne jai n'an quier osteir
Mon cuer por riens ke je puisse andureir,
Car tout me torne a grant aligement
Canc'ai por li, si ne me puet greveir,
Car poc grieve ceu c'on fait liement.

III
Et awelz ceu est li espoirs si grans
Amors ke m'i enhardit de panceir
Qu'il n'est tormens, tant soit griez ne pezans,
C'Amours ne puist faire en joie doubleir :
Poinne, travail, anui fait oblieir
Loiaul amin qui lai sert loialment,
Ne nuns ne li poroit gueredoneir
Ceu k'elle puet faire a un soulement.

II — 14 tornet.

IV Nuns fins amins loiaulment dezirans
D'Amors servir ne ce doit doloseir
De riens, mais d'estre adés liez et joians,
Et an servant doit mercit espireir
Et bone Amor gracieir et loweir,
Car Amors met d'ameir en cuer talent,
Ne nuns ne puet a joie recovreir
Qui de servir bone Amor ce repent.

V Douce dame, tant par estes vaillans
Ke vos valour ne savroie nombreir,
Tans estes noble et saige et avenans.
Gente de cors, belle por esgardeir,
Je chant por vos servir et honoreir,
N'ains ne pausai anver vos follement ;
Si voille Amors vostre cors ambraseir
Qui tout lou mien de vos ameir esprant.

XCII

79. Li biens qui font ciaus avoir...

(Raynaud 252)

Manuscrit : *I*, fol. 175 v° (*Archiv*, XCVIII, 76).
Versification : *a* b *a* b *c c* b b. *Coblas unissonans.*
10 10 10 10 7 7 10 7
ance i ie

I Li biens qui font ciaus avoir sostenance
De bone Amor qui a li sont sougit
Me font servir de cuer sans decevance
Une dame a cui dou tout m'otri
An dezirant c'ai ami
Me tenist sans vilonie,
Car por chose c'on me die
Ne poroie mon cuer osteir de li,
Soit autrement ou ansi.

IV — 27 *Corr.* mais estre.
I — 2 sougis — 4 *Hiatus* — 5 amin.

II Belle et plaixant et noble en contenance
Est ma dame plus ke je ne di,
Mais ne savrai por moi ma mesestance,
Car adés crien ke n'eüsse failli
Au biens k'ait an li norrit
Loialz Amors qui norrie
C'eit a moi, sans departie
Faire, por li servir, dont je li pri
K'elle ne m'ait an obli.

III Por ceu li pri ke bien sai sans doutance
Ke jai ci tost ne l'averoit saixit
Et fait santir sai tres douce grevance
Loialz Amors ke mis n'eüt an mi,
Par .j. dezirier joli
Espris de sa signorie,
Une esperance jolie,
An atendant sai tres douce mercit,
Ou j'ai adés obeït.

IV Tres douce Amor, par droite acostumance
Vos servixe ai de mon cuer revestit
Et an aprés de toute ma poissance,
Et ci n'est riens que je n'aie guerpit
Por recevoir lou dous ris
C'on apelle don d'amie
Ke vos teneis an bailie.
N'atendez pas ke l'aie deservit,
Car ainz ne m'an eaiti.

V Et nonporcant, ce jai de sa vaillance
Et de son pris n'avoie plus santit
Ou j'ai adés eüt si grant beance
Fors a l'espoir d'umilitei flori,

II — 11 *Il manque une syllabe*; *corr.* ke je ne vos di — 12 savrai *est pour* savra; *il faut sans doute corriger* por *en* par — 15 norrie *est probablement une faute.*

III — 22 ami — 24 Espirs.

IV — 30 Et an apres *est peut-être pour* Et ai anpris — 36 « *Jamais je ne m'en suis vanté* ».

V — *Le sens de ce couplet doit être* : « *Et cependant, quand bien même je n'aurais éprouvé de sa valeur et de son excellence, vers lesquelles j'ai toujours aspiré, d'autre bienfait que l'espoir orné d'humilité qui m'a fait prendre en*

Por coi je ai anhaïït
Faucetei et tricherie,
Et c'Amours ne lui n'oblie,
Si con je croi qui de cuer ai servit,
Se m'iert il trop bien merit.

XCIII

80. JE NE ME PUIS PLUS TENIR...

(Raynaud 163)

MANUSCRIT : *l*, fol. 175 v° b (*Archiv*, XCVIII, 76).
VERSIFICATION : *a* b *a* b c c d d.
10 10 10 10 10 10 10 7
aire ant oir ir
Coblas unissonans.
Le vers 33 rappelle le v. 16 de la pièce IC ci-dessous (Raynaud 352).

I
Je ne me puis plus tenir de chant faire,
Car j'ain de cuer amerous dezirant
Dame vaillans, cortoise et debonaire,
Por cui amor an fin dezirier chant
Si come cil qui n'ait cuer ne pooir
De li guerpir ne d'autre ameir voloir,
Ainz voil en li servir vivre et morir,
Coment ke soit dou merir.

II
An li ai mis cuer et cors sans retraire.
Nuns ne m'an doit blameir d'or an avant,
Car elle est tant saige et de bel afaire
Et si par ait lou cors si avenant
Que muez me plait cant je la puis veoir
Ke toz li biens ke je poroie avoir,
Et si me done adés cuer de soffrir
Et d'atendre son plaisir.

---

haine fausseté et tromperie, pourvu qu'Amour n'oublie pas cet espoir (?), *et j'espère qu'il ne l'oubliera pas, puisque je l'ai toujours servi de tout mon cœur, ce sera pour moi une récompense entière* ». *Mais le rapport syntaxique du v.* 40 (Fors a l'espoir...) *avec le contexte n'est pas clair.*

I — 4 dezirier suis.

III Si puisse je a son biaus gent cors plaire.
K'ains n'o ver li falz cuer ne decevant;
Ains l'ain et sers et dezir sans mesfaire;
Adés sux pres de faire son comant,
S'an cuit ancor an teil joie cheoir
C'onkes a cuer ne pout teille escheoir,
S'Amors a tort ne me welt detenir
Ceu k'amans puet deservir.

IV Mais ne cuit pas c'Amors soit jai contraire
A cuer qui sert toz jors an amendant.
Or doigne Amors qui me doctrine et maire
Ke lai serve de cuer tout mon vivant
An teil guixe ke j'an saiche valoir
Et ke celle cui j'ain sans decevoir
Me voille ancor a ami retenir;
C'est la riens ke plus dezir.

V E! dame an cui toutes bonteis s'aaire,
Belle a veoir, sianteuse an pairlant,
Simple biauteis en amerous viaire,
Gent cors faitis a cui traix a garant,
Toz jour vos ain et ferai sans movoir;
Por ceu vos voil dire et ramentevoir
An aucuns tens vos voille sovenir
De moi vostre amin oïr.

XCIV

81. De puis ke je suis an Amors qui...

(Raynaud 154)

Manuscrit : *I*, fol. 176 b (*Archiv*, XCVIII, 77).
Versification : 10 *a* b *a* b c c *b b* c. *Coblas unissonans.*
aint ie ent

I Puis ke je suis an Amors ki tout vaint
Si dou tot mis c'a riens ne fait partie
Mes cuers de li qui d'ameir ne ce faint
Fors c'a Amors, ou tout a une fie

I — 2 mis car riens.

Se minst et abandonait ligement,
Des ke je vi lai belle au dous cors gent
C'Amors me fait amer sans vilonie,
Servir lai voil tous les jors de ma vie,
Car je ne puis avoir joie autrement.

II Mout me merveil coment mes cuers ne maint
An bone Amor puet joie avoir santie
Ne ou il prent volenteit ne ataint
Ke de servir li prent onkes anvie ;
Car j'oze bien dire hardïement :
Cuers qui d'amours les dous travaus ne sant
Ne puet savoir honors ne cortoixie
Et ke de toute joie adés mendie
Qui n'ait santi la joie c'Amours rent.

III A loialteit qui por targier ne plaint
Les biens c'Amours par loialtei otrie,
Car loialteit toute de faice et ataint,
Queil ke il soit, lou tance de folie.
Por ceu est saiges qui en amor aprent
A maintenir loiaulteit fermement,
Car loialteis tous les siens monteplie,
Et faucetei destruit et amainrie
Car ciaus ki sont a son comandement.

IV Belle, an cui biens et loiaulteit ne faint,
De toz les biens asazee et warnie
Ke bouche dit et k'escriture point,
Cors por mettre cuer d'ome an vos bailie,
Puis ke de cuer vos ain ci loialment

---

8 voil *est le passé « je voulus »*

II — 10 *Ce vers paraît corrompu ; le sens doit être : « Je m'étonne qu'un cœur qui ne se met pas au service d'Amour puisse éprouver de la joie ». Si c'est bien là le sens du vers, il faudrait au second hémistiche quelque chose comme* que uns cuers qui ne maint — 17 *Vers obscur et sans césure.*

III — 19 A loialteit *signifie peut-être : « celui-là est loyal qui... »* — 21 *Vers trop long ; il faut peut-être corriger* toute efaice et ataint (*c'est-à-dire* estaint) — 22 Queil que il soit *signifie peut-être « chez qui que ce soit » ;* lou tance *est peut-être pour* l'outrance — 23 *Corr.* Por c'est sages — 27 Car *est évidemment fautif ; il faudrait quelque chose comme* Tous ciaus.

IV — 30 point *est pour* paint.

Par les colors Amors ke s'i asent,
Soffreiz c'Amors loiaulz loiaul amie
Vos truit, car celle ou cuit trop saintie
Qui vers Amors aorent facement.

V Si vraiement c'Amors aiue a maint,
Loialment li requier je et prie,
Dame, k'elle ne voille ke jai m'aint
En gentis cuers, s'onkes pansai folie
Ver vos, tant trovoixe vos voloir lent
De moi aidier, car ce tout vraiement
Savoie bien ke merci fut faillie
An vos, si ke je n'i trovaixe aïe,
Ne puis je avoir de vos guerpir talent.

XCV

82. Nuns hons ne doit de bone Amor... (Raynaud 780)

Manuscrit : *I*, fol. 176 v° (*Archiv*, XCVIII, 77).
Versification : 10 a b a b c c *d d*. *Coblas unissonans*
er ent ant ie
La rime b est en *ent*, la rime c en *ant*; il est utile de le rappeler à propos des v. 12 et 22, corrompus.

I Nuns hons ne doit de bone Amor chanteir
C'il n'aimme bien de fin cuer loialment,
Ne nuns ne puet chant faire ne troveir
Qui bone Amor ne sert entierement.
Mais je doi bien chanteir et faire chant,
Car j'ai servit Amors tout mon vivant
Et servirai toz jorz sans vilonie,
Coment ke ma poinne i soit amploïe.

II On ne lai puet servir ne honorer
Por si grant bien recevoir k'elle rent,

---

34 Soffreir — 35 *Vers trop court et inintelligible. Que veut dire* saintie ?
V — 37 *Corr.* amaint (?) — 38 *Vers trop court ; on pourrait corriger* prie *en* deprie — 40 *Corr.* Un (*ou plutôt* Nus) gentis cuers — 42 ce *est pour* se (« *si* »).
I — 8 amploiee.

N'onkes ne pout anuier ne greveir
A vrai amant li servirs loialment,
Car bien d'Amours ki vient an detriant
Plus asavoure a fin cuers dezirant
Ke ne faise li biens qui ne detrie,
Tesmoing toz ciaus qui servent sans boidie.

III Car vrais amans qui aimme sans fauceir
Por bien ameir ne puet avoir torment,
Car tant li plait li dous dezirs d'ameir
Et li joie dou dezir qu'il atant
Ke nuns ne puet avoir joie plus grant
Qu'il ait c'il ait lou cuer loialment,
Ne nunz ne seit k'est joie et signorie
Se bone Amor ne l'ait de sa maisnie.

IV Dame, an cui nuns ne savroit amendeir
De vaillance, doneir, ansaignement,
De toz les biens c'on puet dire et panceir
Et sohaidier parfaite vraiement,
Puis c'ansi est c'Amors par son comant
Me fait ameir vo jant cors avenant,
Laissiez m'an vos servir uzeir ma vie,
Si m'ariez bien lai decerte merie.

V De ceu c'an vos servir sans decevreir
Ai mis mon cuer, duce dame au cors gent,
Plus ne vos oz prieir ne demandeir;
Bien me soffeit c'il vos vient a talent;
Et ce jamaix avoie d'eür tant
Que me retenixiez a vos comant,
Ainz teil bontei ne si grant cortoisie
A vrai amant ne fist loial amie.

II — 12 servirs loialz.

III — 17 aimment — 22 *Vers corrompu ; il faudrait quelque chose comme* Qu'il a s'il a cuer de loial amant.

IV — 28 parfaite vraiement *est pour* parfaite et vraiement — 29 Puis c'ausi est — 30 voiant cors.

V — 38 *Vers sans césure.*

XCVI

83. LI ROISIGNORS QUI PAS NE SEIT...

(Raynaud 1427)

MANUSCRIT : *I*, fol. 177 (*Archiv*, XCVIII, 78).
VERSIFICATION : 10 a b a b b a a a b b.
ir ant (ent)

Li roissignors qui pas ne seit mentir
Per mi ces boix dit an haut an oiant
Que nuns ne doit de bone Amor partir
Por nul corrous ne por nuns maltalent.
Ce li feivres vait son charbon moillant
Ne lou fait pais por son feu amortir,
Ansois lou fait ambrazeir et rougir;
Tout autreteil li travail, li sopir
Et li corous et li tarïement
Font alumeir lou cuer dou vrai amant.

84. SANS OQUISON ON ME WELT DE... — Raynaud 1396. *I*, fol. 177 (*Archiv*, XCVIII, 78). Éd. Jeanroy et Långfors, *Archivum Romanicum*, III, 356. — Même schéma que dans Raynaud 786.

XCVII

85. POR FAUCETEI, DAME, QUI DE VOS...
(Raynaud 1241 = 120 *bis*)

MANUSCRIT : *I*, fol. 177 b (*Archiv*, XCVIII, 78).
VERSIFICATION : 10 b *a a* b b *c c* b.
aigne is ie

Même schéma au n° LXXX (R. 133), et les mêmes rimes, sauf que la rime *a* est en *-aine*.

Por faucetei, dame, ki de vos vaigne
Ne por chose c'aiez ver moi mespris

9 — Et li cous et.

N'iert ja mes cuers teis ke de vos refraigne,
Ainz vos voil muez ameir c'onkes ne fis.
Jai gueredon ne vos an iert requis,
Je n'an voil point, mais franchise m'an prie
Pour vous osteir de blaisme et de folie
Dont vos aveis tant fait qu'il an saut vis.

86. CERTES IL N'EST MAIS NUNS HONS... — Raynaud 149. *I*, fol. 177 b (*Archiv*, XCVIII, 78). Adam le Bossu d'Arras. Ed. Berger, p. 109. — Même schéma et même mélodie que dans Raynaud 148.

XCVIII

87. D'UN DOUS BAISIER M'ELOSELAI LA...
(Raynaud 76 = 4 *bis*)

MANUSCRIT : *I*, fol. 177 b (*Archiv*, XCVIII, 79). — La table des *grands chans* s'arrête ici.

VERSIFICATION. — G. Raynaud a classé ce couplet sous la rime *ai* ; *enoiselai* et *laissait* sont cependant des 3es pers. sing. du passé (*enoisela*, *laissa*), il semble donc qu'il faille le classer sous *a*. Quant aux mots-rimes des v. 5 et 7 (*vait* présent, *ait* subjonctif), ils représentent probablement une rime *c* en *ait*, ce qui donnerait le schéma

8 a b a b c b c b
a ain ait

D'un dous baixier m'enoselai
Lai douce riens ke je tant ain ;
Mais plus famillous me laissait.
C'an puis je mais ce je m'an plain ?
Ansi de chascun oixel vait :
Cant on li moustre lou reclain
Et une fois baichiet i ait,
Lors muert il plus apres de fain.

88. Même pièce que le n° 77.

---

8 — *Le sens du dernier vers est peut-être : « Vous en avez tant fait que cela saute aux yeux ».*

7 — baichiet .j. ait — 8 apres *est pour* aspres.

IC

89. [NOBLES ATOURS ET MANIERE PLAIXANT].

(Raynaud 352)

MANUSCRIT : *I*, fol. 177 v° b (*Archiv*, XCVIII, 79).
VERSIFICATION : 10 a *b* a *b* c c *b*. *Coblas unissonans*.
ans aire er

Le v. 16 rappelle le vers 33 du n° XCIII ci-dessus. Le v. 18 est identique au v. 49 du n° LXXVII (R. 181).

I
Nobles atours et maniere plaixant
Ont mis mon cuer an amour sans retraire;
Biautez, bonteiz, debonaires samblans
Sont an celi qui me donne esxamplaire
De li servir et de loiaul panseir.
Mais tant redout des felons lou pairleir
Ke je me taing d'aleir a son repaire.

II
Je me confort que se loiaus amans
Doit par soffrir amour de dame atraire,
Je l'averai, car je ne quier ne pans
Fors c'a servir son gent cors sans mesfaire,
Et por s'onor en tous poins amendeir,
Se li ferait pitiez ou cuer antreir
Aucun confort ke li doverait plaire.

III
He! cuers gentis, debonaires et frans,
Cors ou toz biens et toute honour s'aaire,
Voilliez pitiet soit an vos demorans.
Mes cuers ait fait de vos serre et amaire,
Ce li poeis an vos prixon gardeir
Tant que Mercis lou vaurait conforteir
Et Loiatez et Amors qui tot maire.

II — 11 sont gent.
III — 18 *Ce vers est peut-être un emprunt (voir ci-dessus, p.* 359) — 19 *Pour obtenir un sens plausible, il faut entendre* Ce li *comme* Si le — 20 *On pourrait entendre* vaurait *comme* vanrait « *viendra* ».

C

90. [Flors de biauteit, de bontei affinee]. (Raynaud 486)

Manuscrit : *I*, fol. 178 (*Archiv*, XCVIII, 79).
Versification : 10 *a* b *a* b b *c c* d d. *Coblas unissonans*.
ee oir ie ent

I
Flors de biauteit, de bontei affinee,
De tous les biens ke dame puet avoir,
Tres fins rubis, esmeraude esprovee,
Vrais dyamans de graice, sans movoir,
Tout mint an vos Nature a son pooir,
Sen et honor, valour et signorie ;
Plaixans a tous, perfaite an cortoixie,
Merci vos pri qui vos ain loialment.
An vos ne faut fors pitiez soulement.

II
Or ai mespris, douce dame honoree :
Adés se plaint cilz cui on fait douloir.
Je ne di pas c'an vos ne soit plantee
Toutes pitiez, mais je n'i puis chavoir.
He ! franche riens, et c'or voilliez voloir
Que mercit truet an vos je qui vos prie :
Par non d'amin iert ma joie acomplie :
Ne tient c'a vos, douce dame vaillant ;
Adés m'afi a vostre dous samblant.

III
Sovent me dit li tres douce pancee
Ke bone Amour fait en mon cuer menoir
K'esperence ne soit de moi sevree
Ne loialteis, ains serve an boin espoir.
Per biaus soffrir vaint bien Merci pooir,
Se sofferrai, douce dame anvoixie,
Vostre plaixir, ke volanteis l'otrie.
Cant tuit biens sont an vostre cuer menant,
Jai n'i farrait pitiez por vostre amant.

I — 6 Son et.
II — 13 « *Trouver place* » ; *voir Tobler-Lommatzsch*.

CI

91. [Mar vi Amors ke si m'ait pris].

(Raynaud 1592)

Manuscrit : *I*, fol. 178 b (*Archiv*, XCVIII, 79).
Versification : 8 a b a b b c c. *Coblas unissonans*.
is ier ir

I

Mar vi Amors ke si m'ait pris
Que je ne m'an sai consillier,
Car j'ai si haut mon cuer assis
Ke mercit n'i oze proier,
Et s'ain de fin cuer et entier
Celi dont ne me puis partir
Ne ne ferai, s'an crien morir.

II

Mi oil m'ont porchaciet et quis
Ceu dont ne me puent aidier
Et ont lou fais sor mon cuer mis,
Dont il covient lou cors ploier.
He! Amors, douce a l'escointier,
Con crüelment saveis ferir
Loiaul amant sans deservir !

III

Je ne fu onkes jor faintis
De vos servir sans lozengier ;
Por ceu vos pri, frans cuers gentis,
Mercit, voilliez moi alegier.
Ce pitiez vos voloit mairier
Vostre cuer qui me fait languir,
J'avroie joie sans faillir.

CII

92. [Sens et honour et loiaulteit].

(Raynaud 465)

Manuscrit : *I*, fol. 178 b (*Archiv*, XCVIII, 80). C'est la dernière pièce de la série des *grans chans*.
Versification : 8 a b a b b a a b a. *Coblas unissonans*.
é ir

I

Sens et honour et loiaulteit
Covient en amor maintenir,
Soffrance, foi et veritei,
Silance por l'amor covrir,
Largesse por cuer resjoïr,
Cortoisie et humilitei ;
Et qui ait an lui asamblei
Teil vertuit, il doit bien sentir
Les biens d'amors tout a son grei.

II

Ne sont mais cil qui ont ameit,
On ne les seit mais ou choisir,
Qui cuer et cors et volentei
Metoient por dame servir.
Amors ne seit mais ou foïr:
Loiaulteit muert, et Faucetei
Chevache frainc abandonei;
Que muez seit jureir et mentir,
Cilz ait lou païs a quiteit.

III

Bien sont d'Amors chaingiez li dei,
K'elle voit gent avant venir
Plains de cudier, mal atrampeit,
Haut an pairleir et po soffrir,
Et vuelent maintenant joïr
Qu'il ont a ces dames pairleit;
Et s'aucuns ait amour trovei,
Cil se porchesse dou tolir
En cui il s'ait tous jours fieit.
Explicit lij grant chant.

Arthur LÅNGFORS.

II — 18 a quiteit. *Le sens des vers 18 et 19 est : « Celui qui sait le mieux jurer et mentir, c'est lui le maître ».*

III — 19 B. s. amors chaingiez li deis.

ORIGINE

ET

SENS PRIMITIF DU VERBE *MARCHER*

Le verbe *marcher* a préoccupé les étymologistes moins qu'il ne le mérite, vu sa grande extension non seulement en France, mais dans toutes les grandes langues européennes, qui l'ont emprunté au français. Ce n'est pas qu'on n'ait fait des tentatives pour en résoudre l'énigme, mais les solutions proposées ne rendent pas raison du sens primitif du verbe, qui n'est pas « marcher » mais « fouler » dans les premiers exemples relevés, qui datent de la fin du XII^e^ siècle.

Ménage voyait dans *marcher* le lat. varicare « enjamber ». Avant lui Sylvius avait tiré *marcher* de mercari, parce que « Impiger extremos curris mercator ad Indos », Horace, *Epist.* I, 1, 45. Dans son *Etymol. Wörterbuch* Diez rejette encore les dérivations du celt. *march* ou de l'all. *marah* « cheval ». S'il existait, continue Diez, à côté de *marque* une forme collatérale *marche* au sens de « pas, piste », on se sentirait tenté d'en dériver *marcher*. Diez propose enfin comme étymologie de *marcher* le subst. *marche* « frontière », au sens originaire « aller de marche en marche ».

Scheler est le premier qui ait tenu compte du sens primitif « fouler » de *marcher* pour en expliquer l'origine. Il voit dans *marcher* le radical marc- du lat. marcus, marculus « marteau », sur lequel on aurait formé dans le lat. vulg. un verbe *marcare « frapper », qui se serait développé ensuite au sens de « frapper avec le pied, piétiner, fouler ». Quoiqu'on ne trouve aucune trace de *marcare dans d'autres parlers de la *Romania* et que le développement de sens supposé soit surprenant et sans analogies dans d'autres langues, la conjecture de Scheler a été accueillie assez favorablement par Littré dans son

Dictionnaire, par Diez dans la dernière édition de son *Etymol. Wörterbuch* et surtout par Körting, qui dans son *Etym. Wörterbuch der franz. Sprache* dérive de ce *marcare non seulement le fr. *marcher*, mais aussi le fr. *marquer* !

M. Meyer-Lübke, dans son *Romanisches etymol. Wörterbuch*, se fait l'interprète d'une théorie, lancée par M. Gundermann (*Zeitschrift für deutsche Wortforschung*, VIII, 120), d'après laquelle *marcher* dérive d'un verbe germ. **marhan* « treten, vorwärts gehen », qui se cacherait dans le mot énigmatique *marha* dans un passage de l'historien Ammianus Marcellinus (IVe siècle). Les Sarmates, qui habitaient entre la Theiss et le Danube envahirent les frontières de l'empire. Enfin l'empereur Constantin les invita à des pourparlers, et les Sarmates vinrent, faisant semblant de paix et de réconciliation, mais, pendant que l'empereur les haranguait,

« quidam ex illis, furore percitus truci, calceo suo in tribunal contorto, '*marha, marha*' quod est apud eos signum bellicum, exclamavit eumque secuta incondita multitudo vexillo elato repente barbarico ululans ferum in ipsum principem ferebatur ».

Il n'est pas probable que les Sarmates soient de race germanique, et il est téméraire de construire sur ce mot obscur *marha* un verbe **marhan*, dont on ne retrouve trace dans aucun dialecte germanique. Il serait encore surprenant qu'un verbe, qui dériverait d'un radical germanique ayant un sens voisin de « marcher », fît son apparition en français à la fin du XIIe siècle au sens de « fouler », pour reprendre ensuite le sens primitif « marcher ». Aussi la dérivation de *marcher* < **marhan* a-t-elle été rejetée par M. Brüch (*Zeitschrift für rom. Phil.*, XXXIX, 204), et par M. Holthausen (*ib.*, 494).

M. Gamillscheg dans son *Franz. etymol. Wörterbuch* la rejette aussi et revient à l'idée de Scheler *marcare « marteler » > *marcher* « fouler », dont il réunit les sens par l'étape intermédiaire « marquer la mesure en frappant (den Takt markieren) », qui aurait appartenu à la langue militaire des Romains. Le développement de sens « marquer la mesure > marcher » ne saute pas aux yeux. Il serait encore étonnant qu'un verbe, ayant une telle origine, apparaisse en français — et en français seulement — d'abord au sens « fouler » à la fin du XIIe siècle, et

avec rapport à la marche des soldats seulement au XV^e^ siècle (voir p. 415-17).

Pour chercher l'origine de *marcher* tenons-nous aux faits relevés par Godefroy et Littré (*Historique*) : le sens primitif de *marcher* est « fouler », d'où est sorti le sens secondaire « marcher ». C'est un développement de sens facile à appuyer par d'autres exemples. L'angl. *walk* « marcher » signifiait à l'origine « fouler » ; ce sens survit encore en suéd. *valka*, all. *walken*. L'angl. *step* « marcher » (< anglo-saxon *stæppan*), m. h. all. *stappen* « aller d'un pas ferme » proviennent d'un radical *stap-* « fouler », qui survit en isl. *stappa*, suéd. *stampa* « fouler », *stappla* « marcher d'un pas chancelant ». All. *treten*, suéd. *träda* « aller » signifient à l'origine « fouler ».

Ce qui a attiré mon attention sur l'origine de *marcher*, c'est l'emploi du verbe dans le plus ancien livre de chasse français, le *Livre du roi Modus et de la reine Ratio*. L'auteur de *Modus* n'emploie jamais le verbe *marcher* pour indiquer la marche, c.-à-d. le mouvement des bêtes ; mais il s'en sert régulièrement chaque fois qu'il parle des traces, des empreintes du pied que les bêtes laissent en marchant. Cet emploi ressort de l'exemple suivant :

L'aprentis demande comment l'en congnoist grant sainglier et a quel signe sanz le veoir a l'ueil, et le jenne porc de la truie.

Modus respont : « L'en congnoit grant sainglier du jenne et le jenne de la truie a trois signes : le premier si est par les traches, le secont par le lit, le tiers est au seuil. Qui veult sainglier congnoistre par les traches pour en jugier selonc le mestier de venerie, le sainglier en tiers an *marche mieulz* que le jenne porc parti de compaignie, et le jenne porc *marche mieulz* que la truie, et la truie sauvage *marche mieulz* que ne fait le porc privé ; si vous dirons les differences. Le porc privé a plus courtes traches et plus estroite solle et plus court tallon, et les os du pié ne sont mie si lons, ne si aguz, ne si larges comme ceulz de la truie sauvage, et si ne sont mie si trenchans ; et aussi n'a mie communement pigache es traches du porc privé, comme il a es traches du sainglier. Et par ceste maniere la truie sauvage ne *marche* mie si *bien* comme fait le jenne porc sauvage, car elle n'a mie si larges os ne si lons, ne si longues traches. Et celle difference meismes est entre le grant sainglier et le jenne ; si vous dirons comment grant sainglier doit *marchier*.

Grant senglier doit avoir les trachez longues, presque autant comme un cerf *bien marchant*, et n'a mie si gros talon, ne si roont, ne si lonc, mes il a la solle du pié pres d'aussi large. Il fait la pigache devant et derriere, il a l'es-

pinche du pié large et roonde, les os du pié apperent partout ou il *marche*; il sont larges et loin l'un de l'autre de plaine espargne de lé, il sont lons et trenchans et agus. Et se tu le treuves ainsi *marchant*, tu puez bien dire que il est sainglier en tiers an et que il est viel sainglier », *Modus*, chap. **40**.

L'auteur ne veut évidemment pas dire ici par *marcher* que le tiers-an (sanglier de plus de trois ans) *va* mieux que le ragot (sanglier de deux ans = *jenne porc parti de compaignie*), que le ragot *va* mieux que la laie et que la laie *va* mieux que le porc domestique ; il veut dire que le tiers-an, étant plus fort et plus lourd et ayant les pieds plus grands, *foule* mieux que le ragot ; le ragot *foule* de même mieux que la laie et la laie mieux que le porc domestique, car le ragot est plus pesant que la laie, et la laie plus pesante que le porc domestique. Une bête qui foule bien laisse une trace bien visible, et c'est ce qui importe dans la chasse, car c'est par la trace qu'on distingue le mâle de la femelle et le jeune du vieux. Le vrai sens de *marcher* dans ce chapitre est en effet « laisser une trace bien profonde et bien visible » (de sorte qu'on peut facilement juger l'âge et le sexe de la bête), « bien marquer la trace ».

Le même sens ressort aussi clairement des exemples suivants :

Quant ton limier sieura du cerf que tu auras destourné, se tu veulz savoir que il n'ait point changié sa sieute, si regarde a terre se tu pourras veoir la fourme du pié, et avise se il *marche* aussi comme celui que avoies destourné ; et a ce saras tu se il a changié sa sieute ou non, *Modus*, chap. **20**, 22-27.

L'auteur veut dire que, pour s'assurer que le limier suit toujours les traces du même cerf et qu'il n'a pas tourné au change, il faut regarder à terre pour voir si le cerf poursuivi *laisse la même trace* que le cerf détourné.

Or te faut considerer le païs. Sces tu pourquoi ? Pour ce que cerfs *marchent miex* en une forest que en une autre ; si te dirai la cause. Il avient que une forest est plus dure et plus perreuse que une autre, par quoi lez cerfs ont plus courtes traches et plus camuses et les espondes du pié plus rondes ; et se le païs est mol et maresqueux, il a traches telles comme nous avons devisé cha devant...., *Modus*, chap. **14**, 10-17.

Le terrain mou fait mieux apparaître les traces que le terrain dur, comme cela ressort aussi de l'exemple suivant :

Si te deviseron comment grant cerf doit *marchier* : se tu encontres d'un

cerf et il ait *marchié* en ferme terre et vois que il ait les traches longues et la solle du pié large comme tes quatre dois et le talon gros et la pinche du pié ronde, et se il *marche* en mole terre, que tu puisses veoir les os (« les gardes »), se il sont larges et gros et rons, tien par ces signes que il est grant cerf, *Modus*, chap. **5**, 42-49.

Un cerf qui laissait ainsi une trace bien visible, d'après laquelle il était facile de le juger, était appelé *cerf bien marchant :*

Et se tu veulz veoir les differences et aprendre comment tu congnoistras le jenne cerf de la biche par les traches et aussi le grant cerf du joenne et se il est chassable ou non, met peine que tu aies les traches (« les pieds ») d'une biche et celles d'un joene cerf et celles d'un *bien marchant* vieil cerf, *ib.*, chap. **5**, 19-24.

Et se tu vois que ce (la trace) soit de bonne erre et que ton limier crie et tire fort, regarde et avise s'il est cerf *bien marchant* par les signes que je t'ai devisés, *ib.*, chap. **14**, 38-41.

Et s'il avient que tu aiez encontré d'un cerf si *bien marchant* que miex ne puisse estre, et l'en te demande se il est grant cerf par les traches, di que il est cerf de dis cors se il est *bien marchant*, *ib.*, chap. **4**, 62-66.

En examinant de près ces exemples, où *marcher* se rapporte à la trace, la marque que laisse le pied sur le sol, l'idée m'est venue que *marcher* représente le v. h. all. *marcôn* « marquer » au sens « marquer, imprimer le pas ». Les exemples cités de *Modus* montrent clairement une des voies par lesquelles l'évolution du sens « marcher » s'est effectuée, et il n'est pas de nature à surprendre que ce soit la langue de chasse, conservatrice entre toutes, qui ait gardé le sens primitif du verbe. Si cette dérivation est bonne, n'aurait-on pas le droit de s'attendre à un substantif *marche* < a. h. all. *marca* au sens de « marque du pied, trace », correspondant à celui relevé pour *marcher* « laisser une trace, fouler » [1] ? Le substantif *marche* « marque

1. Pour le développement de sens cf. *piste* « trace » < it. *pista*, qui se rattache à pistare, pestare, « fouler » ; all. *Stapfe* « piste » du radical *stap-* (voir p. 397) ; *foulure*, *foulée* que *Modus* explique ainsi : Or te dirai qu'est a dire *foulees*. Se tu encontres d'un cerf en tel pais que tu n'i puisses veoir l'empreinte du pié pour l'erbe, et ne pues veoir [fors] la fourme du pié tant seulement, ce sont dites *foulees*, chap. **15**, 70-74 ; angl. dial. *walk* « piste (terme de chasse) », J. Wright, *The English Dialect Dict.*, *walk* 14.

du pied, trace » existe aussi en v. fr., et le mot subsiste encore aujourd'hui dans la langue de chasse :

Sa fiente est apelee espreintes, et ce que en [en] voit par le pié est apelé(e) *marches* ; si vous diray quiellez il sont et de quel jugement. Es *marches* des loutres n'apert point de tallon, comme il fait es *marches* du chien, et si a plus d'orteulz u pié que n'a un chien, et sont les bouz des orteus menuz, comme le bout du petit doy de la main d'un homme. E a u pié tandeilles comme en la pate d'un[e] oue, et a le fons du pié bocheté de petites bochetes, et a les *marches* assés rondes devant et sont longuestes..... Et se il (les chasseurs) treuvent les *marches*, ou d'antrer en l'iaue ou d'en essir, l'en doit prendre garde, se ch'est comme il essi de l'iaue, se les *marches* traient a venir d'aval ou a venir d'amont l'iaue ; et aussi de l'entree, se il traient a aler amont ou aval. Et ainssi sarés se il va amont ou aval l'iaue, se vous trouvés en plus d'un lieu que il tree d'aler amont ou aval. Et la partie que vous verrés que il trera, si le parsuiez, mes il faut prendre garde a deus choses : l'une, que ce soit de bonne erre de la nuit, tant par les espraintes comme par les *marches*, l'autre, que, se il va amont l'eaue, que l'en praigne bien garde se l'en verra point de lui du ravaler. Et en ce pourras connoistre la meilleur erre par les *marches* se il *surmarchent* l'une suz l'autre....., *Modus*, chap. **53**, 19-58.

L'auteur veut rapporter *marche* à la loutre seulement, mais le texte montre qu'il se trompe, car il parle de *marches du chien*. Le mot se rencontre aussi avec rapport à l'homme :

Un bourgeois entre les autres hommes fut fort accort, se doutant qu'on alloit sur ses *marches*, Philippe d'Alcripe, *Nouv. Fabrique des excell. Traits de vérité*, p. 98, Bibl. elzev. (du XVIe siècle).

Marche de pié, ce qui demeure apres la marcheure du pié, vestigium, *Gloss. Gall. lat.*, Godefroy, s.v. *marcheure*.

Enjamber sur les *marches* d'autruy, Cotgrave.

Godefroy enregistre le dérivé *marchaz* « trace » de la langue de chasse :

L'autre qui est de chasser coustumier,
N'oblia riens et se mect au pourchaz,
Pensant trouver la trasse et le *marchaz*,
Hugues Salel, *Chasse royale*, p. 75, Jullien.

Le mot *marche* « trace » a été employé dans la langue cynégétique non pas seulement avec rapport à la loutre :

Marche du loup, c'est ce qu'on appelle en vrais termes, Piste, ou Voye,

M. Langlois, *Dict. des chasses*, Paris, 1739. *Marche du loup*, c'est ce qu'on appelle piste ou voie, J. J. Baudrillart, *Dict. des chasses*, Paris, 1834. *Marche.* On dit : la voie du cerf, *la marche du loup*, E. Blaze, *Le Chasseur au chien courant, Vocabulaire du chasseur*, Paris, 1838. *Marche.* Le nom propre pour celle du *Loup* est piste ou voie, [Delisle de Sales,] *Dict. de chasse et de pêche*, Paris, 1769. *Marche du loup*, c'est ce qu'on appelle en vray terme, piste ou voye, Salnove, *Vénerie royale*, Dict., art. *marche.* Piste de loup, c'est la *marche* ou sa voye, *ib.*, art. *piste.*

Marches. C'est l'endroit où le Sanglier place ses voies; ce qui fait que quelques Chasseurs disent *marches* pour traces, Le Verrier de la Conterie, *L'école de la chasse aux chiens courants, Dict. des termes de chasse.* La *marche* de la trace (« pied du sanglier ») doit estre profonde et large, monstrant sa pesanteur, du Fouilloux, chap. XLIX.

Marches du Loutre, son pied ou foye, Du Fouilloux, *La Vénerie, Interprétation des mots de vénerie. Marches du loutre*, son pied ou foye, Cl. Gauchet, *Le plaisir des champs, Recueil des mots de vénerie*, éd. Blanchemain, Paris, 1869. Et appelle l'en les *marches de la loutre* einsi comme on apelle le pié d'un cerf, Phébus, chap. XIV.

An petit *marches* a trouvé Ou s'est alé (le cerf) resseauer, Maiz la ne puet pas demourer, Gace, *Le Roman des deduits*, ms. 757 du Musée Condé de Chantilly, fol. 132 v°. Je voy la *marche* fresche (du cerf) à la rive du fort; Je voy qu'il est entré, et si je voy qu'il sort; Mais ce n'est de bon temps, Cl. Gauchet, *Le plaisir des champs*, éd. Blanchemain, Paris, 1869, p. 182. C'est chose assuree que par les grands chemins toutes sortes d'animaux y passent, qui mettent la terre en poudre, de telle sorte que là où le cerf passe la poudre coule, et couvre soudainement la *marche* du pied là où touche l'ongle, Liebault, *Maison rustique*, Paris, 1574, fol. 278 v°.

Les paisans sçachants qu'il (le râle noir) se musse par dedens les hayes, le long des ruisseaux, observent ses *marches* pour y tendre : par ainsi le prennent souvent au lasset, Belon, *Histoire de la nature des oyseaux*, Paris, 1555, p. 212.

Et se on luy demande ou on parle des piés des bestes, les piez des cerfs doit il apeller ou voyes ou piez; quar chescun est bien dit. Et celles de l'ours, du sainglier et du lou doit il apeller trasses. Et celles du rangier, du daim, du chevreul et du lièvre doit il apeler piés; et *celles des autres bestes puantes, marches*, comme dit est, Phébus, chap. XXX.

Le mot *marche* a été transmis en anglais avec rapport à la loutre. On lit dans le *New Engl. Dict.*, art. *march*, II, 8 :

March foot-print (of an otter) : Men clepeth þat þe stepes or þe *marches* of þe Otyr, as men clepeth þe traces of þe herte, *Master of Game*, de l'an 1410.

Que *marcher* se soit rapporté à l'origine seulement à la trace que laisse le pied sans aucune idée de mouvement, c'est ce qui est rendu évident surtout par l'exemple cité de *Modus* : Et en ce pourras connoistre la meilleur erre par les *marches* se il *surmarchent* l'une suz l'autre, chap. 53, 57-58. Le sujet de *surmarchent* est « marches », auquel se rapporte le pronom « il », qui est ici, comme souvent dans *Modus*, la forme commune du singulier et du pluriel, au fém. et au masc. Le sens de la phrase est : « Les meilleures traces de la loutre qu'on puisse voir, c'est si les traces de retour couvrent (proprement : sont marquées sur) les traces d'allée », en d'autres mots, « si elle revient sur ses voies[1] ». La loutre, en retournant à sa tanière, a l'habitude de marcher dans ses traces d'allée, ce qui est confirmé par le passage suivant : « Le pied (de la loutre, qu'on était en train de quêter), difficile à distinguer sur un fond de pierres, indiquait aller et retour, mais impossible de reconnaître le plus frais, ni *lequel couvrait l'autre* », Comte de Tinguy, *La chasse de la loutre*, Nantes, 1895, p. 80.

Dans d'autres exemples le sens secondaire « aller » se dégage, quoique le sens primitif « laisser une trace, fouler » soit transparent :

Et se il te semble grant cerf par les traches, si avise encore autres signes, lesquiex tu pourras miex veoir aus champs que ailleurs. Pren te garde se il *s'entremarche*, c'est à dire s'il met le pié derriere oultre celui devant, c'est *outremarchier*. Passe oultre, que il est de refus ! Et se il met le pié derriere dedenz celui devant, encore est il de refus. Et [se] le pié derriere n'est pas si avant comme celui devant, c'est bon signe. Et se il *marche* plus large derriere que devant et que les piés derriere ne voisent mie si avant comme ceulz devant, c'est tres bon signe ; si te diron les causes. Tu dois savoir, quant un cerf va le pas et il *s'entremarche*, c'est signe que il soit megre et qu'il ait les cuisses plates et les flans greilles et les costés megres et qu'il ait eu a souffrir. Et se il a haus costés et grosses cuissez, il couvient que il *marche* plus large derriere que devant, et est signe qu'il soit pesant et qu'il ait bonne veneson, par quoi il doie mains fuire, *Modus*, chap. 14, 41-60.

Outremarchier c'est « marquer les traces des pieds de derrière au delà de celles des pieds de devant », *entremarchier* veut dire

1. Godefroy a mal traduit le passage « mettre le pied de derrière dans la trace de devant » ; voir sur ce sens de *surmarcher* la page 403.

à l'origine, que les traces des pieds de derrière sont marquées entre celles des pieds de devant. Plus tard on associait à *marcher* l'idée de mouvement : *outremarchier*, *entremarchier* « mettre les pieds de derrière devant ou entre ceux de devant ».

Outremarchier se rencontre aussi dans Phébus, où l'on trouve encore *surmarchier* dans un autre sens que celui relevé dans *Modus*. Dans Phébus *surmarchier* est employé pour indiquer que la trace du pied de derrière couvre la trace du pied de devant, ou avec une idée de mouvement « mettre le pied de derrière dans la trace de celui de devant en marchant » :

Et en quieu que des questes dessusdictes il encontre ou voye à l'ueill, face assentir a son limier à l'eure que j'ay dit et si c'est aux champs et il cognois a son limier que c'est de bonne erre, et ce est cerf qui *s'outremarche*, c'est a dire que le pié derriere passe le pié devant, ce n'est mie bon signe ; et s'il *surmarche*, c'est a dire qu'il mete le pié derriere sus celuy devant sans outrepasser, encore n'est ce pas bon signe ; mes s'il met le pié derriere loingh de celui devant, c'est bon signe, ou s'il *marche* plus large derrière que devant encore est ce bon signe. Quar, quant un cerf *s'outremarche*, c'est signe qu'il soit cerf errant, legier et bien fuyant et megre, quar, s'il avoit gros et gras costez et flancx, il ne *se* pourroit *outremarcher*, ne *surmarcher* et par le contraire si feroit, chap. XXXV.

Et, s'il (le cerf) *surmarche*, c'est-à-dire que le pié de derrière mecte sur celuy de davant sans oultrepasser, encores n'est pas bon ce signe... s'il avoit gros et gras coustez et flans, il ne *se* pourroit *oultremarcher* ne *surmarcher*, *Bon varlet*, éd. Paul Lacroix, p. 4-5.

Dans les traités de chasse postérieurs à *Modus*, *marcher* est beaucoup moins fréquent ; il n'est que tout naturel que, au fur et à mesure que l'idée de mouvement s'associait au verbe et que *marcher* devenait le synonyme de « aller », *marcher* soit devenu moins à propos pour se rapporter aux traces ou à la forme des traces ; ainsi *outremarcher* a été supplanté par *outrepasser* (voir les deux derniers ex.) et *surmarcher* par *suraller*. Mais on trouve parfois, dans les traités postérieurs et même dans des ouvrages modernes, des ex. de *marcher* où son sens primitif « fouler, marquer la trace » est encore transparent :

Toutesvoyes aucunes bisches y ha *bien marchans* qui ont aussi large sole de pié comme un jeune cerf qui portera sis cornz, Phébus, chap. XXVIII. Aussi li vueill aprendre a connoistre grand cerf par les foulees. Les foulees du cerf apelle l'en quant il *marche* sus lieu ou il ait trop de erbe et

on ne puet veoir la fourme du pié ; ou quant il *marche* en autre lieu ou il n'a point d'erbes et poudre ou durté de païs ou fuelles ou autres choses empechent de veoir la fourme du pié. Et quant il *marche* sus erbe et il n'en puet veoir a l'ueill, adonc doit il metre sa main dedanz la fourme du pié, et s'il voit que la fourme du pié ait largeur de quatre dois, il le puet judger grant cerf par les foulees, Phébus, chap. XXX.

Et se on li demande à quoy il conoist le grant senglier du jeune, et le sanglier de la truye, il doit respondre que grant sanglier doit avoir les trasses longues et les ongles rondes devant, et large sole de pied et bon talon et loncs os, et quant il *marche* qu'ils entrent bien parfond en terre et facent gros pertuis et larges et loinh l'un de l'autre, Phébus, chap. XXX.

Communement on cognoist les grands vieux Sangliers aux traces, desquelles les formes en doivent estre grandes et larges, les pinces de la trace de devant rondes et grosses, les couppans des costez des traces usez, sans se monstrer trenchants, le talon large, les gardes grosses et ouvertes, desquelles il doit donner en terre sur le dur par tout ou il *marche*. Les traces de derriere doivent *marcher*[1] au costé, par le dehors de celles de devant, demonstrant la grosseur des entrecuisses. Les rides qui sont entre les gardes et le talon se doivent former en la terre, en demonstrant l'espesseur et rudesse du poil, ses alleures grandes et longues. La *marche* de la trace doit estre profonde et large, monstrant sa pesanteur, du Fouilloux, chap. XLIX.

Tout (sanglier) masle eslargist plus les jambes de derriere en *marchant* que la femelle, et communement ils mettent la trace de derriere sur le bord de celle de devant par le dehors, a cause des entrecuisses et des suites (« testicules ») qui leur font eslargir les jambes de derriere, chap. LIII.

Les pourceaux privez en *marchant* ouvrent les ongles de devant, appuyans plus du talon que de la pinse, et leur pied de derriere ne *marche* point dedans celuy devant, Liebault, *Maison rustique*, Paris, 1574, fol. 280 v°.

Dans la *Chasse du Cerf* du roi Charles IX on trouve *se mesmarcher*, expliqué par le contexte :

Si ordinairement vous voyez que le pied de derriere demeure loing de

1. Cf. ces emplois analogues de *marquer* : La forme du pied du lièvre est aigue, et faite à la semblance d'une pointe de cousteau, ayant ses petits ongles fichez tous droits en terre, qui *marqueront* tout autour, venant tousjours en appointissant, par ce qu'il tient tousjours sa patte serree, Liebault, *Maison rustique*, éd. de Paris, 1574, fol. 282 v°. Les pas empreints sur la poussière.., Tous, sans exception, regardent sa tanière ; Pas un ne *marque* de retour, La Fontaine, *Fables*, VI, 14. Si la terre est sèche et si dure que le Loup ne puisse en marchant y *marquer la forme de son pied*..., Le Verrier de la Conterie, *L'école de la chasse aux chiens courants*, 5e éd., p. 307.

celuy de devant et un petit en dehors, vous le pouvez juger Cerf de dix cors..., si au contraire vous voyez que du pied de derriere il *se mesmarche*, c'est à dire qu'il donne dedans celuy de devant, et qu'il aye les pinses du pied ouvertes..., ce n'est pas signe de grande vieillesse, éd. H. Chevreul, Paris, 1859, p. 69.

Se mesmarcher veut dire proprement « marcher mal » ; cf. *médire*, *mépriser*. Un cerf qui marche bien met le pied de derriere après la trace du pied de devant ; celui qui marche mal place le pied de derriere dans la trace ou devant la trace du pied de devant, ce qui se dit dans la langue moderne des chasseurs « se méjuger ».

Du Fouilloux se sert d'un verbe *faux-marcher* :

Communement les grands vieux Cerfs sont bas joinctez et ne *se faux-marchent* jamais, parce que les nerfs qui tiennent les joinctures des ongles sont renforcez et tiennent coup a la pesanteur du corps : ce que ne font pas aux jeunes Cerfs, car les joinctures et nerfs qui tiennent leurs ongles sont foibles, n'estans encores en leur force, et ne peuvent supporter la pesanteur du corps, tellement qu'il faut que l'ongle varie et *faux-marche*. A cette cause ils se doivent juger jeunes cerfs, chap. XXII.

Chez les jeunes cerfs, le paturon est faible et se plie sous la pesanteur du corps quand ils marchent, de sorte que l'ongle glisse en dehors (*faux-marche* de foris, cf. *faubourg*) et laisse une double trace, l'une en dehors de l'autre. Turberville, qui est une traduction de du Fouilloux, offre : *the clawes are forced to tread awry and to double*, la traduction allemande de 1590 : *wagen und wancken mit den Klawen hin und wider*.

Voici des ex. plus modernes, de *marcher* « fouler » :

Le jeune Cerf, je le répète, a le pied de devant plus gros et plus grand que celui de derrière, il porte toujours son pied de derrière dans celui de devant qu'il ouvre en *marchant* ; ses pinces sont moins pointues au pied de devant qu'au pied de derrière, ses côtés sont tranchants, ses os sont tournés en croissant, ses allures sont plus grandes, il *marche mieux* et a le talon plus gros que la Biche, et ce qu'il faut bien retenir, c'est que lorsqu'ils font route ensemble, il va toujours derrière elle, Le Verrier de la Conterie, *L'école de la chasse aux chiens courants*, 5e éd., p. 120-21 (du XVIIIe siècle).

Les allures font distinguer le Cerf de la Biche, bien qu'elle ait plus de pied que lui, parce que les allures d'un Cerf, quelque jeune qu'il soit, sont toujours beaucoup plus grandes ; d'ailleurs il *marche mieux*...., *ib.*, p. 147.

Le Cerf dix cors jeunement commence en *marchant* à tirer du bout de ses pinces, la terre en arrière, *ib.*, p. 125. Le Cerf dix cors... va les pieds serrés devant et derrière, et en *marchant* il tire, du bout de ses pinces, la terre en arrière, *ib.*

Remarquez aussi la forme *se marcher* dans d'Yauville, *Traité de Vénerie*; voir la note de la page 424.

Chose curieuse et qui montre combien la langue de chasse est conservatrice, *marcher* est encore employé par les chasseurs dans un sens qui rend raison de son sens primitif :

Marcher. On dit qu'un cerf *marche bien* quand le pied de derrière est bien placé sur le talon du pied de devant et que les allures sont bien croisées, J. J. Baudrillart, *Dict. des chasses*, copié par Littré, *Dict.*

* *

L'étymologie marcôn > *marcher* convient-elle aussi pour l'emploi du verbe en dehors de la langue de chasse ? Examinons le premier exemple connu de *marcher*. Il se trouve dans *Yvain*, écrit selon Foerster entre 1164-73. Yvain s'est battu avec un chevalier qui s'enfuit blessé dans son château. La porte par où il entre était construite comme une souricière : aussitôt que la personne entrant, qui ne connaissait pas l'engin, marcha sur certaine planche, une porte coula d'en haut écrasant la personne :

Et mes sire Yvains folemant
Hurte grant aleüre aprés,
Si le vint ateignant si pres,
Qu'a l'arçon deriere le tint.
Et de ce mout bien li avint,
Qu'il se fu avant estanduz.
Toz eüst esté porfanduz,
Se ceste avanture ne fust ;
Que li chevaus *marcha le fust*,
Qui tenoit la porte de fer.
Aussi con deables d'anfer
Desçant la porte contreval, v. 936-45.

« Le cheval foula, marqua (du pied) la planche », et comme il allait « grant aleüre », il a dû fouler bien fort. L'évolution de sens « marquer du pied > fouler > marcher » n'est pas

plus surprenante que celle de « marquer de la main > blesser, frapper, battre » qui s'observe dans plusieurs dialectes germaniques. Dans les deux cas le verbe en est venu à signifier en second lieu un mouvement ; dans le premier cas c'est le pied, dans le second la main qui entre en jeu [1].

On a dit au commencement *marcher du pied*, à un temps où le sens « fouler » ne s'était pas encore nettement dégagé. Parmi les premiers ex. de *marcher* des XII[e] et XIII[e] siècles, on trouve aussi parfois *marcher du pied*, *au pied*, *od le pied*. Dans l'ex. suivant le sens de *marcher du pied* est moins « fouler » que « toucher » :

Une musteile vint curant,
de suz l'alter esteit eissüe ;
e li vadlez l'aveit ferue
pur ceo que sur le cors passa,
d'un bastun qu'il tint la tua.
En mi l'aire l'aveit getee.
Ne demura qu'une loee,
quant sa cumpaigne i acurut,
si vit la place u ele jut.
Entur la teste li ala
E *del pié* suvent *la marcha*.
Quant ne la pot faire lever,
semblant faiseit de doel mener,

Marie de France, *Lais*, *Eliduc*, éd. Warnke (fin du XII[e] s.).

Une souris a marché sur un lion dormant (curut sur le leün) et le lion, furieux, pense la tuer, mais il se laisse persua-

1. Dans le dialecte de ma province natale, la Vestrogothie, on emploie *marka* au sens « souffleter de façon qu'il reste une marque ou une meurtrissure ». Le sens « battre, frapper » adhère aussi à *marken* dans les dial. all. (voir Otto Mensing, *Schleswig-holsteinisches Wörterbuch*), à *marka*, *merkja* en v. norv. (voir J. Fritzner, *Ordbog over det gamle norske sprog*, Kristiania, 1891), et à v. angl. *mark* (voir *New Engl. Dict.*). Les mots correspondants *marque* et *marquer* ont subi le même développement de sens en français : Il la battit à sang et à *marque*, Marguerite de Navarre, *Heptaméron*, XLVI. *Faire porter ses marques à qn*, « lui donner quelque coup dont il reste marqué », Littré, *marque* 7. Cf. *marquer* 4, 20 Littré et *marcissure* « coup », Godefroy.

der de la gracier. Quelque temps après la souris a l'occasion de le récompenser de sa générosité :

Or vus rendrai le gueredun,
qu'a mei feïstes le pardun,
quand *od mes piez vus oi marchié*,
Marie de France, *Fables*, XVI, 29-31, éd. H. Suchier (fin du XII^e s.).

Granz fu la plaigne par desoz Roche Agniere ;
N'i veïssiez ne conble ne bruiere,
N'i trovissiez jeneste ne fochiere,
Fors l'erbe vert florie en la jonciere ;
Li auferrant *a lor piez la marchierent*,
Bone fleror lor en vint a la chiere,
La Mort Aymeri de Narbonne, éd. J. Couraye du Parc, v. 1882, de la fin du XII^e s. (voir *ib.*, p. xxii).

Por la maladie des vers garir (a vos iex la veeiz, *a vos piez la marchiez*), la meilleur herbe qui soit elz quatre parties dou monde, ce est l'ermoize, *Les dits de l'herberie*, éd. E. Faral, *Mimes fr. du XIII^e s.*, p. 66, l. 147.

E queus sunt les butuns atachez al cruper
For les petiz kenez ke dames unt si cher ?
Sur la longe trene les font mult swef cocher ;
Ne suffreyent pas un povere *de un pee la marcher*,
Le Char d'Orgueil de Nicholas Bozon, éd. J. Vising, v. 400 (commencement du XIV^e s.).

Mais, au fur et à mesure que l'idée de « fouler » s'associait de plus en plus nettement à *marcher*, lui faisant perdre son sens primitif « marquer », le complément *du*, *au pied* devenait un pur pléonasme, et l'on pouvait s'en passer :

Main se leva la bien fete Aeliz.
Par ci passe li bruns, li biaus Robins.
Biau se para e plus biau se vesti.
Marchiez la foille, et ge qieudrai la flor.
Par ci passe Robins li amorous,
Encor en est li herbages plus douz,
Roman de la Rose de Guill. de Dole, éd. G. Servois, v. 544, écrit entre 1199-1201 (voir *ib.*, p. LXXXVI).

Ne soies ja trop delictable
926 de *marchier son pié* (de la dame) souz la table :
grant peril en porroit venir ;

si qu'il t'en vendroit miex tenir.
Tu porroies *tel pié marchier*
qui la se voudroit enarchier
por savoir ta volenté toute.....
Quant les tables seront ostees
Et les dames seront levees,
lors te dorra accés et lieu
la presse si comme le lieu.
Bien prez de ta dame t'acoste
942 *marche son pié*, touche sa coste :
lors sara elle bien de voir
que tu fes d'amer ton devoir,
La clef d'amors, éd. Aug. Doutrepont,
(fin du XIIIe s. ; voir *ib.*, p. XLVIII).

Tant que les femmes sont jeunes elles sont recherchées, mais une fois flétries par la vieillesse, en signe d'amour

Ne au viles, ne aus marchiez
1234 Ne lor sera le pié marchiez,
Estienne de Fougières, *Livre des manières*, éd. J. Kremer, *Ausg. und Abh.* 39 (d'environ 1176)[1].
Celle dame qui lai vait
M'ait *lou piet marchiet*,
Je *li marcherai lou sien*
Ce li leus en vient,
Rom. et Past., Bartsch, II, 44, 3.

Marcher du pié, dans cet ex. et dans ceux de la *Clef d'amors* et d'Estienne de Fougières ne signifie pas « fouler » mais « presser, toucher (en signe d'amour) ».

Conme l'on plus *marcoit le flor*
Tant en issoit plus bone odor,
Parton. de Blois, v. 10833 (du XIIIe siècle).
Ariere traist plus tost sun pié
Ke hoem ki *a serpent marchié*,
Wace, *Roman de Rou*, éd. Hugo Andresen, III, v. 474 (fin du XIIe s., voir *ib.*, I, p. II).

1. Voir K. Hård af Segerstad, *Quelques commentaires sur la plus ancienne chanson d'états fr.*, Upsal, 1906, p. 91.

Ceste *terre* est molt convoitiee
Et sovent de gerre *marchiee*,
Floire et Blancheflor, p. 176 (de la première moitié du XIIe siècle).

Cf. au même sens « fouler aux pieds » *surmarcher* (Godefroy) et *demarcher* (*Roman de la Rose*, v. 13953).

Le sens « fouler » de *marcher* survit encore dans les patois :

J'te d'fends d'*marcher m's herbes*, Moisy, *Dict. de patois norm. Marcher* « piétiner, fouler » : *Toute mon aire de pois a été marchée*, Robin, le Prévost, Passy, *Dict. du patois norm. Vous me marchez* « vous marchez sur ma robe », J. Humbert, *Nouv. gloss. genevois. Marca* « marcher sur les pieds de quelqu'un », Couzinié, *Dict. de la langue romano-castraise.*

Sur le sens « fouler » se fonde aussi l'emploi de *marcher* « battre le blé » dans les patois :

Marcher « battre en grange ; battre qq'un comme à coups de fléau », C. Juret, *Gloss. du patois de Pierrecourt.*

Comme le dit M. Juret, *marcher* dans cet emploi « rappelle le temps où l'on battait le blé en marchant dessus ». M. Meyer-Lübke, *Wörter und Sachen*, I, 237, est du même avis.

Dans les ex. suivants le sens primitif « fouler » est encore transparent, mais le sens nouveau « aller » commence à se faire jour :

Car totes lor chevalcheures
Esteient de si granz freidures
E des pluies afebloiees
Et des fievres trop empoirees ;
Et quant la vitaille chargouent
7826 E li somier *le tai marchouent*,
A genoilz a terre cheeient,
L'Estoire de la guerre sainte, par Ambroise, éd. G. Paris (écrit 1195-96 ; voir *ib.*, p. L) ;

G. Paris traduit au gloss. « fouler aux pieds, marcher sur ».

Lors fist (Venus) sa maisnie apeler :
Son char comande a ateler,
Qu'el ne veaut pas *marchier les boes*,
Roman de la Rose, v. 15781 (entre 1275-80).

Dans les deux ex. suivants *marcher* a été traduit par les éditeurs « fréquenter » ; le sens primitif « fouler, marquer par les pistes des pieds » saute aux yeux :

Se t'amie hante au marchié,
va y par *le chemin marchié*,
La clef d'amors, éd. Aug. Doutrepont (fin du XIIIe s.; voir *ib.*, p. XLVIII).

Vous n'avreiz ja plus d'une archiee
La sente batue *marchiee*....,
Que vous verreiz les murs croler,
Roman de la Rose.

Par l'estreite *sente* serie,
Qui toute est flourie e erbue,
Tant est po *marchiee* e batue,
Roman de la Rose.

Bien souvent le régime de *marcher* sont des mots tels que « terre », « païs », ou des mots pareils; le sens est alors « marcher, traverser », mais le sens primitif « fouler, marquer par les pieds », se laisse facilement entrevoir :

Plusieurs païs ay puis *marchié*
Et fait aussi maint biau marchié
Ou j'ay gangné....,
Miracle de un marchant et un juif, dans *Miracles de Nostre Dame*, éd. G. Paris et U. Robert, XXXV, 1040 [1].

Sire Gontier, verité dites.
Ne vueil que cy plus demourez,
Mais jusqu'an mon hostel venrez
Touz ensemble, et la buverons
Et *des païs* diviserons
Qu'ay puis *marchié*.
Ib., XXXV, 1260.

Quelle part aler ne savons.
Sire, avez vous point trouvé Pierre?
Ne le finasmes puis de querre....
De terre avons pour li *marchié*
Bien cent arpens.
Miracle de Pierre le Changeur, *ib.*, XXXVI, 1965.

1. Selon E. Roy, *Études sur le théâtre français du XIVe et du XVe siècle*, Paris, 1902, p. CXXVI ss., ces miracles sont de la seconde moitié du XIVe s.

15567 N'onc mais, puis que *terre marchastes*,
Fors en cet cas, ne tourneiastes,
Roman de la Rose (écrit entre 1275-80).

On rencontre encore aujourd'hui de ces expressions dans les patois :

Marchiei la terre « errer par le monde » : *Du temps qu' Not'Seigneur marchait la terre...*, J. Fleury, *Le patois normand de la Hague. J'ai marché toute la ville...*, H. Moisy, *Dict. de patois normand.* Cela fait, on jette un peu d'eau dans la brèche, sur le piège comme sur *le terrain qu'on a le plus marché*, Le Verrier de la Conterie, *L'école de la chasse aux chiens courants*, 5e éd., p. 308.

Il n'est que tout naturel que, à mesure que le verbe adoptait le sens actuel « marcher », il perdît sa transitivité, finissant par être un verbe neutre, comme les autres verbes exprimant locomotion, tels *aller*, *courre*, *fuir*, *cheminer*, etc. Il est tout aussi naturel que, dans un temps où le sens secondaire « marcher » ne s'était pas encore dégagé nettement du verbe, on sentît le besoin de mettre en relief ce sens par un complément, tel que *marcher de son pied, de ses talons :*

Un chevalier conseille au roi Clodoveus de se marier et lui parle de la belle fille d'un certain maréchal, Erchenoal de nom. Le roi lui ordonne de faire venir Erchenoal, qui se déclare prêt à venir :

Si iray de voulenté grande,
Puis qu'il (le roi) me mande. Amis, alons.
Passez, monstrez me voz talons,
Marchiez du pié,
Miracle de sainte Bautheuch, dans *Miracles de Nostre Dame*, éd. G. Paris et U. Robert, XXXIV, 133.
Loez soit Diex, quant *des talons*
Ai tant *marchié* que Paris voy,
ib., XXXIV, 1220.
13540 E *marche* jolietement
De ses beaus *solerez* petiz,
Roman de la Rose (de 1275-80).

Dans l'ex. suivant le sens de *marcher* est rendu plus clair par la coordination avec *aller* :

Cascuns de nous *va* tant et *marce*

Que nous venons sans nul fourvoi
Droitement où le temple voi,
Froissart, *Poésies*, éd. Scheler, II, 167.

Le sens primitif « marquer, mettre pied en terre » se laisse encore facilement reconnaître dans cet ex. du XVI^e^ s. (sculpture de Cupido) :

Au poing tenoit un arc riche tendu,
Le pied marché et le bras estendu,
Prest de lascher une flesche aguisee,
Cl. Marot, *Temple de Cupido*, Littré, *Historique*.

Nous avons vu dans l'exposé précédent que *marcher*, apparaissant pour la première fois à la fin du XII^e^ siècle au sens de « fouler », a pris peu à peu le sens secondaire « cheminer, aller ». Dans les ex. cités jusqu'à présent ce sens secondaire a toujours été mis en relief ou par un régime (*terre*, *païs*) ou par un complément adverbial (*des pieds*, *des talons*). A quelle époque le sens « cheminer, aller » s'est-il assez accentué pour que le verbe *marcher* ait pu être employé tout seul dans ce sens ?

Dans les premiers ex. que je connaisse de cet emploi nouveau du verbe, sans régime ni complément, il ne s'agit pas d'une marche régulière ordinaire, mais d'une marche qui se fait avec difficulté, pas à pas, et dans laquelle la personne marchant appuie longtemps sur chaque pied avant de faire un nouveau pas. Le sens primitif « marquer le pas, mettre le pied en terre » est bien transparent. Dans l'ex. suivant du *Roman de la Rose*, une personne cherche à faire quelques pas cahin-caha :

Je me sui lors en piez dreciez,
Foibles e vains come on bleciez,
1795 Et m'esforçai mout de *marchier*,
Roman de la Rose (de 1225-40).

En grant martire estoit ses cors,
Et jambe et pié avoit porri ;
Qui lui donast tout Montorri
Ne tout l'avoir d'une grant terre,
Ne *marchast* il deux pas a terre,
Gautier de Coincy, *Les Miracles de la Vierge*[1], p. 181, éd. de l'abbé Poquet.

1. Terminés vers 1220 ; voir J. Bédier et P. Hazard, *Hist. de la litt. française illustrée*, I, 56.

Une femme apporte une grande pierre pour aider à défendre les murailles de la ville; un sarrasin

> Vit que cele feme entendeit
> Al fes de son col deschargier ;
> 3642 Si com el volt en sus *marchier*,
> Cil treist a lui (= elle), si la feri,
> E la femme a terre chai,
>
> *L'Estoire de la guerre sainte*, par Ambroise, éd. G. Paris (écrite entre 1195-96; voir *ib.*, p. L),

traduit au gloss. par G. Paris « s'avancer, faire un pas » (en sus = avant) ; la femme marche avec difficulté et met son pied lourdement en terre, affaissée par la grande pierre qu'elle porte.

> Je croy qu'il est bon que ci mette
> Mon pannier a tout mes fromages (dit la fromagère),
> Car par cy passent folz et sages,
> Et aussi c'est le droit marchié.
> 1374 Puis que j'ay jusques cy *marchié*,
> Jus les mettray,
>
> *Miracle de Robert le Dyable*, éd. par G. Paris et U. Robert dans *les Miracles de N. Dame*, XXXIII ;

la fromagère a porté tout le long chemin son lourd panier plein de fromages.

Les patois ont gardé des traces de cet emploi de *marcher* :

Marcher « en parlant d'un enfant qui fait ses premiers pas », « mettre le pied dans quelque chose », « marcher cahin-caha », O. Bloch, *Lex. français-patois des Vosges méridionales*. — *Se marcher* « marcher avec affectation », G. Dottin et J. Langouët, *Gloss. du parler de Pléchâtel*. — *Se marcher bien* « marcher bien, avec élégance », A. Ledieu, *Petit gloss. du patois de Démuin*.

Dans l'ex. suivant on exhorte les ménestrels à se mettre à la tête d'un cortège et à jouer de leurs instruments :

> Seigneurs, sanz vous plus cy tenir,
> Alez devant faisant mestier ;
> Il en est saison et mestier.
> De bien jouer ne vous faingniez,

Cy endroit voz robes gaingniez :
Marchiez bon pas !
Miracle de la fille d'un roi, dans les *Mir. de N. Dame*, éd. G. Paris et U. Robert, XXXVII, 33242 [1].

« Marchez ferme ! », proprement : « marquez bien le pas ! » — De même dans l'ex. suivant ; des malfaiteurs s'apprêtent à aller piller :

« Or avant, seigneurs, sanz detri
Alons après. » —
« De vous suivre sommes touz près.
Marchiez bon pas !
Miracle de Robert le Dyable, dans les *Mir. de N. Dame*, éd. G. Paris et U. Robert, XXXIII, 147 [1].

Dans la première moitié du XV^e^ siècle, l'idée pure de « marcher » s'était nettement dégagée :

A tous bons loyaulx marchans
Quy vers moy firont priere,
1126 Par mer ou terre *marchans*,
Soit par bois ou par les champs,
Tu leur donnes joye entiere,
Deux versions de la vie de Saint Eustache, éd. Petersen, Helsingfors, 1925, p. 222 [2].

D'après l'histoire antérieure de *marcher* et l'évolution de sens qu'il a parcouru, on comprend qu'un tel verbe fût tout à fait à propos pour indiquer la marche ferme et précise des soldats, où il s'agit de bien marquer le pas. C'est aussi surtout dans le langage militaire que *marcher* a fait fortune, et c'est dans ce sens que l'ont emprunté les autres langues européennes. Les premiers ex. de cet emploi cités par Godefroy et Littré (*Historique*) datent du XVI^e^ s. [3] ; les ex. sont puisés dans les ouvrages de Cl. Marot (1495-1544) et dans la *Chronique* de J. d'Auton

1. Datant de la seconde moitié du XIV^e^ s. ; voir Ém. Roy, *Études sur le théâtre français du XIV^e^ et du XV^e^ s.*, Paris, 1902, p. CXXVI.
2. Voir pour la date du poème le même ouvrage, p. 170.
3. Les premiers ex. de *marche* au sens « l'action de marcher » sont aussi du XVI^e^ siècle.

(1466-1527). *Marcher* était cependant courant dans cet emploi déjà à la fin du XV^e^ s. Commines (1446-1511) s'en sert fréquemment dans le premier livre de ses *Mémoires*, qui furent commencés en 1489 pendant son emprisonnement [1].

Ledict conte de Charolois envoya joindre avec luy le bastard de Bourgongne, qui se nommoit Anthoine, avec grant nombre de gens qu'il avoit soubz sa charge, et à grant dilligence : et se debatoit à soy mesmes s'il iroit ou non ; mais à la fin *marcha* apres les aultres, et y arriva environ sept heures du matin ; et desja y avoit cinq ou six enseignes du Roy, Livre I, chap. III, p. 32 de l'éd. Dupont, Paris, 1840.

Les gens du Roy venoient à la file, de la forest de Torfou, et n'estoient point quatre cens hommes d'armes quant nous les veismes ; et qui eust *marché* incontinent, semble à beaucoup qu'il ne se fust point trouvé de resistance, *ib.*, p. 35.

Voyant cecy, vint ce saige chevalier monseigneur de Contay dire à son maistre, monseigneur de Charolois, que, s'il vouloit gaigner ceste bataille, il estoit temps qu'il *marchast* : disant les raisons pourquoy, et que, si plus tost l'eust faict, desja ses ennemys fussent desconfitz, *ib.*, p. 35.

Et sur ce bruict et cry, commencea à *marcher* le conte de Charolois, laissant, comme j'ay dict, toute ordre paravant devisee, *ib.*, p. 37.

Il avoit esté dict que l'on *marcheroit* à trois fois, pour ce que la distance des deux batailles estoit longue, *ib.*, p. 37.

Tous les archiers dudict conte *marchoient* à pied devant luy et en mauvais ordre, *ib.*, p. 37.

Ledict conte *marcha* tout d'une boutee, sans donner alaine à ses archiers et gens de pied, *ib.*, p. 38.

Tous ceulx du Roy se retirerent sur le bort d'ung fossé, où ilz avoient esté le matin : car ilz avoient craincte d'aucuns qu'ilz veoient *marcher*, qui s'approchoient, *ib.*, chap. IV, p. 43.

Nous, qui estions demourez là, n'avions l'œil que à fuyr, se il fust *marché* cent hommes, *ib.*, p. 44.

Incontinent veismes saillir le conte de Sainct Pol du boys, qui avoit bien quarante hommes d'armes avec luy, et son enseigne ; et *marchoit* droict à nous, *ib.*, p. 44.

Et qui eust pu trouver archiers le nombre de cent, pour tirer au travers de ceste haye, tout fust *marché* de nostre costé, *ib.*, p. 45.

Ces onze exemples se trouvant dans deux chapitres seulement, il est donc évident que *marcher* était bien en vogue

1. Voir J. Bédier et P. Hazard, *Histoire de la littérature française illustrée*, I, p. 118.

dans le langage militaire à la fin du XV^e^ siècle. Le verbe a dû s'y enraciner déjà au commencement du XV^e^ siècle, car Godefroy donne des ex. de *desmarchier* « lâcher pied, reculer » comme terme militaire de Jean de Wavrin († 1471), Millet (1425-66), Monstrelet (139.-1453) et d'Olivier de la Marche (1426-1502); dans le second ex. d'Olivier de la Marche on trouve aussi un ex. de *marcher* comme terme militaire : « Et le chevalier, *marchant* pour la seconde fois... » *Marcher* se trouve aussi dans le langage militaire provençal, comme mot d'emprunt, au XV^e^ siècle :

La quala (armada) *marchet* et tiret vers lo Pech la Roqua, la quala plassa fouc per la dita armada assetjada, *Guerre albigeoise*, dans Levy, *Supplement-wörterbuch* [1].

Grâce à la prépondérance militaire et politique de la France, le verbe *marcher* pénétra dans les autres langues européennes dès le XVI^e^ siècle. Le premier ex. angl. de *march* relevé par le *New English Dict.* date de 1548. Les premiers ex. de it. *marciare*, port. *marchar* et all. *marschieron* datent aussi du XVI^e^ siècle [2].

Le *Diccionario de las Autoridades* ne connaît pas d'ex. de *marchar* en esp. avant le XVII^e^ siècle ; mais le verbe a dû se trouver en esp., aussi bien qu'en port., déjà au XVI^e^ siècle.

*
* *

On peut donc suivre pas à pas l'évolution de *marcher* de verbe actif, qu'il était à l'origine, au verbe neutre, qu'il est aujourd'hui. Si l'on disait à l'origine *marcher une chose* au sens de « fouler » [3], il est tout aussi naturel qu'on ait dit plus tard,

1. Sur la date de la Guerre alb. voir Molinier, *Les sources de l'histoire de France*, III, p. 66.

2. Voir Tommaseo e Bellini, *Dizionario della lingua italiana*, Vieira, *Thesouro da lingua portugueza*, et Grimm, *Deutsches Wörterbuch*.

3. Cf. l'emploi analogue de *fouler : fouler* (*aux pieds*) *une chose* « marcher dessus » (Littré, *fouler* 3), et de *chauchier* < calcare (Godefroy), surtout l'ex. suivant de la *Vie de saint Thomas* : Deus dona ses disciples poesté, ço savons, Del *calchier* sur serpenz e sur escorpiuns, v. 3347 = Luc,

quand le sens neutre « marcher, aller » a pris le dessus, et qu'on dise aujourd'hui, *marcher sur une chose* ; ce n'est qu'à la lumière de la science étymologique qu'on peut reconnaître dans la dernière phrase le sens « fouler ». Les expressions *marcher une chose* et *marcher sur une chose* se sont trouvées longtemps l'une à côté de l'autre, mais à mesure que le sens « aller » se faisait de plus en plus jour, la construction *marcher une chose* tendait à disparaître. *Marcher sur une chose* apparaît déjà à la fin du XII^e^ siècle :

Par la chevechaille (le loup) l'a pris (le renart)
Come cil qui est d'ire espris.
Contre terre l'a trebuché.
950 *Sor le ventre li a marché :*
Durement li fole la pance,
Roman de Renart, branche XIV, de 1178 [1].

9793 Car nus veauz senglers hericiez,
Quant des chiens est bien aticiez,
N'est si crueus, ne lionesse
Si triste ne si felonesse.....
9800 Ne nus serpenz si desleiaus,
Quant l'en *li marche seur la queue*,
Qui dou *marchier* pas ne se jeue,
Come est fame quant ele treuve
9804 O son ami s'amie neuve,
Roman de la Rose (de 1275-80).

S'il (le roi Louis) ne tenait pas ses conventions avec les émirs, il voulait estre aussi honni que le chrétien qui renie Dieu et sa loi, et qui en mépris de Dieu crache sur la croix et *marche dessus*, Joinville, *Hist. de saint Louis*, éd. N. de Wailly, § 362 (terminée en 1309).

Marcher une chose, d'autre part, n'a pas encore totalement disparu de la langue aux XV^e^ et XVI^e^ siècles :

Met sur sa viande (du faucon) pouldre de *fleurs* de saulz *marches*, *Traité de fauconnerie*, p. 90, Martin-Dairvault (du XV^e^ siècle), dans Godefroy.

Estans ignoramment *marchez* ils (les scorpions) mordent a l'impourveue, Du Pinet, *Dioscoride*, éd. 1605, dans Godefroy.

X, 19 ; M. Walberg et Godefroy traduisent *calchier* « marcher ». Le texte latin porte *calcare*, le texte grec πατεῖν.

1. Voir L. Foulet, *Le Roman de Renard*, p. 118.

En effet, l'emploi actif de *marcher* au sens de « fouler », qui, nous l'avons vu, survit encore dans les patois (voir p. 410), n'a pas complètement disparu de la langue actuelle, qui le garde comme terme technique dans certains métiers : *marcher l'argile* « pétrir avec les pieds l'argile qu'on a humectée », *marcher l'ouate* « donner une égale épaisseur à une feuille d'ouate, en passant dessus une espèce de coussin », et, dans la langue des chapeliers, *marcher l'étoffe d'un chapeau* « la fouler avec les mains ». Pour ce qui concerne le dernier ex., quiconque connaît l'histoire du verbe trouvera tout aussi naturel que *marcher* se rapporte à un foulage fait avec les mains qu'à un foulage fait avec les pieds.

Un autre souvenir du temps où *marcher* signifiait « fouler » tout court nous reste dans le substantif *marc* « résidu de fruits qu'on a pressés pour en extraire le suc », où Scheler, dans son *Dictionnaire d'étymologie française*, a vu le premier, à juste titre, un substantif verbal de *marcher*. *Marc* a signifié d'abord « l'action de marcher, fouler », avec rapport surtout aux raisins qu'on foulait autrefois avec les pieds ; ce sens primitif de *marc* se reflète encore dans l'expression suivante, citée par Cotgrave : *faire un marc* « to put grapes into the presse ; to make, or make ready, a pressing of grapes ». Puis dans des phrases telles que *j'ai fait le marc*, le sens abstrait primitif a pu facilement être supplanté par un sens concret[1].

Le sens primitif de *marc* apparaît encore plus clairement dans le patois des Alpes cottiennes : *Marc* « Mélange de poussière de chaux, de sable et d'argile que l'on met dans les cuisines et autres pièces du rez-de-chaussée, pour remplacer le plancher. Pour faire le *marc*, on pétrit le mélange et on le foule, on le presse très fortement », J. A. Chabrand-A. de Rochas d'Aiglun, *Patois des Alpes cottiennes*.

Le développement de sens esquissé ci-dessus pour *marcher* a été partagé par plusieurs substantifs dérivés du verbe ; ainsi *marchéure* signifie « piétinement » dans l'ex. suivant :

Et cheit ledit duc de Clarence a terre, mort de ce cop, ou de la *marchure*

1. Voir des transitions pareilles du sens abstrait au sens concret quand le substantif est régime de *faire*, dans Carl S. R. Collin, *Étude sur le développement de sens du suffixe* -ata, Lund, 1918, p. 85-86.

des chevaulx par dessus, car oncques a temps ne polt estre rescours, G. Chastell., *Chron. du D. Phil.*, dans Godefroy,

plus tard le mot a pris le sens de « action de marcher, allure » : Allure, *marchure*, *Trium ling. dict.*, 1604, dans Godefroy. — *Marcheiz* signifie de même d'abord « piétinement » :

Les tripeteis et *marcheis* des chevaux, Oresme, *Trad.* Les trepignis et *marchis* des chevaliers furent... tost seeuz, *Perceforest*, éd. 1528. Il souspeçonnoit aucunement avoir sentu le *marchiz* des piez d'aucun homme allant par le dortoer, L. de Premierfait, *Décam.*

Marchement a le sens de « piétinement » dans les ex. suivants :

Des *marchemenz*, des pas (de chevaux), du XIVe s. Pour le *marchement* des gens et des bestes... la terre est si endurcie..., de 1516, dans Godefroy,

mais Robert Estienne traduit dans son *Dict.* « processus » par *marchement plus oultre*, où *marchentent* = *marche*.

Marchage n'est connu qu'au sens de « piétinement » ; le mot est donné par Palsgrave, qui traduit « tramplynge with fete ».

Le verbe *marcher* a donc, du sens primitif « fouler », évolué de telle façon qu'il est devenu le synonyme de *aller* ; mais, tandis que *aller* a un sens abstrait, qui fait penser moins au mouvement des pieds qu'au but ou au point de départ du mouvement, *marcher*, au contraire, a un sens concret qui fait penser nettement au mouvement des pieds : *Le petit enfant ne sait pas encore marcher*. Ce sens concret de *marcher* devient non seulement compréhensible, mais naturel, si l'on tient compte de son sens primitif « fouler », et on trouve un parallèle parfait dans l'angl. *walk*, qui, du sens « fouler », en est venu à désigner d'une façon concrète l'action de marcher, par opposition à *go*, qui a un sens abstrait ; *walk* correspond à *marcher*, *go* à *aller* : *The child can't walk yet.*

Le fait que *marcher* était à l'origine un verbe actif explique aussi l'emploi de l'auxiliaire *avoir* près du verbe neutre actuel, par opposition au synonyme *aller*, qui demande toujours *être*.

Si l'évolution esquissée *marcôn* > *marcher* est juste, il serait

étonnant de ne pas trouver, en anc. fr., le verbe *marcher* au sens primitif général « marquer ». Des ex. de ce sens existent :

Faciendo *marchare* et signare uno signo equos ipsos, ne fraus vel mutatio possit committi, Du Cange, s.v. *marchare*, charta ann. 1372, Annal. Tolos.

Et seront leurs chevaux signez et *marchez*, *ib.*, de 1355.

Mesure *marchee* de son marchet, Godefroy, s.v. *marchet*, de 1520.

Que les maistres dudit mestier (des potiers d'étain) ne vendent.... aucun ouvrage plustot qu'il soit *marché* de leur marc ou poinsson, du XVe s., dans Littré, s.v. *marque*, *Historique*.

Marchier les bois a cop de martel. Les bois *marchez* a coup de martel, Godefroy, *Suppl.*, s.v. *merchier*.

Mais, à mesure que *marcher* acquérait le sens spécial « marquer du pied, fouler > marcher », il devenait impropre à exprimer le sens primitif ; dans ce sens *marcher* fut supplanté par *merchier*, *merquer* ou *marquer*. *Remarchier* suivit le même courant. Le premier ex. connu de ce verbe se trouve dans le *Livre du roi Modus* :

Et se les perdriaus saillent et ton esprevier s'enbat, si le lesse aler se il saut de pres, et se il ne salloit bien a point et tu en pouaies un *remerchier*, si la laisses querre outout tes espaignos, chap. **116**, 21-25.

Dans six mss on trouve *remarchier*, dans un *remerquier*.

Meyer-Lübke, dans son *Etym. Wörterbuch*, dérive *mercher* de la forme *merken* ; *merquer*, *marquer* peuvent bien représenter les formes normandes de *merken*, *marcôn*. La victoire définitive des formes *marquer*, *remarquer* sur *marcher*, *mercher* et *remarcher*, *remercher* au XVIe siècle, a été facilitée, selon le *Dict. Gén.*, par l'influence de l'it. *marcare*, *rimarcare*. A partir du XVIIe siècle on ne rencontre que *marquer*, *remarquer*.

*
* *

En v. h. all. existait à côté de *marcôn* la forme secondaire *markjan*. Ce verbe, transplanté en Gaule, aurait abouti à *marchir* (cf. *wenkjan* > *guenchir*). Or, ce verbe existe en v. fr., et son développement de sens est tout à fait parallèle à celui de *marcher*. Ainsi il apparaît au sens « fouler » dans les ex. suivants :

Lieve toi ; alons nous esbatre,
Marcir la rousee et abatre,

Dont l'oudour est trop plus propisce
Et mieuls vault que de nulle espisce,
Froissart, *Poésies*, éd. Scheler, II, p. 29, v. 981.

Du sens « fouler » s'est développé celui de « marcher, aller » :

Adont par la main me prist elle
Et sus l'erbe fresce et nouvelle
Commençames nous à *marcir*,
ib., I, p. 48, v. 1597.

Mais *marchir*[1] n'a pu faire concurrence à *marcher* ; le sens « fouler » de *marchir* a évolué au sens figuré « abattre, mater », puis le verbe a disparu de la langue :

Est or bien li orguex *marcis*,
Ki fu en nous, et li envie,
K'aviemes sur nos pers en vie,
St. Glixelli, *Les cinq poèmes des trois morts et des trois vifs*, p. 58, v. 82.
Quant li blans l'a ensi *marchi*
Et l'a fait venir a merchi,
Trop li ert chilz fais reprouvés,
J. de Condé, *Dou blanc Chevalier*, éd. Scheler, dans Godefroy.
Mais grant paine me fait et forment me *marchist*,
La Geste de Liége de Jehan des Preis, v. 18921.
Et sont si gens *marchis*, jà ne seront estable, v. 19082.
Et Rollant de Savoie, qui trop *marchis* astoit, v. 30784.
Les Tongrois ont *marchit* par l'aide del diable, *ib.*, II, v. 1248.
D'espeez et de lanches li vorent tant meffaire
Qu'il fut si fort *marchis* qu'il ne soy puet retraire,
ib., v. 7682.

Dans son *Gloss. philologique de la Geste de Liége*, Scheler traduit : « proprement fouler, écraser, de là : harasser, mater, affliger ».

---

1. *Marchir* « confiner, être limitrophe » s'est formé autrement. C'est un dérivé de *marche* « pays de frontière » < v. h. all. marka même sens, qui contient aussi le radical marc-. Je ne connais pas d'ex. de *marcher* au sens de « confiner », mais Levy offre un ex. de prov. *marcar* dans ce sens.

Car nous trouvons en une istoire,
Qu'a grans gens n'est pas la victoire
Mais ou Diex le voet envoyer.
Pense de fort a guerroyer
Et de hardiement *marcir* ;
Pour tes anemis a *marcir*,
Diex te poet de ten droit aidier
Plus que ne penses souhaidier,
Jean de Condé, *Li dis de Seurté et de Confort*, éd. Scheler, v. 75-6 (cf. la note des vers).

Dans l'ex. suivant, *marchir* est au neutre « s'abattre, fléchir » :

Et il se deffent quanqu'il peut,
Mais vueille ou non, *marchir* l'esteut,
Car sa forche lui amenuise,
ib., *Dou blanc Chevalier*, v. 710.

Marcher « fouler » a aussi pris le sens figuré secondaire « abattre, mater », développement de sens analogue à celui de *marchir* :

Un jour, pour lor orguel *marcier*[1],
Leur apert un mireoir Diex,
Tourble et obscur a veoir d'iex . . . .
Baud. de Condé, *Des trois mors et des trois vifs*, dans Godefroy, aussi dans Glixelli, *op. cit.*, I, 7.

Si *marcher* « fouler » est un mot germ., il serait étonnant de ne pas en retrouver trace en prov. Or, le mot s'y trouve, et il a subi tout à fait la même évolution de sens qu'en v. fr. ; Levy, dans son *Supplementwörterbuch*, donne trois ex. du sens « fouler » (« niedertreten, zertreten »), mais il ne relève que deux ex. du sens secondaire « marcher » (« auf etwas treten, gehen »). Dans l'ex. suivant le sens « fouler » saute aux yeux :

Ni no metatz las vostras margaridas davant los porx que per aventura no las *marco* ab lors pes (*conculcent*), Math. 7, 6,

1. Cf. le même développement de sens de *calcare* : De celluy soit orgueus *cauquiez*, *Anti-Claudianus*, Godefroy, sous *chauchier*.

mais dans les deux ex. suivants, le sens « aller » se dégage nettement :

> No *marcavan* mas en samitz,
> O sobre paziment obrat,
> *Guill. de la Barre* par Arnaut Vidal, éd. P. Meyer, v. 1424-5 (écrit vers 1318 ; voir *ib.*, p. IV).
> Et tot entorn mant bel tapit
> Ha fait pausar e qu'om *marques*,
> *ib.*, v. 1479.

Le sens « aller, marcher » du prov. *marcar*, qui confirme tout à fait l'évolution du fr. *marcher*, survit encore dans quelques régions de la Provence. Mistral donne *marca* « marcher dessus » pour le languedocien, *marca* « marcher » pour le castrais et le limousin ; voir les art. *marca* et *marcha* de son *Tresour*.

L'évolution de sens « marquer avec le pied > marcher » a pu se faire sporadiquement en Gaule, mais, si l'on pouvait constater le même phénomène dans une ou plusieurs langues germaniques, on aurait le droit d'y voir une confirmation absolue de l'évolution *marcôn* > *marcher* « aller » en français. En effet, on trouve dans les langues germaniques d'assez nombreuses traces tant du développement « marquer du pied > marcher » que du substantif *mark* au sens de « trace ». Dans l'anglais du moyen âge le verbe *mark* était employé tout à fait de la même manière que le fr. *marcher*, comme actif, neutre et réfléchi [1] ; le *New English Dict.*, s. v. *mark* vb. II, offre huit ex.

---

1. En français *marcher* est connu dans l'emploi réfléchi : Voyre, et Dieu scet quant passoient par devant, S'ilz *se marchoient* fiers comme ung poursuyvant, Cl. Marot, dans Littré, s.v. *marcher*, *Hist. Se marcher bien* « marcher bien », J. B. Jouancoux, *Études du patois picard*, Amiens, 1880, qui rappelle *se marcher* « incedere » dans Rob. Estienne. *Se marcher* « marcher avec affectation », G. Dottin et J. Langouët, *Gloss. du parler de Pléchâtel*. *Se marcher bien* « marcher bien, avec élégance », A. Ledieu, *Petit gloss. du patois de Démuin*. On trouve aussi *se marcher* dans la langue de vénerie. *Se marcher bien ou mal* : un cerf *se marche bien*, quand le pied de derrière est bien placé sur le talon du pied de devant, et que les allures sont bien croisées, d'Yauville, *Traité de vénerie*, *Vocabulaire général*, art. *marcher*. Le cerf à sa seconde tête... sa façon de *se marcher* est irrégulière, son pied de derrière se met

de cet emploi, des XIII^e^-XVI^e^ siècles, tous en dialecte écossais, dont quatre sont neutres, trois actifs et un réfléchi, traduisant « to direct one's way, also to proceed, advance ». Dans l'emploi actif le régime est deux fois *way* « voie », une fois *port* « port ». Le dernier ex. date de 1596 : *she markes to Dunbar*. H. Bradley, *A Middle-Engl. Dict.*, offre deux autres ex. du verbe neutre, s. v. *mearkien*.

En anglais le verbe *mark* « aller » n'a pas eu le même succès que *marcher* en français ; *mark* n'a pas pu faire concurrence à *walk*, qui s'était établi plus fermement au sens de « marcher », et au même siècle que *mark* s'éteignit au sens de « aller », le nouveau venu *march*, emprunté au français, s'introduisit en Angleterre. *Mark* « aller » ne pouvait pas tenir tête à l'invasion violente de *march*. Les dialectes anglais se servent cependant encore du verbe *mark* dans ce sens, et dans des phrases qui montrent clairement la façon dont le sens « marcher » a pu se dégager du sens primitif « marquer » :

Mark a foot to the ground, mark the ground « to set foot to the ground » : He is sae weak that *he canna mark a fit* (foot) *to the grund* (ground). He's beginnin' to recruit, for *he can now mark his fit to the grund*. He could hardly *mark the ground*, J. Wright, *The English Dialect Dict.*

Comme on avait le droit de s'y attendre, on trouve aussi en anglais le substantif *mark* au sens de « trace » :

Mark, hunting, applied spec. to the footprints of certain animals. *Marks*, « the Footing of an Otter », de 1700, *New Engl. Dict.*, s. v. *mark* sb. 13 c.

Le même développement qui a été constaté en anglais, s'est produit aussi en hollandais, tant pour le verbe que pour le substantif :

Merken « een indruksel in iets maken, iets drukken (b.v. eene plaats die men betreedt), een spoor in iets achterlaten : *Merckt*, met haren... voet ... de Priesterlijcke drempels, *Woordenboek der Nederlandsche Taal*.

Merk « een spoor, dat op iets wordt achtergelaten » : Wat drempel hy betrad, daer bleef een heyligh *merck*. Hem... die het *merck* zoeckt van Godts

---

indifféremment derrière, à côté ou dedans celui de devant, *ib.*, Chasse du cerf, chap. V. La façon de *se marcher* (du cerf) aussi est différente (de celle de la biche), *ib.*, chap. IV.

stappen. (Een pelgrim) in't scherpe kiezelgruis Een bloedig *merk* met naakte voetzool drukkend [1], *ib.*

*
* *

Un autre fait vient confirmer singulièrement l'étymologie *marcôn* > *marcher*. Le verbe *marcher* s'emploie souvent en français avec un sens spécial dans l'arpentage primitif : *Marchiei un terrayn* « le mesurer au pas », J. Fleury, *Patois normand de la Hague*. Moisy, *Dict. de patois normand*, enregistre *marcher* dans le sens de « déterminer approximativement la superficie d'une propriété » :

Et ce fait, la partie demanderesse doibt requerir au sergent, qu'il maine les veeurs (les arbitres, littéralement les gens qui doivent *veir*, voir) au lieu qu'il entend demander et veult monstrer au sergent, et le doibt faire ; et doibt le demandeur monstrer icelluy heritage et faire *marcher*.

Après avoir vu, *marché* et examiné le terrain, *Extrait d'un procès-verbal d'expertise de 1787* dans Robin, le Prévost, Passy, *Dict. du patois norm.*

Anciennement on délimitait les propriétés en marchant tout autour et en mesurant les limites au pas ou par enjambées, comme l'attestent dans du Cange les verbes *pediare* « per pedes metiri, mensurare », *pedificare* « per pedes metiri », *pedare* « pedibus metiri » [2] :

Laxamus ipsum alaudem qui est infra terminos quos ego Willelmus terminavi, et in præsentia bonorum hominum ego ipse monstravi et *pedibus meis pedavi*, du Cange, de 1080.

Du Cange offre aussi des ex. de *percalcare*, *perchauchare*, *porchauchare* « per pedes metiri ». Godefroy enregistre le substantif *pourchauchement* sans traduction. M. Georges Thomas a montré (*Romania*, LIII, 379-81), que *pourchauchement* se rat-

1. C.-à-d. *Merken* « faire une empreinte dans quelque chose, imprimer ses pas dans quelque chose, laisser une trace dans quelque chose » : Elle marque avec son pied le seuil = elle y laisse la trace de son pied. — *Merk* « trace qu'on laisse sur quelque chose » : Il laissa une trace sacrée sur chaque seuil qu'il passa. Lui, qui cherche les traces des pistes de Dieu. Un pèlerin imprimant une trace sanglante avec ses pieds nus dans le gravier piquant.

2. Cf. au même sens esp. *apear*.

tache aux verbes cités par du Cange. *Pourchauchement*, c'est l'action de mesurer au pas une propriété ou une terre. — *Marchement* a le même sens dans l'ex. suivant :

Marchement et declaration du territoire, de 1470, Arch. du Calvados, dans Godefroy.

Godefroy traduit avec peu d'exactitude « parcours et inspection d'un terrain ».

Marcher « mesurer au pas » qui réunit les deux sens « mesurer » et « aller » a pu contribuer à l'évolution du sens secondaire « marcher, aller ».

On a dû employer au même sens « mesurer au pas » le verbe *marchir*, car on trouve le dérivé *marchissement* « délimitation » dans Godefroy :

Si le seigneur contre seigneur ont different pour le *merchissement* de leurs terres et seigneuries...., *Cout. de Haynault*, éd. 1604.

Je n'ai cependant pu relever *marchir* dans ce sens.

Or, le sens spécial « mesurer, délimiter » est la continuation directe des emplois analogues du radical verbal marc- dans les parlers germaniques. L'anc. h. all. *marcôn* signifiait déjà « abgrenzen » (Schade, *Altdeutsches Wörterbuch*) et les dérivés du radical marc- sont employés encore aujourd'hui au même sens dans les dialectes allemands :

En Feld afmarken, oder en Holt « ein Feld, ein Gehölz mit den gehörigen Gränzzeichen versehen ». *Uutmarken* « durch derlei Zeichen ausschliessen », H. Berghaus, *Der Sprachschatz der Sassen*, Berlin, 1883. — *Merken, marken* « mit Marksteinen oder dergleichen eine Grenze bezeichnen ». *Marker* « Grenzsteinsetzer, Feldmesser », H. Fischer, *Schwäbisches Wörterbuch*, Tübingen, 1914.

On rencontre au même sens anglo-saxon *mearcian* :

Mearcian « to fix the bounds or limits of a place », J. Bosworth, *An Anglo-Saxon Dict.*; Oxford, 1882. — *Mearcian* « mark a boundary, measure, define », John R. Clark Hall, *A concise Anglo-Saxon Dict.*,

et angl. mod. *mark*, qui en dérive : *mark* « to trace out boun-

daries for », *New Engl. Dict.* — Les verbes correspondants ont le même sens aussi en islandais et en v. norvégien :

Merkja « to mark, as a landmark, boundary », G. Vigfusson, *Icelandic-English Dict.*, Oxford, 1874. *Marka* « mark, draw the outline of ; mark as one's property », G. T. Zoëga, *Islenzk-ensk Ordabok*, Reykjavik, 1922.

Merkja, marka « give noget en vis Form, et bestemt Omrids, en afstukken Grænse », J. Fritzner, *Ordbog over det gamle norske Sprog*, Kristiania, 1891. *Merkja* subst. « Grænse », *ib.*

En islandais et en v. norvégien, on a formé même un substantif spécial pour indiquer l'action de délimiter ainsi une propriété :

Merkjaganga[1] « Befaren af Markskel », S. Blöndal, *Islandsk-Dansk Ordbog*, Reykjavik, 1920-24.

Markganga « Opgaaen af Grænseskjel (*mark* eller *merki*) », J. Fritzner, *op. cit. Merkjaganga* « Markegang, Opgaaen af Grænseskjel mellem sammenstodende Jordeiendomme[2] », *ib.*

Dans certains dialectes suédois, le verbe *märka* a pris le sen général « mesurer » : Skräddaren *märker* klädningen « vestem sartor ad corpus exigit ». Låt oss *märka*, om käpparne äro lika långe « metiendo videamus, num baculi æque sint longi », Abr. Sahlstedt, *Svensk Ordbok*, Stockholm, 1773. Le substantif *märke* a de même le sens « mesure » : Skräddaren tager *märke* af någon til en klädning « sartor vestis conficiendæ mensuram alicujus capit », *ib. Märketråd* « tråd, hvarmed skräddare taga mått till kläder[3] », en Småland, J. E. Rietz, *Ordbok öfver svenska allmogespråket.*

L'idée de mouvement s'associe à *marcher* encore dans un autre emploi du verbe, dont parle Moisy, *Dict. de patois normand* : « Certains villages possédaient des pâtures, dont l'usage était commun à tous les habitants de ces villages. Quand les pâtures confinaient à un autre village, les habitants de celui-ci avaient quelquefois le droit d'y mener paître leurs bestiaux ;

1. *Ganga*, c'est l'action de marcher.
2. L'action de mesurer au pas les limites entre deux propriétés.
3. Ficelle avec laquelle le tailleur prend la mesure d'un habit.

ce droit portait le nom de *droict de marchage* (v. Cotgrave)..., et l'exercice de ce droit s'exprimait par *marcher* » :

Si le bestail est trouvé pasturant en autruy village, doit amende au seigneur justicier, si ce n'est ès lieux où le *droit de marchage* a lieu, *Cout. gén.*, II, 471.

Depuis la feste S. Martin jusques à la Nostre Dame de mars, sont (les pâturages) communs à tous les habitants et peuvent *marcher* l'un dedans l'autre, *ib.*, II, 474.

Dans du Cange on trouve un ex. latinisé de *marcher* dans ce sens :

Marcare « jus pascendi ratione limitis contermini seu Marcae » : Sciendum quod in nemore de Lantagio non poterunt dicti fratres *Marcare*.

Du Cange donne aussi *marchagium*, la forme latinisée de marchage.

En provençal le verbe *marcar* et le substantif *marca* ont pris un sens spécial qui paraît au premier abord exceptionnel. Levy, dans son *Supplementwörterbuch*, traduit *marcar* « pfänden, mit Beschlag belegen, festnehmen, Repressalien üben » et *marca* « Pfändung, Beschlagnahme, Festnahme, Repressalie ; Pfand, beshlagnahmtes Gut, festgenommene Person ; Recht Repressalien zu üben ». Cf. *marque* « représailles » Godefroy, *marque*, *ib.*, *Suppl.*

On trouve dans du Cange de nombreux ex. des formes latinisées *marca*, *marcare* dans cet emploi. Du Cange s'acharne à rapprocher les mots dans ce sens de *marca* « pays de frontière », car il définit ainsi *marcha* : Facultas a Principe subdito data, qui injuria affectum se vel spoliatum ab alterius Principis subdito queritur, de qua jus vel rectum ei denegatur, in ejusdem Principis Marchas seu limites transeundi, sibique jus faciendi ». Parmi les ex. cités par du Cange, il y en a qui rendent raison de cette définition, mais Littré, *marque*, Rem., met à juste titre en doute cette dérivation.

Epistola Caroli VI Regis Franc. ad Martinum Regem Aragoniæ, qua jus se facturum pollicetur ejus subditis, qui a Francis se in mari prædatos querebantur, ut *marca* vitaretur, du 5 mars 1396.

...mandatum Curiæ, quo jubetur Ludovicus Rex Siciliæ uni e regiis

subditis, qui a prædonibus in mari spoliatus fuerat, jus dicere, cum *Marcæ* comminatione, absque data.

Unde dictus Bernardus asserit se dampnificatum usque ad valorem 700 libr. sterlingorum de raptu et rapina prædictis. Quapropter idem Bernardus nobis supplicavit, ut nos sibi licentiam *Marcandi* homines et subditos de regno Portugalliæ et bona eorum per terram et mare, ubicumque eos et bona eorum invenire posset, concederemus, quousque de sibi ablatis integram habuisset restitutionem, Litteræ Eduardi I Reg. Angl. ann. 1295.

Cet emploi se reflète encore dans l'expression *lettre de marque* que Littré définit ainsi : « acte du gouvernement qui autorisait celui qui en était porteur à se faire justice lui-même aux dépens d'une nation ennemie ; ces lettres s'appelaient aussi lettres de représailles ». En temps de guerre on autorisait par des *lettres de marque* les capitaines de vaisseau à capturer les bateaux et les marchandises de l'ennemi, et *porteur de lettre de marque* équivalait alors à corsaire, comme le constate le *New Engl. Dict.* (s. v. *marque* « reprisals », *letter of marque*), de sorte que tout capitaine qui n'était pas muni de *lettre de marque* était réputé pirate ou forban.

Plusieurs ex. cités par du Cange rendent évident que *marca* et *marcare* se rapportent à la saisie de biens pour dette :

Nullus ergo de gratia nostra confidens audeat... terram pignorare, *marchare*, impedire vel detinere alicubi pro alieno debito, de 1232.

Victualia, quæ apportantur in Barcinona per mare vel per terram, de pane, vino, carnibus et piscibus non *marcentur*, nec pignorentur... tam pro alienis debitis, quam pro propriis, de 1283.

Personæ Ecclesiasticæ vel eorum bona pro aliis non *marchientur*, vel pignorentur, de 1226.

Excommunicati pronuntiantur in Statutis Eccl.... qui contra Ecclesiasticos aut eorum bona *Marcam fieri* permittunt.

Ce sens est aussi relevé par les ex. provençaux dans Levy. Citons par ex. :

Encara may statuiren los dit senhos que, si algu de la dita vila habitador per deutes dels senhos... *marcat* o penhorat era stat, [qu]e aquela *marca* o aquel gagge restituesca al dit *marcat* a sas proprias despensas aquel per le qual foc *feyta* aquela *marca*, *Cout. du Fossat.*

Se·l seinher ni sos bailes *fau marca* per si ni per autrui..., no la deu metre em preio ni gitar de la vila ni metre en autrui poder, ans deu aquela

marca, sia hom, sia avers, metre davant lo cosselh de la vila, e se·l cosselh... conois que deia esser aquela *marca* retenguda per jutguament, que la aia aquel per cui la *marcha* er *facha*, e se la *marca* se pot defendre per jutguament, que sia souta senes taina c'om no·il fassa, *Te igitur*.

De las penhioras fasedoiras que volgarment son apeladas *marcas* la forma de la costuma sobre aiso dicha saviament (*seduliter*) observada, las causas *marcadas*... li consol a lur man tengan e aicelas fiselment gardon, entro que ses dampnatge dels *marcans* aichi co se coven sia previst, *Arch. Narbonne*.

Il ressort des ex. cités que les expressions *marcam facere*, *faire marca* étaient tout à fait courantes. Le sens primitif de ces expressions, c'est « faire une marque, un signe », c.-à-d. qu'on marquait ou munissait d'un signe quelconque les biens pour indiquer la saisie. En effet, Grimm, *Deutsche Rechtsalterthümer* [4], I, p. 238, constate, d'après de vieilles lois germaniques, qu'on attachait une croix aux biens qu'on confisquait ; la croix y restait un certain temps fixe, et ce temps écoulé, les biens furent accordés au plaignant s'il gagnait sa cause.

Un usage analogue est constaté par l'auteur de l'art. *saisie* de la *Grande Encyclopédie*, pendant l'époque franke : « On mettait dans certains lieux un insigne sur l'immeuble saisi : à Paris, c'était un panonceau aux armes du roi », tome 29, p. 307 b.

Pour l'évolution du sens abstrait « faire une marque » au sens concret « faire une confiscation, saisie » de *faire marca*, voir p. 419, note .

La loi suédoise, dans les paragraphes qui traitent de la poursuite pour dettes (§ 74 Utsökningslagen), se sert du même verbe *märka* à propos des saisies : Lösören, som utmätas, skola..... med hans (utmätningsmannens) insegel eller skriftligt anslag eller på annat sätt så *utmärkas*, att uppenbart synes, att godset blivit utmätt, c.-à-d. « les objets saisis seront munis ou du sceau de l'huissier ou d'un écriteau, ou bien ils seront *marqués* de manière à ce qu'on puisse voir clairement que les biens ont été saisis ». M. E. Trygger, professeur de droit et politicien célèbre, dit dans son *Kommentar till Utsökningslagen* [2], p. 267, qu'il faut marquer (*märka*) les biens saisis de sorte qu'il soit évident à tout le monde que les biens ont été saisis ; on met une corde tout autour munie du sceau de l'huissier, on y colle un écriteau, ou on les marque d'autre façon.

Gunnar TILANDER.

MÉLANGES

« CREATURE » AU SENS DE « CHOSE »

On sait que l'ancien français *rien*, qui s'applique proprement à ce qui est inanimé, s'emploie couramment aussi des personnes. *Chose* présente le même double sens, bien que dans la seconde acception son emploi soit notablement plus restreint et qu'on le trouve surtout alors accolé à des adjectifs comme *bone* ou *male* dans des cas où il s'agit de sainteté de la vie, de pureté de la foi ou au contraire de complicité ou de sympathie avec le Malin. Voici un exemple typique de *rien* et de *chose* appliqué à des personnes :

> Las, chaitif,
> c'est dolor que nous somes vif,
> quant hui cest jor perdons la *riens*
> qui plus nous avoit fais de biens,
> car ce est une sainte *chose*.
> Gerbert de Montreuil, *Perceval* (v. 2843-47)[1].

Il s'agit du départ de la sœur de Perceval.

Dans cet emploi *creature* est un synonyme fréquent des deux mots en question, et en particulier de *rien*.

> Onques si laide *rien* ne fu (v. 5558)

dit Gerbert en parlant d'une vieille dont il nous fait une pittoresque description. Mais quelques vers plus haut il avait écrit de la même sorcière

> Onques si laide *creature*
> ne fu veüe en escripture (v. 5529-30).

1. Éd. Mary Williams, t. I, 1922.

Creature ainsi employé a eu même tant de succès qu'il a passé bien près de devenir un pronom personnel signifiant « quelqu'un » ou, dans une phrase négative, « personne » [1].

En tout cas, le mot appartient si évidemment à la même catégorie que *rien* et *chose* qu'on peut se demander si, lui aussi, il n'a pas eu un double emploi et si, à côté de son sens courant de « une personne », il n'a pas pu signifier aussi « une chose ». Rien dans son origine ne s'y opposerait. Un mot qui veut dire « ce qui a été créé » peut tout aussi logiquement s'appliquer à des choses inanimées qu'à des êtres vivants. Mais la logique ne conduit pas toujours les langues. Voyons donc les textes.

Or il nous semble que les textes nous offrent des exemples rares, mais assez nets de l'emploi en question. L'auteur de la Chanson d'*Aspremont* écrit :

> Une abeïe i fist Girars fonder ;
> a trois cens monies i fist rentes doner
> qui aideront matines a canter ;
> de son avoir i fist molt presenter ;
> de tot en tot les fist si estorer
> ainc *creature* ne sorent porpenser
> qu'i lor falist ne bote ne soller (v. 10567-73) [2].

L'éditeur du poème, M. Brandin, explique ainsi les vers 10572-3, qui en effet ont besoin d'une glose : « Que jamais personne ne put penser qu'ils pussent manquer ni d'une botte ni d'un soulier. *Creature* est ici pour *creatures* (cf. 11034) [3]. »

L'auteur de la Chanson connaît certes fort bien *creature* au sens de *personne* :

> Un petit viel sor un ceval ferrant,
> menoit un peule qui si ert combatant
> que *creature* nen a vers els garant. (v. 6780-82).

Mais nous doutons que le vers 10572 présente un cas semblable. Notons d'abord que le mot *porpenser* suppose le jeu de la réflexion et de l'imagination plutôt que l'exercice du jugement et que le verbe « surent », à propos de dons, indique une

1. Voir notre *Petite Syntaxe de l'Ancien français*, 3e éd., 1928, § 406.
2. Éd. L. Brandin, t. II, 1921, et 2e éd., 1924.
3. *Ibid.*, p. 183, et 2e éd., p. 170, note aux v. 10572-3.

ingéniosité dans l'imagination qui est plutôt le propre du bénéficiaire éventuel que d'un spectateur désintéressé. D'autre part, en ce qui concerne la forme, que *creature* soit, dans l'hypothèse de M. Brandin, un pluriel sans *s* — ce qui serait étrange dans le cas d'un mot de cette catégorie — ou une faute de copie pour *creatures* — qu'il serait curieux de retrouver identiquement reproduite au v. 11034 — il reste qu'on se représente mal une phrase du type « personnes ne surent s'imaginer ». Toute difficulté de syntaxe disparaît, en même temps que le sens de la phrase devient lumineux, si on lit :

ainc creature ne sorent porpenser
qui lor falist, ne bote ne soller,

et si on traduit : « Il les installa si largement que jamais ils [les moines] ne surent imaginer rien [quoi que ce soit] qui leur manquât, botte ou soulier. »

Même problème et même solution au vers 11034 :

Li dus Girars fist sen oire aprester,
que muls, que mules, trente sis atorner,
les crestïenes noveles acesmer
et les roïnes vestir et afubler.
Ainc creature ne sorent porpenser
de qoi l'en doie france dame anorer
que l'en peüst conoistre ne trover
que la roïne ne face presenter (v. 11030-37).

M. Brandin commente ainsi les vers 11034-37 : « Phrase embarrassée ; le sens est : « Jamais personne n'a pu penser qu'il n'ait fait donner à la reine tout ce qu'on peut connaître et trouver pour honorer noble dame » (Pour *creature*, cf. note v. 10572) [1]. » Ici aussi l'embarras disparaît et le sens devient limpide, nous semble-t-il, si l'on fait de *creature* un équivalent, non de *personne*, mais de *rien* ou de *quoi que ce soit*. On traduira alors : « Les reines ne surent jamais imaginer *quoi que ce soit* dont on doive honorer une dame bien née et qu'on puisse connaître ou trouver que le duc ne le fasse remettre en don à la reine [interprète des autres princesses dont la couronne relève de la sienne]. »

1. *Ibid.*, p. 183, et 2e éd., p. 171, note aux v. 11034-37.

Un troisième exemple d'*Aspremont* est plus douteux :

> Aprés se drece li rois Maladïent
> qui tint Aufrique par devers Orïent.
> Avant d'illuec ne set ome nïent
> que *creature* i ait aproismement
> ne mais la mer et le ciel et le vent. (v. 6491-95)

Ici, *creature* peut se traduire également bien par *personne* ou par *rien*. « Au delà du domaine de ce roi on ne sait pas que *personne* s'en approche, si ce n'est la mer, le ciel et le vent » ou « que *rien* ne s'en approche si ce n'est la mer, le ciel et le vent. » C'est peut-être cette indétermination même qui a conduit le poète à préférer le mot *creature* en un développement où il n'y avait pas intérêt à préciser davantage, et il est possible aussi que ce soient des emplois de ce genre qui aient favorisé le passage du sens de *personne* à celui de *rien*.

Un texte de Robert de Clari n'est pas non plus très décisif : « Et il respondi as messages, qu'il ne les paieroit nient, qu'il leur avoit trop paié et qu'il ne les doutoit *nule creature* » (*La Conquête de Constantinople*, LIX, 6-8)[1]. Il n'est pas impossible que *nule creature* soit ici un synonyme de *nient* auquel il fait écho dans la seconde de deux phrases symétriques, et qu'il faille interpréter : « Il répondit qu'il ne les paierait *nullement* et qu'il ne les craignait *en aucune façon* ». Mais il est peut-être préférable, et en tout cas plus prudent, de comprendre : « et qu'il ne les craignait pas, *aucun d'eux* ».

Mais voici un exemple, tiré du roman d'*Alexandre*, qui requiert impérieusement une interprétation analogue à celle que nous avons proposée pour les deux passages d'*Aspremont* examinés en premier lieu. Nous sommes dans la cité de Bautre. Alexandre et Porus conviennent d'une trêve de vingt jours.

> Dounees sunt les treves et fait li sairement
> la u li rois sejorne et le bataille atent,
> fu li marciés criés communs a toute gent,
> *de toute creature* qui a vitaille apent ;
> que vaura, si l'acat u prest u doinst u vent.
> (p. 295, v. 35-7 — 296, v. 1-2)[2].

1. Éd. Ph. Lauer, 1924.
2. Éd. Michelant, 1846.

Un manuscrit cité en note lit au lieu de « toute creature » *nule rien* et remplace « a vitaille » par *a cors d'ome*. Qu'on accepte la leçon du texte ou celle de la note, impossible de ne pas traduire le v. 1 de la page 296 « de *tout ce qui* se rapporte à l'approvisionnement » [1]. Quelques-unes des denrées vendues au marché sont mentionnées plus loin : cire, canestres, vin.

Ainsi, il est clair que, dans certains cercles au moins, ou peut-être dans certaines régions, sur l'analogie de *rien* passant du sens de « chose » à celui de « personne », *creature* avait commencé à signifier, suivant que la phrase était positive ou négative, « quelque chose » ou « quoi que ce soit » tout aussi bien que « quelqu'un » ou « personne ». Aucun de ces deux sens ne s'est maintenu.

L. Foulet.

DEUX PARTIES DE DÉS DANS LE *JEU DE SAINT NICOLAS*

Dans l'excellente édition du *Jeu de saint Nicolas* par M. A. Jeanroy (*C.F.M.A.*, 48), l'éditeur donne dans ses notes, p. 85, une explication de la partie de dés qui se joue aux vers 870-919. Je me permets d'en donner une explication différente.

Tandis que Rasoir croit que les dés vont amener 12 points (v. 884), le troisième dé amène deux au lieu de quatre (4-4-2). Je change l'indication de l'éditeur : *Clikés, à Pincedé* en *Clikés à Rasoir*. Cliquet aurait dû jeter les dés le second (vv. 886, 889), mais il querelle Caignet. Pincedé se fâche, il termine la querelle en disant : « Caignet a raison » (v. 900), il jette et il amène 11 (v. 902), ce qui fait dire à Cliquet : « Mais j'en ferai bien onze en deus » (v. 904, cf. 1116). Quand Cliquet jette, il obtient 14 (4-4-6), comme on voit par ce qu'il dit aux vers 909, 913. Comme ce coup n'est pas honnête, Pincedé s'écrie : « che fu en wanquetinois » (v. 907). La querelle qui commence est entre Cliquet, qui a gagné malhonnêtement, et Pincedé, qui a onze. Rasoir, avec dix, n'entre pas dans la querelle.

Aux vers 1078-1181 se trouve encore une partie qui est

1. Selon qu'on accepte ou qu'on modifie la ponctuation de l'édition, la construction des trois derniers vers varie, mais dans tous les cas le sens de « toute créature » demeure le même.

bien obscure (voir ce que dit l'éditeur dans sa note, p. 86). Il me semble qu'il n'y a qu'une partie à trois coups, qu'en jouant on fait des plaisanteries d'ailleurs médiocres, et que Pincedé gagne la partie en amenant 8 points (v. 1143-5).

Rasoir jette le premier et amène 7 (v. 1090), sans doute 5-1-1 (v. 1091). Cliquet rit de bon cœur et se moque de lui (v. 1092-6). La réponse de Rasoir c'est de jeter 17 (6-6-5) pour Cliquet. Je ne crois pas que Cliquet puisse accepter ce coup malgré le vers 1096 (Cliquet se moque de lui-même). C'est maintenant le tour de Pincedé. Cliquet lui souhaite bonne chance en disant : « Diex te doinst set en deus » (v. 1116. Cf. 904), ce qui n'aurait pu amener que 13 (v. 1118) au plus. (Voir Semrau, *Würfel und Würfelspiel*..., p. 155, n° 24). Si Pincedé se moque de Cliquet, qui n'a pas le droit de profiter du 17 amené par Rasoir, son expression « hasard ou seize » est une pauvre plaisanterie qui veut dire : « Je désire gagner ou perdre d'un point », mais il finit par dire : « c'est 18 que je désire » (v. 1117). Les vers de Rasoir (v. 1118-9) se moquent d'abord de la phrase de Cliquet (v. 1116), puis de celle de Pincedé (v. 1117). Pincedé amène 8 (v. 1128, 1136), qui valent plus que le 7 de Rasoir (v. 1137), peut-être dans cet ordre 4-1-3, ce qui explique « tu te couvris d'un troie » (v. 1130), le coup de Rasoir étant 5-1-1. Cliquet amène « un tout seul mains » (v. 1142) ou 7.

C'est une scène bien menée que de nous montrer une partie de dés qui donne 7 (Rasoir), 8 (Pincedé), 7 (Cliquet), et l'assistance d'Arras a dû la suivre avec passion ; mais, il faut comprendre le mot « treize » (v. 1118, 1132, 1138) et les plaisanteries (?) des vers 1092-6, 1117, 1118-9. Là est, je crois, l'obscurité de toute la scène et voilà ce que j'ai essayé, peut-être en vain, d'expliquer.

Reste à expliquer 1140-1. Si M. Semrau a raison (p. 26, § 2), je crois à une autre plaisanterie, meilleure que les autres, car à n'importe quel coup 13 « chu dessous » aurait donné 8, pourvu qu'on ait « sept en deux » (v. 1116). C'est donc ce vers que M. Semrau aurait pu citer pour faire voir que les dés du moyen âge ressemblent à ceux d'aujourd'hui.

C. E. Cousins.

COMPTES RENDUS

M. L. Wagner, **Über die vorrömischen Bestandteile des Sardischen** (*Archivum romanicum*, XV, 1931, pp. 207-247).

L'étude des éléments prélatins dans les diverses régions de la Romania a fait de rapides progrès dans les vingt dernières années : toute une phalange de linguistes — je nomme ici au hasard MM. Hubschmied et Bertoldi, MM. Battisti et Terracini, MM. Rohlfs et Kleinhans dans le FEW — est partie pour dénicher les survivances prélatines dans les parlers de la France, de l'Italie et de l'Ibérie. Malgré le verdict de M. Sainéan qui condamne *in globo* toutes les recherches dans le passé préroman, je continue toujours à croire que les quelques erreurs qu'on a pu commettre en attribuant à tel mot une origine prélatine n'infirment nullement l'importance de ces enquêtes que je suis heureux d'avoir recommandées dès 1911 (Dalla storia delle parole lombardo-ladine, *Bull. de dial. rom.*, III, 1 ss.). Il est clair que surtout l'étude systématique de la toponymie gallo-romane et ibéro-romane nous réservera encore de belles surprises : malheureusement tant qu'on ne procède pas — comme dans la Suisse française, italienne et romanche — au relevé exact de la forme phonétique des noms de lieu et des lieux-dits sur l'endroit même où ils sont vivants, on s'exposera toujours à travailler sans une base solide. M. Wagner a raison d'affirmer que pour la Sardaigne il importerait d'enquêter d'abord soigneusement sur les noms toponymiques vivants avant de se perdre dans des étymologies lointaines et mal fondées.

Personne mieux que M. Wagner ne pouvait dresser le bilan des résultats obtenus par l'étude des éléments prélatins de la Sardaigne. Son article est excellemment documenté au point de vue historique et linguistique : il y fait preuve de son admirable bon sens qui découle tout naturellement de l'expérience linguistique, raffinée par le contact avec les parlers vivants et par l'étude directe de tous les documents anciens et modernes. Après avoir passé en revue quelques survivances phéniciennes dans la toponymie, M. Wagner réussit à découvrir dans le log. *tsikirria* « aneto » le mot punique qui est aussi à la base du lat. sicera. Par contre, il réfute avec des arguments déci-

sifs l'étymologie due à M. Bottiglioni qui voyait dans le cors. *falà* « discendere » un dérivé du mot étrusque falo « montagne » : l'initiale de *falà* reflète simplement la prononciation du χ initial de χαλειν (chalare) : à ce propos, M. Wagner rappelle l'existence du tarent. *fano* « cloaca » < χανός : il aurait pu recourir aussi à l'exemple de parochia > *parofia*, cf. l'étude de M. Schiaffini discutée dans la *Romania*, LXIX, 598. — M. Wagner ne retrouve aucun élément libyen assuré dans les parlers sardes : c'est du côté de l'ibérique que les découvertes sont les plus importantes. M. Bertoldi avait récemment rapproché le log. *golostiu* (à Bitti) « houx » du basque *gorosti(a)*, *korosti(a)*, dont il reste pourtant à examiuer le rapport avec le *agaloussé* cité dans Rolland, *Flore*, IX, 108, comme vivant dans le dép. Hérault (*gol̲ostia* < *gol̲ostia* comme *gur̲a* < lat. *gul̲a*). Partant de la constatation de M. Bertoldi, M. Wagner présente comme résultat de ses recherches personnelles une petite série de nouveaux mots qui, dans une forme presque identique, se retrouvent aussi bien dans le sarde que dans le basque : 1) basque *segaila* « chèvre d'un an » : sard. *sakkàyu* « chèvre d'un an et demi » ; log. *ospile* « piccolo chiuso della tanca, dove i vitelli sono riuniti per separarli dalle vacche » ; basque *ospel* « paraje sombrío » ; campid. *idile* « luogo acquitrinoso » : le basque *itil* « charco » ; campid. *mógoro* « colline » : basque *mokor* « terrón » ; Bitti *garga* « caverne » : basque *kharbe* ; Dorgali *karva* « branche » : basque *karbasta* « palo provisto de ramas » ; *bega* : esp. *vega* (< ibérique vaica) ; sard. *mata* « arbre » ; esp. *mata* ; Gocéano *bette* « agnellino » : basque *bitika*, *bitin*, *pitika*, *pitin* « cabrito » ; sarde *aùrri* « carpino nero » : basque *aurri* « planta de raiz larga y hoja ancha ; log. *gidgaru* « cane da caccia » : basque *z̲akur*. Ça et là l'étude des rapprochements de M. Wagner demanderait à être reprise par les basquisants : quel est par ex. le rapport exact qui existe entre *itil* — forme localisée, d'après Azkue, sur un seul point — et *idio* et *istil* bien plus répandus ? Quel est le rapport entre *istil*, *idoi* avec le sens de « mare, flaque, boue, fange » et l'esp. *tollo*, *atolladero* « mare, flaque » ? — En ce qui concerne le verbe *iskarvare* « sfrondare », la carte 543 de l'AIS nous révèle l'existence d'un verbe *scalvare* « ébrancher » dans les parlers de la plaine du Pô dont il faudra bien tenir compte. J'avoue enfin que je reste toujours sceptique sur l'existence réelle d'un mot prélatin *pala* « roccia, scoglio ». Tant qu'on n'aura pas démontré que le lat. *pala* avec son sens de « pelle, omoplate » est incompatible avec les sens toponymiques (cf. Barcelonnette, *para* « défense, terrain disposé en terrasse ») de « cima scoscesa, riva molto erta di erba, zolle e terra », je persiste à croire que le trentin *pala* et le surselvan *pala* « pré abrupt » sont d'origine latine. Rien ne prouve que le terme toponymique *pala* ait quelque rapport avec l'ibérique *pala*, *palaga*, *paluca* « grosse pépite d'or » ni avec le nom ligur. *Vindupale* de sens obscur (cf. Terracini, *Arch. glott. sez. Bartoli*, XX, 130). Toutes les « pale » alpines que j'ai eu l'occasion d'étudier sur place dans les Grisons peuvent être ramenées au mot *pala*

« pelle, omoplate, épaule ». Il faudra mettre le mot *pala* préroman en quarantaine et je suis heureux de constater que M. Wagner, à son tour, ne voit aucune difficulté à reconnaître le latin pala dans le sarde *pala* « falda del monte ». Voir aussi les noms de lieu, formés avec l'alémanique *Schufle* dans la Suisse allemande, *Schweiz. Idiot.*, VIII, 385.

Avec la prudence dont i est coutumier, M. Wagner discute, à la fin de son article, les raisons qui militent en faveur de l'origine préromane des mots suivants : campid. *zingórra* « anguilla paglietana », Bitti *mascázzu* « cauchemar », nuores. *súrvile* « strega malefica », nuor. *aθanda* « pavot » ; Perdas de Fogu *lollói* « fleur », *bruncu* « cime de montagne », sard. *mara* « marais », *littu* « estensione di terreno boschivo » ; Dorgali *cala* « tanière du renard », log. *ispéntumu* « dirupo, precipizio » ; campid. *garróppu* « gorgo, tonfano » ; Dorgali *aláse* « agrifoglio » ; Fonni *boborissina* « fourmi » ; campid. *kallúttsu* « petit chien » ; gallur. *tarabúkkulu* « asphodèle ».

Pour plusieurs de ces termes (*ispéntunu*, *garróppu*), l'AIS c. 423, 424, 428 (légende) fournira à M. Wagner une série de formes nouvelles et importantes ; pour *mascazzu* « cauchemar », il ne faudra peut-être pas oublier le *masca* « sorcière » du Piémont, voir aussi les cartes « incubo » et « strega » qui font partie du tome IV de l'AIS.

J. Jud.

U. Cassuto, **Travaux sur le judéo-italien**. — Le professeur U. Cassuto, de l'Université de Florence, à part ses travaux d'orientaliste de profession, s'est occupé aussi avec succès du judéo-italien. Il a publié une série de brochures qui représentent une contribution sérieuse à nos connaissances du sujet. Comme ces publications sont assez dispersées, en partie dans des publications peu familières aux romanistes, il ne sera pas inutile de les signaler ici. En voici la liste : *La Vetus Latina e le traduzioni giudaiche medioevali della Bibbia* [*Estratto da Studi e materiali di storia delle religioni*, II (1926) ; p. 145-162] ; — article *Bibelübersetzungen, Romanische*, dans l'*Encyclopedia judaica*, IV [1929], col. 610-614 ; — *Un' antichissima elegia in dialetto giudeo-italiano*, dans la *Silloge linguistica dedicata alla memoria di Graziadio Isaia Ascoli* (Turin, 1929), 349-408 ; — *La tradizione giudeo-italiana per la traduzione della Bibbia* dans les *Atti del I Congresso Nazionale delle Tradizioni populari* (Florence, 1930), 7 pages ; — *Il libro di Amos in traduzione giudeo-italiana*, dans la *Miscellanea di studi ebraici in memoria di H. P. Chajes* (Florence, 1930), p. 19-38 ; — *La Tefillah delle nostre nonne*, dans *La Rassegna Mensile di Israel*, V (1930), 7 p. ; — *Les Traductions judéo-italiennes du Rituel*, dans la *Revue des études juives*, LXXXIX (1930), 260-280.

M. Cassuto avait commencé l'étude de ce sujet avant la publication de l'*Essai d'un vocabulaire comparatif des parlers judéo-romans*, publié ici même

(XLIX, 1923, 1-47, 343-388, 526-569 ; cf. aussi L, 1924, 582-590), et il l'a continué toujours, avec autant de compétence que de dévouement. Son étude précieuse sur l'élégie pour le jeûne du 9 Ab (cf. *Romania*, XLIX, 9 et n. 3), par exemple, nous en donne pour la première fois un texte critique, en nous révélant l'existence d'un troisième ms. du texte, fort tardif (de 1715), il est vrai. Il serait utile d'avoir des fac-similés des mss ; peut-être M. Cassuto trouvera-t-il l'occasion de nous en donner un jour. On y remarque des notes bibliographiques intéressantes sur les savants qui se sont occupés du judéo-italien ; à la p. 371 un renvoi à la *Romania*, XLIX, 9-11 pourrait être ajouté. L'idée (p. 366-70) d'une influence de la poésie populaire italienne sur l'élégie est en soi assez probable, mais on aimerait à en avoir des preuves plus décisives. Il serait également utile d'avoir des indications détaillées sur les ressemblances entre le dialecte du texte, que M. Cassuto (avec des réserves, il est vrai) croit être celui des Marches, et la langue d'autres textes de cette région. Il est porté à interpréter la graphie des textes un peu librement, de façon à rendre moins évidentes certaines divergences d'entre les dialectes juifs et l'italien littéraire. Ainsi, l. 12, le ms. *F* a *garanti* et non *granti* (pour *grandi*), et l. 29 (si le texte imprimé est correct) *garnti* ou *gar[a]nti* et non *granti*. De même, l. 22, le ms. *F* a *garndi* (ou *garendi*) et non *grandi*, et, l. 35, *garndi* (ou *gar[a]ndi*) et non *grandi*. C'est la même tendance qui le fait toujours écrire *st*, bien qu'il ait très bien vu (p. 357) que la graphie des textes indique la prononciation *št*, qu'on entend encore en diverses régions de l'Italie continentale et de la Sicile (voir l'*AIS*, cartes 16, 17, 18, 205, etc.). Malgré ces critiques de détail, il est évident que l'article de M. Cassuto représente la meilleure étude d'un texte judéo-italien qu'on ait jamais faite.

Dans sa publication suivante, *La tradizione* (p. 2 ; voir aussi *Amos*, p. 4), il a constaté qu'il existe une Bible complète en judéo-italien en démontrant que les mss Canonici 10 et 11 (Cat. de Neubauer 168-9) de la Bodléienne d'Oxford et le ms. Adler 2291 (Cat. p. 8) du Jewish Theological Seminary de New York font partie d'un même ouvrage. Steinschneider avait nié l'existence d'une telle traduction. M. Cassuto (*Amos*, p. 8) croit cette version composée en Toscane, et peut-être à Florence, vers la fin du XVI^e^ siècle ; il en donne un spécimen dans *Il libro di Amos*.

L'étude substantielle sur les traductions du rituel montre (p. 265-6) que, pour le ms. du British Museum Or. 2443 (Cat. Margoliouth 625 ; cf. *Romania*, XLIX, 1923, 9), la vraie date est de 1483, et non de 1382, comme M. Marx me l'avait suggéré. L'examen de la rotographie de ce ms., qui appartient à la bibliothèque du Jewish Theological Seminary de New York, confirme complètement la conclusion de M. Cassuto ; le *qof* de la date fausse est d'une forme différente de celle des autres *qof* du ms. M. Cassuto nous fait savoir dans le même article (p. 271) que le British Museum a acquis, vers 1925, un ms. (Or. 9626) du rituel, vraisemblablement du XV^e^ siècle,

et qui pourrait même remonter à la fin du XIVe siècle. Il note également (p. 269, n. 2) que dans le ms. de Parme De Rossi Ital. 7, daté de 1484, le mot *avos[s]i* « abîmes », a un accent marqué sur l'*a* ; il ne remarque cependant pas expressément que ce fait est à retenir comme une indication que la forme judéo-italienne (cf. *Romania*, XLIX, 15-6) a conservé l'accent du grec ἄβυσσος.

Comme l'on voit, ces publications nous apportent des renseignements nouveaux et utiles. On attend donc avec intérêt la publication de l'étude d'ensemble sur *Le traduzioni giudeo-italiane della Bibbia* que M. Cassuto compte publier sous l'égide de l'Université de Florence.

D. S. BLONDHEIM.

J. LEITE DE VASCONCELLOS, **Antroponomia portuguesa** ; *tratado comparativo da origem, significação, classificação, e vida do conjunto dos nomes proprios, sobrenomes, e apelidos, usados por nós desde a idade-média até hoje* ; Lisboa, Impresa nacional, 1928 ; in-4, XIX-660 pages.

Notre collaborateur M. J. Leite de Vasconcellos avait déjà à plusieurs reprises touché à ce vaste sujet encore à peu près vierge ; il nous donne aujourd'hui une œuvre d'ensemble qui pourra pendant longtemps être tenue pour définitive et dont l'intérêt dépasse largement le domaine portugais ; c'est à la vérité le premier travail d'ensemble sur les noms de personnes d'une région importante de l'Europe romane et qui marquera dans l'histoire de cette discipline, que M. L. de V. a, sauf erreur, été le premier, en 1887, à baptiser « Anthroponymie ».

L'introduction détermine les divers éléments de désignation de l'individu en y comprenant les titres préfixés aux noms. Le livre I est consacré à l'étude systématique des noms portugais sous les trois aspects suivants : 1. *nome proprio* (c'est-à-dire nom individuel, ce qu'est pour nous le nom de baptême ou prénom), pour lequel l'auteur donne des listes chronologiques montrant les apports des époques diverses et la variété des raisons qui déterminent le choix du prénom ; il eût été intéressant de trouver ici des indications sur l'influence que le succès d'œuvres littéraires modernes a pu avoir sur la diffusion de tel ou tel prénom, comme c'est le cas déjà au moyen âge et comme on le perçoit facilement p. ex. pour la France ; c'est une étude qu'il conviendrait de faire pour tous les pays, mais qui nécessiterait des recherches statistiques extrêmement détaillées ; — 2. *sobrenome*, c.-à-d. nom ajouté au prénom, avec lequel il fait plus ou moins étroitement corps, et qui est un patronymique (Luis *Rodriguez*, Maria *Vicente*) ou un nom religieux (José *da Conceição*) ; il est à noter que le système du patronymique est déjà désorganisé au XVIe siècle ; — 3. *apelido*, ou nom de famille, qui peut être originairement un patronymique, un nom personnel, ou religieux, géographique (p. ex. *de Vasconcellos*, qui s'explique par un nom de lieu du district de

Braga), ethnique, ou un surnom ; M. L. de V. a particulièrement insisté sur les surnoms (*alcunha* < ar. *al-cunia* « nom de famille ») dont il a essayé un classement méthodique assez souple pour pouvoir être appliqué à d'autres langues ; il a fait d'ailleurs de fréquents rapprochements p. ex. avec les surnoms français ; parmi les noms de famille portugais on trouve naturellement un nombre important de noms français introduit à des époques diverses du XIe ou XIXe siècle.

Dans le livre II, M. L. de V. a réuni, sous le titre de *Pormenores antroponimicos*, une série d'études complémentaires dont beaucoup apparaissent comme d'une réelle nouveauté et dont on souhaiterait qu'elles fussent imitées pour d'autres langues, p. ex. sur la façon de désigner une personne imprécise (ici encore la mode change : *Pierre ou Paul*, *Jacques Bonhomme*, *M. Gogo*, *M. Quidedroit*, etc., et M. L. de V. nous laisse deviner des changements analogues), sur les noms donnés aux enfants trouvés, aux serfs, aux Mozarabes, aux Juifs convertis, aux Ciganos, sur les altérations de noms, les pseudonymes. Il y a là des amorces précieuses et des directives pour des inventaires plus étendus.

Le livre III étudie les modifications phonétiques et les particularités grammaticales que présentent les noms de personnes. Une vaste bibliographie et des index abondants terminent ce beau travail que M. L. de V. a affectueusement dédié à M. Antoine Thomas.

M. R.

TOBLER-LOMMATZSCH, **Altfranzösisches Wörterbuch**, fasc. 14, t. II, col. 897-1088 (de CORROBORACION à CROIZ) ; Berlin, Weidmannsche Buchhandlung, 1931.

Ce nouveau fascicule (dont l'exécution matérielle, je m'empresse de le dire, est des plus soigneuses) n'a mis qu'un an à paraître [1] ; mais nous attendons toujours la fin de la lettre *C*. Il n'était peut-être pas indispensable d'ajouter aux exemples réunis par Tobler de nouveaux exemples tirés de publications récentes lorsqu'ils n'ajoutent rien d'intéressant. Ainsi j'ai trouvé au mot CRI, au sens de « renommée, bruit, réputation », qui est banal, des passages dont le besoin ne se faisait vraiment pas sentir. Il ne faudrait pas chicaner le zélé continuateur de l'œuvre de Tobler sur de telles vétilles, si ces additions d'un intérêt médiocre ne risquaient de retarder la marche de cette publication de première importance.

Voici quelques remarques et additions aux articles du présent fascicule.

COSSE. La compilation pieuse du frère prêcheur du Soissonnais que j'ai

1. Voir sur les parties parues précédemment, *Romania*, LII, 391, LIII, 398, et LVI, 290.

souvent eu l'occasion de citer fournit un curieux exemple de ce mot au sens figuré

Orgueil fait mainte gent bossus
Pour ce qu'il sont plains et cossus.
Se d'eus fust ostee la cosse,
Il n'i eut souvent point de boce.
Pour ce que sont trop encossé
Sont il d'orgueil grant embossé.
Pour ce que grain en ta cosse as,
Pour ce en ton cuer grant boce as.
Se ta cosse estoit escossee,
Boce du cuer seroit ostee.
Mes le grain qui est en la cosse
Ne puet souffrir oster la bosse.
Metons jus ceste bocerie...
(B.N. fr. 12483, fol. 196 v°).

Il y a dans ce passage plus d'un mot digne d'être relevé.

Coupin, donné sans traduction, doit être un dérivé de *coup* « cocu », ici simple terme injurieux : *truant et coupin par eschar me clamerent*.

Cretelet. Il ne me paraît pas nécessaire de douter de l'existence de ce mot, comme l'a fait Tobler qui propose de corriger *cointelet* ; ce doit être un dérivé de *creste*. Godefroy donne, correctement, je crois, *crestelet* « orgueilleux ».

Cri. Il n'était pas indiqué de citer (col. 1049, premier alinéa, à la fin) l'édition diplomatique du chansonnier d'Oxford, mais le *Recueil général des jeux-partis*, n° CLVI, v. 15.

Arthur Långfors.

Erich Müller, **Die altprovenzalische Versnovelle** ; Halle, 1930 ; in-8, XV-153 pages (*Romanistiche Arbeiten*, her. von K. Voretzsch, XV).

Ce petit livre est bien composé et agréablement écrit : ce sont là des qualités trop rares, — et non seulement dans les publications allemandes — pour qu'on ne saisisse pas avec joie l'occasion de les louer. Les analyses y sont concises et exactes, les jugements finement motivés et le chapitre final assigne bien à la novelle provençale la place qui lui revient dans l'ensemble de la littérature romanesque.

Mais il faut bien avouer qu'il est peu original ; sur la plupart des points, l'auteur se contente d'enregistrer, sans les discuter, les conclusions de ses devanciers ; à propos de quelques œuvres seulement, comme *las novas del papagai*, il critique leurs théories et apporte une solution personnelle. Il a en

outre étendu à l'excès les limites de son sujet; il y comprend en effet, au reste sans y insister, des œuvres qui n'ont avec les *novas* qu'un rapport purement formel, comme le *Breviari d'amor* et les fables ésopiques, ainsi que des romans d'aventure, comme *Jaufré*, ou de simples adaptations, comme le fragment d'*Esther*.

La bibliographie n'est pas toujours parfaitement au courant. Sur les *ensenhamens*, dont il est question à plusieurs reprises, il fallait renvoyer au livre récent de Parducci, *Costumi ornati*, etc. (cf. *Romania*, LIV, 314); sur le thème du mari trompé, battu et content, à l'étude si fine et complète de Bédier (*Les Fabliaux*, 4e éd., p. 298-301). Çà et là, quelques erreurs, omissions ou lapsus; le *Taudoret* cité par les *Leys d'Amors* (éd. Gatien-Arnoult, III, 316) n'est pas un recueil de fables : il a été identifié par Tobler (*Zeitsch. f. rom. Phil.*, XXII, 92) avec la célèbre *Egloga Theoduli*, connue dans les écoles sous le nom de *Theodelet* (ou formes analogues).

Puisque l'auteur consacre un paragraphe à la fable ésopique, il aurait dû relever les allusions faites à certains apologues par divers troubadours, notamment par Bertran de Born (éd. Thomas, p. 10) et Giraut de Borneil (Mahn, *Werke*, I, 197; éd. Kolsen, I, 399) à celui de la corneille parée des plumes du paon et renvoyer à la rédaction provençale de cette fable découverte par Rajna (*Romania*, III, 291), ainsi qu'au savant commentaire du passage de Bertran de Born par le même savant (*ibid.*, L, 246 ss.). — P. 89, il faut corriger *Montferrat* en *Moutferrant* (il s'agit là de la cour du Dauphin d'Auvergne).

A. JEANROY.

ANTOINE DE LA SALE, *Le Paradis de la Reine Sibylle*, **édition et commentaire critique** par Fernand DESONAY; Paris, E. Droz, 1930; in-8, CXXVII-67 pages.

On trouvera dans cet agréable volume des remarques ingénieuses et un fort contingent d'hypothèses sur les origines de la légende de Sibylle, le Vénusberg, Tannhauser, etc. On y trouvera aussi le récit d'une excursion que M. D. a fait, après La Sale, et aussi après Gaston Paris et Pio Rajna, à la grotte de la Sibylle; cette nouvelle tentative n'apporte pas sur le fond des choses beaucoup de nouveauté, mais permet du moins de constater qu'Antoine de La Sale, s'il n'est pas un explorateur très hardi ni un excursionniste très tenace, est au moins un observateur assez précis et avisé et un rapporteur fidèle.

Le travail de M. D. apporte des résultats plus précis sur d'autres points. En préparant une édition de la *Salade*, qui sera peut-être le début d'une édition complète, bien désirable, des œuvres de La Sale, M. D. a étudié de près le ms. 924 de Chantilly qui lui est apparu supérieur à celui de Bruxelles (18210-18215) et aux imprimés de Michel et Philippe Le Noir. M. D. me

permettra de lui dire que cela ne ressort pas de son essai d'application de la méthode de dom Quentin, de laquelle il ne faut pas solliciter plus qu'elle ne peut donner. M. D. revient d'ailleurs nécessairement à l'examen de la valeur intrinsèque des variantes et à la constatation de quelques particularités matérielles du ms. de Chantilly et c'est, avec raison, là-dessus qu'il fonde sa préférence pour cette copie ; je pense qu'il aurait valu la peine de régler ici cette question de façon plus décisive.

M. D. nous donne de l'épisode du *Paradis de la Reine Sibylle* une nouvelle édition qui reproduit le texte de Chantilly avec les variantes principales de la copie de Bruxelles et de la version imprimée ; il y a joint la reproduction, très utile, d'une partie des images du ms. de Chantilly et notamment de la carte des monts du lac de Pilate et de la Sibylle.

M. D. a fait au texte de Chantilly de menues corrections graphiques qui n'étaient sans doute pas indispensables, p. ex. la distinction régulière de *qui* et *qu'il*, ou l'addition de *r* à *poutrait* ou *preste*. — Je ne comprends pas pourquoi il corrige, chap. 9, l. 18, *devees* en *deves* dans la phrase « ... les deliz mondains... qui ne sont *devees* a nulle personne deleaus » ; *deveés* n'est-il pas pour lui le p. pa. de *deveer* « interdire, refuser » ? — Je ne corrigerais pas davantage, ch. 12, l. 6, comme le fait M. D., « ... se part, et le plus droit qu'il peut, *vers* le chemin de la cave. » : le ms. de Chantilly écrit « ... qu'il peut *faire* le chemin de la cave », Bruxelles a « ... qu'il peut *faire*, le chemin de la cave s'en va » et la version imprimée « ... qu'il peut le chemin de la cave s'en va » ; il est évident que Chantilly a la bonne leçon et que « le chemin de la cave » doit être compris comme un complément sans préposition marquant la direction (question q u a). — Je ne puis croire que la faute certaine du ch. 5, l. 54-5, soit due à une erreur d'audition sous la dictée : il s'agit plutôt d'une addition interlinéaire ou marginale réparant une omission et mal replacée dans le contexte ; d'une façon générale les indices d'une transcription sous la dictée que croit reconnaître M. D. ne me paraissent pas de nature à emporter la conviction ; il ne faut d'ailleurs pas oublier qu'un copiste fait, sans le secours d'un dicteur, de véritables fautes de dictée, parce qu'il substitue, entre la lecture du modèle et sa propre transcription, une image auditive à son image visuelle. — La correction qui, au chap. 13, l. 20, paraît évidente à M. D. est rendue bien incertaine par le fait que les trois textes de Chantilly, Bruxelles et des éditions imprimées présentent la même leçon prétendue fautive ; on y lit : « Si avint un jour que le grant desir que le dit escuier avoit de veoir et cercher le monde se conclut de partir de son pere... » ; M. D. insère *par* entre *que* et *le grant desir* et met une virgule après *monde* ; il suffira, je pense, de mettre une autre virgule là où M. D. met la préposition *par* et nous isolerons ainsi un nouveau complément sans préposition exprimant une circonstance modale. — Si l'on admet, ch. 17, l. 15, avec M. D. que la leçon *par consule* est une erreur de La Sale pour le latin *proconsul*, il n'y a aucune raison de corriger cette preuve d'igno-

rance de l'auteur ; on s'étonnera seulement que ni copiste, ni imprimeur (si je comprends bien l'appareil critique de M. D., qui est très soigneux, mais laisse parfois dans le doute) n'ait corrigé cette erreur. — Au chap. 13, l. 12, l'addition proposée par M. D. pour remplir un blanc du ms. de Chantilly rend difficilement compréhensible le membre de phrase *avec bon conduit*. Il y a dans le *Paradis*, et plus précisément dans ce même chapitre 13, trois blancs dans le ms. de Chantilly, tandis que les deux autres versions ont des leçons complètes ; M. D. pense que ce sont là des blancs laissés par le scribe sur l'ordre même de La Sale (nous aurions donc affaire à un manuscrit d'auteur) : la mémoire du conteur étant momentanément en défaut, il se serait réservé ainsi la possibilité de faire compléter quand le souvenir lui serait revenu. L'hypothèse est intéressante et nous aimerions à penser que, pour *la Salade* comme pour *Saintré*, nous pouvons saisir l'auteur en plein travail ; malheureusement il s'agit de trois passages de très mince intérêt et pour lesquels on ne comprendrait pas très bien que La Sale eût si fort tenu à rafraîchir ses souvenirs ; d'autre part M. D. ne nous indique pas quelle est l'importance de ces blancs, ce qui serait utile pour apprécier la vraisemblance de ses corrections.

Voici quelques rectifications de détail. Ch. 3, l. 13 : supprimer la virgule entre *suivist* et *batant* dans le membre de phrase « ainsi hastivement que se on les suivist batant le plus que l'en pourroit ». — Ch. 9, l. 12 : lire *n'envieillissent* au lieu de *n'en v.* — Ch. 15, l. 20 : ne faut-il pas lire *avoit* au lieu de *avoir*. — Il eût été bien étonnant que, dans un livre où revient si souvent le mot *Sibylle*, l'*y* n'eût jamais changé de place : M. D. avait réussi à éviter la métathèse tout au long de son ouvrage, mais les deux tables ont fait apparaître *Sybille*.

M. R.

PÉRIODIQUES

DACOROMANIA, V (1927-1928), publié en 1929. — P. 1-50. Ion Muşlea, *Şchei de la Cergău şi folklorul lor*. Renseignements sur une colonie bulgare en Transylvanie, à 16 km. au Sud de Blaj, qui remonte peut-être à la fin du XIII[e] siècle ; les habitants ont d'ailleurs perdu, mais depuis un temps relativement court, toute connaissance du bulgare. — P. 51-271. Sever Pop, *Câteva capitole din terminologia calului*. Le Musée de la langue roumaine de Cluj, qui a voulu tenter une enquête linguistique en Roumanie par questionnaire, a distribué dans le pays, en 1922, un premier « Questionnaire pour un Atlas linguistique » consacré au « cheval ». Ce questionnaire a, nous dit M. Pop, été distribué au nombre de 15.000 exemplaires ; mais il n'est revenu à Cluj qu'environ 660 questionnaires remplis. Ce serait encore là un résultat fort intéressant ; malheureusement, et je crains bien que ce soit toujours là un des principaux inconvénients de la méthode des questionnaires écrits pour un pays étendu et assez divers, les réponses sont réparties territorialement de façon très inégale : tandis que la Transylvanie (surtout du Nord) est très fortement représentée, la Bukowine et le Nord de la Bessarabie assez bien, le Sud de la Bessarabie n'a rien donné, la Moldavie tout juste cinq points, la Valachie assez peu de choses, et même en certaines régions cependant très curieuses absolument rien. Je n'ai pas à rechercher ici les raisons particulières de cette absence d'intérêt ou de bonne volonté pour une enquête pourtant importante ; peut-être faut-il aussi tenir compte des difficultés ou des erreurs inhérentes à un premier essai. Je n'en conclus pas moins que l'enquête directe, par enquêteur (unique ou non, c'est une autre question) bien préparée et d'après un plan géographique réfléchi, est de beaucoup préférable. C'est d'ailleurs à cette conclusion qu'est arrivé aussi, je crois, le Musée de la langue de Cluj. M. S. Pop a utilisé les matériaux inégaux, mais considérables, que lui ont fournis les questionnaires et il étudie ainsi les expressions relatives à l'élevage, à la vente et à l'utilisation du cheval. Son étude, qu'accompagne une série de cartes, est fort minutieuse et d'un réel intérêt. Du point de vue général je noterai surtout la conclusion relative à la répartition des aires : il n'existe pas de parler spécifiquement transylvain ; la Transylvanie du Nord marche avec la Bukowine, la Bessarabie et le Nord de la Moldavie ; le Banat

et la région du Criş et pour partie l'Olténie forment un autre ensemble ; le Sud-Est transylvain se groupe avec l'Olténie (pour partie), la Munténie, la Dobrogea et le Sud de la Moldavie. — P. 272-327. Ştefan Paşca, *Terminologia calului : părţile corpului*. Ce travail est, lui aussi, fondé sur l'enquête par questionnaire écrit dont je viens de parler ; il est fait avec soin et aboutit à des conclusions analogues à celles du travail précédent, avec cette précision négative supplémentaire que, du moins pour ce vocabulaire spécial, aucune région ne paraît plus conservatrice qu'une autre. — P. 328-497. *Etimologii*. Articles de MM. N. Drăgan, A. Procopovici, C. Lacea, S. Puşcariu, G. D. Serra, L. Spitzer, Th. Capidan, C. Daicovici, V. Bologa, E. Petrovici, E. Herzog. Je ne puis songer à analyser ici cette masse de notices étymologiques qui dépasse largement la centaine et que les index qui terminent le volume permettront de retrouver assez facilement. Il s'agit d'ailleurs le plus souvent de mots exclusivement roumains et même de roumain régional et, pour une bonne part, de simples transpositions, parfois toutes modernes, du hongrois ou du serbe. Je noterai seulement les notices de caractère plus général. Il n'en convient pas moins de marquer le très utile effort des philologues roumains pour enregistrer les mots de l'ensemble linguistique roumain, en préciser le sens et en déterminer les attaches avec les groupes linguistiques connexes : quant à ce dernier point la Roumanie se trouve actuellement dans une situation exceptionnellement favorable, un grand nombre de ses philologues étant, par la nécessité de leur statut d'avant-guerre, pratiquement bilingues ou multilingues (hongrois — saxon de Transylvanie — allemand dialectal, allemand du Banat — serbe, ruthène, russe, etc. sans parler des Macédo-roumains d'origine). Il serait fâcheux que la Roumanie n'essayât pas de conserver ses avantages et de les étendre (notamment du côté polonais, russe, bulgare et aussi turc et grec moderne) par l'organisation d'un centre d'études pour les langues de l'Est et du Sud-Est européen, avant que le procès d'unification nationale ait réduit la pratique du bilinguisme. — P. 378-95. A. Procopovici rattache à provolare le roumain *proor*, qui se rencontre, avec des variations formelles, au Sud et au Nord du Danube, pour désigner tantôt le temps qui précède l'apparition du jour, tantôt le crépuscule, tantôt une veille de fête ; et à inserrare le roum. *înşirà* « ranger, mettre en ordre, enfiler, etc. » d'où serait sorti le subst. *şir* « rang, ligne, file ». — P. 410-11. S. Puşcariu explique par squamula le roum. *scramură* « petite quantité ». — P. 426-67. G. D. Serra, sous le titre de *Ceneri e faville*, étudie de la façon la plus intéressante toute une série de mots romans surtout italiens et plus particulièrement du Nord de l'Italie ; ces notices sont à coup sûr les bienvenues, mes amis de Cluj me permettront-ils de leur dire cependant que l'on n'ira peut-être pas très facilement les chercher dans la *Dacoromania*, qui est le Bulletin du Musée de la langue *roumaine*, et qu'il vaudrait mieux ne pas contribuer à accroître le manque d'ordre de la publication scientifique romane ; je n'oublie pas qu'ils peuvent avoir de

rrop bonnes raisons à m'opposer, mais il n'est sans doute pas impossible d'arriver à d'autres arrangements. Je signale dans l'article de M. G. D. Serra les notes suivantes : p. 426-8, piém. *magne* « zia » < (amita) magna; p. 430-35, piém. etc. *trüna* < tribuna (< tribunal) « coro e abside della chiesa » ; p. 437-44, b. lat. tirare < (mar)tyrare; p. 444-6, valm. *kddola* « gerbe » < cratula < cratis ; p. 446-9, poschiav. *grovát* « barella » etc. < grabattum ; p. 449-50, piém. *merze*, fr. *melze* « larice » < *melix, piém. *malefu*, fr. *melèze* < *melicinus ; p. 450, canav. *bora* « schiuma del latte appena munto » < bŭrra ; p. 452, a. fr. *mache de foin* « meule » < ital. nord *macca* « mucchio, quantità » ; p. 452-3, b. lat. maccones « vermes fabis infesti » < maccus; p. 453, abruzz. *mandricchia* < manticula ; p. 454-7, noms italiens et franç. du Sud-Est se rattachant au type *temulus pour désigner le sorbier des oiseaux; p. 463-7, nouvelles remarques sur *medaglia*, *meaille* < metale, *metalia < meta annonae. — P. 468-71. L. Spitzer insiste sur l'explication par unquam du roman **anc* (a fr. *ainc*, a prov. *anc*, it. *anche*, roum. *încă*, etc.) ; une influence de ante, *antius rendrait compte du changement d'initiale. — P. 498-502. L. Spitzer, *Die 1. Pers. Imperfecti und* am « *habeo* ». Raisons de l'influence possible de la première personne du pluriel. — P. 570-75. V. L. Bologa, *Intre istoria medicinei şi filologie, I : Sinonimele « dacice » ale plantelor descrise de Dioscoride pot servi la reconstituirea limbii dacice ?* Réponse à peu près négative, l'époque de l'addition de ces synonymes au texte de Dioscoride étant douteuse, peut-être très tardive et postérieure à l'effacement des derniers restes de population de langue dace. — P. 578-79. E. Petrovici, *Istroroum.* istu. Ce pronom est un renforcement du démonstratif et ne se rencontre guère qu'après celui-ci : *ţela-istu* = dacoroum. *acela-şi*, fr. *celui-là même* ; c'est, comme l'a déjà vu Miklosich, le sl. *estŭ* « véritable, même ». — P. 579-83. E. Petrovici, *Nume proprii de bărbaţi articulate.* — P. 601-19. A. Filimon, *Contribuţiuni la Bibliografia veche românească.* L'auteur a découvert des exemplaires meilleurs que ceux qui ont servi pour les notices de la *Bibliografie* de Bianu et Hodoş, et même quelques ouvrages inconnus à celle-ci ; il s'agit naturellement de livres d'église et, à une seule exception près, d'impressions du XVIIIe siècle. Le seul volume antérieur est un *Triod-penticostar* slavon imprimé à Târgovişte en 1558 par le diacre Coresi ; c'est le no 9 de Bianu et Hodoş qui, ne connaissant que deux exemplaires incomplets, n'avaient pu en déterminer la date, le lieu d'impression, ni l'imprimeur. Ce serait la première production de Coresi. M. F. ne donne sur les volumes qu'il signale que des notices sommaires, se réservant d'y revenir dans un autre article qui reproduirait le texte des préfaces et s'accompagnerait de photographies. Aucune indication n'est donnée sur l'habitat actuel de ces exemplaires : faut-il en conclure qu'ils sont tous en la possession de l'auteur ? — P. 623-879. Comptes rendus et Périodiques. — P. 880-93. Notices nécrologiques : H. Schuchardt (S. Puşcariu), E. Herzog (S. Puşcariu), etc.,

I. Popovici (E. Petrovici). — P. 844-945. Rapports, additions ; Index, Errata.

M. R.

NEOPHILOLOGUS, XV (1929-1930) 1. — P. 13-18. K. Sneyders de Vogel, *De geschiedenis van Dido en Aeneas volgens de* Crónica General, I (à suivre). — P. 18-34. J. van Dam, *Tristanprobleme*, I. Essai pour établir l'état actuel de la question ou plutôt des questions relatives à *Tristan*. L'auteur examine d'abord la question du celtisme de *Tristan* sous ces deux aspects : y a-t-il dans *Tristan* des éléments sûrement ou probablement celtiques, et ces éléments suffisent-ils à reconstruire une légende ayant pu avoir une existence propre et servir de point de départ à la tradition dont nous aurions des états ultérieurs ? Il étudie ensuite le passage de la légende de Tristan dans la littérature française, et notamment la question Brèri-Comte de Poitiers. A suivre. — P. 51-6. L. Schils, *Commodien poète lyrique*. « Commodien a fait, consciemment ou inconsciemment, les vers de la classe des demi-lettrés ; ses vers sont des spécimens de la poésie classique décadente et non pas de la nouvelle poésie latine rythmique ». — P. 56-8. K. Sneyders de Vogel, C. r. de M. J. Pinet, *Christine de Pisan (1364-1430), étude biographique et littéraire*. — P. 58-9. J. J. Salverda de Grave, C. r. de J. O. Asin, *Origen árabe de* rebato, arrobda *y sus homónimos*.

2. — P. 84-5. K. Sneyders de Vogel, *De geschiedenis van Dido en Aeneas volgens de* Cronica General, II. — P. 88-105. J. van Dam, *Tristanprobleme*, II. Les thèses sur le *Tristan* primitif ; le plus ancien *Tristan* français. A suivre. — P. 135-40. E. Herkenrath, « *Tempus instat floridum* ». Sur l'unité de cette pièce des *Carmina Burana*. — P. 142. J. J. Salverda de Grave, C. r. de L. Spitzer, *Stilstudien*. — P. 142-3. K. Sneyders de Vogel, C. r. de A. Niederstenbruch, *Das Verhältnis von Passiv*, on *und passivisch Gebrauchten Reflexiv im Französischen*.

3. — P. 161-78. B. H. J. Weerenbeck, *Remarques sur l'ancienne diphtongaison des voyelles latines* ĕ *et* ŏ *dans les langues romanes*. La question de la diphtongaison est à la mode et elle fera d'ici peu de temps l'objet encore d'un travail nouveau. Pour l'instant les remarques de M. W. rapprochent utilement les thèses les plus récemment soutenues, notamment par MM. Goidanich, Juret, Fouché et Salverda de Grave. Elles tendent en outre à maintenir l'influence de l'allongement des toniques libres dans le phénomène de diphtongaison, mais à en limiter l'importance et à préconiser la recherche dans chaque cas d'influences complémentaires. Autant que je puis l'entendre, M. W. serait disposé à admettre, p. ex. pour la diphtongaison gallo-romane de ę et ǫ une sorte de défense (inconsciente ?) d'un système vocalique en voie de confusion. — P. 183-201. J. van Dam, *Tristanprobleme*, III. Ce dernier article résume les opinions relatives à Béroul, Thomas, Eilhart von Oberg et Gottfried von Strassburg. — P. 232-238. M. Boas, *Cato*

Secundus. Notice et publication du texte du ms. B.N. lat. 15.155, 147r-149r.

4. — P. 247-8. G. A. Nauta, « *Prendre (saisir) l'occasion aux cheveux* ». Cette expression, largement répandue dans les langues européennes, peut devoir son succès à la fable V, 8, de Phèdre. — P. 274-78. A. H. Krappe, *L'Anthropophagie des Thafurs*. Il s'agit du stratagème des Tafurs faisant semblant de manger le corps d'un Sarrasin pour effrayer les autres. M. Kr. montre que c'est là un conte de l'Orient méditerranéen déjà rapporté par Josèphe.

ZEITSCHRIFT FÜR ROMANISCHE PHILOLOGIE, L (1930), 1. — P. 1. Eva Seifert, *Tenere « haben » im Romanischen : Sardinien*. Étude chronologique d'après les documents jusqu'au XVIe siècle, Spano et Papanti au XIXe, l'*AIS*, etc., au XXe. Jusqu'au XVe s. tenere et habere sont naturellement voisins de sens en Sardaigne, mais il n'y a pas trace d'emploi du premier avec la valeur du second. Au XVIe siècle tenere « avoir » apparaît en logoudorien. Au XIXe siècle extension de tenere sauf dans l'Est du Logudoro et la Gallura. Reste à savoir dans quelle mesure il y a là influence catalano-espagnole ou développement original. — P. 29-67. Leo Spitzer, *Marie de France, Dichterin von Problem-Märchen*. Marie de France ne conte pas des anecdotes, elle illustre des thèses, des situations ou, si l'on veut, des problèmes moraux.

Mélanges. — P. 68. J. Brüch, *Frz.* lapereau « *junges Kaninchen* ». Critique de l'étymologie de M. Gamillscheg, *lapereau* < **rabereau* < **rabot*. — P. 74. Max Leopold Wagner, *Sardisch* pagellu eru. Dans ce nom de poisson *eru* = *veru*, souvent ajouté aux noms d'animaux ou de plantes, et n'a rien à voir avec erythrus comme l'avait pensé P. Barbier. — P. 76-97. B. Bischoff, *Vagantenlieder aus der Vaticana*. D'après le ms. lat. 4389 de la Vaticane, à la fin duquel (fol. 173 *r*-176 *v*) sont copiés des poèmes latins rimés ; le ms. est du XIIe siècle, et d'origine française. L'auteur des poésies était peut-être de la région de Chartres, il les a composées dans le dernier tiers du XIIe siècle. M. B. publie les 12 pièces avec un commentaire. La pièce no II est mêlée de français au début ; les pièces IX et X se retrouvent dans le ms. Arundel 384. — P. 98. Salvatore Frascino, *Per il canzoniere portoghese della Biblioteca Vaticana*. Menues corrections de lectûre à l'édition du *Canzoniere portoghese* de Monaci.

Comptes rendus. — P. 101. Ernst Gamillscheg, *Germanisches im Französischen* (J. Brüch). — P. 110. J. Leite de Vasconcellos, *Antroponomia portuguesa* (W. Giese). — P. 112. *Estudios eruditos in memoriam de Adolfo Bonilla y San Martin* (G. Moldenhauer). — P. 117. H. Tiktin, *Rumänisch-deutsches Wörterbuch*, f. 28-29 (I. Iordan). — P. 121. C. Appel, *Raimbaut von Orange* (H. Breuer). — P. 124-8. D. L. Buffum, *Le Roman de la Violette... par Gerbert de Montreuil* (L. Karl).

2. — P. 129. P. Meriggi, *Paralleli nell' evoluzione del sistema verbale romanzo e germanico*. Les points envisagés sont la formation de futurs périphrastiques notamment avec « vouloir », le passif avec « venir », les passés surcomposés. — P. 142. B. Wiese, *Textkritisches und Erläuterndes zum « Ninfale Fiesolano »*. — P. 187. Fr. Gennrich, *Lateinische Kontrafakta altfranzösischer Lieder*.

Mélanges. — P. 208. Gerd Krause, *Zum altfranzösischen Ordinalsuffix*. Après une longue revue des opinions antérieures, l'auteur propose d'admettre que -ęsimum, sous l'influence de -ęcimum est passé à -ęsimum d'où *-iesme*. — P. 219-21. Th. Kalepky, *Zum « Warum ? » der « präpositionalen Passivobjekte » im Spanischen Portugiesischen, Rumänischen und anderen Sprachen*. Suite d'une discussion avec M. Leo Spitzer sur l'origine psychique de l'emploi des compléments directs personnels avec préposition.

Comptes rendus. — P. 244. E. Gamillscheg, *Die Sprachgeographie und ihre Ergebnisse für die allgemeine Sprachwissenschaft* (E. Seifert). — P. 246. Amado Alonso, *La subgrupación del catalán* (A. Griera). — P. 247. Pompeu Fabra, *La coordinació i la subordinació en els documents de la cancilleria catalana durant el segle XIV*e (A. Griera). — P. 248. E. Vallès, etc. *Diccionari català*, etc. (A. Griera). — P. 251. Juan Llauro, *Los glosarios de Ripoll* (A. Griera). — P. 252-6. *Studi glottologici italiani*, VIII (Leo Spitzer).

3. — P. 257. Peter Skok, *Gibt es altgermanische Bestandteile im Rumänischen ?* Réponse à la contre-critique de M. Diculescu (*Zs.*, XLIX, 385 sq. ; cf. *Romania*, XLIX, 144; L, 304; LVI, 464). — P. 280. O. Schultz-Gora, *Vermischte Beiträge zum Altprovenzalischen*. Suite : notes nº 8-14. — P. 305. Theodor Heinermann, *Inter... et und seine Fortsetzungen in den romanischen Sprachen*. Il s'agit ici de l'emploi de *entre... et*, etc., avec valeur copulative. Cet emploi est étudié dans le latin médiéval, le français, le provençal, le catalan, l'espagnol et l'italien.

Mélanges. — P. 319. Fr. Schürr, *Phonetische Proben der friaulischen Mundart von Nimis*. — P. 326. J. Brüch, *Umlaut im Gepidischen ?* Autre suite aux contre-critiques de M. Diculescu : je crains qu'il n'y ait là beaucoup de science dépensée sans utilité. — P. 336. Leo Spitzer, *Frz. « aujourd'hui »*. Raisons de l'insistance sur l'idée de « jour » pour marquer l'insertion dans la série des divisions de la durée. — P. 342. Leo Spitzer, *« J'ai très faim »*. — P. 346. P. Marchot, *De la germanicité des* Tungri. — P. 348. P. Marchot, *Les formules de Marcellus de Bordeaux pour les orgelets*. Les explications de M. M. sont sans doute fort peu établies, mais il reste que Marcellus nous donne le mot gaulois *soro* qui est l'ancêtre du wallon *suron* et des formes du Nord-Est, *seuron* ou *swaron* désignant l'orgelet. — P. 351. Fr. Gennrich, *Zur Machaut-Forschung*. A propos de l'édition des compositions musicales de Guillaume de Machaut par Friedrich Ludwig, étude des mss musicaux de Machaut et de son influence à l'étranger. — P. 357-62. W. Giese, *Einleitungs- und Schlussformeln istrorumänischer Märchen*.

Comptes rendus. — P. 369. A. Philippide, *Originea Rominilor*, II (I. Iordan). — P. 377. Th. Capidan, *Meglenoromînii*, II (I. Iordan). — P. 378. *Butlleti de Dialectologia catalana*, XIII (A. Griera). — P. 378. J. Sanchis Sivera, *Quaresma de Sant Vicent Ferrer, predicada a Valencia l'any 1413* (A. Griera). — P. 379. *Cròniques catalanes*, II (A. Griera). — P. 380. *Estudis universitaris catalans*, XI (A. Griera). — P. 381. W. Giese, *Waffen nach den katalanischen Chroniken des XIII. Jahrhunderts* (J. Casas Homs). — P. 382. *Obra del « Cançoner popular de Catalunya »* (J. Casas Homs). — P. 383. Helmut Hatzfeld, *Leitfaden der vergleichenden Bedeutungslehre* (R. Oroz). — P. 383. Additions.

4-5. — P. 385. Walter Benary, *Der zweite Teil des « Auberi »*. Notes sur les mss et publication d'importants extraits d'après le ms. de Rome avec variantes des autres mss. — P. 437. Karl Boger et E. Friedrich Vogt, *Die Sprache der Waldenserkolonien in Serres und Neuhengstett (Württemberg)*. Ces colonies remontent à 1698. Publication de textes et enquête lexicale d'après le questionnaire de l'*ALF.* — P. 484. Peter Skok, *Zum Balkanlatein*, III. M. Skok étudie successivement dans cet article très riche d'information des faits phonétiques et des faits lexicaux souvent assez menus, mais dont il est possible de tirer des conclusions de grande portée. De l'examen des faits phonétiques, qui sont surtout les reflets serbocroates de la prononciation du latin dans les Balkans, M. Sk. tire d'une part des conclusions de chronologie relative intéressantes, mais plus particulièrement des indications sur les tendances du développement phonétique dans ces régions : le phonétisme des éléments latins albanais et dalmates est plus conservateur que celui des éléments latins en roumain, parce que le roumain s'est développé dans la région danubienne qui est d'influence latine, tandis qu'albanais et dalmate se sont développés dans la région dardanienne ou adriatique d'influence grecque ; c'est la prononciation plus soignée, plus classique, du latin par les Grecs qui se reflète dans le conservatisme phonétique des éléments latins de l'albanais et du dalmate comme du grec lui-même. Pour le lexique M. Sk. touche de nouveau à la question des éléments germaniques en latin balkanique et il conclut qu'il y a eu sans doute des éléments germaniques (peut-être d'origine militaire et d'ailleurs, semble-t-il, peu nombreux) dans le latin des Balkans, ce qui n'a rien que de naturel, mais que jusqu'à présent il est impossible d'en trouver aucun (d'époque aucienne, s'entend) dans le roumain.

Mélanges. — P. 533. Leo Spitzer, *Zum französischen historischen Infinitiv.* Excellente analyse d'exemples nombreux et probants, notamment pour les valeurs diverses de *de* devant l'infinitif sujet et l'emploi de *à* à l'époque classique dans la même situation. — P. 548. A. Zauner, *Zu den altgermanischen Bestandteilen im Rumänischen.* Et c'est une nouvelle réplique à la contre-critique de M. Diculescu : l'incursion gépide ne paraît décidément pas devoir devenir une invasion. — P. 553. Giuseppe Piccoli, *Vezzeggiativi italiani di persona.* — P. 556. Fr. Schürr, *Komposition und Symbolik in den Lais der*

Marie de France. A propos de l'article de M. S. Foster Damon, *Marie de France, Psychologist of Courtly Love* (*PML Am.*, XLIV, 968 sq.) et de l'article signalé ci-dessus (p. 432) de M. L. Spitzer. Discussion sur le « sens » des *Lais* et sur les moyens de présentation et de style de Marie. — P. 582. Hans Spanke, *Das Mosburger Graduale.* Description et analyse du ms. de Munich, Bibliothèque de l'Université, 156 (2e moitié du XIVe s.), recueil de première importance de séquences et de conduits. — P. 545. C. B. Lewis, *A Ritual formula in Troubadour Poetry.* Les troubadours usent volontiers de l'opposition entre *mielhs* et *sordeis*, *mals* et *bels*, « mieux » et « pire », « biens » et « maux », et notamment mettent en regard *que·l mielhs lais e prenda·l sordeis* (Peire d'Alvernhe) ou *lais los mals e prenda·ls bes* (Peire Vidal). Or c'est à peu près une formule rituelle d'initiation (ou de mariage) : ἔφυγον κάκον, εὗρον ἄμεινον. Donc la poésie des troubadours pourrait bien avoir son origine lointaine dans cette Phrygie, patrie des mystères de la Bonne Déesse. Nous faudra-t-il aussi expliquer par le culte de Cybèle l'antique « Video meliora proboque, deteriora sequor » ?

Comptes rendus. — P. 599. G. Weber, *Wolfram von Eschenbach* (Ludwig Wolff). — P. 607. *Carmina Burana*, éd. A. Hilka et O. Schumann, I (H. Walther). — P. 612. Sextil Puşcariu, *Studii istroromâne*, II (I. Iordan). — P. 621. Klara Marie Fassbinder, *Der Trobador Raimbaut von Vaqueiras, Leben und Dichtung* (Carl Appel). — P. 623. Karl Grass, *Das Adamsspiel*, 3e Auflage (H. Breuer : M. Br. annonce l'apparition prochaine d'*Untersuchungen zum Adamsspiel*). — P. 625. *Sankt Alexius*, éd. Margarete Rösler, (H. Breuer). — P. 927. L. F. H. Love, *Gérard de Nevers, Prose Version of the Roman de la Violette* (H. Breuer). — P. 630. H. E. Manning, *Wilhelm von Oyé, Vie de saint Thibaut* (H. Breuer : nombreuses corrections). — P. 633. B. Edwards, *Gui de Cambrai, Le Vengement Alixandre* (H. Breuer). — P. 633. Karl Rocher, *Der Wechsel von* o-au *im Lateinischen* (H. Breuer). — P. 633. Élise Richter, *Sprachwissenschaftliche Probleme* (H. Breuer). — P. 634. *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen*, CLV-VI (H. Breuer). — P. 636-40. *Giornale Storico della Letteratura Italiana*, XCII, 3-XCIII (B. Wiese).

6. — P. 641. Walter Benary, *Der zweite Teil des « Auberi »*. Suite des fragments du texte. Étude des rapports des manuscrits : il en résulte que le ms. de Rome serait le plus proche de l'original. — P. 696. Giacomo De Gregorio, *La Grecità del dialetto calabrese.* Les éléments grecs du calabrais sont néo-grecs, byzantins, et non paléo-grecs : l'histoire le rendait probable, la forme de ces éléments, qui est néo-grecque, le prouve. Il y a d'ailleurs lieu de réduire le nombre de ces éléments prétendus grecs, dont une quantité s'expliquent par le latin, l'arabe ou des formations onomatopéiques. Suit le lexique des éléments que M. De Gr. inscrit à l'actif du grec (non ancien).

Mélanges. — P. 732. Josef Brüch, *Nochmals zu aprov. z aus lat. intervo-*

kalem t. — P. 735. Leo Spitzer, *Frz.* piot *und* gibier. Discussion avec M. Gamillscheg. — P. 738. M. L. Wagner, *Mexikanisches Rotwelsch und asturische Xiriga.* — P. 740. Friedrich Mainone, *Ist der Trubertroman ein Fragment?* L'œuvre est complète : c'est un recueil d'aventures (et non un fabliau) que l'auteur a consciemment arrêté à un certain point.

Comptes rendus. — P. 745. Kurt Levy, *Historisch-geographische Untersuchungen zum Judenspanischen; Texte, Vokabular, grammatische Bemerkungen* (Max Leopold Wagner). — P. 751. Sextil Puşcariu, *Studii istroromâne*, III (I. Iordan). — P. 752. Gerhard Rohlfs, *Baskische Kultur im Spiegel des lateinischen Lehnworts* (Gerhard Bähr). — P. 754. G. Rohlfs, *Baskische Reliktwörter im Pyrenäengebiet* (Gerhard Bähr). — P. 756. M. G. Ramos, *De astronomastica vasca* (Gerhard Bähr).

P. 757-67. Livres reçus.

M. R.

CHRONIQUE

Le 15 juillet 1930 ont eu lieu, à Lézignan (Aude), les obsèques de Joseph Anglade, professeur de langue et littérature méridionales à l'Université de Toulouse, emporté, dans sa soixante-troisième année, par l'apoplexie. Disciple de C. Chabaneau, J. Anglade s'était fait connaître, en 1905, par sa thèse *Le Troubadour G. Riquier, Étude sur la décadence de l'ancienne poésie provençale*. Professeur à Nancy, puis à Toulouse, il se consacra à la philologie romane et particulièrement au provençal : pour faciliter l'étude de la langue et de la littérature d'Oc, il organisa à Toulouse, en mai 1914, un Institut d'Études méridionales ; et, à côté d'articles (parus notamment dans la *Revue des Langues romanes*, dans la *Romania* et dans les *Annales du Midi*) et de travaux de caractère scientifique (*Les Poésies de Peire Vidal*, 1913 ; *La Leys d'Amor*, 1920 ; etc.), il publia, à l'intention des étudiants et du public, des ouvrages plus élémentaires d'une réelle utilité : *Les Troubadours, leurs vies, leurs œuvres, leur influence* (1908), *Grammaire élémentaire de l'ancien français* (1918), *Grammaire de l'ancien provençal* (1921), *Histoire sommaire de la littérature méridionale au moyen âge* (1921), *Anthologie des Troubadours* (1927). En même temps, il participait activement au mouvement félibréen et fut mainteneur des Jeux Floraux et majoral du Félibrige. Par son activité désintéressée, par ses qualités de bonté et de bonhomie, J. Anglade s'était fait de nombreux amis qu'a durement atteints sa mort prématurée. — J. Boutière.

— Un de nos amis les plus chers, Kristoffer Nyrop, est mort le 13 avril 1931. Il était né le 11 janvier 1858 à Copenhague. Primitivement destiné à l'état ecclésiastique, il s'était dès la sortie du collège résolument orienté vers l'étude des langues romanes et tout d'abord du français. En 1877-1878 il avait été l'élève et était devenu l'ami, toujours fidèle et jamais oublié, de Gaston Paris, de Paul Meyer et d'Émile Picot. En 1882 il va étudier le provençal moderne avec Roumanille et Mistral, en 1883 il est à Rome, en 1884 il parfait à Bucarest l'apprentissage du roumain commencé à Paris, à l'École des Langues Orientales. Docteur en 1886, il est chargé en 1888 à l'Université de Copenhague d'un enseignement de langues et littératures romanes qui

devint en 1895 une chaire magistrale. Il avait été mis à la retraite il y a deux années. L'œuvre de Nyrop est considérable et la *Romania* n'a pas pu en signaler à leur apparition tous les volumes, en partie parce qu'un assez grand nombre de ces ouvrages ont été écrits en danois, pour les étudiants et le public danois, notamment une série sur la *Vie des mots* (*Ordenes Liv*, 3 vol.) qui méritait d'être plus largement connue. Mais ses œuvres françaises ou traduites en français ou en italien assurent au nom de Nyrop, parmi les francistes, une longue renommée; je n'ai besoin de citer que son *Histoire de l'épopée française au moyen âge*, ses précieuses *Études de grammaire française* et surtout cette *Grammaire historique de la langue française* qu'il a pu heureusement achever, qui est maintenant classique et qui demeure le meilleur guide pour l'étude historique de notre grammaire au moyen âge comme à l'époque moderne. Nyrop a été à de nombreuses reprises le collaborateur de notre revue qu'il aimait : son dernier article pour la *Romania* est de 1922. Je n'osais pas trop le presser de nous en donner d'autres : je savais ce qu'étaient les difficultés de son travail; lui-même a fini par les dire dans la Préface au dernier tome de sa *Grammaire*. Privé dès 1900 de l'usage d'un œil, complètement aveugle dès 1905, il s'était fait à 47 ans de nouvelles méthodes de travail entre un lecteur et une secrétaire, et il s'était remis à la tâche. Il avait heureusement auprès de lui, pour le soutenir, l'infini dévouement d'une femme vers qui va aujourd'hui notre hommage douloureux. L'énergie profonde de Nyrop se cachait sous la plus courtoise douceur; elle s'accompagnait d'une fine bonté qui faisait de son amitié un rare bienfait. — M. Roques.

Collections et publications en cours.

Le *Supplementheft XLVI* de la *Zeitschrift für romanische Philologie* nous donne la *Bibliographie 1925* par Fr. Ritter; 302 pages, 1931.

— Du *Romanisches etymologisches Wörterbuch* de W. Meyer-Lübke, 3e édition, ont paru : en 1930, le fasc. 3 burdus-cohors; en 1931, les fasc. 4 cohortile-erebinthos, 5 erectus-gibb, 6 gibberutus-kok.

— Du *Französisches etymologisches Wörterbuch* de Walter v. Wartburg ont paru les fasc. 19 *exmagare-factura et 20 facula-fascina.

— Du *Dictionnaire de la langue française* du XVIe siècle de Edmond Huguet le fascicule double 15-16 clouaguler-contentieux.

— Du *Dictionnaire de l'Académie française, huitième édition*, a été distribué le premier fascicule, contenant la Préface et les mots a-capable; Paris, Hachette, 1931; grand in-4, 192 pages.

Comptes rendus sommaires.

N. Otto Heinertz, *Till den Metallurgis ka terminologien*; Stockholm, Nor-

stedt, 1926; in-4, 15 pages (Särtryck ar *Högr allm. läroverkets å Södermalm årsredogörelse 1926-28*). — Intéressant pour l'histoire des mots français de fonderie : *loup*, *porc*, *gueuse*, *saumon*, *taque*, *tache*, et de leurs analogues dans les divers vocabulaires industriels européens.

Hippolyte Delehaye, *Loca sanctorum* (*Analecta Bollandiana*, XLVIII, 1930, fasc. I-II, p. 5-64). — Je signale cet important article pour les très utiles directions qu'il donne au sujet du culte des saints et des enseignements à tirer de l'extension locale de tel ou tel culte, et aussi pour sa troisième partie qui, sous le titre *Les saints dans la toponymie*, est un bon chapitre de toponomastique intéressant la France et les Iles Britanniques. On y notera en particulier les indications fournies sur capella, martyrium, *Martroy*, martyretum, *Montmartre*, les compositions avec beatus (*Belhomet*), domnus, sanctus, les noms bretons en *Lan-*, *Plou-*, *Tré-*, *Lok-*, etc. — M. R.

Carlo Battisti, *Popoli e lingue nell' Alto Adige ; studi sulla latinità altoatesina* (*con tre cartine geografiche e due tavole*) ; Firenze, Bemporad, 1931 ; in-8, XI-401 pages [Pubblicazioni della R. Università degli Studi di Firenze, già « Istituto di studi superiori e di perfezionamento », Sezione di filologia e filosofia, n. s., vol. XIV]. — Cette collection de publications n'avait encore rien donné à la philologie romane : l'important ouvrage que nous annonçons est un remarquable début. M. Battisti y a repris des études qu'il poursuit depuis des années dans la région du Haut Adige et qui par ailleurs se rattachent à ses *Studi di storia linguistica e nazionale del Trentino* (Florence, 1922) et doivent trouver partiellement une suite dans un *Atlante toponomastico Altoatesino*, dont l'apparition nous est annoncée comme prochaine. Le présent travail étudie la région du Haut Adige depuis la préhistoire jusqu'aux conditions linguistiques actuelles où s'affrontent l'élément allemand, l'élément ladin et l'élément italien. Entre ces deux extrêmes M. B. étudie la période de romanisation, les caractéristiques du roman de la région et les rapports avec les parlers des Grisons et du Frioul (avec un exposé méthodique de la « question ladine », où l'on sait qu'il a pris contre l'unité ladine une position très nette), puis l'expansion de l'allemand et celle de l'italien, celle-ci plus récente et jusqu'ici beaucoup moins forte et dirigée surtout sur les villes : entre les deux le ladin, comme langue, est étouffé. — M. R.

M. Bartoli, *Fatti caratteristici della romanità della penisolo iberica* ; Roma, 1928; in-8, 8 pages (Estratto dagli *Atti del I Congresso Nazionale di Studi Romani*, Aprile 1928, p. 391-95). — Cette brève communication concerne d'une part les innovations du latin parlé en Ibérie, d'autre part les innovations ultérieures des parlers romans de la même péninsule. Il résulte d'une

statistique dressée par M. Bartoli (*Per la storia della romanità dell' Iberia*, dans l'*Archivio glottol. ital.*, XXIV), que les innovations du latin d'Ibérie sont beaucoup moins nombreuses que celles du latin d'Italie, de Gaule et de Dacie. On sait que plus deux langues contiguës se ressemblent, plus elles se font d'emprunts réciproques ; or, tandis que les parlers autochtones des autres pays romans (sauf l'étrusque et quelques autres) appartenaient à la famille indo-européenne et, par suite, se rapprochaient plus ou moins du latin, celui des Ibères était d'une autre origine : son influence sur la langue des immigrés romains a donc été peu considérable. — Les langues latines se sont réciproquement influencées au cours des siècles, dans une mesure assez variable : aux deux extrêmes se placent le roumain, qui n'a emprunté qu'un certain nombre de termes français et vénitiens — ceux-ci par l'intermédiaire du grec moderne, ceux-là par la littérature —, et les trois parlers de l'Ibérie, les plus « sensibles » et les plus « passifs », qui ont subi profondément l'influence des dialectes romans des Gaules. C'est la *reconquista* qui répandit ces innovations romanes, venues pour la plupart de Provence, et, « nivelant » dans une certaine mesure, au cours de sa progression vers le Sud, les dialectes déjà existants, constitua trois groupes dialectaux correspondant à ses trois centres d'irradiation. — Malgré ces traits spécifiques, les langues de l'Ibérie n'échappent pas à la loi — applicable également, pense M. Bartoli (*Introduzione alla neolinguistica*, p. 66, 67, 83), à la littérature et à d'autres sciences — qui veut que « deux ou plusieurs aires latérales soient d'ordinaire plus conservatrices que les aires intermédiaires » : elles s'accordent en effet avec le roumain et les vieux parlers de la Sardaigne centrale et méridionale pour la conservation des phases précédentes. Notons enfin qu'un certain nombre d'éléments catalans et espagnols (surtout lexicographiques) ont pénétré les anciens dialectes sardes, particulièrement dans les ports et dans les centres urbains. — Jean BOUTIÈRE.

Club alpin français, Commission des travaux scientifiques. — Les noms de lieux des montagnes françaises, par Léon MAURY ; Paris, Club alpin français, 1929 ; in-8, VIII-325 pages. — Le titre ne dit pas très exactement ce qu'est ce livre, qui ne traite pas seulement des noms de lieux des montagnes, et qui, des noms de lieux, étudie surtout la représentation graphique sur les cartes, particulièrement difficile pour les noms de lieux non habités. L'ouvrage de M. M. n'est pas vraiment une étude de la question, mais plutôt un extrait de très nombreux procès-verbaux de commissions ou d'enquêtes par correspondance. Cela ne lui enlève rien de son intérêt : les questions de graphie, ou quelquefois de choix de noms, sont ici des questions d'équilibre entre la réalité des faits et la commodité des lectures et des utilisations ; la multiplicité des opinions et des témoignages fait sentir la difficulté de cet équilibre, mais fournit parfois le moyen de le

réaliser. A cet égard ce volume, de contexture malgré tout un peu trop lâche, méritait d'être signalé ici. — M. R.

J. Lhermet, *Contribution à la lexicologie du dialecte aurillacois* ; Paris, E. Droz, 1931 ; in-8, xxii-166 pages (Société de publications romanes et françaises sous la direction de Mario Roques). — Cet ouvrage fait partie de la collection de la jeune « Société de publications romanes et françaises » qui a déjà édité deux études sur les patois de Minot et de Tournus, et nous annonce, à côté d'une *Bibliographie des dictionnaires patois* de M. W. von Wartburg, deux volumes sur les patois de Condrecourt et de Clessé. Les dialectes de l'Auvergne, auxquels s'intéressaient déjà, il y a un siècle, Deribier de Cheyssat (*Mém. de la Société roy. des antiquaires de France*, IX, p. 361-83) et l'abbé Labouderie (*ibid.*, XII, p. 338-84), ont été l'objet, depuis lors, de nombreuses études dont on trouvera l'indication dans la récente bibliographie de M. A. Dauzat (*Revue de linguistique romane*, 1928, p. 62-116). A son tour, M. Lhermet vient d'apporter une contribution à la lexicographie auvergnate, en étudiant le vocabulaire de quatre cantons de l'arrondissement d'Aurillac comprenant essentiellement, entre plusieurs massifs montagneux, les vallées de la Cère, de la Jordanne et de l'Authre, et formant, dans une région pastorale restée à l'abri des influences extérieures, « une masse linguistique à peu près homogène ». Originaire de la Lozère, patoisant de naissance et professeur pendant plusieurs années à Aurillac, l'auteur était qualifié pour entreprendre cette enquête linguistique, qu'il a faite avec rigueur, ne se documentant qu'auprès des « indigènes », de tous âges et de toutes conditions, et ne relevant que les termes bien vivants. M. L. a fait ainsi une ample moisson de mots et d'expressions concernant surtout la vie rurale, dont il voulait montrer les différents aspects, et les a rangés dans un ordre logique : nature inanimée, règne végétal, règne animal, homme, maison d'habitation, travaux de la ferme, outillage rustique, industrie. Les termes, notés d'après le système graphique de l'*Atlas linguistique* et accompagnés de la graphie des écrivains régionaux, sont illustrés par un nombre considérable de dictons populaires et, surtout, de citations empruntées aux félibres auvergnats, notamment à Vermenouze. L'ouvrage, orné de trois croquis topographiques et d'un certain nombre de figures représentant des constructions, objets ou ustensiles particuliers à la région, se termine par un index alphabétique d'environ 3.500 mots. — J. Boutière.

Andreæ Capellani Regii Francorum, De Amore libri tres; text llatí amb la traducció catalana del segle XIV ; introducció i notes per Amadeu Pagès ; Castelló de la Plana [Sociedad Castellonense de Cultura], 1930 ; pet. in-8, xxxi-216 et cxxi pages. — M. Pagès, chargé de rééditer les *Regles de*

Amor, texte catalan dont il avait, dès 1912, montré que c était simplement une traduction partielle du traité d'André le Chapelain, a eu l'heureuse idée d'imprimer en regard le texte latin et la version catalane (de là les deux paginations indiquées ci-dessus et dont l'imbrication ne va pas sans quelque gêne). Mais il s'est contenté de reproduire le latin de l'édition E. Trojel, devenue d'ailleurs fort rare, dont il n'eût pas été cependant inutile de vérifier le texte. La version catalane de Domingo Masco est republiée d'après le ms. unique de la Bibliothèque nationale de Madrid.

De miraculis quæ in ecclesia Fiscanensi contigerunt, source du poème français de Madrid, par Arthur Långfors ; Helsinki, 1930 ; in-8, 32 pages [*Annales Academiae scientiarum Fennicæ*, B, XXV, 1]. — Texte de la fin du XIe et du début du XIIe siècle contenu dans une rédaction du XIIIe siècle conservée par une copie d'Arthur du Moustier dans sa *Neustria Sancta* restée manuscrite (B. N. lat. 10.051 ; a. 1657) ; M. L. en indique les rapports avec l'*Histoire de l'abbaye de Fécamp en vers français du XIIIe siècle* conservée dans un ms. de Madrid qu'il a publiée au t. XXII des *Annales*.

I. Bianu et N. Cartojan, *Album de paleografie românească (scrierea chirilică)*, 2e édition : Bucuresci, Socec, 1929 ; in-4, XXXV planches avec 2 p. de préface et 2 p. de table (Publication de *Archivele Statului, Şcoală superioară de arhivistică şi paleografie*). — Il y a dans ce recueil beaucoup de reproductions entièrement nouvelles d'après des mss de l'Académie roumaine et des Archives de l'État roumain. La collection comprend trois parties : *Manuscrits* (pl. I-XIV), œuvres littéraires ou religieuses du XVIe siècle à 1823 ; *Documents et lettres* (pl. XV-XXXI) de 1521 à 1821 ; Lettres particulières (pl. XXXII-XXXV) de 1722 à 1847 (on y trouvera des lettres de Tudor Vladimirescu, Vasile Alecsandri, Mihai Kogălniceanu, Nic. Bălcescu. Cette seconde édition, d'un très bon tirage, rendra de grands services. J'espère pouvoir d'ici peu commencer une autre collection de reproductions de textes roumains qui ferait place aux imprimés anciens aussi bien qu'aux manuscrits et qui donnerait, le cas échéant, des fragments assez étendus pour permettre l'explication philologique ou le commentaire littéraire aussi bien que l'exercice paléographique. Je sais que les auteurs du présent *Album* voient d'un œil très favorable mon entreprise pour laquelle ils veulent bien me promettre le plus précieux des concours. — M. R.

Emiliano Pasteris, *Astrologia e libertà ossia poesia e filosofia nelle Divina Comedia* ; Milano, Tipografia pontificia, 1930 ; in-8, 129 pages [Extrait de *La Scuola cattolica*, nov. 1929, janvier-mars, mai, juin, août 1930]. — Le point de départ de cet essai est l'examen de la manière dont Dante a placé dans ses cieux les groupes de ses *beati*.

An Old Italian Version of the Navigatio Sancti Brendani, edited by E. G. R. Waters. With a Foreword by professor Johan Vising (Publications of the Philological Society, X). Oxford University Press ; London, Humphrey Milford, 1931 ; in-8, 86 pages. — Une main italienne, qui semble être des environs de 1300, a transcrit à la fin du manuscrit 1008 de la Bibliothèque municipale de Tours une traduction en prose de la *Navigatio* qui est indépendante de toutes les autres traductions italiennes connues jusqu'à présent. Elle est seule à donner cette indication bizarre que Brandan était né à Venise. La langue de cette traduction n'offre cependant aucun indice d'un dialecte de l'Italie septentrionale, comme on pourrait le supposer, elle est plutôt toscane et vraisemblablement lucquoise. E. G. R. Waters, éditeur du poème de Beneeit et prématurément enlevé à la science (voir *Romania*, LIV, 568, et LVI, 313), avait eu le temps d'achever le manuscrit de l'édition qui vient de paraître grâce aux soins pieux de ses amis et collègues. — A. Långfors.

Carl Appel, *Bertran von Born* ; Halle (Saale), Niemeyer, 1931 ; in-8, 100 pages. — Un chapitre du mémorable ouvrage de Diez, *Leben und Werke der Troubadours* (dont on aurait pu célébrer en 1929 le centenaire) refait par un spécialiste de premier ordre sur la base d'une longue connaissance du sujet, voilà à peu près ce qu'est le nouveau livre de M. Appel, fort joliment imprimé par la maison Niemeyer. On y trouve, dans un résumé critique, l'essence des quatre éditions de l'œuvre du plus célèbre des troubadours, dont trois (1879, 1892 et 1913) dues à Stimming et la quatrième (1888) à M. Antoine Thomas, l'essence aussi des études critiques qu'elles ont suscitées et où l'apport personnel de M. Appel est considérable : je ne mentionnerai ici que *Raimbaut d'Aurenga und Bertran de Born* (dans *Studi Medievali*, 1929) et deux séries de *Beiträge zur Textkritik der Lieder Bertrans von Born* (dans *Nachrichten der Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen*, 1929 et 1930). Si la biographie, l'esquisse historique et l'étude littéraire encadrant un bouquet de traductions, en prose rythmée, exceptionnellement en vers rimés, et qui recherchent en premier lieu la fidélité, s'adresse à un public plus nombreux (tout le livre est pour la jeune génération de romanistes un excellent moyen d'initiation), les notes ne laisseront pas indifférents les spécialistes. Voici un échantillon de ce qu'on y trouve. Dans la chanson *Al doutz nou termini blanc*, Philippe est appelé seigneur de *Rohais*. Ce nom désigne d'habitude, ainsi qu'on le sait, la ville d'Edessa, ce qui convient mal ici. M. Appel propose d'y voir *Arrouaise* (en latin Arosia). C'est là, il me semble, une hypothèse très séduisante, d'autant que le nom voisine dans la chanson avec *Cambrai* et *Douai*. Il faut vivement souhaiter que de telles monographies se multiplient. — Arthur Långfors.

Poesie catalane in un codice fiorentino par Ezio Levi ; in-8, 8 pages avec un fac-similé [extrait des *Estudis universitaris catalans*, XV]. — Quelques vers écrits par Jacme de Olesa en 1421 dans un ms. alors en sa possession.

Zur Ursprunsgsfrage des Minnesangs, ein literarhistorisch-musikwissenschaftlicher Beitrag von Friedrich Gennrich ; Halle, Niemeyer, 1929 ; in-8, 44 pages [tirage à part de *Deutsche Vierteljahrsschrift für Literaturwissenschaft und Geistesgeschichte*, t. VII, pp. 187-228]. — M. G. passe d'abord en revue les thèses de Burdach (origine arabe), Brinkmann (origine latine savante) et Ribera (origine andalouse) sur l'origine de la poésie lyrique provençale et française au moyen âge ; l'étude de la constitution mélodique de chansons l'amène à rejeter également ces thèses et à chercher dans la musique et la poésie de l'Église le point de départ de la lyrique profane.

Antoine Thomas, *Jean de Gerson et l'éducation des dauphins de France ; étude critique suivie du texte de deux de ses opuscules et de documents inédits sur Jean Majoris, précepteur de Louis XI* ; Paris, E. Droz, 1930 ; in-8, 85 pages. — C'est une véritable chasse aux erreurs, et le tableau n'est pas médiocre. Tous les historiens tiennent en effet que Gerson a rédigé pour le précepteur du dauphin Louis, le futur Louis XI, des *Instructiones* qui seraient de 1429. Or cet opuscule, que nous possédons, a certainement été écrit pour le dauphin Charles, le futur Charles VII, et en 1417 ; il est adressé à un précepteur dont nous ignorons le nom ; il fait allusion à un autre traité analogue que Gerson avait composé entre 1408 et 1410 pour le précepteur de Louis, duc de Guyenne, fils de Charles VI et dauphin de 1401 à 1415 ; ce précepteur était Jean d'Arsonval. M. Thomas publie les deux opuscules (latins) de Gerson ; dans le premier on trouvera une liste des livres nécessaires à l'éducation du dauphin, parmi lesquels figurent quelques ouvrages en français (*Somme le Roi*, opuscules de Gerson, traduction d'Aristote par Nicole Oresme, Végèce probablement dans la traduction de Jean de Vignai, « Catho, Theodulus, Esopus » en français, *La Cité de Dieu* dans la traduction et le commentaire de Raoul de Presles). Pour terminer M. Th. réunit des documents inédits sur Jean Majoris, précepteur de Louis XI, mais il lui retire trois dissertations sur l'Église et sur le Saint Siège qui lui ont été attribuées à tort, car elles sont en réalité de John Mair, le philosophe écossais, célèbre au début du xvi^e^ siècle, dont Rabelais a tenu à accroître le renom en lui attribuant le traité *de modo faciendi bou dinos* de sa bibliothèque de Saint-Victor. — M. R.

Le Propriétaire-Gérant, Édouard CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXXI

NOTES D'ÉTYMOLOGIE ROMANE [1]

16. *SCOPULUS.*

Que le lat. scopulus provienne du grec σκόπελος de même sens, cela est sûr. Dans -ulus pour -ελος, il ne faut donc voir que l'adaptation très ancienne de la désinence grecque au phonétisme latin [2], de même que dans Siculus pour Σικελός.

Cette adaptation n'est cependant pas la seule qui se soit produite en latin. -ελος > -ulus a pu être remplacé aussi par le suffixe plus sonore -ellus [3], ici comme dans nombre d'autres cas d'origine latine (type arcula > arcella).

A côté de scopulus, forme qui, en latin, est devenue littéraire, il faut postuler l'existence d'une forme provinciale, celle de *scopellus. Celle-ci n'est attestée que dans l'aire du dalmate méridional, dans le territoire d'une langue romane qui, à Raguse, s'est éteinte au cours du XVI^e siècle et, dans les Bouches de Cattaro, vraisemblablement beaucoup plus tôt [4].

Ici, on rencontre trois très petites îles qui s'appellent en serbocroate de Raguse *Skùpio*, gén. *Skùpjela*, *na* (« sur ») *Skùpjelu*, et en serbocroate des Bouches de Cattaro, à Perast, *Škŕpio*,

1. Voir *Romania*, L, p. 195-232.

2. Cf. Stolz et Schmalz, *Lateinische Grammatik*, § 2, p. 66. Stolz, *Historische Grammatik der lat. Sprache*, p. 180, 506.

3. Ce remplacement a pu être suggéré dans le mot en question par l'accent grec du génitif singulier et par l'accent grec moderne du pluriel : σκοπέλου, σκοπέλοι. Cf. Pernot, *Grammaire grecque moderne*, § 102, rem. 2. On rencontre -ellus dans tessella pour τέσσερα.

4. Sur le dalmate de Raguse cf. Bartoli, *Das Dalmatische*, v. I, § 91 et suiv. et v. II, p. 259 et suiv., et mes études, *Les origines de Raguse* dans *Slavia* (Prague) v. X, p. 449 et suiv., et *L'importance de Dubrovnik (Raguse) dans l'histoire des Slaves*, dans *Le Monde slave*, 8e année, t. II, p. 161 et suiv.

gén. *Škrpjela*. Les îlots ragusains, au nombre de deux et d'inégale grandeur, se trouvent près de Lopud, nom d'île dont l'origine grecque me paraît sûre [1]. Ils sont devant le promontoire de cette île dit en slave *Mrčica*, dim. de *mrča* < lat. **myrtea* de myrta (*REW* 5801). L'un d'eux s'appelle *Skùpio mâli* (petit) et l'autre *Skùpio vèliki* (grand), bien que tous deux soient très petits et inhabités.

Škŕpio est le nom d'un îlot artificiel [2] que les habitants de Perast, marins célèbres, ont construit sur un rocher en pleine mer et près de leur village pour y ériger une église en l'honneur de la Sainte Vierge, leur protectrice. La dénomination de cet îlot artificiel *Skrpio* est devenue ensuite le qualificatif de la Sainte Vierge à laquelle on organise chaque année des pèlerinages très renommés dans toute la contrée et à laquelle toute la population témoigne une vénération touchante. Le peuple slave dit aujourd'hui *Góspa od Skŕpjela* pour ce que les documents appelaient autrefois *Beata Virgo Maria de Scopulo* [3] (a. 1452).

Que la désinence slave, au nominatif *-io*, aux cas obliques *-jela*, etc., remonte en effet au suffixe latin -éllus [4] et non à -ulus, c'est sur quoi il ne peut y avoir de doute. Le seul fait phonétique qui puisse surprendre, c'est de voir en serbocroate

1. Cf. *Zeitschrift für Ortsnamenforschung*, I, p. 83 et *Slavia*, X, p. 485.

2. D'après la tradition (cf. M. Holbach, *Dalmatien*), c'était un ancien écueil, transformé ensuite en petite île. L'îlot actuel embrasse l'espace de 3030 m².

3. Cf. Butorac, *Gospa od Škrpjela*, p. 38. D'après cet auteur, *škrpio* « écueil, rocher marin » serait employé aujourd'hui par les pêcheurs ou marins slaves du littoral dalmate méridional, fait qui ne m'est pas confirmé par d'autres connaisseurs de la terminologie maritime de ces contrées. Qu'il existe même aujourd'hui quelque part *škrpio* dans ce sens, cela est bien possible, vu *škrpelina* de Parčić (v. plus bas p. 468 et la note nº 3). A côté de l'îlot de la Sainte-Vierge, à 115 m., il y a l'autre (de 2800 m²) où était érigé « monasterium s. Georgii de Scopulo ordinis S. Benedicti Catharensis diocesis » (a. 1166, 1518). Cf. Butorac, *Opatija sv. Jurja kod Perasta*, Zagreb, 1928.

4. L'accent serbo-croate parle aussi en faveur de ce suffixe, car *S(š)kù(r)pio* remonte à l'accentuation plus ancienne *Skupìo*, gén. *S(š)ku(r)pjèla* où la place de l'accent roman est conservée.

ragusain régulièrement remplacer l'*o* protonique par *u* et à Perast par le *r* sonantique [1].

L'explication du dernier fait, qui est des plus curieux, relève peut-être de la slavistique. S'il en était ainsi, on pourrait tenter les explications que voici.

On sait que l'*o* inaccentué latin peut donner en slave méridional, à côté de *u*, également la semivoyelle ъ [2]. On sait ensuite que la semivoyelle s'est maintenue [3] par exemple à Dobrota, et Krtole (Bouches de Cattaro). Il se peut donc qu'elle ait existé anciennement aussi à Perast [4]. Or, si à Perast il y avait eu changement de population et que les nouveaux venus transformaient les semivoyelles en voyelles pleines, le remplacement de ъ par *r* voyelle aurait été dans ce cas-là de la même nature que par exemple le remplacement de la voyelle *ă* roumaine par *ŗ* dans scr. *krpuša* < roum. *căpușă* [5], ou bien que celui de la voyelle turque y (= ɛ) par *ŗ* dans *syklet* > scr. *srklet* nervosité, ou dans hongrois *kalitka* > skr. *krletka* « cage ».

On pourrait, ensuite, penser, et ce serait la seconde possibilité, à la disparition de ъ comme dans skr. *čmula* ou *žmuo* < lat. modiolu. Le groupe consonantique *skp-* qui en serait résulté, ne se trouvant pas dans la langue, aurait pu être allégé par l'emploi de la voyelle svarabhactique *ŗ*. Pour ce procédé, il n'y a malheureusement pas d'exemples.

---

1. En italien, *Madonna dello Scarpello* a. 1633 ou *Scalpello* (?) est évidemment secondaire. Les documents latins ne connaissent pas cette forme qui est sans doute due à l'étymologie populaire ou bien qui reproduit le génitif de la forme slave dont la première attestation est de 1551 (*La Madona de Scarpio*). Le livre vert de la commune de Perast l'écrit dans la forme vénitianisée : *de scarpielo* (a. 1551). La voyelle slave *r* est rendue dans quelques archaïsmes (à Perast, Prčanj, Lastva, etc.) en effet par *ar* (*arđav* pour *rđav carkva* « église » pour *crkva*).

2. Cette semi-voyelle, de même que dans les mots d'origine indigène, se transforme, dans la suite des temps, en voyelle pleine ou disparaît, exemples Corinium > *Karin* en regard de modiolu > *žmulj*.

3. Cf. là-dessus Rešetar, *Der štokavische Dialekt*, § 32.

4. Brajković, *Peraški dijalekat*, Cattaro, 1892-3, p. 4 et suiv., n'en sait rien. Il est à noter que la voyelle *r* s'y prononce *ar* dans *arđav*, *ardakva* < lat. radica, *REW* 6990. Il est par conséquent sûr que la forme actuelle *škrpio* remonte à *skarpio* qui est attesté a. 1551.

5. Cf. *Zeitschrift für romanische Philologie*, XLI, p. 151, nº 17.

La slavistique à elle seule ne pouvant pas trancher la question de *r* voyelle dans *Škrpio*, il est légitime de s'adresser aussi à la romanistique. Or, les gloses nous apprennent que scopulus, sans doute à cause de son sens, s'est croisé avec scrūpulus. On lit dans une glose scrupulus au sens de cautius [1] (=cautibus) et chez Diefenbach [2] scropulus au sens de « Fels » [3]. De *scropellus il ne peut résulter que *Škrpio* avec *o* > ъ disparu. Le malheur, c'est que les anciennes attestations ne connaissent que *scopulus* pour *Škrpio*.

Si je donne la préférence à cette seconde explication, la raison en est d'abord dans le fait que Parčić, dans son *Dizionario croato-italiano*, connaît le substantif féminin *škrpelina* « terreno sassoso », mot dont le sens et *škrpel-* s'accordent admirablement avec *scrupellus et *Škrpio*, gén. *Škrpjela*, *-ina* étant le suffixe augmentatif serbocroate [4]. Je ne possède malheureusement pas d'autres attestations pour ce mot.

Il y a cependant encore plus. Pour le ragusain moderne, Zore [5] a noté le mot *škȓpio*, gén. *škȓpjela* au sens de « seuil, dormant, châssis de pierre d'une porte ou d'une fenêtre »; ce fait indique que *škrpio* est encore aujourd'hui nom commun dans l'aire [6] de l'ancien dalmate méridional, aire où la semi-voyelle ъ est remplacée par *a* ou *o*. Il faut, par conséquent, attribuer *r* à l'ancien dalmate et non à une particularité phonétique du slave de ces contrées.

1. Cf. *Corpus glossariorum lat.*, V, p. 433, 4. On donne le même sens pour le pluriel scopula, *ibidem*, IV, p. 215, 34; 317, 12. Cf. plus bas la note 2, p. 473.

2. *Novum glossarium latino-germ. mediae et infimae aetatis*, p. 331 *s. v.* scopulus. Cf. p. 332 scrupulus « schiuerstein ».

3. En Dalmatie, on dit pour ce sens généralement *škrȁpa*, adj. *škrapljiv* « sassoso », mot qui doit être en rapport avec alb. *karpë*, *škrep*, *krep* πετρῶδες βουνόν (Christophoridi, p. 144) et préroman *cr(a)epp-*, *grepp-*, *REW*, 3863, 4759. Cf. aussi le nom d'île préroman *Crepsa* > *Cherso*, s.-cr. *Cres* dont la désinence *-sa* reposerait, d'après Barić, *Južnoslov. filolog*, v. II, p. 53 et suiv., sur le locatif illyrique.

4. Cf. Leskien, *Grammatik der serbo-kroat. Sprache*, I, § 449.

5. *Mots d'emprunt ragusains* (en serbo-croate), p. 25 (*Spomenik* de l'Académie r. serbe, t. XXVI). M. Bartoli n'a pas enregistré ce mot dans *Das Dalmatische*, t. II, p. 302.

6. Cf. A. Vaillant, *La langue de Dominko Zlatarić*, I, § 142 et suiv.

En dehors de la question de *γ*, il y en a encore une qu'on ne peut pas trancher de prime abord. C'est celle de savoir si *scopellus ou *scropellus remontent directement à σκόπελος ou plutôt à lat. scopulus-scropulus. On pourrait être ici en présence du même fait que dans arcula > arcella [1] ou bien dans assula > astula > astella [2], pour ne citer que des exemples qui sont attestés pour le latin de la Dalmatie.

L'une et l'autre explications sont également possibles.

Vu le fait que l'ancien roman de la Dalmatie méridionale se trouve dans la sphère de l'influence grecque [3], on peut prétendre de ce chef que σκόπελος a été latinisé ici en *scopellus grâce à la transposition de l'accent de la syllabe σκό- sur celle de la désinence (cf. là-dessus la note 3, p. 465) dans la déclinaison grecque.

Des raisons d'ordre géographique nous font pencher pour cette dernière possibilité. C'est que la mer Égée ou l'Archipel est pleine d'écueils de même que la côte adriatique yougoslave dans toute son étendue. Sur ces deux côtes, c'est Σκόπελος qui s'est conservé jusqu'à nos jours comme nom d'îlot [4].

Il y a encore une troisième raison qui parle en faveur de l'origine immédiate de *scopellu > *Skùpio*. C'est que la nomenclature géographique de la côte adriatique yougoslave accuse, parmi ses éléments préslaves, nombre de dénominations grecques [5].

---

1. Cf. mon étude *Pojave vulg. lat. jezika*, p. 83, et *Thesaurus linguæ lat.*, I, p. 442.

2. Dans le slave de Raguse, c'est *oščela* « copeau », v. *Rječnik* de l'Académie yougoslave, t. IX, p. 318.

3. Cf. maintenant sur ce problème mon étude *Zum Balkanlatein*, III, parue dans la *Zeitschrift für roman. Philologie*, L, p. 511.

4. L'île antique de la Mer Égée Σκόπελος a conservé son nom jusqu'à aujourd'hui : ἡ Σκόπελο. D'après une communication de M. Koukoulès, il y a sur l'île de Lesbos un village qui s'appelle Σκόπελος. Sur la côte dalmate, beaucoup de petits îlots qui portent dans les cartes maritimes des noms spéciaux s'appellent dans la langue des pêcheurs slaves simplement *školj* « écueil, petite île », ainsi *Plavnik* près de Krk (Veglia) n'est connu que sous le nom de *Školj* dans l'île de Cres (Cherso).

5. Voir là-dessus *Slavia*, X, p. 484 et suiv., ensuite *Trpań*, gén. *Trpnja*, bourgade de la péninsule de Pelješac, bourgade située sur la mer dont le nom

Ceci dit, adressons-nous aux formes romanes pour lesquelles Meyer-Lübke [1] (*Z. r. Ph.*, XX, p. 137 ; *REW* 7738) a admis comme point d'irradiation Gênes. Suivant lui, le génois *skŏğu* serait la base de l'ital. *scoglio*, fr. *écueil*, prov. *escuelh*, cat. *escoll*, esp. *escollo* et port. *escolho*. A Gênes, le groupe consonantique *pl* a régulièrement donné *ğ* (cf. *duğğu* < duplu, *stuğğa* < stipula), son que d'autres langues romanes auraient remplacé par *l'*, parce que, à Gênes, *lį* donne *ğ*, ainsi gén. *meğu* = tosc. *meglio*, *foğğu* = tosc. *foglio*.

Phonétiquement, cette théorie est en soi possible. Les dialectes limitrophes transforment en effet les phonétismes de leurs voisins, sans se soucier de la base latine, très souvent d'après les équations qui sont les plus saillantes pour la conscience des sujets parlants. S'il ne s'agissait que des dialectes limitrophes du génois, l'explication de M. Meyer-Lübke serait toute indiquée. Mais il serait difficile d'admettre pour toute l'Italie, pour tout le territoire galloroman ainsi que pour la péninsule ibérique la conscience que génois *ğ*, issu de anc. génois *i* (*scoio scogi* de même que *doio doia* < duplu), correspond à *l'* de ces langues.

A cette objection d'ordre général, des obstacles d'ordre géographique viennent s'ajouter.

D'après les gloses, scopulus était un terme marin [2]. On le traduit par « petra in mari », « saxa ingentia vel petra in mare » ; de même l'adjectif scopuloso loco « lapideo loco in mare ». Si les Latins ont emprunté ce mot aux Grecs, c'est parce qu'il était un terme technique. De tous temps scopulus garda cette valeur. D'autres sens qui se rapportent aux rochers du continent et au figuré ne sont que les dérivations du sens

---

rappelle *Trapani* en Italie méridionale, de grec δρεπάνιον « faucille ». La dénomination se rattache à la configuration de la baie. Cf. maintenant Rohlfs, *Etymologisches Wörterbuch der unteritalienischen Gräcität*, n° 571.

1. Dans *Romanische Lautlehre* (1890), § 491, et *Italienische Grammatik* (1890), § 242, il soutenait la provenance napolitaine de la forme toscane, idée qu'il a abandonnée dans la suite. Cf. l'objection de D'Ovidio, *Arch. glott. ital.*, XIII, 365 et 373.

2. *Corpus glos. lat.*, II, p. 11, 592, 22 ; IV, p. 168, 41 ; V, p. 330, 62 ; 482, 62.

marin fondamental [1]. Or, on sait que la côte ligure étant très escarpée n'abonde pas en écueils [2]. Il est, par suite, peu probable que le parler de Gênes ait formé un terme marin propre exclusivement à son dialecte pour une particularité géographique qui n'est pas caractéristique de sa côte. Comment aurait-il pu ensuite, au temps de la gloire maritime de Gênes, le transmettre à tout le reste de la Romania, et cela de telle façon que chaque dialecte de cette immense étendue linguistique traduise le son *ğ* < *i* précisément par *l'* et jamais par une autre consonne plus proche ? Les emprunteurs sont rarement de si bons linguistes.

D'ailleurs, rien ne nous prouve que génois *skŏğu* remonte précisément à scopulu > *scoplu. Ce n'est que le toscan pl. m. *scoppi* du *Poema di Uggero il Danese* qui remonte en effet à *scoplu*. M. Clemente Merlo [3] a réussi à trouver d'autres confirmations de l'existence de *scoppio* dans le dialecte de Massa martana (Todi).

D'après *męğu* = *meglio* [4], on peut aussi bien dire que génois *skŏğu* suppose la même base que tosc. *scoglio*, ou bien d'après *oclu* > *ŏdžu*, *skŏğu* peut remonter à *scoclu de même que prov. *escuelh*, fr. *écueil*, port. *scolho*.

Si l'on ne peut pas prouver que Gênes a été le point d'irradiation au moins pour les formes italiennes, y a-t-il possibilité d'en trouver un autre plus probable ?

Je crois que c'est Venise. On sait que Venise, à partir du

---

1. C'est pour cette raison que le mot *scoglio* ne figure pas dans le questionnaire du *Sprach- und Sachatlas Atlas Italiens und der Schweiz* de MM. Jud et Jaberg. Au tome III sur les cartes *sabbia* et *roccia* il y a quelques points qui accusent pour ce terme marin typique quelques nuances sémantiques que les dictionnaires ne connaissent pas ou bien qu'ils ne traduisent pas exactement.

2. Pour les Romains, les Ligures étaient une population montagnarde par excellence. Cf. *Ligures montani duri et agrestes*, Cicéron, *De leg. agr.*, II, 35. Leur gloire maritime est sans doute postérieure, et de beaucoup, au changement linguistique scopulu > *scoculu. Il est bien peu probable qu'ils aient propagé dans le monde roman ce terme antérieurement au temps de leur importance comme navigateurs.

3. *Italia dialettale*, II, p. 260 et suiv.

4. Poussant à outrance le jeu des « lois phonétiques », K. Hofmann, *Archiv. f. lat. Lex.*, III, p. 277, est allé jusqu'à proposer σκολιός « oblique tortueux » au lieu de σκόπελος > scopulus, étymologie qu'il est inutile de combattre.

IXe siècle, était en rapport avec la côte yougoslave [1], côte qui est pleine d'écueils. Ces relations étaient intenses et très suivies. Jusqu'au XIVe s., elles ont eu très souvent un caractère guerrier. On connaît les combats que les Vénitiens étaient obligés de livrer aux Narentani (riverains de la Neretva). Pendant un certain temps, ils s'assuraient la paix de la part des rois croates moyennant une contribution qu'ils leur payaient. A Raguse, ils ont remplacé la souveraineté byzantine pendant 150 ans. A partir de 1340, ils sont devenus les maîtres incontestés de la Dalmatie alors complètement slave. Là ils ont pu en effet se former un terme propre pour les écueils. Et ils l'ont en effet créé. C'est *scogio* (Boerio).

On sait qu'à Venise *ğ* remonte à *l'*. Sous la forme plus ancienne, ils ont prêté leur terme aux Serbocroates de la côte adriatique. Ici, *škȍlj*, dém. *školjić* [2] ou *škoj* (dans les dialectes slaves qui changent *lj* en *j*) est d'usage général depuis les temps les plus anciens.

Que les Serbocroates de cette côte aient emprunté aussi à la langue romane de Dalmatie, langue qu'il faut absolument se garder de confondre avec les dialectes italiens ou rhétoromans, les termes latins en question, *mrkijenta* < muricenta « scoglio, secca marina », *Sakatȕr* « écueil » < siccatorium, *Penatúri* pl. m. < *pĭnnatorium [3] de pinna > esp. *peña* « rocher » et *Skupio-Skrpio* nous le prouvent à l'évidence. Cette couche plus ancienne a été, comme dans d'autres cas, évincée du langage quotidien par les expressions vénitiennes [4] ; des vestiges n'ont pu s'en conserver que dans la toponymie.

Quant au problème phonétique qu'il faut maintenant aborder, voici comment il se résout. Dans scopulu, il s'est produit d'abord un changement de -pulu en -culu de même que dans

1. Molmenti, *Storia di Venezia*, 3e éd. (1885), p. 24 et suiv., Šišić, *Povijest Hrvata za vrijeme narodnih vladara*, p. 319 et suiv.

2. Le suffixe serbo-croate *-ić* est diminutif.

3. Sur ces mots voir maintenant *Slavia*, X, 458. Quant au suffixe *-torius* qui apparaît dans *Sakatur* et *Penaturi*, cf. le nom d'écueil *Maskatūr* (près d'Aleksandrovo sur l'île de Krk) < **morsicatoriu*, cf. Bartoli, *o. c.*, et mon étude *Studi toponomastici sul l'isola di Veglia* dans l'*Archivio gloss. ital.*, XXV.

4. Cf. *Zeitschrift für roman. Philologie*, t. XXXVI, p. 652, n. 16.

manipulu > manupulu > manuculu *REW* 5306. Dans ce dernier mot, le changement a été provoqué par la nouvelle manière d'envisager l'étymologie du mot. L'esprit linguistique a cessé de voir dans manipulu un composé de manus et pleo. Vu manica, manicella, manicula, etc., c'est l'idée de dérivation qui s'est substituée à l'idée de composition, ce qui amena la substitution du suffixe très répandu -uculu à la désinence -upulu [1].

Il n'en était pas de même avec scopulu > *scoculu. C'est une autre raison qui a amené ici la substitution du suffixe. Le mot *scopulu* n'était pas assez clair, il était « malade » ; il avait besoin d'être réformé pour devenir plus expressif. C'est qu'en effet il prêtait à l'équivoque : à côté de lui, existait aussi le diminutif de grec σκόπος > scopus « bersaglio » > ital. *scopo* et le diminutif scōpula de scōpa. Les explications qu'apportent les gloses le disent [2]. Scopulus au sens de « piccolo bersaglio » se trouve chez Suétone.

---

1. Quelque chose de pareil a dû se produire aussi dans *subla* remplacé par *sucla*, *REW* 8403. Voir plus bas aussi la note nº 1, p. 474. Dans *scoculus, Stolz, *Historische lat. Grammatik*, § 267, p. 269, voit l'assimilation (Angleichung) de la seconde syllabe à la première. Je ne peux pas partager cette manière de voir. Au lieu d'admettre le changement -opulu > oculu d'après manupulu > manuculu, Ascoli voyait dans *scoglio*, etc., le représentant normal de *pl* dans la position antétonique (cf. *Arch. glott. ital.*, XIII, p. 461 et XV, p. 401 et suiv.), ce qui a été justement rejeté par Meyer-Lübke, *ZrPh.*, XX, 137 et *REW*, 7738. C'est Gröber qui a, le premier, proposé pour prov. *escuelh*, fr. *écueil*, ital. *scoglio*, scŏc'lus comme base, *Arch. für lat. Lex.*, V, p. 461, proposition qui a été combattue par Ascoli, *l. c.*

2. *Corpus glos. lat.*, II, p. 592, 20. *Scoplo* « σκοπὸς καθ' οὗ ἡ βολὴ γινεται, *ibidem*, v. II, p. 433, 52. Remarquez aussi que le pluriel collectif de *scopulus* était *scopula* (cf. Keil, *Grammatici latini*, v. V, 589, 27), forme qui ne différait qu'en voyelle accentuée de scopula « petit balai », *REW*, 7737. D'Ovidio, *Arch. glott. it.*, XIII, p. 374, d'autre part, admettait le croisement de σκόπελος avec specula « endroit d'où l'on observe ou guette q. ch. » pour expliquer l'origine de *scoclu ; cf. aussi *ZrPh.*, XX, p. 137, explication qui n'est pas impossible, mais qui, au fond, n'est qu'une supposition sans rapprochement suffisant dans le domaine sémantique, car le sens de port. *vigias* (pl.) « Untiefen » (terme marin) > fr. *vigie* « haut-fond qui exige des navigateurs un surcroît de précautions », esp. *vigia* « wachende Klippe » (de port. *vigiar* < vigilare, *REW*, 9326) n'est pas tout à fait identique à specula, terme militaire dont on trouve, en roman, quelque trace dans *REW* 8132, 8132 a.

Pour différencier ces deux scopuli, la langue introduisit, d'après le type manupulu > manuculu, le changement de la désinence. Scopulu, n'ayant pas scopu au sens d'écueil à côté de lui, fut changé en *scoculu > *scoclu [1].

En vénitien, *scoclu donna le même résultat que mucula > frioulan *Mugla* > vén. *Muggia* [2], vetula (sc. civitas) > *Vecla* (chez l'empereur Constantin et *veclesun* en végliote) > *Vegla* [3] (dans les documents) > vén. *Vegia*, forme qui remonte à un plus ancien *Veglia*. Cette dernière forme est la seule usitée aujourd'hui pour ce nom de lieu. Que le nom de lieu *Muggia* remonte lui aussi au plus ancien *Mul'a* < frioul. *Mugla*, c'est le slovène et le croate *Milje* f. pl. ou *Mila* f. sg. qui le prouve. Toute influence française [4] est franchement exclue dans la question du phonétisme de ces noms de lieu, d'où il suit que dans vén. *scoglio* > scr. *školj* = aujourd'hui *scogio* il ne faut pas du tout voir l'effet de l'influence française.

Dans les parages qui nous occupent, il y a assez d'exemples pour le passage cl > *gl*. On les trouve même en végliote et dans le serbocroate de la côte yougoslave. C'est ainsi qu'on dit *ričäglo* [5] pour retiaculu > retiaclu à Muo (Bouches de Cat-

1. Vu le fait que le suffixe diminutif -ula de casula « chemise » a été changé en -ulla d'où le slave commun *košulja* chemise et ensuite en -upula d'où le fr. *chasuble*, ital. *casupola*, on peut dire que les types manupulu > manuculu et scopulu > *scoculu ont engendré l'oscillation du suffixe diminutif entre *-uculu* et *-upulu*, oscillation qui a eu une répercussion même sur les diminutifs formés à l'aide de -ĭólu, exemple vineola, -u > fr. *vignoble*. Sur ce problème, voir mon étude *Sur le rôle de l'homonymie dans les créations phonétique et morphologique* parue dans *Časopis pro moderni filologii*, XV, p. 265 et suiv.

2. Sur ce nom de lieu, cf. mon étude dans *Časopis za slovenski jezik, književnost in zgodovino*, v. V, p. 8-11.

3. Voir *Miscellanea dedicata a Hugo Schuchardt*, dans *Biblioteca dell' Archivum romanicum*, sér. II, v. 3, p. 130, et mes *Studi toponomastici sull' isola di Veglia* dans l'*Arch. glott. ital.*, XXV.

4. Admise par D'Ovidio, *Arch. gloss. ital.*, XIII, p. 375, combattue par Ascoli, *ibidem*, p. 457-463, et par Meyer-Lübke, *ZrPh.*, XX, p. 137.

5. C'est justement la forme à laquelle on s'attend pour l'ancien dalmate et que demande dernièrement M. Maver dans la critique qu'il a bien voulu écrire sur mon étude parue dans la *Zeitschrift für roman. Philologie*, XLVIII, 405 et suiv. V. *Archivio glottologico italiano*, XXIV, p. 8.

taro), *sigal* ou *sigaṅ* [1], gén. *sigla* ou *sigṅa* pour situlu > siclu même à Raguse à côté de *sić*, pure forme vénitienne dans tout le reste de la Dalmatie.

La question du traitement de lat. cl > frioulan *gl* nécessite des explications plus détaillées. Elle intéressse au plus haut degré le problème de a. vén. *scoglio* > vén. mod. *scogio*.

M. Meyer-Lübke, *Rom. Gram.*, I, § 490, a posé pour le frioulan la règle : *gl-* devant l'accent se maintient, tandis que, après l'accent, il y a assimilition de *-gl* > *l* de même que dans lat. *-*tr > frioul. *rr* (§ 490). Il se peut que la règle soit valable pour la majorité des dialectes frioulans (ex. *fenoglàt-fenōli*), mais elle n'est pas partout applicable à l'ensemble. Les emprunts que le slovène a faits au frioulan montrent le *l'* ou *l* issu de *gl* en frioul. dans les deux positions. Pour frioul. *caglade* sf. « latte accagliato » < coagulata, *REW*, 2005, on a en slovène *koljáda* (*lj* = *l'*) ou *koláda* [2] « Biestmilch » de même que pour *Mugla* > *Milje* ou *Mila*. *l'* ou *l* pour *cl* > *gl* dans ce nom de lieu s'accorde avec *oculu* > *vôli* (Cormons = slov. *Krmin*), *vúọli* (Avoltri), *peduculu* > *piòli* (Forni di sopra), *peduọli* (Avoltri), *pedôli* (Paularo), *pedôli* (Cormons), *panucula* > *panole*, *REW*, 6209. Slov. *koljada* ou *kolada* s'accorde avec furnicularıu > *furmilẽr*, etc.

Ce qu'il importe de souligner tout particulièrement, c'est l'accord qui existe entre slov. *Mil'e* ou *Mila* et a. vén. **Muglia* (cf. vén. *Veglia* plus haut) > vén. mod. *Muggia* vis-à-vis de frioul. *Mugla*.

Il y a plus encore. Le slovène *Mil'e*, *koljada* montrent que le groupe consonantique frioulan *gl* se réduisait d'abord à *l'* et non à *l*. La dépalatalisation de *l'* est, en frioulan, un fait tardif survenu au temps où *l'* < lat. *lį* passait à *į*, phénomène qu'on ne constate pas encore au XIV^e^ siècle. Devant *-a* la dépalatalisa-

1. Meyer-Lübke, dans *REW* 7962, suppose pour ce mot la source frioulane, pensée à laquelle je ne peux pas me rallier vu le fait qu'à Raguse il n'y a pas d'autres termes empruntés au frioulan, ce parler n'ayant exercé une influence notable que sur le slovène et le serbo-croate limitrophes. Le changement *cl* > *gl* se retrouve aussi dans l'élément latin du grec moderne, ainsi dans σίγλος ou σίγλος < *situlus*, cf. G. Meyer, *Neugriechische Studien*, III, p. 59.

2. Cf. Šturm dans *Časopis za slov. jezik* etc., VI, p. 56, § 11.

tion de *l'* est complète. On a ainsi *panole*, etc. A la position finale, *l'* se réduit en *-li*, tandis que, au pluriel devant *-ī*, *l'ī* suit le sort de *l̥i*. Ainsi s'explique sg. *fenōli*, pl. *fenôi* (Pirona).

Il suit de ces constatations que pour le parler rhétique qui formait la base du dialecte vénitien, parler qui, suivant moi, était identique au dialecte d'Aquileia, il faut supposer aussi la réduction du groupe consonantique frioulan *gl* > *l'*. Cette réduction a dû précéder le passage de lat. *l̥i* > *l̥'* > *j* > *ž*, car le *l'* issu du *gl* rhétique donne à Venise le même résultat que *l'* > *j* > *ž*, témoin *Mugla* > *Muggia*. L'existence du degré intermédiaire est prouvée par le nom de lieu *Veglia* < *Vecla* > *Vegla*.

Ceci démontré, le problème de *scoglio* > *scogio* devient plus clair. L'existence de vén. a. *scol'o*, antérieur à *scogio*, est prouvée par le serbocroate de Dalmatie *školj*.

Ce qu'il faut supposer ce n'est que l'existence de **scoglo* < lat. vulg. *scoclu dans le parler rhétique de Venise et d'Aquileia. Une forme frioulane **scoli* n'existant pas, il n'y a pas de possibilité de la prouver indubitablement, car ven. *-gio* peut remonter aussi à lat. *l̥i* ou bien à un *l'* reçu des autres dialectes italiens. Ici, nos connaissances ne peuvent être que conjecturales de même que pour prov. *escuelh*, fr. *écueil* et port. *scolho*. Partout ici nous ne sommes qu'à l'état des suppositions faites à l'aide des « lois phonétiques ». Nous sommes presque unanimes à supposer pour ces dernières formes romanes *scoculum.

Ce qui est sûr c'est que Venise a été en effet le centre d'irradiation pour ce mot. Nous l'avons démontré pour le *školj* des Serbocroates de Dalmatie. L'emprunt fait au toscan est exclu. Il en est de même du frioulan *scoi*. Quant au toscan *scoglio*, c'est au fond le même problème que celui de *saorna* que nous avons traité dernièrement [1]. Là nous avons vu que le centre du terme maritime *saorna* est Venise et la Dalmatie.

La position du dialecte de Gênes en ce qui concerne le mot en question n'est pas claire. *skögu* peut aller avec les formes galloromanes aussi bien qu'avec le toscan. Ce qui tranche en faveur de la première possibilité, c'est le fait que la Toscane ne peut pas être prise en considération comme centre d'irradiation

1. *Archivum romanicum*, XIV.

pour les termes maritimes. *skŏğu* est, par conséquent, indigène à Gênes. C'est une forme qui remonte de même que *escuelh* = *écueil* à scoclu.

Que tosc. *scoglio* ne provienne pas de *skŏğu* < anc. *scoio scogi*, c'est le défaut complet de preuves pour l'équation génois *ğ* < *i* = tosc. *l'* dans les mots toscans provenant directement du génois qui nous le prouve indirectement [1]. Jusqu'à présent on n'a pas réussi à relever des cas pareils. Mais j'avoue volontiers que cette preuve négative n'exclut pas la possibilité de l'origine génoise de tosc. *scoglio*.

Au fond, nous avons ici le même cas que dans le mot de la même catégorie sémantique īnsula. Quant à ce dernier mot, les différentes formes romanes se rapportent à plusieurs centres d'irradiation : a) *isla*, b) *iscla*, c) *isola*, *insola*, forme savante ou demi-savante.

Il faut de même pour le terme en question supposer plusieurs centres d'irradiation : a) **scopellu*, b) *scopulu*, c) *scoplu*, d) **scoclu*.

L'aire de *scopellu n'embrasse, nous l'avons vu, que le dalmate méridional. Celle de scopulu avec la conservation savante de la pénultième ne peut être prouvée que par le nom de lieu *Scópoli*, au N.-E. de Foligno [2]. Elle se trouverait au milieu de scoplu, qui, à en juger d'après les noms de lieu qu'a mentionné M. Merlo, embrasserait toute l'Italie méridionale, y compris la Toscane. Le Nord de l'Italie, à partir de Venise, le territoire galloroman et la péninsule ibérique appartiendraient à l'innovation **scoclu*.

Les côtes du territoire galloroman ayant assez d'écueils, il serait vraiment difficile d'admettre ici le besoin d'emprunter ce terme à un dialecte en dehors de la France [3].

---

1. L'état actuel de la science ne permet pas encore de préciser la part qu'a apportée le dialecte génois à la formation de la terminologie maritime des langues romanes. Il n'est pas sûr que *carena*, *REW*, 1693, provienne du génois. La source latine dialectale serait également possible. Ital. *proda*, *prova*, etc. *REW*, 6784, repose plutôt sur une dissimilation que sur un emprunt génois. Ital. *ciurma*, *REW*, 1801, est portugais. Ital. *ammainare*, *REW*, 4527, est napolitain.

2. Cf. Merlo, *Italia dialettale*, t. II, p. 261.

3. Gamillscheg, *Etym. Wörterbuch der fr. Sprache*, p. 343, est assez décisif

La péninsule ibérique a ceci de particulier que la phonétique ne nous oblige pas d'admettre l'emprunt pour catal. *escoll* [1], esp. *escollo* [2] mis à part. Le portugais ne nous donne pas la possibilité phonétique pour trancher la question de savoir si *escolho* est emprunté à l'espagnol, au catalan ou au provençal ou bien s'il est indigène, car *scŏclu présenterait ici le même phonétisme que oculu > *olho*. Ce n'est que l'histoire qui puisse nous aider ici. Les matériaux historiques susceptibles de nous éclaircir là-dessus me font malheureusement défaut. Jusqu'à plus ample informé, je préfère penser que les Portugais étaient des marins assez célèbres pour pouvoir constituer le centre d'irradiation pour l'espagnol en ce qui concerne *scopulus* [3].

Le malheur de ce problème c'est que la forme littéraire latine scŏpulu n'est postulée que par *scopellu de Dalmatie et par a. tosc. *scoppio* « écueil » dont l'existence ne reste pas douteuse. Génois *skögu* n'est pas décisif sur ce point là. Il est quand même significatif que, en dehors de la toponymie toscane, la forme littéraire latine n'a eu nulle part la chance de s'imposer. C'est parce que la forme altérée *scoclu était « meilleure » que la forme classique. Tosc. *scoppio* du verbe *scoppiare* l'a étouffée dans ses germes en Italie. Ce n'est que dans la toponymie qu'on en trouve quelques traces.

Pierre SKOK.

---

dans la question de l'origine de la forme française. Il ne fait que d'admettre *scŏclus pour base et de résumer brièvement l'historique de la question.

1. D'après *dollar* < duplare, *colla* < copula, *poll* < populus, *escoll* peut en effet remonter à scopulu. Cf. Meyer-Lübke, *Das Katalanische*, § 32. Si cela est vrai, le catalan irait ensemble avec tosc. *scoppio* dont nous venons de parler plus haut.

2. D'après Gröber, *Arch. für lat. Lexikographie*, V, p. 461, esp. *escollo* serait autochtone et non emprunté. D'après *trillar* < tribulare, *enjullo* < insubulum, *escollo* remonterait à scob(u)lus, forme qu'on ne saurait justifier autrement qu'en invoquant le changement *p* > *b* dans les emprunts grecs : apotheca > a. esp. *abdega*, etc. *REW*, 5331, pyrgos > *burgo* etc.

3. Cf. *vigia*, *vigiar*, termes maritimes que le portugais a prêtés non seulement aux Espagnols, mais aussi aux Français, cf. la note 2, p. 473. Gröber, *Arch. für lat. Lexikogr.*, V, 461, résume la question portugaise en ces termes : « Dem port. *escolho* wird *scoc'lus wie scopulus gerecht, es steht aber wohl mit der span. Entsprechung auf gleicher Altersstufe ».

LA DATE ET LES ALLUSIONS HISTORIQUES DE CERTAINS SIRVENTES DE BERTRAN DE BORN

I. — *S'ieu fos aissi senher ni poderos* (Bartsch, *Grundriss* 80, 40).

La substance de ce sirventes est contenue dans la troisième et la quatrième strophes, citées ici d'après la dernière édition de Stimming [1] :

E.l reis Felips chassa lai ab falcos
Sos perdigals e.ls petitz auzelos,
E siei home no l'ausan dire.l ver
Quar pauc e pauc si laissa dechazer
Sai a.n Richart, que l'a tolgut ogan
Engolesme, don s'es fachs poderos,
E Tolosa, qu'el te sobre deman.

E puois non es per sa terra iros,
Membre.lh sa sor e.l maritz orgolhos,
Que la laissa e no la vol tener ;
Aquest forfachs mi sembla desplazer,
E tot ades que s'en vai perjuran,
Que.l reis navars l'a sai dat per espos
A sa filha, per que l'ant' es plus gran.

M. P. Boissonnade [2] est convaincu que la pièce qui nous occupe doit être attribuée à l'année 1194, et son opinion a été adoptée par A. Stimming, qui, dans son édition antérieure des poésies de Bertran de Born (1892), avait d'abord soutenu

1. *Bertran von Born*, Halle, 1913, p. 112.
2. *Les comtes d'Angoulême. Les Ligues féodales contre Richard Cœur de Lion et les poésies de Bertran de Born* (Annales du Midi, VII, 1895, p. 294-5).

l'année 1188, avec, il est vrai, des données imparfaites et des arguments insuffisants. L. Clédat [1] est également partisan de l'année 1194, mais ne consacre qu'une demi-douzaine de lignes environ à la question. M. Antoine Thomas [2], au contraire, sans débattre le problème à fond, rapporte notre sirventes à l'année 1188. Dans les pages suivantes nous nous proposons de montrer, par un examen plus détaillé et plus serré des témoignages dont nous disposons, que la seule date compatible avec les événements auxquels fait allusion Bertran de Born est l'année 1188, et que par conséquent la datation proposée par M. Boissonnade est inadmissible. Dans la première des deux strophes citées plus haut Bertran déclare catégoriquement que Richard Cœur de Lion a enlevé à Philippe-Auguste (c'est-à-dire à ses vassaux) la ville d'Angoulême dont il s'est rendu maître, ainsi que Toulouse qui est à sa merci, malgré les protestations du roi de France [3]. Il résulte de cette déclaration que le sirventes dont il s'agit fut composé à une époque où Richard était en lutte à la fois avec le comte d'Angoulême, Adémar V, et avec le comte de Toulouse, Raimon V. Nous savons que Richard dirigea une campagne contre Adémar aussi bien en 1188 qu'en 1194. La principale raison sur laquelle les partisans de la date postérieure basent leur argumentation, sans égard pour d'autres considérations qui seront indiquées en temps voulu, réside dans le fait que la ville d'Angoulême fut prise en 1194 par Richard, comme nous l'apprend une lettre, datée du 22 juillet de cette année, adressée par Richard lui-même à l'archevêque de Cantorbéry, annonçant son succès [4]. D'autre

1. *Du Rôle historique de Bertran de Born*, Paris, 1879, p. 85.

2. *Poésies complètes de Bertran de Born*, Toulouse, 1888, p. 73.

3. On remarquera que, pour le v. 21, je m'en tiens à la leçon (*sobre deman*) de Stimming, adoptée par M. Thomas. Chabaneau (*Revue des langues romanes*, XXXI, p. 610) préfère lire *que.l te sobredeman* (selon lui *que* serait explétif), et traduit : « Et Toulouse (c'est-à-dire le comte de Toulouse) se montre envers lui (Philippe-Auguste) exigeant outre mesure ». Cette explication nous paraît tirée par les cheveux, et du reste ne cadre pas avec les faits de l'histoire.

4. Pour les termes mêmes de cette lettre, voir R. de Howden (III, 256), ainsi que Rymer, *Foedera* (I, 1, 64). Ajoutons que la prise d'Angoulême en 1194 est confirmée par Guillaume de Newburgh (II, 419-20).

part, il n'existe aucune preuve que Richard s'empara de la capitale d'Adémar au cours de la campagne de 1188. Ceci est indéniable, encore que, du fait que les chroniqueurs contemporains sont muets sur ce point, il ne s'ensuive pas nécessairement que Richard n'occupa pas Angoulême tant en 1188 que six ans plus tard. Le silence des chroniques n'a rien qui puisse nous étonner, si l'on songe que presque tous les historiens de la seconde moitié du XII^e^ siècle, habitant soit le Nord de la France, soit l'Angleterre, devaient être imparfaitement informés des événements d'Aquitaine. D'ailleurs le récit de la campagne que Richard entreprit en 1188 contre le comte d'Angoulême et ses alliés, tel qu'il apparaît dans les *Gesta regis Henrici secundi* par exemple, pour être bref, n'en est pas moins instructif :

Interim Aimarus comes de Engolismo, et Gaufridus de Rancona, et Gaufridus de Lezinnan, et multi alii de terra comitis Ricardi Pictavensis, insurrexerunt in eum, et terras ejus destruxerunt. At ille haec contra terras illorum fortiter invasit, et castella et munitiones obsedit, cepit et infregit, villas combussit et praedas abduxit, arbores fructiferas exstirpavit ; et haec et his similia in illos exercere non cessavit donec omnes sua voluntati subjectos esse coegisset.

Il ressort de ce passage que Richard eut le dessus d'un bout à l'autre et qu'il ne s'arrêta pas avant d'avoir contraint Adémar et les autres insurgés d'accepter ses conditions. On peut supposer sans trop de témérité qu'Adémar et ses compagnons de révolte se rendirent sans conditions (car c'est là ce qu'impliquent les termes mêmes des *Gesta*), seulement après que Richard se fut emparé de la capitale du comte d'Angoulême, comme il le fit en 1194. Quoi qu'il en soit, il faut admettre que jusqu'ici, pour ce qui est d'Adémar, les chances sont en faveur de l'année 1194. D'un autre côté, si l'on peut prouver qu'en 1194 Richard était en paix avec Raimon V tandis qu'en 1188 il était en lutte avec lui, non seulement cette concession regardant Adémar sera contre-balancée, mais encore tout l'échafaudage des arguments en faveur de l'année 1194 s'effondrera du même coup. Or, plusieurs chroniqueurs ont raconté l'expédition de Richard en 1188 contre le comte de Toulouse. Au dire de Raoul de Dicet (II, 55), Richard au cours de la campagne s'empara de pas moins de dix-sept châteaux forts situés

dans le Toulousain. Gervais de Cantorbéry (I, 432) ajoute que Richard se préparait à mettre le siège devant Toulouse même que Richard et son père convoitaient depuis longtemps. Richard, sans doute, se serait mis à l'assiéger s'il n'avait pas été détourné de son dessein par l'attitude menaçante du roi de France, à qui Raimon, serré de près, avait fait appel — situation à laquelle Bertran fait manifestement allusion lorsqu'il déclare que Richard tient Toulouse en son pouvoir, malgré les réclamations de Philippe-Auguste. M. Boissonnade ne nie pas que Raimon V, aussi bien qu'Adémar V, n'ait été en guerre avec Richard en 1188 ; mais, faisant son réquisitoire contre l'année 1188, il ajoute, citant à l'appui l'*Histoire de Languedoc* (VI, 144-5), que Raimon participa à ce qu'il appelle les « deux ligues de 1188 et de 1192-1194 ». C'est ici que nous nous séparons nettement de M. Boissonnade. Si l'on se reporte à l'*Histoire de Languedoc*, on remarquera qu'il n'y est rien dit de pareil. Du reste, une étude des sources originales montre qu'une prétendue ligue de 1192-1194 dirigée contre l'autorité de Richard en Aquitaine est une pure invention. La campagne de 1192 en Aquitaine et celle de 1194 dans la même région sont tout à fait distinctes l'une de l'autre. Le seul point qu'elles aient en commun, c'est que, dans les deux occasions, le beau-frère de Richard, Sanche de Navarre, prêta à Richard un appui décisif. La campagne de 1192, à laquelle fut mêlé le comte de Toulouse, eut lieu avant le retour de Richard de Terre-Sainte, ce qui exclut la possibilité que celui-ci y ait pu prendre part. Le chroniqueur Roger de Howden nous en a donné un récit qui mérite d'être cité en entier, et dont nous reparlerons tout à l'heure :

Eodem anno (1192), dum senescallus Gasconiae aegrotaret, comes Petragoriensis, et vicecomes de Marchia, et fere omnes barones Gasconiae, terras regis Angliae vastare coeperunt. Senescallus vero nec pacem nec treguas habere potuit, licet id plures et perplures requisisset. Convalescens tandem, invasit castra et munitiones praedicti comitis, et ea omnia debellavit et cepit, quaedam ad opus regis muniendo, quaedam funditus subvertendo. Similiter omnia castra praedicti comitis, et ea omnia debellavit et cepit, et totum comitatum illius in perpetuam dominationem regis mancipavit. Postmodum filius regis Navarrae affuit illi in auxilium cum octingentis militibus ; et terram comitis Tolosae pariter ingressi sunt, multaque castra circa Tolosam

ceperunt, et capta ad opus domini regis munierunt ; et multas alias munitiones funditus subverterunt ; et usque ad portas Tolosae progressi sunt, et fere sub ipsis muris pernoctaverunt (III, 194).

Nous sommes en droit de conclure, d'après ce que dit Howden, que Raimon V, en 1192, avait pris fait et cause pour les rebelles de Gascogne pendant l'absence de Richard en Orient. Par contre, il n'existe pas la moindre indication que le comte de Toulouse fut engagé dans la campagne de 1194, entreprise, en guise de châtiment, par Richard en personne dans le but de se venger des barons d'Aquitaine, parmi lesquels se trouvait le comte d'Angoulême, qui l'avaient trahi lors de sa captivité en Allemagne, et dont la complicité avait été révélée par certains documents saisis avec le bagage de Philippe-Auguste à la suite de l'escarmouche de Fréteval (R. de Howden, III, 256; R. de Dicet, II, 119-20 ; G. de Newburgh, II, 419-20).

La thèse en faveur de l'année 1188 est corroborée pour peu qu'on examine avec soin le contenu de la deuxième strophe. Cette strophe renferme une allusion évidente à la répudiation par Richard d'Alix, sœur de Philippe-Auguste, à laquelle il avait été fiancé dès 1172 ; et à son engagement avec Bérengère, fille de Sanche VI, roi de Navarre, que Richard épousa, le 12 mai 1191, à Limasol dans l'île de Chypre [1], alors qu'il était en route pour la Terre-Sainte. M. Boissonnade, ainsi que Stimming, voient dans cette dernière circonstance une confirmation de la datation qu'ils proposent. Mais ils semblent tous les deux ne tenir aucun compte du fait capital que, dans le traité signé à Messine, au mois de mars de l'année 1191, Philippe-Auguste avait été contraint d'admettre le droit de Richard d'épouser qui bon lui semblerait (*Gesta*, II, 160 ; R. de Howden, III, 99). Il est manifeste, qu'à partir de ce moment, les railleries de Bertran de Born en ce qui touche la répudiation d'Alix et l'engagement de Richard avec Bérengère n'auraient plus eu de raison d'être ; à plus forte raison en 1194, époque à laquelle Richard était l'époux de Bérengère depuis plusieurs années. Pareille-

1. D'après M. Boissonnade (*op. cit.*, p. 295) et Stimming (Introduction, p. 43), les fiançailles auraient été célébrées à Chypre également, l'année qui précéda le mariage, ce qui est impossible, vu que Richard ne parvint à Chypre que le 6 mai 1191.

ment toute accusation de « parjure » (vers 26) lancée contre Richard n'aurait eu aucune portée à cette date, tout en admettant que Philippe-Auguste ait pu se sentir froissé par la conduite de Richard à l'endroit de sa sœur. Au surplus, il ressort des termes mêmes employés par Bertran (*Que.l reis navars l'a sai dat per espos A sa filha*) que celui-ci songeait, non pas au mariage de Richard avec Bérengère de Navarre, mais à un événement, l'engagement de Richard avec Bérengère, qui eut probablement lieu en Aquitaine (*sai*), sur les confins de la Navarre, bien avant 1191. L'emploi du temps présent au vers 24 (*la laissa e no la vol tener*) indique également que Bertran avait en vue un événement relativement récent. L'allusion de Bertran aux relations de Richard avec Bérengère se rapporte évidemment à une date plus reculée de beaucoup que M. Boissonnade et Stimming ne le supposent. Si l'on nous accorde cela, notre argumentation est renforcée par un témoignage nouveau et confirme du même coup l'adoption de la même date (1188), approximativement, comme point de départ de l'attachement de Richard pour Bérengère. Un autre témoignage, dans le même sens mais plus précis, est fourni par un poète de l'époque, Ambroise, auteur de *l'Estoire de la Guerre Sainte*[1].

Si aveit a non Berengiere,
Le rei de Navare ot a pere,
Qui l'aveit baille a la mere
Le rei Richard, qui s'en pena
Tant que jusque la li mena.
Puis fud el reine clamée.
E li reis l'aveit mult amée :
Des que il esteit coens de Peitiers,
La coveita sis coveitiers.

L'amour de Richard pour Bérengère, on le voit, datait de loin puisqu'il s'était épris d'elle alors qu'il n'était encore que comte de Poitiers. La déclaration d'Ambroise, sujet de Richard, a beaucoup de poids; on sait qu'il suivit son maître en Terre-

1. Éd. Gaston Paris, Paris, 1897, vv. 1142-1152. *L'Itinerarium Regis Ricardi*, qui n'est guère qu'une traduction du poème d'Ambroise, corrobore l'original : « A multo tempore quo comes erat Pictavensis..... plurimum desideravit eam ».

Sainte et qu'il prit une part active à la troisième croisade et aux événements qui la précédèrent. De tous les chroniqueurs contemporains Ambroise est probablement le seul qui ait vu Bérengère, cette princesse étant destinée à ne jamais fouler le sol anglais. Du reste l'exactitude de ses renseignements, recueillis sur place, est reconnue depuis longtemps. M. Boissonnade contestant l'opinion d'après laquelle Richard aurait pris des engagements avec Bérengère dès 1188, ou même avant, objecte que cette manière de voir est en désaccord avec le récit des chroniqueurs anglais qui relatent longuement ce qui se passa à la conférence de Bonmoulins (novembre, 1188), où Richard, agissant alors de concert avec Philippe-Auguste, réclama entre autres choses de son père sa fiancée Alix de France afin de l'épouser. Il est évident, M. Boissonnade nous le donne à entendre, que Richard n'aurait pas demandé la main d'Alix, à un moment où il était décidé à obtenir celle de Bérengère. Tout d'abord, il convient de relever que des quatre historiens anglais auxquels il fait allusion, Raoul de Dicet (II, 57) et Gervais de Cantorbéry (I, 435), seuls, représentent la demande en mariage comme ayant été avancée par Richard lui-même, tandis que l'auteur des *Gesta* (II, 50), ainsi que R. de Howden (II, 354), déclarent explicitement que ce fut le roi de France qui prit l'initiative. Toutefois ce détail n'a pas une grande importance. Ce qui importe, c'est de se rendre nettement compte de la conduite d'Henri envers la fiancée de son fils, pour aussi scabreux que soit ce sujet. La liaison scandaleuse du vieux roi avec Alix, dont il avait fait sa maîtresse après la mort de Rosamonde Clifford, son amante attitrée, était connue de tous [1]. Il est impossible de croire qu'elle ait été ignorée de Richard. En tout cas, sa mère, Aliénor, qui en était

1. Sur les relations illicites d'Henri II avec la fiancée de son fils, voir, outre le passage des *Gesta* (II, 160), cité plus bas, R. de Howden (III, 99) ; Giraldus Cambrensis, *De principis Instructione*, III, 2, p. 232; Guillaume le Breton, *Philippis*, III, 631-37. Le Ménestrel de Reims (§ 17-21), renchérissant sur ses devanciers, comme il en est coutumier, donne des détails savoureux qui d'ailleurs n'ont aucun fondement. On pourrait également alléguer contre Henri II sa conduite vis-à-vis d'une autre Alix, fille du comte de Porhoët, qui lui avait été livrée comme otage (de La Borderie, *Histoire de Bretagne*, III, 276). Sans exception, les historiens anglais modernes, effarou-

venue à haïr son mari à cause de ses nombreuses infidélités, aurait veillé à ce que son fils favori en fût informé. Les agissements d'Henri, dès le début, dans ses négociations avec Philippe-Auguste et avec le père de celui-ci avant lui, prouvent, sans l'ombre d'un doute, qu'il n'eut jamais la moindre intention d'unir Alix à Richard, ou à n'importe qui, tant qu'il pouvait la garder comme maîtresse. Pour différents motifs, Richard et son père utilisèrent, ni plus ni moins, la malheureuse Alix comme gage dans le jeu de la politique. Même en admettant que la demande présentée à la conférence de Bonmoulins ait fait partie d'un commun ultimatum adressé au vieux roi, cette demande ne peut avoir été sincère, tout au moins de la part de Richard. L'idée seule d'un mariage avec Alix devait lui répugner. Il en donna la preuve, trois ans plus tard, à Messine, après la mort de son père, lorsqu'il répondit brutalement à Philippe-Auguste qui le pressait de remplir ses engagements vis-à-vis d'Alix : « sororem tuam non abjicio ; sed illam ducere nequeo in uxorem, quia pater meus cognovit eam, generans ex ea filium ». Richard produisit à l'appui de son accusation des témoins dont le roi de France ne put réfuter les dépositions, si bien que Philippe-Auguste fut obligé de le délier de son serment, comme nous l'avons vu (*Gesta*, II, 160).

Une troisième allusion contenue dans la dernière strophe est invoquée par M. Boissonnade à l'appui de sa thèse :

E venran sai ab las novelas flors,
E lor bobans sera de sobr' en jos,
E ja.n Gastos no poira pro tener
Que no tolam lo Mon pres Saint-Sever,
E Rocafort, tot quan tolgut nos an,
Si qu'en Peitau sera nostre brandos
Gen alumnatz, si que tuit o veiran.

Ici encore M. Boissonnade semble confondre les événements de 1192 et ceux de 1194. Un simple coup d'œil jeté sur le récit de R. de Howden, cité plus haut, montre que ce ne fut pas en 1194, mais bien deux ans plus tôt que les barons de Gascogne

chés sans doute par la nature du sujet, n'ont pas tenu suffisamment compte de l'influence exercée sur le vieux roi par sa passion pour Alix de France.

(*fere omnes barones Gasconiae*) en vinrent aux mains avec le sénéchal de Richard en Aquitaine. L'allusion faite à Gaston VI de Béarn, ainsi que la mention de Mont-de-Marsan et de Roquefort, se rapportent à l'expédition entreprise en 1188 par Richard en Gascogne, où il s'était rendu afin de rassembler une bande de mercenaires à l'aide desquels il envahit bientôt après le territoire du comte de Toulouse : « comes transitum faciens in Vasconiam, lit-on dans la chronique de Raoul de Dicet à l'année 1188, comitis Sancti Egidii lacessitus injuriis, intra breve temporis spatium copiis Brebantinorum vallatus prope Tolosam castella subjugavit XVII » (II, 55).

On remarquera en outre que, dans notre pièce, Bertran de Born ne désigne pas Richard sous le titre de « roi », comme il le fait invariablement du moment de son avènement au trône d'Angleterre, ce qui constitue un argument de plus — auquel soit dit en passant M. Thomas attache un grande importance — en faveur de l'année 1188. Enfin, l'allusion à la jeunesse de Philippe-Auguste (vers 29) s'explique beaucoup mieux en 1188 qu'en 1194.

En somme, de quelque façon qu'on envisage la question, tout semble concourir à l'établissement de la date que nous proposons. Aussi pouvons-nous conclure sans aucune hésitation, nous pensons, que le sirventes dont il s'agit fut composé en 1188, et non pas six ans plus tard, comme le veulent MM. Boissonnade et Stimming.

II. — *Miei sirventes vuolh far del reis amdos* (Bartsch, *Grundriss* 80, 25).

La seule allusion que contienne ce sirventes se trouve à la première strophe. Le reste de la pièce, où Bertran chante la guerre et ses hasards avec la verve qui lui est coutumière en telle matière, est sans importance pour notre enquête :

Miei sirventes vuolh far dels reis amdos,
Qu'en brieu veirem qu'aura mais chavaliers,
Del valen rei de Castela, n'Anfos,
Qu'auch dir que ve e volra soudadiers ;

Richartz metra a muois et a sestiers
Aur et argen, e te.s a benananza
Metr'e donar e no vol s'afianza [1],
Anz vol guerra mais que qualha esparviers.

Il ressort du passage cité que le roi de Castille, Alphonse, et Richard Cœur de Lion luttent à qui réunira le plus grand nombre de chevaliers et de soldats; et que Richard, rejetant toute ouverture de paix, désire la guerre plus ardemment qu'épervier ne désire caille. Est-ce en vue d'une campagne commune dirigée contre le même ennemi, ou est-ce, au contraire, pour en venir aux mains que les deux rois hâtent leurs préparatifs ? C'est à quoi nous essaierons de répondre, après avoir passé en revue sommairement les différentes opinions émises jusqu'ici sur la question qui nous occupe. Si nous réussissons, nous aurons en même temps établi la date approximative à laquelle notre pièce fut composée.

Stimming [2], qui ne fait guère que délayer ce qu'avait déjà dit L. Clédat [3], pense que le sirventes de Bertran a trait aux rapports de Richard avec son adversaire héréditaire, Philippe-Auguste, et qu'il fut composé à un moment où une nouvelle guerre menaçait d'éclater entre ces deux princes. Selon lui, le roi de Castille, Alphonse VIII, aurait promis de venir au secours de Richard contre le roi de France ; mais les Maures lui ayant infligé une écrasante défaite sous les murs d'Alarcos, le 19 juillet 1195, Alphonse n'était pas en état, après ce désastre, de tenir sa promesse envers le roi d'Angleterre ; d'où Stimming conclut qu'il faut placer la pièce en question dans la première

1. Stimming (*op. cit.*, p. 113) adopte la leçon *sa fianza*, comme le fait aussi M. A. Thomas (*op. cit.*, p. 95). M. Thomas traduit *fianza* par « trêve » ; Stimming par « Sicherheit », signification possible, mais qui ne saurait convenir ici. La leçon *s'afianza* (*s'* étant lé datif du pronom réfléchi) proposée par Levy (*Literaturblatt*, 1890, col. 230) et adoptée par Appel (*Prov. Chrest.*, 6e éd., no 68, v. 7) est sans aucun doute la bonne. Bien que le substantif *afiansa*, au sens de « trêve » ou de « traité », ne soit pas attesté ailleurs, Bertran emploie le verbe *s'afiar* (*afizar*) au sens de « faire la paix » (*Quar ab lo rei s'es afiatz* : Thomas, no 13, v. 35). Voir aussi le glossaire de l'édition Thomas, à l'article *s'afiar*.

2. *Op. cit.*, p. 43-4.

3. *Op. cit.*, p. 86.

moitié de l'année 1195, avant la bataille d'Alarcos. M. A. Thomas [1], sans se prononcer sur la nature des événements auxquels il est fait allusion, incline à accepter la date de 1195, proposée par L. Clédat, comme étant la plus probable. L'historien allemand, A. Cartellieri [2], de même que Stimming, suppose qu'Alphonse VIII avait promis son appui à Richard contre Philippe-Auguste, et pense également que notre sirventes ne peut être postérieur à la bataille d'Alarcos. M. H. Chaytor [3] partage cette manière de voir. Quant à la date 1196-1199, proposée par Milá y Fontanals [4], qui admet lui aussi l'intervention d'Alphonse en faveur de Richard contre Philippe-Auguste, elle n'entre pas en ligne de compte, vu que Bertran avait renoncé au monde et s'était retiré au monastère de Dalon dès l'année 1196, au plus tard, comme il est prouvé par un acte du cartulaire de cette abbaye où est mentionnée une donation d'Archambaud, vicomte de Comborn, faite au château de Treignac, le 8 janvier 1196, et à laquelle assista comme témoin « Bertran de Born, moine de Dalon ».

Le fait est qu'aucun des érudits qui se sont occupés plus particulièrement de Bertran de Born n'ont creusé le problème, car problème il y a ; ils se sont contentés de reproduire, à quelques détails près, l'opinion exprimée jadis par L. Clédat.

Nous tenterons, tout d'abord, de montrer que la thèse soutenue par Stimming est insoutenable, et cela pour plusieurs raisons. Nous ne possédons pas la moindre indication que, durant la première partie de l'année 1195, il y ait eu aucune guerre ou même aucun projet de guerre entre Richard et Philippe-Auguste. On sait, au contraire, qu'à Pâques de la même année, Richard, atteint d'une grave maladie, fut amené à amender sa vie privée en rappelant à ses côtés sa femme, Bérengère de Navarre, qu'il avait abandonnée depuis longtemps (R. de Howden, III, 288-90). D'autres circonstances, citées par le même chroniqueur, indiquent à ne pas s'y tromper qu'à ce moment Richard inclinait à l'humilité. Les hostilités entre Richard et Philippe-

1. *Op. cit.*, p. 95.
2. *Philipp II, König von Frankreich*, Leipzig, 1906, vol. II, p. 103.
3. *The Troubadours and England*, Cambridge, 1923, p. 61-2.
4. *De los Trovadores en España*, éd. de 1889, p. 116.

Auguste ne recommencèrent qu'en juillet 1195, après que le roi de France eut dénoncé la trêve d'un an conclue avec Richard le 1er novembre de l'année précédente. Il venait en effet de découvrir que Richard ourdissait un complot avec l'empereur d'Allemagne, Henri VI, qui le poussait à envahir les domaines de Philippe. Quant à Alphonse VIII de Castille, il avait les mains beaucoup trop pleines, non seulement dans la seconde, mais aussi dans la première moitié de l'année 1195, pour qu'il pût songer alors à entreprendre une campagne au delà des Pyrénées. La trêve de cinq ans qu'il avait négociée en 1190 avec Abû-Jûsuf, caliphe du Maroc, étant sur le point d'expirer, il s'apprêtait à reprendre la lutte contre l'Infidèle ; la guerre s'alluma à nouveau au printemps de 1195 et aboutit quelques mois plus tard à la défaite d'Alphonse à Alarcos [1]. En outre, Alphonse tenait à ne pas perdre de vue la Navarre où son vieil ennemi, Sanche VI, venait d'être remplacé sur le trône par son fils Sanche VII, de peur que le nouveau roi ne renouvelât l'alliance conclue par son père avec l'Aragon et le Léon contre la Castille. La simple énumération de ces faits d'histoire écarte la possibilité qu'à aucun moment de l'année 1195 Philippe-Auguste, Richard et Alphonse, aient pu se trouver engagés dans une guerre où ces deux derniers se seraient joints en alliés contre le roi de France ; et détruit par cela même la thèse de Stimming et de ceux qui partagent sa manière de voir. Bien que l'histoire soit muette sur les rapports de l'Angleterre avec la Castille pendant le règne de Richard, les tendances de la politique d'Alphonse à cette époque, de même que son attitude par la suite lorsque Jean Sans-Terre monta sur le trône, excluent également toute intervention de sa part en faveur de Richard, lequel, de son côté, ne pouvait guère avoir de sympathie pour Alphonse, dont la conduite envers Aliénor, seconde sœur de Richard, qu'il avait épousée en 1170, ainsi que sa liaison scandaleuse, au début de son mariage, avec la belle Juive de Tolède, étaient notoires [2]. Par contre, les relations amicales

1. F. W. Schirrmacher, *Geschichte von Spanien*, vol. IV, pp. 248 et 250.

2. Certains historiens espagnols, Florez (*Reynas catholicas*, I, 413) et le Marquis de Mondejar (*Memorias del rey Don Alonso*, p. 68) entre autres, alléguant le silence des anciens chroniqueurs, tels que Rodrigue de Tolède et

de Richard avec la Navarre, l'ennemi séculaire de la Castille, relations qui semblent remonter au mariage de Richard avec Bérengère de Navarre en 1191, se laissent facilement contrôler. En 1192, le jeune Sanche, nous l'avons vu, avait prêté un appui décisif au sénéchal anglais en Aquitaine, tandis que le roi d'Angleterre était encore en captivité (R. de Howden, III, 194 ; cp. R. de Devizes, 55); et son assistance opportune deux ans plus tard lorsque Richard était de retour avait sensiblement contribué au rétablissement de l'autorité angevine dans cette province. Une fois le règne de Jean Sans-Terre atteint, nous ne sommes plus obligés de nous en rapporter à des témoignages indirects ; on voit alors la politique d'Alphonse prendre un biais nettement anti-angevin et favorable à Philippe-Auguste. En 1200, Alphonse, profitant de l'absence de Sanche VII, parti au Maroc afin de solliciter l'aide des Maures contre la Castille, envahit la Navarre et conquit les provinces basques d'Alava et de Guipuzcoa, qui commandaient l'entrée de la Gascogne [1]. Il

---

Luc de Tuy, se sont appliqués à montrer que les accusations qui pesaient sur la renommée d'Alphonse VIII n'étaient pas fondées. La meilleure réponse que l'on puisse faire à leurs arguments est de leur opposer le passage suivant de la *Cronica de España* d'Alphonse X el Sabio, petit-fils d'Alphonse VIII, qui nous raconte, cinquante ans environ après la mort de celui-ci, comment son grand-père maternel, se trouvant à Tolède, « pagose mucho de una judia que auie nombre Fermosa e oluido la muger e ençerrose con ella gran tiempo en guisa qe non se podie partir de ella por ninguna manera nin se pagaua tanto de otra cosa ninguna e estouo ençerrado con ella poco menos de siete anos que non se membrava de si nin de su reyno nin de otra cosa ninguna » (*Las quatro partes enteras de la Cronica de España*, éd. de 1541, f. 387). Si le moindre doute avait existé concernant la liaison d'Alphonse VIII avec la belle Fermosa, son petit-fils aurait été le premier à tenter de disculper son aïeul, ou du moins il aurait passé l'affaire sous silence. D'ailleurs, le récit d'Alphonse X est corroboré par son fils et successeur, Sanche IV, lequel ajoute, dans ses *Castigos*, que la défaite d'Alarcos était un châtiment du ciel en expiation du péché commis par son ancêtre. Voir sur cette question Amador de Los Rios, *Hist. de los Judios de España*, t. I, Madrid, 1875, pp. 334-8; et plus récemment, Fidel Fita (*Elogio de la reina de Castilla y esposa de Alfonso VIII, Dª Leonor de Inglaterra*, dans le *Boletin de la R. Acad. de la Historia*, 1908, t. LIII, p. 411-30), l'un des rares érudits modernes qui n'acceptent pas la véracité de cette histoire, malgré les preuves accablantes.

1. F. W. Schirrmacher, *op. cit.*, vol. IV, p. 268-9.

préparait ainsi d'avance l'invasion de cette province, projet qu'il caressait depuis longtemps et dans lequel, on peut en être sûr, il était encouragé par Philippe-Auguste, dont le fils, quelques années auparavant, avait été uni à Blanche de Castille, troisième fille d'Alphonse VIII [1]. En 1202, Jean, ému de la tournure que prenaient les choses, crut bon de conclure un traité d'alliance avec Sanche VII de Navarre, traité qui pouvait être dirigé soit contre la France, soit contre la Castille (Rymer, *Foedera*, I, 86), et dont les préliminaires avaient été arrêtés l'année d'avant (*Ibid.*, I, 85). En avril de l'année suivante, Jean, il est vrai, prit certaines mesures en vue d'un traité de paix avec la Castille, mais les négociations échouèrent ; en novembre il notifia aux seigneurs de Gascogne et de Périgord de se tenir prêts à partir en guerre (*Ibid.*, I, 89). Les soupçons de Jean étaient bien fondés ; le 26 octobre 1204, Alphonse VIII eut une entrevue à Saint-Sébastien avec Gaston VIII, comte de Béarn, et plusieurs autres seigneurs de la région pyrénéenne, à qui il tardait de secouer le joug anglais ; et dans une charte du même jour, où il fait une donation à son « cher ami » l'évêque de Bazas, il s'intitule « dominus Vasconie, ... regnans in Castella et Toledo et in Vasconia [2] ». Dès la fin de l'année, Alphonse s'était rendu maître de Blaye, de Bourg-sur-Gironde, et de tout le territoire entre la Garonne et la Dordogne [3]. Les hostilités se prolongèrent jusqu'au milieu de l'année 1205 ; mais la ville de Bordeaux, à laquelle Jean avait récemment accordé d'importants privilèges [4], ainsi que La Réole et Bayonne, refusèrent d'ouvrir leurs portes à l'envahisseur [5]. Sur ces entre-

1. A. Richard (*Histoire des comtes de Poitou*, vol. II, p. 454-5) va jusqu'à supposer qu'il y eut alors un traité secret passé entre les deux rois de France et de Castille contre le roi d'Angleterre. Selon lui Philippe-Auguste se serait contenté de la suzeraineté de la Gascogne qui, par la suite, aurait pu faire retour à son fils Louis.

2. P. de Marca, *Histoire de Béarn*, Paris, 1640, livre VI, col. 13.

3. Lucas Tudensis, *Chronicon Mundi*, p. 109, dans Schottius, *Hispana Illustrata*, 4, 1-116, confirmé par la Chronique latine des rois de Castille, p. 356.

4. Ch. Bémont, *Les Institutions municipales de Bordeaux au moyen âge*, dans la *Revue historique*, vol. 123 (1916), p. 10.

5. Cp. la lettre du maire de Bayonne à Jean Sans-Terre, dans Rymer, I, 173, à l'année 1224.

faites Jean se résolut enfin à contre-attaquer ; au début de l'été de 1205 il se dirigea vers le sud à la tête d'une puissante armée ; le 28 juin il fit une entrée triomphale à Bourg-sur-Gironde, et le 1er août il termina une brillante campagne en s'emparant, après un siège de quinze jours, de la célèbre forteresse de Montauban. Le sénéchal d'Alphonse, ainsi que les principaux chefs de la révolte en Gascogne, tombèrent entre ses mains. Les victoires de Jean, auxquelles il faut ajouter, au dire de certains historiens espagnols, l'inconstance de la population et la stérilité du sol, contraignirent Alphonse à rebrousser chemin et à abandonner une entreprise qu'apparemment il ne renouvela jamais, bien qu'il ne semble pas avoir renoncé formellement à ses prétendus droits sur la Gascogne [1]. On se demande quel était le mobile qui avait poussé Alphonse à se lancer dans cette aventure. Tout porte à croire qu'il faille le chercher dans le refus de Jean à reconnaître les prétentions de la Castille sur cette province. Le roi de Castille maintenait en effet qu'Henri II avait cédé la Gascogne à sa fille Aliénor, lorsque celle-ci avait épousé Alphonse en 1170. C'est ce que nous apprend la Chronique latine des rois de Castille, publiée pour la première fois par M. Cirot en 1912 : « Post ista vero (c'est-à-dire la campagne de 1202 contre la Navarre) gloriosus rex Castelle, cui non erat quies unquam quiescere, neque delectatio nisi labor continuus, laboravit ut haberet totam Vasconiam quam sibi credebat de jure competere tanquam sibi promissam ab Henrico rege Anglorum socero suo. Duxerat quidem nobilis rex Castelle filiam dicti Henrici regis dominam Alienor nobilissimam moribus et genere, pudicam et valde prudentem,

1. Il est permis de supposer que la visite rendue par Aliénor de Castille à Jean, en septembre 1206 (Rymer, *Foedera*, I, p. 94), ainsi que le sauf-conduit accordé en mars de l'année suivante au Chancelier du roi de Castille se rendant en Angleterre (*Ibid.*, I, p. 100), se rapportent aux revendications d'Alphonse ; mais les détails font défaut. Qu'Aliénor en cette occasion ait agi en qualité de médiatrice entre son mari et son frère, comme le suppose Mrs Mary Green (*Lives of the Princesses of England*, vol. I, p. 288), n'a rien d'improbable. Par contre, lorsque Mrs Green ajoute qu'Aliénor s'acquitta si adroitement de la mission qui lui avait été confiée que Jean finit par lui céder la Gascogne, elle se permet une affirmation ne reposant sur aucun fondement.

cum qua sepe dictus rex Henricus dicebatur genero suo regi Castello Vasconiam promisisse » [1]. Ce texte est confirmé par les termes de la charte du 1er novembre 1254 (Rymer, *Foedera*, I, 310), dans laquelle Alphonse X de Castille, petit-fils d'Alphonse VIII, renonce formellement, après le mariage de sa sœur avec le prince Édouard, fils d'Henri III d'Angleterre, à tous les droits qu'il pouvait avoir en Gascogne, en vertu du mariage de son aïeul avec Aliénor d'Angleterre ; et s'engage en même temps à livrer les chartes et documents s'y rapportant qui se trouvaient en sa possession. Il ressort de cette même charte que les soi-disant droits de la Castille sur la Gascogne reposaient également sur une collation faite par Richard, à une date non spécifiée, et confirmée dans la suite par Jean Sans-Terre [2]. Ce document capital nous fournit, tout porte à le croire, la clef du sirventes de Bertran de Born ; et en outre une preuve de plus que dans la campagne représentée comme imminente par Bertran de Born, Richard Cœur de Lion et Alphonse VIII de Castille ne pouvaient pas se trouver du même côté. Comme Richard avait reconnu les prétentions de la Castille, du moins c'est ce qu'affirmait Alphonse, nous pouvons conclure en toute confiance, d'après le langage de Bertran de Born, qu'Alphonse menaçait de faire valoir ses droits par les armes du vivant de Richard, ce qu'il fit en réalité quelques années plus tard lorsque Jean occupait le trône. D'ailleurs, Alphonse avait un autre grief, non moins provoquant. Lors de son mariage avec Bérengère de Navarre, Richard avait fait don à

1. Chronique latine des rois de Castille, 17 (*Bulletin hispanique*, vol. XIV, p. 265).

2. Les négociations en vue du mariage du prince Édouard avec la sœur d'Alphonse X de Castille avaient commencé en mai 1253 (Rymer, I, p. 290), mais ne semblent pas avoir fait de progrès avant le printemps de l'année suivante, par suite des intrigues du roi de Castille avec les seigneurs de Gascogne. Dès le début, Henri avait chargé ses embassadeurs d'insister pour que le mariage comportât le renoncement par Alphonse de ses prétentions sur la Gascogne (*Ibid.*, I, p. 295). Henri obtint gain de cause ; le 22 avril 1254, Alphonse, avec lequel entre temps le roi d'Angleterre avait conclu un traité d'alliance, transmit tous ses droits sur la Gascogne au prince Édouard et informa les seigneurs gascons de sa décision (*Ibid.*, I, p. 300), décision confirmée formellement dans la charte du 1er novembre de la même année.

celle-ci de toute la Gascogne au delà de la Garonne, ainsi que du revenu de certaines villes sises en Angleterre et dans les domaines continentaux des Angevins : « Ricardus Dei gratia rex Anglorum... notum facimus, quod nos assignavimus in dotalitium Berengariae uxori nostrae, reginae Angliae, ducissae Normanniae, comitissae Andegaviae, ea omnia quae habemus in Wasconia ultra Guaronam, civitates, castra, villas et omnia dominia nostra, ut ea habeat et possideat in vita matris nostrae Alienor reginae illustris, bene et in pace, integre et plenarie, et honorifice, sicut ea modo tenemus in manu nostra » [1]. Il était dit en outre que lorsque Aliénor viendrait à décéder le douaire de Bérengère retournerait au roi et que celle-ci entrerait en possession du douaire des reines d'Angleterre, tel qu'Henri II l'avait assigné à sa femme, et dont jouissait actuellement la reine-mère. La Gascogne avait été donnée en dot à la femme d'Alphonse environ vingt ans auparavant, et voilà que Richard, faisant fi de ses engagements antérieurs, l'avait conférée à son épouse à lui ! Alphonse n'était pas homme à laisser passer un tel affront sans protester. Il n'était pas davantage probable que Richard, dont on connaît le caractère autoritaire, allât se rétracter. Toutefois, Alphonse n'exécuta pas sa menace du vivant de Richard, pour des raisons sur lesquelles nous reviendrons tantôt.

Reste à déterminer, dans la mesure du possible, la date approximative à laquelle Alphonse menaça de recourir à la force contre Richard. Nous savons que Richard se trouvait à Bayonnne dans les premiers jours de juin 1190 (R. de Dicet, II, 83 ; M. Paris, *Chron. Maior.*, II, 362). Sa présence à Bayonne, à quelques lieues de la frontière navarraise, à un moment où tant de choses réclamaient son attention ailleurs, était sans doute motivée par le désir bien naturel de revoir, avant son départ pour la croisade, celle qui devait bientôt être sa femme. Il y avait aussi à régler la constitution du douaire de Bérengère, question que Richard tenait à discuter avec son futur beau-père, le roi Sanche VI de Navarre. Alphonse de Castille, qui épiait chaque mouvement de son voisin, eut, selon toute

1. Martène et Durand, *Veterum scriptorum... amplissima collectio*, vol. I, col. 995-6.

probabilité, vent des négociations entre Richard et Sanche dès qu'elles furent entamées. Il est permis de croire que ce fut alors, ou peu de temps après, que le roi de Castille mit en avant les prétendus droits de sa femme sur la Gascogne. On peut alléguer plusieurs raisons pour expliquer pourquoi la guerre qui menaçait d'éclater entre Alphonse et Richard n'eut pas lieu. Alphonse préféra certainement attendre l'occasion favorable et reculer pour mieux sauter; car, encore que Jean fût capable de sursauts d'énergie inattendus, Richard était un adversaire autrement redoutable que son frère. Le roi de Castille craignait sans doute aussi d'encourir le ressentiment du Saint-Siège en attaquant l'un des principaux chefs de la croisade. Enfin, l'épouse d'Alphonse, Aliénor, au nom de qui on présentait les réclamations de la Castille et qui depuis quelques années avait acquis une grande influence sur son mari, hésitait à recourir à des mesures extrêmes, aussi longtemps que vivait sa mère, la vieille reine Aliénor d'Aquitaine. Si fort qu'elle ressentît la conduite de son frère en transférant la Gascogne à Bérengère de Navarre, Aliénor de Castille se rendait compte que cette province, tant que le reste de l'Aquitaine, étant l'héritage de sa mère, celle-ci était libre d'en disposer comme bon lui semblait. A partir de la mort d'Aliénor d'Aquitaine cependant, la situation était changée du tout au tout. Comme nous l'avons déjà fait remarquer, Richard en conférant la Gascogne à Bérengère avait stipulé qu'à la mort de sa mère sa femme devait céder cette province et recevoir en échange le douaire d'Aliénor d'Aquitaine. La Gascogne se trouvant sans propriétaire, pour ainsi dire, une fois la reine-mère décédée, Alphonse pouvait faire valoir qu'il n'y avait aucune raison dès lors pour que cette province ne fît pas retour à sa femme, à qui elle appartenait de droit. Ainsi s'expliquerait qu'Alphonse se fût abstenu pendant le règne de Richard et qu'il n'eût présenté les revendications de la Castille qu'après le décès d'Aliénor d'Aquitaine (31 mars 1204). On se rappelle que son invasion de la Gascogne n'eut pas lieu avant l'automne de la même année.

En résumé, le sirventes dont il s'agit ne peut, selon nous, se rapporter à une campagne projetée, dans laquelle Richard Cœur de Lion et Alphonse VIII de Castille de concert auraient pris parti contre Philippe-Auguste. Au contraire, Richard et

Alphonse menaçaient d'en venir aux mains, et s'ils s'étaient brouillés, c'est parce que Richard, dans l'été de l'année 1190, avait conféré la Gascogne à Bérengère de Navarre. Alphonse prétendait que la Gascogne revenait de droit à sa femme Aliénor, qui l'avait elle-même reçue en dot de son père Henri II, ce don ayant été confirmé dans la suite par Richard.

Si l'on admet la justesse de nos conclusions, Bertran de Born composa le sirventes en question, non pas dans la seconde moitié de l'année 1195, comme on l'a soutenu jusqu'ici, mais bientôt après le mois de juin 1190, peu avant le départ de Richard Cœur de Lion pour la Terre-Sainte.

On voudra bien nous permettre de profiter de l'occasion présente pour discuter brièvement une certaine allusion contenue dans le sirventes *Quan vei lo temps renovelar* de Bertran de Born le fils, adressé à Jean Sans-Terre, et que Stimming, on ne voit pas pourquoi, a jugé bon d'insérer dans son édition des poésies de Bertran de Born le père. Voici le passage dont il s'agit :

E deuria.s be vergonhar,
Si.lh membres de sos ancessors,
Quar laissa sai Peitau e Tors
Al rei Felip ses demandar ;
Per que tota Guiana planh
Lo rei Richart, que defenden
En mes maint aur e maint argen,
Mas d'aquest no.m par n'aia sonh.

Mais ama.l bordir e.l chassar
E bracs e lebriers et austors
E.l sojorn, per que.lh falh honors,
E.s laissa vius deseretar ;
Mal sembla d'ardimen Galvanh,
Que sai lo viram plus soven ;
E puois autre conselh no pren,
Lais sa terra al senhor del Gronh.

Après la conquête de la Normandie, achevée en 1204, le

Maine, l'Anjou et la Touraine se soumirent à Philippe-Auguste dans le courant de la même année, à l'exception de La Rochelle, de Niort, de Chinon et de Loches, ces deux dernières villes devant être réduites par le roi de France en l'été de l'année suivante. Comme si le malheur l'avait paralysé, Jean n'offrit pas de résistance sérieuse à l'envahisseur, passant son temps dans l'oisiveté et dans les festins, et laissant à ses partisans le soin de se débrouiller. Le langage du jeune Bertran de Born cadre parfaitement avec ces événements et ne présente aucune difficulté, sauf au dernier vers de la seconde strophe, où il est fait mention du *senhor del Gronh*. Diez [1] pense qu'il faut voir dans *lo Gronh* la pointe extrême du département Ille-et-Vilaine, connue encore aujourd'hui sous le nom de « pointe du Groin » ; et que le personnage en question n'est autre que Gui de Thouars, troisième mari de Constance de Bretagne et gouverneur de cette province depuis la mort d'Arthur. Stimming [2] adopte l'interprétation de Diez. Nous estimons que Diez et Stimming sont tous les deux dans l'erreur. *Lo Gronh* représente la ville de Logroño en Castille, ainsi que l'a prouvé P. Meyer ici même [3], à propos de ce vers de Paulet de Marseille : *Tug l'Espanhol del Gronh tro Compostela*. Or, le seigneur de Logroño étant alors Alphonse VIII de Castille, il ne peut y avoir aucun doute que le dernier vers de la seconde strophe renferme une allusion très nette à l'expédition, mentionnée plus haut, d'Alphonse en Gascogne, expédition qui, à ses débuts, rencontra si peu d'opposition qu'à un moment donné, avant les mesures énergiques prises par Jean Sans-Terre, en l'été de l'année 1206, il semblait que la Gascogne, de même que les autres possessions angevines au sud de la Loire, allait passer en d'autres mains : « puisque Jean Sans-Terre, s'écrie le jeune Bertran en substance, a déjà abandonné sans coup férir le Poitou et la Touraine au roi de France, et qu'il se refuse à sortir de son inaction et préfère

1. *Leben und Werke*, éd. de 1882, p. 426, note.

2. *Op. cit.*, p. 217.

3. *Romania*, XI, p. 441. On sait, qu'en ancien français également, *li Groin* désigne la ville de Logroño. Cp. E. Langlois, *Table des noms propres... dans les Chansons de geste*, p. 301. Voir aussi C. Chabaneau et J. Anglade, *Onomastique des Troubadours*, p. 148, où, soit dit entre parenthèses, le sirventes du jeune Bertran est attribué à tort à son père.

passer son temps dans les plaisirs, il peut tout aussi bien, telle est sa mollesse, céder en sus la Gascogne à cet autre envahisseur, le roi de Castille ! » Poitiers s'étant rendu à Philippe-Auguste en août 1204 et la dernière forteresse de la Touraine n'étant tombée entre ses mains qu'au mois de juin de l'année suivante, à un moment où l'invasion espagnole de la Gascogne avait atteint son apogée, le sirventes qui nous occupe doit se placer au printemps de 1206 (les premiers vers de la pièce font en effet allusion à cette saison de l'année), avant que Jean Sans-Terre se fût mis en marche afin de délivrer la Gascogne.

III. — *Ara sai ieu de pretz quals l'a plus gran* (Bartsch, *Grundriss*, 80, 4).

Stimming [1], ainsi que M. Thomas [2], de ce que Richard est désigné sous le titre de « roi » (vv. 18 et 35), concluent que la présente pièce est postérieure à la mort d'Henri II (6 juillet 1189). L. Clédat [3] non plus n'approfondit pas le problème, et se contente de déclarer, en propres termes, que notre sirventes est antérieur au départ de Philippe-Auguste et de Richard pour la Palestine. Il est possible, nous pensons, en tirant parti des autres allusions faites par Bertran, d'arriver à fixer la datation avec plus de précision.

Avant d'aborder la question qui nous occupe, il ne sera peut-être pas superflu d'énumérer rapidement quelques-uns des principaux faits d'histoire qui précédèrent la troisième croisade : le 4 juillet 1187, les Sarrasins sous les ordres de Saladin avaient remporté à Hittin une victoire complète sur le roi de Jérusalem, Gui de Lusignan. En moins d'un mois, le célèbre sultan avait réduit les principales places fortes des chrétiens, à l'exception de Tyr, ville devant laquelle il alla mettre le siège ; mais Tyr fut sauvée, grâce à la défense magistrale de Conrad, second fils de Guillaume III, marquis de Monferrat. Conrad était arrivé à Tyr, trois semaines seulement après le désastre de Hittin, au

1. *Op. cit.*, p. 37-8.
2. *Op. cit.*, p. 84.
3. *Op. cit.*, p. 82.

moment où la place était à la veille d'une capitulation, et il avait forcé Saladin à battre en retraite après un siège de huit jours (août 1187). Encouragé par la prise de Jérusalem, qui lui avait ouvert ses portes le 2 octobre, Saladin se présenta une seconde fois devant les murs de Tyr. Il fut derechef repoussé et finit par abandonner le siège (1er janvier 1188). C'est à ces événements que fait allusion Bertran de Born, dans la première strophe :

Ara sai ieu de pretz quals l'a plus gran
De totz aquels que.s leveron mati :
Messers Conratz l'a plus fi ses enjan,
Que.s defen lai a Sur d'en Saladi
E de sa maisnada croia ;
Socora.l Dieus ! que.l socors vai tarzan :
Sols aura.l pretz, que sols sofre l'afan.

Dès que la nouvelle des victoires de Saladin atteignit l'Europe occidentale, Richard Cœur de Lion se croisa sans consulter son père. Au début de la même année (janvier 1188), Henri II et Philippe-Auguste suivirent son exemple, et résolurent d'un commun accord de se mettre en route à Pâques de l'année suivante. Mais une nouvelle révolte contre l'autorité de Richard en Aquitaine ne tarda pas à éclater, suivie de la reprise des hostilités entre Henri II et Philippe-Auguste, et bientôt après de l'alliance de celui-ci avec Richard contre le roi d'Angleterre. Le 6 juillet 1189, Henri II mourut à Chinon, et Richard lui succéda. Cependant une année environ s'écoula avant que Philippe-Auguste et Richard ne songeassent sérieusement à accomplir leur vœu de croisade, ce que Bertran leur reproche, non sans quelque exagération :

Senher Conratz, ieu sai dos reis qu'estan
D'aiudar vos ; ara entendatz qui :
Lo reis Felips es l'us, quar vai doptan
Lo rei Richart, e cel lui dopt' aissi ;
Ar fos usquecs d'els en boia
D'en Saladi, puois van Dieu gualian,
Quar son crozat e d'anar mot no fan.

Au mois de mars de l'année suivante (1890), Philippe-Auguste et Richard, après avoir remis la date de leur départ plusieurs

fois, eurent une entrevue à Saint-Rémy-sur-Avre et affirmèrent leur intention de partir pour la croisade à la Saint-Jean, ce qu'ils firent effectivement. Pendant ce temps, Conrad de Monferrat, dont le prestige et la possession de Tyr firent bientôt un personnage beaucoup plus important que le roi titulaire de Jérusalem, s'occupait activement en Palestine à s'assurer le prix de ses services. A la mort, en octobre 1190, de la reine Sybille, qui avait succédé à son fils Baudouin V (septembre 1886) et fait monter avec elle sur le trône de Jérusalem son second mari, Gui de Lusignan, Conrad et ses amis refusèrent de reconnaître Gui comme roi, alléguant que le titre royal, que celui-ci tenait du chef de sa femme Sybille, revenait maintenant de droit à la sœur de Sybille, Isabelle, femme de Hainfroi du Toron. Comptant sur ses hautes relations aussi bien que sur ses remarquables aptitudes à l'intrigue, Conrad, qu'un chroniqueur contemporain compare à Sinon pour la duplicité, à Ulysse pour l'éloquence, à Mithridate pour sa connaissance de diverses langues, vit un moyen, dont il profita promptement, de supplanter Gui de Lusignan. Il persuada à Isabelle, qui ne demandait pas mieux, de réclamer le divorce, sous prétexte qu'elle avait été mariée contre son propre consentement. En vain l'archevêque de Cantorbéry lui opposa les lois de la religion et le menaça des foudres de l'Église ; à la mort de celui-ci, l'évêque de Beauvais, plus coulant, cassa le mariage d'Isabelle avec Hainfroi du Toron, et l'héritière légitime du royaume devint l'épouse de Conrad de Monferrat (24 novembre 1190). Dès lors, Conrad ne cessa de revendiquer le titre royal [1], et réunit autour de lui un puissant parti parmi les chrétiens de Palestine qui méprisaient Gui à cause de son manque d'énergie et de sa simplicité d'esprit [2]. Bertran de Born était évidemment au courant des évé-

1. On sait que Conrad ne fut pas réellement élu roi de Jérusalem avant 1192, et qu'il fut assassiné, quelques jours seulement après son élection, par des émissaires du Vieux de la Montagne ; de sorte que le titre de « roi » que lui donne Bertran ne peut s'appliquer qu'à une période antérieure, alors que Conrad revendiquait la couronne en raison de son mariage avec Isabelle.

2. Cp. Ambroise, *op. cit.*, vv. 9112-15 :

Car nus reis n'iert mielz entechies
Fors d'une teche qu'il aveit,
Cele que nul mal ne saveit ;
Cele que l'em clame simplesse.

nements que nous venons de rappeler, puisqu'il donne le titre de « roi » à Conrad dans la première tornade :

Bels Papiols, ves Savoia
Ten ton chami e ves Branditz brochan
E passa.l mar, qu'al rei Conrat ti man.

Une quatrième allusion, au point de vue chronologique, est contenue dans la dernière strophe de notre pièce :

Senher Conratz, lo reis Richartz val tan
(Si tot, quan vuolh, de lui gran mal m'en di)
Qu'el passara ab tal esfortz ogan
Com far poira, so auch dir tot de fi;
E.l reis Felips en mar poia
Ab autres reis, qu'ab tal esfortz venran
Que part l'Arbre Sec irem conquistan.

Que l'on prête à l'expression *en mar poia* une signification littérale ou non, cela n'a aucune importance: dans les deux cas, cette expression s'applique, on ne peut mieux, à la fin de mars 1191, date à laquelle Philippe-Auguste fit voile de Messine à destination d'Acre. Il s'ensuit que le mot *ogan* appliqué à Richard comporte la même explication, Richard ayant quitté Messine pour l'Orient une quinzaine de jours seulement après le roi de France. Pour peu qu'on lise d'un bout à l'autre le présent sirventes, on ne peut manquer d'être frappé de la différence de ton qui distingue la sixième strophe, ainsi que les deux premières tornades, du reste de la pièce [1]. Les cinq premières strophes (j'y ajouterais volontiers la dernière tornade), dans lesquelles Bertran de Born célèbre la vaillance de Conrad et s'élève contre le peu d'empressement que mettent les deux rois à accomplir leur serment, constituent un tout bien distinct, se rapportant aux années 1188 et 1189, époque où Conrad, après avoir repoussé les attaques de Saladin contre Tyr, restait

1. Stimming (p. 194) ajoute, à tort nous pensons, après la sixième strophe, une strophe et une tornade supplémentaires, empruntées à une autre chanson (80, 17) de Bertran, bien que celles-ci ne figurent dans aucun des cinq manuscrits contenant notre sirventes. K. Lewent (*Das altprovenzalische Kreuzlied*, p. 407) donne de bonnes raisons pour ne pas adopter ce procédé, que M. Thomas n'accepte pas non plus.

maître de cette ville et attendait toujours l'arrivée de Philippe-Auguste et de Richard. Le reste de la pièce, au contraire, relatif à des événements qui se produisirent à la fin de l'année 1190 (mariage de Conrad avec Isabelle) et au printemps de l'année suivante (départ de Messine des deux rois pour la Terre-Sainte) donne l'impression d'une addition faite postérieurement, dans un but particulier, pour ce que l'on pourrait appeler une nouvelle édition du sirventes adressé à Conrad de Monferrat, procédé non inconnu aux troubadours en général et dont il convient de tenir compte lorsqu'il s'agit de déterminer la date de telle de leurs compositions.

Ceci admis, le *terminus post quem* pour les cinq premières strophes et la dernière tornade serait le 6 juillet 1189, date de la mort d'Henri II ; et, pour le reste de la pièce, le printemps de l'année 1191, époque où la flotte de Philippe-Auguste appareilla pour le voyage d'Orient.

L. E. Kastner.

FRAGMENTS DE MANUSCRITS
DE
CHANSONS DE GESTE

Nous publions ci-dessous quatre fragments de manuscrits de chansons de geste : M. Charles Samaran a eu l'obligeance de nous communiquer les trois premiers, et M. Antoine Thomas nous a confié la copie du quatrième : à tous deux, nous adressons ici nos vifs remerciements.

I

Le premier fragment provient des Archives départementales de la Nièvre. Il se compose de deux morceaux rectangulaires de parchemin ; en les plaçant l'un au-dessus de l'autre, on s'aperçoit que ces deux morceaux constituent un seul feuillet écrit recto et verso sur trois colonnes et coupé horizontalement en son milieu ; le feuillet ainsi reconstitué présente deux lacunes : la mutilation du milieu a supprimé deux ou trois vers de chaque colonne et il manque trois ou quatre vers au bas du texte. De plus, le feuillet a été coupé latéralement de sorte que le début de tous les vers de la première colonne du verso a disparu. Au verso, il n'y a d'écriture que dans la première colonne et la première moitié de la seconde, le reste est blanc.

L'écriture paraît être de la fin du XIII^e^ siècle. Le manuscrit présente des lettrines soit, bleues avec ornements rouges ou rouges avec ornements bleus. Deux lettrines sont inachevées. Chacune des trois colonnes dans l'état actuel compte 61 vers.

Le fragment contient la fin d'une chanson de geste du cycle de Guillaume.

Cette chanson est écrite en vers assonancés de dix syllabes. Pour 300 vers environ que compte notre fragment, il y a 11 laisses ; c'est le type ancien de la chanson de geste où les laisses sont courtes et les assonances variées ; la proportion des laisses aux vers est analogue à celle de la *Chanson de Roland* (3998 vers en 291 laisses). Les assonances sont en *ié*, *our*, *a*, *on*, *é*, *ée*. Il y a peu de chevilles et celles-ci ne sont pas du type fréquent dans les chansons de geste plus récentes : *Dieu qui oncques ne menti*, *Dieu qui en croix fu pené*, *si m'aït Dé*, et autres formules où Dieu est nommé. Nous n'avons relevé que quatre chevilles d'un type tout à fait différent :

qui qu'en soit en irour,
qui qu'en poise ne qui non,
qui que s'en doie irier,
por voir le vous dison.

La langue est francienne, mais présente quelques traits dialectaux qui sembleraient indiquer une provenance lorraine (par ex. *siaule* = salle, *saule*, *auxi* = aussi).

Voici le sommaire de notre fragment.

Guillaume d'Orange se trouve prisonnier à Loquiferne. On peut supposer d'après les vers 200-202 et 213 du fragment qu'avant son emprisonnement il était dans son ermitage, que les païens y sont venus, l'ont fait prisonnier et enfermé dans une tour. Il a sans doute été blessé : un médecin sarrasin lui « mist la garison » (vers 173).

Au commencement du fragment, Charlemagne rassemble une armée et s'embarque pour aller délivrer Guillaume. Maillefer se fait préparer un « tinel » et demande à Charlemagne la permission d'aller à Bride par terre, pour avertir son père Renouart que Guillaume est prisonnier des païens. Charlemagne consent et Maillefer, après avoir pris congé de sa femme, court comme un lévrier et arrive à Bride. Le portier ne veut pas le laisser entrer ; Maillefer lui rompt le cou avec le « flaiel » de son tinel. Les moines épouvantés s'enfuient de tous côtés, bien que Maillefer leur assure qu'il est un homme comme les autres et non pas un diable. Il entre dans le réfectoire et s'assied à table pour manger. Son père Renouart apparaît et le reconnaît aussitôt... Le père et le fils mettent leurs

hauberts, ils quittent l'abbaye. Il semble bien d'après l'attitude des moines que Renouart y avait commis quelques sottises. Tous deux se dirigent vers le port où les attend la flotte de Charlemagne. Ils montent sur le bateau où se trouve Charlemagne qui les accueille joyeusement. La flotte appareille et arrive devant un port situé dans la terre des Sarrasins. Les Français s'arment, pénètrent dans la terre des païens en semant partout la mort. Bientôt ils arrivent devant la tour de Loquiferne.

Guillaume, enfermé dans la tour, se plaint et ne se doute pas que sa délivrance est proche. La bataille s'engage entre les païens et les Français. Renouart et son fils massacrent les ennemis et les poursuivent jusqu'au donjon. Là, Maillefer rencontre Thibaut, le roi de Loquiferne, le frappe avec son tinel et le tue. Le médecin qui avait soigné Guillaume propose aux Français de les mener jusqu'à sa prison. Maillefer lui dit qu'il le connaît depuis longtemps ; nous pouvons en conclure que Maillefer a été autrefois à la cour de Thibaut, ce qui est confirmé d'ailleurs par ces deux vers :

Certes la ot dolente norreçon
Que fist Thibaus dou damoisel baron.

A cet endroit, le fragment présente une lacune de quelques vers où il devait être question de Guillaume. Les Français reviennent au port, s'embarquent et rentrent en France. Guillaume en passant près du lieu où se trouvait son ermitage le désigne à ses compagnons et leur dit qu'il veut retourner à sa vie monastique. Les barons de France le laissent et partent. Renouart rentre à Bride. Ici encore lacune de quelques vers.

Guillaume restaure son ermitage ruiné par les païens et plante des arbres tout autour. Un soir, à l'entrée de l'ermitage apparaît un géant. Guillaume effrayé met son haubert et prend son épée Joyeuse. Il exhorte le géant à quitter son « heritage ». Le géant refuse, les deux adversaires engagent un combat ; Guillaume, affaibli par ses blessures, s'enfuit par la salle ; le géant le poursuit, trébuche contre une pierre et tombe. Guillaume lui coupe la tête et le jette dans « la grant chavee que l'eve ot faite ». Ensuite il rentre dans sa chapelle et rend grâce à Dieu. Il continue à vivre paisiblement dans son ermi-

tage et meurt après une longue et sainte vie. Quand son âme quitte le corps, elle est reçue par Dieu, que Guillaume a toujours servi « de molt bone pensee ».

Ci faut l'estoire, la chançons est finee,
Dex gart de mal cels qui l'ont escoutee
Et moi si face qui la vous ai chantee.

Comme on le voit, ce fragment ne correspond à aucune chanson connue jusqu'à présent. Les noms de Guillaume, Renouart et Maillefer nous indiquent clairement dans quelle direction il faut orienter nos recherches pour l'identifier. Il s'agit sans aucun doute d'une chanson du cycle de Guillaume d'Orange et plus précisément du *Moniage Guillaume*. Toutefois, on chercherait en vain dans les trois anciennes rédactions de ce poème[1] (*Moniage I*, *Moniage II* et *Karlamagnussaga*) des épisodes correspondant exactement à ceux de notre fragment. Il est vrai que le *Moniage II* présente deux épisodes analogues, mais ils sont traités d'une manière très différente.

Dans le premier de ces épisodes, Guillaume est prisonnier des Sarrasins comme dans notre fragment, mais il est enfermé à Palerne, qui appartient au roi païen Synagon. Il est délivré par l'armée des Français, mais celle-ci est commandée par l'empereur Louis. Ni Renouart ni Maillefer n'interviennent en faveur de Guillaume ; c'est Landry qui, revenant de son voyage avec ses compagnons, est fait prisonnier par les Sarrasins et mené par eux à Guillaume. Mis en liberté par Synagon et revenu en France, il avertit l'empereur Louis du sort lamentable de Guillaume. Cet épisode est très long et traité d'une façon très détaillée dans le *Moniage II*.

Le deuxième épisode, le combat de Guillaume contre le géant, se trouve aussi dans le *Moniage II* (2547-2755), mais traité d'une manière sensiblement différente. Cloetta dit dans

1. Sur le *Moniage Guillaume* voir : W. Cloetta, *Les deux versions en vers du Moniage Guillaume*, Paris, 1911, 2 vol. (Publications de la Société des Anciens Textes Français) ; Bédier, *Légendes épiques*, t. I. Paris, 1914 ; Ph. Aug. Becker, *Die altfranzoesische Wilhelmsage und ihre Beziehung zu Wilhelm dem Heiligen*, Halle, 1896, p. 63-170. On trouvera dans ces livres tous les renseignements bibliographiques.

son Introduction au *Moniage Guillaume* qu'il est persuadé que cet épisode n'existait pas dans le *Moniage* original perdu. Il se fonde sur le fait que l'épisode du combat contre le géant se trouve dans le ms. de l'Arsenal entre deux paires de vers presque identiques (v. 2545 s. au commencement de l'épisode et v. 1754 à la fin de l'épisode) :

> Li quens a trait le grant ramier foilli,
> Mout a grant paine a faire son abit.

Selon Cloetta, les 200 vers de cet épisode présentent une interpolation évidente et la répétition de deux vers n'est faite que pour établir une soudure dans le texte. D'autre part, le ms. de Berne raconte cet épisode en 15 vers et à une autre place que le ms. de l'Arsenal. Pour Cloetta, le remanieur du ms. de Berne s'est aperçu de la soudure et a abrégé cette interpolation. Il faut noter que notre fragment, tout en donnant cet épisode, le traite d'une manière différente de tous les manuscrits du *Moniage II*.

D'autre part, notre fragment ne connaît pas du tout l'histoire du combat avec le géant Ysoré qui occupe la seconde moitié du *Moniage II*.

Le seul trait commun que présente notre fragment avec la *Karlamagnussaga* est que l'action de ce dernier récit se passe au temps de Charlemagne.

Les noms de Renouart et de Maillefer nous obligent à nous reporter à la chanson du *Moniage Renouart* [1]. Dans les deux textes, Renouart est moine à Bride (Brioude), dans les deux textes les moines sont heureux de se débarrasser de lui. Dans notre fragment, Maillefer assomme avec son tinel le portier du couvent qui refuse de lui ouvrir ; dans le *Moniage Renouart*, Renouart accomplit le même exploit à deux reprises. Notre texte suppose d'après les vers 167-169 que Maillefer a été élevé à la cour du roi païen Thibaut ; dans le *Moniage Renouart*,

1. Sur la geste de Renouart voir : J. Runeberg, *Étude sur la geste Rainouart* (thèse de doctorat), Helsingfors, 1905 ; M. Lipke, *Ueber das Moniage Rainoart auf Grund der Berner Handschrift* (dissertation de doctorat), Halle, 1904.

ainsi d'ailleurs que dans la *Bataille Loquifer*, Maillefer est « nourri » auprès du roi Thibaut à Loquifer.

Le *Moniage Renouart* se termine par l'annonce du *Moniage Guillaume*. Guillaume ne devient moine qu'après la mort de Renouart et dans quelques manuscrits après celle de Maillefer. Dans notre fragment, au contraire, Guillaume est ermite en même temps que Renouart est moine ; à la fin du texte Renouart revient à son abbaye et Guillaume à son ermitage où il meurt après son combat avec le géant.

Le roman en prose de *Guillaume d'Orange* [1], bien qu'il intercale dans l'épisode de Synagon une longue histoire de Maillefer, n'a rien de commun avec notre fragment.

Essayons de déterminer les caractères littéraires de notre texte :

1° Le récit et le style sont extrêmement sobres. On ne trouve pas les redites et les répétitions du même épisode qui servent à donner aux chansons de la geste Renouart la longueur normale d'une chanson de geste. Comme exemple de ces répétitions, nous pouvons citer les deux portiers assommés successivement par le tinel de Renouart. Au contraire, notre fragment se distingue par sa concision : l'emprisonnement de Guillaume, qui occupe la première moitié du *Moniage II*, est raconté ici en 12 vers.

L'ironie n'est jamais très appuyée : l'auteur se contente de dire au moment où Rainouart rentre au couvent :

li moine ne l'i eussent mandé.

La scène de Maillefer et du portier est bien menée sans longueurs inutiles ; le portier l'injurie, ce qui ne peut qu'accroître la colère de Maillefer. Quand il l'a tué, il prononce deux vers de regret railleur :

Amis, dist il, or poez ventrailler,
Si l'en me bat me venez aidier.

Un trait ironique légèrement indiqué se trouve aussi dans

1. Cf. Weiske, *Die Quellen des altfranzoesischen Prosaromans Guillaume d'Orange*, Halle, 1898. Le roman en prose a été publié par M. G. Schlaeger, *Archiv für das Stud. der neueren Sprachen*, XCVII, 101-128 et 241-282.

les deux vers où l'auteur montre les moines faisant bonne chère :

> Un oiselles porte qu'il devoient mangier
> Li gentil moine pour lor cors aaisier.

Dans le *Moniage Renouart*, l'auteur se plaît à détailler le massacre des païens. Ces exagérations sont inconnues à notre fragment ; on nous dit simplement :

> Et Renoart les aqueut au baston...
> Droit en la saule s'en fu li gloton
> Mais Maillefer lor fait confession.

Il faut aussi noter l'absence de tout élément merveilleux : bien que notre fragment soit court, certains épisodes pouvaient entraîner des développements de ce genre (par ex. le géant) or, ils sont réduits au minimum.

2° La présence de Charlemagne est extrêmement curieuse. Charlemagne ne joue aucun rôle dans les *Moniages I et II* et la geste de Renouart.

3° Le lieu de l'ermitage de Guillaume n'est pas nommé dans notre fragment. Il n'est donc pas certain que ce soit Gellone.

4° L'âme de Guillaume est reçue par Dieu, comme les anges reçoivent l'âme de Roland, mais l'auteur ne nous dit pas qu'il devienne un saint.

5° Notre texte est la fin d'une chanson. Cette chanson se termine sans l'annonce d'une suite ; nous pouvons donc la considérer, sinon comme une chanson indépendante, au moins comme terminant un cycle de Guillaume qui n'était pas celui que nous connaissons.

Comment, partant de ces données, expliquer les rapports de notre fragment avec les chansons que nous connaissons du cycle de Guillaume ?

On pourrait envisager notre fragment comme la fin d'une chanson de Rainouart primitive ; il y est en effet question de Taillefer et de Brioude ; mais nous avons noté les différences profondes entre les données. Runeberg et Cloetta supposent qu'il a existé un *Renouart* primitif qui serait à la base du *Moniage Rainouart* et de la *Bataille Loquifer* ; ce ne saurait être notre fragment.

Nous ne pouvons pas davantage, à cause des différences non moins grandes que nous avons signalées, y voir le *Moniage Guillaume* primitif, supposé par Cloetta, bien qu'il existe un trait commun : la sainte mort de Guillaume dans son ermitage.

Nous sommes donc amené à considérer notre texte comme la fin d'une chanson qui terminait un manuscrit cyclique, et qui contenant les données essentielles du *Moniage Renouart* et du *Moniage Guillaume*, n'en est pas cependant le prototype.

Nez et galies firent aparoillier,
Tant com lour plait et com lor fut mestier
Tout lour harnois i ont fait charroier.
Danz Maillefer ne se volt estargier,
Un tinel fist li bers aparoillier,
.XX. piez avoit, molt fust granz et plenier ;
Assez i out dis vilains a drecier,
Et cil le lieve com un rain de pomier,
A une forge le fist de fer lïer,
Un grant anel i fist ou bout fichier.
Et quant fu prez, prist le a tornoier,
La mole au fevre a ateint li levier,
Auxi com glace li fist toute esmier.
Voit le li fevres, n'i ot que correcier,
Dont li dist il qu'il ne li vost noier :
« Au vif deable soit li vostre levier,
Molt grant domage m'a fait a or premier,
Quant il ma mole m'a faite depecier,
N'ai pas chatel a une autre esligier. »
D]ist Maillefer : « Je t'en ferai baillier
A] grant planté, ne te chaut d'aïrier. »
C]e qu'il li dist li convint outroier.
L]ors fu l'oz preste, si antrent senz targier.
D]edanz les nez li gentil chevalier,
L]i rois de France et maint autre garrier.
M]ais Maillefer n'i volt onques puier,
N]'i entrera, ce dit, pour Saint Richier,
J]usque a Bride ira par le terrier.
.....
Se il est vis ja non voudra laissier.
Dist Karlemagne : « Ce fait a outroier. »
En mer s'empeignent, si pristrent a nagier.
Et Maillefer si cort come levrier,

Baise sa femme, puis se met a frapier,
El le comande a Deu le droiturier
Qu'il le ramoint sain et sauf et entier,
Et il s'en torne, en sa main son levier.
Jusque a Bride ne se volt atargier ;
De l'abbaie a choisi le cloichier,
Vint à la porte, s'apele le portier.
Cil l'a oï, vint a lui esgaitier
Qui ce estoit. Quant il vit le garrier,
S'il ot paour, ne fait a mervoillier,
Quar tant le vit grant et gros et plenier
Toute la chars l'em prist a hericier.
Et Maillefer li reprent a huchier :
« Oevre la porte, filz a putein lanier ! »
— Non ferai voir, n'avons de vous mestier,
Car li seignour sont assis au maingier
Et vostre mere i ot dou pain des ier. »
Maillefer l'ot, prist soi a courecier,
A une main a levé son levier,
La porte hurte, les gons a fait brisier,
Et li flaiaus a ateint le portier,
Li cols li ront, si l'estut trabuchier.
Et Maillefer ne se volt delaier.
« Amis, dist il, or poez ventraillier,
Se l'en me bat, si me venez aidier. »
Droit vers le cloistre se prent a esdrecier,
Vit un vallet qui vint dou cuisenier,
Un oiselles porte qu'il devoient maingier
Li gentil moine pour lor cors aaisier.
. . . . . .
. . . . . .
Fait l'oisellet quant il le puet baillier.
Et cil s'en torne, si comance a huchier :
« Sainte Marie, car me venez aidier. »
Li covanz l'ot, prist soi a mervoillier
Que icil a qui moine tel noisier.

Celui se pasme qui molt a grant paour.
Ja ot maingié li gentis poignaour.
Aprés celui s'en vait par grant irour,
Aprés lui antre tantost ou reffaitour.
La sont li moine li grant et li menour,
L'abbes meismes et li chantres et li priour.

Quant il le voient si füent senz demour,
Et il lour crie : « Pour Dé, restez, seignour,
Ja sui je hons, n'aiez de moi paour. »
Mais ne li vaut la monte d'un aubour.
« Qu'est ce, deable, dist il, est ce folour
Que de moi ont cil moine tel paour.
Se plus les sui dont [ne sé] mal jour,
Ainz maingerai et bevrai par amour
Et porserrai le leu mon ancessour,
C'est Renoars qui fu filz d'amaçour
Por sue amour..... or un jour. »

Li bers s'essist, a maingier comança,
Ez vous son pere qui ou reffaitour antra.
Bien le connust, contre lui s'esleva.
Puis se baiserent, Maillefer li conta,
Comant Thibaus dant Guillaume pris a,
[Renouart l'ot, grant dolour demena]
.....
Et li demande se aidier li voudra.
« Oïl, dist il, ja riens ne m'i tendra
Que je n'i aille ja si loing ne sera. »
Quant ont maingié, Renoart se leva
Et Maillefer aveuc lui mena
Droit au mostier ou les moines trova,
A l'abbé vint, congié li demanda.
Saichiez de voir, volontiers li dona,
Grant joie an orent tuit cil qui furent la,
A Deu priarent qu'il ne reveigne ja.
Et Renoart son haubert endossa,
Il et ses filz que plus n'i demora.
Tout droit au port ou estoit venu ja
Touz li navies dont grant planté i a.
Renoart virent que Maillefer guia,
Grant joie an orent, l'uns l'autre le mostra :
« Veez quel vessaul, Thibaus le comperra.
Se cil le truevent, ja vis n'en estordra ;
Mar prist le conte dont coureciez nous a. »

Renoart sont et Maillefer venu,
En la nef antrent ou Karlemagne fu,
Li rois se lieve quant les a coneü,
Joie se firent quant se sont esmeü.

Li mariniers a haut tref estendu,
Par mi la mer ont lour chemin tenu.
Tant ont par nuit et par jour coureü,
Qu'il ont un port et choisi et veü.
Tout lour navie ont ou port embatu,
Puis s'en issirent li grant et li menu,
Dont s'adoubarent a force et a vertu,
Les haubers vestent, lacent healmes agu,
Es chivaus montent.....ont plus atendu
En paienie ont.....
.....
.....
Viles alument et metent en dolour
Homes et femmes qui que an ait irour.
Tant chevaucherent que il virent la tour
De Loquiferne li grant et li menour.
La iert Thibaus, li gentis poigneour,
Qui tint Guillaume qui tant ot de valour.
Molt se demante et par nuit et par jour :
« Dex ! que ferai, sire saint Sauveour ?
Sainte Marie, ostez moi de tristour !
Que ferai je ? Tant ai eü honour
Et hor me tient ceste gent paienour. »
Mais ne set mie com tost avra secour,
Car a cort terme, qui que soit en errour,
Sera delivres par la geste Francour,
Qui a grant force vienent et senz sejour.

François chevauchent a force et a vertu.
Nuls n'i areste tant que il sont venu
A Loquiferne s'i ont levé le hu.
Quant Sarrasin ont l'ost aparceü,
Es armes corrent, si ont maint arc tendu,
Illuc ont trait maint quarrel esmolu.
Mais Renoart et ses filz sont venu,
A la grant porte de lor fuz ont feru,
Qu'il ont trestout en un mont abatu.
Bien quatre cenz an i ont confondu,
Les armes ont Pilates et Beltzebu.

Anz an antrerent a force et a bandon,
Danz Renoart, il et ses anfançon,
.....

Et l'olz de France si com vient de randon.
Paien le voient, si furent en fricon.
Et Renoart les aqueut au baston
Et Maillefer, cui qu'en poist ne cui non.
Tant en occïent, n'est se mervoille non.
Droit en la saule s'en fuent li gloton,
Mais Maillefer lor fait confessïon.
Tout maugré els antra sus ou donjon,
A l'uis encontre dant Thibaut l'Esclavon,
Bien le conuist, si l'a mis a raison :
« Oncles Thibaus, ne me fai celaison,
Ou est Guillaumes, molt feïs que bricon,
Quant le preïs et meïs en prison ;
Mar le feïs, se longuement vivon. »
Le tinel hauce, done li tel froion,
Tout le combrise autresi com charbon,
Certes la ot dolente norreçon
Que fist Thibaus dou damoisel baron.
Païen sont mort à grant destrucion,
Nuls n'en eschape, por voir le vous dison :
S'il ne crust Deu et renoiast [1] Mahon
Il fu occis auxi come gaignon.
Li gentis mires qui mist la garison
Au ber Guillaume s'escria a haut ton :
« Marci, seignour, n'i aie si bien non,
Venez o moi, Guillaume vous rendrons,
Le gentil conte qui tant par est preudons. »

Maillefer ot ce que il li conta,
Molt vistement par le poing le combra,
Puis li a dist : « Je vous conois pieça,
Moine moi tost la ou Guillaume esta.
— Volentiers, sire, ne vous esmaiez ja
.....
.....
.....joie firent tuit cil qui fiurent la
.....li barnages que Dex i amena
.....nt tout quité ja mais n'i antrera
.....Thibaus qui si le compara
.....fu mors, Maillefer le tua.

... grant joie fist trestoz nostre barnez

1. Le texte porte l'abréviation : .*R.* comme pour le nom de Renoart.

Quant Guillaumes d'Orenges fu delivrez.
..... paien furent mort et tüez,
..... citez prise et l'avoir conquestez,
Au] vif deable ont trestout comandé,
.... ont l'avoir et le harnois trossé
..... navie sont tantost retorné.
Anz an antrerent, tout truevent apresté,
An]crez leverent, si ont tantost siglé,
Tan]t qu'a droit port furent tuit arrivé.
.....nez issirent et se sont molt hasté.
Mai]s ainz qu'il fussent d'illueques loinc alé,
Li c]uens Guillaumes lor a dit et mostré :
« Veez la mon leu la ou li parjuré
Pristrent mon cors, or m'en avez jeté,
.....m'en irai lez voz marciz de Dé,
.....ermitage car molt l'ai desirré.
.....li outroient, cil les a comandé
.... Deu de gloire, le roi de maïsté,
Renoar]s est en l'abbaie alé,
Mais ja li moine ne l'i eussent mandé.
.....depart trestout nostre barnez
.....
.....rent cil qui les ont amé
..... d'els, si vous sera conté
.....Guillaumes ra son leu estoré
.....ier fait et ses arbres planté
.....un soir que il fu avespré
.....hors quant complie ot chanté
.....jehanz granz et desmesuréz
.....huis et si a apelé
.....Guillaumes tout en fu esfreez,
.....cort s'a l'haubert endossé
.....healme qu'il avoit aporté
.....armes et le brant aceré
.....Jo]iose qui maint jor ot porté
.....ma mais ja estoit outré.
.....jehanz si la arraisoné
.....Guillaumes si li a demandé
.....deable qui t'a ci amené ?
.....venistes, par Deu de maïsté,
Li cuens Guillaume parole a l'aversier :
« ... quiers tu ci, di moi senz delaier
.... molt tost va aillours herbergier

..... tu, fols pautoniers,
.....tu ci cez mes heritiers.
.....on pere or le vien desraignier
.....le vuides, ja le comparas cher. »
.....li cort plus tost que un levrier
.....l'atant qui non prise un denier,
.....s'antrefierent granz cops senz esparnier
.....cops puet on mervoillier.
.....st, ce vous puis effichier,
.....s'antrebatent que il se font raier
.....sanc dou cors, qui que s'en doit irier.
.....Guillaumes prist a effebloier.
.....
.....
Sore li cort et li cuens sens targier
Fuit par la saule por sa vie esloignier
Et por celui se il puet domagier.

Fors fu li chaples et dure la meslee
Entre les deus, c'est veritez provee.
Mais li cuens a grant joie demenee :
Fuit par la sciaule et cil de randonee
Le suet par force, mais il a encontree
Une grant pierre qu'il i ot aportee,
Par desus chiet li jahanz a volee
Que touz envers chaist senz arrestee.
Li cuens Guillaumes li cort sus a l'espee
Que la grant teste li a dou bu sevree.
Quant il l'ost mort, si prist senz demoree,
Hors le traine jusqu'a la grant chavee
Que l'eve ost faite qui cort de randonee.
La le jeta, lors fist la retornee,
A Deu rent graces, s'a sa colpe clamee,
Que la victoire li a ores donee.
La a sa vie saintement deffinee,
Tant que dou cors li fu l'alme sevree.
Dex la recust, es ciels l'a coronee,
Car servi l'ost de molt bone pensee.
Ci faut l'estoire, la chançons est finee.
Dex gart de mal cels qui l'ont escoutee
Et moi si face qui la vous ai chantee.

II

Le deuxième fragment provient également des Archives de la Nièvre. Il se compose de quatre morceaux rectangulaires, écrits recto et verso et comprenant en tout 787 vers. Sur deux des fragments on lit la mention manuscrite d'une écriture du XVII^e siècle « Fleury la Tour », accompagnée de la date 1687. Au-dessus d'une de ces mentions se trouve écrit d'une écriture antérieure très effacée « Grosse pour St. Pierre », ces fragments semblent donc avoir servi de couverture à un dossier.

L'écriture est de la fin du XIII^e siècle, les lettrines sont bleues, avec ornements rouges ou rouges avec ornements bleus.

C'est un fragment de la chanson de geste de *Garin de Monglane*. Cette chanson encore inédite nous est connue par quatre manuscrits : 1) *Brit. Mus.*, 20 B. XIX ; 2) *Cod. Vat. Reg. Christ.*, 1517 ; 3) *Bibl. Nat. f. fr.*, 24403 ; 4) *Trierer fragment*, cf. *Zs. f. r. Phil.*, VI, p. 405.

J'ai comparé notre fragment à l'unique manuscrit que possède la *Bibl. Nat.* (24403). Ce manuscrit présente une lacune d'un cahier entier (le 7^e) de huit feuillets, nous pouvons évaluer cette lacune de façon précise : chaque feuillet du ms. étant écrit sur deux colonnes à raison de 30 vers par colonne il manque donc 960 vers. Toutefois à la fin de ce ms. après la chanson d'*Ogier le Danois*, se trouvent au fol. 278 v° quatre feuillets de ce 7^e cahier qui n'ont pas été signalés au catalogue et qui étaient restés inconnus à K. Rudolph [1]. Il reste cependant encore une lacune de 480 vers qui est comblée en partie par trois des morceaux de notre fragment (le quatrième correspond au fol. 77 a-80 b du ms. 24403).

La partie commune montre que notre fragment suit la même version que ms. 24403, tout en présentant un assez grand nombre de variantes de style et de langue.

Notre fragment paraît être écrit par un copiste franc-comtois. On y trouve des formes et graphies fréquentes dans les chartes de Franche-Comté : *ale* = elle ; *bale* = belle ; *lautres* = lettres ;

1. Voir K. Rudolph, *Das Verhältniss der beiden Fassungen in welchen Garin de Monglane überliefert ist*, Marburg, 1890 (Dissertation).

cham = champs ; *quamque* = quanque ; *vessaul* = vassal ; *s'essit* = s'assit ; *mat* = met ; *haust* = eust ; *las* = les.

[« Sire, ce dist Berars, vous n'en feres noient,]
Trop] seroit grant folie d'aler si solement,
Car li] dux ai o lui le conte de Concent
Et le] conte de Fois et maint home puissant,
Gautier de Pierre Ague et Otren d'Occident
Et Hug]on d'Aginois et Rouart de Clavent
Et Gira]rt de Beaufort et Guimart son parent
....et Bediers et son frere Amorent,
Tot cil vindrent ersoir tenir un parlement
Et tuit sui ami et sui pruchein parent,
Chascuns le secorra a son esforcement
Et se il vous puet prendre trop ira malement
Bien sai qui vous fera morir a grief tourment .»
Et respondit Garins : « Vos parlez de noient !
Je] ne prendroie pas. C.m mars d'argent
Que ne li face honte ainçois l'avesprement.
Se] je le puis ateindre a nul assenblement,
Molt me mervoillerai si s'an vait quitement. »
— Tot soit en Damedeu, le pere omnipotent,
Qui nous port garandie, si li vient a talent,
Ce li respont Berars pour son comandement.
— N'a point, ce dit Robastre, de votre ensoignement.
Ja riens n'i ferons pour ce un dé soulement.
S'il est]oient vers nos au tant au chaplement,
Com il f]urent oreins au grant essenblement,
Ses ocirrons nous touz et metrons a torment. »
Lors s']en rient trestuit de ce communement
Del gen]til charreton et de l'esfichement
Qui si le]s reconforte par enhardissement.
Lx. s'en] adobent sanz nul delaiement
Des ceaus] qui meauz vaillent en envaissement...[1]
.....
En une] grant bataille ou en tornoiement
N'en eust] ja poil sor lour tressue ne sullent
Nis li] chevaus Garins n'i amontest noient.
La jument] li amoinent devant lui en present.
Et il est] sus saillit qu'a arçon ne s'en prent.
A son] baston lever corrurent trois sergent.

1. Lacune de 8 vers.

Tot en] sont tressué, tant pesoit durement.
Et il] par mi le graille a une main le prent
Desor s]'espaule dextre le jete ireement.
Et roelle] les heauz, de fin air s'estent,
Et estraine] le baston, les denz crust durement;
Et jure] Damedeu a cui li monz apent,
Que mar i sont] venu li cuiver mescreant,
Se il les puet] consuir a plain essanblement,
Qu'il les] testera a son fust durement,
A la voix] clere et haute s'escria hautement :
Portier, oevre la porte] ou, par Deu qui ne ment,
Je te fera]i morir a deul et a tourment.
.....moi se tu veuz que par le sacrement
Un cheva]l te donrai a cest commencement
Que cent livres] vaudra, par le mien escient,
Et se tu bien] me sieus, ainçois l'avesprement
En porras] tu mener, se tu veuz, plus de cent.
Lors s'en] rient trestuit de son demenement..
De ce que il] menace de loinz si faitement.
« Sire, dist] li portiers, tost a vostre talent !
Vous oevrerai] la porte sans nul delaiement. »
Et Garins s'est ar]mez et tost et vistement.
Quant Berars] a veu qui n'en lairont noient
Qu'encontre] Gaufroi ne issent et a tote sa gent
Si dist o] aus ira u grant essanblement.
Lors s'adobe] Berars et sui frere ausiment.
Tout contreval la salle mainte communement
Et montent as chevaus par grant airement.
Anc'ui orrez bataille et grant taborement.
Li portiers lors ovrist la porte errament,
A l'issir se soignerent, chascuns a Deu se rent.
Cinq chevaliers laissa Berars tant soulement
Por garder lor maison et lor estorement
Tant qui vienent arriere.

De la maison Berart issent no chevalier,
Apresté et garni de l'estor commencer.
Robastre fu devant qui n'ot soin de mucier,
Armez sor le jument, a son col le levier,
Et Garins et Berars cil furent au premier
Et par darriere aus li autre chevalier ;
Bien furent .IIII.XX. au combatre menoier.
Li dux Gaufroiz les vit et cor fait graloier.

Por sa gent estormir et por son Deu vengier.
Lors se ferist Robastre en la coüe darrier
Si esraigiement, a deus mains le levier,
Que cinq an escrevante a son cop tout premier
Et six a l'autre cop an a fait trabuchier,
A cest venir an fait. .xxxvii. mahaignier
Estre cels qu'il abat ; que noncier ne vous quier.
Et Berars les sugoit por lour ressoagier,
Ceaus que Robastre laisse en coste et par darrier
Detrenche et les occit, bien les set acoisier.
Et chascuns de ses homes i refait grant charnier,
De cels que il occient sunt cuvert li herbier.
Mais Garins li vassauz ne tint pas cel sentier,
Ainz se trait vers le duc que il vit chevauchier
Et deguerpit lor route, ne veut o aus brochier[1]
.....
Et Garins cele part adreça son destrier,
Ne li respondit mot, ainz brocha le corsier,
Et li dus contre lui qui molt se tenoit fier.
Ja an orrez la joste qui q'en doie groncier !
De grant aïr brocharent andui li chevalier,
Es escus de lor cos se vont grant cops paier,
Que an dous les rompirent, les aiz an font plaier.
Garins anpoint le duc si fort a l'apruchier
Que tot fors le porta des arçons ou gravier,
Par pou qu'il n'ot ronpu le maistre os noelié,
Mais li dux saut en piez a loi de chevalier
Et Garins l'aprocha a loi de bon guerrier
Et a trait le branc nu pour lui a mort traitier :
Garins sasit le duc par le heaume d'acier,
Ja li trenchast la teste sanz autre recovrier,
N'en alest mais avant, je cuit a mon cuidier,
Quant sui home li toillent li cent et li millier
Qui a Garin contendent.

Or ot li bers Garins au duc Gaufroi josté.
Se ne fussent sui home, tot l'aust afiné,
Mais il l'ont secorru et a chevaul monté.
Lors corrent sus Garin, si l'ont environé,
De totes pars l'aissalent par grant iniquité
Et fièrent desor lui, maint cop li ont doné,

1. Lacune de 8 vers.

A reonde le ceignent, molt par l'ont deboté
Et feru de bien prés de maint espié quarré,
Mais Garins se desfent a loi de forsené,
A son branc esmolu an a maint craventé
Mainte teste et maint poing et tranchié et copé,
A destre et a senestre a feru et chaplé,
Tant chaploie sor aus et tant i a frapé
Que le champ li livrerent trestot estre lor gré.
N'osent touchier a lui, ainçois sunt reculé,
Tuit cil qui mieuz se prisent li ont le dos torné.
Mais li dux de Monglane qui le cher ot iré
Ressanble son barnage, son pueple a ordené,
Lors vienent entre lui et rengié et serré;
Il huent et taborent, maint cor i ont soné
Et s'esfichent d'aïr, si sont esvertué.
Puis corrent sus Garin qui maint an a hurté,
Lancent li javelaz et fausarz esfilez
Et de granz arz torcois ont a lui paleté
Et de haches trenchenz et feru et chaplé,
Tant l'ont li traïtor et feru et bouté
Que par force l'ont jus a la terre versé.
Mais tot saillit en piez, ne l'ont mie conbré,
Et fiert environ soi du branc molu tenpré,
Et l'un cope le piz, a l'autre le costé,
L'un trabuche, l'autre a escervelé,
Onques lions ne tygres ne viautre enchaené
Mieuz ne se desfendit vers brachat descoplé,
Que fait li dux Garins vers la gent a maufé,
Mais toute sa prouace ne vaisit pas un dé,
Car cil l'ont de sa gent et parti et sevré,
Trestot l'aussent pris ou mort ou esfolé,
Quant Berars i sorvint au corage enduré,
Ensanble o lui Robastre, le levier entessé,
Lor gent et lor mesnie et lor gentil barné,
Un conroi orrent rout et tot desbaraté.
Berars crie : Valconble ! en aus se sont mellé,
Il fierent par aïr de grant ire enbrasé,
N'i a celui qui n'ait le suen escervelé.
Robastre va devant lui le levier entessé [1]
.....

1. Lacune de 8 vers.

Et rendu son cheval et en l'arçon monté
Maugré cels de la place.

Or fu Garins rescous et a cheval remis,
Maugré le duc Gaufroi et malgré ses amis.
Lors commença l'estors et granz li fereïs,
Et de lor et des noz i fu granz li estriz.
Berars les acrevante delez un toillaïz
Et Garins lor detrenche testes et braz et piz,
Desor aus venge s'ire car grainz fu et marriz,
Bien i ferit chascuns com chevaliers de pris,
Robastre an ramaint au grant levier malmis :
Au menour cop qui fiert, an abat cinq ou six,
Tant an a crevanté et tant an a occis,
Que a fauz et a gevales les lait par las larriz.
Et la jumenz l'an porte com un destrier de pris,
Ausi bruit desoz lui com faucons a perdriz
Et braidit et rechaigne ausi com maufez vis,
Mais un turpins a pié, qui de Deu soit honniz,
Li corrut par darrier a son defouleïz,
Du javelat qui tint a un lonc fer massis
Lança a la jument qui molt iert de grant pris,
Que tres par mi les arcs li cola en un piz
Que le cuer et le fee li trencha et mal mit
Si que de l'autre part vint li fers, ce m'est vis,
Toute morte l'abat tres en mi le larris,
Robastre est cheüz qui molt fu esmarriz,
Au relever en piez a le turpin requis
Au lever li frossa la coraille et le pis
Tot por l'amor de lui an escervela dix.
Du duel de sa jument est molt maltalantis,
Tex le chaça le jour qui ainz ne fu saisis
Mais li Tur se resforcent, molt i fu granz li cris!
Nos barons angoisserunt, touz les font resortir,
Que la force de noz n'i vaut un paresis.
Par le consoil Berart, qui molt fu de haut pris,
Est retornez Garins et de l'estor partis
Et Robastre ausiment qui molt estoit marris.
Cheval ot recovré corrant et ademis,
Qui fu nez du païs que on dit de Lutis,
En toute l'ost lo duc n'en ot dous de son pris
Et fu granz et legiers, corranz et ademis.
Robastre an a grant joie, s'en rent a Deu mercis,

Car il n'ot tel destrier jusqu'a pors de Venis.
Lors guerpissent l'estor li baron de grant pris,
A la maison Berart ez les vous revertis,
Maugré toz les ducheins se sont loianz remis ;
Si ostarent lor armes.

Li dux remest defors ou il n'ot qu'aïrier,
Ses homes apela, si les prit a proier :
« Seignor, ce dit li dux, bien me voi vergoignier,
Quant si sont eschapé li felon losengier,
Bien nous ont estormi a cest essaut premier,
Mais par l'ame mon pere il le comparront chier !
Tuit seront mort et pris, ses ferons escorchier
Et pendre per les goules comme larron foissier.
Or les laissons huimais de ci a l'esclairier
Ques irons de plus prés veoir et essegier. »
Ainsi se departirent, com vous m'oez nonchier,
Et no gent sont lassus u plus maistre planchier,
Assez orent la nuit a boire et a meingier,
Puis alarent couchier de ci a l'esclairier
Que se sont tuit levé nostre baron princier
.....as fenestres du grant palais plenier [1]
.....
« Que mar i sont venu li gloton losengier,
Trop matinet ont ore commancié lor mestier,
Mais il le comparront ne lor vaut un denier !
Or as armes ! fait il, nobile chevalier !
Veez la le duc Gaufroi que je n'ai gaires chier,
En prison tint m'amie, molt me doit ennuier,
Ja mais joie n'arai, si l'aurai fait irier. »
Quant Robastre l'entent, si saut a son levier,
Et Garins a ses armes et Berars au vis fier
Et li autre baron, cui Dex gart d'encombrier,
N'i firent mie en vis, tuit an furent menier.
Robastre un ganbeson fit en son dos glacier,
Puis veste une curie a cloiere d'or mier,
Ne veut plus d'armeure fors san plus son levier.
On li trait son destrier, il monte sanz targier,
Lors s'escrie : « Montez, je m'en vois essaier ! »
Et Garins fu montez sor le noble destrier,
Armez molt richement a loi de chevalier,

1. Lacune de 8 vers.

Un espié li bailla Berars qui molt l'ot chier,
Et sui home monterent, de ce n'estuet plaidier,
N'i a que de l'issir, tuit sont prest li guerrier,
Desfermer font la porte et le pont abaissier
Qui tenoit a poulie.

Or sont no gens armees sus u palais luisant,
Garni et coraijous et d'estor desirrant.
Li portiers lor ovrist la porte maintenant.
Garins fu toz premiers qui s'en issit avent.
Quant li dux l'a veu, a po d'ire ne fent,
Il li a escrié tote sa gent oient :
« Par foi, fil a putein, nen irez mie avant,
Quel part que vous tornez, je vous iere au devant. »
Et respondit Garins : « Plus ne vois je querrant
Par vous m'en irai je se je puis maintenant. »
Los hurta..... des esperons trenchent,
La lance porte en bas et la va brandissent,
Tant com chevaus puet corre si li vint a devant.
Et li dux li revient plains d'ire en trestornant
Et Garins le fiert si sor l'escu a argent,
Que desous la boucle li ala porfendant,
Li haubers ne li vaut la montence d'un gant,
De la char sor les costes li a trenchié tant,
Plaine paume et demie contreval est u flanc,
Tant com hante li dure l'abat en un tenant [1],
Puis a traite l'espee a l'acier reluisant,
Sore li est corruz par grant aïrement,
Ja li trenchast la teste, ja n'an aust garant,
Quant au secors li vienent sui home et sui aidant.
Et li dux saut en piez qui s'ala rasoflant,
Durement fu navrez et plaie ot large et grant,
Sor son destrier remonte, tant s'ala esforcent,
De la plaie qu'il ot furent sui drap sanglent.
Et Garins de ses homes se vait bien desfendant,
Bien chalonge son cors et sa vie ausiment,
Tant com il an ateint, abat en porfendant,
Haut ne bas n'i déporte.

Quant li dus fu monté en la sale doree,
Si se fiert en l'estor, ou poin destre l'espee,

1. Ici commence la grande lacune dans le ms. fr. 24403.

Atant ez vous Berars qui fu de Valconblee,
Au duc a escrié : « Une an avez portee
Ma terre me..... que molt ai desirree,
Que vostre peres avoit au mien pere donee,
Mais vous le conparrez ainz que past l'avespree,
Se Deu plait et la virge qui u ciel est coronee. »
.....
A Berart de Valconble an a tele donee,
C'un cartier de l'escu abat jus en la pree,
Le cheval aconseut par darrier l'aschinee,
En tre ci que as boiaus est l'espee colee,
Le penon li trencha, le pis et la coree ;
Et Berars chaïst jus, sen plus de demoree,
A pié en mi la place.

Quant li dux ot Berart en la place versé,
Sore li est corruz a loi de forsené,
Grant cop li a doné sor le heaume jemé,
Autresi le deront com un rosel paré,
Mais la coife fu fors qui l'a de mort tensé
Et la vertu de Deu, ou il ot seurté,
Et ne pourquant l'a il si du cop estoné,
Se que li oil li sont par force estancelé.
Berars le refiert per si trés fierté,
Que trestot estendu l'a a terre porté,
Puis li est sus corruz, ja l'aust mort jeté,
N'eust ja per nul home garant ne seurté,
S'un autre col san plus i aust recovré,
Mais au secors i vienent sui dru et sui privé,
A Berart corrent sus a ferir apresté,
Trestuit fierent sor lui a plain cop entesé,
Mais Berars se desfent a loi d'ome sené,
Cui il ateint a cop, ja mais n'aura santé,
Mais il l'ont de toz senz entor environé,
Si l'a chascuns enpent et feru et bouté.
Ja ni poist durer, cé sachiez de verté,
Quant Robastre i sorvint, son levier entesé,
Qui des primes entrez est dedenz l'estor mellé
Et siet sor un cheval ferrant et pomelé,
Si portoit a son col un grant fust mescheré,
Qui bien pesoit et plus un grant setier de blé,

1. Lacune de 8 vers.

Maintes foiz, a on dit, fees l'orent feé.
Quant il voit son seignor entr'aus si estrapé,
Molt par an ot le cuer dolent et aïré,
Au plus tost que il pot, a le cheval hurté,
Si s'est entr'aus feruz a loi de forsené.
Quant il fu en la presse, si a son fust levé,
Il n'i a un ne autre veu ne esgardé,
Mais ou il a veu qui furent plus serré
Vait ferir en travers a guise de maufé,
Tant con il a ateint, a a terre porté.
Li un versent sor l'autre, tuit sont escervelé,
Et cil qui li eschapent sont en fuie torné ;
Molt an a tost la place et le cham deiivré
Et quant il furent loinz, si se sont regardé :
Li uns regarde l'autre molt furent esfreé
Onques n'i ot si riche qui ait ris ne chanté.
Un lechierres lor vint qui lor a demandé :
« Seignor, don venez vous qui si estes laissé,
Atendez cel vassaul a cest tinel levé,
Il vous escorra toz se estiez aporté,
Je cuit que il vous a un petit bastoné. »
Quant cil l'ont entendu, a terre l'ont jeté,
Si l'ont a lor chevaus maintenant defoulé ;
Que qui les ait batuz, or l'a cil conparré.
Et Robastre un cheval a Berart a mené
Et il est sus sailliz, si l'en a mercïé,
Par mi le champ a lors ça et la regardé,
Vit Garin et ses homes qui furent reculé,
A pont devant la porte la ont estal livré,
Et li dux les assaut a trestot son barné... [1]

.....

« Et sont plus de .III.m fervestu et armé ;
Ja avront pris ma tor et mon menoir privé,
Ja mais n'i antreront par nule poesté,
Que nous ne soiens mort et pris et affolé. »
Et respondit Robastre : « Or m'avez vous gabé,
Par icel saint Seignor qui maint en trinité,
J'an ferai ja saillir .LX. en u fossé,
Mais seguez moi tantost, trop avons demoré ;
Si ne s'an fuent tost, mar furent enques né,
Je lor ferai un gieu qui n'iert pas a lor gré,
A moi n'avront duree. »

1. Lacune de 8 vers.

— Sire, ce dit Robastre, nos n'avons que targier,
Je me metrai devant por la presse esclairier,
Se ma main i puisse mettre, je vous ferai.....
Tel que bien i porrai mon cheval essaier. »
Lor hurte le cheval, si commence a brochier,
En la presse se met en guise d'ome fier
Et entoise a deus mains son grandisme levier,
Si encontre un vassaul qui fu de Montpellier,
En trestòt le païs n'ot moillor chevalier.
Et Robastre l'ateint, qui pas ne l'avoit chier,
A l'ire que il ot li vait grant cop paier,
Que l'eaume et l'escu li fait tot pecoier,
Tout abat en un mont et lui et le destrier,
Puis se refiert as autres, n'a soi(n) de.....
Ou plus espaus se mat, si commence a.....
Et fiert tot en travers por aus meaz domagier,
Qui le veist escuz et heaumes defrossier
Et piez et braz et testes a terre trabuchier,
Chevaliers et chevaus cheoir en mi l'erbier
Et cels qui li eschapent jusqu'a prendre.....
Fierement se peust dou vassal mervoillier !
Tuit li laissent la place, ne l'osent apruchier ;
Se sont ensanble o lui josté au chaploier
Tant an ont abatu et devant et darrier
Que des mors que il font sont cuvert li herbier ;
Arrier les reculent le trait a un archier,
Je vous di, qui la ot talent de gaennier
Que de maint bon chevaus se peust aasier
Et de maint bon escu, de maint heaume d'acier,
Ja ne trovast nul home qui l'en feist dongier,
Tant com Garins i fu ne Berars au vis fier,
Ne Robastre li preuz o trestot son levier,
Ne li autre baron qui tant fist a prisier.
Mais il s'en commencerent tantost a repairier,
Vers la maison Berart n'ont soing de plus targier ;
Par le pont antre anz, si font le pont drecier.
Quant li dus l'a veu, si commence a chignier
Et jure Damedeu, le pere droiturier,
Que Mabile la bele le conparra ja chier,
Dedanz un feu ardant la fera balancier,
Per li li sont venu cil mortel enconbrier.
Adont an apela maint baron chevalier :
« Seignor, ce dit li dux, vez ci grant enconbrier !

Molt sevent richement cil gloton tornoier
Et issir quant lor siet et refuir arrier,
Le moillor que j'i voi pour aus mieuz agrigier
Ce est de lor maison tot entor assegier,
Les murs tot environ et jor et nuit gaitier,
Chevaliers et borjois tot entor essegier,
Gardez n'i ait celui qui ja ot somoillier
Et les faites armez et jor et nuit gaitier,
Ne m'escheperont pas, je vos di, de legier,
Mais faites lor maison trestot entor gaitier
Et je m'irai laissus de la putein vengier
Que ci m'a amené cel traïtor murtrier
De la terre de France por ma gent essillier;
Tuit seront mort et pris, je vos di senz trichier [1],
.....
Et trova la pucele dolente et esploree,
Ne ot en tot le mont, tant com la terre est lee,
Plus bele, ne plus sage, c'est veritez provee,
Et quant li dux la voit, si l'a lait saluee :
« Pute, ce dit li dux, mal soiez vous trovee,
Par vous est hui ma gent occise et esfolee,
Mais vous le comparrez, sanz plus de demoree! »
Quant la bale l'entent, a terre s'est jetee,
Tout droit es jenoillons, si fu eschevolee,
Plus bele crïature ne fust unques mais nee.
A voiz clere et serie s'estoit haut escriee :
« Sire, par cel seignor qui fit ciel et rosee
Et por icele vierge qui ou ciel est honoree,
Qui le saint sauveor ot a une ventree,
Por le precious sanc don fu ensanglantee,
La lance don Longins ot la char entamee,
Aies de moi merci, si te plait et agree,
De la perte qu'es faite ne doi estre blasmee,
Car unques riens n'en suis, par la vierge honoree,
Ne par moi ne fust ale bastie ne ovree.
— Ahi, ce dit Rohars, quele l'avez trovee?
Sire, ne creez pas ceste putein provee!
Si tot com vous l'austes ier matin espousee,
Ale prit un mesage coiement a celee,
Si le tramit Garin qui sa foi a juree
Que il la secorrist, s'unques l'avoit amee,

1. Lacune de 30 ou 32 vers.

Et il i viut tantot que n'i fit demoree
Et Berars et Robastre demenant grant posnee,
Por l'amor de la pute vous mut ceste eschafee ;
Garins por li rescovre i fit grant lapidee.
Quant il fu ou palais et il l'ot saluee,
Devant toz la baisa, tost i fu acordee,
Onques la soie gorge ne li fu devee,
Se il aust lesir, il l'an aust menee,
Bien i parust qu'i fut molt tost abandonee,
Se on ne li aust d'entre les poinz ostee [1]...
.....
Si que en plusors leus la char li deronpit,
Tuit plurent de pidié cil qui sont entor li.
Et dit li cuens de Fois a son frere Alori :
« Mar fu ceste pucele que on occist ainsi,
Que ainz si bale pucele de mes dous heauz ne vis,
Alons i tost ensamble, por Deu, et toillons. »
Et respondit Bernars : « Bien ait qui vous norrit !
Car n'est pas avenanz que on l'occie ainsi,
Senz jugement ne doit pas prendre mort ici. »
Si ont le duc Gaufroi arrier resorti
Et dit li cuens de Fois : « Sire, merci vous cri
De ceste crïature que vous occiez ci,
Ne nous est pas avis qu'ale l'ait deservi
Tant que par le jugement, le sachomes de fi,
Car ale l'escondit, nous l'avons bien oï,
C'onques ceste mellee nul jor ne consentit,
Ne mal ne traïson envers vous ne bastit.
Quant chose n'est provee que vous l'occiez ci
Grant repruche an arront vostre moillor ami,
Car ale est haute feme, ce savons nous de fi,
Fille fu a un conte qui molt fu de grant pris,
Qui justisoit Limoges a aise et norri,
Encor la tient ses freres qui le cuer a hardi,
Quant il saura sa mort et tuit sui autre ami,
Saichiez qu'il an seront corrouçous et marri,
Ne fust pas ci venue, saichiez, a escheri,
Se ale voisist prendre conte Hugon a mari,
Mais quant le refusa, si li sont tuit failli
Sui parent et sui frere et tuit sui autre ami,
Mais or le nous respidez et nous vous ferons si

1. Lacune de 30 ou 32 vers.

Que nous la vous randrons ainz demain le medi
Et si l'ait vostre suer Beautriz de Mauvi
Et li bailliez en garde et si l'ait avec li. »
Quant li dux l'entendit, le cuer an ot marri,
Damedeu an jura qui le mont establit
..... sa vie ne partira de li [1]
.....
Et li dux li a dit : « Daiz hait qui ce fera,
Que ce est tot prové, ja ainsi n'en ira,
Tant que l'aurai occise, mais ne m'eschapera.
—Sire, ce dit li cuens, ne vous celera ja :
Grant damesure faites qui le voir en dira,
Et si nous faites honte et quamqu'il an i a,
Que se ce fust un hons je n'en parlasse ja
Ou ce fust autre feme mais si grant beauté a,
Que trop iert granz domaiges qui ne la secorra
Et se vous ce ne faites que droiture sera,
Mal ait il de son cors qui ne li aidera. »
Et quant li dux l'entent qui bien le consoilla
Et que si ne le croit granz mals l'an avendra,
Tantost reçust le gage que cele li bailla
Et li bons cuens de Fois cel jor la rapleia
Sor quanqu'il tient du duc que a son jor sera
Et que un chevalier tot armé amenra,
Qui encontre Rohart molt bien la deffendra
Et ce que li met que umques ne pensa.
Et Rohars de Cahours son gage ausi dona.
Li dux lor assit jor tel, com li cuens rova
A feste Seint Jehant le terme mis lor a,
Adon sen trestorner la bataille sera.
Quant ce fu atornez, li dux lors se leva,
Il meimes ses cors la chanbre defferma.
Oiiez de quel boidie li dux se porpensa,
Beautriz sa seror o soi an apela,
La dame fu a l'uis qui plorant i antra
Et li dux la pucele tantost en apela
Et l'enmoint a Beaufort et si la gardera,
Girart le chastelein son voloir mandera
Par lautres son plaisir ainsi com l'ocirra,
Lettres closes fit faire qu'an cire saela,
La mort de la pucele i escrit et posa,

1. Lacune de 30 ou 32 vers.

A un garçon a pié icel escrit charja,
Son chastelein Girart par li saluz manda.
Et Beautriz la bele tantost.....[1]
.....
Mais pour aus n'en veut faire la monté d'un besant,
Car felon cuer avoit cruel et sosduant.
La damoisale amoine vers la tor trainant,
Vers la fosse s'en vait par molt fier talant
Et leva une sole d'un planchier maintenant,
Si l'a au fonz jetee, tote la gent voiant,
Au chaor c'ale fist, jeta un brait si grant,
Par pou que n'ot ronpu le col a l'avalant,
Omques li fauz Girars n'en fist nais un sanblant,
Car obeïr voloit a son seignour comment,
Puis prist barres de fer et de fust ausiment,
Sor l'antree du creu les alai traversant
Et l'une an coste l'autre a bons clos seelant,
Puis mist pierres dessus et grant terre ausiment
Et a faite l'entree si tres sotiement
Qu'i n'i parust fenestre, pertus ne treu baant.
La bale fu au fonz de la fosse puant
Qui laide iert et orible, hideuse et mal plaisanz,
N'en n'i ot lit ne couche ou s'alest soclinant,
Fors soulement les pierres et la terre pesant ;
Mur i avoit d'espés une toise molt grant,
Ale n'i vit clarté, n'en i ot riens vivant,
Fors lisardes et bouz qui por li vont fuiant.
Tele paor ot la bale et hidor si tres grant,
Toz li desment li cuers, la char li vait tranblant,
Damedeu reclama, le pere roi amant,
Molt moine grant tristour et se vait dolosant.
Et Beautriz la bale quant vit le covenant,
Du deul de la pucele vait tendrement plorant.
U borc prist son ostel, la nuit va apruchant,
Par iror se partit de Girart le vaillant,
En la vile herbergie et o li sui serjant.
La riche chesteleine, qui le cuer ot sachant,
Li envoia la nuit maint present avenant,
Le soir l'ala veoir, molt l'ala honorant
Et Beautriz li prie molt tendrement plorant :
.....

1. Lacune de 30 ou 32 vers.

Qui sont plus de .XXIII. a lor porte gisant,
Que tot nuit les gaitent armé et somoillant
Et de jors et de nuit sont illuc agaitant
Que il ne lour eschapent.

En la maison Berart fu Garins au vis fier
Et Berars et Robastre et maint autre princier.
Icele nuit se font molt bien eschergaitier
Jusqu'au matinet que il dut esclairier.
Cil de fors s'apareillent pour les pierres lancier
Et aportent eschieles por contremont drecier
Et cil dedens s'aprestent pour lor cors damagier
Et por lor cors deffendre de mort et d'enconbrier.
Robastre jure Deu qui tot a a jugier
Que se il n'i puet bien ses granz cops enploier.
Tot vif le verra on devant toz enragier :
« Se il montent çaisus et Dex me veut aidier,
J'an ferai plus de cent u fosse trabuchier,
Que mais n'en leveront, ce puis bien esfichier !
Devant que nostres sires fera le mont jugier !
Se le duc puet ateindre le traitor murtrier,
Des bouias de sa pance li fera tant vuidier
Que tuit seront cuvert li sablonneir ! »
Lors s'en rient trestuit li nobile princier,
De ce que il a dit l'an orent molt plus chier.
Et li dux fait tantot en un grant bois tranchier
Plus de .XXX. fussiaus et dolier et lignier
Por le chastel abatre.

« Seignor, ce dit Garins, por sainte Carité,
Car issons es glotons que tuit sont enviré,
Se me volez aidier, par ma cristienté,
Des mors et des navrez enplirons cest fossé. »
Quant Robastre l'entent, si a son fust croslé,
A haute voiz escrie : « Sire Saint Honoré !
Lais nous aler, portiers, trop avons demoré !
Ja mais joie n'aurai si saront estriné ! »
Ja fussent fors issu et rengié et sarré [2]
.....
.....
Ne [2] nous prendra li dux devant l'Acension.

1. Lacune de 30 ou 32 vers.
2. Ici commence le quatrième morceau.

Lors tornent lor chevaus a coite d'esperon,
Venu sont a la porte sen nule aratison
Et Perdigon li preuz ne fist pas lonc sermon,
Ains lor baissa le pont qui tenoit a un tron,
Et Garins i entra et tuit sui compaignon ;
N'ont soin de plus atendre.
Quant Garins li vaillanz fu en la fermeté
Perdigon errammant a le pont relevé
Et la porte baree, a le guichat fermé ;
Et Garins a Bernart et Jofroi apelé :
« Seignor, ou est Berars que je ai tant amé,
Mes compeinz li vaillanz qui tant m'a honoré ?
Lors ont de toutes pars cerchié et apelé,
Molt i ot grant dolor quant il ne l'ont trové.
— Ahi las ! fait Garins, com m'est mal encontré !
Berars, beaus douz amis, com par m'a adolé
Cil qui a moi et vous hui cest jor dessevré,
Mais, par ma loiauté, chier sera comparé !
Seignor, or tost arier, trop avons ci esté,
Mar l'en moine li dux, par ma cristianté,
Je li venderai chier ainz qui soit avespré ! »
Quant Perdigon l'entent si l'a reconforté :
— Garins, fait Perdigon, as tu le sens dervé ?
Car lais tes barons qui tant sont or laissé.
Se tu crois mon consoil, ainz soloil esconsé
Te rendrai je Berart, se Dex me doint santé,
Li dux me hait de mort, ce set on par verté,
Plus que home qui soit, car je l'ai trop grevé.
Va, si monte laissus ou portal crenelé
Et se huches le duc tant que aies a lui parlé.
Si li di fierement, ja n'i ait redouté [1],
.....
« Vous avez pris Berart mon home, bien le voi,
L'ome de tot le mont que j'aimme plus et croi,
Perdigon vous rendrai mais que rendez le moi. »
Et li dux li respont : « Garin et je l'outroi,
Sou prendrai par la goule lez cel mur que la voi,
Ne le respiteroie por quamque a heauz voi. »
Lors retorna li dux sor le destrier norroi
Et amena Berar le vaillant aveuc soi
Et Garins li rendit Perdigon par le doi,

1. Lacune de 30 ou 32 vers.

Molt richement armé sus un grant chevaul bloi.
— Sire, ce dit Garins, por Deu et por sa loi,
Or me le recreez, je vous jur sus ma foi,
Vo chastel vous rendrai qui siet sus le rochoi.
— Par icel saint Seignor, fait li dux, ou je croi,
Je n'en prendroie mie la terre vostre roi
Que il ne soit penduz et menez a besloi.
Mar m'i mut le contraire. »

Or s'en torne li dux, grant joie demena,
S'en moine Perdigon que il gaires n'ama,
Se il puet esploitier, molt chier le comparra
Ce que autrier a pris et a lui bereta.
— Perdigon, fait li dux, vous en verrez de ca.
Veez vous cel dortour qui onbrie de la ?
Unes forches molt granz mervoillouses i a :
Se Dex me doint honor, la vous pendra je ja.
— Sire, fait Perdigon, ainsi com vous plairra !
Daiz ait qui de moi merci vous criera !
Bien doit avoir le mal cil qui desservit l'a. »
Puis dit entre ses denz que nuls ne l'escota :
Se Dex me veut aidier, tot autrement ira,
Vous en repentirez quant m'amenastes ça.
Li maistres qui m'aprist de l'engin m'enseigna » [1].
.....
Trois molt bel damoisel qu'il avoit en.....
Et Richier lor a dit : « Mi fil, par charité,
Larroiz me vous morir ici a tel vité ?
Quant on saura de vous toute la verité,
Que vous ainsi m'auroiz du tot entrou.....
Molt en serez toz jors vil tenu et blasmé,
En toutes cors honi, laidit et ahonté. »
Cil ne l'entendent pas, car il sont enchanté,
Ainz chacent les chevaus par ire et par fierté
Et ont ensanble o aus molt de gent.....
IIII.XX. furent bien qui tuit erent armé,
Mais il n'i ot nais un ainz soloil esconser
Qui ne voissit avoir cent mars d'argent.....
Que il fut a seur arriere a sauveté,
Car Robastre li preuz dou je vous ai conté,
Li charretons Berart qui tant a de fierté,

1. Lacune de 30 ou 32 vers.

Lais ira envaïr ainz qui soit avespré,
Ainz qu'il en parte mais les aura.....
Li plus en remaindront sor la terre.....
Or orrez ja comment Robastre a ovré,
Encor ne savoit il de fi ne de verté
Que Garins li vaillanz aust la fermeté,
Qui ses sires estoit et qui tant l'ost amé,
Car des le matinet que il fu ajornez
Avoit il chies un fevre trestot ce jor esté
Por croistre sa coignie don je vous a conté,
De quoi Plaisance l'ot en sa chambre adobé,
Quant li dona s'amor de bone volonté.
Or orrez ja comment li fevres a ovré :
Tant i a mis acier, qui en dira verté,
Que sor ciel n'en a home qui tant a poesté
Que un jor le portast por l'or d'une cité
.....
Devant lui a chosi un grant arbre ramé,
.....bracest uns hons por un mui d'or conblé,
Robastre i vint son baston entesé,
.....en travers tel cop li a doné
.....le plus gros l'a en dous tronçoné,
.....cine chiet bien loing en un fossé
.....is entor lui en a tost estoné.
Robastres en a le fevre maintenant apelé
.....qui li ot fait son baston a son gré :
« .....maistres, or en alons, trop avons demoré,
.....me fi en Deu qui maint en trinité,
.....de la trovons, mal lor est encontré. »
.....li fevre l'oirent, si l'en ont regardé,
.....aimment et loent et lui et sa fierté.
L'uns a dit a l'autre : « Façons li featé
.....rons homage et ferme ligeé,
Ferons en no seignor car trop a desirré
.....a de prouesce et tres grant poesté
.....un mois passé, seront riche clamé
.....sumes nous tuit cheu en povreté
.....tuit l'ont otroié et bien acreanté,
.....li jurarent tuit et foi et loiauté
.....or mais le tendrons a lor droit avoé
Robastre les reçut ; molt les a mercié
.....promet a faire molt de lour volenté.
.....Monglane se sont trestuit acheminé.

..... a le non a fevre demandé.
.....qui fit sa hache et si l'a acolé :
« .....non, amis, gardez n'i ait celé !
.....cil li respont : « Par ma cristianté,
.....cuart ai a non, maint mal ai enduré
.....
Un grant gibaut de fer i avoit on planté.
La estoit Perdigon, qui si ot enchanté
Richier et ses trois fiz et trestot son barné
Que Richier ont pendu quant il l'ont traïné.
Li ainez de ses fiz li a un tor doné
Et le hauça amont ou chaeinon fermé,
A C.m diaubles l'a rendu et mandé,
Ainsi fina sa vie.

Or fu Richier penduz ainsi que je vous chant,
Tant ot fait Perdigon par son charme jetant,
Qu'ainz nulz ne s'en perçut de l'engin mescreant.
Ainsi com fust Richier de vis et de senblant
Commanda Perdigon et les vait chaelant.
Arrier s'en retorne et cil le vont sugant
Entreci que au duc vint arrier chevauchant.
Et quant li dux le vit, cuida tot a corant
Que ce fust la Richier que il par amot tant.
« Comment est, fait li dux, avez fait mon comment?
Du felon traitor qui si m'aloit gabant?
Se de lui suis vengiez fait m'en avez joiant.
— Sire, fait Perdigon, de quoi alez parlant?
Plus estes assoutez que n'astiez devant !
Ne suis je Perdigon ? Oï, par Deu le grant !
Qui pendu ai Richier, veez le la baloiant !
Or vous ai bien honi et je m'en vois atant,
A C.m maufez vous outroi et comment. »
Lors se trait joste lui et le lança avant,
Par la barbe le prist qui li vait baloiant
Une flouche l'en trait du poi(l) chenu ferrant
Et le trait si fort vers lui en enbronchant.
Et Perdigon hurta le chevaul maintenant
Si que li dux chaïst.....devant.
.....
— Amis, ce dit Robastre, or n'alez plus fuiant,
Pensez du retorner, si ferez au devant,
Car tuit sumes ausi et Garin aclinant

Et cil qui o moi sont a son bon apendant
Et tuit venons a lui, garni de son commant. »
Quant l'entent Perdigon, s'en a joie molt grant,
A Jesu en rent graces dou secors avenant.
Atant e vous le duc as esporons brouchant,
Molt en a grant dolor, quant tel gent vit venant,
Si fiere et si orrible et de si noir samblant,
Car il set molt tres bien que ne l'aimment noient.
A ce que Perdigon vint o aus chevauchant
S'en ot ire et pesance.

Li dux voit cele gent, n'i ot que courecier:
Bien set certainement ne l'avoient pas chier,
A lui meismes dit : « Se je puis esploitier
Miez vous venist assez en vous engles forgier. »
Et quant il voit Robastre sa grant cuignie haucier,
Ne fu pas asseur, bien le puis esfichier,
Maintenant fait sa gent et sarrer et rangier
Et Robastre li fiers a brochié le destrier,
En mi le plus espés se est alez plongier
Et hauça sa cuignie o le mangle plenier,
Vait ferir un vasaul qui fu de Monpeillier,
Ausiment le trencha comme un rain d'olivier,
Li haubers c'ot vesti li pot petit aidier
Qu'il n'ait trestot mort et lui et destrier.
Puis se met dedenz aus et partit au roillier
De la pesant cuignie et ferir et maillier,
Tant an a abatu que je ne sai noncier.
Et li fevre touz jorz pensent de l'enchaucier.
.....

III

Le troisième fragment est un feuillet double de parchemin. Il a été trouvé aux Archives de la Moselle et provient d'une ancienne reliure. Il mesure 272 × 230^{mm}. Les quatre pages sont écrites sur deux colonnes à raison de 35 vers par colonne. L'un des feuillets est mutilé sur un côté. L'écriture paraît être plutôt de la seconde moitié du XIII^{e} siècle que du commencement du XIV^{e} siècle. Il ne s'y trouve qu'une lettrine *L* légèrement effacée.

Les deux cents vers que nous présente ce fragment proviennent d'*Hervis de Mes*, chanson de geste assez tardive, qui a été publiée par E. Stengel (Dresden, 1903, *Gesellschaft für romanische Literatur*, I). Le premier feuillet simple correspond aux vers 8252-8390 et le second aux vers 8940-9069.

E. Stengel a publié le texte d'après trois manuscrits *E* (Bibl. Nat. Fr. 19160), *N* (Arsenal, 3143), *T* (Turin, H, II, 14) et un fragment de peu d'étendue *D* (Bibl. de Darmstadt). Il groupe ces mss en deux familles *E* et *NT* et prend pour base de son édition le ms. *T*, ms. picard. Il le préfère au manuscrit *E*, ms. lorrain, à cause de l'aspect « barbare et de l'orthographe incohérente » de celui-ci. Le ms. *T* présente de nombreuses additions et interpolations et Stengel en a relégué certaines en appendice de son édition ; c'est le manuscrit *H*, II, 14 de Turin qui a été fortement endommagé par l'incendie de 1904. Tel qu'il existait, c'était un recueil de poèmes et de chansons de geste, une « geste des ancêtres » de Garin le Loheran : nous avons eu l'occasion d'étudier la chanson de *Huon de Bordeaux* qu'il contient et qui présente le même caractère certain de remaniement. Le texte de *E* exempt des additions semble offrir une base préférable à l'éditeur.

Le fragment des Archives de la Moselle est voisin du texte de *E*, mais avec une graphie quelquefois plus normalisée (*Cil* au lieu de *Si* de *E*, par exemple).

Il nous a semblé utile de le publier pour donner une idée de la tradition « lorraine » d'Hervis de Metz que l'on ne pourrait trouver que dans les notes critiques de l'édition Stengel.

« Volentiers, sire, piuz ke vos le volez.
— Ma douce fille, dites vo volentez :
Si m'aïst Deus, li dons vos est donez.
— Sire, dist elle, Deus vos en sache grei.
Teis est li dons ke vos veul demander :
Ralez vos an et vos et vo barnez.
Car plus avant, peire, nel mecreez,
Vos ne mes freires avec moi ne vanrez.
Mais la roine por Deu me saluez. »
Floires l'entent, le sanc cuide derver,
Voit Bïatrix, sel prant a ranponer :
« Folle, dist il, con de honte savez,

Car por aucun malice dit l'avez.
— Non n'ai, biau freire, mais por Deu retornez,
Ke plus avant avec moi ne vanrez. »
Floires l'entent, le sanc cuide derver.
« Filz, dist li peires, tot ceu lasciés ester.
Li dons l'en est otroiez et donez. »
Les trois rois ait doucement apellez.
« Signors, dist il, vers moi en entendez.
Por Deu ma fille en bone leautez
Me conduisiez, au roi la presentez
Et cest avoir dont il i ait plantez,
.L. certes somiers trestoz trosez
D'or et d'argent et de paille roez
Et ces lieons et ces ors enchainez.
— Boins rois, font il, si con vos comandez. »
Atant s'acollent par molt grans amistez.
Au departir l'un l'autre ait comandei
A Deu de gloire, le roi de maïsté ;
Et li rois ait Biatrix apellez :
« Fille, dist il, je vos comant à Dei,
Tenez lou roi et foi et leauteit.
— Sire, dist elle, si con vos comandez
En tel maniere bien en orez parler.
— Fille, dist il, Deus vos en sache grei ! »
Atant la baisse cant vint au decevrer,
A Damedeu a son cors comandei.
Atant retorne li rois et ces barnez,
Li rois Eustaice devers Tir la cité.
Li messagiers penserent de l'errer,
Droit vers Espaigne ont lor chemin tornei,
Tresc'ai vers nonne ont molt bien cheminei
A une liue pres dou brulet ramei
Ou Hervis iert et ces riches barnez ;
Et Biatrix la belle o le vis cler
Le brulet ait molt bien avisei.
Or ecoutez de la dame a vis cler
Comment elle ait aploitié et errei :
Les trois rois ait maintenant apellei.
« Signors, dist elle, vers moi entendez,
Un petitet veul mon cors reposser.
Por la chalour ki ou chief me fait meil,
Deleis cel treif faites tandre mon treif
Por le mien cors un petitet reposser.

Dame, font il, si con vos comandez. »
Lors descendirent Bïatrix a vis cler,
Delez lou preit li font tandre son treif.
La dame i antre por son cors reposser
Et sa maistresse Martine o le vis cler.
Un lit li ont fait en meileu dou treif,
Bïatrix couchent, la belle o le vis cler.
Tost s'endormit car le cuer or irei
Por son signor k'elle puet tant amer.

Endormie est la belle Bïatrix.
Or vos dirons dou barnage de prix
Ki descendirent par mei lez floris.
Ce fut en mai c'on dist aprés avril,
Biaus est li tans et li boix sont foillis,
Cil oixel chantent doucement aceri.
De l'autre part dou boix estoit Hervis
Ou il atant les messagiers de pris
...qui menoient sa femme Bïatrix,
Au roi d'Espaigne ki tant est posteïs
Presenter cuident la belle o le cler vis.
Mais non feront con vos porez oïr,
Ains sofferont un estor abaubi
Dont covanra mains chevaliers morir.
Cil auferrant comance a braidir,
L'uns sant bien l'autre, signors sachiés de fi :
Adont parla li gentis dus Hervis,
Il en apelle isnelement Thieri :
« Amins, biau freire, fïer me doi en ti.
Va tost, si monte sus ton cheval de prix,
Si me trespasse outre sou boix foilliz,
Revien errant, biaus amins, si me di,
Keis gens se sont delai cel boix foilli,
Car mains destrier..... oïr braidir.
— Volentiers, sire », ce li a dit Thieris.
Ou cheval monte, passe le bruel foilli,
Et vit le treif le belle Bïatrix ;
Voit lou barnage et aler et venir,
Deus ! tans somiers ke d'argent ke d'or fin
Ke presenter li riches rois de Tir
Veut li boins rois avec Bïatrix.
Au roi d'Espaigne ki tant est signoris.
E vos ou tertre lou damoisel Thierit,

Les barons ait conçut et choisi.
Il trestorna et vint au duc Hervi,
A haute voix a escrier ce prist :
« Hé ! dus de Mes, por Deu ki ne mentit,
Ve ci ta feme, la belle Bïatrix ;
Illuc logie delai cel boix foilli.
Bers, fai armer ton barnage de pris,
Et si rekier tes mortelz anemins
Tant ke raeimes madame Bïatrix.
— Buer lou desistes, signors », ce dist Hervis.

Li barons out la parolle acoutei,
A lor vois cleire comance à crïer :
« Hé ! dus de Mes, tu puez trop arester,
Chevache fort, passons le bruel ramei,
Si rekerons nos mortelz anemins,
Ne te faudrons tresc'au manbres couper. »
Et dist Hervis : « Deu vos en sache grei !
Or vairai ge ki de cuer m'ait amei.
Per lou cepucre c'on rekiert outre mer,
Se ravoir puis Bïatrix a vis cler
Li gueredons vos en iert bons donei. »
Adont ce vont fervestir et armer,
Vestent haubers, s'ont les helmes fermei,
Caingnent espeées, au chevas sont montez,
A lor colz pendent les fors escus bendez,
Prenent lor lances au confenon fremei ;
Isnelement, les frains abandonez,
Ont trespassez outre le bruel ramei.
De l'autre part Hervis choisit le treif,
Voit le barnage et venir et aler.
Et cil de l'ost les ont bien avisei ;
Quant aparsurent Hervi et son barné
As armes corrent sans point de l'arester,
Vestent haubers, s'ont lor helmes fermez,
As chevas montent corrans et abrivez.
Hanste brandie, les escus acolez
Se vont ferir sans point de refuser,
Granz cols ce donent en fors escus bandez,
Desoz les boucles les ont frains et troez.
A l'asambler fut li chaples mortelz,
Tant hanste fendre et tans escus troer
Tans piez, tant poing et tant teste couper.

L'un mort sor l'autre trabuchier et verser
.....
«.....
Tot droit a Tir la cité m'an irez,
Au roi Eustaice de part moi le direz,
Faice ces os venir et ajoster,
Il et ces filz rois Floires li manbrez,
D'eu en huit mois aurez la fort citez
Soit lai li rois et il et ces barnez,
Et c'il n'i vienent bien soit asseürez,
Je lou defi et ju et mes barnez,
Ne li lairai ne chastial ne cité,
Ne borc ne ville, recet ne fermetez ;
Si je le puis ne tenir ne covrer,
Je lou pandrai com un larron provez,
Se il ne vient à Mes la fort cité.
— Sire, dist il, bien le saurai conter. »
Ou cheval monte corrant et abrivei,
Passe les terres, les puis et les agueiz.
De ces jornées ne sai comte nombrer,
En la ville antrent, s'est ou palais montez,
A haute vois comança à crier :
« He rois Eustaice, dist il, or m'entendez
Li rois d'Espaigne t'ait par ces briés mandez
Ke faices os et cemonre et mander
Et ton barnage venir et ajoster,
Toi et tes filz, roi Floires li menbrez.
Et ce n'i viens tu soies defiez !
Sor toi vanra et il et ces barnez
Ne te lairait ne chastial ne cité.
Se il te puet ne tenir ne courer
Il te panra com un larron provei. »
Li rois l'entent, color prist à muer,
Ou voit son fil, si l'en ait apelei :
« He biaus filz, por Deu ne me cellez,
De cest afaire keil conseil vos donez ? »
Dist li rois Floires : « Nos n'en poons faire el
Tanpre serai garis et respassez,
An Hunguerie, peres,.. [vorrai aler.....
Illuec ferai.. [mes grans os assanbler
Peire refaites.. [vo barnage autretel....
Je hai Hervi.. [de la teste coper..... ; ...
S'alons à Mes, la mirable cite

Puis ke li rois i ert o son [barné...
Jai li lechieres ne lou por..... [1]
« Filz, dist li peires, si com vos.....
Puis ke li rois l'ait dit et.....
Il m'estuet faite toutes.....
Voit le message sou prent... [a apeler
« Amins biaus freires, au fort. [roi me direz
A Mes serai au jor k'il m'ait.. [nommé.
Je et mes filz et nos riches... [barnez
Dist li mes: « Bien li saurai... [conter
Li rois li fait un boin destrier [doner
Atant s'en torne, congiet a demandei
Atant c'en torne, si akeut son.. [erret,
Droit vers Espaigne c'en est [acheminé
Or vos lairons dou message ester.
Et li roi font lor gran os ajoster.
Hui mais devomes dou duc Hervi. [parler
Ki chevaucha et il et ces barnez,
Passent les terres, le puis et les [regnez
De lor jornées ne sai comte nonbrer,
Treskait à Mes ne ce sont arestez.
Ainz ke Hervis, li gentis et li bers,
Ains ke il antre dedens Mes la citei
Ou voit Thierit, si l'en ait apellez :
« Amins, dist il, dedens Mes an alez,
Et à prevost mon peire vos direz
Ke je ramoing Biatrix à vis cler,
Contre moi vigne et il et ces barnez ».
Dist Thieris : « Sire, si com vos comandez ! »
Lou cheval broche... [des esperons dorez
Tres que à Mes ne se volt]. arester
Vint à prevost dit li ait et con]tei
Prevost, dist il, faites tost si.]. montez
Si vient Hervis vos filz li dus] manbrez
Biatrix ait sa feme...]. conkestei
Li prevost l'ot...].. grant joie an ait menéz
Adonques fait...].... tost la cloche soner.
Et fait un ban] par la ville crier.
Que tuit en issent].... de la bone citei
Contre la dame].. Biatrix à vis cler
Que Hervis ait par force].. conkesté.

1. Ces vers manquent dans le ms. 19160.

Grans fu la joie] dedens Mes la cité
Bohordant] vont cil legier bacheler
Et ces puceles] hautement ont chantei
Tresque Hervi] .....ne ce vont arester.
Trois fois la b]aisse par molt grant amistez
Puis acollait.. Biatrix à vis cler
La jantil]... dame comança à crier
S'ai mes]... enfans et car les me randez
Ez la].. serorge ki tant ait de bonté
Qui amen]oit Garinet le manbrez
Et Bego] net sa fillette autretel
Et Biatrix la] belle o le vis cler
Cort..] ses enfans dousement acoller.
A molt..] grant joie entrent en la cité.
Ma] douce meire, dist Garines li bers,
Et c'or...]. me dites ou avez tant esteit ?
Biatrix l'ot] s'ait tanrement ploré :
« Biaus] filz, dist elle, par Deu de maïsté,
A poc].. un poc perdue ne m'avez. »
Atant..] entrerent dedens Mes la cité,
A la grant] eglise vont la messe acouter.
Et li evesques ait la messe.] chanteit.
Grans fut l'offrande ke missent sor l'autel.
Apres la messe errier sunt retornez,
Les degrez monte dou palais principel,
Mis ont les taubles, s'asieent au diner.
Mais de Baudri vos vodromes parler,
Ou voit sa feme, si l'en ait apellei :
« Dame, dist il, por Deu de maïsté,
Je m'an fuirai en estrainges rengnez
Ke se vos freires, ki tant fait a douter,
Certes me tient le chief aurai coupei.
— Sire, dist elle, ne vos estuet douter,
Vo paix ferai, ce puix, nel mecreez.
— Dame, dist il, por Deu, car en pensez.
— Sire, dist elle, volentiers et de grei! »
Atant en monte ou palais principel,
Hervis la voit, si la vait acoller.
« Suer, dist li dus, bien soit vo cors trovez!
Li vos maris m'ait trop fort vergondé,
Sachiés le bien, perdut ait m'amisté.
— Sire, dist elle, mercit vos veul crier.
— Suer, dist Hervis, gardez plus n'en parleiz,

Je vos en proi, ci chier com vos m'avez. »
A ces paroilles lassent le plait ester.
Mis ont les taubles, s'asieent au diner,
Grans fut la joie ou palais principel.
Et li borjois de la bone citei
Deus ! keil present le duc ont aportei !
Mais de lor mes ne vos veul aconter.
Aprés maingier funt les napes oster,
Chantent et notent, viellent cil jugler
Et li provos les fait toz bien luer,
Toz li plus povres ot blial de sendei !
Mais de la suer Hervi le duc manbrei
Un petit vos vodromes parler.....
.....

IV

Le quatrième fragment m'a été communiqué par M. Antoine Thomas. Il se trouvait dans la reliure du ms. latin 273 de la Bibliothèque Vaticane; nous en devons la copie à M^lle^ Vitte, membre de l'École Française de Rome. C'est un fragment de *Garin le Loherain*, les quelques vers que nous avons contiennent le récit de la rencontre de Garin avec l'abbé apportant le corps du duc Begue tué par Fromont. Les vers correspondants de l'édition de P. Paris se trouvent aux pages 259, 260, 262 et 263.

.....
Devant Vaunuble a Rigaus siege mis.
— Ont il bien jent ? ce dit l'empereriz.
— Oïl, ma dame, foi que doi Saint Denis !
Bien sont trois mil de chevaliers gentis.
Huimés devons a Begon revenir :
Riche servise en fist l'empereriz ;
Begon emportent au Loheran Garin,
Ardane lessent, en Ardenois sont mis,
En Loheraine d'autre part sont ganchi.
De ci a Gorde ne pristrent onques fin
.....
Ces damoiseles chanter et esbaudir :
Halte est la feste, chascuns la vialt oïr.

— Sainte Marie ! ce dist li dus Garins,
Reine dame qui lo cors Deu tenis,
Sauve mon cors et trestoz mes amis !
Li cuers me tramble et me prent a dolir,
Qu'il m'est avis qu'il me doie partir.
Dex ! se c'est bien qui me doie avenir,
Donez lo moi, sire, par tens veïr,
Et d'autre chose, se toi plest, m'escremis. »
.....
— Dites lo moi, d'o venez vous, amis ?
— De Saint Amant, de ce nostre païs,
Meumes no mie xv. dis.
— Quex hom est ce, q'an cele biere gist ?
Est il malades o navrez o ocis ? »
Et dit li abes : « Vous lo sauroiz par mi,
C'est vostres frere dus Begue de Belin,
En la forest Fromors lo posteïs
Lo vous a l'en detranchié et ocis. »
Li dus l'entent, a po n'enrage vis...
.....
.....grant duel et grant cri
Nes Deu tonant tu poist an oïr.
Garins se pasme que ne s'en pot tenir.
Au relever or oiez que il dist :
« Por coi, biau frere, vous a Fromons ocis ?
Ja disoit il qu'il estoit nostre amis ;
Nos estien guerroié et haï,
La pes fu fete devant lo roi Pepin.
Or vos ont mort ! Ja n'en pussent joïr !
Mes par celui qui de l'eve fist vin.....

X. Pamfilova.

NOTES
SUR
MAISTRE PIERRE PATHELIN

I
MANGER DE L'OIE

L'on sait quel rôle joue, dans les manœuvres de l'avocat Pathelin pour duper le drapier Guillaume Joceaulme, la promesse du gai repas, bien arrosé, où doit figurer une oie, que Guillemette est justement en train de rôtir : l'expression *manger de l'oie* revient naturellement à plusieurs reprises dans la pièce ; mais elle n'y a pas toujours le même sens. Pour la commodité du lecteur, je reproduis ici, en les classant, les divers exemples de cette expression ou d'expressions voisines dans *Pathelin*.

I. — Il s'agit, au sens propre, de manger d'une oie rôtie :

1. — V. 300-01. Et si mangerez de mon oye,
par Dieu, que ma femme rotist.

2. — V. 500-02. Je doy boire et si mangeray
de l'oye, par saint Mathelin,
chez maistre Pierre Pathelin.

3. — On peut joindre à ces deux exemples les vers 698-9, bien que le mot « manger » n'y paraisse pas :

Et n'avez vous point d'oye
au feu ?

II. — Il s'agit d'un emploi figuré : l'idée exprimée est celle de « tromperie, moquerie ».

V. 1577. LE BERGIER
Bee !
PATHELIN
Me fais tu mengier de l'oe ?

III. — Le sens peut être le sens propre des exemples I, mais pourrait être aussi bien le sens figuré de l'exemple II ou un jeu sur ces deux sens.

1. — V. 460. Il doit venir mangier de l'oe,

2. — V. 700-02. Ha, sire, ce n'est pas viande
pour malades ; mangez vos oes
sans nous venir jouer des moes.

IV. — Pour être complet j'ajoute ici le vers 1586

Les oisons mainnent les oes paistre,

proverbe qui n'entre pas pour l'instant en ligne de compte, n'ayant pas de rapport direct à la fourberie de Pathelin.

D'où provient le sens figuré (II et peut-être III) ? On peut admettre que c'est une création de l'auteur de *Pathelin* : celui-ci aura imaginé l'avocat se rappelant qu'il a dupé le drapier par l'espérance de manger de l'oie et comparant à cet espoir déçu sa propre déception devant l'impudence finaude du berger. C'est l'opinion de M. R. T. Holbrook [1], qui voit dans le v. 1577 « un écho, un écho moqueur de la promesse » du v. 300 ; « en vrai humoriste, maître Pierre, quoique fort déçu, se moque de lui-même. Quoi de plus naturel ? » ajoute M. Holbrook. De plus naturel peut-être, mais de plus facilement intelligible, je ne le crois pas : le v. 1577 est bien rapide pour marquer et faire comprendre la réflexion de l'avocat et sa raillerie de lui-même ; il y manque, semble-t-il, quelque chose qui évoquerait dans l'esprit du spectateur la comparaison jaillie dans l'esprit de maître Pierre, un « à mon tour » ou « à ton tour » par exemple. Le berger n'est d'ailleurs pas au courant de ce qui s'est passé entre l'avo-

1. *Étude sur Pathelin* (Elliott monographs, 5 ; Baltimore-Paris, 1917), p. 86.

cat et le drapier : il ne peut rien comprendre à l'association d'idées qui s'est imposée à Pathelin et il ne saurait répondre à la question de celui-ci ; il faudra donc supposer que ce n'est pas vraiment au berger que s'adresse cette question : on déplacera l'indication d'aparté mise par M. Holbrook [1] après le v. 1577 et on la reportera avant ; Pathelin examine en lui-même l'attitude de son madré client plus qu'il ne l'interroge, et « me fais tu » n'est qu'une forme plus vive, plus agressive, de « me fait-il manger de l'oe ». Cela est possible et, sans être limpide, le v. 1577 a fort bien pu être entendu dès l'origine de la façon dont l'entend M. Holbrook, et, je pense, la plupart des commentateurs [2] avec lui.

On peut imaginer cependant, pour le sens figuré de *manger de l'oie* exprimant une idée de moquerie ou de tromperie, une histoire assez différente. Admettons un moment que ce sens et cet emploi soient antérieurs à la composition de *Pathelin* : le v. 1577 devient immédiatement très clair ; l'avocat peut le dire tout naturellement, en homme irrité et non en humoriste ; le berger doit le comprendre tout en faisant la sourde oreille ; le spectateur en tout cas le saisit sans peine, il peut sur-le-champ faire un rapprochement avec l'oie fallacieuse du début de la pièce sans avoir pour cela besoin d'une particulière vivacité d'esprit, car c'est la forme même de l'expression qui l'y invite et non l'examen de la situation.

Du même coup les exemples III me paraissent prendre une valeur nouvelle. A vrai dire, il serait assez étonnant que l'avocat, revenant de la foire avec la pièce de drap sous l'aisselle, se

---

1. Dans son édition de *Maistre Pierre Pathelin* dans les *Classiques français du moyen âge* (nº 35, 1924).

2. Mais non pas tous : si Marcel Schwob (*Romania*, XXX, 392) déclare que la formule du v. 1577 « ne peut être une expression populaire », M. Pierre Champion (*François Villon*, I, 165, n. 2) pense qu'il s'agit là d'une « façon proverbiale de dire : berner quelqu'un », et, au moment où je revise pour l'impression la présente note, je constate que, dans le *Pathelin* modernisé qu'il vient de publier (Paris, 1931), M. Louis Dimier a mis au v. 1577 (devenu chez lui 1548) le commentaire suivant : « Évidemment proverbe signifiant dès ce temps-là : tromper ». Mais M. Dimier, pas plus que M. P. Champion, n'a tenté la démonstration que j'ai cru utile de présenter ici.

contentât d'annoncer à sa femme au v. 460, en parlant du drapier :

Il doit venir manger de l'oe,

sans expliquer plus en détail de quoi il s'agit et l'invitation dérisoire qu'il a faite. S'il s'agit vraiment de « manger de l'oie » au sens propre des termes, comment Guillemette ne répond-elle pas : « Quelle oie ? », comme elle demande ailleurs à son époux par quel jeu (v. 393) ou avec quelle monnaie (v. 375) il a acquis son étoffe ? Mais si *manger de l'oie* signifie déjà « être trompé, déçu, berné » ou « espérer, chercher quelque chose qu'on n'aura pas » ou plus familièrement « se faire moquer de soi, faire le pied de grue, droguer » ou toute autre idée de même classe, il est plus facile à Guillemette de comprendre que le drapier doit venir réclamer, en vain s'entend, le prix de ce qu'il a prêté, comme elle dit elle-même, « à jamais rendre » (v. 435), et la fine mouche peut deviner sans peine qu'elle sera chargée pour sa bonne part de lanterner le nigaud et de s'en débarrasser.

Enfin le v. 701 s'entendra en un sens nouveau ou plutôt avec une équivoque nouvelle. Le drapier s'informe anxieusement de l'oie annoncée (v. 698-9); Guillemette lui fait une réponse irritée, mais de type banal : « Allez manger vos oies à vous! » ou « Allez manger de l'oie de votre côté! ». Mais si la malicieuse Guillemette pouvait entendre en même temps et faire entendre au spectateur quelque chose comme « Allez vous faire... moquer de vous !, allez-vous en avec votre béjaune ! », la scène n'y perdrait sans doute pas en comique.

Peut-on faire des objections à ces interprétations hypothétiques ? Sans doute, et la première qui se présente, c'est la coexistence dans la même pièce du sens figuré et du sens propre. Je tiens qu'on ne s'arrêtera pas à cette objection si, précisément, cette coexistence crée des équivoques comiques.

Mais le drapier Guillaume doit, lui aussi, connaître l'expression ; et comment ne se méfie-t-il pas de l'invitation que lui fait Pathelin de venir « manger de l'oie » ? Il en est ici comme de toutes les scènes où le comique naît d'une équivoque. Il faut admettre que tous les personnages ne pensent pas à la fois aux deux sens possibles. Or l'auteur de Pathelin se sert lui-

même ailleurs de ce moyen comique, et encore aux dépens du drapier. Celui-ci s'appelle Guillaume ; cela est indiqué non seulement par les rubriques, mais dans le texte même aux v. 105, 418, 531. Pathelin et Guillemette jouent sur ce nom et sur la double valeur qu'il avait de prénom et d'épithète moqueuse, un « guillaume » étant un sot (v. 389 et 996). Mais ce n'est pas tout : au vers 772, le drapier à son tour, oubliant qu'il est Guillaume en baptême, dira :

Et tient il les gens pour guillaumes ?

L'auditeur, à ce moment, ne peut que faire le rapprochement « Guillaume est un guillaume » et en rire. C'est à peu près ce qui se passe lorsque, dans le *Mariage de Figaro*, Bridoison demande : « Me prenez-vous pour une bête ? », ce qui, pour le spectateur, est l'évidence même.

D'ailleurs ces équivoques ne sont pas présentées dans *Pathelin* de façon si naïve et brutale que tous les personnages en scène doivent nécessairement les pénétrer d'emblée. Lorsqu'il s'agit du sens propre de l'expression, l'auteur n'emploie jamais simplement *manger de l'oie*. L'avocat dit d'abord : « Vous mangerez de *mon* oye que ma femme *rotist* » et l'addition du possessif, la précision culinaire, sont justement de ces tours dont les langues profitent pour éviter les équivoques, le procédé par lequel elles se sauvent des homonymies, par lequel « sain » lié à « sauf », échappe au calembour avec « saint, ceint », etc. Dans le second exemple (v. 500-02) l'équivoque est éliminée, ou du moins masquée, par un procédé du même genre : « Je doy *boire* et mangeray de l'oye ». Aux v. 698-9, l'on n'a pas *manger*, mais, si la leçon de l'édition Levet est originale, l'addition de *au feu* [1] suffit à préciser qu'il s'agit bien, au moins pour Guillaume, d'une oie comestible.

1. Ces deux syllabes manquent à l'édition de Guillaume Le Roy (voir le fac-similé publié par Émile Picot en 1907 pour la Société des textes français modernes, f° *c iiij* verso), mais le vers 699 y est trop court de deux syllabes. Pour M. Holbrook cet *au feu*, qui est dans l'édition de Levet et dans toutes celles qui en dérivent, est une habile correction de Levet (« Levet complète joliment en ajoutant *au feu* », *Étude*, p. 9) au texte de Le Roy qui lui servait de modèle. J'ai des doutes, mais ce n'est pas ici le lieu de reprendre la

Notre hypothèse d'un emploi figuré de *manger de l'oie* antérieur à *Pathelin* aurait donc l'avantage d'éclairer deux passages, qui, sans cela, ont dû être de tout temps obscurs ou du moins peu aisés, mal dégagés (v. 1577 et 460), et de donner à un troisième (v. 701) plus de comique ; peut-être pensera-t-on qu'elle gagne ainsi en vraisemblance.

Je pense pouvoir l'appuyer maintenant d'une preuve matérielle.

Le latin auca est représenté en ancien français par *oe* (*oue*), et par *oie* ; quel que soit le rapport de ces formes [1], il apparaît que, du moins dans la région parisienne, *oie* est plus récent que *oe*. Les deux formes ont dû nécessairement coexister quelque temps dans l'usage parlé et il est naturel qu'elles se rencontrent dans un même texte. C'est le cas pour *Pathelin*, qui présente, également attestées par la rime [2], la forme *oye* deux fois :

299-300 *monnoye : mon oye,*
697-8 *cuidoye : point d'oye,*

et trois fois la forme *oe* :

459-60 *par la moe : de l'oe*
701-2 *voz oes : des moes*
1576-77 *je m'en loe : de l'oe*

---

difficile question du « plus ancien texte » de *Pathelin* ; ce qui est certain c'est que si l'original ne portait pas les mots *au feu*, il avait nécessairement quelque chose qui continuait la question du drapier et cela suffisait à empêcher toute équivoque.

1. Voir p. ex. J. J. Salverda de Grave dans les *Mélanges Jeanroy*, p. 150-151.

2. Je n'ai tenu compte naturellement que des formes à la rime, qui sont sûres. La rime a contribué à maintenir les graphies correspondantes dans les plus anciennes éditions ; cependant, au v. 460, l'édition attribuée à Le Roy porte *oye* et non *oe* qui est dans Levet, G. Beneaut et Marion de Malaunoy. Au v. 500, où le mot n'est pas à la rime, on a *oye* dans Le Roy et Malaunoy, et cette graphie s'accorde avec le sens d'oie comestible, comme nous l'indiquons ci-dessous, mais Levet et Beneaut ont *oe* ; au v. 1586 Le Roy manque, Levet a *oes* (*eos* dans Beneaut) et Marion de Malaunoy *oues*, ce qui convient fort bien à la forme archaïsante du proverbe que constitue ce vers.

Or, la forme *œ* apparaît dans les trois cas où l'expression *manger de l'oie* a le sens figuré ou du moins peut faire équivoque, la forme *oye* dans les deux cas où il s'agit d'une volaille comestible. Jeu du hasard ? Peut-être, mais plutôt, me semble-t-il, notation exacte. La forme *oye*, quelle qu'en ait été la prononciation [1], a dû se substituer à l'ancien *œ*, *oue*, de la région parisienne plus vite dans certains sens ou dans certaines expressions que dans d'autres : il est assez vraisemblable qu'elle a gagné du terrain grâce aux progrès d'une technique quelconque, élevage ou commerce, art culinaire, habitude d'alimentation ou mode de la table, et c'est justement ce qui ressortirait de l'emploi de *oye* par maître Pierre et par Guillaume Joceaulme pour désigner le plat de résistance du régal promis. Mais si cette forme n'a pas de place dans l'expression *manger de l'œ* au sens de « se faire moquer de soi », c'est que celle-ci était antérieure aux progrès de *oye*, donc antérieure à la farce de *Pathelin* : confirmation de notre hypothèse initiale.

* *

Cette hypothèse n'est pas, dans l'état de nos connaissances ou du moins des miennes, confirmée directement par les textes : je n'ai pas trouvé, avant *Pathelin*, d'exemple de *manger de l'oie* au sens figuré qu'il a dans la farce, et je n'en ai d'ailleurs pas trouvé davantage après *Pathelin*. Cependant plusieurs ouvrages, du XIV^e^ au XVI^e^ siècle, emploient le mot « oie » associé à l'idée de duperie, moquerie, attrape. Voici les faits que j'ai réunis ; je les classe en partant du plus récent.

1. — Dans la 30^e^ nouvelle de son *Grand parangon des nouvelles nouvelles*, composé en 1535-36, Nicolas de Troyes écrit (éd. Mabille, p. 123) :

« ... quant le marchant alloit dehors, le curé se donnoit garde de sa femme, qui luy estoit un gros service, et tellement hanta le curé lians, que

1. Il faut que, pour l'auteur de *Pathelin* ou son auditoire, la différence entre les deux formes ait été moins forte qu'elle ne le serait avec la prononciation moderne : *œ* ou *ue* d'une part, *wa* de l'autre. Si la graphie *oy* ne note pas encore ici une diphtongue complètement ascendante, mais quelque chose

le marchant s'aperçut qu'*il y avoit de l'oye* et tant fit et guetta le marchant le curé et sa femme, qu'une foys il s'aperceut clerement que le dit prestre entretenoit sa femme, mais il ne le trouva pas sur le fait.

La date permettrait qu'il y eût ici un souvenir de *Pathelin*. Le sens paraît être « il y avait anguille sous roche » ou « on lui en donnait à garder », ce qui n'est pas tout à fait le sens de *manger de l'oe* de Pathelin, et la forme de l'expression est différente. Il est donc probable que l'expression employée par Nicolas de Troyes est indépendante de celle de *Pathelin* et remonte de son côté à un emploi antérieur.

2. — Nous trouverons une trace de cet emploi dans les *Cent nouvelles nouvelles*. Dans la nouvelle 33 (éd. P. Champion [1],

---

comme *ué* avec accent égal sur les deux éléments, la différence avec *u*^{e} est mince et le jeu sur les prononciations et les sens facilité d'autant.

1. Paris, 1928; voir mon compte rendu, *Romania*, LIV, 562-66. M. Holbrook avait déjà signalé ce passage des *Cent nouvelles* (*Étude*, p. 88), sans prendre parti, me semble-t-il. Dans son édition, M. Pierre Champion conclut, comme on le verra, à l'influence de *Pathelin* sur les *Cent nouvelles* pour ce passage, ce qui est un peu contradictoire avec ce qu'il avait écrit dans son *Villon* (voir ci-dessus, p. 550, n. 2) sur le caractère proverbial de l'expression *manger de l'oie*. Cette contradiction est due sans doute au fait que M. Champion, en 1928, a noté dans les *Cent nouvelles* un autre trait qui, selon lui, pourrait être versé au dossier de *Pathelin* et que j'examinerai ici.

Dans la nouvelle 89 (éd. P. Champion, II, 237) il est question d'un grand hiver. Le curé, ignorant du comput, qui n'a pas su prévenir à temps ses ouailles que le carême était venu et qui s'en avise tout juste aux Rameaux, explique au prône que, cette année, Carême n'a pu venir à temps; encore est-il merveille qu'il ait pu arriver, même tardivement : « Je tien qu'il n'y a celui de vous qui ne sache bien et soit recors comme ceste année les froidures ont esté longues et aspres, merveilleusement plus que onques mais. Et long temps a qu'il ne fist aussi perilleux et dangereux chevaucher comme il a fait tout l'yver, pour les verglaz et neges qui ont longuement duré. Chacun de vous scet ceci estre vray comme l'euvangile. »

Dans son bref commentaire à cette nouvelle (p. 280) M. Champion écrit : « Thème analogue à une facétie de Poggio; mais peut-être convient-il de signaler l'allusion à un grand hiver, antérieur à 1462, puisqu'un hiver rigoureux, celui de 1464, a servi de *terminus a quo* à M. Holbrook pour dater la *Farce de Pathelin*. » Antérieur à 1462, parce que c'est la date que M. Champion accepte, comme d'autres érudits, pour les *Cent nouvelles nouvelles*. En

t. I, p. 109), un galant apprend qu'il est trompé et que sa maîtresse a un autre amant : « Nostre Dame, dit-il, on m'a bien *baillé de l'oye*, et si ne m'en doubtoie gueres, si en ay esté plus aisié a decevoir. Le dyable emporte la gouge quand elle est telle. » Au lieu de *baillé de l'oye* qui est la leçon du ms. de Glasgow, Vérard, dans l'édition de 1486, imprime *baillé de l'oignon*. « Ce passage, dit M. Champion dans son commentaire (p. 277), est important et semble prouver que la *Farce de Pathelin* est antérieure à la rédaction des *Cent nouvelles nouvelles*, c'est-à-dire à 1462... »

Si l'on adopte mes réserves sur la fixation de la date des *Cent nouvelles nouvelles* [1], toute influence reconnue de *Pathelin* sur ce recueil nous prouverait seulement que *Pathelin* est antérieur à 1467 ; cela ne changerait guère les données actuelles du problème, puisque la lettre de rémission où paraît le verbe *patheliner* [2] est d'avant Pâques 1469. Mais, même si la date des *Cent nouvelles* était établie avec plus de sûreté et qu'elle fût vraiment 1462 ou une année antérieure depuis 1456, il est permis de douter que nous trouvions là un *terminus ad quem* pour *Pathelin*.

« On m'a baillé de l'oie », dit le galant trompé des *Cent nouvelles*, « vous mangerez de mon oie », dit Pathelin au drapier qu'il trompe ; le rapprochement se présente de suite à l'esprit, mais s'impose-t-il ?

---

fait cette date est hypothétique et l'on peut seulement dire que le célèbre recueil se place entre 1456 et 1467, comme je l'ai indiqué dans l'article de la *Romania* cité ci-dessus, p. 565. Ainsi nous ne serions pas très renseignés sur la date de ce grand hiver et nous ne saurions pas si nous devons ou non le distinguer de l'hiver de 1464 et de l'hiver auquel fait allusion Guillaume Joceaulme dans *Pathelin*.

Mais il convient aussi de se demander s'il s'agit ici d'un hiver précis. Je renvoie à ce que j'ai dit à ce sujet dans mon compte rendu du livre de M. Louis Cons (*Romania*, LIII, 573) ; mes remarques à propos de *Pathelin* s'appliquent aussi bien à l'historiette des *Cent nouvelles nouvelles* : celle-ci a pu être contée cent fois et en n'importe quelle année, qu'elle qu'ait été la température de l'hiver précédent ; une historiette n'est pas nécessairement composée dans l'esprit d'une revue de fin d'année qui glose sur les faits des derniers mois.

1. Voir note précédente.

2. En admettant que ce *patheliner* vienne de la farce de *Pathelin*, ce qui ne saurait être tenu pour démontrer.

Je ne m'arrête pas au fait que le reviseur de Vérard n'a pas compris ou n'a pas retenu l'expression *bailler de l'oie*, si elle était dans son original ; pourtant, s'il s'agit d'une allusion à *Pathelin*, c'est-à-dire d'une expression assez nouvellement à la mode en 1462 (?), il est curieux qu'elle n'ait déjà plus été de mise en 1486 : on comprendrait mieux cette désuétude et la correction de Vérard s'il s'agissait d'une expression plus ancienne.

Mais, à s'en tenir à l'expression même, ne faut-il pas se souvenir que « promettre et *bailler* sont deux ». Si l'on croit que l'expression vient de *Pathelin*, si elle n'a pas d'emploi, ni par conséquent de sens, avant la farce qui l'aurait mise à la mode, elle doit sa valeur de « tromper » ou « être trompé » au fait que Pathelin trompe Guillaume Joceaulme, en lui promettant de l'oie et en ne lui en donnant pas. La belle gouge des *Cent nouvelles nouvelles* n'a plus rien à promettre, son galant ne peut lui reprocher que d'avoir donné à plus de gens qu'il n'eût souhaité ; n'est-ce pas tout autre chose ? Si au contraire l'expression est plus ancienne que *Pathelin*, *bailler de l'oye* au sens de « tromper, se moquer de », *manger de l'oe* au sens d' « être trompé, se faire moquer de soi », ont pu être employés de façon indépendante par deux auteurs plus ou moins contemporains, et la présence de l'une ou l'autre de ces formules chez ces deux auteurs ne permet en aucune manière de conclure à l'antériorité ou à l'influence de l'un sur l'autre.

3. — L'on a déjà beaucoup discuté sur les v. 1649-50 du *Testament* de Villon (huitain CLIII)

> Les Mendians *ont eu mon oye*,
> Au fort, ilz [1] en auront les os.

Pour Marcel Schwob [2] il y avait là un souvenir de *Pathelin*, qui serait donc antérieur à 1461, et Gaston Paris était disposé à faire cas de cette opinion [3]. Pour M. Pierre Champion, enclin à voir au contraire dans *Pathelin* des imitations de Villon, ce dernier aurait, dans le vers cité du *Testament* joué d'une façon de parler proverbiale [4]. M. Holbrook pense, lui aussi, que

1. Je pense que *ilz* représente les *povres gens* du v. 1647.
2. *Romania*, XXX, 392.
3. *Ibid.*, 390.
4. Voir ci-dessus, p. 550, n. 2.

Pathelin doit quelque chose à Villon, mais il paraît admettre que la rencontre des deux œuvres sur *mon oye* est pure coïncidence [1]. Enfin pour M. Thuasne [2] il n'y a aucun rapport à établir pour ce passage entre Villon et *Pathelin*.

Dans cette incertitude des commentateurs il est cependant possible de trouver un point fixe, c'est que l'oie de Villon, comme celle de Pathelin, est un mets imaginaire. Ni dans le *Lais* au huitain XXXII, ni dans le *Testament* au huitain CXVI, Villon n'inscrit d'oie parmi ses dons aux frères Mendiants. Il faut donc entendre qu'il veut dire à peu près ceci : « Quant aux pauvres des hôpitaux (c'est d'eux en effet qu'il s'agit dans le huitain CLIII), ne plaisantons pas, je n'ai rien à leur donner. Mais si, après tout : j'ai donné aux Mendiants un beau rien du tout, les pauvres en auront les restes. » Duperie sur duperie.

4. — Godefroy a recueilli dans le *Complément* de son *Dictionnaire* [3] un passage du poème de *la Cour de may* [4] où figure l'expression *copper l'oe*. Je reproduis tout le passage dont Godefroy, comme souvent, n'a cité qu'un trop court extrait. C'est une partie de l'enseignement qu'Amour donne à un jeune chevalier et il s'agit naturellement de dames :

D'en prier plusieurs, garde t'en,
Ainçois a servir une enten,
Et croy qu'a dames abuser
Ou entendre a elles ruser, 1234
Pour contendre a les decevoir,
Vault on moins : je di de ce voir.
Et communement il advient
Que le faulx a la faulsse vient : 1238
Chascun cuide *avoir coppé l'oe*,
Puis font l'un a l'autre la moe
En derriere, en veant de fait

1. *Étude*, p. 85.

2. *François Villon, Œuvres, édition critique...* (Paris, 1923), t. III, p. 438. Le conte du XIIIe siècle, cité, p. 439, par M. Thuasne et où un prêtre, à qui son évêque a défendu de « manger de l'oie », est invité à se tirer d'affaire en mangeant « des jars », montre bien une plaisanterie à propos de ce mets réputé, mais l'expression *manger de l'oie* y est prise au sens propre et nous n'en pouvons rien apprendre pour le problème que nous étudions.

3. T. X, 224 *a*, *s. v.* OE.

4. Publié par A. Scheler au t. III de ses *Poésies* de Froissart.

Que chascun d'eux a bien pou fait 1242
Et encor moins d'eür conquis [1].

Scheler [2] dit que l'expression *copper l'oe*, qu'il déclare proverbiale, sans en signaler aucun autre exemple, « paraît signifier *avoir les prémices en amour, être le premier amoureux* » ; Godefroy, bien entendu, emboîte discrètement le pas et reproduit la seconde de ces traductions, plus réservée. Or, il est certain qu'il ne s'agit pas de prémices (cela irait assez mal avec le réciproque *chascun*), mais bien, comme dit le galant des *Cent nouvelles nouvelles*, d'amour « sans compaignon ». Seulement il reste difficile de préciser le sens de *copper l'oe*. Voici comment, pour ma part, je crois pouvoir l'entendre.

Le « faux » amant « déçoit » sa dame en se donnant pour un cœur libre, mais cette duperie n'a d'intérêt que si le cœur de la dame en vaut lui-même la peine ; c'est là que le roué sera pris à son tour, que son *cuidier* sera déçu, quand il verra « de fait » qu'il n'a pas gagné grand chose et que sa conquête est sans valeur. La situation de la dame est toute pareille, *Chascun cuide avoir coppé l'oe*, c'est-à-dire qu'il se figure « avoir gagné une partie importante, réussi une opération difficile, fait un coup de maître, déniché l'oiseau rare, etc. » ; l'oie est ici l'objet et le symbole d'une opération délicate ou d'un difficile jeu d'adresse [3].

Si cette interprétation est exacte, l'exemple de la *Cour de may* rejoint les exemples précédemment étudiés : attraper l'oie, la découper, arriver à la manger, autant d'épreuves décevantes où les nigauds croient réussir, échouent et se font moquer. L'hypothèse qu'à l'origine de ces expressions il y aurait un jeu de réussite difficile ou un attrape-nigaud est une possibilité entre beaucoup d'autres [4] ; elle pourrait trouver quelque appui dans le dernier exemple que j'ai à citer pour l'instant et qui nous fait remonter jusqu'au début du XIV^e^ siècle.

1. *L. l.*, p. 37.
2. *Ibid.*, Glossaire, p. 378.
3. Ou même d'un jeu auquel il est normalement impossible de gagner.
4. On pourrait penser p. ex. que l'expression proverbiale est née de quelque anecdote, réelle ou supposée, où une oie promise n'était pas servie ; on placerait avant *Pathelin* ce qui, pour certains, s'est produit après. L'important pour nous est justement d'établir la nécessité d'un déplacement chronologique.

5. — Dans la *Passion du Palatinus* [1] se trouve une scène curieuse, où les démons tiennent conseil après la mort de Jésus-Christ. Sathanas et le commun des diables font grande joie de cette mort qui les délivre de leur plus redoutable ennemi ; au contraire, Enfers, qui apparaît ici comme personnage, expose combien il redoute la descente de Jésus dans son royaume. Sathanas se raille grossièrement de ces craintes et voici une de ses répliques (v. 1346 et suiv.) :

Fil a putain, plus noir que choe,
Laissiez ester vostre donnoy !
Joué avez a la bell' oe. 1348
Rien ne savez encontre moy !
Je ferai a Jhesucrist la moe,
Se je seans venir le voy, *etc.*

Le v. 1348 est obscur, et l'on comprend que M. Sneyders de Vogel ait pensé à le corriger, à tort, je crois, en

Joué nous avez a belloi [2].

Mais est-il nécessaire de corriger ? Que dit Sathanas ? Que Enfers « ne sait rien encontre lui », n'est qu'un naïf, un nigaud [3] par comparaison avec lui. Il est tout naturel qu'il l'accuse de s'être laissé tromper par ce qu'on a pu lui conter de Jésus : on lui a fait prendre vessies pour lanternes, il s'est laissé duper comme au jeu de « la belle oie ».

Que pouvait être ce jeu ? Quel rôle y pouvait jouer une oie, réellement ou par figure ? Je l'ignore ; mais ce ne serait pas le seul jeu du moyen âge dont nous ignorons les conditions et dont peut-être nos anciens eux-mêmes ne savaient guère que le nom, et le renom de jeu de dupes ; nous en sommes là nous-mêmes pour des jeux modernes et pour les expressions qui en dérivent [4].

Mario Roques.

1. Éd. Grace Frank (*Classiques français du moyen âge*, nº 30, 1922).

2. Dans les *Mélanges Jeanroy*, p. 547 sq. : *Quelques annotations critiques à la Passion du Palatinus* ; voir *Romania*, LV, 275.

3. Cf. le v. 1379 : *Fil a putain, trop estes nice.*

4. Que signifient p. ex. aujourd'hui pour une partie des lecteurs les expressions telles que *bonneteau*, *bonneteur*.

MÉLANGES

LATIN HISPANIQUE NIXUM > MAROCAIN *NĪŠ*

Ayant eu l'occasion récemment [1] d'étudier les noms arabes, hispaniques et maghribins, de l' « abricot » et de la « prune », j'attirai l'attention sur ce fait que ces deux séries d'appellations sont inséparables et, souvent, se compénètrent.

A propos du mot *nīša* qui désigne une sorte d'abricot dans divers parlers du Nord-Ouest marocain [2], je signalais l'étymologie persane que Dozy en a fournie dans son *Supplément aux dictionnaires arabes* [3]. Phonétiquement, le rapprochement était satisfaisant; historiquement, l'on sait que la plupart de nos fruits comestibles sont originaires de l'Irān et que, d'autre part, l'Espagne musulmane a subi de la part du monde persan une profonde influence culturelle dans tous les domaines [4].

En relisant les magistrales *Orígenes del Español* de R. Menéndez Pidal [5], je trouve une forme qu'il est impossible de ne pas rapprocher du marocain *nīša*, collectif *nīš* : c'est le latin hispanique nixum, attesté déjà par Isidore de Séville et donné par lui comme particulier aux *Spani*, c'est-à-dire aux Chrétiens arabisés ou Mozarabes. Menéndez Pidal cite, à côté de nixum,

1. Cf. *Hespéris*, 1931, p. 17, n. 5.

2. Cf. J. Lerchundi, *Vocabulario español-arábigo del dialecto de Marruecos*, Tánger, 1892, p. 44.

3. Persan *nīšū*, *nīšab* « variété de prune ».

4. Une anecdote rapportée dans le même article d'*Hespéris* (p. 27, s. vo *safarī*) montre comment, tout au début de la période omévyade, une variété de grenade fut introduite d'Orient en Espagne.

5. Deuxième édition, 1929, t. I, pp. 410-414 : *Varios nombres del « prunum »*.

une forme latine nīsum, Asturies et Léon *nisu*, qui paraît être plus directement à l'origine du marocain *nīš*, le *s* roman hispanique médiéval étant normalement rendu par un *š* dans les transcriptions arabes.

La légère différence de sens : hispan. *prune*, ar. marocain *abricot* s'explique par ce qui a été dit précédemment [1]. Quant à l'introduction d'un mot roman au Maroc pour désigner une plante cultivée, les exemples en sont extrêmement nombreux ; pour ce qui est de l'arboriculture, notamment, et de ses diverses branches (greffe, etc.), les paysans de la banlieue des grandes villes anciennes du Nord-Ouest : Ceuta, El-Qsar, Fès, continuent directement la tradition des agronomes arabes d'Espagne.

Un point resterait à préciser : existe-t-il un rapport étymologique entre le latin d'Espagne nixum, nīsum et le persan *nīšū*, *nīša*[b] qui, tous deux, désignent une sorte de « prune » ? Il était, en tout cas, curieux de signaler que le vieux mot hispanique, qui n'était plus attesté aujourd'hui que dans les Asturies et le Nord du Léon, survit également dans l'Afrique du Nord que, linguistiquement et culturellement, on est de plus en plus amené à rattacher à la Romania.

Georges S. Colin.

IMPRÉCATIONS COMMINATOIRES EN ANCIEN FRANÇAIS

(à propos d'un passage d'*Aucassin et Nicolette*)

Je voudrais signaler une forme de serment ou d'imprécation assez commune en ancien français, et, à l'aide de celle-ci, interpréter un passage d'*Aucassin et Nicolette* qui me semble discutable. Il s'agit de cette espèce d'imprécation où le serment est accompagné d'une menace. Elle consiste essentiellement en trois membres : une proposition optative, ordinairement au subjonctif, et deux propositions conditionnelles qui se répondent, l'une jouant à peu près le rôle d'antécédent, l'autre de conséquent. On reconnaîtra là le goût de l'ancien français pour les propositions subordonnées symétriques. Une telle imprécation peut se ramener à cette forme : Si tu refuses de faire telle chose

1. Penser aussi à *prune-abricot* et aussi à *alberge* = pêche-abricot, du français actuel.

(antécédent), que Dieu me punisse (optative) si je fais (ou ne fais pas) telle autre chose (conséquent). Mais alors que le français moderne placerait la proposition optative entre les deux conditionnelles, l'ancienne langue use d'une plus grande liberté dans l'agencement des propositions.

En voici quelques exemples ; la construction moderne se trouve dans : « Se or ne me deffent (*c'est Aucassin qui parle*) por li, | onques Dix ne li aït | se jà mais m'aime » [1].

Le plus souvent cependant les deux conditionnelles sont placées côte à côte, la principale ouvrant ou fermant la phrase ; par exemple : « Ja Dix ne m'aït, | se vos ne le m'afiés, | se je ne vous fac ja cele teste voler » [2].

Il en va de même dans l'exemple suivant :

« Damedieu me confonde, qui tout a a jugier
Se g'estoie la fors, montés sur mon destrier,
Et fuisse de mes armes mult bien aparilliez,
Se je ne vos prenoie par mon cors prisonier » [3].

Et encore dans :

Ja ne me tienge Dex en sens,
Se vois encontre Goudoïne,
Se de ma grant lance fresnine
Ne pasent outre li coutel [4].

Il peut aussi se faire que la phrase commence par les deux conditionnelles et se termine par la principale, souvent introduite par *si* (= sic) ; un passage de *Doon de la Roche* semble fournir un excellent exemple de cette construction [5] :

Soiez .v. chevalier, nous ne serons que trois :
Puis ce [6] venez combatre lassus en ces herbois,

1. *Aucassin et Nicolette*, édit. Mario Roques (*Class. fr. du m. â.*), X, 21-22.
2. *Ibid.*, X, 73-74.
3. *Guï de Bourgogne*, édit. Guessard et Michelant, 45-8.
4. Béroul, *Le Roman de Tristan*, édit. E. Muret (*Class. fr. du m. â.*), 3476-79.
5. Les éditeurs interprètent ce passage d'une manière légèrement différente, et, je crois, moins satisfaisante : ils prennent *ce* du second vers pour le pronom démonstratif neutre ; ils mettent une virgule après *trois* et un point et virgule après *herbois*.
6. La conjonction *se* est fréquemment écrite *ce* dans ce ms. : cf. vers 489, 1148, 1606, 2030, 3315, 3394, 3499 ; 3538, 3869 et *passim*.

Se ne vos rendons pris et recreant le roi,
Si nos face messire desmembrer et ardoir [1].

Naturellement ces imprécations ne s'en tiennent pas rigidement au type que nous venons de signaler ; parfois l'une des propositions conditionnelles est remplacée par une relative :

Ja ne voist il en paradis,
Se li rois vait, qui la n'ira
Et qui par droit ne l'aidera [2].

c'est-à-dire : si le roi Arthur va au *deresnement* de la reine Yseut, que Dieu punisse les chevaliers de celui-ci s'ils y vont et n'aident pas la reine.

La seconde conjonction conditionnelle est rarement remplacée par *que* suivi du subjonctif :

Damediex me confonde, se ja avez pardon,
Que ne vos pende as forches de costé le gloton [3].

c'est-à-dire : si vous êtes pardonné, que Dieu me confonde si je ne vous fais pas pendre, etc.

Plus souvent, d'autres propositions viennent préciser, ou embrouiller, l'imprécation :

Si je l'encontre en mie ma voie.....
Ja ne m'en tienge lois ne fois,
S'il ne se peut de moi defendre,
S'a mes deus mains ne le fais pendre [4].

ou encore :

« Voist avant Herchembaut, qui tout chen m'a brassé :
Se il ichen veut dire que je aie faussé,
Se le mien chevalier ne le rent tout maté
Et li et le sien frere, et soient bien armé,
Si me giet on u feu, ardant et embrasé » [5].

---

1. *Doon de la Roche*, édit. P. Meyer et G. Huet (*S. A. T.*), 378-381.
2. Béroul, 3454-56.
3. *Doon de la Roche*, 3869-70.
4. Béroul, 3488-92.
5. *Doon de Maience*, édit. A. Pey, 1151-55.

Cette imprécation de Margerie est reprise, presque dans les mêmes termes, par Doon lui-même, trois mille vers plus loin :

« Se il sunt si hardi, et il ont tant d'osé,
Que il chen veulent dire que la dame ait faussé,
Ne que ele ait murdri homme ne estranglé,
Se ne les en rent mas, ains qu'il soit avespré,
Voeil que vous me pendés a .I. arbre ramé » [1].

On pourrait sans doute multiplier les exemples de construction de ce genre ; mais ceux qui précèdent suffiront, je crois, à montrer qu'elles se ramènent toujours à une optative accompagnée de deux conditionnelles qui s'opposent l'une à l'autre et jouent en quelque sorte le rôle d'antécédent et de conséquent. C'est cette opposition des propositions conditionnelles qui les distingue des expressions si nombreuses en ancien français, où une conditionnelle sert à préciser ou à limiter le sens d'une autre conditionnelle :

« Se vous aviés Huon en camp ocis,
Si m'aït Dix, sachiés s'il ne gehist,
Mais ne tenrés plain pié de vo païs » [2].

Non seulement Amauri aura à tuer Huon, mais il devra aussi lui faire confesser son crime.

Ou encore :

Il an jure la crois, par ire, ou Diex fu mis,
Qu'il n'i a une seule qui tant soit de haut pris,
« Se ele estoit sereur Karlon de Saint Denis,
Ou se c'estoit bele Aude, qui tant a cler le vis,
Ou ele estoit ma mere, que je dout mult et pris,
Se ge en oi huimes la parole tantir,
Que je ne li feïsse touz les membres tolir » [3].

« Si j'entends », dit Gui, « la voix d'une femme, si noble soit-elle, même si elle est la sœur de Charlemagne, ou la belle Aude, ou ma mère, je lui ferai arracher tous les membres. »

1. *Ibid.*, 4813-17.

2. *Huon de Bordeaux*, édit. Guessard et Grandmaison, 1719-21 ; de même 1706-10.

3. *Gui de Bourgogne*, 271-7.

Reportons-nous maintenant au passage suivant d'*Aucassin et Nicolette* : Garin de Beaucaire se plaint de l'inaction de son fils Aucassin et presse celui-ci d'aller avec ses hommes combattre Bougar de Valence. Aucassin répond :

« Pere, qu'en parlés vos ore ? Ja Dix ne me doinst riens que je li demant, quant ere cevaliers, *ne monte a ceval, ne que voise a estor ne a bataille*, la u je fiere cevalier ni autre mi, se vos ne me donés Nicholete me douce amie que je tant aim. »

Ce qui signifie, il me semble : « Que Dieu soit sourd à mes prières, quand je serai chevalier et que je monterai à cheval pour aller au combat..... si vous me refusez Nicolette [1]. »

La partie de la réponse d'Aucassin que j'ai mise en italiques me paraît peu satisfaisante au point de vue du sens, comme au point de vue de la grammaire. Au point de vue grammatical, l'emploi de *ne* (dans : *ne* monte a ceval) avec le sens de *et* n'est guère justifié ici pour coordonner deux propositions temporelles affirmatives : ce n'est que dans un certain nombre de cas très clairs que *ne* peut être substitué à *et* ou à *ou* [2]. Ensuite assez l'emploi du subjonctif (*voise*) après *que* signifiant *quand* serait assez extraordinaire, sinon tout à fait irrégulier [3].

On pourrait, il est vrai, soutenir que l'auteur a voulu reproduire ici le style un peu lâche et incorrect de la conversation. Mais remarquons qu'au point de vue du sens la réponse d'Aucassin n'est pas plus satisfaisante qu'à l'autre point de vue. L'auteur vient de nous dire que l'amour a rendu Aucassin oublieux de tous ses devoirs : « Il ne voloit estre cevalers, ne les armes porter, n'aler au tornoi, ne fare point de quanque il deust [4] ». Quand Aucassin refuse la demande de son père, on s'attend donc à ce qu'il déclare qu'il ne fera rien de ce qu'il est de son devoir de faire, qu'il ne montera pas à cheval et qu'il

1. *Aucassin*, II, 23. [Traduction contestable ; j'y reviendrai. — M. R.]

2. Cf. Nyrop, *Grammaire historique*, VI, p. 152 ; Sneyders de Vogel, *Syntaxe historique*, § 328 a.

3. Cf. Nyrop, VI, p. 169 ; Tobler (*Verm. Beitr.*, vol. IV, p. 23, « *Que* zur Vertretung anderer Konjunct. bei koordinierten Nebensärten ») ne cite, outre notre passage, qu'un seul exemple d'un subjonctif après *que* remplaçant *quand* ; cet exemple me semble très peu probant, la proposition avec *que* ayant un sens nettement conditionnel.

4. *Aucassin*, II, 16.

n'ira pas au combat. Or le texte imprimé lui fait dire presque exactement le contraire, en lui faisant demander à Dieu de n'exaucer aucune de ses prières quand il sera chevalier, *quand il montera à cheval et quand il ira au combat.*

Un très léger changement pourrait rendre cette phrase inattaquable au point de vue grammatical comme au point de vue logique et restituer ce qui a dû être le texte original. Il suffirait de remplacer le *ne* qui précède *monte* par *se*. Nous aurions alors une imprécation du genre de celles que nous avons étudiées plus haut : une proposition principale optative (*Ja Dix ne me doinst riens*, etc.), accompagnée de deux propositions conditionnelles symétriques (*se monte a ceval* et *se vos ne me donés Nicholete*) ; on pourrait alors traduire : Si vous me refusez Nicolette, que Dieu reste sourd à toutes mes prières si jamais je monte à cheval pour aller au combat. Rappelons encore qu'on rencontre dans la chantefable deux exemples assurés de cette sorte d'imprécation, tous les deux du reste dans la bouche d'Aucassin.

D'où vient donc la faute, si faute il y a ? Écartons tout de suite la possibilité d'une faute de lecture : l'unanimité des éditeurs sur ce point et la perfection de l'édition de M. Mario Roques doivent ne nous laisser aucun doute sur le texte du ms. Avons-nous à faire à une faute du scribe ? Il serait facile de l'admettre si cette faute ne s'était produite qu'une seule fois ; mais elle a été répétée : quelques pages plus loin [1], Aucassin emploie une seconde fois la même formule :

« Ja Dix ne me doinst riens que je li demant, quant ere cevaliers, *ne monte el ceval ue voise en estor*..... » C'est la construction que j'ai critiquée plus haut, et les légères différences qui existent entre les deux passages prouvent que le second n'est pas simplement une copie du premier. Cependant il est bien difficile d'admettre que le scribe ait commis deux fois la même erreur. Peut-on croire que l'auteur a voulu produire un effet comique en faisant Aucassin s'embrouiller dans ses *se* et dans ses *ne*, comme un peu plus loin il s'embrouillera dans ses *que* [2], et en lui faisant dire presque le contraire de ce qu'est sa pensée ? Cela me paraîtrait un peu subtil. Le plus sage, il me semble,

1. *Ibid.*, VIII, 20.
2. *Ibid.*, X, 45.

est de respecter le texte du ms., comme l'ont fait M. M. Roques et ses prédécesseurs. Mais j'ai cru qu'il valait la peine de signaler que le *ne* de *ne monte* doit probablement se lire *se*.

*
* *

Puisqu'il est question du texte d'*Aucassin et Nicolette*, je voudrais suggérer une légère correction. Aucassin a fait prisonnier le comte de Valence, et il veut obliger celui-ci à le reconnaître devant Garin de Baucaire : « Quens de Valence, fait Aucassins, je vos ai pris [1]. » La réponse du comte est écrite ainsi dans le ms. : *fait. aioire fait li quens.*, ce qui évidemment ne présente aucun sens. Pour rétablir le texte, G. Paris retenait *fait* et changeait *aioire* en *avez* : « Fait avez, fait li quens ». F. W. Bourdillon imprime : « Sire, voire! fait (aioire fait) li quens » ; H. Suchier et M. M. Roques rejettent le premier *fait*, le remplacent par *Sire* et écrivent : « Sire, voire, fait li quens ». Il me semble, qu'avec une correction légère, il est possible de conserver le *Fait* et le *aioire* du ms. ; il suffirait de lire : *Fait a dire, fait li quens*. C'est-à-dire : « Il faut le reconnaître, dit le comte. »

F. J. Tanquerey.

« *CREATURE* » AU SENS DE « CHOSE »

La note qui a paru à ce sujet dans le dernier cahier de la *Romania* (t. LVII, 1931, p. 432) était déjà imprimée, quoique non publiée, quand nous avons pu consulter le plus récent fascicule du Dictionnaire Tobler-Lommatzsch (14. Lieferung, 1931). Sous le mot *criature* on y lit :

ne... criature nichts : Ne remaint sor ex crëature, Kauce, sollers ne vesteüre, *Thebes* [1] 4151. il respondi... qu'il ne les doutoit nule crëateure, *RClary* 59.

Nous avions cité le passage de Robert de Clari, tout en faisant sur l'interprétation de ces lignes des réserves que nous maintenons encore. Mais l'exemple du roman de *Thèbes* est très significatif, et il apporte à notre thèse une nette confirmation.

1. *Ibid.*, X, 60.

Il appartient au ms. *A* (B.N. fr. 375, antérieur à 1288), dont Constans donne le texte, pour le passage des « Jeux », aux p. 196 et suiv. de son livre sur *La Légende d'Œdipe étudiée... en particulier dans le Roman de Thèbes*, Paris, 1881, et c'est à ce livre que renvoie le Dictionnaire Tobler-Lommatsch.

Le ms. *S* (Spalding), sur lequel est fondée l'édition critique du roman due à Constans (*SATF*, 2 vols., 1890), ne donne pas la description des Jeux, que l'éditeur tient pour une interpolation. Mais le ms. *C* (B. N. fr. 784, 3e tiers du XIIIe siècle) connaît cette description, que Constans a publiée à l'Appendice II de son édition (t. II, p. 64 et suiv.). Voici dans ce ms. le passage qui nous intéresse :

Quant en la place sunt venu,
Si se despoullent trestuit nu ;
N'i remeint nule creature
Chauce, soulers ne vesteüre.

Les deux premiers vers et le quatrième, sauf des variantes graphiques sans intérêt ici, sont les mêmes que dans *A*, mais le troisième présente une physionomie quelque peu différente, et on se demande si cette modification de forme n'entraîne pas un changement de sens. Sans doute on pourrait comprendre « Il n'i reste rien, ni... ni... ». Mais on sent le besoin d'une expression comme *sur ex*, qui tout à l'heure précisait si nettement le sens du passage : « Il ne reste rien *sur eux*, ni... ni... ». Dans le ms. *C*, *i* peut-il prendre la place de « sur ex » ? Doit-on en faire un pronom personnel signifiant « à eux » ? On comprendrait alors « Il ne *leur* reste rien, ni... ni... ». Mais il semble que ce soit forcer un peu le sens de *i*, et qu'il soit préférable d'y voir un adverbe de lieu signifiant « en cette occasion ». Dans ce cas, il faudrait faire de *nule creature* plutôt un cas-régime qu'un sujet et interpréter : « Il ne reste alors à nulle créature d'entre eux, à nul d'entre eux ni... ni... ». Nous regardons cette seconde interprétation comme plus vraisemblable que la première, et c'était aussi celle de Constans, comme le montre sa ponctuation.

Ainsi, autant que nous sachions, *creature* au sens de « chose » n'est attesté sans conteste, pour le passage en question [1] du

1. Le texte critique du roman a, au v. 2945, un exemple de *creatures* se rapportant à des personnes, des animaux et des choses.

roman de *Thèbes*, que par un seul ms. Cela n'infirme en aucune façon la valeur du témoignage, et il faut être reconnaissant au Dictionnaire Tobler-Lommatzsch de l'avoir produit et bien interprété.

L. FOULET.

UN FRAGMENT DE *LA MORT DE GARIN LE LORRAIN*

En 1929, nous avons eu l'occasion de voir un feuillet de parchemin (de 294 mm. de haut sur 220 de large) récemment trouvé dans une reliure. Il contient un fragment de 128 vers de la *Mort de Garin le Lorrain* (éd. Edélestand du Méril, vers 2482 et suivants) copié dans la première moitié du XIII^e^ siècle. Encore que les mss. de cette chanson de geste soient nombreux, il nous a paru utile de reproduire le texte de ce feuillet ; il se rapproche de celui du ms. fr. 1461 et contient une dizaine de vers que du Méril avait supprimés, les jugeant « inutiles au récit » (p. LXXXVI).

A Blaives fuisent trestot encontre li [r°, *col.* 1.]
A tant de gent com il porront soufir ;
Et il si firent sans nisun contredit.
A Blaives vienent les os au duc Garin
Grans et plenieres nus plus beles ne vit,
Il s'esforcierent et cascuns mult bel vint
A son pooir si com pot avenir.

Ades paroles es vos le duc Garin
De si a Blaives ne prisent onques fin
Encontre vont li vavasor gentil
Et li borgois et les gens du pais ;
Desor les autres font joie de Gerin
Et de son frere le vallet Hernaudin.
Sa feuté a pris le jour Gerin
Mais l'emperere ot fait trestot saisir.
Garins l'entent, por poi n'errage vis,
Il vint as gardes si les a tos for mis :
« Quar est jor, a nos dont li rois pris
Qui sans forfait cuide nos fiés saisir
De toute honor terrestre departir ?
Se il se veut devers Fromont tenir

Si gart tres bien sa terre et son pais,
El plus parfont verra noise et hustin. »
Li nies s'en tornent et s'en vont a Paris
Ame n'esmuent si vinrent a Pepin.
Li rois demande : « Segnor qu'en aves dit,
Por quoi aves mes castiax deguerpis
Et mon fié lige que je doi maintenir ? »,
— « En nom Diu, sire », ce li dist Benselin,
« Il n'est pas vostre, si com moi est avis,
Anchois est, cuide et Hernaut et Gerin
Il i pert bien, les vos en ont for mis ».
Et dist li rois : « Il me prisent petit, [*col.* 2.]
Anchois ont droit », che dist l'empereis,
« De tex morsiaus vous doit on bien servir ».
— « Laissies ester », ce dist li rois Pepins,
« Par saint Denis, ja ne porres joir
Se devers ex vos volies tenir
Et vos et ex feroie repentir ».
— « Il puet bien estre », ce dist l'empereis,
« Ne me doi mie contre vos aatir,
Mais on se doit devers le droit tenir
Et qui nel fait il a Diu relenci ».

Or laisserom ester du roi Pepin,
Quant lix en ert si porrom revenir.
Si canterom del vaillant duc Gerin
Qui nés porcace et fait calans venir
Qui tot le port a fait de nés covrir.
Li aube apert et li jors esclairi,
De Blaives issent li grant et li petit
Et li carois commencha a venir.
Au passer mirent .iii. jors et .j. demi
Quant il sont outre outre et li grans carois vint
Par de dela li ber Rigaus revint
O bien .v c. chevalier de haut pris,
Guis de Biais et Joses et Landris,
En lor compagnes arbalestes bien .m.
N'en jot nul sor destrier ne seist
Grant et isnel et legier et hardi.
Devant les autres li enfes Rigaus vint
Tout maintenant ala baiser Gerin,
Morans li enfes rala baisier Garin
Puis s'en torna tot droit vers Hernaudin,

« Sire », fait il, « bien puisies vous venir
Mult grant soufrance avons en cest pais [v°, *col.* 1.]
De vos biau sire, foi que doi s. Denis
Et de ton frere le bon vassal Gerin
Quar Bourdelois si nous tiennent si vil
Sovent nous cacent et a dex et a cris
Nos somes poi, si nel poons sofrir.
De lor orgueil ne nous poons tenir
L'autrier m'ocirent mon frere Garnerin
Dont j'ai le cuer mult durement marri.
Prodome fust, se il peüst garir,
Et chevalier vigerex et hardis.
Hervix mes peres en est tous asotis,
Le remanant prise li ber petit
N'esgarde l'ore que nous soiom ochis
Dont seroit sex mes pere en cest païs,
Grant pecié faites quant ni estes ichi,
Vostre est la tere, vos le deves tenir ».
— « Ne doutes mie, biax nies », dist Hernaudin
« Que pos serom asses en cest pais
Et quant lix ert si irom a Garin
Le Loheren qui souef nous nouri,
Qui por nous est de le gerre entremis ».
— « Que faites vos », ce dist li dus Garins,
« Faites logier et le plache saisir
Car paisés est li carois, ce m'est vis,
Et vos vilain, saves que je vos pri
Parmi la tere dont nous somes saisi,
Faites crier et le caroi venir,
En l'ost amaignent et le pain et le vin
Et les viandes dont devomes garir,
Quar par l'apostre que querrent pelerin
Ne par chelui qui de l'eve fist vin
Quant sist as noces de s. Archedeclin [*col.* 2]
Je n'en be mie a raler le matin.
Qui en ju entre, de ju s'en doit resir,
Qui guerre maine et guerre doit tenir
Ains que j'emporte, foi que doi s. Martin,
Le comperront mi mortel anemi ».
La se logerent li chevalier gentil,
La nuit juirent et s'en vont au matin.
En l'avangarde s'en va li fix Hervis,
Il et Guirres qui Gironville tint

Qui tres bien seurent la terre et le pais.
L'arieré garde fist li dus Auberis.
Jofrois d'Anjau et Huges de Paris.
Enmi les routes ont les grans carois mis,
En Gascogne entrent por saisir le pais,
Et quant il sont dedens la tere mis
N'i ot fiance chist ne cele ne chil.
Chil vilain fuient por lor cors garandir
Et nequedent en i ot asses pris.
Il se dementent et se claiment caitif,
Ardent et proient et gastent le pais,
Ches maisons ardent et ont par terre mis.
Bien fait Gerin de trestot son plaisir
Castel ne trove qui vers li s'ost tenir.
Ens en Gascogne fait li dus retenir
Mainte cité et maint castel de pris,
Morlant brisa a .i. lundi matin,
Vint a la Reste, par force le retint,
Gastant s'en va par trestot le pais.
Qu'il n'i ot home qui li osast tenir.
Mors fu Guillaume de Blancafort le cit
N'i alast mie se li vassaus fust vis.....

E. Droz.

OÙ ET QUAND SE PASSE L'ACTION *DE MAISTRE PIERRE PATHELIN*?

[J'ai reçu de M. le général E. Cazalas, vice-président de la Société française de numismatique, en réponse à l'appel que j'avais adressé aux numismates pour résoudre le problème de la valeur des monnaies dans *Pathelin*, la communication que voici. — M. R.]

La date et la région d'origine de la farce de *Maistre Pierre Pathelin* restent encore imprécises, malgré les ingénieuses tentatives faites pour les fixer. L'une des plus originales est celle qui se base sur l'évaluation, en espèces en cours dans le pays, du prix des six aunes de drap que Pathelin marchande, prix dont on trouve le calcul dans le dialogue même.

Cette idée a été exploitée par M. Holbrook dans son *Étude sur Maître Pathelin* (Paris, 1917) et par M. L. Cons dans *L'Auteur de la farce de Pathelin* (Paris, 1927).

L'analyse de ces deux ouvrages (*Romania*, XLV, 544, et LIII, 569) a donné lieu à des objections contre divers points de l'argumentation suivie par ces auteurs. Mais on n'en a pas conclu tout ce que la métrologie permet de formuler pour l'éclaircissement de la question soulevée, et M. Mario Roques (*Id.*, LIII, 574), en attirant l'attention sur l'importance de l'argument tiré de la valeur de l'écu, a exprimé le désir « que la question puisse être reprise par un historien de nos systèmes monétaires ».

Je ne saurais, certes, revendiquer le titre requis en ce débat. Aussi, pour contrôler et compléter cette communication, due au hasard d'une lecture, ai-je eu recours aux lumières de M. A. Dieudonné, conservateur du Département des Médailles à la Bibliothèque nationale, qui s'est spécialisé dans l'étude et l'histoire des monnaies françaises et dont la compétence en la matière fait autorité. Il a bien voulu me permettre de reproduire ses conclusions, qu'on trouvera plus loin signées des initiales A. D., et je me fais un agréable devoir de lui en exprimer ici toute ma gratitude.

Sans répondre en détail à toutes les objections qui rentrent dans le cadre strictement métrologique que je me suis imposé, je me bornerai à faire ressortir les conséquences qu'entraîne nécessairement le calcul du drapier, en invitant le lecteur à se reporter aux comptes rendus précités, s'il désire approfondir la controverse, et en espérant qu'il trouvera dans le présent exposé des explications satisfaisantes sur les points envisagés.

Les données du problème tiennent dans les vers 277-281 : « PATHELIN..... Combien monte tout ? — LE DRAPPIER. Nous le saurons bien. A vingt et quatre solz chascune, les six, neuf francs. — P. Heu, c'est pour une... Ce sont six escus ? — D. M'aïst Dieu ? voire. »

A ce propos, E. Pasquier (*Recherches de la France*, 1560, liv. VIII, ch. LIX) s'exprime en ces termes : « ... quand vous voyez le drapier vendre ses six aulnes de drap neuf francs, et qu'à l'instant même il dit que ce sont six escus, il faut nécessairement conclure qu'en ce temps-là l'escu ne valait que trente solz. Mais comment accorder ces passages, en ce qu'en tous les endroits où il est parlé du prix de chaque aulne, on ne parle que de 24 sols, qui n'est pas une somme suffisante pour faire

revenir les six aulnes à 9 francs, mais à 7 livres 4 sols seulement ? C'est encore une autre ancienneté digne d'estre considérée, qui nous enseigne qu'en la ville de Paris, où cette farce fut faicte, et, par advanture, représentée sur l'eschaffaut, quand on parlait du sol simplement, on l'entendait *parisis*, qui valait 15 deniers *tournois* (car aussi était-il de notre ville de Paris) ; et entendez que les 24 sols (parisis) faisaient les 30 sols tournois ».

L'interprétation, que Pasquier donne dans son commentaire, est conforme aux règles de la métrologie pour l'époque envisagée. « Le franc, énoncé comme multiple de sous, est certainement une monnaie de compte et c'est la livre tournois, sans qu'on ait à le dire, jamais la livre parisis ; au contraire, le sou peut être un sou parisis sans que, dans le pays où le parisis était en usage, cela ait besoin d'être spécifié. — (A. D.) »

Le décompte se traduit donc ainsi :

6 × 24 sous parisis = 6 × 30 sous tournois = 9 francs ou livres tournois = 6 écus.

La valeur variable de l'écu d'or en sous tournois étant fixée par des Ordonnances Royales que l'on connaît, pour dégager de ces équations une date, ou plus exactement une période comprise entre deux dates, il semble, à première vue, qu'il suffise de déterminer l'époque où l'écu d'or valait 30 s. t. C'est ce que M. Holbrook a tenté. On lit dans le compte rendu de son étude par M. Foulet : « En quelle année l'écu a-t-il valu 30 sous tournois ? Pasquier remarque bien cette équivalence, ... mais il ne propose pas de date. L'ordonnance du 7 juin 1456, qui a été longtemps en vigueur, montre que l'écu d'or valait, à l'époque (présumée) de Pathelin, 22 sols parisis ou 27 sols tournois 6 deniers. Rien qui convienne à notre cas. »

Cette affirmation n'est pas exacte, car les Ordonnances étaient loin d'être suivies à la lettre dans les comptes entre particuliers. « Le prix de 24 sous parisis ou 30 sous tournois est compatible avec l'ordonnance de 1456, qui dit que l'écu vaudra 22 s. p. ou 27 s. t. 6 d., parce que les prix des Ordonnances étaient généralement majorés dans le commerce. — (A. D.) » Rien ne s'oppose donc à ce que le décompte du drapier puisse être rapporté au temps où l'ordonnance susdite fut en vigueur (1456-1474).

« Mais, poursuit M. Foulet, une ordonnance du même jour et rendue au même lieu, annonce certaines tolérances spéciales à la Normandie, — l'escu d'or, en particulier, y vaudra 30 sols tournois des monnoies courans au dict pays. » C'est de ce codicille qu'on s'est cru fondé à tirer une preuve que la farce aurait vu le jour en Normandie et que son auteur était normand. M. Foulet a fait par avance les plus grandes réserves sur cette argumentation hasardée et en a parfaitement indiqué le point faible, en disant : « Comptait-on en parisis en Normandie ? » Tout est là effectivement. « Or, le codicille, égalant l'écu d'or à 30 s. t. pour la Normandie, ne peut être invoqué en l'occurrence, parce que cette province n'a jamais compté en parisis et que le décompte du drapier ne se vérifie qu'en calculant en sous parisis. — (A. D.) »

Pour résumer la question :

1° *Sur la date.* La valeur de l'écu d'or fut fixée comme suit par les Ordonnances, à partir de 1423 (A. Dieudonné, *Monnaies royales françaises*) :

1423	25 s. t.	Janv. 1436	25 s. t.
1424	25 s. t.	Juin 1456	27 s. t. 6 d.
1429	25 s. t.	1474	30 s. t. 3 d.
Sept. 1435	30 s. t.	au delà, plus de	30 s. t.

Sachant que les prix doivent être majorés dans la pratique, le calcul du drapier se vérifie théoriquement pendant près de cinquante ans (1423-1474). Toutefois, de 1423 à 1456, le 4e trimestre 1435 mis à part, la majoration serait peut-être un peu forte pour être admissible ; en tout cas, la période 1456-1474 convient particulièrement bien au décompte.

Pour déterminer une date exacte, il faudrait un recoupement, tel, par exemple, celui qui a été proposé, non sans susciter des réserves, en prenant l'année du grand hiver 1464, à laquelle certains veulent voir une allusion dans le dialogue, et qui conviendrait au point de vue métrologique.

Tout ce qu'on peut dire de positif, sans faire d'hypothèse, c'est que la farce est antérieure à 1474, époque à partir de laquelle la valeur de l'écu s'est constamment tenue au-dessus de 30 s. t.

2° *Sur le pays d'origine.* Le calcul du drapier, tel qu'il nous

est parvenu, ne peut à aucune époque désigner la Normandie, cette province n'ayant jamais compté en *parisis*. Il dénote, à n'en pas douter, que l'action se passe (ou que la pièce était destinée à être jouée), en pays de monnaie parisis, c'est-à-dire dans une zone affectant sensiblement la forme d'une bande, qui s'étendait du centre de la France aux Flandres, en encadrant Paris. C'est également là, selon toute vraisemblance, que doit se placer le lieu où la farce fut composée.

G^al^ E. Cazalas.

[A la suite de cette communication, j'ai demandé à mon aimable correspondant s'il lui paraissait possible, dans l'état de nos connaissances, de délimiter plus précisément le territoire où l'on avait, vers le milieu du XV^e^ siècle, compté en *parisis* ; je reproduis ci-dessous la note complémentaire qu'a bien voulu m'envoyer le général Cazalas. — M. R.]

Tout ce que j'ai pu recueillir sur la délimitation des territoires parisis et tournois se résume comme il suit :

Le tournois dominait en Normandie et dans les provinces de l'Ouest, à cause de leurs rapports avec l'Angleterre : Maine, Anjou, Poitou, Guyenne, ainsi qu'en Touraine et même dans une partie de l'Orléanais (Blois), d'une part ; et en Champagne, d'autre part, sans doute à cause des foires, qui y attiraient des éléments étrangers, Anglais, Flamands, Italiens.

Entre ces deux zones, en Auvergne, Berry, Bourbonnais, Orléanais, Ile-de-France, Picardie, Artois, pénétrant même quelque peu en Flandre, le parisis.

E. C.

COMPTES RENDUS

Histoire de la littérature française publiée sous la direction de J. CALVET, I : *Le Moyen Age*, par Robert BOSSUAT ; Paris, de Gigord, 1931 ; in-8 carré, 441 pages.

Étudiants ou lettrés ne manquent décidément plus de manuels pour les introduire ou les guider dans l'histoire de la littérature du moyen âge : à s'en tenir aux grandes entreprises éditoriales françaises, ils auront le choix entre le Petit de Julleville de Colin, le Lanson de Hachette, le Bédier et Hazard de Larousse, le Hanotaux de Plon, le Calvet de de Gigord ; ...n'en ai-je pas oublié ? Et toutes ces publications ont leurs mérites, certes, et ont trouvé ou trouveront légitimement un public ; je ne puis m'empêcher de croire qu'il y a là cependant quelque peu d'excès, de double emploi et d'activité imparfaitement dirigée ; mais je tiens à dire que mon opinion sur ce point est strictement personnelle, et qu'elle ne vise d'ailleurs en rien les collaborateurs scientifiques de ces entreprises. Le volume que nous présente M. Robert Bossuat est lui-même le résultat d'une collaboration : un premier chapitre d'*Observations sur la langue du moyen âge*, ou plus exactement sur l'ancien français a été rédigé, utilement, par M. G. Le Bidois ; un chapitre supplémentaire sur l'*Art français des origines à la Renaissance* est dû à M. Eugène Langevin ; dans le corps de l'ouvrage le chapitre sur l'historiographie jusqu'à Joinville inclus est de M. André Bossuat. Mais le principal du volume est de M. Robert Bossuat et constitue un exposé clair et juste, de ton simple et de contenu précis. Je regrette un peu que cet exposé n'ait été coupé chronologiquement qu'en deux tranches : *des origines au Roman de la Rose* et *du Roman de la Rose à Villon*, chacune de ces sections étant elle-même découpée selon les genres ; cela ôte beaucoup de vérité et d'intérêt historique et entraîne des distinctions factices. Il est fâcheux, par exemple, me semble-t-il, de trouver constamment Adam de la Halle jeté hors de la poésie lyrique sous prétexte qu'il trouvera sa place dans la littérature bourgeoise, ce qui ne l'empêche pas naturellement de reparaître sous un autre aspect dans le chapitre dramatique. Je n'ai pas relevé d'erreurs bien nombreuses dans ce volume établi avec soin, ni d'omission qui ne se justifie par les limites de

l'ouvrage ; je serais porté à penser plutôt qu'il aurait mieux valu sacrifier certains noms que de les rapporter par hasard et sans caractérisation : je ne vois pas l'utilité d'une mention telle que celle-ci, la seule, semble-t-il, où paraisse Guillaume Guiart, « la forme poétique que Guillaume Guiart utilisait encore au temps de Philippe le Bel... » ; par contre il est difficile de donner une idée un peu précise de l'esprit parisien au début du XIVe siècle si l'on ne dit mot des dits politiques ou satiriques de Geffroi (tout court, ou de Paris, ou des Nes) ; pour cette même période encore et pour tout le siècle la hantise de l'Orient proche ou lointain (Haytoun, Marco Polo, etc.) est un trait que j'aurais aimé à voir indiquer. P. 84 : il valait mieux ne pas maintenir pour Albéric, auteur de l'*Alexandre*, l'incertitude entre Besançon et Briançon, puisqu'il apparaît bien que ni l'un ni l'autre de ces noms n'est à retenir. Un autre menu détail : p. 227, dans la Bibliographie qui termine le chapitre sur la littérature dramatique, M. B. indique que le *Garçon et l'aveugle* a été publié par Paul Meyer ; cela est exact et il est excellent de rappeler que c'est à Paul Meyer que l'on doit de connaître ce texte depuis 1865, mais M. B. ne croit pas sans doute que ses lecteurs pourront bien facilement se rapporter au t. VI du *Jahrbuch* d'Ebert où ce texte a été imprimé ; on ne m'accusera pas, je pense, de préoccupation personnelle si je dis qu'il aurait été utile de signaler l'édition des *Classiques français du moyen âge*, qui est à la portée de tous et qui a tout de même proposé quelques éclaircissements à ce texte difficile. Cela ne signifie pas que les bibliographies de M. B. ne soient en général au courant et utiles.

M. R.

Gustave COHEN, **Un grand romancier d'amour et d'aventure au XIIe siècle : Chrétien de Troyes et son œuvre** ; Paris, Boivin, 1931 ; gr. in-8, 515 pages.

Faut-il l'avouer ? Depuis plus d'un siècle qu'il existe une philologie romane, on n'avait pas encore eu une étude d'ensemble sur celui qui passe, à tort ou à raison, pour le plus grand romancier du moyen âge en France, sur Chrétien de Troyes. Des études spéciales, oui : l'ample notice biographique et critique qui précède le *Woerterbuch* de Foerster ou la thèse consacrée par Mme Lot-Borodine à la *Femme dans l'œuvre de Chrétien de Troyes*. Mais un ouvrage qui étudiât son œuvre entière et la fît connaître au grand public manquait jusqu'à présent. M. Gustave Cohen a voulu combler cette lacune.

Issu de cours publics faits à Paris et publiés d'abord dans la *Revue des Cours et Conférences*, son livre s'adresse à un monde plus vaste que le cercle étroit des romanistes. C'est ce qui en explique le caractère particulier : ce qu'on nous donne ce sont surtout des analyses très détaillées des principales œuvres du poète : de nombreuses et copieuses citations, accompagnées de

traductions exactes [1] et élégantes. Cela dispense le lecteur d'avoir recours aux textes mêmes. Entre temps, surtout vers la fin de chaque chapitre, et en particulier dans le chapitre final de l'ouvrage, l'auteur prend la parole pour exposer ses vues personnelles sur l'œuvte et le poète dont il étudie principalement le style en une analyse fine et pénétrante. Ainsi le vieux romancier est désormais accessible à tout le monde, à moins que, je le crains, le commun des lecteurs ne se laisse effrayer par la masse compacte de ce gros volume de plus de 500 pages. Ce serait tout à fait regrettable.

Voilà donc l'œuvre commodément et largement étalée devant nous. Mais derrière l'œuvre il y a l'homme. Grâce à une documentation très complète, G. Cohen nous met au courant des résultats obtenus par les recherches les plus récentes. Cela se réduit d'ailleurs — on le sait — à fort peu de chose. Champenois, c'est certain, — mais son nom même fournit déjà ample matière à discussion, depuis que *Philomena* nous a livré l'énigmatique Chrétien le Gois — l'auteur de l'*Ovide moralisé*, pour G. Cohen ; pour ma part, j'y vois, avec C. de Boer, éditeur du poème, le « surnom » que portait notre homme dans son pays, à côté de l'autre qu'il tirait de son lieu d'origine. Et pourquoi pas ? On a bien aussi Jean Chopinel de Meun, Adam le Bossu de la Halle ou d'Arras, Eustache Morel des Champs, et le plus connu, François Villon des Loges ou de Montcorbier ! L'étude de K. Michaëlsson sur les *Noms de personne français* (p. 125) fait voir que le cas n'était pas si rare. — Les dates ? Troisième quart du XII[e] siècle, et c'est tout. Ni *Erec*, ni *Cligès*, ni *Yvain* ne fournissent la moindre indication utile ; *Lancelot*, après 1164 ; *Perceval*, avant 1191 ou 1190, mais de combien ? On l'ignore. A propos de *Cligès*, un petit lapsus : « un peu antérieur à 1164... parce que Marie de Champagne n'y est pas mentionnée » (p. 87) — mais pourquoi le serait-elle ? — et cependant influencé par *Eracle* de Gautier d'Arras (p. 75-76), écrit peu après le mariage de Marie, donc après 1164. Avouons que là encore on ne sait rien. Son état ? On l'ignore comme le reste. Homme de lettres, sans doute ; mais cela suffisait-il pour nourrir son homme ? Il avait des rapports — de quelle nature ? — avec la cour de Champagne, avec celle de Flandres. La fameuse rupture avec la comtesse Marie — une invention de Foerster dont rien ne nous garantit la réalité. Parce que *Lancelot* a été achevé par un autre ? C'est vrai, mais personne n'en connaît la raison. C'était peut-être cela ; c'était peut-être aussi autre chose. S'il écrit plus tard pour Philippe d'Alsace, cela ne signifie pas qu'il fallait auparavant se brouiller

1. Notons seulement quelques broutilles. P. 192, au dernier vers de la dernière citation, « cœur » pour *cors* (corps) est un simple lapsus. P. 131 : *Trestuit de joie faire tancent* « Tous rivalisent à se livrer à la joie ». P. 295 : *Ne jooient pas tuit a gas*, ne désigne pas un jeu de « gabs », mais signifie qu'on ne jouait pas « pour rire », mais « pour de bon, sérieusement ». P. 418 : je ne vois pas bien d'où l'auteur tire le clair de lune dans le paysage de neige. Le texte n'en dit rien.

avec la cour de Troyes. On mangeait facilement alors à plusieurs râteliers. Sur un séjour possible en Angleterre, voir l'intéressante notice de C. Appel, *Bernart von Ventadorn* (1915), p. LVII ss., qui semble avoir passé assez inaperçue et mérite cependant de retenir l'attention. Ses œuvres ? Nouvelles incertitudes ; nouvelle source de discussions infinies. *Philomena* et *Guillaume d'Angleterre* sont-ils de lui ou non ? La première, on l'admet aujourd'hui de plus en plus (voir notre étude dans cette revue t. LVII, p. 13 ss.). L'autre, je le pense bien aussi, quoique la preuve soit ici plus difficile à faire. Mais dans ce cas, où le placer dans l'ensemble de ses œuvres ? G. Cohen n'hésite pas : parmi les *juvenilia* (p. 87 et 96), avant *Tristan* et *Erec*. Pourtant Chrétien ne le cite pas dans son prologue de *Cligès* et on ne voit pas comment lui, qui énumère là complaisamment les plus modestes de ses productions, aurait omis de citer cette œuvre, si elle avait déjà existé. Il faudrait, pour le rendre plausible, des arguments puissants. Or, ceux qu'on peut alléguer ne sont pas convaincants. On n'y trouve ni roi Arthus, ni amour courtois. Autrement dit, ce n'est pas un roman arthurien. Mais Chrétien était-il condamné, après *Erec*, à ne plus rien écrire d'autre que des romans arthuriens ? S'il lui plaisait de placer son roi Guillaume à une autre époque que celle du roi Artus (et il le fallait bien, puisque Artus, comme Guillaume, était roi de Bretagne, donc d'Angleterre), s'il lui prenait fantaisie de raconter autre chose que des aventures guerrières et amoureuses, qui pouvait l'en empêcher ? Autre argument : l'influence d'Ovide s'y manifeste encore dans le conte de Tantale. Mais il y a bien aussi encore l'histoire de Narcisse dans *Cligès*. Par contre, aucune trace de *Tristan*. Or, si *Tristan* domine les premières œuvres de Chrétien, de *Philomena* jusqu'à *Lancelot*, son inspiration disparaît dans les dernières en même temps que celle du *Brut*, de *Thèbes* et d'*Eneas*. Il en est bien ainsi dans le conte de *Guillaume*, ce qui placerait celui-ci dans la deuxième moitié de l'activité littéraire de Chrétien. Et cela s'accorde bien avec l'art très sûr qui se révèle ici, le remarquable talent de conteur que G. Cohen lui-même met bien en lumière (p. 496). Ce n'est pas l'essai d'un débutant, mais l'œuvre d'un artiste qui est en pleine possession de ses moyens [1]. Mais tout cela, je le répète, reste conjectural.

On est d'autant plus étonné de voir passer sous silence un fait bien assuré : dans tout le livre il n'est pas dit un mot du poète lyrique qu'était Chrétien à ses heures. Il s'agit ici surtout du romancier, je le veux bien. Mais pourquoi ne pas dire que ce romancier savait aussi tourner à l'occasion quelque gracieuse chanson d'amour ? Certes, les deux chansons qu'on lui attribue sont loin d'être des chefs-d'œuvre. Elles suivent de près l'inspiration et le modèle des troubadours, en particulier Bernard de Ventadour dans la

1. Ces lignes étaient écrites quand parut l'étude de F. J. Tanquerey sur « L'auteur de Guillaume d'Angleterre » (dans cette revue, t. LVII, p. 75-116). Elle ne m'a pas fait modifier l'opinion que j'émets ici.

chanson de l'« alouette », une des plus célèbres de ses compositions. Le choix n'était pas mauvais. Néanmoins elles occupent dans le lyrisme courtois en France une place honorable, ne serait-ce que par leur date qui les place parmi les plus anciennes des chansons françaises faites sur le mode provençal. L'influence du Midi qu'elles nous révèlent fait en outre mieux comprendre une œuvre comme *Lancelot*. Elles méritaient donc au moins d'être mentionnées. L'allusion à Tristan qui se trouve dans l'une d'elles permet de les placer encore dans la première moitié de la carrière littéraire de Chrétien.

Voici enfin les grands romans arthuriens. A présent, nous sentons donc un sol ferme sous nos pieds. Eh bien, non. Là encore, des questions se posent. D'abord un fait curieux, qui ne semble cependant avoir inquiété personne d'autre que le regretté Jean Acher. Sur les cinq romans, trois sont achevés, deux inachevés. Or, ces deux derniers seuls, faits sur commande, portent des dédicaces ; les trois autres n'en ont point. Si c'est un hasard, il est pour le moins étrange. Si ce n'en est pas, nous voici de nouveau réduits a d'inconsistantes suppositions.

Pour *Perceval*, on nous dit que la mort empêcha son auteur de l'achever. Mais la même raison ne semble pas aussi valoir pour *Lancelot*. On peut donc de nouveau se livrer — et on n'y a pas manqué — au petit jeu des conjectures. G. Cohen se décide pour la brouille de Chrétien avec Marie de Champagne. Je l'admettais autrefois, comme presque tout le monde ; aujourd'hui je n'y crois plus. Je songerais plutôt à quelque raison matérielle qui aurait décidé notre auteur à confier à son disciple, l'obscur Geoffroy de Lagny, le soin de rédiger le millier de vers qui manquait encore à l'achèvement du roman : un départ précipité, une nouvelle commande pressée, que sais-je encore ? Bref, une de ces raisons pour lesquelles plus tard les grands artistes de la Renaissance abandonnaient si souvent à leurs élèves le soin d'achever le tableau commencé et esquissé par eux. Son travail, visiblement, ne le satisfait pas. A le lire, on le sent gêné dans son récit. Marie lui avait apparemment donné à mettre en vers un conte dont les éléments étaient déjà à peu près tous fixés, conte d'ailleurs mal agencé, obscur, embrouillé, quelquefois puéril. Impossible au poète d'y donner libre cours à sa fantaisie comme ailleurs, excepté dans la partie centrale, les rapports directs de Lancelot et de Guenièvre, inspirés de *Tristan*. Mais on ne refuse pas une commande venant de si haut lieu. Chrétien se met au travail sans enthousiasme et en faisant tout de suite des réserves. Cependant il y met sa peine et son temps. Aussi ne songe-t-il pas à renier cette œuvre à laquelle il renvoie à plusieurs reprises dans *Yvain*. Mais, lassé finalement, il profite de la première occasion qui se présente pour se décharger sur un autre du pensum qui lui avait été imposé. N'est-il pas curieux, d'ailleurs, que si Geoffroy n'avait pas lui-même indiqué la part qui lui revient dans ce roman, personne, quoi qu'en dise G. Cohen (p. 271-2), n'aurait soupçonné un changement d'auteur ?

On sait combien plus graves et plus difficiles encore sont les questions que présente *Perceval*. Sans parler du problème des origines, plus discuté que jamais, ni du mystérieux Kyot, lancé dans le débat par Wolfram, ne voilà-t-il pas que M. Wilmotte vient de jeter le doute sur la question, qu'on considérait jusqu'ici comme tranchée, de la part qui revient personnellement à Chrétien dans la vaste compilation du roman du Graal? Et l'étrange composition du poème ! Deux parties, différentes par leurs héros, différentes encore au point de vue purement littéraire, par le style et la présentation. D'une part, un *Perceval* d'une fraîcheur exquise, d'une écriture alerte et vive, un récit clair et limpide, où des scènes brèves et originales se succèdent d'après un plan très simple, toutes convergeant vers le même but et soumises à une idée commune. Du meilleur Chrétien, celui d'*Erec* et d'*Yvain*. D'autre part, un *Gauvain*, composé d'épisodes longuement racontés, chargés de détails oiseux ; des aventures galantes surtout, s'emboîtant les unes dans les autres, sans qu'apparaisse aucune idée centrale qui les relie entre elles et où le but lui-même varie inutilement au cours du récit et semble fuir toujours plus loin. C'est bien encore du Chrétien, mais pas du meilleur, celui de *Lancelot*. Ne faut-il pas revenir à l'hypothèse, émise déjà par Gröber, de deux poèmes qui primitivement n'avaient rien de commun ? L'éditeur des œuvres de Chrétien, les trouvant inachevés à la mort du poète, les aura soudés ensemble à l'aide d'un morceau de raccordement (v. 4650-4709) dont la gaucherie et l'incohérence sautent aux yeux du lecteur le moins averti. Le problème mériterait d'être repris et examiné de plus près.

Les trois romans achevés de Chrétien nous font-ils mieux pénétrer dans la pensée du poète ? Sans parler de la querelle des *mabinogi* que G. Cohen a raison d'écarter de son livre, il y a là encore des problèmes qui sont loin d'avoir reçu une solution définitive. Ne serait-ce que la question de leur classement littéraire : romans d'aventures, romans psychologiques ou romans à thèse ? G. Cohen (p. 504-5) se rallie à cette dernière solution avec Foerster et d'autres. W. Meyer-Lübke, et avant lui surtout W. Küchler, ont combattu cette opinion avec de fortes raisons. Que l'aventure et l'amour soient les deux éléments principaux du roman de Chrétien, comme le souligne avec vigueur Cohen dans son chapitre final, on ne saurait en douter. Encore faut-il dire que dans *Erec*, *Yvain* et *Perceval* l'amour est réduit à la portion congrue. N'est-il donc pas le mobile de l'action héroïque ? Oui, dans *Cligès*, sous l'influence directe d'*Eneas* et de *Tristan* ; dans *Lancelot*, inspiré des théories provençales. Mais ailleurs, non. Cependant la fameuse *recreantise* d'Erec, le conflit entre l'amour et le devoir chevaleresque ? N'est-ce-pas le problème central, le pivot du roman (p. 135) ? Eh bien, non. A vrai dire, ce n'est qu'un point de départ, un moyen habile et commode, pour faire rebondir l'action et engager cette tournée d'aventures qui formera toute la deuxième partie du roman. Or, là le conflit entre chevalerie et amour ne paraît plus. Si l'auteur veut prouver quelque chose, ce n'est pas tant la

vaillance d'Erec, qui n'est pas en discussion, que l'amour dévoué d'Enide dont son mari croit avoir le droit de douter. Le texte de Chrétien est formel à cet égard. Les aventures sont bien plus une épreuve pour Enide, qui les subit et en sort justifiée et pardonnée, que pour Erec qui les lui impose (voir les remarques probantes à ce sujet de Mario Roques dans cette revue, XXXIX [1910], p. 379 s.).

Le moyen était bon ; Chrétien s'en sert encore une fois dans *Yvain*, cette fois-ci en renversant les rôles. Le coupable, à présent, c'est Yvain, c'est l'homme qui, en oubliant non pas l'amour, mais un engagement pris, manque à une loi essentielle de l'amour courtois. Mais la faute d'Yvain, comme celle d'Enide, n'est que le point de départ des aventures dangereuses qu'il subit et dont le but n'apparaît d'ailleurs pas clairement, car s'il conquiert la gloire, il n'y gagne rien en amour. De conflit, de problème, de thèse, il n'y en a point.

J'hésiterais même à qualifier les romans de Chrétien de romans psychologiques. La psychologie s'y trouve à un état assez rudimentaire, si l'on fait abstraction de *Cligès* et *Lancelot*, où elle lui est imposée par les sources dont il s'inspire. G. Cohen lui-même doit en convenir (p. 505). Qu'on rapproche de Chrétien le *Tristan* de Thomas d'Angleterre, et l'on mesurera toute la distance qui existe entre une étude psychologique, non sans défaut, certes, mais puissante et pénétrante, et les récits brillants et faciles du romancier champenois. Le domaine où il est excellent, c'est la narration et la description. Là, il est passé maître ; là, nul de ces contemporains ne l'a égalé.

Il y a chez le conteur un trait que Cohen ne me semble pas assez avoir mis en lumière. C'est sa veine humoristique. F. Lot l'a une fois très justement relevé à l'occcasion d'un épisode très précis où Cohen l'a suivi (p. 130). G. Lanson d'ailleurs en avait déjà fait la remarque. Mais c'est partout que ce trait paraît chez Chrétien. Il fait mieux comprendre maint passage de son œuvre. On a tort de trop prendre Chrétien au sérieux. Il aime au contraire à mystifier son public et plus encore à se moquer, sans qu'il y paraisse trop, de certaines extravagances de ses sources : des longues et graves énumérations de Wace dont il s'amuse en dressant sa liste cocasse des invités du roi Artus au mariage d'Erec ; de certaines descriptions ridicules de l'auteur d'*Eneas* et de sa science facile que raille l'amusante parodie des *barbiolettes* dans *Erec* ; des aventures terrifiantes des contes bretons qui aboutissent chez lui à l'inoffensif voyage nocturne, sous la pluie et le vent, d'une jeune fille à la quête d'Yvain ; du tribut cruel des jeunes filles livrées au Minotaure ou au Morholt qu'il transforme en malheureuses ouvrières exploitées par un patron sans pitié ; des complaintes funèbres dans le lamento des pauvres femmes menacées par la mort de Lunete d'être privées des menus cadeaux de leur bienfaitrice, etc. Ce sont ces rapprochements qui souvent donnent toute leur saveur à certains passages de ses romans.

Ce ne sont pas là les seuls problèmes qui restent encore à résoudre. Le

caractère de son ouvrage n'a pas permis à G. Cohen de les aborder tous, moins encore de les traiter à fond. Mais d'avoir de nouveau attiré l'attention sur eux, c'est un mérite incontestable de son étude. Celle-ci sera certainement le point de départ de nouveaux travaux qui compléteront, préciseront et, quelquefois aussi, contrediront les opinions émises ici. Remercions l'auteur du monument qu'il érige à la gloire de Chrétien et de l'impulsion que son œuvre ne manquera pas de donner à nos études médiévales.

E. HOEPFFNER.

Le Doctrinal du temps présent de Pierre MICHAULT (1466); Thèse pour le doctorat présentée à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris par Thomas WALTON, *M. A.*, Paris, Droz, 1931 ; in-8, CII-221 pages.

I

Voici un des meilleurs travaux qui aient paru depuis quelques années sur l'histoire littéraire du XVe siècle : l'édition du texte est digne d'éloges et l'Introduction apporte du nouveau sur plusieurs points.

Et tout d'abord sur la vie et les œuvres de l'auteur, autour duquel s'étaient amoncelées des erreurs et des hypothèses, dont nous avons ici un amusant catalogue : Michault, qui était prêtre, fut nommé le 11 novembre 1466 « secrétaire signant » (c.-à-d. stagiaire sans gages) du comte de Charolais ; en septembre 1468 il est « chapelain du protonotaire de Bourbon », personnage jusqu'ici inconnu, que M. W. a identifié à Artus de Bourbon (sans doute un bâtard) dont le nom apparaît dans des documents de 1464 et 1473. Les œuvres authentiques de Michault, signées par lui, s'échelonnent sur un espace d'environ six ans seulement : le *Procès d'Honneur féminin* a été écrit avant 1461, la *Danse aux Aveugles* avant 1465, la *Complainte* sur la mort d'Isabelle de Bourbon après le 26 septembre de cette même année, et le *Doctrinal* en 1466. L'attribution à Michault du *Purgatoire des amoureux* reste douteuse. Le *Pas de la Mort* et la complainte *Maudite Mort* sont, non de lui, mais d'Amé de Montgesoye (p. XXIII-XXXI et 191). — Voilà des points définitivement fixés dans l'Introduction. D'autres chapitres de cette Introduction ne sont pas moins instructifs : le troisième, où est intercalée une analyse trop brève du *Doctrinal*, énumère les œuvres des XIVe et XVe siècles portant ce titre et permettra d'aborder aisément l'étude de ce genre éminemment fastidieux ; le sixième donne de précieuses indications sur les « enseignements » à l'usage des princes au XVe siècle ; le septième, sur la littérature antiféministe, est assez maigre et ne s'imposait pas, le *Doctrinal* de Michault étant complètement étranger à cette littérature ; le cinquième, sur les mœurs des grands à la cour de Philippe le Bon, nous montre, par des exemples bien choisis, que les sombres tableaux du *Doctrinal* ne font que refléter une attristante réalité ; mais quand M. W. insinue que Michault a eu

en vue tel grand personnage, tel fait précis, il fait certainement fausse route : les rapprochements sont vagues et une telle hardiesse, de la part du modeste fonctionnaire qu'était Michault, eût été pour lui trop dangereuse. L'étude sur les mss est, sauf quelques réserves, excellente, et celle sur les éditions l'est de tous points.

Ce que je reprocherai à cette solide introduction, c'est l'absence de deux chapitres essentiels. M. W. nous renseigne suffisamment, dans les notes, sur les sources de l'auteur, mais il nous devait quelques pages sur sa culture. Elle est surtout celle d'un ecclésiastique instruit et s'étend des plus anciens Pères de l'Église jusqu'à Cassiodore et Boèce ; parmi les écrivains profanes de l'antiquité il connaît surtout les moralistes ; à la différence de la plupart de ses contemporains il ignore ou dédaigne la mythologie. Parmi les œuvres modernes il cite le *De Vita solitaria* de Pétrarque ; il doit connaître aussi, ce que M. W. n'a pas remarqué, le *De claris mulieribus* de Boccace, auquel il paraît avoir emprunté la liste des femmes célèbres par leurs vertus, leur science, leurs bienfaits envers l'humanité (LVII, 65 ss.). Il y a des allusions très nettes, que M. W. n'a pas notées non plus, à divers chapitres des *Quinze Joies de Mariage* (XXII, 121-152). Il manque enfin un chapitre sur l'invention et l'art dans Michault. Le *Doctrinal* est une grammaire moralisée fondée sur le *Doctrinale puerorum* d'Alexandre de Villedieu. L'idée est assez piquante, mais l'exécution est des plus médiocres. Il fallait nous montrer comment Michault avait utilisé son modèle, quels éléments de comique il avait cherchés plutôt que trouvés, les raisons qui avaient déterminé le choix des « maîtres subalternes », et montrer que dans cette tâche, au reste ingrate, il avait fait preuve d'excessive servilité et d'une très faible dose d'imagination. Il a de la verve et de jolies inventions verbales, mais le souci de suivre son modèle pas à pas l'entraîne à de fatigantes redites.

Quoique l'impression de cette Introduction soit fort soignée, les textes latins (de même dans les notes) y sont criblés d'énormes et inexplicables fautes que je ne m'attarde pas à relever. Je me borne à indiquer, dans le texte cité p. LIX, troisième couplet, v. 6, la correction évidente de *hon* en *lion*.

La classification des manuscrits (au nombre de huit) ne présentait pas de sérieuses difficultés et j'accepte celle que propose M. W. [1]. Il a raison de prendre comme base le ms. *B*[ruxelles], l'un des plus complets et corrects sans aucun doute, mais il lui accorde néanmoins une confiance excessive et il le suit, dans un grand nombre de cas, alors qu'il est seul contre tous (ou presque tous) les autres. M. W. paraît fort troublé (p. XCVII) par les cas, assez fréquents, « qui laissent entrevoir une certaine parenté entre *C L Ch.* et le groupe *MDEF* », c.-à-d. où *B* s'oppose à tous les autres manuscrits. Mais,

1. Le ms. de Chantilly (*Ch.*) a été découvert trop tard pour avoir pu être utilisé dans la *varia lectio* ; il se rattache très nettement au premier groupe (*BCL*).

dans la plupart de ces cas, c'est *B* qui est fautif et la leçon appuyée par l'accord des deux groupes est également celle qu'exige le sens. Je n'en donne que quelques exemples, en intercalant, à leur place, quelques autres corrections.

III, 125, après *en ce*, le sens exige l'intercalation de *me*, donné au reste par cinq mss. — X, 202, *monjoye*] ; *monnoye*, donné par tous les autres mss, s'oppose beaucoup mieux à *robes de soye*. — XIV, 263, *du guingoys*], lire, avec tous les autres mss, *de g.* — 348, *realment*], lire, avec tous les mss, *sans long plait*. — XVIII, 330, *Parlez*] *portez* (6 mss) qui doit être un terme technique, est à préférer. — XXII, 284, *choses*], l. *gloses* (avec 6 mss). — 329 ss. La ponctuation est fautive : mettre un point après 331 et lire ainsi 332-3 : *Quant elle est bien eslevee en sa chance, — Elle fait tost* (*sic* dans tous les mss sauf *B*) *accroistre la finance*. — XXVI, 75, *fault* pour *sault* est une faute du copiste (ou peut-être une mauvaise lecture de l'éditeur). — XXXIV, 147, *ainsi*], l. *ici* (tous les mss). — 278, *diligens*], *diligentes*, non relevé aux variantes, est exigé par la mesure. — XXXVIII, 236, *remonstre a tous*]; *r. a l'œil* (tous les mss) est une locution courante, plus expressive. — 368, *tres noble*], *t. douce* (tous les mss) est appuyé par le sens. — XLVII, 16 *ammonestés* n'offre pas de sens ; lire (avec tous les mss) *admonestent*. — LXII, 27, *veut*] faute d'impression pour *vent*.

La pièce justificative n° III (doléances du pays de Hainau sur les calamités de la guerre) est très curieuse ; à trois passages inintelligibles il faut apporter les corrections suivantes, dont la première est de M. A. Thomas. L. 8, *chimeres*, faute de lecture pour *chivieres* ; noter la locution, non relevée, à ma connaissance *de banière en civière*, c. à d. « de la prospérité au dénuement ». — P. 195, l. 14, *comptent*] corriger (ou lire) *contentent*. — L. 29, *retient*] *retirent*.

Le Glossaire est, dans l'ensemble, satisfaisant : toutefois quelques locutions rares ou curieuses y manquent ou sont mal interprétées. *Faire ses fredaines* (XIV, 95 et 267), qui manque, paraît signifier « mener grand bruit » ou « se comporter avec arrogance ». — *Mettre la poudre en l'œil a qqn.* (X, 154), « mettre dans une mauvaise passe », comme l'adversaire qu'on amène à combattre dans une position défavorable. — *Peler chastaignes* (X, 408), non « en faire accroire », mais « dorer la pilule ». — *A soubresse* (XXX, 53 et LXIII, 11) « modérément » [1]. — *A bras tourné* (XXXIV, 322), « à tour de bras ». — *Vicaire* (XXX, 70) entendu (p. 185) au sens de « directeur de conscience », a simplement ici son sens ordinaire de « remplaçant », sans aucune idée de « relations équivoques » entre les personnages visés.

A. JEANROY.

---

1. La locution doit être rattachée, non à super, comme le prov. et l'esp. *de sobra*, mais, suivant une lumineuse suggestion de mon ami A. Thomas, à sobrius ; elle est donc de formation purement savante.

II

On trouve dans ce volume une introduction, divisée en onze chapitres, qui témoigne, ainsi que certaines notes explicatives, de lectures très sérieuses, et la reproduction soigneuse [1], mais peut-être un peu trop servile, du manuscrit de Bruxelles (*B*) avec les variantes des sept autres manuscrits ; divers appendices, un glossaire et une table des noms propres (et des allégories) s'y ajoutent. L'éditeur aurait sûrement rendu un meilleur service aux lecteurs en abrégeant le long chapitre, placé en tête, et relatant, sous le titre de « Notices antérieures sur Pierre Michault », toutes les erreurs conçues par trois siècles d'inexactitude et de manque de jugement. L'éditeur n'a pas non plus mis en pleine évidence le plan de ce long ouvrage touffu ; les indications s'y rapportant, qu'il a dispersées dans les différents chapitres de l'introduction, auraient utilement pu être réunies en une analyse suivant exactement l'ordre du livre. Si je dis que l'éditeur semble avoir trop servilement suivi le manuscrit base, j'entends dire que je trouve dans le texte maint passage que je ne comprends pas sans le corriger à l'aide des variantes. « Dans le Glossaire se trouvent les mots dont le *Doctrinal* contient l'exemple unique ou le plus ancien, les mots et expressions dont le *Dictionnaire* de Godefroy ne donne pas plus de quatre exemples ou pour lesquels il ne donne pas de sens qui convienne à notre texte ». Mais le lexique d'un ouvrage peut offrir de l'intérêt encore à d'autres points de vue, p. ex. en donnant le *dernier* exemple (ou tout au moins un exemple tardif) d'un mot ancien destiné à disparaître, ou en donnant des variantes et des équivalences anciennes de certaines locutions familières qui méritent d'être relevées. Après ces considérations générales, je passe à examiner quelques détails.

P. LIX, dans la chanson historique, citée d'après Leroux de Lincy :

Dont proceda le parfait point,
Respons, ne fuche point party ?

il faut lire, semble-t-il (*ti*, forme dialectale pour *toi*) :

Dont proceda le parfait point?
Respons, ne fu che point par ty ?

Texte, p. 22, ch. X, supprimer le point après le v. 416. — P. 28, ch. XII, v. 2, *En bref bien temps*, ne faut-il pas *En bien bref temps*? — P. 31, v. 86, *Je vouldroie qu'ilz eussent tous la foire Ou les fievres* ; *foire* « diarrhée » manque au glossaire ; le mot est rare dans les textes anciens ; voir Godefroy, au Complément, et Littré. — P. 34, XIV, v. 184, *Plus n'en vouldrez mas que vous soyez mors* ; ne faut-il pas *mais que*? — P. 39, v. 389, *quenne*, non pas

1. Voici quelques menues erreurs. P. LXV, au lieu de *Mirœurs*, imprimer *Miroeurs*. — P. 41, variantes, ligne 2 d'en bas, *aliénas*, l. *alinéa*. — P. 157, LXII, v. 82, *qulequechose*, l. *quelque chose*. — P. 158, LXII, v. 97, *ingorant*, l. *ignorant*. — Errata, « Page 5, ligne 13 », lire « ligne 10 » ; « page 177 », lire « page 179 ».

« canne » (glossaire), mais « cane ». — P. 41, XV, l. 37, *divers en regart* ; *divers* ne signifie pas, comme le dit le glossaire, « bizarre », mais, comme souvent en ancien français, « cruel » ou « orgueilleux, arrogant ». — P. 51, XVIII, v. 347, *alium de*, la bonne leçon *aliunde* se trouve dans les variantes. — P. 58, XXII, v. 129, supprimer la virgule ; *lieu* a ici le sens de « famille, origine », comme souvent en ancien français. — P. 63, v. 291, ajouter *leutre* « loutre » au glossaire. — P. 74, XXVIII, v. 5-8, *Rumeur veult regenter en toute diligence Et le tout monstre a trois pas et deux saulx*, expression savoureuse qui a son correspondant dans le parler vulgaire : « en deux temps et trois mouvements » ; rien aux notes ni au glossaire. — P. 77, XXX, v. 76, *En si curieuse accointance*, non pas « bizarre » (voir ci-dessus), mais « coquette ». — P. 78, v. 104, *Maiz il caquecte par derriere Et sy fait semblant qu'il n'y touche* ; il fallait relever cet exemple ancien de l'expression moderne « avoir l'air de ne pas y toucher ». — P. 95, XXXVIII, v. 36, il fallait mettre au glossaire, non pas seulement *intergecter* « interjeter », mais *intergecter appellacion* « interjeter appel ». — P. 99, XXXVIIII, 194, etc., *Cahu caha* est traduit « d'une façon ou d'une autre » ; mais pourquoi ne pas mentionner le moderne « cahin-caha » ? — P. 137, LIV, 106, il n'y a aucun rapport entre *Frere Gaultier* et le *Gaultier* figurant plus loin, v. 153 ; ce dernier passage est une locution proverbiale que l'éditeur n'a pas signalée : *Baillant aux gens Guillaume pour Gaultier*. — P. 142, LV, l. 79, il fallait relever le vieux substantif verbal *enhors* (*enort*) qui aura bientôt disparu. — P. 143, LV, l. 118, *pour un tandiz* manque au Glossaire. — *Ib.*, l. 149, supprimer la virgule. — P. 173, LXVII, aucun commentaire sur les trois couleurs symboliques, le vert, le blanc et le rouge ; on trouve pourtant là-dessus des renseignements dans deux notes de MM. Faral et Jeanroy (*Romania*, XXXIX, 582, et XLI, 113) et dans mon introduction au *Recueil de chansons pieuses du XIII^e siècle*, II, 37.

Le texte de Pierre Michault, pédantesque et verbeux, est cependant égayé par un grand nombre d'expressions populaires dont plusieurs semblent avoir passé inaperçues de l'éditeur. Il aurait été utile d'en dresser une liste complète. J'en ai signalé quelques-unes ci-dessus. En voici quelques autres. — P. 43, XVIII, v. 46 : *Selon la beste la somme*. — P. 98, XXXVIII, 144 : *Il vault tant qu'il sonne* (sans doute allusion à la pièce « sonnante »). — P. 99, v. 208 : *Son fait ne vault l'escaille d'un viel oeuf* (cf. les expressions similaires en ancien français). — P. 101, v. 278 : *Autant froment que farine moulue*. — P. 105, XXXVIII, v. 413 : *Une meure Entre deux vers* (même locution dans le *Recueil général des jeux-partis* ; voir à la table des proverbes). — P. 114, v. 162 : *Vous baillerez un tel veaul pour un veaul*.

Le commentaire est la partie la moins bonne de ce travail, méritoire à d'autres points de vue.

Arthur LÅNGFORS.

PÉRIODIQUES

Bulletin de la Commission royale de Toponymie et Dialectologie, V (1931). — P. 33-92. J. Feller, *Français et dialectes chez les auteurs belges du moyen âge*. Les auteurs du moyen âge ayant voulu écrire en *français*, il faut renoncer à considérer leurs œuvres comme des textes *wallons* : c'est l'évidence même. — P. 116-136. J. Bastin, *Les localités à dénominations bilingues de la région d'Eupen-Malmédy*. — P. 137-46. F. Desonay, *En écoutant von Wartburg*. Notes prises à une conférence donnée par W. von Wartburg, à Paris, sur les recherches étymologiques ; peut-être pas exactement en place ici. — P. 146-88. Jean Haust, *La Philologie wallonne* en 1930. On y trouvera en particulier des compléments importants au *REW* de W. Meyer-Lübke, 3e édition, fasc. 1-5.

Časopis pro moderni filologii a literatury, XIV (1928). — P. 47. VI. Buben, *Mon chéri, osloveni ženských osob* (« Mon chéri », adressé aux femmes). — P. 52, 154. J. O. Hruška, *Složené časy v jazyce francouzském* (Les temps composés en français). — P. 149. O. Dubský, *Dire q. et à q. parler à q.* — P. 155. M. Regula, *Pas plus* » = « *pas moins* ». — P. 267. P. Skok, *Ci falt la geste que Turoldus declinet*.

Comptes rendus. — P. 76. E. Hoeppfner-H. Alfaric, *La chanson de Sainte Foy* (Stan Lyer). — P. 77. M. Regula, *Ueber die modale und psychodynamische Bedeutung der französischen Modi im Nebensatze* (J. Ryšavý). — P. 306. F. Brunot, *Histoire de la langue française* (St. Lyer). — P. 307. Kr. Nyrop, *Grammaire historique de la langue française. V* ; E. Lerch, *Historische französische Syntax* (VI. Buben).

XV (1929). — P. 39-50. P. Skok, *Du rôle de l'homonymie dans les changements phonétiques et morphologiques. II* (v. ČMF, XII, 273-280). Étude de la formations des mots italiens à syllabe *-ĭgĭ-* et *-ĭct-*, accompagnée d'une carte de ce phénomène en Italie. — H. 50-51. P. Skok, *Dodatek k článku Petra Skoka « Ci fait la geste que Turoldus declinet ». Roland 4002* (Encore « Ci falt la geste que Turoldus declinet ») (v. ČMF, XIV, 267 et suiv.). Exemple du sens du verbe declinare que M. Sk. attribue à *Turoldus declinet*. — P. 51-57, 155-162. J. O. Hruška, *Složené časy v jazyce francouzském* (Les temps composés

en français). Temps composés avec être et avoir. — P. 144. VI. Buben, *Romanistický kongres v Dijone, 28-30. V. 28* (Le congrès des romanistes à Dijon). — P. 147-155, 265-272. P. Skok, *Du rôle de l'homonymie dans les créations phonétiques et morphologiques. III.* Étudie l'influence de l'homonymie sur les formes du verbe esse, s'occupe du genre de l'ancien français *vigneul*, de la forme *Jean*; explique *brûler* de* bŭstulare. — P. 272-277. L. Tesnière, *Imparfait et imperfectif.* En s'appuyant sur les langues slaves, M. Tesnière fait remarquer qu'il ne faut pas confondre imparfait et imperfectif. — P. 284. A. Šesták, *Nomenklatura a užívání časů ve franštině* (La nomenclature et l'emploi des temps en français). Même opinion que M. Tesnière.

Comptes rendus. — P. 74-76. M. Regula, *Ueber modale und psychodynamische Bedeutung der französischen Modi im Nebensatze* (P. Skok). — P. 303-304. A. Daužat, *Les Argots* (V. Jirát).

XVI (1930). — P. 44-54, 276-293. P. Skok, *Du rôle de l'homonymie dans les créations phonétiques et morphologiques* (v. ČMF, XII, 273-280; XV, p. 39-50, 147-155, 265-272). Étude sur le suffixe slave *-el* passé dans le roumain; sur l'adjonction des suffixes servant à empêcher l'homonymie, en roumain, albanais et néo-grec; sur les voyelles étrangères en roumain; le rôle de l'homonymie dans la vie des mots acer « érable », cānus « vieillesse », acula « torche », funda « fronde », lupus « loup », mūlus, rana « grenouille », tēgula « tuile », vītīcula « vrille » et paradisus. — P. 147-149. P. M. Haškovec, *Drobnosti gramatické a literární* (Notes de grammaire et de littérature). L'auteur explique *menesme (d'autre afaire)* dans *La fille du comte de Pontieu* par minimus, et s'oppose à l'opinion de A. Långfors, d'après laquelle ce mot doit être interprété comme *men esme* « à mon avis ».

Comptes rendus. — P. 182-183. G. Vaucher, *Le langage affectif et les jugements de valeur* (A. Šesták). — P. 324-327. A. Dauzat, *Les Patois* (St. Lyer).

Stanislav Lyer.

Le moyen âge, L (3e serie, I), 1930, 1. — P. 3-4. Pio Rajna, *Cercamon et Marcabrun dans l'onomastique italienne.* Contre l'opinion exprimée ici par M. Ezio Levi (LV, 254-6), Pio Rajna montre que les mentions italiennes de ces deux noms dans le Nord de l'Italie ne s'appliquent pas aux deux troubadours gascons. — P. 21-35. M. Wilmotte, Compte rendu des éditions de la *Chanson de Roland* par J. Bédier et L. Foulet et par T. A. Jenkins. — P. 47-50. E. C. Fawtier-Jones, C. r. de E. Walberg, *Deux versions inédites de la légende de l'Antechrist en vers français du XIIIe siècle.*

2. — P. 144. M. de Wulf, C. r. de *Das* Moralium Dogma Philosophorum *des Guillaume de Conches*, éd. J. Holmberg. — P. 144-7. M. Lot-Borodine, C. r. de P. Lasserre, *Un conflit religieux au XIIe siècle, Abélard contre saint Bernard.* — P. 147-9. L. Levillain, C. r. de E. Delcambre, *Une chronique valenciennoise inédite.*

3. — P. 167-9. *Maurice Prou, notice nécrologique.*

NEOPHILOLOGUS, XVI (1930-31), 1. — P. 66-7. M. Valkhoff, C. r. de S. Puşcariu, *Studii istro-romîne*, III. — P. 67. M. Valkhoff, C. r. de C. Tagliavini, *Il « Lexicon Marsilianum »*.

2. — P. 146-8. B. Gokkes, C. r. de A. Darmesteter et D. S. Blondheim, *Les gloses françaises dans les Commentaires talmudiques de Raschi*, I. — P. 148-50. B. H. J. Weerenbeck, C. r. de W. Gottschalk, *Die sprichtwörtlichen Redensarten der französischen Sprache*, I-II.

3. — P. 212-13. K. S. de V., C. r. de A. R. Nykl, *A compendium of aljamiado literature*. — P. 213. J. J. Salverda de Grave, C. r. de Ant. Thomas, *Jean de Gerson et l'éducation des dauphins de France*, et de Ch. Grimm, *Étude sur le roman de « Flamenca »*. — P. 213-14. K. Sneyders de Vogel, C. r. de E. Faral, *La légende arthurienne*, 1re partie. — P. 214-15. A.-E. H. Swæn, C. r. de *Sire Degarre*, éd. G. Schleich (Englische Textbibliothek, 19).

4. — P. 241-6. K. Sneyders de Vogel, *Histoire d'une inscription*. Il s'agit d'une inscription tumulaire versifiée, en picard, aujourd'hui disparue, et qui se trouvait jadis dans l'église des religieuses de Sainte-Claire d'Amiens. Cette inscription a été une première fois imprimée dans le *Champ Fleury* de Geofroy Tory et d'après lui, non sans retouches, dans une série de copies imprimées ou manuscrites du XVIe au XVIIIe siècle. D'autre part, en 1812, une copie directe fut prise sur l'inscription (elle paraît confirmée par une autre copie de 1844), elle a servi à la publication de l'inscription en 1925 dans l'*Épitaphier de Picardie* de M. Roger Rodière. Or il y a des différences assez notables entre la copie Tory et la copie Rodière ; certaines pourraient être de mauvaises lectures de 1812 (v. 6 *La* pour *Le*), mais il y a des différences de rédaction ; d'autre part la copie de Tory a des graphies picardes en plus grand nombre que la copie Rodière (v. 2 *Chi* pour *Le*, v. 7-8 *fache* pour *face*, v. 15 *chu* pour *che*, v. 32 *Che* pour *Ce*). Il faut en conclure que Tory, qui n'avait pas vu lui-même l'inscription (il le dit nettement, f. XXXVII ro : *Epitaphe antique en langage picard, qu'on voit escript, se m'a on dict...*), a reçu d'un de ses amis ou correspondants une copie inexacte et dont les caractères picards étaient outrés, justement parce que ce petit document devait servir à la fois comme spécimen de poésie ancienne et de prononciation picarde. A moins que l'on ne soupçonne Tory d'avoir lui-même donné un petit coup de pouce à son texte pour rendre son exemple plus frappant : je m'inquiète en effet un peu de la mention dont il fait suivre la petite pièce (f. XXXVII, vo) : *I'ay escript l'aspiration h, aux lieux de ce dict Epitaphe, pour monstrer comment le Picard prononce le C. mol devant E, & I, comme font les Italiens*. La notice de M. Sn. de V. est tout entière une leçon de prudence en matière de copies d'inscriptions : sur huit copies d'un texte minuscule il n'en est pas une qui ne présente quelque variante, encore qu'elles soient en grande partie copiées les unes sur les autres ; et, par surcroît, M. Sn. de V. copiant à son tour telle ou telle de ces copies n'a peut-être pas évité toute erreur (p. ex. la copie Daire a-t-elle bien *ompres* au v. 10 ? alors vient-elle de

Pagès?) ; en tout cas pour le texte de Tory, que je puis facilement vérifier grâce à la reproduction photomécanique que vient d'en publier M. Gustave Cohen, je relève deux petites inexactitudes : v. 9 *S'esposee* (Sn.) au lieu de *S'esponsee* (G. T.) et v. 27 *ches* au lieu de *chez*. Il est d'ailleurs regrettable que M. Cohen n'ait pas connu la note de M. Sn. de V. : il aurait modifié son commentaire (p. 26) au passage de Tory, qui n'est pas conforme à ce que nous apprend M. Sn. de V. sur l'histoire des copies de l'inscription. Par contre M. C. nous renseigne sur le Pierre de Machy à qui est consacrée cette inscription : c'était un fonctionnaire municipal d'Amiens qui est mort après 1476. Voici l'incipit de la copie Rodière

Soubz men pierre
Se gist Pierre
De Machy.....

M. Sn. de V. a ajouté à sa note deux autres inscriptions tumulaires en vers copiées sur les gardes de l'exemplaire du *Champ fleury* de la bibliothèque de Leiden. L'une, de 1260, qui débute ainsi :

Chi gist de Suzane Fauviaus,
Rois d'armes, fors, preus et loyaus...

était « dans une Chapelle de l'abbaye du mont Saint-Quentin », près Péronne ; elle est connue par Montfaucon, *Monuments*, II, 163-4, et par la *Picardie historique et monumentale*, VI, 93. L'autre, qui est aussi dans Pagès, provient du cimetière Saint-Denis d'Amiens ; elle est assez brève pour que je la reproduise ici :

Croc de la Mort, qu'escapper ne pouvons,
Croqua l'Esleu Croquet, qui croquait les Capons.

Voir ces deux textes dans Rodière, *Epitaphier*, p. 170 et 494. — P. 246-9. K. Sneyders de Vogel, « *Le cercle dont le centre est partout, la circonférence nulle part* » *et le* Roman de la Rose. La célèbre définition qui est dans Marguerite de Navarre, dans Rabelais et dans Pascal, vient de S. Bonaventure ou de Vincent de Beauvais ; peut-être par l'intermédiaire du *Roman de la Rose* où elle figure, de même que la comparaison du triangle (19129-38). A vrai dire, il ne me paraît pas très sûr qu'il faille chercher des intermédiaires écrits ou imprimés pour des formules de ce genre, qui deviennent assez vite banales dans les écoles. Dans une note, M. Sn. de V. indique d'ailleurs d'autres textes où se retrouve celle-ci, et notamment les *Regulae de sacra theologia* d'Alain de Lille. — P. 291-2. K. Sn. de V., C. r. du *Livre de la Passion*, éd. Grace Frank. — P. 203-4. A. W. de Groot, C. r. de H. F. Müller, *A chronology of Vulgar Latin*. — P. 254. K. Sneyders de Vogel, C. r. de R. Menéndez Pidal, *La España del Cid*, II.

M. R.

Philological Quarterly, X (1931), 1. — P. 36-46. Alexandre Bell, *Notes on Perot de Garbelet's* Divisiones Mundi. Remarques sur quelques noms propres, sur le rythme et sur la langue.

2. — P. 222-3. Francisco Cantera, C. r. de R. Levy, *The astrological works of Abraham ibn Ezra.*

3. — P. 294-306. Newton S. Bement, *The subjonctive in relative clauses from Commynes to Malherbe.*

Speculum, VI (1931), 1. — P. 3-14. K.-J. Conant, *Mediæval Academy excavations at Cluny*, VI. — P. 107-9. A. Jeanroy, *Une hymne bilingue à saint Nicolas.* Dans le ms. B.N. lat. 3461 A, au dernier f°, a été transcrite à la fin du XIII^e^ ou au début du XIV^e^, avec musique notée pour la première strophe, une petite pièce sur saint Nicolas en 6 strophes de 8 vers dont les 3 premiers (7 syllabes monorimes) sont latins, et les 5 autres, du type 6 *a* 7 b 6 *a* 7 b 6 *a*, français avec des graphies picardes. Je note un autre détail de structure de cette pièce : les six strophes commencent par le mot *Nicholaus* ou une de ses formes casuelles, de façon à donner un paradigme complet de la déclinaison de ce nom : *Nicholaus, Nicholai, Nicholao, Nicholaum, Nicholae, Nicholao.* C'est évidemment un jeu de clerc. — P. 114-23. Jacob Hammer, *Some leonine summaries of Geoffroy of Monmouth's* Historia regum Britanniæ *and other poems.*

2. — P. 206-24. John S. P. Tatlock, *Certain contemporaneous matters in Geoffrey of Monmouth.* — P. 305-8. A.-C.-L. Brown, C. r. de E. Faral, *La légende arthurienne.*

3. — P. 365-391. John Matthews Manly, *Roger Bacon and the Voynich Mȝ.* Je signale cet article parce qu'il conte l'histoire malheureuse d'un essai de déchiffrement imprudent et sans méthode d'un manuscrit mystérieux ; toute leçon de prudence est la bienvenue. — P. 392-411. John R. Williams, *The authorship of the Moralium Dogma Philosophorum.* Incertitude entre Gautier de Châtillon et Guillaume de Conches. — P. 482-3. John Parry, C. r. de T. P. Cross et W. A. Nitze, *Lancelot and Guenevere.* — P. 489-90. F. P. Magoun j^r^, C. r. de A. R. Nykl, *A compendium of Aljamiado Literature.* — P. 492-4. U. T. Holmes, C. r. de J. Sofer, *Lateinisches und romanisches aus den Etymologiæ des Isidorus von Sevilla.* — P. 494-5. G. H. Gifford, C. r. de Br. Woledge, *L'Atre périlleux.*

4. — P. 499-533. Heinz Pflaum, « *Sortes, Plato, Cicero* », *satirisches Gedicht des dreizehten Jahrhunderts.* Édition du texte d'après les trois mss de Paris, Tours et Prague. Il s'agit d'une œuvre franciscaine et les trois personnages : *Sortes* (c.-à-d. *Socrates*), *Plato, Cicero*, mis en présence, représentent les trois fonctions de l'ordre, le prédicateur, le professeur, le prieur. — P. 534-49. Henry Copley Greene, *The Song of the Ass.* C'est la célèbre prose de l'Âne *Orientis partibus.* Étude de la tradition manuscrite, qui n'est pas sans difficulté, et de la structure mélodique.

M. R.

STUDIA NEOPHILOLOGICA, III (1930-31), 1-2. — P. 17-43. J. Melander, *Les poésies de Robert de Castel, trouvère artésien du XIII^e siècle.* Voir ci-dessus, p. 258, le compte rendu de M. A. Långfors. — P. 82-6. Ernst G. Wahlgren, *Franç. utague, itague, étague.* M. W. pense que l'origine de ce mot est, comme M. Gamillscheg l'a proposé, l'anc. nordique *taug*, l'*u-* initial pourrait alors correspondre au préfixe *up-* « de bas en haut », étant donné que l'*utague* est le cordage qui sert à hisser la vergue ; les formes en *i-*, *e-*, sont des accommodations secondaires d'une initiale peu fréquente. — P. 87-92. E. Staaff, C. r. de E. G. Wahlgren, *Un problème de phonétique romane : le développement* d > r. — P. 92-6. A. Lombard, C. r. de L. Foulet, *Petite syntaxe de l'ancien français*, 3^e édition. — P. 97-8. E. Staaff, C. r. de Kr. Nyrop, *Grammaire historique de la langue française*, VI.

3. — P. 116-29. Ernst G. Wahlgren, *Anc. franç.* isnel, ignel ; *essai d'explication.* L'*i* initial de ce mot fait difficulté, aussi bien que l'alternance *-sn-*, *-gn-*, si l'on rattache *isnel* au german. *snel*, mais si l'on partait d'une forme scandinave *sniell*, la présence d'un *l* dans cette forme pourrait expliquer l'avancement de la voyelle prosthétique jusqu'au degré *i* et la mouillure du groupe consonantique intérieur. — P. 130-33. E. Walberg, *Sur un vers de la* Vie de sainte Christine *de Gautier de Coincy.* Note très intéressante sur la locution proverbiale « *laisser saint Martin, en prendre les sauz* ou *se prendre à la sauz*, qui s'explique par une légende où des gens qui n'ont pas suivi saint Martin, mais se sont accrochés à des saules (salices > *sauz*), sont emportés par une inondation. Dans les *Proverbes français antérieurs au XV^e siècle* de J. Morawski (*CFMA*), n° 1312, il faut donc corriger sans doute *por saolesse* en *por saulce.* M. R.

STUDIER I MODERN SPRÅKVETENSKAP, XI (1931). — P. 1-41. Karl Michaëlsson, *Quelques observations sur le nom d'Agnès.* Intéressant surtout pour la forme latine et pour l'accentuation romane sur la finale. — P. 69-78. A. Nordfelt, *Origine du mot* danser. De *cadentia, avant l'altération du *-d-* intervocal, on aurait tiré, par une abréviation du type *Nicolas* > *Colas*, le franç. *dance*, car « danse » est « cadence » ; et cette abréviation s'explique par le fait que le mot est un mot de mode. — Pourquoi ne pas penser aussi à videntia, car après tout la danse est un spectacle, ou à credentia, puisque le danseur se fie à la musique, etc. ? — P. 79-101. Karin Ringenson, *L'expression de la date en ancien provençal.* Étudie en particulier la substitution du cardinal à l'ordinal pour l'expression du quantième. — P. 103-45. Ernst G. Wahlgren, *Franç.* surouest, suroît, *esp.* sur, *port.* sul. Cet article est un complément au travail antérieur de M. W. sur le développement *d* > *r* en roman ; mais il a amené l'auteur à étudier de façon intéressante la nomenclature des points cardinaux en français, provençal, espagnol et portugais. M. W. explique *suroît* comme une assimilation à *noroît* ; pour l'espagnol, *sud* est sans doute postérieur à *sur*, et on peut douter que *sud* ait jamais

exisié en portugais : esp. *sur* et ptg. *sul* sont des mots de marins imités de la terminologie des marins de l'Atlantique dont les formes, françaises, anglaises, bas-allemandes, islandaises, pouvaient avoir des finales incertaines. — P. 147-215. Alf. Lombard, « *Li fel d'anemis* », « *ce fripon de valet* », *étude sur les expressions de ce type en français et sur certaines expressions semblables dans les langues romanes et germaniques*. Étude minutieuse et très riche d'exemples bien choisis : elle intéresse plus particulièrement l'état moderne du français, mais il s'agit du développement d'un tour latin d'abord rare, qui se développe peu à peu parce qu'il est un moyen commode de marquer le caractère affectif d'un jugement. Il semble que le XVII^e siècle ait été une époque de grand développement de ce tour que le français a propagé dans les langues germaniques. — P. 235-41. Carl O. Koch, *Changement de signification des mots français empruntés par le suédois*. Il s'agit uniquement de mots modernes. — P. 249-76. Carl Björkbom, *Aperçu bibliographique des ouvrages de philologie romane et germanique publiés par des Suédois de 1927 à 1929*.

M. R.

Studi Medievali, nuova serie, IX (1930), 1. — P. 1-5. C. H. Grandgent, *Islam and Dante*. Examen, avec des réserves, de la thèse de D. Miguel Asin Palacios. — P. 6-26. V. Crescini, *Note sopra un famoso sirventese d'Aimeric de Peguilhan*. A la suite de ces notes édition et traduction du sirventes *Li fol e' il put e' il filol*. — P. 27-53. J. H. Mozley, *Susanna and the Elders : three medieval poems*. Publication de trois poèmes de Petrus de Riga, d'Alanus de Melsa et d'un anonyme. — P. 53-71. V. De Bartholomæis, *Il trovadore Peire Bremon lo Tort*. M. De B. avait écrit cette étude avant de connaître celle de M. Jean Boutière que nous avons publiée dans notre t. LIV, pp. 427 sq. Il marque dans une note additionnelle les points sur lesquels il se sépare de notre collaborateur, à qui je laisse le soin de parler plus précisément de l'article de M. De B. — P. 82-109. Fernando Liuzzi, *Drammi musicali dei secoli XI-XIV*. I. *Le Vergini savie e le Vergini folli*. — P. 110-20. Filippo Ermini, *Il miracolo drammatico di San Nicola di Mira e la leggenda dei tre chierici risuscitati*. A propos du miracle du ms. de Fleury, hypothèses sur le développement de la légende de saint Nicolas. — P. 142. G. Bertoni, « *Broder guaz* ». Voir *infra*, p. 321. — P. 163-9. Ezio Levi, C. r. de R. Menéndez Pidal, *La España del Cid*.

2. — P. 201-65. Pio Rajna, *Per le origini e la storia primitiva del Ciclo brettone*. L'on trouvera dans cet article, avec quelques légères différences de présentation, la matière de deux conférences faites à Paris en 1922 par Pio Rajna sur Arthur et les historiens bretons et sur la *De ortu Walwanii* et l'*Historia Meriadoci* ; la seconde de ces lectures est d'ailleurs ici incomplète. L'on y a ajouté un important compte rendu de E. Faral, *La légende arthurienne*, première partie, que Pio Rajna destinait aux *Studi*, mais qui est resté, lui aussi, inachevé. — P. 288-300. Roger Sherman Loomis, *The scien-*

tific method in Arthurian Studies. Réponse à la critique faite par M. Slover dans les *St. Med.*, II, 376 sq., de l'ouvrage de M. R. Sh. L., *Celtic myth and arthurian romance*. — P. 301-4. O. Schultz-Gora, *Afrz.* « *entulle* ». Le mot est bien attesté en anc. français au sens d' « étourdi, sot ». M. S.-G. pense qu'il peut s'expliquer par le lat. médiéval antula, déformation de antholops « antilope ». Les bestiaires représentent en effet l'antilope comme un animal étourdi qui laisse ses cornes s'empêtrer dans des buissons où les chasseurs peuvent le prendre, ce qui fournit une belle moralisation pour l'homme empêtré dans ses péchés. Le mot français, qui ne dépasse pas le XIIIe siècle et qui se rencontre chez des écrivains de culture cléricale plutôt que dans des textes d'allure populaire ou mondaine, serait plus ou moins littéraire. — P. 305-9. Luigi Suttina, *Le effigi di Orlando e Oliviero sul Duomo di Verona*. On sait que l'attribution des noms de Roland et Olivier aux deux statues de la façade du Duomo de Vérone se fonde uniquement sur le fait que l'épée du guerrier de gauche porte l'inscription + *Du rin dar da*. Le fait n'a de valeur que si l'inscription est contemporaine de la statue. Or Quicherat peut-être et en tout cas Léon Gautier avaient des doutes et Fr. Novati estimait que l'inscription était plutôt du XIVe que du XIIe siècle et avait dû être tracée après coup, la statue étant déjà en place. A l'inverse M. É. Mâle constatait que les caractères de l'inscription concordaient exactement avec ceux des autres inscriptions de la façade. M. S. a voulu vérifier et a fait prendre des photographies qu'il reproduit ici. De leur examen il conclut, comme M. Mâle, que les caractères de l'inscription de l'épée et ceux des cartouches portés par les prophètes et ceux encore d'autres inscriptions contemporaines de la façade du Duomo sont identiques. Je ne saurais rien dire là-contre, mais il faut avouer que les photographies publiées par M. S. ne sont guère convaincantes. L'inscription de l'épée est assez lisible, mais les deux photographies des statues, qui présentent aussi des fragments d'inscription, ne permettent pas une comparaison précise. Je ne suis pas assuré que, dans l'inscription de l'épée, les deux *A* aient un trait médian brisé, mais si cela était, seraient-ils vraiment semblables à ceux qu'on devine sur l'inscription placée près de la tête du Roland (?), à la droite du spectateur. De même, à ne regarder que ces photographies, le *N* de l'épée a ses deux traits verticaux égaux, celui de l'autre inscription paraît avoir des traits inégaux. Naturellement je ne tire aucune conclusion des deux observations ci-dessus, mais je ne puis dire que M. S. ait apporté des preuves visibles et propres à la critique à l'appui de l'opinion, qui avait déjà pour elle l'autorité de M. Mâle, mais qu'il s'était justement proposé de mettre hors de conteste. — P. 310-16. J. Anglade, *Fragments du Roman de Tristan en prose et du Roman de Marques de Rome*. Ces fragments avaient été remis à J. Anglade pour l'Institut d'Études méridionales de l'Université de Toulouse ; ils doivent donc y être déposés maintenant. Anglade en a imprimé ici le texte. — P. 317. V. Crescini, *Esempio di « endiadi » nel Poema del Cid*. — P. 321-2.

Ezio Levi, *Paga di guazzo*. Cette note répond à celle de M. Bertoni, p. 192 ; il s'agit du mot *guaz* qui dans un sirventes de Peire de la Caravana (*D'un sirventes faire*) est mis avec *broder* (Brod) dans la bouche des mercenaires allemands : pour M. Levi c'était *guazzo* < vadium, pour M. Bertoni c'est un mot germanique, donc autre que *guazzo* « gage ». M. L. riposte que les mercenaires allemands en Italie pouvaient bien ne pas employer seulement des mots allemands et que la réclamation bruyante de leurs gages revenait souvent dans leur bouche. — P. 331-3, A. M[onteverdi], C. r. de *La Vie de saint Eustache* en vers, éd. H. Petersen, et en prose, éd. J. Murray. — P. 333-4. A. M., C. r. de *Le Couronnement de Renard*, éd. A. Foulet. — P. 334-41. V. C., C. r. de A. Parducci, *Granet, trovatore provenzale*. — P. 342-5. E. Levi, C. r. de G. Moldenhauer, *Die Legende von Barlaam und Josaphat auf den iberischen Halbinsel*.

M. R.

CHRONIQUE

La *Romania* a publié en 1926 (LII, 544-6) la liste de ses collaborateurs du moment avec leurs adresses. On a trouvé cette liste utile et commode et on nous a demandé d'en donner une nouvelle édition mise au courant. Voici donc les noms de nos collaborateurs des cinq années 1927-1931, de ceux du moins qui n'ont pas été enlevés à nos études, car nous aurons le chagrin de ne pas inscrire dans notre liste Joseph Anglade, Jean Audiau, Léon Clédat, Mme Fawtier-Jones, Jacques Nothomb, Pio Rajna, Emile Roy, morts au cours de cette période.

Æbischer (Paul), professeur à l'Université, *Lausanne* (Suisse).

Anitchkof (Eugène), professeur à l'Université, *Skoplje* (Roy. des S. C. S.).

Arnold (Ivor), professeur à Queen's University, 12, Lower Crescent, *Belfast* (Irlande).

Baker (A. T.), Bennet Grange, Fulwood, *Sheffield* (Angleterre).

Bédier (Joseph), de l'Académie française, administrateur du Collège de France, place Marcelin-Berthelot, *Paris* (Ve).

Bertoldi (Vittorio), professeur à l'Université, Colmantstrasse, 29, *Bonn a. Rh.* (Allemagne).

Blondheim (David-Simon), professeur à Johns Hopkins University, *Baltimore*, Mass. (U. S. A.).

Boutière (Jean), professeur au lycée Corneille, *Rouen* (Seine-Inférieure).

Brandin (Louis), professeur à University College, 25, Lynmouth Road, East Finchley, *Londres*, N. 2.

Bruneau (Charles), professeur à l'Université, 3, rue d'Auxonne, *Nancy* (Meurthe-et-Moselle).

Brunel (Clovis), directeur de l'Ecole des Chartes, directeur d'études à l'Ecole des Hautes Études, 246, boulevard Raspail, *Paris* (XIVe).

Buffum (Douglas Labaree), professeur à Princeton-University, 60, Hodge Road, *Princeton*, New Jersey (U. S. A.).

Castro (Americo), Lagasca, 117, *Madrid* (Espagne).

CHICHMAREF (V.), professeur à l'Université, Vass. Ostr., 1 ligne, 20, app. 22, *Leningrad* (U. R. S. S.).

COHEN (Gustave), professeur à la Faculté des Lettres, 16, rue Gay-Lussac, *Paris* (V^e^).

COLIN (Georges S.), professeur à l'Ecole des Langues orientales vivantes, 15, rue de Poissy, *Paris* (V^e^).

COUSINS (C. E.), professeur à l'Université de Iowa, *Iowa City* (U. S. A.).

DAMOURETTE (Jacques), 1, rue de Richebourg, *Sarcelles* (Seine-et-Oise).

DAUZAT (Albert), directeur d'études à l'Ecole des Hautes Études, 10, rue Villa-Benoît, *Villemomble* (Seine).

DE BOER (C.), professeur à l'Université, Rijnsburgerweg, 77^a^, *Leiden* (Pays-Bas).

DE GREGORIO (Giacomo), professeur à l'Université, 14, via Sperlinga, *Palermo* (Italie).

DESONAY (Fernand), maître de conférences à l'Université, 38, rue Courtois, *Liége* (Belgique).

DROZ (Eugénie), 25, rue de Tournon, *Paris* (VI^e^).

DUBOIS (Michel), professeur au lycée, 44, rue Jouvenet, *Rouen* (Seine-Inférieure).

DUFOUR (Jean), 22, rue d'Arcole, *Saint-Étienne* (Loire).

DUPIRE (Noël), professeur au lycée Pasteur, 7, rue de l'Hôtel-de-Ville, *Neuilly-sur-Seine* (Seine).

DURAFFOUR (Antonin), chargé de cours à l'Université, 9, place des Alpes, *Grenoble* (Isère).

EWERT (A.), professeur à l'Université, 214, Woodstock Road, *Oxford* (Angleterre).

FARAL (Edmond), professeur au Collège de France, directeur d'études à l'Ecole des Hautes Études, 28, rue du Général-Foy, *Paris* (VIII^e^).

FOULET (Lucien), 21 bis, rue d'Alésia, *Paris* (XIV^e^).

FRAPPIER (Jean), professeur au lycée, 173, rue Abbé de l'Épée, *Marseille* (Bouches-du-Rhône).

GOUGENHEIM (Georges), maître de conférences à l'Université, *Strasbourg* (Bas-Rhin).

GOURON (M.), archiviste du département du Gard, à la Préfecture, *Nîmes* (Gard).

GRAUR (Alexandre), 17, strada Berzei, *Bucarest* (Roumanie).

HAM (Edward Billings), 121, Pyne Hall, *Princeton*, New Jersey (U. S. A.).

HAMMERICH (L. L.), professeur à la Faculté des Lettres, 8, Gentofte Allé, Hellerup près *Copenhague* (Danemark).

HAUVETTE (Henri), professeur à la Faculté des Lettres, 274, boulevard Raspail, *Paris* (XIVe).

HŒPFFNER (Ernest), professeur à l'Université, 14, faubourg de Pierre, *Strasbourg* (Bas-Rhin).

HOLBROOK (Richard T.), professeur à l'Université de Californie, *Berkeley*, Cal. (U. S. A.).

JEANROY (Alfred), de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, professeur à la Faculté des Lettres, directeur d'études à l'École des Hautes Études, 112ter, avenue de Suffren, *Paris* (XVe).

JIRMOUNSKY (Milon), 35, rue des Écoles, *Paris* (Ve).

JUD (Jacob), professeur à l'Université, 32, Guggerstrasse, Zollikon près *Zurich* (Suisse).

KASTNER (L. E.), professeur à Victoria University, *Manchester* (Angleterre).

KNUDSON (C. A.), professeur à l'Université, *Buffalo*, N. Y. (U. S. A.).

KRAPPE (Alexandre Haggerty), professeur à l'Université, 69, Riverview, *Iowa City*, Iowa (U.S.A.)

LABANDE (Edmond-René), archiviste-paléographe, pensionnaire de l'Ecole française, *Rome*.

LÅNGFORS (Artur), professeur à l'Université, Myntgatan, 3c, *Helsinki* (Finlande).

LÉONARD (E. G.), professeur à l'Institut français de Naples, 12, Piazza San Domenico Maggiore, *Naples* (Italie).

LEVI (Ezio), professeur à l'Université, via Salvator Rosa, *Naples* (Italie).

LIEBERMANN (Max), 160, Waverley Place, *New York City* (U.S.A.).

LOOMIS (Roger Shermann), professeur à l'Université Columbia, 454, Riverside Drive, *New York City* (U.S.A.).

LOT (Ferdinand), de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur à la Faculté des Lettres, directeur d'études à l'École des Hautes Études, 53, rue Boucicaut, *Fontenay aux-Roses* (Seine).

LOT-BORODINE (Myrrha), 53, rue Boucicaut, *Fontenay-aux-Roses* (Seine).

LOZINSKI (Grégoire), 7, rue Boucicaut, *Paris* (XVe).

LYER (Stanislas), administrateur de la section tchéco-slovaque au lycée Carnot, *Dijon* (Côte d'Or).

MARX (Alexander), Jewish Theological Seminary Library, N. E. Cor. Broadway & 122 St., *New York* (U.S.A.).

MORAWSKI (Joseph), professeur à l'Université, Coll. Maius, *Poznan* (Pologne).

MURREL (E.S.), 29, St John Street, *Oxford* (Angleterre).

NICHOLSON (G.G.), professeur à l'Université, *Sidney*, Nouvelle Galles du Sud (Australie).

NITZE (Wm.A.), professeur à l'Université, Department of romance languages, *Chicago*, Illinois (U.S.A.).

PAGÈS (Amédée), inspecteur d'académie honoraire, 4, rue de l'Elysée Ménilmontant, *Paris* (XXe).

PAMFILOVA (Xénia), 34, rue de Richelieu, *Paris* (Ier),

PAUPHILET (Albert), professeur à l'Université, 52, cours Tolstoi, Villeurbanne, *Lyon* (Rhône).

PHILIPOT (Emmanuel), professeur à l'Université, 2, Galeries du Théâtre, *Rennes* (Ille-et-Vilaine).

PRINET (Max), directeur d'études à l'École des Hautes Études, 10, rue d'Anjou, *Versailles* (Seine-et-Oise).

PUŞCARIU (Sextil), professeur à l'Université, 23, strada Elisabeta, *Cluj* (Roumanie).

RIVALS (Edmond DE), 28, rue Pharaon, *Toulouse* (Haute-Garonne).

ROQUES (Mario), 2. rue de Poissy, *Paris* (Ve).

SALVERDA DE GRAVE (J.J.), professeur à l'Université, 206, Valerius Straat, *Amsterdam* (Hollande).

SAMARAN (Charles), directeur d'études à l'École des Hautes Études, 8, avenue Gourgaud, *Paris* (XVIIe).

SCHNEEGANS (Fr. Ed.), professeur à la Faculté des Lettres, 35, boulevard de la Victoire, *Strasbourg* (Bas-Rhin).

SIADBEI (I.), strada Sf. Atanasie, *Iasi* (Roumanie).

SJÖGREN (Albert), 7, St. Nygatan, *Malmö* (Suède).

SKOK (P.), professeur à l'Université, *Zagreb* (Roy. des S. C. S.).

SMIRNOV (Alexandre), 20, Petra Lavrova, log. 5, *Leningrad* (U.R.S.S.).

STONE (Herbert K.), 42, rue Pierre Nicole, *Paris* (Ve).

SUTTINA (Luigi), Gabinetto del direttore gle della Banca d'Italia, Via Nazionale, *Rome* (Italie).

TANQUEREY (Frederic J.), professeur à Birkbeck College, Université de Londres, Edenhyrst, 33, Hayne Road, *Beckenham*, Kent (Angleterre).

THOMAS (Antoine), de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur à la Faculté des Lettres, 32, avenue Victor-Hugo, *Bourg-la-Reine* (Seine).

THOMAS (Edith), archiviste-paléographe, 22, rue Boileau, *Montrouge* (Seine).

THOMAS (Georges), bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, *Paris* (Ve).

THOMAS (Lucien-Paul), La Roseraie, La Hulpe près *Bruxelles* (Belgique).

Tilander (Gunnar), maître de conférences à l'Université, II, Gyllenkraksallé, *Lund* (Suéde).

Velten (Harry V.), State College of Washington, *Pullman*, Washington (U.S.A.)

Walberg (E.), professeur à l'Université, Gyllenkraksallé, *Lund* (Suède).

Walton (Thomas), University Collège, French Department, *Birmingham* (Angleterre).

Wartburg (Walter von), professeur à l'Université, 2, Stormthaler str., *Leipzig* o. 27 (Allemagne).

— Nous avons reçu sur notre regretté ami Kristoffer Nyrop une notice de M. Viggo Brøndal, *Kristoffer Nyrop, 11 januar 1858 — 13 april 1931* (Særtryk af Universitetets Festskrift [Copenhague], november 1931), in-8, 6 pages avec portrait.

J'ai publié moi-même dans la *Revue de l'Alliance française*, nº 47, octobre 1931, p. 173-175, une notice pour laquelle Mme Nyrop avait bien voulu me donner quelques informations. — M. R.

— M. Pierre Fouché a été nommé maître de conférences de phonétique à la Faculté des Lettres de Paris ; M. Georges Gougenheim, maître de conférences d'histoire de la langue française à la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg en remplacement de M. Fouché.

— On nous indique la création à Cologne d'un Institut central allemand-italien que dirigerait M. A. Farinelli, de Turin ; nous n'avons pas d'autre indication sur cette création, mais nous savons qu'elle ne se confond pas avec l'Institut italo-allemand de recherches, élément du groupe d'instituts romans-allemands fondé par M. Léo Spitzer et que nous avons annoncé ici même (LVI, 313).

Publications annoncées.

Par M. Roques :

Recueil des glossaires français (latin-français, etc.) *du moyen âge.*

Collections et publications en cours.

Dans la *Sammlung romanischer Elementar und Handbücher* :

Le fascicule 7 du *Romanisches etymologisches Wörterbuch* de W. Meyer-Lübke va de koka à medulla.

— Dans les *Classiques français du moyen âge* :

65. — *Les Estampies françaises* éditées par Walter O. Streng-Renkonen ; 1931, xiii-74 pages; édition des 19 estampies du ms. d'Oxford, Bibl. Bodléienne, Douce 308, fos 179-186 ;

66. — *Le Charroi de Nîmes, chanson de geste du XII^e siècle* éditée par J.-L. Perrier ; 1931, VIII-78 pages ; cette édition est fondée sur le ms. A^1 (Paris, B.N. fr. 774) complété à l'aide de A^2 (B.N. fr. 1449) ; l'appareil critique donne les variantes des autres mss du groupe *A* et les variantes de sens et de vocabulaire des mss du groupe *B* (« grand cycle » de Suchier) ; les rédactions du ms. de Boulogne et du ms. B.N. fr. 1448 sont trop différentes pour pouvoir être utilement recensées dans une édition et devront être publiées à part ; l'on pourra reprocher à M. J.-L. P. de n'avoir pas introduit dans le texte de A^1 certaines leçons des autres mss du groupe *A* qui se présentent comme beaucoup plus claires que celles du ms. base ; nous pourrons publier ici même une liste d'émendations plausibles ; il y aura lieu cependant de se demander si ces leçons plus claires ne sont pas bien souvent d'adroites interprétations d'un copiste isolé ; il faudra se rappeler aussi que le *Charroi de Nîmes* est manifestement un poème héroï-comique de ton volontiers plaisant, parodique et ironique, et que bien des obscurités s'éclairent par là ; l'on relèvera aussi quelques erreurs matérielles : c'est une correction mal interprétée qui a introduit au glossaire s. v. *aubor*, la traduction « aubier, bois blanc », il s'agit ici, comme d'ordinaire, d'un *arc* d'aubour ;

67. — Jehan Maillart, *Le roman du comte d'Anjou* édité par Mario Roques : 1931, XXIV-303 pages ; cette édition permettra, nous l'espérons, de lire facilement cette œuvre parisienne du début du XIV^e siècle ; elle est accompagnée d'un glossaire qui n'est pas complet, mais que le caractère un peu particulier de la langue de l'auteur et la rareté par ailleurs des secours lexicologiques pour le XIV^e siècle a engagé à faire plus étendu que d'ordinaire ; l'éditeur a tenté une innovation qui pourrait être reprise pour d'autres volumes de la collection, un index méthodique des mots relatifs à la civilisation et aux mœurs, qui sont particulièrement nombreux dans ce roman d'un réalisme assez bourgeois ;

68. — *Le Jeu de sainte Agnès, drame provençal du XIV^e siècle* édité par Alfred Jeanroy avec la transcription des mélodies par Th. Gerold ; 1931, XXII-83 pages ; M. J. a apporté à cette édition un souci de reproduction exacte du ms. qui marque une nette différence avec les éditions antérieures (je ne parle pas, naturellement, du fac-similé du ms. Chigi publié par E. Monaci) ; on appréciera aussi, dans l'introduction de M. J., des remarques abondantes et précises sur la langue de l'auteur et la graphie du ms., et, dans l'important appendice sur les mélodies (p. 58-77), les commentaires musicaux et les transcriptions en notation moderne de M. Th. Gerold : on sait l'intérêt de ces mélodies, qui proviennent de compositions notablement antérieures et qui ont servi de « timbres » aux morceaux lyriques du drame provençal ; parmi ces mélodies il en est une qui provient d'une chanson d'histoire ;

69. — *La Résurrection du Sauveur, fragment de jeu* édité par Jean Gray Wright ; 1931, XVI-24 pages ; cette édition était entièrement composée par

l'imprimeur, lorsque j'ai appris, d'ailleurs de façon indirecte, qu'un ms. de la Résurrection, fragmentaire comme celui de Paris, mais plus complet cependant que celui-ci, avait été découvert en Angleterre par un de nos confrères américains ; il n'a pas été possible jusqu'ici d'obtenir communication de la photographie de ce ms. réservée en vue d'une édition nouvelle ; je n'ai pas cru cependant devoir supprimer le travail de miss Wright fondé sur un examen très sérieux du ms. de Paris et qui a utilisé et amélioré les remarques publiées ici-même (LII, 561) sur ce texte difficile. — M. R.

— Le fascicule VIII du *Glossaire des patois de la Suisse romande* (p. 449-512) va de *anpoutrə* à *apothicaire*.

— Le fascicule double 17 et 18 du *Dictionnaire de la langue française du XVIe siècle* de E. Huguet (t. II, p. 481-640) va de CONTENTIF à CREUSURE.

— Le fascicule II de la huitième édition du *Dictionnaire de l'Académie française* (p. 192-384) va de CAPACITÉ à DESSOUS.

— Les fascicules 8-9 du *Dictionnaire liégeois* de Jean Haust vont de *ovrèdje* à *sateler*.

Comptes rendus sommaires.

V. Bertoldi, *L'irradiazione di Roma e Bisanzio nei Balcani. A proposito di una recente pubblicazione* ; Torino, G. Chiantore, 1927 ; in-8 de 16 p. (Estratto dall' *Archivio glottologico italiano*, vol. XXI ; Sezione Bartoli). — A la relative unité géographique des Balkans ne correspond pas, on le sait, une unité linguistique : grec, albanais, serbo-croate, bulgare, italien, roumain, turc, arménien, tzigane et même espagnol vivent en contact dans ces pays, où le bilinguisme est normal, même chez les gens peu cultivés ; et comme, de plus, les différents peuples de la péninsule ont un fond assez voisin de coutumes, de traditions, de croyances, de chansons et de poésies — il existe une « âme balkanique », qui se traduit dans des images et des expressions identiques, et dans de nombreux « calques linguistiques » —, il y a eu naturellement, entre ces divers parlers, des influences réciproques et des échanges nombreux. M. Kr. Sandfeld a récemment étudié ces contacts (*Balkanfilologien, en oversigt over dens resultater og problemer*. Kobenhavn 1926, Bianco Lunos bogtrykkeri), et comme son ouvrage, en danois, n'était pas, avant d'être traduit en français, facilement accessible, M. Bertoldi a relevé, dans ce « guide sûr et indispensable... pour qui veut s'orienter dans le labyrinthe linguistique des Balkans », les résultats qui intéressent les langues romanes. — Le latin et le bas latin d'Italie, répandus dans la péninsule balkanique et jusqu'aux régions danubiennes, ont donné naissance à plusieurs parlers d'importance diverse : d'abord le roumain, qui, à l'Ouest, a poussé des rameaux jusqu'au sud de l'Albanie (macédo-roumain) et à l'est de l'Istrie (istro-roumain) ; puis, sur le littoral d'Illyrie,

l'albano-latin, et le dalmate — aujourd'hui disparu — qui fut supplanté ultérieurement par le vénitien, dans l'île de Veglia et dans quelques localités de Dalmatie, et par le toscan, à Raguse ; enfin, par les Israélites levantins, l'espagnol parvint jusqu'à Constantinople, et l'apulien à Corfou. — Les infiltrations les plus notables d'éléments néo-latins sont celles du vénitien dans le grec moderne et, de là, dans l'albanais, le bulgare, le roumain et le turc. Beaucoup d'autres termes sont passés directement du vénitien au serbo-croate, à l'albanais, au dalmate et au roumain d'Istrie. — Les plus anciens emprunts du grec au latin paraissent être οὐγγία, χερεούς et χανδήλα. Les érudits qui avaient séjourné à Rome, comme Polybe, n'adoptèrent que quelques termes militaires et administratifs ; mais lorsque Constantinople fut devenue la capitale de l'Empire d'Orient, le lexique grec emprunta, soit indirectement, par l'intermédiaire des hautes classes de la société romaine, soit directement, au contact du latin parlé dans le nord des Balkans, de nombreux mots se rapportant à la vie politique et administrative, des termes juridiques et militaires, des suffixes comme *-άρις* (lat. *-arius*) et quelques calques linguistiques. Un exemple intéressant d'emprunt direct nous est fourni par le lat. *clausura*, qui, après avoir pris dans les camps le sens de « défilé », donna gr. χλεισοῦρα, d'où alb. *klisyrë* et serbe *klisura*. — Beaucoup plus nombreuses sont les importations romanes, et surtout italiennes, dans les langues balkaniques. Au moyen âge, les grands marchés d'Amalfi, de Pise et de Gênes, la puissance vénitienne et une importante immigration italienne à Constantinople, répandirent dans les Balkans, et notamment dans les îles Ioniennes, toutes proches, beaucoup de mots, surtout vénitiens, encore bien conservés aujourd'hui : termes de cuisine, de pêche et de navigation, noms de parenté, de monnaies, de métaux, de vêtements, d'ustensiles de cuisine, de meubles. Dans le nombre subsistent quelques vocables génois, p. ex. λατοῦ, « laiton », du gén. *latū*. — On relève aussi, en grec moderne et en albanais, des termes roumains, qui, suivant M. Pascu (*Rumänische Elemente in den Balkansprachen* ; Genève, 1924), seraient au nombre de 452. Mais c'est arbitrairement que M.P. considère comme « roumano-latins » des mots qui pourraient être d'autre origine, p. ex. dalmates. Le dalmate a laissé des vestiges importants dans le serbo-croate : certains « vivent » encore aujourd'hui, d'autres n'apparaissent que dans les anciens monuments. Par contre, les traces de dalmate que l'on voudrait voir ailleurs, notamment en albanais, sont douteuses. — Bien que l'expansion du grec ne concerne pas les études romanes, M.B. s'est arrêté au mot βασιλικόν, « basilic », qui désigna, au moyen âge, la plante appelée ὤκυμον par Théophraste et Dioscoride (*ocimum*, chez Pline et Columelle), et eut une fortune considérable non seulement dans les Balkans, mais encore dans toute l'Europe. Sous sa forme grecque, dont il conservait l'accentuation (*basilicón*), il se répandit sur les marchés des Balkans, et aussi en

Italie (on trouve concurremment, dans le sud de la péninsule, des dénominations populaires indigènes, comme *vasi-nikòla*) ; il gagna également la côte ligure (*bažaïkò*, à Gênes ; *baïžarikò*, à San-Remo et à Menton), puis, par Nice (*baſarikò*) et le Var le département de Vaucluse (*belikò*) ; là, il rejoignit les dérivés de l'arabe *alhabaca* (cat. *alfabega*, esp. *alhabaca*, port. *alfavaca*), qui désignait la même plante, et donna des compromis comme *alfasego*, *fasego* (Mistral). Il y avait eu, à côté de *basilicón*, des réfractions de forme latine du type *baſélego*, et l'on trouve à la fois, en Istrie, *baſigòl* dans le centre, et, sur la côte, *baſélego*, *baſilik*, *baſiligo*, etc.— Le compte rendu de M. B. est suivi d'importantes notes, surtout bibliographiques.— Jean Boutière.

L'ū latin dans les langues romanes par R. Wallensköld ; Copenhagen, 1930 ; in-4, 5 pages [Tirage à part de *A grammatical Miscellany offered to Otto Jespersen on his Seventieth Birthday*]. — M. W. pense pouvoir apporter une réponse aux objections contre l'origine celtique de *ü* roman < *ū* latin, et surtout contre l'objection tirée de l'apparition tardive de cet *ü* dans certaines parties du domaine roman. Il suffirait d'admettre que le son gaulois qui a contaminé l'*ū* latin n'était pas encore un *ü* [y], mais un degré intermédiaire entre [u] et [y], pas encore assez prépalatal pour altérer l'explosive palatale *k*, assez avancé cependant pour se distinguer nettement, par l'articulation, de l'*u* vélaire. Qu'il y ait toute une gamme d'articulations entre *u* vélaire et *u* prépalatal, cela est bien certain et d'observation courante, que l'explosive palatale sourde ne s'altère pas nécessairement devant un *ü* même très avancé, cela encore est bien connu, p. ex. par le français ; mais tout cela ne nous renseigne pas sur le problème du substrat. M. W. dit très bien que toute la question se ramène à celle de la coïncidence géographique ; il m'apparaît toujours pour ma part que cette coïncidence est fort imparfaite, que le celtisme de l'*ü* (*y*) albanais est une hypothèse sans évidence, et que la polygénésie de *ü* < *u* est, au moins partiellement, certaine ; dans ces conditions l'origine celtique de *ü* roman ne peut être qu'un de ces articles de foi qui se passent fort bien de *justifications* partielles. — M. R.

Angelico Prati, *I vocabolari delle parlate italiane* ; Roma, Caponera, 1931 ; in-8, 71 pages. — Catalogue, par noms d'auteurs, de 795 dictionnaires (ou ouvrages à intérêt lexicographique) dialectaux d'Italie et territoires adjacents, avec index par parlers et par matières. Je n'ai pas besoin de dire longuement l'intérêt et l'utilité des travaux de ce genre : je rappelle que la *Société de publications romanes et françaises* a fait entrer dans son plan de publications bibliographiques un travail analogue pour les parlers français. — M. R.

G. Dachroth, *Zur Entwicklung des Verbums « prendre » in den altfran*

zösischen Dialekten, Dissertation Iena ; Erfurt, G. A. Koenig, 1929 ; in-8, 59 pages. — Ce travail comprend deux parties : dans la première l'auteur donne, classées par dialectes, les diverses formes du verbe *prendre* dans les anciens textes ; la seconde est un essai d'explication morphologique : l'auteur suppose un type **prendio* qui aurait subi l'analogie de *tenir* et de *venir*. Plus récemment M. P. Fouché a imaginé à l'origine des formes sans *d* une dissimilation de *prendo de* en **preno de* (*Le Verbe français*, p. 107). Parmi toutes les hypothèses proposées l'influence de *tenir* paraît la plus probable en raison des rapports sémantiques des deux verbes. — G. Gougenheim.

Attilio Levi, *Della versificazione* ; Genova, « Apuania », 1931 ; pet. in-16, 121 pages. — Nous avons déjà signalé cette étude de la versification italienne, qui a été imprimée au t. XIV de l'*Archivum romanicum* ; mais cette publication n'ayant pas été exactement conforme aux intentions de l'auteur, celui-ci s'est décidé à cette impression séparée.

Angelo Monteverdi, *La Legenda di Santo Stady di Franceschino Grioni* ; Perugia, V. Bartelli et C., 1930 ; in-8, 198 pages. — « Franceschin dito Griony » — Vénitien sans aucun doute, car une famille de ce nom était bien connue à Venise au moyen âge, et par ailleurs la langue du poème est nettement vénitienne — a signé au v. 4764 la traduction faite sur la version en décasyllabes français publiée par M. Ott il y a une vingtaine d'années, traduction très délayée, ainsi que le montre ce fait qu'aux 1548 vers du modèle correspondent 4828 *novenari*, si toutefois l'épilogue aussi est original. Cet épilogue donne la date de 1321, mais il reste incertain si c'est la date de la traduction ou celle de la copie. Quoi qu'il en soit, le poème ne saurait être beaucoup plus ancien. — A. Långfors.

De Renaissance der letterkunde te Florence vóór 1500 : het humanisme, Alberti, Lorenzo de' Medici, Poliziano, Luigi Pulci, Savonarola, door Dr C. De Boer ; 's Grovenhage, M. Nijhoff, 1927 ; in-8, VII-226 pages. — Nous ne pouvons qu'annoncer ce beau volume et nous excuser de le faire si tard, mais il vient à peine de nous parvenir.

Schwester M. Agnella Stadtmüller, *Die Marienlieder des Gautier de Coincy* ; diss. de l'Université de Munich (tirage à part de *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*) ; Iéna et Leipzig, W. Gronau, 1931 ; in-8, 31 pages. — Il n'était pas sans intérêt pour l'étude des chansons pieuses de constater (ch. I : *Gautiers Lieder und die lateinisch-religiöse Marienliteratur*) p. ex. que deux vers de la chanson de Gautier qui porte le nº XXIX dans mon édition parue ici même (LIII, 525) :

> Celui pot tes sainz ventres porter et sostenir
> Que ne peut ciex ne terre comprendre ne tenir,

correspondent assez exactement au répons de l'*Officium in primo nocturno in festis sanctae Mariae Virginis* : *Quia quem caeli capere non poterant, tuo gremio contulisti*. Les deux autres chapitres contiennent des considérations sur les rapports de la poésie mariale avec les chansons profanes et une appréciation intelligente de l'œuvre de Gautier au point de vue littéraire. Les connaissances bibliographiques de l'auteur, religieuse de Spire, sont un peu incertaines, et il y a pas mal d'erreurs de détail. Au moins deux chansons sont citées inexactement. — A. LÅNGFORS.

N. IORGA, *Cărți representative în viața omenirii*, vol. III, *Epoca modernă* ; Bucureşti, Editura Caséi Şcoalelor, 1929 ; in-8, 159 pages. — Je signale dans ce volume trois études sur Christine de Pisan (p. 3-25), sur Pierre de Fénin (p. 26-38) et sur Toison d'or (p. 39-51) ; il y a intérêt à noter les impressions d'un historien sur ces auteurs.

G. MICHAUT, *L'évolution littéraire du moyen âge français* ; Paris, Croville-Morant, [1931] ; in-16, VIII-95 pages. — Coup d'œil rapide, mais pénétrant, et qui embrasse l'évolution morale et sociale en même temps que l'évolution littéraire du moyen âge.

Ovide moralisé, poème du commencement du quatorzième siècle publié d'après tous les manuscrits connus par C. DE BOER, Martina G. DE BOER et Jeannette TH. M. VAN 'T SANT, tome III (livres VII-IX) ; Amsterdam, 1931 ; 303 pages [Verhandlingen der koninklijke Akademie van Wetenschappen te Amsterdam, Afdeeling-Letterkunde, Nieuwe Reeks, deel XXX, n° 3]. — Pour les deux premiers volumes de cette importante publication, je renvoie à ma notice (*Romania*, XLVI, 153) ; je me réjouis de pouvoir à la fois présenter ce troisième volume et annoncer l'achèvement « dans quelques années » de la publication de l'œuvre entière. M. De Boer a fait précéder l'impression des livres VII-IX d'une courte introduction, qui ne modifie pas ses conclusions précédentes, mais signale la possibilité de reporter jusqu'avant 1305 la composition de l'*Ovide moralisé*. — M. R.

Alfonso CORTI, *François Villon. Su vida y su obra* ; Buenos Aires, Talleres graficos suramericanos, 1931 ; in-16, 329 pages. — M. Corti, professeur de littérature de l'Europe méridionale à l'Université de Buenos Aires, connaît aussi bien l'abondante littérature relative à Villon que les œuvres du poète lui-même : il a pu ainsi retracer la vie du poète avec toute l'exactitude que nous permet notre ignorance sur tant de points ; il a, dans un second chapitre moins fourni, examiné sommairement les influences littéraires qui ont pu s'exercer sur Villon et la fortune de son œuvre. Le dernier chapitre, qui représente la moitié du livre, est consacré à une analyse et à la présentation des œuvres de Villon. Dans l'ensemble, œuvre agréable et qui sera utile aux lecteurs de langue espagnole. — M. R.

ADDITION AUX P. 465-470.

Scopellus est attesté pour le latin médiéval de la Dalmatie en 1338 : tota insula cum duobus scupellis que intus ea sunt, v. Smičiklas, *Codex diplomaticus*, v. X, p. 396. Par là est indiqué vraisemblablement une saillie ou un rocher se trouvant dans une île. Or, Σκόπελος comme nom de lieu du continent est mentionné aussi en Thrace, au nord de Petra et à trois heures de Kyrkklissé, dans le panégyrique byzantin qu'a écrit Manuel Philès (cf. Jireček, *Das christliche Element in der Toponomastik*, etc., p. 79). La plus ancienne attestation du nom d'emprunt serbo-croate *školj* (cf. Bartoli, v. II, p. 101) est de 1298 : ad *Scollo* (Zadar), cf. Smičiklas, *o. c.*, v. VII, p. 319. Voir sur tout cela mon étude parue dans *Nastavni Vjesnik*, v. XXX, p. 129.

Le mot *škȑpio*, gén. *škȑpjela*, au sens de « rocher au milieu de la mer que les vagues lavent sans cesse », m'est attesté en effet pour le dialecte slave de Perast par feu le chanoine Stjepčević, originaire de Lastva (Bouches de Cattaro). *š* de ce mot pouvant être la même prothèse romane que celle de *spîrlica* (Raguse) à côté de *pîrla* (Glamoč, Bosnie) (cf. Parčić, *Diz. croato-ital.*, 1001, et *ZfrPh.*, v. XXXVI, p. 655, nº 26) < **plētria*, REW 6597, frioul. *plére* (Pirona, 2e éd., p. 780), il faut penser aussi à la possibilité de voir dans le mot en question la même source préromane que dans engad. *kripel* « Fels » REW³ 3863.

Quant au sens ragusain de *škrpio*, il faut en rapprocher le nom d'agent *škrpionik* « maçon » que le poète dalmate slave Petar Kanavelić a forgé en 1680 et qu'on lit dans le manuscrit de ses poésies conservé dans la bibliothèque de l'Académie yougoslave (I b 21, feuille 26 r).

P. Skok.

CORRESPONDANCE

M. Leo Spitzer nous a adressé une carte dont nous extrayons ces lignes : « Pourrait-on rappeler au public lisant la *Romania* que l'explication du fr. *marcher* donnée par M. Tilander se trouve déjà dans un de mes articles (*Ztschr. f. rom. Phil.*, 45, 288) et est (à moitié) acceptée par le *REW* ³ ! Il revient toujours à M. Tilander le mérite d'avoir regardé de près l'évolution des sens. »

INDEX DES MOTS [1]

A

abdega esp..... 478
abeille fr..... 286
acer..... 589
acole et enbrace fr... 106
acula..... 591
ædicula..... 270
aër gr..... 172
afaire et estre fr..... 105
afiansa prov..... 488
afiar (*s'*) prov..... 488
agaloussé langued... 439
agape fr..... 151
ainc fr..... 450
aisil fr..... 30
aissens prov..... 270
aláse sarde..... 440
alberge fr..... 562
alcunha ptg..... 443
al-cunia ar..... 443
aligniez fr..... 21
aler en mer fr..... 18
alfabega cat..... 607
alfasezo prov..... 607
alfavaca ptg..... 607
alhabaca ar., esp.... 607
aller fr..... 243, 246
Alpdruck all..... 286
alun fr..... 101
amita magna..... 450
ammainare it..... 477
amoretes fr..... 20
anc prov..... 450
anche it..... 450
aneïlle fr..... 16
angovencs prov..... 241
ante..... 450
antholops..... 597
antidoron gr..... 195
**antius*..... 450
antula fr..... 597
apareillier fr..... 29
apear esp..... 426
apelido ptg..... 442
apercevoir fr..... 250
apotheca..... 478
appellacion fr..... 519
après fr..... 245
arca..... 185
arcella..... 465, 469
arcula..... 465, 469
ardakva scr..... 467
arđav scr..... 467
-ἄριος..... 606
-arius..... 606
aronde fr..... 20
arondele fr..... 20
arra..... 267
assula..... 469
astella..... 469
astérisque fr..... 172
astula..... 469
ataux (*d'*) fr. belg.. 273
aŧanda sard..... 440
atolladero esp..... 439
atorner fr..... 28
aubor fr..... 604
audere..... 271
audire..... 271
aufega cat..... 271
aujourd'hui fr..... 453
aurri basq. sard.... 439
autor fr..... 18
avenant et biel fr... 106
aventure fr..... 77
aver prov..... 241
avoine fr..... 273
avoir (*y*) *de l'oie* fr.. 555
axenthium..... 270

B

bachibozouk turc.... 272
baci roum..... 272
bafariko nic..... 607
bafélego istr..... 607

1. Les mots sont placés dans l'ordre alphabétique sans distinction de langues ; les abréviations désignant les langues et dialectes sont d'une façon générale celles qui ont été employées pour la *Table* des tomes I-XXX de la *Romania*. Les mots non suivis d'une indication de langue sont les mots latins attestés ou supposés, les types préromans d'origine incertaine ou les noms propres connus. Aucune distinction n'est faite entre les divers états chronologiques des langues.

bailler de l'oie fr... 556-7
baizariko menton... 607
baniere (de) a civiere fr..... 587
barat fr..... 24
βασιλικόν..... 606
bažaiko gén..... 607
beatus..... 459
bega sarde..... 439
bele fr..... 14
Belhomet fr..... 459
beliko Var..... 607
belle oe fr..... 560
belloi (a) fr..... 560
belonc fr..... 16
bem fr..... 207
besong et mestier fr.. 106
betta sarde..... 439
biauté et savoir fr... 106
bisme fr..... 265
bitika basq..... 439
bitin basq..... 439
Blakes fr..... 296
blondeʒ fr..... 20
bobleţ roum..... 272
bobletic roum..... 272
boborisina sarde.... 440
bochete fr..... 19, 20
bonneteau, -teur fr.. 560
bora canav..... 450
botillier fr..... 22
bouchete fr..... 20
bouteiller fr..... 22
bouteillerie fr..... 22
boutent et fierent fr.. 106
bras (a) tourné fr... 587
bresil fr..... 101
broder germ..... 598
brûler fr..... 591
brunez fr..... 19
bufe fr..... 16
buhot, -teau fr..... 308
bundtate roum..... 277
burgo esp..... 478
burra..... 450
**bustulare*..... 591

C

cadentia..... 595
caglade frioul..... 475
cahu caha fr..... 589
cal roum..... 444 sq.
cala sarde..... 440
calcare..... 417, 423
cale fr..... 101
caniculata..... 270
canus..... 591
capella..... 459
capio..... 250
cappella..... 269
cappi..... 270
capsa..... 185
căpuşă roum..... 467
car fr..... 14
carena it..... 477
carkva scr..... 467
carta..... 286
casula..... 474
casupola it..... 474
caupones..... 270
cel fr..... 16
celabro it..... 270
celebrer fr..... 18
centena..... 271
cerebrum..... 270
cereis prov..... 270
cereseum..... 270
cervuno esp..... 271
cervunus..... 271
chahu fr..... 16
chalare..... 439
χαλεῖν..... 439
chandelle fr..... 286
χανός..... 439
chapelet fr..... 20
chastaignes (peler) fr. 587
chasuble fr..... 474
chauchier fr..... 417, 423
chavoir fr..... 392
chem roum..... 272
chenillée fr..... 270
chéri (mon) fr..... 590
chevel fr..... 15
chose fr..... 432
Chrestianus..... 270
χρηστός..... 270
χρίω..... 270
χριστιανός..... 270
Christianus..... 270
χριστός..... 270
ciborium..... 185
ciurma it..... 477
civière fr..... 568
clausura..... 606
clamo..... 272
čmula scr..... 467
coa prov..... 240
coagulata..... 475
coclearis..... 271
colla cat..... 478
Commains fr..... 296
complaint et plore fr. 106
concevoir fr..... 250
condicere..... 274
copper l'oe fr..... 558-9
copula..... 478
corance fr..... 271
cordes fr..... 17
cordis pulsus..... 271
Corinium..... 467
corner fr..... 211
corpous fr..... 271
corpuls fr..... 271
corriiola..... 271
cortois et afeitiez fr.. 105
cortoisie et largece fr. 106
cosse fr..... 443
coupin fr..... 444
courrejolo prov..... 271
cratis..... 450
ċratula..... 450
creature. 432 sq., 568-9
Crepsa..... 468
Cres scr..... 468
creştin roum..... 270
cretelet fr..... 444
cri fr..... 444
crime fr..... 18
croquer le marmot fr..... 265, 267
cucu fr..... 16

cucudcia gén..... 267
cuerpous fr..... 271
cuider fr..... 249
cuiller fr..... 271
cuisine fr..... 22
currantia..... 271
cygnes fr..... 16

D

danser fr..... 595
dataux fr..... 273
deauté fr..... 271
decevement fr..... 18
declinet (*Turoldus*) fr. 590
defaillir fr..... 16
deliiez (*vins*)..... 16
demarcher fr..... 410
δεπορτασιον..... 274
deportatio..... 274
descoler fr..... 16
descoragier fr..... 16
desmarchier fr..... 417
despent et done fr... 105
destraindre fr..... 257
desvuidier fr..... 16
deveer fr..... 446
devoir fr..... 246, 250
diaconicum..... 185
dialtea..... 271
diaspre, -é, -er fr... 27
diauté fr..... 271
diskokalymma gr.... 191
diskos gr..... 172
divers fr..... 589
dollar cat..... 478
domnus..... 459
δρεπάνιον..... 470
duc fr..... 16
duğğu gén..... 470
duplare..... 478
duplu..... 470
duretes fr..... 20

E

eaue fr..... 30
Ecoute s'a pleut fr... 266
ecueil fr... 470-1, 476-7
el fr..... 15
ele fr..... 15
empeindre en mer fr. 17, 18
engiens et ars fr.... 106
enjullo esp..... 478
enorer et conjoïr fr... 105
enort fr..... 589
enorter fr..... 18
enpreignier fr..... 259
entramenes cat..... 271
entremarchier fr.... 402
entulle fr..... 597
envie fr..... 286
epitaphios gr..... 173
eru, veru sard..... 452
eschançon fr..... 21-2
eschansonnerie fr.... 22
escheviauz fr..... 16
escolho ptg... 470-1, 478
escoll cat..... 470, 478
escollo esp..... 470, 478
escuciaus fr..... 20
escuelh prov..... 470-1, 476-7
esse..... 591
essemplaire fr..... 18
essemple fr..... 18
esseu fr..... 30
estal fr..... 101
estre et nons fr..... 106
et fr..... 265
étague fr..... 595
être fr..... 244, 251
être pour fr..... 247
ἐξαμπαῖος..... 272
exorter fr..... 18
**extra-jugularis*.... 272
ἐφιάλτης..... 286

F

fabulare..... 276
face fr..... 29
fagot prov..... 267
faillir fr..... 249
faire a dire fr..... 568
faire (*ne*) *que de* fr. 248
falà corse..... 439
falar ptg..... 276
falo etrusq..... 439
fano tarent..... 439
fasego prov..... 607
faux marcher fr.... 405
fel fr..... 13, 14
fel et traïtres fr.... 105
fenoglat frioul..... 475
fenoli frioul..... 475
festuja prov..... 240
fier et felon fr..... 106
filé, -er fr..... 16
floretes fr..... 28
flumin roum..... 272
fŏğğu gén..... 470
foglio it..... 470
foin fr..... 273
foire fr..... 588
foloiant, -rant fr.... 28
foulee fr..... 399
fouler fr..... 417
foulure fr..... 399
frapšan roum..... 276
frapsin mac. roum.. 276
frasin roum..... 276
frasir istroroum.... 276
fraxinus..... 276
fredaines (*faire ses*) fr..... 587
fresaie fr..... 16
fresse et noviele fr... 106
fricdor, frigdor..... 271
funda..... 591
furnicularia..... 475
fusees fr..... 16
fust prov..... 240

G

gage fr..... 211-2
galanga..... 271
gallica..... 271
garance fr..... 101
garga sard..... 439
garróppu campid... 440

gas (*a*) fr. 580
gendre fr. 16
gent et bel fr. 106
gidgaru sard. 439
gigue fr. 25
gladius 170
glose fr. 18
Gogo (*Mr*) fr. 443
golostia, -tiu logud. 439
gorosti basq. 439
grabattum 450
graillete fr. 20
graine fr. 101
gramaire fr. 18
granrem fr. 207
grans chans fr. 312
greslet fr. 20
grosellarius 271
grossettes fr. 19
grovat poschiav. 450
guazzo it. 598
guède fr. 101
guenchir fr. 421
guignier fr. 21
guillaume fr. 552
gula 439
gura basq. 439

H

hafne fr. 17
haire fr. 267
hamee fr. 16
harja germ. 267
haule fr. 17
havle fr. 17
havne fr. 17-8
here fr. 267
herr all. 267
h'ima roum. 272
hortari 24
hoș roum. 272
huant fr. 16
huat fr. 16
huche fr. 16
hupe copée fr. 16

I

idile campid. 439
idio basq. 436
iere fr. 14
iert fr. 14
-iesme fr. 453
ignel fr. 595
îmbălgina roum. 272
încă roum. 450
incubus 286
inserrare 446
înșira roum. 449
insubulum 478
insula 477
inter... et 453
interamen 271
introït fr. 169
**invalginare* 272
ire 271
ire ne deul fr. 106
iskarvare sard. 439
isnel fr. 595
ispéntumu logud. 440
istil basq. 439
istu istroroum. 450
itague fr. 595
itil basq. 439

J

Jacques Bonhomme fr. 443
Jean fr. 591
jonete fr. 20
joszag magy. 277
jouer à la belle oe fr. 560
jungere 272

K

kâddola it. nord. 450
kalitka magy. 467
kallúttsu campid. 440
κανδήλα 606
karbasta basq. 439
Karin scr. 467
karpē all. 468
karva sard. 439
χερεούς 606
Kerze all. 286
khakani turc. 272
kharbe basq. 439
kheroubikon gr. 182
κλειδούρα 606
klisura scr. 606
klisyrē alb. 606
kolada, kolj- slov. 475
κονδιζερε 274
korosti basq. 439
košulja scr. 474
krep alb. 468
kripel eng. 610
krletka scr. 467
krpuša scr. 467

L

lai fr. 25
lais et hisdels fr. 106
laisser fr. 253
lampas 271
lanier fr. 26
lapereau fr. 452
larecin (*en*) *et en emblée* fr. 105
λατοῦ 606
latu gén. 606
lectus 271
legiers et fors fr. 106
lettre de marque fr. 430
linosum 271
linouse fr. 271
lionciaus fr. 20
littu sard. 440
lollói sard. 440
lupus 591

M

macca it. nord. 450
maccones 450

maccus 450
mache de foin fr.... 450
magne piém..... 450
maistre, -esse fr.... 31
malefu piém..... 450
mamelettes fr..... 19
mandricchia abruz... 450
mangier de l'oe fr. 548-60
manica, -cella, cula.. 473
manier fr..... 26
manifester fr..... 18
manipulu..... 473
manquer fr..... 249
mansion fr..... 304
mansuetus..... 271
manticula..... 450
manuculu, -pulu.. 473-4
manus..... 473
mara sard..... 440
marah germ..... 395
marc fr..... 419
marca..... 429-30
marca all..... 399
marca prov..... 429
marcar prov... 423, 429
**marcare*... 395, 429-30
marcare it..... 421
march angl.... 401, 417
march celt..... 395
marchage fr... 420, 429
marchagium..... 429
marchar esp. ptg... 417
marchare..... 421
marchaz fr..... 400
marche fr..... 395 sq.
marcheïz fr..... 420
marchement fr. 420, 427
marcher fr..... 395 sq.
marcher (*se*) fr. 406, 424
marcheure fr..... 419
marchir fr..... 421 sq.
marchissement fr.... 427
marciare it..... 417
marcir fr..... 421 sq.
marcissure fr..... 407
marcôn germ. 399, 406 sq.
marculus..... 395
marcus..... 395
marha germ..... 396
**marhan* germ..... 396
mark angl... 407, 424-5, 427
marka all..... 422
marka norv..... 418
marka suéd..... 407
märka suéd... 428, 431
markganga norv.... 428
markjan all..... 421
marmot (*croquer le*) fr..... 265, 267
marque fr. 395 sq., 429-30
marquer fr.... 404, 421
marschieron all..... 417
martroy fr..... 459
martyrare..... 450
martyretum, -rium.. 459
masca piém..... 440
mascâzzu sard..... 440
maskatür scr..... 472
mata esp. sard..... 439
maufaitor fr..... 18
mauvestié et folie fr. 105
maz fr..... 17
meaille fr..... 450
mearcian anglosax.. 427
mediâglia it..... 450
mediocris..... 272
mediolum..... 271
medium..... 271
meglio it..... 470-1
meğu gén..... 470-1
mélèze fr..... 450
**melicinus*..... 450
**melix*..... 450
melze prov..... 450
mène fr..... 273
menesme fr..... 589
mercari..... 395
mercher, -ier fr..... 421
merken all..... 421
merken holl..... 425
merkja isl. norv.... 428
merkjaganga isl. norv..... 428
merquer fr..... 421
merze piém..... 450
mesmarcher (*se*) fr.. 404
mesnie Hellequin fr.. 26
messio prov..... 242
mestre fr..... 31
meta annonæ..... 450
*metale, *—lia*..... 450
mettre (*se*) *en mer* fr..... 17-8
Milje scr. slov... 474-5
minimus..... 589
modiolum..... 271, 467
mógoro campid..... 439
moindre fr..... 273
moins fr..... 273
mokov basq..... 439
Montmartre fr..... 459
**morsicatoriu*..... 472
morŭ roum..... 272
moult fr..... 14
moyeu fr..... 271
mozoc roum..... 272
Mrča, Mrčica scr.. 466
mrkijenta scr..... 472
mucula..... 474
Muggia vén..... 474-5
Mugla frioul..... 474
muguet fr..... 267
muier fr..... 26
mulus..... 591
muricenta..... 472
musguet fr..... 267
*myrta, *-tea*..... 466

N

narov russe..... 309
nataux fr..... 272-3
nativités fr..... 273
nature fr..... 88
ne fr..... 250
nel fr..... 30
Nemurs prov..... 236
nes fr..... 17, 30
nez fr..... 17
niš, -a maroc.... 561-2
nïšah pers..... 561-2

nisu pers..... 561-2
nisu esp..... 562
nisum, nixum..... 561
noreture fr..... 88
noroît fr..... 595
note fr..... 25

O

occasion (prendre l') aux cheveux fr.... 452
ocimum..... 606
oclu, oculu. 471, 475, 478
ὄδξυ gén..... 471
oe fr..... 548-60
ofegar cat..... 271
officare..... 271
oie fr..... 548-60
oiselez fr..... 20
oiste fr..... 184
ὤχυμον..... 606
olho ptg..... 478
on (ou) fr..... 325, 330
or fr..... 105
oracula..... 270
oratoriolum, -orium. 270
orce (a) fr..... 101
orgelet fr..... 453
orguillous et fiers fr. 106
oščela ragus..... 469
osé, -er, -oir fr..... 250
osu lorr..... 250
ospel basq..... 136
ospile logud..... 439
ostesse fr..... 31
ostille fr..... 16
οὐγγία..... 606
outremarchier fr.... 402
outrepasser fr..... 403
ovriere fr..... 16

P

pabulum..... 272
pagellu eru sard.... 452
paienime fr..... 30
palà esp. it. rét.... 439
**pala*..... 439
pala sard..... 540
palaga esp..... 439
paluca esp..... 439
paneterie fr..... 22
panucula..... 475
paons fr..... 16
para prov..... 429
paradisus..... 591
parisis fr..... 575-7
parochia, -fia..... 439
partir de fr..... 248
passer (soi) fr..... 320
πατεῖν..... 417
patulcus..... 272
pectinale..... 271
pedare, -iare, -ificare.. 426
peduculu..... 475
peine fr..... 273
pelé fr..... 16
peler chastaignes fr.. 587
peña esp..... 472
Penatùri scr..... 472
penser fr..... 249
peragrare..... 272
percalcare..... 426
perchauchare..... 426
pereger..... 272
peregrinus..... 272
personne fr..... 434-5
persus..... 271
pessulus..... 309
pestare..... 399
petenali ragus..... 271
petilet, -lete fr.... 19-20
pettenale nap..... 271
petulans..... 272
peüst fr..... 14
peüz et serviz fr.... 105
pié (marcher du) fr..... 407 sq.
Pierre ou Paul fr... 443
pinna..... 472
**pinnatorium*..... 472
pipinella..... 271
pirla scr..... 610
pistare..... 399
piste fr..... 399
pitika basq..... 439
pitin basq..... 439
plein fr..... 273
pleo..... 473
plére frioul..... 610
**pletria*..... 610
pleure et brait fr.... 106
pointe fr..... 271
poïst fr..... 14
poll cat..... 478
pometes fr..... 19-20
pooir fr..... 266
populus..... 478
porchauchare..... 426
porpenser fr..... 433
port fr..... 18
poser fr..... 18
poudre (mettre la) en l'œil fr..... 587
pouncho prov..... 271
pourchauchement fr... 426
poussif fr..... 266
pouvoir fr..... 246, 250
pratum..... 272
**prendio*..... 608
prendo..... 608
prendre fr..... 608
**preno*..... 608
primerole fr..... 267
primevoire fr..... 267
proda it..... 477
prodigo..... 271
proece et cortoisie fr. 106
prolongier fr..... 16, 18
proor roum..... 449
prous et alosés fr.... 106
prova it..... 477
provolare..... 449
prune-abricot fr..... 562
psalterion fr..... 25
psautier fr..... 25
pucele, -lete fr..... 20
**pulsaticius*..... 266
puncta..... 271
punta it..... 271
pyrgos..... 478
pyxis..... 185

Q

quarse et blesse fr... 105
que fr..... 14
querre fr..... 252
Qui de droît (*Mr*) fr. 443

R

**rabereau* fr..... 452
**rabot* fr..... 452
rachater fr..... 211-12
radica..... 467
rana..... 591
recroire fr..... 257
regné fr..... 16
remárcher, *-ier* fr... 421
remarquer fr..... 421
remerquier fr..... 421
remirant (*avoir en*) fr..... 370
renardie fr..... 23
rendre fr..... 249
retiaculu..... 474
ričaglo scr..... 474
rien fr..... 432
rimarcare it..... 421
robina..... 266
robinet fr..... 266
roides et fors fr..... 106
romaniston..... 309
roselet fr..... 20
rosine fr..... 20
rossignolet fr..... 20
rote fr..... 25
roubino prov..... 266
ruche fr..... 286
rūska..... 286

S

sacrefier fr..... 18
sacrefise fr..... 18
sages et cortois fr.... 105
şaĭ roum..... 272
sain et sauf fr..... 552
Sakatûr scr..... 472
sakkáyu sarde..... 339
salix..... 595
salterion fr..... 25
sanctus..... 459
saorna it..... 476
sarqueu fr..... 16
saulce fr..... 595
sausserie fr..... 22
sauterion fr..... 25
sauz (*prendre les*) fr. 595
saveur fr..... 259
savoir fr..... 105, 250
scalvare it. nord.... 439
Scarpello it..... 467
Schufle aléman..... 440
**scoculu*..... 474
scogio venit. 472, 474-5
scoglio it... 470-1, 474-7
Scollo..... 610
scopa..... 473
**scopellus* 465, 469, 477-8, 610
Σκόπελος..... 610
scopo it..... 473
Scópoli it..... 477
scoppi it..... 471
scoppiare it..... 478
scoppio it..... 471, 478
scopula..... 468
scopulus..... 465 sq.
scopus..... 473
scramură roum..... 449
scrida prov..... 207
**scropellus*..... 468-9
scropulus..... 468-9
scrupulus..... 468
scupellus..... 610
**segaila* basq..... 439
sein fr..... 273
sel fr..... 29
senefiance fr..... 18
sentence fr..... 18
servare..... 272
servus..... 272
setaciare..... 271
seuron fr..... 453
sible fr..... 18, 22-3
sić dalm..... 475
siccatorium..... 472
sicera..... 489
sigal, *-aṅ* scr..... 475
sigle fr..... 23
sigler fr..... 17-8, 33
σίγλος..... 475
Σικελός..... 465
σίχλος..... 475
Siculus..... 465
sindon..... 188
singler fr..... 33
şir roum..... 449
situlus..... 475
skŏğu gén. 470-1, 476-7
škoj scr..... 472
σκολιός..... 471
škölj scr. 469, 472, 474
šköljić scr..... 472
σκόπελος..... 465, 469
σκόπος..... 473
škrapa dalm..... 468
skrep alb..... 468
škrpelina scr... 466, 468
Škrpio scr... 465-6, 468, 472
škrpionik dalm..... 610
Skupio scr... 465-6, 469, 472
Skupjelu scr..... 465
snel germ..... 595
sniell scand..... 595
sobrenome ptg..... 442
sofire fr..... 16
son fr..... 25
son (*sou*) fr..... 325
soner fr..... 211-2
sorso it..... 271
sorsus..... 271
sortir de fr..... 248
sostenement fr..... 18
soubresse (*a*) fr.... 587
souloir fr..... 250
speron prov..... 207
spîrlica ragus..... 610
squamula..... 449
srklet scr..... 467

staeppen anglosax.... 397
stampa suéd..... 397
Stapfe all..... 399
stappa isl..... 397
stappen all..... 397
stappla suéd..... 397
star prov..... 207
step angl..... 397
stingher roum..... 272
stipula..... 470
stort prov..... 207
stranh prov..... 207
strätelli suisse..... 286
strava..... 270
stuğğa gén..... 470
subjection fr..... 18
sud esp. fr..... 595
sul ptg..... 595
sur esp..... 595
suraller fr..... 403
surmarcher fr.. 402, 410
suroît fr..... 595
suron wall..... 453
surouest fr..... 595
survile sard..... 440
swaron fr. nord-est... 453
syklet turc..... 467

T

tailleoir fr..... 186
tandiz (*pour un*) fr.. 589
tant fr..... 105
tarabúkkulu gallur.. 440
taug nor..... 595
tchaouch turc..... 272
tegula 591
tel fr..... 105
temple fr..... 18
**temulus*..... 450
tenere..... 452
tercelet fr..... 26
terçuel fr..... 26
tessella..... 465
τέσσερα..... 465
tirant fr..... 23
tirare..... 450
tobliere all..... 190
tollo esp..... 439
toucher (*ne pas y*) fr.. 589
tourné (*à bras*) fr... 587
tournois fr..... 575-6
trâda suéd..... 397
train (*en*) *de* fr..... 245
Trapani it..... 470
trauchar prov..... 241
travaillié et pené fr. 106
tref fr..... 17, 18
tres fr..... 14
tresse fr..... 377
treten all..... 597
tribulare..... 478
tribuna(*l*)..... 450
tricherie fr..... 24
trillar esp..... 478
Trpań scr..... 469
trûna piém..... 450
tsikirria logud..... 438
turris 185

U

ubertas..... 272
unquam..... 450
-ura 288
utague fr..... 595

V

vadium..... 598
vaica ibér..... 436
valka suéd..... 397
varicare..... 395
vas..... 30
Vasconcellos ptg.... 442
vasi-nikòla it. sard. 607
Vecla..... 474
veclesun végl..... 474
vega esp..... 436
Vegia vénit..... 474
Vegla..... 474
Veglia scr..... 474
veine fr..... 273
venir fr..... 243
venir à, de fr..... 247-8
vermeillet, -ette fr. 19-20
verre (*viaure*) fr.... 375
ves fr..... 16
vescovo it..... 266
vetula 474
viaire fr..... 16, 29
vieille fr..... 20, 31-2
vieillette fr.. 19, 20, 31
vigia, -ar ptg..... 478
vigneul fr..... 591
vignoble fr..... 474
vil fr..... 14
vilaine fr.... 19, 20, 31
Vindupale ligure.... 439
vineola..... 474
violete fr..... 267
vis, -age fr..... 29
viticula..... 591
voglia it..... 286
voie et santiers fr... 105
voie (*en*) *de* fr..... 245
voile fr..... 18
voleter fr..... 20
vout fr..... 29

W

walk angl. 397, 399, 420
walken all..... 397
wenkjan all..... 421

Z

zakur basq..... 439
zăpăci roum..... 272
zingórra campid... 440
ζmuo scr..... 467

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

ARNOLD (I.), Wace et l'*Historia regum Britanniae* de Geoffroi de Monmouth 1
HOEPFFNER (E.), La *Philomena* de Chrétien de Troyes 13
KASTNER (L. E.), La date et les allusions historiques de certains sirventes de Bertran de Born 479
LÅNGFORS (A.), Mélanges de poésie lyrique française, IV : *Grans chans* du manuscrit d'Oxford 312
LOT (F.), Les auteurs du *Conte du Graal* 117
— Sur la date du *Lancelot* en prose 137
LOT-BORODINE (M.), Autour du Saint Graal, à propos de travaux récents (deuxième article) 147
PAMFILOVA (X.), Fragments de manuscrits de chansons de geste 504
PAUPHILET (A.), Sur Robert de Clari 289
ROQUES (M.), Notes sur *Maistre Pierre Pathelin*, I : *Manger de l'oie* ... 548
SKOK (P.), Notes d'étymologie romane, 16 : Scopulus ..... 465 et 610
TANQUEREY (F. J.), Chrétien de Troyes est-il l'auteur de *Guillaume d'Angleterre* ? 75
TILANDER (G.), Origine et sens primitif du verbe *marcher* ..... 393 et 610

MÉLANGES

BRUNEL (C.) et M. GOURON, Fragment d'un sixième manuscrit de *Jaufre* 206
CAZALAS (Gal E.), Où et quand se passe l'action de *Maistre Pierre Pathelin* ? 573
COLIN (G. S.), Latin hispanique nixum > marocain *nīš* 571
COUSINS (C.-E.), Deux parties de dés dans le *Jeu de saint Nicolas* 436
DROZ (E.), Un fragment de la mort de *Garin le Lorrain* 570
EWERT (A.), Deux fragments du *Roman de la Rose* 233

FOULET (L.), *Creature* au sens de *chose*..... 432 et 518
FRAPPIER (J.), Sur un remaniement de la *Mort Artu* dans un manuscrit du XIVe siècle : le Palatinus latinus 1967..... 214
GOURON (M.). Voir BRUNEL.
LABANDE (E.-R.), Un fragment inédit du *Roman d'Alexandre*,..... 222
TANQUEREY (F.-J.), Imprécations comminatoires en ancien français (à propos d'un passage d'*Aucassin et Nicolette*)..... 562
WALBERG (E.), Sur les vv. 1423-4 du *Poème moral*..... 209

COMPTES RENDUS

AILLY (PIERRE D'), *Ymago mundi*, éd. E. BURON (M. Roques)..... 235
BERRY (A.), Florilège des Troubadours (H. K. Stone)..... 239
BOSSUAT (R.), Le moyen âge (M. R.)..... 578
BURON (E.). Voir AILLY (PIERRE D').
CASSUTO (M.), Travaux sur le judéo-italien (D. S. Blondheim)..... 440
COHEN (G.), Un grand romancier d'amour et d'aventure au XIIe siècle : Chrétien de Troyes et son œuvre (E. Hoepffner)..... 579
DESONAY (F.). Voir LA SALLE.
DIRICKX-VAN DER STRAETEN (H.), *La Vie de saint Jehan Bouche d'Or* et la *Vie de sainte Dieudonnée*, sa mère (A. Långfors) 258
GOUGENHEIM (G.), Étude sur les périphrases verbales de la langue française (J. Damourette)..... 242
GRIMM (Ch.), Étude sur le roman de *Flamenca* (M. Roques)..... 237
LA SALLE (Antoine de), *Le Paradis de la reine Sybille*, éd. F. DESONAY (M. Roques)..... 445
LEITE (J.) DE VASCONCELLOS, Antroponimia portuguesa (M. Roques). 442
MELANDER (J.), Les poésies de Robert de Castel (A. Långfors)..... 258
MICHAUT (PIERRE), *Le Doctrinal du temps présent*, éd. Th. WALTON (A. Jeanroy et A. Långfors)..... 585
MÜLLER (E.), Die altprovenzalische Versnovelle (A. Jeanroy)..... 444
TOBLER-LOMMATZSCH, Altfranzösisches Wörterbuch, 14 (A. Långfors). 443
WAGNER (M. L.), Ueber die vorrömischen Bestandteile des Sardischen (J. Jud)..... 438
WALTON (Th.). Voir MICHAULT.

PÉRIODIQUES

Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen, CLV-CLVII, 1929-30 (A. Långfors)..... 265
Arthuriana, I-II, 1928-30 (M. R.)..... 268

Bulletin de la Commission royale de toponymie et dialectologie, IV, 1930 ... 269
Bulletin Du Cange, V, 1929-38 (M. R.) ... 269
Časopis pro moderni filologii a literatur, XIV-XVI, 1928-30 (St. Lyer). 590
Dacoromania, V, 1927-28 (M. R.) ... 448
Grai şi Suflet, IV, 1929-30 (M. R.) ... 271
Le moyen âge, L, 1930 ... 591
Neophilologus, XV, 1929-30 ... 451
— XVI, 1930-31 (M. R.) ... 592
Philological Quarterly, X, 1931 ... 594
Revue belge de philologie et d'histoire, IX, 1930 (M. R.) ... 273
Revue critique d'histoire et de littérature, XLVII, 1930 ... 274
Revue des études latines, VIII, 1930 (M. R.) ... 274
Speculum, V, 1930 ... 275
— VI, 1931 ... 594
Studia neophilologica, III, 1930-31 (M. R.) ... 595
Studier i moderu språkvetenskap, XI, 1931 (M. R.) ... 595
Studi medievali, n. s., IX, 1930 (M. R.) ... 596
Studi rumeni, IV, 1929-30 (M. R.) ... 276
Zeitschrift für romanische Philologie, L, 1930 (M. R.) ... 452

ANNONCES ET COMPTES RENDUS SOMMAIRES

Andreæ Capellani regii francorum, *De Amore libri tres*; text llati amb la traducció catalana del segle xiv ; introducció i notes per Am. Pagès ... 461
Appel (C.), Bertran von Born ... 463
Bartoli (M.), La norma linguistica dell' area maggiore ... 286
— Fatti caratteristici della romanità della penisola iberica. 459
Battisti (C.), Popoli e lingue nell' Alto Adige : studi sulla latinita altoatesina ... 459
Bertoldi (V.), L'irradiazione di Roma e Bisanzio nei Balcani. A proposito di una recente pubblicazione ... 605
Bertoni (G.), Spunti, scorci e commenti ... 284
Bianu (J.) et N. Cartojan, Album de paleografie românească (scrierea chirilică), 2e éd. ... 462
Bröndal (V.), Kristoffer Nyrop ... 603
Cartojan (N.). Voir Bianu (I.).
Charroi (Le) de Nîmes, éd. J. L. Perrier ... 604
Comte d'Anjou. Voir Jehan Maillart.
Corti (A.), François Villon ... 609

DACHROTH (G.), Zur Entwicklung des Verbums « prendre » in den altfranzösischen Dialekten 607
DAUZAT (A.), Les argots, caractères, évolution, influence 287
DE BOER (C.), De Renaissance der Letterkunde te Florence 608
— (C. et G.). Voir *Ovide moralisé*.
DELEHAYE (H.), Loca sanctorum 459
Dictionnaire de l'Académie française, huitième édition, fasc. I 458
— — fasc. II 605
Dicţionarul limbii romdne, II, fasc. IX 284
ERMINI (F.), Il *Dies iræ* 284
Estampies (Les) françaises, éd. STRENG-RENKONEN 603
FILIPPINI (Fr.), Dante scolaro e maestro (Bologna, Parigi, Ravenna). 284
GENNRICH (Fr.), Zur Ursprungsfrage des Minnesangs, ein literarhistorisch-musikwissenschaftlicher Beitrag 464
GEROLD (Th.), Voir *Jeu de sainte Agnès*.
Glossaire des patois de la Suisse romande, VIII 605
GRAMMONT (M.), La psychologie et la phonétique 288
HAUST (J.), Dictionnaire liégeois, fasc. 4-7 284
— — fasc. 8-9 605
HEINERTZ (N. O.), Till den Metallurgiska terminologien 458
HUGUET (E.), Dictionnaire de la langue française du XVIe siècle, fasc. 15-16 458
fasc. 17-18 605
IORGA (N.), Cărţi representative în viaţa omenirii, II 609
JABERG (K.) et J. JUD, Sprach- und Sachatlas Italiens und der Südschweiz, III, 1 et 2 284
JEANROY (A.). Voir *Jeu de sainte Agnès*.
JEHAN MAILLART, *Le roman du Comte d'Anjou*, éd. M. ROQUES 604
Jeu de sainte Agnès, éd. JEANROY et Th. GEROLD 604
JORDAN (L.), Les idées, leurs rapports et le jugement de l'homme 284
JUD (J.). Voir JABERG (K.) et J. JUD.
KELLER (O.), La flexion du verbe dans le patois genevois 284
LÅNGFORS (A.). Voir *Miraculis (de)*.
LEVI (A.), Della versificazione 608
LEVI (E), Poesie catalane in un codice fiorentino 464
LHERMET (J.), Contribution à la lexicologie du dialecte aurillacois 461
MAURY (L.), Les noms de lieux des montagnes françaises 460
MICHAUT (G.), L'évolution littéraire du moyen âge français 609
MEYER-LÜBKE (W.), Romanisches etymologisches Wörterbuch, 3e éd., fasc. 3-6 458
fasc. 7 603
Miraculis (de) quæ in ecclesia Fiscanensi contigerunt par A. LÅNGFORS... 462
MONTEVERDI (A.), La legenda di santo Stady di Francesco Grioni... 608

Navigatio sancti Brendani (An old italian version of the) ed. by E. G. WATERS 463
NIEMEYER (Max). Voir Verlags-Katalog.
Ovide moralisé, éd. C. et M. G. DE BOER et J. Th. M. VAN'T SANT, III 609
PAGÈS (A.). Voir ANDREÆ... *De Amore*.
PASTERIS (Em.), Astrologia e libertà ossia poesia e filosofia nella *Divina Commedia* 462
PELLEGRINI (C.), Il Sismondi e la storia delle letterature dell' Europa meridionale 284
PERRIER (J. L.). Voir *Charroi de Nîmes*.
PLANTA (R. von), Ueber die Sprachgeschichte von Chur 288
PRATI (A.), I vocabolari delle parlate italiane 607
RESTORI (A.), Saggi di bibliografia teatrale spagnuola 284
Résurrection (La) du Sauveur, éd. J. G. WRIGHT 604
RITTER (Fr.), Zeitschrift für romanische Philologie, Bibliographie 1925. 458
ROHLFS (G.), Sprache und Kultur 285
ROQUES (M.), Kristoffer Nyrop 603
— Voir JEHAN MAILLART.
SANTANGELO (S.), Le tenzoni poetiche nella letteratura italiana delle origini 284
SERIS (H.), Suplemento a la Bibliografia de D. Ramón Menéndez Pidal. 285
SPITZER (L.), Hugo Schuchardt als Briefschreiber (mit unveröffentlichen Briefen) 285
STADTMÜLLER (M. A.), Die Marienlieder des Gautier de Coincy 608
STRENG-RENKONEN (W. O.). Voir Estampies françaises.
SZADROUSKY (M.), Rätoromanisches im Bündner deutschen 288
Thesaurus linguæ latinæ, V, 2, fasc. I, et VI, fasc. X 284
THOMAS (A.), Jean de Gerson et l'éducation des dauphins de France ; étude critique suivie du texte de deux de ses opuscules et de documents inédits sur Jean Majoris, précepteur de Louis XI 464
TOBLER-LOMMATZSCH, Altfranzösisches Wörterbuch, fasc. 14 284
VAN 'T SANT (J. Th. M.). Voir *Ovide moralisé*.
Verlags Katalog von Max Niemeyer in Halle-Saale, 1870-1930 285
WALLENSKÖLD (A.), L'*ū* latin dans les langues romanes 607
WARTBURG (W. von), Französisches etymologisches Wörterbuch, fasc. 19 284
— fasc. 20 458
— Vom Ursprung und Wesen des Argot 287
WATERS (E. G. R.). Voir *Navigatio sancti Brendani*.
WRIGHT (Jean Gray). Voir *Résurrection du Sauveur*.
ZELLMER (E.), Die Wörter auf *-ura*. Ein Beitrag zur lateinischen Wortbildung und Wortgeschichte 288

CHRONIQUE

Nécrologie : Joseph Anglade, 457 ; Kristoffer Nyrop, 457, 603 ; Pio Rajna, 278; Werner Söderhjelm, 281 ; Fredrik Wulff, 282.

Nominations et mutations : MM. E. Auerbach à Marburg, 283 ; A. Ewert à Oxford, 283 ; Pierre Fouché à Paris, 603 ; H. Gmelin à Dantzig, 283 ; Georges Gougenheim à Strasbourg, 603 ; H. Kuen à Leipzig, 283 ; H. Petriconi à Francfort, 283 ; Marcel Raymond à Bâle, 283 ; H. Rheinfelder à Munich, 283.

Création d'un Institut allemand-italien à Cologne, 603.

Collaborateurs de la *Romania* en 1927-1931, 599.

Publications annoncées : Glossaires français, 603.

Collections : Biblioteca dell' « Archivum romanicum », 284 ; Classiques français du moyen âge, 603 ; Sammlung romanischer Elementar- und Handbücher, 458, 603.

Addition aux pp. 463-470 610

Correspondance 610

INDEX DES MOTS 611

Le Propriétaire-Gérant, É. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXXI

PUBLICATIONS DE L'INSTITUT D'ÉTUDES SLAVES

COLLECTION DE GRAMMAIRES DE L'INSTITUT D'ÉTUDES SLAVES

I. **Grammaire de la langue polonaise**, par Antoine MEILLET et Mme DE WILLMAN-GRABOWSKA. Un volume de 223 pp. ..... 18 fr. »

II. **Grammaire de la langue tchèque**, par André MAZON. Un volume de 292 pp. (*2e édit.*) ..... 25 fr. »

III. **Grammaire de la langue serbo-croate**, par A. MEILLET et A. VAILLANT. Un volume de VIII + 302 pp. ..... 25 fr. »

IV. **Grammaire de la langue bulgare**, par Léon BEAULIEUX, avec la collaboration de Stefan MLADENOV. Un volume d'environ 300 pages. (*Sous presse.*)

COLLECTION DE MANUELS DE L'INSTITUT D'ÉTUDES SLAVES

I. **Manuel de l'antiquité slave**, par Lubor NIEDERLE.

1re partie : L'histoire. Un volume de VIII + 246 pp., avec 2 cartes. 40 fr. »

2e partie : La civilisation. Un volume de VII + 360 pp., avec 144 illustrations et 3 planches en couleurs (Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres) ..... 65 fr. »

Les deux volumes ensemble ..... 100 fr. »

II. **Le slave commun**, par A. MEILLET. Un volume de XVI + 448 pp. » »

V. **Le vieux slave**, par S. M. KUL'BAKIN. Un volume de VI + 370 pp. 60 fr. »

TRAVAUX PUBLIÉS PAR L'INSTITUT D'ÉTUDES SLAVES

I. **Contes slaves de la Macédoine sud-occidentale** : étude linguistique ; textes et traduction ; notes de folklore, par André MAZON. Un volume de 236 pp., avec carte de la région étudiée ..... 40 fr. »

II. **Mélanges publiés en l'honneur de M. Paul Boyer**. Un volume de 376 pp. 60 fr. »

III. **Les formes du duel en slovène**, par L. TESNIÈRE. Un volume de XX + 454 pp. Annexe à ce même tome III : **Atlas linguistique pour servir à l'étude des formes du duel en slovène**, gr. in-folio oblong, VI + 42 pp., 70 cartes. Les deux volumes ne sont vendus qu'ensemble (Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres) ..... 200 fr. »

IV. **Les Slaves, Byzance et Rome au IXe siècle**, par F. DVORNÍK. Un volume de VI + 360 pp. (Ouvrage couronné par l'Académie française) .. 40 fr. »

V. **La vie de saint Grégoire le Décapolite et les Slaves macédoniens au IXe siècle**, par F. DVORNÍK. Un volume de 94 pp. ..... 25 fr. »

VI. **La langue de Dominko Zlatarić**, par André VAILLANT,

I. Phonétique. Un volume de XX + 370 pp. (Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres) ..... 80 fr. »

II. Morphologie. Un volume de VI + 395 pp. ..... 90 fr. »

VII. **Jean Amos Comenius (Komenský). Sa vie et son œuvre d'éducateur**, par Anna HEYBERGER. Un volume de 280 pp. et 10 planches dont 2 phototypies (Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques) ..... 50 fr. »

TRAVAUX PUBLIÉS PAR L'INSTITUT D'ÉTUDES SLAVES

VIII. **Les *Piesny razlike* de Dominko Zlatarić**, par André VAILLANT. Un volume de VIII + 45 pp..... **20 fr.** »

IX. **Catalogue des périodiques slaves des Bibliothèques de Paris**, par Boris UNBEGAUN, avec une préface de André MAZON. Un volume de XIV+223 pp. (Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques) **85 fr.** »

X. **La poésie populaire épique en Yougoslavie au début du XX^e siècle**, par Mathias MURKO. Un volume de 75 pages, 21 planches hors texte. **30 fr.** »

XI. **Actes magiques, rites et croyances en Russie subcarpathique**, par Pierre BOGATYREV. Un volume de XI + 163 pp..... **45 fr.** »

BIBLIOTHÈQUE POLONAISE DE L'INSTITUT D'ÉTUDES SLAVES

I. **Histoire économique de la Pologne avant les partages**, par Jean RUTKOWSKI. Un volume de 280 pages (Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques)..... **40 fr.** »

II. **Le liberum veto : étude sur le développement du principe majoritaire**, par Ladislas KONOPCZYŃSKI. Un volume de 298 pages..... **45 fr.** »

BIBLIOTHÈQUE DE L'INSTITUT FRANÇAIS DE LENINGRAD

I. **Le théâtre de mœurs russes des origines à Ostrovski** (1672-1850), par J. PATOUILLET, 1912..... **10 fr. 50**

II. **L'architecture classique à Saint-Pétersbourg** à la fin du XVIII^e siècle, par Louis HAUTECŒUR, 1912, 14 planches hors texte..... **13 fr. 50**

III. **Un maître du roman russe : Ivan Gontcharov** (1812-1891), par André MAZON, 1914, avec portrait et fac-similé..... **36 fr.** »

IV. **Emploi des aspects du verbe russe**, par André MAZON, 1914. *Épuisé*

V. **Le Stoglav ou les cent chapitres.** Recueil des décisions de l'Assemblée ecclésiastique de Moscou, 1551. Traduction, avec introduction et commentaire, par E. DUCHESNE, 1920..... **30 fr.** »

VI. **Lexique de la guerre et de la révolution en Russie** (1914-1918), par André MAZON, 1920..... **15 fr.** »

VII. **Correspondance de Falconet avec l'impératrice Catherine II**, par Louis RÉAU, 1921, avec une planche..... **30 fr.** »

VIII. **Le Musée Pouchkine d'Alexandre Onéguine à Paris** ; notice, catalogue et extraits de quelques manuscrits, par Modeste HOFMANN, 1926. **30 fr.** »

IX. **Manuscrits parisiens d'Ivan Tourguénev** : notices et extraits, par André MAZON, 1930, avec 15 planches dont 3 photogravures hors texte. **40 fr.** »

X. **La philosophie et le problème national en Russie au début du XIX^e siècle**, par Alexandre KOYRÉ, 1929..... **30 fr.** »

XI. **Légendes sur les Nartes**, par Georges DUMÉZIL..... **40 fr.** »

XII. **Tchadaev et les lettres philosophiques**, contribution à l'étude du mouvement des idées en Russie, par Charles QUÉNET. In-8 raisin, 440 pages + LXVIII pages..... **60 fr.** »

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS — MCMXXXII